



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 14 octobre 2024
et son prolongement le 15 octobre 2024**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 19 DÉCEMBRE 2024



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 14 Octobre 2024

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le ou les secrétaire(s)

**Les Secrétaires de séance
désignés**

Le Président du Conseil régional

Christelle CHASSAGNE

Andde SAINTE-MARIE

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 14 octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaires de séance : Madame Christelle CHASSAGNE et Monsieur Andde SAINTE-MARIE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	8
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	9
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.....	12
01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - COMMISSION PERMANENTE - DÉCISION DE REMPLACEMENT	13
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES.....	14
02 – RAPPORT NÉO TERRA 2024 PORTANT SUR L'ANNÉE 2023, VALANT RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	47
03a – DÉCISION MODIFICATIVE 2024 - BUDGET PRINCIPAL	65
03b – DÉCISION MODIFICATIVE 2024 - BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES 2014-2020.	75
03c – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	76
04 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025.....	78
05– TICPE GRENELLE : FIXATION DES TARIFS 2025 POUR LA FRACTION PERÇUE EN MÉTROPOLE SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES AUTRES QUE LES GAZ NATURELS ET LES CHARBONS	123
06 – RENOUVELLEMENT DES LIGNES DE TRÉSORERIE	128
06b – INONDATIONS EN VALLÉE D'ASPE DES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2024 – CRÉATION D'UN FONDS....	131
07 – COMMUNICATION : CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES, BILAN DE LA PREMIÈRE PROMOTION...	140
08 – LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2025	149
09 – REPRISE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE LÉGUMERIE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLFPA) DU PÉRIGORD À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	159
09b – LYCÉES PUBLICS ET CITES MIXTES - PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES - SITE DU LYCÉE A. KASTLER TALENCE	160

10 – COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - EXERCICE 2023.....	162
11 – MODIFICATION N°1 DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES : BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET ADOPTION DU SCHÉMA MODIFIÉ	163
12 – PLATEFORME D'ÉCHANGES DE DONNÉES EN NOUVELLE-AQUITAINE (PIGMA-NA 6) - OBSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET URBAINS (NAFU).....	203
13 – ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE COPUBLIC.....	206
14 – REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS DU BOCAGE BRESSUIRAIS (79).....	208
15 – CONTRATS DE VILLE 2024-2030	212
16 – REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE ET ÉLABORATION DE LA CHARTE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE BASQUE : DÉCISIONS ET CONVENTIONS LIÉES	215
17 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR L'EAU ENTRE L'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, L'AGENCE DE L'EAU LOIRE- BRETAGNE, L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	219
18 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LA GESTION DU TRAIT DE COTE EN NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2011 ET RAPPORT DE SUIVI DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES PORTANT SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE PORTANT SUR LA GESTION DU TRAIT DE COTE	223
19 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE	227
20 – APPROBATION DES CONTRATS DE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) POUR LE LITTORAL DE LACANAU ET DE SOULAC-SUR-MER (GIRONDE)	230
21 – MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SAEML DU BOIS DE LA MOTHE CHANDENIER	234
22 – COOPERATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA RÉGION DU SOUSS MASSA AU MAROC (2024-2026)	235
23 – PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT CURIE ET LA CAPB POUR L'ACCUEIL DE L'INSTITUT CURIE EN NOUVELLE-AQUITAINE, DANS LE CADRE DU PROJET IKER HERRIA.....	238
25 – SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : SOUSCRIPTION AU FONDS AQUITI VENTURE AMORÇAGE I	246
26 – CRÉATION DE LA LIGNE RÉGIONALE DE CARS EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	248

27 – PORT DE BAYONNE : ACQUISITION FONCIÈRE - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS PARCELLES AC 67 ET 68	250
28 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION : MISE EN ŒUVRE D'AIDES INDIVIDUELLES DÉDIÉES AUX CERTIFICATIONS CLEA	251
29 – AVENANT N°1 DU CONTRAT RÉGIONAL DE FILIÈRE DES MÉTIERS DE LA CULTURE 2024-2028 : ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES ORGANISATIONS SIGNATAIRES.....	255
30 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION ET LA SAS DARWIN ÉVOLUTION ET DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	258
31 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE DU SUD AQUITAIN.....	262
32 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'ETAT, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2026	263
33 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	269
34 – PRINCIPES ET MODALITÉS D'INDEMNISATION DES CONGÈS ANNUELS, NON PRIS DES AGENTS PUBLICS AVANT LA FIN DE LA RELATION DE TRAVAIL.....	272
35 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS D'ASSURANCE	273
MOTIONS.....	274
QUESTIONS ORALES	291
ANNEXES.....	300

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andréa BROUILLE), Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain ROUSSET, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe NAUCHE, PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS)

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yasmina BOULTAM, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Philippe PLEZ, PRG), Nathalie ARNAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Pierre RAYNAUD, PS), Maïder AROSTEGUY (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yann RIVIÈRE, LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Alain BACHÉ (CEC), Geneviève BARAT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Hélène MICHON, PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphanie TRIFILETTI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14 octobre 2024 à Pascale REQUENNA, CI et en son absence, à Elodie BOURREL, CI, jusqu'au 15 octobre 2024), Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Ange MAGNE, RE), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine GRAVAL, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe CATHUS, PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maryse COMBRES, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAGNEDE (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Brahim JLALJI, CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise SERRE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à François VERRIERE, RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine HERNANDEZ, PS), Christelle CHASSAGNE (PS, absente en cours de séance), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN, absente en cours de séance), Jacques COLOMBIER (RN, absent en cours de séance), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe DUPRAT, LR), Marie COSTES (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Hélène ESTRADÉ, LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascal CAVITTE, PS), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christian DEVEZE, CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christelle LAPOUGE, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, absente en cours de

séance), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence ROUÈDE, PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Fabien ROBERT, CI), Nicolas FLORIAN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Armelle CASSIN, LR), Marilynne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas GAMACHE, ECOLO), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Ronan NÉDÉLEC, LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Christine GRAVAL (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Katia BOURDIN, ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Véronique LAPRÉE, LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE, absente en cours de séance), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS, absente en cours de séance), Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean DIONIS DU SEJOUR, CI), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Frédérique JOINT, RN), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Patrice BOUTENÈGRE, PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maryline BEYRIS, PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN, absent en cours de séance), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Colette LANGLADE, PS), Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Daniel DARTIGOLLES, CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Line CHEMINADE, UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Pierre LE CAMUS (RN), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14 octobre 2024 à Mathieu HAZOUARD, PS et en cours de séance le 15 octobre 2024 à Philippe LAFRIQUE, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pierre LE CAMUS, RN), Baptiste MAURIN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Lydia HÉRAUD, PS), Frédéric MELLIER (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Fanny CASTEIGNEDE, CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Rémi JUSTINIEN, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 14 octobre 2024 à Véronique LAPRÉE, LR et en cours de séance le 15 octobre 2024 à Sandra DELIBIT, LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thierry PERREAU, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE, absent en cours de séance), Martine PINVILLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andréa BROUILLE, PS), Nicolas PLATON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie ARNAUD, PS), Mélanie PLAZANET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Serge SORE, PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à David LABICHE, LR), Pascale REQUENNA (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie JARRY, CI), Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain BACHÉ, CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Andde SAINTE-MARIE (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe NAUCHE, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Isabelle LARROUY, CEC), Isabelle TARIS (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Catherine LA DUNE, CEC), Arnaud TAUZIN (LR, absent en cours de séance), Benoît TIRANT (PS), Stéphane

TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pierre CHERET, PS), François VERRIERE (RN), Laurence VEYSSIERE (RN), François VINCENT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Margarita SOLA, PS), Reine-Marie WASZAK (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Benoît TIRANT, PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie COLLARD, RN), Francis WILSIUS (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Elise LAURENT-GUEGAN, PRG)

Étaient représentés :

Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine DERVILLE, PS),
Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir à Christophe CATHUS, PS),
Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir à Andde SAINTE-MARIE, PS),
Pauline GARRAUD (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN),
Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine LAFFORE, PS),
Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir à Guillaume RIOU, PS),
Éric SARGIACOMO (PS, ayant donné pouvoir à Renaud LAGRAVE, PS),
Laurence VALLOIS-ROUET (PS, ayant donné pouvoir le 14 octobre 2024 à Reine-MARIE WASZAK, PS et le 15 octobre 2024 à Sophie WEBER, PS),

Étaient Excusées :

Françoise BALLEET-BLU (RE),
Nathalie MOTSCH (UDI)

Quorum atteint

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous pouvons commencer la séance. Voici une année, déjà, le professeur de lettres Dominique BERNARD était lâchement assassiné par les mêmes propagateurs de haine et la même ignorance qui avait coûté la vie à Samuel PATY. « *Il n'y a pas une idée qui vaille qu'on tue un homme.* » Cette citation de Montaigne est celle choisie par son épouse, Isabelle, qui, dans un poignant entretien au *Monde* souhaiterait qu'on honore, aussi, l'humanisme de son mari disparu. Pour lui et pour elle, pour leur famille, pour Samuel PATY, pour leurs proches, pour l'ensemble de la communauté éducative que je sais encore traumatisée par ces actes barbares, je vous propose que nous procédions à une minute de silence.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie, chers collègues. Une information, peut-être. Nous nous accueillons aujourd'hui Lehendakari, le Président du gouvernement basque, qui est actuellement à l'université. Et il viendra déjeuner à l'occasion de l'EHU Euskampus Bordeaux Eguna, une coopération transfrontalière de la Communauté Euskampus. Par les temps qui courent, je me réjouis plus que jamais que nos partenariats universitaires transpyrénéens, avec l'appui de l'Europe, soient porteurs d'espoir et de complémentarité. Je compte sur vous pour leur réserver l'accueil le plus chaleureux qui soit. Je pense qu'il y aura de sa part et de la mienne pour l'accueillir un moment de parole pendant notre déjeuner.

Et puis, sans transition, mais avec à la fois nostalgie et en même temps beaucoup de remerciements, je vous signale, je vous apprends que Gérard BLANCHARD, qui se présente à la présidence de l'université de La Rochelle, devra quitter son poste de Vice-président à la recherche et à l'enseignement supérieur. Donc nous aurons à pourvoir un remaniement ministériel au sein de notre exécutif.

Vous trouverez aussi sur vos pupitres le dernier prix François Mauriac 2024, attribué à Velibor ČOLIC pour son émouvant roman *Guerre et pluie*. C'est un témoignage, et j'ai eu l'occasion de l'entendre vendredi soir, d'un auteur enrôlé à l'âge de 28 ans dans l'armée croato-bosniaque pendant l'attaque de la Bosnie par l'armée fédérale yougoslave. Il déserte en 92, avant d'être emprisonné et de s'évader vers la France. Il apprend magnifiquement le français, il écrit en français. Et il produit cette *Guerre et pluie* qui n'est pas sans rappeler la guerre en Ukraine, qui est à la fois un récit troublant, ironique, effroyable, de la guerre, côtoyant des souvenirs qui peuvent être parfois doux et poétiques. Je vous souhaite une bonne lecture.

Enfin. Je souhaiterais adresser mes félicitations à notre collègue Fanny CASTAGNEDE qui a été élue maire de Boulazac, en Dordogne à la suite de la démission de Jacques AUZOU,

qui m'a téléphoné d'ailleurs hier soir à dix ou neuf heures pour me rappeler, comme il sait le faire, un certain nombre de principes.

Je voudrais aussi installer deux nouveaux conseillers régionaux. Pierre CAMUS. C'est ça ?

M. LE CAMUS. - C'est LE CAMUS, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors qu'il se lève, qu'on le reconnaisse. Voilà. Bienvenue. Et Laurence VEYSSIÈRE, en remplacement de Jean-Pierre CHAGNIAT. Cette installation marque le début de l'exercice effectif de votre mandat et le procès-verbal de cette installation est dressé immédiatement et marque le début de l'exercice de vos fonctions.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vous doutez que j'ai quelques mots à dire sur nos orientations budgétaires. J'ai souhaité maintenir la discussion du document qui, bien sûr, et je demande à l'Assemblée d'en prendre acte, ne correspond plus ni à nos ressources ni à nos dépenses. Les derniers chiffres, au vu de la loi de finances, lue et relue par nos services ce matin même, ce week-end, la semaine dernière, puisque la loi de finances a été publiée sur le site du gouvernement vendredi, nous amène à une réduction de nos ressources de 130 millions d'euros. Après une lecture attentive de la loi de finances, de ses annexes, donc des « bleues », de ce qu'on appelle les « bleus », ce qui, au vu de la baisse de notre autofinancement, le rapport entre recettes de fonctionnement et investissement, notre objectif étant de 20 % fait en fait un budget qui sera réduit de 200 à 250 millions d'euros à trouver et à arbitrer. On vous l'expliquera tout à l'heure. C'est très simple, surtout pour ceux qui ont géré ou mal géré des ressources.

Mme REQUENNA. - Comme on a affaire à Dieu, c'est comme les petits pains, cela se multiplie.

M. LE PRÉSIDENT. - Le cynisme de Bercy... L'heure est grave, Mesdames, Messieurs. Et je pense que, là-dessus, les chiffres, malgré la bienveillance de Florent BOUDIÉ qui, samedi, s'est renseigné, parlait de 40 ou 50 millions d'euros, qui étaient le prélèvement sur les recettes, c'est bien de 130 millions d'euros dont il s'agit. Et, le cynisme de Bercy va au-delà, en gelant la TVA, dit-il, ou dit-elle, je ne sais pas si c'est « il » ou « elle », notre capacité de prévision sur les recettes de TVA serait améliorée, d'autant que ces gels et baisses sont prévues non seulement en 2025, mais en 2026 et 2027. Donc, merci pour la prévision.

Ils expliquent aussi, Bercy, que la moitié des Régions sont en risque, contre trois Départements sur 101. 532 communes sur 36 000. Et, pourtant, c'est sur les Régions, par rapport à leur volume budgétaire, que pèse le plus cette purge. Si on les précise. Année

blanche TVA : 30 à 35 millions d'euros. Baisse de deux points du FCTVA, et je rappelle que le FCTVA, ce sont les travaux que font les Régions dont on nous rembourse la TVA : baisse des dotations de 14 millions d'euros. S'ajoute à cela 106 millions, l'augmentation des cotisations retraite puisque l'État ne serait plus l'assureur de nos retraites : 20 millions d'euros. Et puis, je ne sais plus quels millions les services, dans une lecture attentive de la loi de finances et de ses annexes, ont trouvés. On est à peu près à 130. Alors, sur 3,5 milliards d'euros, on pourrait se dire : 130 ce n'est pas grand-chose. Mais, soit cela conduit à une baisse de notre fonctionnement et je rappelle que notre fonctionnement c'est faire rouler les trains, on fait rouler 5 000 cars, financer les fluides des lycées, les repas, les baisses par rapport au coût réel du prix du train, du prix du repas, l'innovation dans les entreprises, la recherche, etc. C'est une hausse massive de l'endettement, hausse qui ne serait pas possible puisque nous avons la règle d'or de ne pas financer du fonctionnement, à la différence de l'État, par l'emprunt. Je rappelle que le poids de l'endettement dans le budget de l'État ce n'est pas simplement 5 ou 6 % dont on parle par rapport au PIB, c'est 28 %. Donc, les Régions sont les plus impactées des collectivités territoriales. Pour une raison, alors qu'elles représentent 21 % de l'investissement local, que j'ignore. Or, derrière cette ponction, il y a des visages. Il y a le visage de l'infirmière ou de l'aide-soignante en formation. Celui de l'utilisateur des TER, souvent bondés à l'heure de pointe. Celui des lycées, des lycéens et des lycéennes, pour lesquels il faut maintenir nos investissements. Celui des agriculteurs, jeunes, nouveaux, moins jeunes, qu'il faut accompagner dans les transitions agroécologiques ou dans leurs investissements. Et que la mission a montré les pistes. Celui des entreprises qui se créent, se développent, innover. Pour réindustrialiser, innover, basculer sur la transition climatique. Et, donc, des salariés et de l'emploi. Celui des acteurs culturels ou sportifs. Celui des communes qui réinstallent des médecins, ou veulent réouvrir leurs commerces. Et nous avons, l'année dernière, accompagné, mon cher Philippe, 34 400 dossiers de commerces, d'artisans ou de TPE dans les communes. Et tant d'autres dossiers. Bref, c'est la fracture territoriale que l'on essaye de colmater.

Certes, la rigueur budgétaire a toujours été notre mantra. Mais c'est aussi la nécessité, et nous n'en sommes pas responsables, d'une vraie justice fiscale. Et puis, fixer une norme sur l'autofinancement des collectivités locales aurait été une piste. Mais revenons à la découverte de ces 100 milliards qui manquent. Si je lis bien Les échos, 100 milliards d'impasse, 100 milliards de dérive, 100 milliards d'incompétence. Décembre 2023, une note de la direction du Trésor, le déficit passe à 5,1 % du PIB. Début février 2024, il est à 5,7. Aujourd'hui, il est à plus de 6 %. Erreur sur les rentrées fiscales, donc sur l'état du pays, économique, sur le pouvoir d'achat, sur les retours de TVA. Nous avons, certes, anticipé, pour ce qui nous concerne, en 2023 ou 2024, une seule moitié des recettes de TVA que

nous avait annoncées Bercy. Je passe sur le débat : « Faut-il un budget rectificatif ? » que propose Bruno LE MAIRE et que refuse le Président de la République. Les effacements des crédits de 10 milliards d'euros ne sont qu'une rustine. Mais pas question de plomber les chances électorales de Valérie HAYER, à la veille des élections européennes. Et puis encore 10 milliards d'euros d'effacement, mais pas de projet de loi de finances rectificative. Et, le 9 juin, c'est l'annonce de la dissolution. Et si, chers collègues, la vraie raison de cette dissolution farfelue était la dégradation de nos finances publiques ? Si la poursuite du « quoi qu'il en coûte », enjambant plusieurs élections, était la vraie raison ? À une autre majorité, à un autre gouvernement d'assumer. C'est pour moi la seule explication rationnelle.

Alors, bien sûr, les chiffres que nous avançons, en termes de préparation du budget, ne sont plus tenables. Ni en termes d'orientations budgétaires. Même si ces chiffres et les textes qui vont avec sont révélateurs de notre volonté politique. Bien sûr, il nous faut préserver nos compétences légales. Mais la Région est un moteur de l'investissement et de l'emploi, beaucoup de communes, d'entreprises, de lycées, de formations de santé, de transition énergétique, économique, agricole dépendent de nous. Certes, nous avons déposé les amendements auprès des parlementaires, certes encore, il faut attendre la fin du débat parlementaire. Avec la perspective d'un 49.3 tant les informations ou les injonctions de la part des groupes du Parlement sont contradictoires et me laissent peu d'espoir. Fuir dans l'endettement est impensable, impossible avec la règle d'or. 120 ou 130 millions d'euros, c'est l'équivalent de notre contractualisation avec l'État sur nos universités, sur le ferroviaire, sur le désenclavement de Limoges, c'est l'équivalent du coup des formations sanitaires et sociales. C'est le fonctionnement des lycées et il n'est pas question d'y revenir. C'est un changement durable, je pense voulu, sur la nature des Régions, alors qu'elles portent des investissements déclencheurs de la totalité de l'investissement public et cela sur la durée. Au moment où les agriculteurs, les demandeurs d'emploi, les entreprises, les collectivités territoriales, les usagers du train se tournent vers les Régions, que leur répondre ? Que le budget de la Région, c'est comme celui d'un ménage. On ne peut pas emprunter au-delà de nos capacités de remboursement. Que nous subissons les fautes dont nous ne sommes pas responsables, tant la tutelle de l'État centralisé est aveugle, incompétente et irresponsable. Et si la solution était dans le rapport Ravignon, la désimbrication des compétences. En fait, une vraie décentralisation. Et nous avons, avec Xavier BERTRAND, porté tous les deux cette proposition. Des ressources et des compétences complètes et détournées. Pour ne pas multiplier nos capacités administratives et techniques. En y incluant l'État. Être sept derrière un ruban, c'est non seulement alourdir le coût technique et administratif. Mais c'est allonger le temps de réalisation pour nos concitoyens et jeter l'opprobre sur la décision publique. Le mouvement des gilets jaunes l'a amplement démontré. Est-ce que Michel BARNIER aura le

courage et la capacité politique d'un acte fondateur, démocratique et indispensable tant le jacobinisme et la centralisation sont des boulets aux pieds de la démocratie et des finances publiques. C'est en tout cas le vœu, peut-être vain, mais en tout cas celui que nous formons.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Est-ce que vous souhaitez que ce débat sur les OB, on le reprenne tout à l'heure avec Sandrine et que je puisse passer à l'ordre du jour ? Donc je propose qu'on passe en retirant la délibération 24 qui est une convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le centre technique des industries mécaniques qui n'est pas prêt pour la période 2024-2027.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le procès-verbal, est-ce que vous avez des remarques ? S'il n'y en a pas, je le considère comme adopté.

**01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - COMMISSION PERMANENTE -
DÉCISION DE REMPLACEMENT**

M. LE PRÉSIDENT. - Pour donner suite à la démission de Madame Julie RECHAGNEUX en tant que membre de la commission permanente, il est proposé de décider de remplacer le siège vacant par un membre de son groupe. Alors je n'ai pas le nom.

Mme COUSIN. - Annick COUSIN.

M. LE PRÉSIDENT. - Annick COUSIN. Si dans une heure il n'y a pas de protestation, nous considérerons Madame COUSIN comme installée. Sur le rapport Néo Terra.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président. Simplement, je crois qu'on oublie un peu les liminaires des groupes avant de démarrer vraiment la plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas entendu. J'ai posé la question et, comme je n'ai vu personne lever la main, j'ai continué.

Mme SEGUINAU. - Je n'ai pas compris la question comme ceci, je suis désolée, Président. Donc, oui, j'aurais des liminaires à faire.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous avez la parole.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, je crois qu'on n'a pas entendu ce que vous disiez.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut écouter, mon cher.

M. ROBERT. - Je n'écoutais pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'écoutiez pas. Je n'ai pas proposé le secrétaire ou la secrétaire de séance. Madame Christelle CHASSAGNE. Est-ce qu'elle accepte ? Elle accepte.

N° 01

Vote sur Fonctionnement du Conseil régional - Commission permanente - décision de remplacement

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

Mme SEGUINAU. - Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les élus, nous traversons un moment historique, du global au régional. Après les résultats des législatives où le Nouveau Front Populaire est clairement arrivé en tête, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un Premier ministre issu des LR. Pour poursuivre à tout prix ses politiques libérales, le Président MACRON fait finalement le choix de s'allier à la droite avec la complaisance du Rassemblement National qu'il avait pourtant promis de combattre.

Le Président n'accepte simplement pas l'idée d'alternance qui supposait de rompre avec sa politique d'injustice sociale, de déni climatique et, de surcroît, qui s'est avérée ruineuse pour notre pays. Et l'on voit aujourd'hui pourquoi cette dissolution a eu lieu. Ses gouvernements précédents et celui qu'il vient de nommer nous mènent à la catastrophe. Les annonces pour le budget 2025 s'annoncent désastreuses pour les collectivités, les citoyens et l'écologie. Nous allons être lourdement impactés, vous l'avez rappelé, Président, par ces mesures, puisque nous allons perdre 200 millions de budget pour pallier l'amateurisme et les mesures injustes des gouvernements MACRON pendant 7 ans. Mesures qui ont plus que doublé notre dette. Et, aujourd'hui les mêmes, à peu près, nous demandent de faire des saignées dans notre budget pour tenter de réparer les décisions passées. Cet entêtement à privilégier les plus riches au prétexte que ça va « ruisseler », cet entêtement à faire des choix de cadeaux fiscaux sans recettes, de supprimer la taxe d'habitation sans condition de ressources, de supprimer l'ISF, etc., nous amènent dans le mur. Les mesures annoncées vont frapper très fortement les Français les plus modestes et la classe moyenne. Avec la ponction faite dans les collectivités et les baisses, par exemple, de remboursements des dépenses de santé à venir, ou encore la suppression pure et simple du chèque énergie.

Oui, l'heure est grave et nous allons devoir faire des choix pour poursuivre nos politiques liées à nos compétences et réduire la voilure en essayant de protéger nos concitoyennes et nos concitoyens. Cela intervient alors que le changement climatique est de plus en plus dramatique sur nos territoires. Inondations dans la vallée d'Aspe et dans beaucoup de nos départements, baisse des récoltes, érosion du littoral, tempêtes de plus en plus fréquentes et violentes. Et, face à cette crise écologique accélérée, l'État s'enferme comme si de rien n'était. Oui, la dette est financière, mais avant, il existe aussi une dette écologique qui, elle, ne pourra pas se réduire. Nous avons perdu 73 % de la population d'animaux sauvages en

50 ans et, ça, cela va de la grenouille à l'éléphant. Comme le rappelle le dernier rapport du WWF.

Notre responsabilité est immense. Comment recréer une justice sociale tout en sauvant ce que l'on peut du vivant ? Régler la crise financière, c'est important. Régler la crise écologique, c'est vital. Et elle peut être source de solution pour demain, pour vivre mieux dans des territoires plus protégés, plus résilients. Lors du débat sur les orientations budgétaires, nous proposerons des pistes permettant d'agir dans un cadre de budget très contraint, car nous allons devoir faire bifurquer nos politiques régionales vers des solutions permettant d'assurer un socle de solidarité pour les plus fragiles et d'agir réellement pour adapter nos actions face aux défis immenses du changement climatique. Sur nos territoires, les populations les plus vulnérables sont les premières à souffrir du réchauffement climatique et de la pollution. Et pourtant, à l'ordre du jour de cette plénière, il est difficile de discerner des solutions claires et cohérentes pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer l'adaptation de notre région au climat qui change. Par exemple, en page 137 du rapport de Néo Terra, on constate que des tonnages de pesticides CMR continuent à augmenter de manière inquiétante. Un fléau pour le vivant et nos écosystèmes. Et, cette augmentation, elle intervient alors que les productions stagnent en volume. Katia BOURDIN et Stéphane TRIFILETTI étaient également présents ce week-end pour l'appel de La Rochelle, aux côtés de centaines de personnes, de parents inquiets pour la santé de leurs enfants, avec des pesticides interdits, pour 70 enfants d'entre eux, dans leurs cheveux et leurs urines. Cela devrait nous interpeller fondamentalement. Dans nos territoires, la volonté d'un changement de modèle vers un avenir plus durable et solidaire est bien présente. Les citoyennes et les citoyens se mobilisent. Le weekend dernier, Amandine DEWAELE et Jean-Louis PAGÈS ont rejoint 3 000 personnes à Guéret pour dire non au projet de méga-usine de pellets BIOSYL qui a déjà perçu de la Région 650 000 euros. Les habitants ne veulent pas voir leur forêt détruite pour une production massive destinée en majorité à l'exportation. Il est possible de passer aux énergies renouvelables, mais cela doit se faire avec des solutions locales et durables, concertées, en utilisant par exemple des déchets forestiers plutôt que de détruire des forêts entières riches en biodiversité. J'ai moi-même participé à la manifestation Freinage d'urgence, ce week-end. Elle a rassemblé là encore des milliers de citoyens opposés à la construction de lignes à grande vitesse entre Bordeaux, Toulouse et Dax. Ce projet, s'il se concrétise, détruirait 5 000 hectares de zones naturelles et agricoles pour gagner seulement quelques minutes de trajet, alors que la priorité devait être le développement des transports collectifs à échelle humaine. Plutôt que de financer ces projets dépassés et du passé, nous devons soutenir des solutions de mobilité accessibles à tous. Elles sont essentielles pour la transition écologique.

Et on sait par quel tour de passe-passe les chiffres de l'artificialisation liés à ce projet ont fondu, mais nous y reviendrons.

La récente enquête publique sur les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, bien que largement contestés par les citoyens, plus de 92 avis défavorables sur à peu près 2 800 contributions, n'a même pas tenu compte de ces oppositions. Et il y a là un grave problème démocratique. Et, pourtant, dans ses contributions, elle mettait en avant des analyses environnementales précises, des propositions plus écologiques, telles que l'amélioration des TER déjà existants. Et, là, nous avons de sérieuses pistes d'économie. 14 milliards sont prévus pour seulement 4 milliards de l'État. L'hypothétique financement de l'Europe à 20 % et le reste par les réseaux en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et les collectivités signataires du plan de financement. Et ces chiffres n'ont toujours pas été réactualisés alors que, depuis 2 ans, nous avons une inflation galopante. Dans le rapport de Néo Terra, à peine un tiers des dossiers de subventions régionales vont dans le sens de la transition écologique et sociale. En pourcentage des montants que la Région y a consacrés, c'est encore moins, car l'essentiel de ces montants concernent les dépenses contraintes de fonctionnement pour les TER et les lycées. Nous, écologistes, nous demandons depuis longtemps des éco-socio-conditionnalités pour toutes les aides publiques. Il est temps de redéfinir et d'appliquer des critères d'attribution pour ne plus soutenir des projets économiques qui ne respectent ni le climat ni le vivant, pour cesser de subventionner ces grosses entreprises et multinationales qui ont tout à fait les moyens de se passer du soutien de la Région et qui peuvent aller chercher l'argent ailleurs.

Un exemple de projet problématique à venir, c'est celui de l'usine M dont le dirigeant se félicite déjà du soutien de la Région à ce stade. Ce projet, il vise à produire du sulfate de nickel et de cobalt pour alimenter les usines de batteries françaises. Et bien que cela semble vertueux, envisager une telle usine à type Haut Seveso en bordure de Garonne, sur des terres agricoles et naturelles à fort risque d'inondations et de submersion c'est écologiquement et éthiquement irresponsable. À quoi bon créer des dispositifs comme AcclimaTerra ou Néo Terra si nous devons continuer à soutenir des projets destructeurs pour l'environnement ?

Je repose la question. Les scientifiques nous alertent et nos politiques regardent ailleurs. Nous avons besoin des petites entreprises qui font la vie dans nos territoires. Nous avons besoin des agricultrices et agriculteurs qui veulent faire ou font déjà de la transition vers des pratiques respectueuses du vivant. Nous avons besoin d'industries qui protègent l'environnement tout en offrant des emplois de qualité. Et nous avons besoin des associations qui font beaucoup pour le lien et le soutien dans nos territoires. Et, enfin, dans ce contexte budgétaire difficile, nous devons aussi contribuer et remédier à la pauvreté

croissante et à l'urgence climatique en réorientant nos choix vers une transition juste. Malheureusement, et on le voit, de nombreux étudiants, par exemple, font la queue pour bénéficier de paniers solidaires. Donc, il est essentiel d'investir pour demain, pour la jeunesse. Il est également crucial d'encourager la jeunesse à participer activement à cette transformation, notamment à travers le Conseil régional des jeunes qui mérite de grandes inflexions.

Concernant la modification du SRADDET, il est indispensable de réduire l'artificialisation des sols. Et gardons cette image à l'esprit, au moins l'équivalent d'un département de terres agricoles et naturelles disparaît par décennie sous le béton. Et cela doit cesser. C'est pour cela que nous proposerons deux amendements pour renforcer cette lutte. Et nous soutiendrons, en parallèle, deux motions écologistes, l'une pour la mise en régie de notre restaurant administratif, régional, bordelais. Et l'autre pour donner des moyens aux collectivités d'appliquer la loi littorale qui est complexe, mais essentielle à la préservation de nos côtes brutalisées.

Et pour conclure, nous devons mettre l'écologie au cœur de toutes nos politiques. Les solutions sont là, elles sont écologistes, elles sont urgentes. Il en va de notre avenir commun. L'écologie est la solution. Monsieur le Président, chers collègues, il faut agir intelligemment et collectivement. Je pense que la situation impose de nous réunir, élus et membres du CESER, pour repenser l'économie régionale dans ce cadre écologique et financier contraint. Nous devons construire un budget différent et le faire différemment. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christine. Je rappelle que transformer l'économie régionale, on est en démocratie. Deuxièmement, sur deux points purement factuels. Nous sommes, en France, déficitaires sur la production de pellets pour le chauffage au bois. Nous sommes déficitaires. Deuxièmement, sur la LGV, encore une fois, ce n'est pas quelques minutes, c'est quelques heures. Et quand je regarde le succès populaire de Bordeaux-Paris qui a fait cesser les liaisons aériennes, c'est un report modal massif. Je rappelle aussi qu'un train ne sait pas en doubler un autre et que faire croire qu'avec une seule ligne ferroviaire on puisse absorber ce report modal, c'est un mensonge. C'est un mensonge pur et simple. D'abord parce qu'il faudra arrêter la ligne entre Bordeaux-Agen ou Toulouse ou Bordeaux-Dax-Bayonne, pendant 10 ans. Pendant 10 ans. Et puis, je rappelle une chose, aussi. On ne sait plus faire passer un seul TER parce qu'il n'y a qu'une voie entre Langon et Bordeaux. On ne sait plus faire passer un seul TER s'il n'y a pas une ligne nouvelle. Troisièmement, j'en terminerai là, vous savez que nous sommes dans le mois ou dans la journée ou la semaine sur les pollutions atmosphériques, sur le problème des nuisances dans l'atmosphère. Quand on a lancé, d'ailleurs, avec Nicolas THIERRY, l'idée d'Acclimaterra puis d'Ecobiose, les

scientifiques nous ont présenté une carte sur la partie la plus polluée de la Nouvelle-Aquitaine. C'était la nationale 10 aujourd'hui devenue, je ne sais plus si c'est 85 ou 83, j'oublie toujours, avec 10 000 camions par jour, des dizaines de milliers de voitures. Si nous ne reportons pas une grande partie de ce trafic sur la LGV, nous continuerons à poursuivre, à être complices d'un drame sanitaire, il n'y a pas que celui-là, qui est les 47 000 morts annuels en France sur la pollution atmosphérique. Alors d'autres interventions ? Il y a Alain BACHÉ.

Groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président. Juste un propos concernant la LGV. J'en discutais avec mon collègue Jean-Luc ARMAND et dans le débat que nous avons, il me disait, et je partage assez son propos : comment vouloir priver la métropole toulousaine, avec un million et quelques habitants de quelque chose qu'on a déjà sur la métropole bordelaise avec l'arrivée de la LGV. Et puis on nous dit : « Cela coûte cher on va manger des terres ». Je rappelle simplement que ces 14 milliards, c'est sur 100 ans. Ces 14 milliards c'est un investissement sur 100 ans. Et je suis un de ceux qui pense. J'ai regardé avec attention ce qui s'est passé ce week-end avec la mobilisation, et je ne partage pas du tout l'idée de celles et ceux qui disent que, de toute façon, depuis 40 ans, la circulation marchandises de trains elle a disparu, et qu'on ne pourrait pas revenir en arrière. Ce que des politiques ont défait à un moment donné, des politiques peuvent le refaire. Nous sommes le groupe du Parti communiste français, ici, à la Région, de fervents défenseurs du développement du train, que ce soit pour les voyageurs et les marchandises. Voilà ce que je souhaitais dire en début de mon propos.

Mais je vais revenir à ce que vous avez abordé, Monsieur le Président. Nous nous étions mis dans la tête qu'on aurait pu avoir ce débat au moment des orientations budgétaires, mais quelques mots, un peu, sur la situation politique. Il y a des moments, dans nos vies, où il nous faut certainement avec beaucoup plus d'attention, regarder l'ensemble des éléments qui nous permettent, aux uns et aux autres, aux populations, aux salariés, de vivre sur le territoire. Bref, parlons de nos quotidiens pour mesurer réellement ce qui se passe aujourd'hui. Un petit retour en arrière, mes chers collègues. Chacun se souviendra et nous avons été tous très surpris de la décision du Président MACRON de dissolution. Les débats qui ont suivi ont fait apparaître que cette chose-là inquiétait il y a eu une élection et il a fallu donc se rendre évidemment à un rapport de forces qui est sorti des urnes. Je ne développe pas, ce n'était pas du tout les plans qui étaient ceux de l'actuel Président de la République. Il

a fallu 3 mois pour construire un gouvernement, un gouvernement que beaucoup d'entre nous considérons comme illégitime et qui, en plus, prend des décisions pour le moins explosives et incompréhensibles, et surtout d'une violence austéritaire pour les collectivités, mais aussi pour les êtres humains que nous sommes les uns et les autres. Pardon ? C'est une réalité Monsieur DIONIS. Nous en avons parlé tout à l'heure. Si cette situation avait été vécue dans un autre pays, trois mois sans gouvernement, beaucoup, ici, auraient parlé de coup d'État. C'est un véritable coup d'État. L'expression démocratique a donc été foulée au pied, elle a été piétinée, elle est ignorée. Ne pas respecter le choix démocratique du peuple français est donc un coup d'État démocratique. Des propositions ont été faites pour la constitution d'un gouvernement, j'y reviendrai tout à l'heure. Il y a donc la nomination d'un Premier ministre qui, apparemment, a raclé les fonds de tiroir pour composer son gouvernement, mais il reste dans ce qui a été condamné par les Françaises et les Français dans les mêmes logiques. C'est les politiques MACRON, ATTAL, DARMANIN qui ont été contestées. Donc, il nous annonce aujourd'hui un serrage de ceinture.

J'en ai parlé avec notre Président mardi soir, moi et le groupe communiste considère que c'est un coup de poignard dans le dos des collectivités locales. C'est l'austérité pour les collectivités, pas que la collectivité locale régionale. Pour ceux qui sont bien informés, je vous invite à regarder les conséquences que cela aura, par exemple, à Périgueux, à Bordeaux métropole, à la Ville de Bordeaux, à la communauté d'agglomération du Pays basque, dans les Départements des Landes et de Gironde. C'est plusieurs millions de dépenses utiles dont ces collectivités vont être privées. Donc on s'attaque avec austérité au monde du travail, aux salariés, aux privés d'emploi, aux retraités. On a dit aux retraités, serrez-vous la ceinture, votre augmentation, vous ne l'aurez que dans 6 mois. Alors qu'il avait été promis que nous aurions une revalorisation des retraites. C'est donc, il faut que nous ayons le courage de le dire, notre jeunesse qui va être sacrifiée puisqu'il va y avoir moins de moyens pour l'école. Alors on entend dire : « 4 000 suppressions d'emplois, ce n'est pas beaucoup dans l'école. » Si, c'est beaucoup. Surtout que, dans bon nombre d'endroits, dans bon nombre de lycées et de collèges, aujourd'hui, il manque déjà des enseignants. Ça sera moins pour l'apprentissage. Cela aura des conséquences sur la vie des PME, des entreprises d'artisanat, dans les hôpitaux et dans toutes les entreprises publiques. Ce sont aussi des conséquences dramatiques pour la santé que nous aurons puisqu'il y aura moins de remboursements. Alors, j'ai halluciné ce weekend en lisant la presse : « Mais ne vous inquiétez pas, c'est votre mutuelle qui prendra le reste à charge ». Sauf que, aujourd'hui, il y a déjà deux millions de citoyens qui n'ont pas de mutuelle. Donc je ne vois pas comment ils peuvent être remboursés. Et, en plus, comme nous le disions la semaine dernière, c'est l'économie régionale qui va en pâtir. Le BTP, le bâtiment, je vous

rappelle que les collectivités locales, c'est 70 % de la dépense publique sur les investissements des collectivités.

Et ce sera, comme l'a dit le Président tout à l'heure, mais je suppose que notre Vice-président aux transports interviendra, ça sera moins que pour les mobilités. Et, en plus, le Ministre des transports qui vient d'être nommé, il dit : « *De toute façon on ne va pas faire de dépenses pour les trains supplémentaires, on va faire les cars MACRON bis.* » C'est quand même « fort de café », quand on veut lutter sur les questions environnementales. Tout cela n'est pas raisonnable et n'est pas tenable au regard des formidables enjeux qui sont devant nous. L'interlocutrice qui m'a précédé en a parlé, sur les enjeux environnementaux. Mais pas que. Il y a les enjeux sociaux, les enjeux économiques et les enjeux industriels. Pour reprendre un bon slogan, et cela va faire sourire Monsieur DIONIS, aujourd'hui, on peut considérer qu'on marche vraiment sur la tête. Ce sont donc celles et ceux, comme l'a dit le Président, qui ont créé le déficit, qui décident de nous faire payer une note extrêmement salée. Celles et ceux qui ont décidé du quoi qu'il en coûte. Qui ont décidé des cadeaux fiscaux aux entreprises. Je vous rappelle que, l'an dernier, ce n'est pas un économiste communiste qui le dit, je vous invite à lire la presse de ce week-end, 63 milliards de cadeaux fiscaux ont été faits, tout compris. Notamment aux grandes entreprises et aux grands groupes. Et ce sont ceux-là qui ont supprimé l'ISF qui veulent faire payer aux couches les plus populaires ce soi-disant déficit. Et on voudrait nous faire croire qu'il n'y a pas d'autres solutions ? Autrement dit : « Circulez, il n'y a rien à avoir, taisez-vous. Surtout, petit peuple, acceptez les sacrifices. » Et même certains veulent aller plus loin. Et je suis même très étonné que quelqu'un que nous connaissons ici porte et soutienne ces questions-là, on veut en finir avec les 35 h. Allez demander à un maçon, à celui qui travaille à la chaîne si 35 heures ce n'est pas bien. On veut repousser la retraite ce n'est même pas 65 ans, aujourd'hui, c'est 67 ans. Ces mêmes personnes nous disent et on veut en finir avec toutes les garanties sociales collectives, c'est-à-dire les statuts des conventions collectives.

On veut, petit à petit, par des coups de rabot, supprimer la sécurité sociale et en finir avec tous les acquis du monde du travail. Il faut donc mettre tout le monde au pas avec une cure d'austérité. Ainsi, c'est à nos vies que l'on s'attaque. Pour ce qui nous concerne, avec notre organisation politique, les élus que nous sommes, les organisations syndicales et associatives, nous allons appeler à la résistance. Notre Assemblée, c'est vous qui parlez il n'y a pas si longtemps que cela à la MIE, de mouvement populaire. Il y aura un mouvement populaire. Nous appelons à un mouvement populaire pour justement résister. Il nous faut donc ne pas accepter cette austérité parce que, si nous l'acceptons sans rien dire, ça veut dire, il faut qu'on se le dise, mes chers collègues, c'est renoncer à nos propres politiques. À toutes nos politiques. Pas celles du Président, pas celles de Renaud LAGRAVE, pas celles

d'Alain BACHÉ, ou je ne sais trop qui. Mais toutes nos politiques régionales. Avec certains avec la casquette de maires qui viennent faire leurs courses aux subventions. Il faut qu'on se dise non il n'y a pas, on ne pourra pas, il faut que les choses soient dites clairement.

Mme REQUENNA. - À tout le monde ou à personne, il faudra le dire, Monsieur BACHÉ.

M. BACHÉ. - Absolument.

M. LE PRÉSIDENT. - On laisse parler Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Ne vous inquiétez pas, Madame REQUENNA, il n'y a pas de souci. Moi je suis très transparent, très honnête et là-dessus on n'a absolument rien à cacher. Donc on nous rabat les oreilles avec le déficit et qu'il n'y aurait aucune autre solution. Je vous rappelle, gens de gauche, que le Nouveau Front Populaire a fait des propositions pour construire un budget. La réalité c'est celle-là. Je vais vous épargner les 10 mesures phares, mais on les connaît, que ce soit le groupe écologiste, que ce soit le groupe socialiste, que ce soit le groupe communiste, Monsieur DIONIS. On parle de recettes. C'est supprimer les niches, les niches et dispositions fiscales inefficaces, c'est faire contribuer les ultra riches et les grands groupes à l'effort national, c'est faire peser l'effort de transition sur les plus gros pollueurs et redonner les moyens aux collectivités, c'est donc trouver de suite 49 milliards. Cela répond parfaitement à nos problématiques. Dans la situation, nous pouvons d'ores et déjà voir que certains et certaines ont déjà choisi leur camp. Leurs belles paroles sont loin, y compris ceux qui disaient qu'ils allaient sanctionner le gouvernement. Malheureusement, ou heureusement, au moins, les choses sont très transparentes et très claires. Quand il y a eu la motion de censure pour sanctionner les propositions du gouvernement, on sait qui a voté la motion de censure. Et la seule gauche. Le gouvernement n'a pas été sanctionné parce que, justement, ceux qui disent être près du monde du travail, tout ça, n'ont pas voté la motion de censure. Je ne les nomme pas. Ils se reconnaîtront ici. Donc, pour nous, la situation est très claire. Il ne va pas falloir faire comme nous l'avons entendu dernièrement 150 ou 200 millions, ce ne sont pas de simples ajustements sur un budget de 3,5 milliards. Ce sont des coupes sombres dans nos politiques. Il faut appeler un chat un chat. Nous appelons ça un chat un chat. Et nous appelons aussi, quand nous disons « mobilisation », les autres élus des autres collectivités qui sont dans la même nasse que nous. Et, donc, il nous faudra avoir l'honnêteté et le courage de dire la vérité des prix.

Pour ce qui nous concerne, j'en terminerai par-là, nous serons sincères, transparents. Si coupe il doit y avoir dans nos budgets, nous n'accepterons pas que soient remis en cause certains de nos choix politiques et que le service régional soit raboté ou saboté. Je vous remercie de votre attention, mais ayons bien conscience que la situation dans laquelle nous nous trouvons est extrêmement compliquée et qu'un autre chemin existe et que, s'il y avait

eu un gouvernement présidé par un Premier ministre du Nouveau Front Populaire, nous n'en serions pas là.

M. LE PRÉSIDENT. – Jérôme PEYRAT.

Groupe Renaissance

M. PEYRAT. - Monsieur le Président, je ne pense pas que la dissolution ait été le fruit d'un calcul ou d'un agenda caché. C'est le fruit de la responsabilité d'un homme, le Président de la République, qui a pris sa responsabilité. Il a d'ailleurs donné la parole aux Français qui, à 66 % au premier tour, et à 67 % au second, si je ne m'abuse, sont allés voter, ce qui est un record historique. On ne peut pas dire que ce qui sort de ces urnes soit galvaudé. Ceux qui ne la prennent pas leur responsabilité, si on y réfléchit, c'est ceux qui, en fait, à l'Assemblée nationale, aujourd'hui, constituent une majorité. Les modérés. Il y a une majorité de modérés dans cette Assemblée et il pourrait y avoir une grande coalition comme on a connu ça chez un certain nombre de nos voisins. Mais pourquoi ne prennent-ils pas leurs responsabilités ? Parce qu'ils sont obsédés par le second tour, plus exactement le soir du premier tour des présidentielles de 2027 où on ne garde que les deux premiers et, évidemment, chacun veut refaire un coup la droite, un coup la gauche et ne veut pas voir que les Français sont, quoi qu'on en pense, plutôt habitués aux dépassements politiques. Sur le fond, et au risque de vous contredire, non, c'est 40 millions d'euros, Monsieur le Président. Le reste, c'est une addition sur laquelle je crois que mon collègue Fabien va revenir plus en détail. Mais ce qui est demandé comme effort, c'est un effort, évidemment, c'est sûr, et aucune collectivité locale n'en est d'accord. Mais cela s'arrête là. Et puis je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet de loi de finances. Il y a dans cette Assemblée des parlementaires. Ce projet de loi de finances va être discuté, va être amendé. Un certain nombre de choses vont être vues. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jérôme. Mais j'ai posé la question parce que j'ai été interpellé par l'info de Florent BOUDIÉ. J'ai demandé, samedi, dimanche, ce matin, de revoir la liste par rapport à notre budget ce qui avait été inscrit en recette. J'ai téléphoné ce matin à d'autres collègues Présidents de Régions. 1,3 milliard et une mécanique qui joue sur le FCTVA. C'est-à-dire les remboursements de tous les investissements que l'on fait. La CNRACL, etc. Et on arrive à 130. Je suis désolé, on arrive à 130. 40 ou plutôt 49, pour nous, c'est le prélèvement sur les recettes de fonctionnement. Mais quand vous analysez la totalité du projet de loi de finances, c'est-à-dire les bleus, les annexes, etc., vous arrivez à ce chiffre.

On vous ouvre les livres de comptes et cette analyse sans aucun problème. Et si d'ici ce soir on arrive à trouver d'autres chiffres, tant mieux. Qui souhaite intervenir ? Fabien ROBERT.

Groupe Centre et Indépendants

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Effectivement, nous inscrivons ce débat, cet échange, ces propos liminaires dans un contexte national particulier, avec un nouveau gouvernement dont nous voudrions d'abord souhaiter la réussite pour le pays, pour la France, et avec un nouveau Premier ministre qui, je crois globalement, a montré aux Français qu'on pouvait être engagé sans être enragé, et qui a décidé de s'attaquer réellement aux questions avec, je crois, un certain nombre de compétences autour de lui. Alors vous comprendrez que je félicite deux ministres issues de notre région, Geneviève DARRIEUSSECQ et Nathalie DELATTRE et singulièrement issues de ces bancs. Donc je crois que c'est plutôt bien de leur souhaiter de la réussite, aussi, et de les mentionner. Et en étant conscient, je crois qu'elles seront aussi attentives aux préoccupations de notre région, même s'il est vrai, pour nous, et Jérôme PEYRAT l'a évoqué, ce gouvernement est sans doute un peu trop latéral au sens où nous aurions aimé une composition plus large pour défendre totalement et pleinement un programme modéré. Mais, évidemment, ceci est un débat d'un autre hémicycle, car je ne voudrais pas qu'on se trompe complètement d'hémicycle. On est ici à la Région, on parle des orientations budgétaires de la Région, habituellement. D'ailleurs, la partie nationale nous occupe assez peu et je ne voudrais pas que, tout à l'heure, nous oublions complètement les orientations budgétaires de notre Région.

Quel est le contexte, d'abord, financier, dans lequel nous faisons ce débat ? Le contexte, il est connu, c'est celui du COVID, d'une crise économique, de la guerre, de l'inflation, d'une crise énergétique et d'un gouvernement qui a dû prendre ses responsabilités. Et vous avez, je crois, toutes et tous, ici, soutenu l'idée, je crois, du « Quoi qu'il en coûte ». L'idée qu'il fallait agir. Et parfois, même, je crois vous avoir entendu dire que le gouvernement n'en faisait pas assez. Cette dette, aujourd'hui, elle constitue la plus grosse partie des dépenses de ces dernières années. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des erreurs de trajectoire. Mais on ne peut pas parler de la dernière goutte quand on veut parler de ce qui vient faire déborder le vase. Donc je crois qu'il faut rappeler clairement pourquoi les dettes ont été accumulées ces dernières années. Rappeler également que la règle c'est le prélèvement quand il s'agit de faire des efforts. Alors on ne va pas être désagréable. D'autres le feront, peut-être, mais on pourrait rappeler les ponctions qui ont été faites aux collectivités locales

sous les gouvernements de droite comme de gauche. Et je ne vous ai pas entendus non plus à l'époque, quand c'était la gauche, le dire avec autant de vigueur. Alors, est-ce que, sur 60 milliards d'efforts, les 5 milliards demandés aux collectivités sont déséquilibrés ? C'est un débat. En tout cas, moi, je crois que les collectivités ne sont pas en dehors des comptes publics et elles ne sont pas en dehors de la dette publique, Président. On vote des budgets de fonctionnement en équilibre, certes, mais on s'endette. Vous savez très bien comment cela fonctionne. Et, aujourd'hui, nous représentons aussi une part de cette dette et donc une part des efforts. Ceci n'est pas choquant, bien que, évidemment, nous pouvons discuter la répartition des efforts entre les collectivités. Et, là, j'entends totalement ce que certaines collectivités disent quand elles considèrent que l'effort qui leur est demandé aujourd'hui est beaucoup trop important.

Dire également que c'est un projet de loi de finances, cela a été rappelé. Le Parlement va travailler. Je crois au contraire que le Parlement va amender fortement ce projet de loi de finances et que la seule position tenable sera à mon avis, la défense d'une rigueur, d'une juste rigueur. Il faut que ces deux mots soient reliés, liés. Mais il n'y aura pas le choix compte tenu de la situation financière du pays.

Alors, à propos de cette dissolution, Président, vous avez trouvé vos éléments de langage. Ils vont circuler, très bien. Nous ne partageons pas ce point de vue concernant les raisons de la dissolution. La raison, elle est simple. La majorité en place a perdu les élections. Tout le monde l'a vu, tout le monde l'a compris. Même s'il est vrai que, dans ce pays depuis 30 ans, quand on perd les élections intermédiaires, on ne démissionne pas, ça fonctionne comme ça. Et, cette fois-ci, ça n'a pas fonctionné comme ça. Et, effectivement, le résultat des urnes est pour le moins légitime. Coup d'État ? Chers collègues communistes, je ne sais pas, vous avez peut-être raison. Il faut dire que vous avez plus de pratiques que nous en matière de coup d'État. Donc je vous laisse à cette pratique qui ne me paraît pas néanmoins être très adaptée. Je sais une chose, c'est que si on avait appliqué le programme de la France insoumise aujourd'hui, la France serait ruinée. C'est simple, aujourd'hui, si on avait appliqué le programme que vous avez défendu...

M. MELLIER. - Vous avez déjà ruiné la France. Ne donnez pas de leçon. Vous avez ruiné la France, Monsieur ROBERT.

M. ROBERT. - ... soutenu par le parti socialiste, soutenu par les écologistes, la France serait ruinée. C'est ça la réalité, aujourd'hui.

M. MELLIER. - Vous avez déjà ruiné la France. C'est ça la vérité.

M. ROBERT. - Calmez-vous, calmez-vous. Nous aurons ensuite un débat, évidemment, sur la Région et nos orientations budgétaires.

Concernant les éléments chiffrés qui nous ont été communiqués, bien sûr, certains ne sont plus d'actualité, on le comprend parfaitement, il n'y a pas de débat là-dessus, un certain nombre demeurent vrais. Et nous alertons sur la trajectoire régionale depuis plusieurs années. L'endettement à 9,8 années avant les annonces, c'était quelque chose que déjà nous trouvions important, l'augmentation du poids de la dette, de la charge de la dette. Vous aviez anticipé d'ailleurs des recettes de TVA, déjà, de notre point de vue, surestimées puisqu'elles étaient identiques, en progression +2,5 %, avec une élasticité à 1. Nous trouvions déjà ces chiffres-là extrêmement optimistes et nous n'avions pas d'ailleurs, et nous n'allions pas voter le budget. Donc des éléments budgétaires que nous évoquerons un peu plus longuement demeurent aujourd'hui. Quant aux efforts aujourd'hui demandés, Président, ayons le débat. L'État, Bercy parle de 40 millions pour notre région. Vous additionnez d'autres chiffres. 40 millions dans le cadre d'un fonds de réserve. C'est important, aussi, comment fonctionnera ce fonds de réserve. Nous ne le savons pas. Le débat doit avoir lieu. Mais ne considérons pas que le pire est certain dans ce domaine. En tout cas, vous avez tendu la main en disant : « Travaillons et réfléchissons ensemble aux solutions ». Chiche. Sans refaire une MIE, mais en nous mettant vraiment autour de la table. Avec des chiffres, avec des éléments concrets. La commission finances qui s'est réunie jeudi dernier n'a pas eu les éléments financiers que vous nous avez communiqués vendredi et que, aujourd'hui, vous nous recommuniquiez avec 123, 126, 130. Mettons-nous vraiment autour de la table avec des chiffres pour pouvoir discuter éventuellement des choix que nous ferons ensemble. En tout cas, nous sommes ouverts à cette démarche-là.

Enfin, pour ne pas être beaucoup plus long sur un autre sujet, vous avez évoqué, Monsieur le Président, la question de la santé mentale qui sera une grande cause de l'année prochaine. Je voudrais peut-être nous appeler collectivement à en faire aussi une grande cause dans nos lycées. Je crois que la question de la santé mentale commence dès le plus jeune âge, on l'a bien vu dans ce qui a été rendu récemment dans une étude du Haut-commissariat au plan. Et je crois que nous avons intérêt, dès les lycées, par les moyens de la Région, et peut-être à en faire aussi notre grande cause régionale pour l'année prochaine. Faire en sorte que nous ayons aussi une attention très forte sur ce sujet-là.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons poursuivre nos débats financiers lors du débat d'orientations budgétaires. Mais je crois que nous ne devons à aucun prix céder, malgré la contrainte économique, à une forme de décroissance. Et renoncer à nos investissements comme la LGV, c'est une forme de décroissance. Dire que ce n'est pas un transport collectif à échelle humaine, mais c'est quoi, alors la LGV, mes chers collègues écologistes ? Bien sûr que c'est un transport collectif à visage humain. Bien sûr qu'il y a des gens qui prennent le TGV tous les jours pour aller travailler à Paris. Donc opposer les trains

du quotidien à la LGV, ça n'a aucun sens et nous devons garder le cap sur un certain nombre de nos projets d'avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, quand même, parce que je ne peux pas tout laisser passer. Je n'ai pas pu tout dire dans mon intervention. Aujourd'hui, nos entreprises ont besoin d'être accompagnées. Les 120, 125, 130 millions d'euros qui nous manqueront vont impacter l'accompagnement des entreprises. Je l'avais dit à Bruno LE MAIRE. Les entreprises sont sous une injonction contradictoire aujourd'hui, notamment dans la sous-traitance. Il faut qu'à la fois elles remboursent leur PGE et ce que demande Dassault Safran, Thales, Airbus, c'est qu'elles augmentent leur cadence, leur qualité, leurs embauches, leurs investissements. Elles ne peuvent pas faire les deux. Et ce qu'on observe aujourd'hui, le club des ETI l'a dit, c'est une fragilisation du réseau des ETI. Donc tout cela, ces décisions vont aggraver cela. Ce qui est choquant, aussi, c'est qu'on nous demande cette purge. Nous avons fait un effort sur le budget 2025 tel qu'il vous a été présenté dans des orientations qui ne sont plus normales et que je ne vous propose pas de considérer. Ce n'est pas nous qui avons fait la dette. Ce n'est pas nous. À l'heure où on se pose des questions de commission d'enquête, aujourd'hui, avoir jeté non pas le « quoi qu'il en coûte », mais de l'argent par les fenêtres quand on regarde tout ce qui a été dépensé sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, qui a été la seule augmentation et qu'alors les grandes entreprises, notamment, finançaient seules, ce sont des dizaines de milliards d'euros. La Cour des comptes, nous-mêmes, tout le monde a alerté le gouvernement. Et puis, quand il y a autant d'erreurs, une erreur aussi massive, on démissionne. Celui qui est responsable, celles ou ceux qui sont responsables, ils démissionnent. Et cela n'a pas été fait. Nicolas FLORIAN.

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, je réagis plus que je n'introduis, entre guillemets, le débat. Moi, j'avais plutôt compris que nous aurions un débat de fond et que l'on va avoir, et donc je vais réserver un certain nombre de mes propositions, mes commentaires au moment de l'orientation budgétaire, mais dès lors que d'autres groupes constitués prennent la parole pour avoir une vision plus panoramique et plus large des propos, cela m'incite à rebondir dessus. Sur la question de la LGV qui a été abordée tout à l'heure, moi, je vous rejoins à 100 %, Président. Sur le fond, on soutient la LGV, on le redit et moi j'en profite pour regretter les agissements de part et d'autre, ce weekend, avec quoi qu'on puisse dire, des exactions contre les forces de l'ordre, contre les pompiers, avec des occupations illégales de terrain. Moi je condamne. Nous condamnons avec la plus grande fermeté ce qui s'est passé ce

weekend, notamment à Lerm-et-Musset, avec des scènes des fois assez hallucinantes, dont on a maintenant l'habitude, qualifiées de zadistes à un moment, aujourd'hui, c'est les soulèvements de la terre. Tout cela ne peut plus durer, ce n'est pas possible. Et quand j'entends un certain nombre d'élus qui cautionnent ça, tout fiers d'arborer leurs écharpes tricolores à côté de gens qui caillaient et qui s'en prennent aux forces de l'ordre, ce n'est pas tolérable. Ça, c'est le premier point.

Mme SEGUINAU. - C'est faux, Monsieur, vous n'étiez pas là hier ni avant-hier. Donc on ne peut pas raconter n'importe quoi.

M. FLORIAN. - J'ai vu des images et un communiqué de la préfecture. Mais vous me raconterez dans le détail.

M. LE PRÉSIDENT. - Continuez, Nicolas.

M. FLORIAN. – Premier point sur la LGV. Deuxième point, je trouve assez lunaire, quand même, l'intervention des uns et des autres pour nous faire croire à ce qui est une escroquerie intellectuelle, que le Nouveau Front Populaire a gagné les élections. C'est un mensonge.

Mme SEGUINAU. - Il est arrivé en tête.

M. FLORIAN. - C'est un mensonge, c'est une escroquerie intellectuelle. Ou alors on n'a pas les mêmes méthodes de calcul. Je comprends que cela vous égratigne, mais il n'y a pas de majorité dans ce pays. C'est à qui est le plus majoritaire dans la minorité. Mais quand on fait des additions. Oui ! Mais, attendez, vous n'allez pas être déçus par la fin. Aujourd'hui, on compte 193 personnes élues qui soutiennent le Nouveau Front Populaire. Elle est où la majorité ? À côté de ça. Mais je comprends que cela vous embête.

M. DAMESTOY. - C'est les législatives à qui perd gagne.

M. FLORIAN. - Il suffit de prendre un crayon, un tableau de faire les additions.

M. LE PRÉSIDENT. - Laissons Nicolas FLORIAN poursuivre.

M. FLORIAN. - Merci Monsieur le Président, pour votre sagesse historique. Continuons le calcul, pardon. 72 députés LFI, ce sont les plus nombreux de votre coalition. Plus nombreux. 66 du PS, 38 des Verts. 17 gauche démocratique. C'est ça la coalition NFP. Mais si aujourd'hui on additionne les députés de la République en marche, Les Républicains, le groupe Horizon et le MODEM, c'est 211. C'est 211.

M. TRIFILETTI. - 100 % des perdants ont tenté leur chance.

M. FLORIAN. - Merci Vous avez d'un côté 193 députés pour le NFP.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas FLORIAN, je ne suis pas sûr que débattre de ce qui concerne l'Assemblée nationale, et on en pense, chacun, ce qu'on veut, ce soit intéressant.

M. FLORIAN. - On nous en parle ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Revenons s'il vous plaît aux OB.

M. FLORIAN. – Merci. Oui, d'accord, mais le débat a été porté là-dessus. Donc je referme la parenthèse parce que tout le monde reprendra un papier, un crayon, une petite machine à calculer. Et je vous épargne le nombre de voix au second tour.

M. TRIFILETTI. - Monsieur BARNIER est arrivé cinquième, avec les LR, Monsieur FLORIAN.

M. LE PRÉSIDENT. - On arrête d'intervenir.

M. FLORIAN. - Merci S'agissant de notre séance, moi, je veux saluer le courage de Michel BARNIER. Je salue le courage de Michel BARNIER. Non, mais pardon, il joue les pompiers de service. La France découvre depuis quelque temps que ce pays est ruiné, qu'on n'a plus aucune marge de manœuvre et qu'il faut prendre des décisions.

Bien sûr, comme vous Président et comme la plupart des élus locaux, on aurait préféré que la potion soit moins amère et moins sévère s'agissant des collectivités locales et territoriales et notamment pourquoi en cibler plus que d'autres. C'est le débat que nous aurons, s'agissant de notre périmètre, le moment venu, tout à l'heure, en tout cas, au moment du budget. Donc, nous regrettons, bien évidemment, les décisions qui sont prises. Mais n'oubliez pas deux choses. La première, c'est structurel, depuis plus de 10 ans, ce pays fabrique de la dette sans aucun état d'âme. Notre pays est aujourd'hui en situation de cessation de paiement. Comment pouvons-nous imaginer un budget, contrairement aux collectivités, qui puisse être en déficit actuellement ? Ce n'est pas possible. Il faut que ça s'arrête. Bien sûr que l'effort qui est demandé aux collectivités, on le regrette. On va participer au débat et il y aura un débat parlementaire. Il y aura un débat parlementaire et, à un moment ou à un autre, j'imagine aussi qu'il y aura un débat avec les grandes associations d'élus locaux.

Mais, comment on en est arrivé là ? C'est la question qu'il faut se poser. Comment on en est arrivé là ? Une dette qui explose, des chèques et une politique de saupoudrage qui explose. Et, aujourd'hui, on assiste, s'agissant de nos collectivités, à une perte d'autonomie financière et une perte d'autonomie fiscale. C'est ça le vrai sujet. Et vous l'avez abordé, Monsieur le Président, pour les pistes à imaginer pour l'avenir, il faut remettre au centre du débat quelle est l'autonomie financière, quelle est l'autonomie fiscale des collectivités. La nôtre comme d'autres. Et qui, par ailleurs, auxquelles on ne cesse d'ajouter des transferts de compétences qu'on ne finance pas à proportion de ce qu'on nous transfère. Et où on perd de l'argent à

chaque fois en termes de dotation. S'agissant du choc que l'on subit aujourd'hui parce qu'on va bien parler de ça, il ne faut pas avoir de sensibilité de la mémoire, là-dessus. Parce que, je me souviens d'une époque, pas si lointaine, où le résultat de la baisse des dotations aux collectivités, c'est moins 11 milliards d'euros. 11 milliards d'euros en stock entre 2014 et 2017. Et moins 27 milliards en flux. La réalité, elle est là. Et, à l'époque, je n'ai pas souvenir de quelques responsables politiques plutôt situés dans ces bancs de l'hémicycle venant se mettre en grève de la faim face aux annonces des gouvernements successifs de l'époque sur notamment la baisse de la DGF.

Donc pour l'avenir, on vous rejoint. On se rejoint entre nous. Quelles sont les mesures à prendre pour notre territoire ? Nous en proposerons un certain nombre au moment du débat budgétaire. Je mets simplement à notre réflexion collective au moins trois orientations que nous développerons le moment venu. D'abord, Monsieur le Président, nous vous proposons que vous mettiez à l'agenda une rencontre, une conférence inter-régionale, avec nos régions les plus proches. Je pense à Occitanie et je pense à Rhône-Alpes Auvergne, pour qu'il y ait, d'une part, un partage de diagnostic sur la situation existante et celle qui va découler des annonces gouvernementales, et imaginer, aussi, une mutualisation d'un certain nombre de politiques publiques de soutien aux politiques publiques. Quoi qu'il en soit, de confondre avec eux et créer un partenariat, au moins sur ces trois régions. On a parlé tout à l'heure de la LGV et cela peut être aussi d'autres, avec Auvergne-Rhône-Alpes. On vous propose dès maintenant de provoquer cette conférence, cette rencontre et vous pourriez en être l'instigateur.

S'agissant de nos propres contingences locales, bien sûr qu'il y a des décisions que l'on subit au niveau national. Nous avons des décisions que l'on subit depuis de nombreuses années au sein même de cet hémicycle. Pardon de le dire comme ça. On n'a pas pris la mesure, en 2015, de la fusion des régions. Ce qui, au départ, était présenté comme une source d'économie, n'a pas été une source d'économies. Comment on répond à ça ? Il y a sûrement des projets qu'il faut revoir. Et ce sera imposé aujourd'hui. Mais il faut l'accompagner, en tout cas se l'approprier. Nous avons deux pistes, en tout cas, sur la méthode, à vous soumettre. Un véritable comité d'investissement trans partisan, on évalue quels sont nos moyens, nos besoins et quelle est la hiérarchie qu'on donne à tout ça. On fera des propositions très concrètes. On vous reparlera de Pau-Canfranc. Pardon de vous le rappeler, mais ça, on le dira plus tard. Quelles sont les hiérarchies que l'on applique à tout ça. Et, deuxième instance ou méthode que nous pourrions mettre en œuvre, pourquoi pas sous l'autorité du président ou de son représentant, un véritable comité d'engagement. Il y a deux façons d'appréhender les chiffres que vous nous livrez, que je ne conteste pas. Mais, enfin, j'ai du mal à m'y retrouver entre 120 millions et les 69 déjà énumérés. Surtout si vous

incluez dedans des décisions qui dépassent le soutien aux collectivités. À ce moment-là, il fallait inclure, l'an dernier, le point d'indice qui a augmenté, toutes les cotisations qui ont été augmentées. Là, on parle d'autre chose. Donc, moi, je n'ai pas encore en tête quand on additionne la TVA, le FCTVA, les cotisations retraite, pourquoi pas et tout le reste. Donc ça il faudra le stabiliser entre nous. Et s'agissant de toutes ces dépenses, pourquoi pas un comité d'engagement ? Quelle est notre politique en termes de soutien aux tiers. Quelles sont nos propres politiques internes ? Il y a sûrement des moyens et il faudra faire des économies. Et, là, il y a deux façons d'imaginer les choses. Où c'est un coup de rabot général, moins 5 % et on retrouve les chiffres que vous nous présentez. Moi, je ne suis pas partisan de cette méthode, mais pourquoi pas, pour qu'elle soit plus détaillée, dans le pointillisme, je serai tenté de vous dire, et, à ce moment-là, il faut s'en donner les moyens.

Je finirai par quelque chose que nous revendiquons, un certain nombre. À quand la République des territoires ? Comment pouvons-nous peser face, à Bercy, que vous ciblez, mais c'est l'intelligentsia totale qui est en cause. Nous sommes des Girondins. Bien sûr qu'il faut un État central, mais nous sommes des Girondins. Et à quand la République des territoires ? Réclamons plus d'autonomie fiscale, plus d'autonomie financière. Arrêtons de subir les décisions déportées de l'État. À vous de peser, vous faites partie des grands acteurs locaux des collectivités territoriales. Engagez-vous. Fédérez autour de vous. Et nous serons en soutien pour réclamer un vrai big bang institutionnel à l'État sur le poids des collectivités et les politiques publiques qui leur sont assumées.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Nicolas FLORIAN. C'est le seul espoir qu'il nous reste. C'est le seul espoir qu'il nous reste. Il n'y en a pas d'autres. Notre défi, et vous serez aux premières loges en tant que président de la commission des finances qui va devoir se réunir régulièrement pendant cette période pour représenter toutes les formations de cette Assemblée. Je ne crois pas à la conférence interrégionale, d'abord parce que j'oublie Christelle MORANÇAIS. J'oublie François BONNEAU. Il y a une association des Régions de France dont je ne suis plus le président, mais cette association a beaucoup travaillé ce weekend. On a eu des conférences calls. Les mutualisations, je ne sais pas sur quoi. On mutualise déjà les interventions sur le ferroviaire, sur les échanges, la circulation par exemple entre Toulouse et Pau en TER, des circulations entre Pays-de-Loire et nous. Mais, quand même, je veux dire, le bilan, qui ne s'est jamais passé en République par rapport à ce que vous disiez de l'histoire, certes le budget était en déséquilibre, déséquilibre moins de 3 %, mais là, c'est 1 000 milliards d'euros de dette des gouvernements successifs d'Emmanuel MACRON, Président de la République. 1 000 milliards de dette supplémentaire. Ce qui fait que le poids de la dette dans le budget de l'État c'est 28 %. Moi je comprends que Michel BARNIER soit devant un mur, un mur compliqué. Mais il y a des coupables. Et ces

coupables auraient dû démissionner. La poursuite du quoi qu'il en coûte, même si, nous, nous avons joué pendant le COVID, 140 millions d'euros pour accompagner les entreprises, et des erreurs sur l'apprentissage et sur plein d'autres choses. Le fait de vouloir être partout, de vouloir tout faire, de vouloir mettre des agents de l'État partout derrière un ruban, tout ça coûte énormément. Donc, il y a un besoin de simplification, il y a un besoin de clarification. Il y a un besoin, je vous suis, d'ancrer, peut-être dans la Constitution, dans une loi organique, nos recettes. Imaginez que, dans un autre pays démocratique, on ait un gouvernement qui dise : « On va vous prélever 500 millions d'euros sur vos recettes de fonctionnement qui sont inscrites dans la loi. On vous prélève 500 millions d'euros ». C'est une part des chiffres que j'évoquais. Mais ce serait une révolution. Chez nous, c'est normal. Par ailleurs, on nous dit : « Avec le grand emprunt, je vous aide sur Saintes et le projet de Ferrocampus, mais vous, vous mettez 3, 4, 5 millions d'euros. » C'est-à-dire que l'on devient des sous-traitants. On devient des sous-traitants. Nous sommes dans un système colonial. C'est totalement insupportable. Monsieur LAUSSU.

Groupe UDI et Territoires

M. LAUSSU. – Merci Monsieur le Président, avant de commencer le propos liminaire, je souhaitais, comme vous l'avez fait, aussi revenir sur ce que j'ai entendu tout à l'heure par Madame SEGUINAU notamment sur la société Biosyl. J'ai failli tomber de la chaise quand je l'ai entendue parler de déforestation en France. Donc c'est quand même assez aberrant d'entendre ce genre de propos aujourd'hui. Sachez, Madame SEGUINAU, l'industrie du bois, que je connais bien, puisque je suis un acteur du bois, sachez-le, et si vous ne le savez pas, je vous le redis, je suis un grand défenseur, aussi, des industries du bois, la plupart des entreprises du bois sont écoresponsables. Ils ont entrepris des démarches. Pour fabriquer des granulés, on ne fait pas de coupes rases, on fait des coupes d'éclaircies. Vous savez ce que sont des coupes d'éclaircies. Cela permet de repeupler les bois. Mais on utilise également des morceaux de bois issus de scieries pour fabriquer des granulés. Et, pour vous donner des chiffres précis, la production, en France, de granulés, est de 2,3 millions de tonnes. La consommation en France, est-ce que vous la connaissez ? On est autour des 2,2 millions. Donc, à peu près, on consomme une tonne de granulés par foyer. Donc, aujourd'hui, la France achète 500 000 tonnes de granulés par an à l'étranger. Voilà pour vous donner quelques chiffres. Lorsqu'on parle d'entreprise, il faut se renseigner un peu plus et je pense que la société Biosyl est la première à vous ouvrir les portes pour vous expliquer tout cela. Et je pense que tous les conseillers régionaux autour de cette Assemblée en ont

conscience, dans notre belle forêt de Gascogne. C'était la petite parenthèse, Madame SEGUINAU, sur Biosyl.

Mes chers collègues, je voudrais commencer mes propos liminaires par célébrer en ce jour les Justes. Certes, Juste est un prénom masculin qui provient du latin « justus », qui signifie « qui observe le droit », c'est-à-dire juste. Mais, aussi, nous pouvons nous attarder sur ce mot qui, justement, permet de savoir si, au quotidien, ce que nous faisons nous paraît juste. Comme l'a dit Nicolas FLORIAN, je vais revenir sur la manifestation qui a eu lieu ce weekend en Sud Gironde qui vous a fait bondir, chers collègues. Mais c'est quand même un week-end encore que je caractériserais d'injuste. Ce dernier a rassemblé entre 800 et 1 000 personnes. Alors, Madame SEGUINAU, vous direz que l'on n'y était pas, mais effectivement, je pense qu'on est tous informés de ce qui s'est passé. La manifestation contre la LGV Bordeaux-Toulouse était organisée. Un dispositif conséquent, juste, proportionné, évolutif de forces de l'ordre, était mis en place. Et durant cette manifestation, que je caractériserai d'injuste ont été portés des agissements envers des collègues gendarmes, pompiers, pilotes d'hélicoptères. Quand j'entends que des projectiles ont été tirés en direction de l'hélicoptère de la gendarmerie qu'une cinquantaine de personnes cagoulées ont attaqué une fourgonnette de gendarmerie et que les sapeurs-pompiers ont reçu des projectiles, alors là, je dis : « Stop, on arrête ».

Mme SEGUINAU. - Monsieur, excusez-moi. Nous condamnons toutes les violences et ce que vous racontez, là, vous savez que l'information qui circule sur Internet n'est pas tout le temps juste. Donc moi je vous invite à faire attention à vos sources.

M. LAUSSU. - Alors, Madame, je vais terminer mes propos. Justement, mes sources ne sont pas la source que vous venez de dire. Ce sont des sources plus précises.

M. TRIFILETTI. - Vous savez quand on a un ministre de l'Intérieur qui remet en cause l'État de droit...

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, Monsieur TRIFILETTI, stop. Monsieur LAUSSU, continuez.

M. LAUSSU. - Merci, Madame la Présidente. Nous, citoyens, nous vous devons beaucoup chers gendarmes, pompiers, et autres forces de sécurité qui nous protégeons au quotidien, et sécurisons et défendons tous les concitoyens. Nous ne pouvons tolérer aucune action

contre des hommes et des femmes qui ont le sens du devoir, sens de la patrie, que ces injustes personnages soient identifiés et condamnés avec les plus fermes sanctions.

Mes chers collègues, cette séance qui nous attend, les propos ont été assez poignants juste avant moi, est d'une séance particulièrement importante et sûrement éprouvante pour nous tous car nous allons avoir à faire des choix. Monsieur le Président, qui s'est absenté, ne soyez pas injuste dans vos propos comme vous l'avez fait dans vos propos liminaires. Je pense sérieusement que tous les conseillers régionaux ici présents ont bien conscience des difficultés qui nous attendent. Il y aura des choix, certes, des arbitrages à faire sur les orientations budgétaires. Mais je pense, Monsieur le Président, qu'il ne faut pas caricaturer certaines annonces. En faisant croire que nous ne pourrions plus chauffer les lycées, nous ne pourrions plus aider les entreprises. Je vous le redis, nous aurons des choix à faire. Il faut avoir conscience de la situation que nous vivons. Alors, soit on adopte un « OK la France traverse une période difficile, compliquée » ou « Ils ont fait n'importe quoi » ou, sinon, mettons-nous autour de la table, comme il a été proposé, pour discuter et trouver des solutions. Nous ne pourrions pas avancer en s'opposant. Monsieur le Président, nous avons travaillé durant plus de 6 mois pour proposer des évolutions pour nos agriculteurs avec une plénière dédiée, également, qui a abouti à un quasi-consensus. Mais, Monsieur le Président, nous aurons d'autres discussions en ce jour pour que vous nous expliquiez comment vous avez prévu ces aides dans les orientations budgétaires. Nous avons besoin une nouvelle fois de plus de transparence, surtout d'actes concrets. Que ce travail constructif durant ces mois aboutisse à quelque chose de grand pour nos agriculteurs. Ils en ont besoin, je vous le redis.

Monsieur le Président, je souhaite aussi vous alerter, on en a vaguement parlé, sur la situation de nos entreprises en Nouvelle-Aquitaine. Vous me direz sûrement que vous ne m'avez pas attendu, mais j'aimerais vous dire deux mots sur certaines qui sont en difficulté. Elles souffrent depuis le début l'année 2024. Le Groupe Altares, expert historique et référent informatique sur les entreprises, a dévoilé des chiffres alarmants d'entreprises en défaillance en 2023, en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont plus de 5 000 procédures ouvertes, soit 38 % d'augmentation par rapport à 2022. Les toutes petites entreprises concentrent l'essentiel des défaillances en Nouvelle-Aquitaine. Près de 4 590 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2023. Pour les PME, la tendance s'accélère également, tout particulièrement sur celles qui comptent plus de 50 salariés. Avec 31 jugements en redressement ou liquidation directe, soit 72 % sur un an. Jamais autant de PME ont fait défaut au cours des 10 dernières années. La conséquence directe de ce que je viens de dire, c'est le nombre d'emplois menacés par ces défaillances. Plus de 16 600 emplois est le nombre d'emplois menacés en Nouvelle-Aquitaine contre 10 400 en 2022. Et la tendance 2024 n'est pas plus réjouissante.

À l'approche de la fin des remboursements, comme vous l'avez cité, qui, il faut le dire, ont aidé nos entreprises à passer le cap, nos entreprises ne peuvent plus investir. Je vous tire donc la sonnette d'alarme, mais également pour nos chefs d'entreprise. On parle bien souvent des salariés, mais je voudrais aussi m'attarder deux secondes sur les chefs d'entreprise, les TNS, travailleurs non salariés. Ceux qui ne se rémunèrent pas, qui ne peuvent pas se rémunérer, puisqu'ils préfèrent conserver le salaire de leurs salariés. On parle bien souvent des salariés, effectivement, on sait que c'est important, également, mais sans chefs d'entreprises et entrepreneurs, il n'y a pas de salarié.

Monsieur le Président, par rapport à mes propos, je voulais vous poser une question. Avez-vous un baromètre des entreprises que nous aidons actuellement en Nouvelle-Aquitaine et qui sont en grande difficulté et comment pouvons-nous les aider pour passer le cap ? Je ne vais pas être plus long, mes chers collègues, mais comme je vous le disais en préambule, soyons justes et écoutons-nous et construisons ensemble, même dans la difficulté. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Comme vous avez remarqué qu'effectivement, Monsieur le Président n'était point présent, je lui transmettrai votre question puisque vous vous adressez exclusivement à lui. Edwige DIAZ.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Merci, Madame la Vice-présidente, je voudrais commencer ce propos liminaire en ayant une pensée pour les gendarmes de Gironde et les services de l'État qui ont été mobilisés ce weekend dans le cadre d'une opération de maintien de l'ordre en Sud Gironde, alors que nos villages paisibles ont été le théâtre d'un mouvement appelé « freinage d'urgence » qui a pris des airs de Sainte-Soline. Ainsi, la France entière a, une fois de plus, regardé avec exaspération des images d'une violence récurrente qu'elle ne supporte plus. Une fois encore, une minorité d'activistes radicalisés, galvanisés par le concept fumeux de « désobéissance civile » et soutenus par des élus qui n'ont vraiment honte de rien, ont bravé une interdiction de manifestation et ont, comme d'habitude...

Mme SEGUINAU. - Elle n'était pas interdite.

Mme DIAZ. - ... vomit leur haine anti-police et affiché leur idéologie aux relents anarchistes. C'est donc armés de pierres, d'arbalètes, de boules de pétanque, de fusils de chasse et d'armes blanches...

Mme SEGUINAU. - C'est vraiment n'importe quoi.

Mme DIAZ. - ... et de frondes, selon le communiqué de presse de la préfecture, que ces délinquants parce que je n'ai pas envie de reprendre à mon compte.

M. TRIFILETTI. - Ce qui est excessif est insignifiant, Madame DIAZ.

Mme BROUILLE. - Monsieur TRIFILETTI et Madame SEGUINAU, ça suffit. Vous laissez parler. Merci.

Mme DIAZ. - C'est donc armés que ces délinquants, courageusement encagoulés, soit dit au passage, parmi lesquels figuraient une vingtaine de fichés S, ont tiré au mortier contre un hélicoptère de gendarmerie et ont agressé des gendarmes aux cris de : « Cassez-vous » et « ACAB ». Pour assurer leur propre sécurité, les gendarmes ont dû fuir le secteur grâce à l'intervention d'une camionnette de leurs collègues pompiers. Quand les forces de l'ordre reculent, c'est l'État qui se couche devant des voyous. Si l'on peut être, comme le Rassemblement National, opposé aux surtaxes décidées arbitrairement par les macronistes et avalisées par cet exécutif, rien n'autorise une telle violence, que l'on soit contre le projet ou que l'on soit pour, comme l'est le Rassemblement National. C'est donc avec la plus grande fermeté que le RN condamne ces agissements. Nous réitérons notre demande de dissolution du groupe d'extrême gauche les Soulèvements de la terre. Il est temps que le nouveau ministre de l'Intérieur tourne la page du laxisme incarné par Monsieur DARMANIN, qu'il constitue un dossier de dissolution des Soulèvements de la terre et qu'il le ficelle de manière suffisamment sérieuse pour que, cette fois-ci, le Conseil d'État puisse procéder à sa dissolution.

Quant aux membres de cette Assemblée, je tiens à vous exprimer le malaise de notre groupe quand nous avons vu que certains d'entre vous ont soutenu cette manifestation jusqu'à y participer et que la majorité des autres, à part quelques groupes, a préféré regarder ailleurs et se taire. Cette complicité passive est inacceptable.

Avant d'évoquer le budget, je voudrais revenir sur les conclusions de deux études qui ébranlent la gestion des TER en Nouvelle-Aquitaine, compétence régionale. Pour la première, il s'agit d'une étude de l'UFC que choisir du 10 septembre. Et, pour la deuxième, il s'agit du rapport de la Cour des comptes du 20 septembre. Ces deux analyses sont alarmantes, mais en même temps, pour notre groupe, il ne s'agit pas d'une surprise. Il ne s'agit pas d'une surprise parce que notre groupe est très attentif aux remarques des usagers sur le terrain. Il suit avec assiduité les comités de lignes. Lignes qui, pour certaines, sont surnommées « les trains de l'enfer », comme c'est le cas avec la ligne 43 qui relie Bordeaux à Saint-Mariens. Mais c'est avec un profond agacement que nous avons eu la confirmation qu'en 2023, près d'un train sur quatre a été déprogrammé, annulé ou retardé. Et les tempêtes que vous évoquez souvent pour vous dédouaner ne sont pas systématiquement à l'origine de ces

intolérables dysfonctionnements. Les TER de Nouvelle-Aquitaine sont ceux qui enregistrent le plus de retard en France avec une augmentation de 40 % entre 2019 et 2023. Pour reprendre les termes du directeur régional de TER Nouvelle-Aquitaine qui a donné récemment une interview à Sud-ouest, « Il ne s'agit pas, je cite, du réseau le plus performant de France ». C'est le moins que l'on puisse dire...

S'il est désormais acté que les TER de Nouvelle-Aquitaine ne sont pas à la hauteur des attentes des usagers, ils en payent pourtant, hélas, le prix fort puisque, entre 2020 et 2024, vous avez décidé d'augmenter les tarifs de 12 %. Enfin, augmenter, pas pour tout le monde puisqu'avec votre idéologie de préférence étrangère, vous assumez que les demandeurs d'asile bénéficient quant à eux d'une réduction de 80 % sur le prix du billet.

Passons maintenant au budget. Monsieur le Président, qui s'est absenté, nous avons lu, entendu ses déclarations théâtrales, ses « coups de gueule », ses « jérémiades ». Mais il dit qu'il est sous le choc et que s'il s'attendait à de mauvaises nouvelles, « Oh là là », il ne s'attendait pas à ce qu'elles soient aussi dramatiques. Et, franchement, je suis déconcertée quand je vois Monsieur le Président verser dans le complotisme en imaginant un lien obscur entre la dissolution de l'Assemblée nationale et la situation budgétaire. Je suis aussi stupéfaite de le voir agiter les peurs et de dire que partout le service public est en péril, que les économies de fonctionnement et d'investissement auxquelles il va être contraint représentent une atteinte au fonctionnement des lycées, une perte de l'offre du TER au quotidien, l'arrêt de la formation de 20 000 demandeurs d'emploi et le gel des aides aux entreprises, aux agriculteurs, pendant un an. Honnêtement et je lui dirai tout à l'heure quand il reviendra... Monsieur le Président, vous êtes revenu. Donc, Monsieur le Président, et vraiment avec tout le respect que j'ai pour vous, et vous le savez, je vous le dis solennellement : la tragi-comédie, ça suffit ! Vous ne duperez personne avec vos gesticulations. En effet, vous ne pouviez pas ignorer l'insincérité des budgets des années précédentes, la gestion lamentable des finances publiques, des « Mozart de la finance », la sous-estimation du déficit et la surestimation de la croissance. Pourquoi ? Parce que j'imagine que, comme tous les politiques sérieux, vous faites des revues de presse. Et donc vous avez vu que le Rassemblement National n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme depuis qu'il est massivement rentré à l'Assemblée nationale en 2022. À l'issue de chaque rencontre avec Bercy, nos députés et particulièrement Jean-Philippe TANGUY, que je salue, avec beaucoup de sérieux, ont dénoncé les tentatives de dissimulation budgétaire de Bruno LE MAIRE. Mieux que ça, le groupe RN a demandé en avril au gouvernement de déposer un projet de loi de finances rectificative pour corriger le budget de la France. Et vous, Monsieur le Président, vous qui avez été parlementaire pendant 10 ans, vous êtes familier de toutes ces procédures, elles n'ont donc pas pu échapper à votre attention. Et puisque le

gouvernement ne nous a pas donné gain de cause, le 3 juin, nous avons défendu une motion de censure à l'Assemblée nationale. À cette occasion, et avec beaucoup d'éloquence, mon collègue Sébastien CHENU a tenu des propos justes. Il a dit qu'il avait face à lui, l'équipe de France « de la loose ».

Par ailleurs, Monsieur le Président du Haut-commissariat aux finances publiques, qui est donc Pierre MOSCOVICI, un socialiste, a indiqué que le chiffrage budgétaire et financier manquait de crédibilité. Il a été rejoint dans son analyse par un autre socialiste, Laurent FABIUS, président du Conseil constitutionnel. Alors, Monsieur le Président, si vous ne lisez pas l'actualité liée au Rassemblement National, c'est un tort. Mais, en tout cas, si vous ne lisez pas celles liées aux déclarations des membres de votre parti, je ne comprends plus rien. Donc, cette situation, Monsieur le Président, vous la connaissiez ou si vous êtes passé à côté de toutes ces alertes, vous nous étonnez par un amateurisme qui est totalement inexcusable. Quand on est Président d'une Région depuis 25 ans, qu'on a été président de l'Association des Régions de France pendant 12 ans, qu'on a été parlementaire pendant 10 ans et qu'on est rentré en politique voilà bientôt 40 ans, vos excuses ne nous conviennent pas. Et, je vais vous dire, ce qui est encore plus inexcusable, c'est que quand vous avez eu l'opportunité d'offrir, en juin dernier, lors des élections législatives, une alternative aux Français et aux finances de l'État, vous avez décidé de faire barrage au Rassemblement National. Vous êtes donc complices d'Emmanuel MACRON depuis 2017 et je ne rappellerai jamais assez que vous avez voté pour lui dès le premier tour en 2017. Vous avez réitéré ce soutien en 2022 et vous venez de confirmer votre choix en 2024. Donc, aujourd'hui, vous n'avez tout simplement pas le droit de venir pleurer sur le lait que vous avez vous-même renversé.

Enfin, vous demandez aux oppositions de vous formuler des propositions. Donc, oui, Monsieur le Président, nous allons vous reformuler les propositions que nous répétons inlassablement depuis 2015, année de notre retour dans cet hémicycle, grâce à l'excellente campagne menée par Jacques COLOMBIER. Et il vous appartiendra de choisir, en responsabilité, entre toujours plus de politique néocolonialiste, immigrationniste, environnementaliste, décroissantiste et wokiste et le maintien des services publics en Nouvelle-Aquitaine, à savoir une offre TER satisfaisante, une aide aux agriculteurs valable alors qu'ils ne cessent de crier leur désarroi, le bon fonctionnement de nos lycées, le soutien aux entreprises, etc. Les cartes sont entre vos mains, Monsieur le Président, mais sachez que si vous décidiez de faire les mauvais choix, nous serions les premiers à les dénoncer. Et comme il me reste un petit peu de temps, je voudrais en tant que présidente du groupe Rassemblement National saluer nos collègues démissionnaires Julie RECHAGNEUX et Philippe CHAGNIAT et souhaiter la bienvenue sur nos rangs à nos deux nouveaux

collègues, Laurence VEYSSIÈRE et Pierre LE CAMUS, et je leur adresse à tous les 4 mes vœux les plus amicaux de succès.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - En fait, si je comprends bien, Edwige DIAZ, vous ne m'avez pas entendu, tout à l'heure, quand j'ai listé les alertes, y compris du projet de loi de finances rectificative. Deuxièmement, répondez-moi franchement : vous, vous soutenez le gouvernement BARNIER ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, moi, je ne vous ai pas entendu faire votre mea culpa sur les soutiens successifs que vous avez apportés à Emmanuel MACRON.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous croyez ? Vous ne m'écoutez pas assez. Vous ne m'écoutez pas assez. Merci. La commission permanente est donc modifiée et Madame COUSIN rentre à la commission permanente. Jean-Philippe PLEZ.

Groupe PRG – Le Centre Gauche

M. PLEZ. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je crois, Madame DIAZ, que, effectivement, vous n'écoutez pas bien le Président. Le Président ROUSSET quand il dit il est étonné du montant, tout le monde savait qu'il y avait des difficultés, mais ce montant il tombe un peu sur le bec de tout le monde. Il ne faudrait pas réussir, par un talent oratoire, dont je vous laisse la qualité, à renverser la charge de la preuve. C'est quand même fort de café de reprocher à Renaud LAGRAVE qu'il n'y a pas assez de trains. Mais on fait marché les trains, rouler les trains sur des rails qui existent, avec un fonctionnement qui existe, avec un investissement qui existe, mais qui n'est pas de notre compétence. C'est fort de café de renverser la charge de la preuve en accusant le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine d'être un lapin de 6 semaines alors que ce sont des décisions qui nous viennent d'en haut, qui nous sont imposées, qui nous posent des problèmes, sur lesquels nous sommes réunis pendant deux jours pour essayer de trouver des solutions. Donc je voulais simplement commencer par vous dire que je trouve votre propos fort de café.

Mais je voulais commencer, Monsieur le Président, par associer notre groupe aux remerciements chaleureux que vous avez adressés à Gérard BLANCHARD. C'est vrai qu'il va un peu manquer à Bordeaux, même s'il ne quitte pas complètement Bordeaux. Bien

entendu, il reste conseiller régional et j'aurai moi plaisir à le voir plus souvent à La Rochelle où nous espérons bien sûr qu'il devienne le Président de l'Université. Nous nous associons également aux félicitations républicaines que vous adressez à Fanny CASTAIGNEDE qui est élue depuis samedi et qui est arrivée avec un masque. C'est le début des problèmes. Bon courage. Mes félicitations républicaines.

Un mot sur l'hommage que vous avez rendu, Monsieur le Président, à nos hussards noirs que sont Dominique BERNARD et Samuel PATY à l'occasion de cette minute de silence qui nous permet de rendre hommage et d'honorer la mémoire de ces hussards noirs de la République. Nous aimerions associer à cet événement de calendrier, à un événement récent. Le fait qu'une enseignante de lycée ait récemment été giflée, à Tourcoing, alors qu'elle faisait respecter la loi et le principe de laïcité, doit aussi nous alerter sur cette petite musique lancinante et persistante d'atteinte à la laïcité. Ce qui est confirmé par un récent rapport du Sénat, démenti par l'actuel gouvernement, mais qui était confirmé préalablement par un rapport du Sénat confirmé dans les établissements, du moins ceux qui osent en parler, ce qui signifie surtout un retrait de cette valeur républicaine cardinale, dans ce que la République a toujours reconnu comme son seul élément sacré, l'école, l'École avec un E majuscule. Alors, à l'occasion des tristes anniversaires des assassinats de Dominique BERNARD et de Samuel PATY, il semble primordial de rappeler sans cesse l'importance des valeurs républicaines, notamment la laïcité, que l'on croit à tort parfaitement intégrée ou qu'on dit, au contraire, dépassée, non moderne et sans lien avec notre monde actuel. Pourtant, la laïcité répond aux défis, notamment sociétaux, du vivre ensemble qui nous sont posés aujourd'hui puisque la laïcité garantie l'égalité des droits sans distinction ni hiérarchie, sans distinction ni hiérarchie, de religion, d'origine ou de genre. C'est la liberté de conscience et de croyance pour chacune et chacun. Dominique BERNARD et Samuel PATY sont deux enseignants tragiquement assassinés pour avoir défendu ces valeurs. Cela renforce l'idée qu'il est impératif de continuer à éduquer les jeunes dans cet esprit d'égalité, de respect et de tolérance. Surtout dans un contexte où des conflits extérieurs, notamment ceux du Proche ou du Moyen-Orient, ne manquent pas d'être récupérés et répercutés en France, dans notre façon de faire société, en nous opposant, en nous divisant de façon manichéenne, en nous renvoyant à une communauté, en hiérarchisant, en relativisant les drames. Il n'y a, pourtant, je pense que tout le monde peut être d'accord avec cette idée dans cet hémicycle, du moins je l'espère, pas une vie humaine plus importante qu'une autre, ni une croyance plus importante qu'une autre. J'ose penser que tout le monde sur ces bancs partage cette idée. La laïcité nous enseigne cela. Elle est un rempart contre les divisions croissantes au sein de notre société. C'est le socle de notre cher vivre ensemble, le chemin par lequel réconcilier et réunir, et, espérons-le, réenchanter notre rapport à l'autre dans un

monde en crise.

Dans ce monde que nous savons effectivement souffrir de multiples crises, nous devons affronter, au plan national, la dernière venue, la crise budgétaire. Les difficultés budgétaires étaient connues. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, ce n'est pas véritablement surprenant tant nous savions le niveau abyssal de la dette. Mais comment ne pas être sévèrement critique à l'égard de la gestion budgétaire de l'État ? Et comment ne pas être violemment choqué par l'injuste obligation faite aux collectivités locales de participer à la résorption de la dette dans des proportions oh combien plus importantes que le poids réel des collectivités dans cette même dette. Cette situation entraînera de fait une baisse des services publics, ce qui aggravera encore les inégalités sociales et territoriales alors que nos concitoyens attendent exactement et strictement l'inverse, c'est-à-dire plus de justice sociale et moins de fractures territoriales. Pour le dire autrement, ce qui nous est imposé est aussi de brutal qu'arbitraire. C'est aussi injuste qu'inquiétant. C'est grave. L'heure est grave. Nombreux ont été à le dire. L'État entraîne les collectivités dans le recul des services publics, dans le recul de l'action publique. Et, comble du comble, fait appel aux 450 collectivités les plus grandes, supposant qu'elles sont riches, pour participer à l'effort de résorption de la dette massivement générée par ce même État. Alors, que faire ? Que faire ? Nous pourrions rentrer en résistance, retirer les délibérations budgétaires de cette séance plénière, car les débats d'orientations budgétaires sont très certainement parmi nos débats les plus importants. Mais comment les tenir dans ce contexte incertain et flou ? Nous aurions pu commettre cet acte de résistance, mais vous avez tenu, Monsieur le Président, à maintenir ces délibérations parce que, justement, nous devons faire face et surmonter. Garder le cap en période de gros temps, dirait-on chez moi. Continuer à faire avancer la maison Nouvelle-Aquitaine dans le sens, l'intérêt et les attentes de ses habitants. Vous avez tenu, en maintenant ces délibérations, à dire aux Néo-Aquitains que la Région continuera à être là au maximum de ses capacités. Nous avons effectivement une obligation collective commune à nous tous ici. Défendre l'action régionale et trouver collectivement des solutions, faire des choix collectifs sur ce que nous pouvons faire ou réduire, arrêter ou reporter. Mais, de grâce, chers collègues, ne soyons pas schizophrènes ni amnésiques dans cet hémicycle. Concentrons-nous sur l'action régionale et cessons avec des motions inopportunes pour ne pas dire indécentes.

Dans le contexte que nous connaissons, dans l'histoire récente que nous connaissons, très commentée ce matin, que penser de motions qui demandent d'augmenter le budget agricole ou d'investir au-delà de nos compétences sur le ferroviaire ? Que penser de ces motions venant des partis de l'ancienne majorité présidentielle ou de l'actuel gouvernement, alors que les premiers n'ont pas réussi à répondre nationalement aux attentes du monde

agricole ? Ça se saurait. Et qu'ils ont en même temps bien réussi à creuser le déficit de la France de façon record. Et que les seconds, l'actuel gouvernement sont en soutien d'un gouvernement qui réduit l'investissement sur le ferroviaire et la capacité de financement de l'action régionale, toujours en même temps. C'est ubuesque. Alors, à Paris, dans nos territoires respectifs, n'oublions pas que nous sommes ici des élus régionaux, à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou à l'hôtel de Région. Restons cohérents. Prenons exemple sur notre collègue Éric SARGIACOMO que je voudrais saluer, qui reste cohérent entre Bordeaux et Bruxelles ou qui, pour le dire mieux, nous aide à Bruxelles à défendre les positions que nous défendons en région et que nous défendons collectivement en région. J'en veux pour preuve la récente mission d'information et d'évaluation de nos politiques agricoles en lien avec l'alimentation et la santé. Ce fut un succès. Nous devons nous inspirer de cette mission dans ce qu'elle a collectivement suscité, et uni sur quasi tous les bancs de cet hémicycle. Défendons collectivement les Régions, non pas pour elles-mêmes ni pour nous-mêmes. Cela n'aurait pas de sens ni d'intérêt. Mais pour ce qu'elles font. Voire, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, pour ce qu'elles pourraient faire. Nous pensons effectivement à davantage de décentralisation, à une réforme structurelle et territoriale. Pour remédier à ces crises conjoncturelles et structurelles, nous aurions intérêt à défendre une décentralisation accrue, au-delà et plus profondément qu'une simple loi NOTRe 2, afin de mieux adapter les compétences et les ressources des collectivités locales. Pour nous, ce serait forcément d'avoir une recette fiscale en lien avec notre mission transport par exemple. Ce n'est qu'un exemple. Cela permettrait de mieux répondre aux besoins des citoyens tout en leur donnant plus de pouvoir sur leur propre gouvernance. Parce que cela rapproche l'action, la décentralisation, cela rapproche l'action des citoyens et des territoires. C'était déjà utile hier. C'est, nous le pensons, devenu vital, aujourd'hui, pour des raisons d'économies d'échelle, de bonne gestion et d'efficacité de l'argent public, bien entendu, et aussi d'efficacité de l'action publique. Il en va de la bonne gestion de l'argent public, de sa dépense efficiente, plus rapide, avec moins de monde autour du ruban.

Monsieur le Président, ces travaux engagent sur le long terme, tandis que nous devons répondre, en responsabilité, aux attentes immédiates et quotidiennes de nos concitoyens. C'est ce que nous allons faire dès à présent avec notre ordre du jour chargé. Nous aurons l'occasion de revenir sur de nombreuses délibérations en conservant une chose à l'esprit, j'espère que ce sera quelque chose de partagé et de collectif, la nécessité de continuer à proposer et de continuer à agir. Monsieur le Président, chers collègues, je vous souhaite des débats aussi riches que les enjeux sont importants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Philippe PLEZ. Juste une précision, j'ai maintenu le débat sur les orientations budgétaires, mais je demanderai à l'Assemblée de prendre acte de ce

débat compte tenu du fait que le projet de loi de finances remet en cause notre estimation de recettes. Donc les tableaux qui suivent, Sandrine DERVILLE le rappellera tout à l'heure. De telle sorte qu'on commence le débat sur des futurs OB et d'un futur budget. Tout le travail qui a été fait depuis le milieu de cette année ne tient plus. Certains pensent que 130 millions de recettes de fonctionnement en moins c'est simplement 130 millions de recettes. Or, 130 millions de recettes, c'est en fait 250 millions d'euros en investissements. Pour des raisons que tous les gestionnaires de comptes publics font très bien.

Je voudrais redire, mais je pense que, à un moment donné, Renaud LAGRAVE le dira, le rapport de la Cour des comptes critique la gestion des matériels roulants, et je rappelle que la gestion des matériels roulants, c'est la SNCF qui le fait, mais elle rend grâce à notre propre politique qui se distingue au niveau national. Martine PINVILLE pour clore.

Groupe Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés

Mme PINVILLE. - Merci, Monsieur le Président. Peut-être quelques mots pour revenir sur les propos de Madame DIAZ, ses propos inadmissibles vis-à-vis de vous, Président. Nous vous soutenons complètement dans toute la politique que vous menez, bien évidemment. Et vous avez décidé, Madame DIAZ, d'être une béquille du gouvernement, vous l'avez oublié. Vous avez aussi décidé de ne pas le censurer.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un contexte particulièrement sensible et inquiétant, que ce soit sur le plan national, avec la crise institutionnelle que nous avons vécue ces derniers mois, et sur le plan géopolitique avec les conflits à nos portes qui menacent d'embrasser le monde. Ces conflits, que ce soit en Ukraine ou au Proche-Orient, avec leurs cohortes de victimes innocentes et de déplacements forcés, touchent profondément nos consciences. Cette situation internationale, marquée par les tragédies, nous interpelle et nous rappelle l'importance de la solidarité et de la résilience face aux catastrophes, en toutes circonstances. Je pense ici à la vallée d'Aspe, durement frappée par des intempéries hors du commun. Face à cette catastrophe, c'est cette même résilience que nous avons observée chez les habitants, soutenus par un élan de solidarité locale. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom des élus de notre groupe, notre solidarité et notre soutien le plus profond aux habitants.

Lors de cette séance plénière, le vote d'une délibération nous sera proposé afin que la Région puisse mobiliser ses ressources pour répondre à cette situation d'urgence, notamment à travers une enveloppe d'un million d'euros dont 300 000 euros seront dédiés à la rénovation des pistes pastorales pour soutenir les agriculteurs et permettre une reprise

rapide de leurs activités. Cette catastrophe nous rappelle, si besoin en était, la nécessité d'une action plus forte en matière de prévention et de résilience face aux événements climatiques extrêmes qui, malheureusement, risquent de devenir de plus en plus fréquents. Nous devons y faire face non seulement avec des mesures d'urgence, mais également en inscrivant nos actions dans une logique de long terme. Cela implique une réflexion sur la gestion de ressources naturelles et le développement d'une agriculture et d'infrastructures adaptées aux nouvelles réalités climatiques. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre feuille de route Néo Terra, un cadre ambitieux pour la transition environnementale que nous avons adaptée en 2019 et dont le rapport sur l'année 2023 nous sera présenté lors de cette séance. Notre stratégie repose sur une mobilisation globale de notre territoire et de nos acteurs économiques pour répondre aux défis du dérèglement climatique. Néo Terra n'est pas seulement une vision, c'est une action concrète qui touche tous les secteurs, notamment les plus vulnérables comme l'agriculture, les infrastructures et les ressources en eau. À travers cette feuille de route, nous avons choisi de renforcer la coopération avec les agriculteurs, les industries, la recherche, les pôles de compétitivité et les associations afin de construire un modèle plus résilient et durable. Difficile tâche, cependant, que celle d'anticiper lorsque nous devons également composer avec un contexte national particulièrement incertain et défavorable. En effet, les récentes annonces du gouvernement BARNIER, qui impose des coupes sévères dans les budgets des collectivités, risquent de fragiliser bon nombre d'initiatives pourtant essentielles à la cohésion sociale et territoriale. On parle ici rien moins que d'un massacre à des finances locales et de l'investissement public régional sous prétexte de redresser les finances publiques. Mais, en réalité, ni plus ni moins qu'un véritable étranglement financier en perspective. L'impact sera dévastateur. Privation de dynamique de TVA pour 2025, baisse du Fonds de compensation pour la TVA et le FCTVA de 2 points et ponction directe sur les recettes de fonctionnement des régions à hauteur de 2 %, soit 530 millions d'euros pris de force, le Président l'évoquait tout à l'heure. Les Régions, pourtant garantes de 12 % de l'investissement public, mais ne représentant que 1 % de la dette nationale, sont transformées en variables d'ajustement. Ce sont nos capacités d'action en termes d'investissement dans la transition écologique, l'innovation, la formation professionnelle qui sont sacrifiées sur l'hôtel de cette gestion comptable à courte vue. Je le rappelle, le déficit public a plus que doublé depuis 2017. Plus 1 000 milliards d'euros de dettes pour le pays.

Tout à l'heure, nous examinerons plusieurs délibérations budgétaires stratégiques. D'abord, une décision modificative qui s'inscrit dans la continuité du budget primitif en renforçant les choix politiques ambitieux pour le territoire et en prévoyant les adaptations nécessaires au contexte financier national dégradé. Et, surtout, nous tiendrons notre débat sur les

orientations budgétaires qui intervient après un travail de plusieurs mois afin de définir une trajectoire dont l'objectif est de préserver et agir pour construire demain. Or, les annonces qui viennent d'intervenir, réduisent en cendres ce travail et remettent en cause directement nos politiques avec un impact fort, ne l'oublions pas, sur la vie de nos concitoyens. Plus de 100 millions de recettes en moins pour la Région c'est une fragilisation automatique de notre capacité d'autofinancement et donc de notre capacité à emprunter pour continuer d'investir. Ce sont bon nombre de nos politiques qui sont mises en danger sur le long terme, et notamment l'une des plus emblématiques d'entre elles, celle en faveur de nos lycées. En effet, tout à l'heure, Jean-Louis NEMBRINI, le Vice-président, va vous présenter la DGF 2025 qui nous permet de déployer notre ambition éducative sur tous les territoires pour permettre aux jeunes de Nouvelle-Aquitaine d'étudier dans de bonnes conditions. Cette dotation globale pour tous les établissements de la région permet d'assurer la qualité des conditions d'enseignement dans le respect des contraintes budgétaires de la Région Nouvelle-Aquitaine. Mais qu'en sera-t-il demain avec plus de 100 millions de recettes en moins pour la collectivité ? Saluons également l'aboutissement du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. La réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols est indispensable. Nous savions et nous avons choisi, déjà, dans notre précédent SRADDET, de l'organiser toujours en concertation. Des évolutions normatives nous ont amenés à le réviser. Mais nous avons su le faire en cohérence avec notre stratégie d'aménagement et avec notre philosophie de rééquilibrage entre les territoires. À travers ce schéma régional, nous faisons bien plus qu'appliquer les normes nationales, nous les traduisons, nous les appliquons de façon différenciée de façon adaptée aux profils variés des territoires. Face à un État qui a longtemps tardé à prendre ses décisions, face à un État dont les injonctions étaient absolument contradictoires, la Région a su honorer sa compétence et ses responsabilités. Comment l'État aurait fait si la Région n'avait pas été au rendez-vous ? Comment les territoires auraient été considérés si la Région n'avait pas été à leurs côtés ? L'égalité des territoires est un enjeu majeur pour nous, car une société solidaire est une société plus forte face aux crises.

Dans cette dynamique, je souhaite aussi mettre en lumière la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre la Région et le mouvement associatif. Les associations, nous le savons, jouent un rôle fondamental dans le soutien aux populations, la cohésion sociale et l'animation de nos territoires. À travers cette convention, nous réaffirmons notre engagement à soutenir durablement ce tissu associatif qui participe à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus résiliente. Cette convention est également une reconnaissance du travail essentiel des associations, en particulier dans les

moments de crise où elles sont souvent en première ligne pour apporter des solutions concrètes aux citoyens. Ainsi, que ce soit à travers la réponse immédiate aux crises, la transition écologique, ou le soutien à nos territoires les plus vulnérables, la Région Nouvelle-Aquitaine est pleinement mobilisée pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Nous continuerons à travailler main dans la main avec l'ensemble des acteurs de notre région pour faire de la solidarité et de la durabilité les piliers de notre action. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Je rappelle qu'il est évident, dans ce contexte, que je ne demanderai pas à l'Assemblée de prendre acte du document qui vous a été envoyé puisque dès vendredi dernier il a été rendu obsolète par les décisions et les informations du PLF. Que nous aurons peut-être, parce qu'il faut se remettre au travail, en associant bien sûr les élus de la commission des finances et d'autres commissions, sûrement, pour réélaborer un budget. Cela prendra du temps. Et, donc, la date du budget qui était fixée mi-décembre, je crois, Sandrine, a toutes les chances d'être repoussée d'ici les fêtes de Noël ou du jour de l'an, je ne sais pas. Peut-être en début d'année prochaine. La plupart des Régions sont en train de le faire et nous resterons en contact avec les autres Régions.

M. FLORIAN. - Une demande de précision sur votre calendrier. Si je calcule bien, cela voudrait dire que, là où on part à date 0, aujourd'hui, 15 octobre, les OB valent pour 2 mois. Si le budget est repoussé après décembre, c'est-à-dire qu'il faut indiquer de nouvelles OB dans cet intervalle. C'est bien ce que j'ai compris ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, bien sûr. On a 2 mois de travail avec une incertitude, Nicolas, c'est que c'est que si la loi de finances entérine un certain nombre d'amendements, comme on les propose, par exemple celui de ne pas payer deux fois les péages de la SNCF, à la fois en faisant des travaux et en hypothéquant ce que la SNCF engrange dans des Régions, par exemple sur la possibilité d'un versement transport pour ce qui nous concerne, parce qu'on est la seule collectivité à ne pas avoir de VT, si sur le FCTVA les choses changent, tout ça va nous poser un sacré problème pour avoir la vérité des chiffres. On part de 130, à combien arriverons-nous ? Je ne pense pas qu'on arrivera à beaucoup moins.

M. FLORIAN. - Du coup, est-ce que vous m'autorisez à proposer à Sandrine DERVILLE que l'on puisse réunir la commission des finances très rapidement ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut qu'au moins cette première réunion de la commission des finances fasse le point, précis, technique, sur les 130 millions d'euros dont on parle.

Mme SEGUINAU. - Et le CESER. Excusez-moi Président. Une précision également. Donc là on a proposé de pouvoir faire une commission avec les élus de la région et le CESER. Est-ce que vous êtes favorable à ça pour qu'on puisse échanger ?

M. LE PRÉSIDENT. - On ne va pas tout mélanger. Devant le CESER, on y va régulièrement.

Ne mettons pas les élus socioprofessionnels alors qu'on coconstruit toutes nos politiques publiques dans une situation de gêne sur le plan politique. Enfin, ne faisons pas faire au CESER ce qui n'est pas son rôle. Cela me semble être la moindre des choses.

Mme SEGUINAU. - Si je peux me permettre, Président, on pourrait peut-être leur faire une saisine pour voir quelles seraient les propositions.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais laissez-moi faire, s'il vous plaît. Vous n'êtes pas Présidente de cette Région, on l'a vu aux élections. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Pour bien comprendre, Président, nous retirons le rapport 4 cet après-midi sur les orientations budgétaires ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne retire pas ce qui vous a été envoyé, mais je ne demanderai pas à l'Assemblée de prendre acte, donc c'est un rapport d'information.

M. ROBERT. - Est-ce que vous organisez le débat sur les orientations budgétaires ?

M. LE PRÉSIDENT. - Évidemment. Sandrine DERVILLE va préciser les coupes dans nos recettes. Vous ne pouvez pas me demander un débat puis le refuser.

M. ROBERT. - On ne le refuse pas. On se demandait si celui d'aujourd'hui débat d'orientations budgétaires était supprimé ou reporté au prochain ou si on allait le faire, un peu, deux fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Il apparaissait nécessaire, transparent, juste de vous informer des conséquences des décisions du PLF qui rendaient totalement obsolètes le projet, les chiffres du projet de budget.

M. ROBERT. - Je crois qu'on a ces informations aujourd'hui, je ne sais pas s'il faut organiser le débat d'orientations budgétaires pour le refaire afin qu'il n'y ait que deux mois entre le DOB et le budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut quand même que toute l'Assemblée, parce que je m'aperçois que tout le monde n'est pas totalement au courant, totalement informé. Il faudra que l'on refasse avec la commission des finances, sous la présidence de Nicolas FLORIAN, une réunion où les services puissent venir, loi de finances à l'appui, donner les informations sur ce que cela entraîne sur nos recettes. Et j'ai entendu tout à l'heure rigoler. Je n'aime pas trop la désinvolture dans la période actuelle sur le rapport entre 130 millions de baisses de recettes et puis une baisse de l'investissement beaucoup plus importante. Je rappelle que, dans les investissements, il y a de l'emprunt et que si on n'a pas des recettes de fonctionnement, on ne peut pas rembourser. Il y a un problème de compétence. Donc on a besoin d'informer l'Assemblée.

02 – RAPPORT NÉO TERRA 2024 PORTANT SUR L'ANNÉE 2023, VALANT RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant d'écouter Guillaume RIOU sur le rapport Néo Terra.

M. RIOU. - Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme le veut l'obligation réglementaire, je vais donc vous présenter ce rapport Néo Terra, vous le savez, qui vaut rapport de développement durable, qui est une obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants. Ce rapport portera sur non pas les 11 ambitions de l'essentiel de l'exercice 2023 puisque nous avons voté Néo Terra 2 en novembre 2023. Mais on appliquera bien le cadre des 6 ambitions. Vous savez aussi que ce rapport doit être présenté en amont des débats d'orientations budgétaires, avec toutes les incertitudes que le Président vient de préciser.

La slide numéro 3 vous représente succinctement, mais vous le savez, puisque vous les avez votées, les 6 ambitions autour de la question des ressources naturelles sur la une, l'ancrage des solidarités au cœur des transitions, vous savez notre objectif de ne laisser personne au bord du chemin dans le cadre de ces transitions, y compris dans leur volet social et dans le volet santé. J'y reviendrai. La question alimentaire, agricole puis alimentaire sur les transitions agroécologiques nécessaires, utiles, incontournables. Les questions d'économie, d'innovation, d'industrie mélangées à leur caractère durable, vous le savez, à travers tout ce qu'on a pu mener sur les ESC, la CSRD, etc. Le déplacement, l'aménagement du territoire, vivre sur un territoire dans le cadre du changement climatique. Enfin, nouveauté pour cette année, pour Néo Terra 2, la question du soin, de la prévention, des questions de santé dans leur grande largesse depuis les questions de nappes phréatiques, de sujet géologique jusqu'aux questions de santé publique, en passant par leur dimension végétale et animale. Et puis, enfin, la présentation, un peu transversale, des nécessités d'une collectivité, d'une Région engagée. Le bilan a fait l'objet d'un travail, comme chaque année, important, des services, avec 130 indicateurs qui ont été mis à jour, qui ont été actualisés, et puis des collectes toujours plus importantes qui nous permettent de matérialiser qu'un milliard d'euros, environ, ont servi, en termes d'investissement, à 54 %, des projets que nous avons subventionnés et que pratiquement 7 000 dossiers de subventions ont été votés pour aider les acteurs à s'engager, ce qui représente 36 % des subventions. J'imagine que c'est ce à quoi faisait référence tout à l'heure le groupe des Verts. Mais remarquez que plus de 50 % de nos investissements sont conduits par l'entrée et par le prisme du développement durable.

Sur notre ambition numéro une, vous savez que nous avons voulu qu'elle reste première et entière, protéger les ressources et néanmoins en avoir l'usage pour notre développement humain, autour de l'eau, autour de la biodiversité, autour des questions d'énergie, de nécessité de décarbonation de notre société et puis de l'éco-conception et la question des déchets plus largement.

Peut-être vous présenter un certain nombre de projets que j'ai pensé emblématiques. Sur la question de la décarbonation et dans le cadre de l'industrie, notamment, vous savez que nous avons mené des travaux importants pendant deux années sur la question des contrats de gré à gré, des PPA, qui nous amènent à une première expérimentation unique en France, en tout cas une première en France, de mise en lien entre un syndicat départemental de l'énergie, celui de la Dordogne, avec une entreprise, Mademoiselle Desserts, qui a plus de 400 salariés et qui permet, par le développement d'énergies renouvelables de connecter le territoire, la production énergétique du territoire avec une industrie. Une deuxième illustration sur le PNR du Médoc à travers la protection, la reconfiguration, la renaturation des milieux aquatiques des bassins versants des Jalles de Cartillon et de Castelnau. Ce sont 300 000 euros d'investissement qui ont été menés. Et là nous englobons des questions de conservation, de remise en fonctionnalité des milieux aquatiques et, par là même de protection de la biodiversité, des espèces amphihalines, notamment l'anguille et puis l'ensemble des milieux aquatiques et je pense particulièrement à la cistude, une tortue qui a besoin d'un habitat protégé. Voilà un exemple de ce que l'on peut faire sur l'ambition numéro une.

L'ambition numéro 2, vous vous souvenez bien sûr que l'ascenseur social, la promotion des transitions écologiques par l'ancrage dans l'entreprise par l'ascenseur social, par les métiers, est une nécessité. Les ministères nous disent que 800 000 emplois vont être créés, qu'il va falloir former les acteurs à ces nouveaux métiers. Et c'est ce que nous essayons de faire, par exemple dans le Lot-et-Garonne du côté de Lustrac où nous allons créer le premier quartier rural, le premier quartier en transition. Et, pour ce faire, et bien nous avons formé des dizaines d'acteurs, d'artisans sur les métiers de l'éco-conception. Même genre d'initiative en Pyrénées-Atlantiques avec l'école de la transition écologique où, là aussi, nous formons des acteurs pour mener ces travaux de conception nouvelle de l'habitat, entre autres. Vous avez un certain nombre de chiffres qui apparaissent également et vous voyez que plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été atteintes, touchées, 24 524 en 2023, par ce type de procédure et d'investissement d'ingénierie.

Ambition numéro 3, la question de la nécessaire, incontournable transition agroécologique, l'installation de jeunes et moins jeunes agricultrices, agriculteurs dans le territoire. Vous vous souvenez que l'objectif est d'en atteindre 1 000 par an, 1 000 nouvelles installations là où

nous étions, ces dernières années, plutôt autour de 700. Essayer d'amplifier au maximum cet effort. Le Président s'en réjouissait, l'an dernier, nous avons dépassé les 1 000 installations. Et puis, se nourrir, là aussi, il y a un fait social et c'est bien l'esprit de Néo Terra dans sa deuxième version, rendre accessible à toutes et tous une alimentation de qualité. C'est ce que nous faisons, notamment au sein de nos lycées agricoles, dans la restauration, avec, souvenez-vous, l'objectif d'atteindre à la fin du mandat 30 % d'aliments bio dans la composition de l'assiette. Aujourd'hui, 22% en 2023, mais cela progresse un petit peu tous les ans. Largement.

Une autre initiative aux côtés de l'entreprise, aux côtés des agriculteurs, de leurs représentants économiques, de la coopération, vous savez que 70, 75 % des produits fabriqués sur nos fermes passent par des organismes stockeurs notamment ou transformateurs, et/ou transformateurs que sont les coopératives agricoles et sous l'égide de Jean-Pierre RAYNAUD, l'initiative de NEOCOOP, comment conduire les entreprises de l'agriculture, les coopératives, mais aussi le négoce à opérer leur transition en matière énergétique, en matière, là aussi, de préservation de l'eau. Sur les questions de biodiversité, un certain nombre d'essais sont menés sur beaucoup de départements. Sur le Lot-et-Garonne, on a quelques exemples qui vous sont proposés que vous retrouvez dans le rapport Néo Terra que vous avez sur vos sur vos tablettes de manière dématérialisée. Des questions de biodiversité et puis des essais agroécologiques sur le fonctionnement technique, agronomique, de l'agroécologie de demain. Et puis, bien sûr, nos lycées agricoles sur lesquels nous lançons beaucoup d'expérimentations pour essayer de les faire passer 100 % en agroécologie et en bio. L'ambition numéro 4, l'innovation, l'entreprise, bien sûr, au cœur de nos dispositions, au cœur de nos compétences. La question de l'énergie, notamment, qui est posée.

Mais, parfois, il faut sortir un petit peu de sa zone de confort et j'ai décidé de vous proposer, cela vous étonnera peut-être, d'aller sur la semaine Fashion, sur la semaine de la mode que nous avons pu tester l'an dernier à Biarritz. Biarritz good fashion autour de la sensibilisation des entrepreneurs. 200 professionnels ont été touchés au lycée de l'ESTIA, à Bidart. Nous avons pu mettre en exergue ce que nous faisons sur le travail du cuir, par exemple, de son réemploi à travers la filière FECNA. C'est vrai aussi pour les professionnels de la laine. C'est le volet professionnel. Et puis il y a le volet grand public de la prévention, grand public, que nous menons. Nous avons touché, par exemple, 650 personnes sur un défilé de la mode responsable à Poitiers l'an dernier. Voilà quelque chose dont on parle assez peu couramment en dehors de l'industrie, mais c'est extrêmement important. Nous avons, nous produisons, nous achetons 10 kilos de vêtements, de chaussures par an et, à la sortie, évidemment, il y en a absolument autant qui doivent être recyclés, reconditionnés pour un

usage second. Voilà les perspectives dans lesquelles nous nous inscrivons à travers cet exemple.

L'ambition numéro 5, autour des questions d'aménagement du territoire, d'habiter, de se déplacer sur un territoire face aux nouvelles conditions de ce 21ème siècle qui s'ouvre devant nous avec le réchauffement, le dérèglement climatique plus exactement, qui se projette et la nécessité, par exemple, d'habiter des bâtiments qui soient durables, qui soient conçus différemment, tant pour se protéger des excès de chaleur d'été que du froid plus traditionnel durant les périodes hivernales, et notamment autour des questions d'économie d'énergie, de réemploi de la matière, des matériaux biosourcés. Je pense au chanvre, je pense à la laine, je pense au tissu également qu'on peut réemployer et tous les matériaux éco-construits jusqu'aux briques d'argile. Et nous avons mené une expérimentation, par exemple à Aytré pour construire des logements participatifs où les habitants, les futurs habitants participent aussi à l'élaboration de leur logement. Ce sont 40 projets de ce style qui sont conduits en région.

Ambition numéro 6, peut-être, pour finir, qui est l'autre grande nouveauté, après les questions d'ascenseur social par les métiers autour des questions de santé. La préservation de l'environnement, nous le savons, cette chaîne indispensable, construite, biophysique, je vous le disais, du minéral jusqu'aux questions de santé publique. Comment mieux comprendre comment tout cela fonctionne. Et je l'illustrerai et vous le retrouverez, là aussi, bien sûr, dans l'objet dématérialisé que vous avez, autour de la chaire cancer et biodiversité. Ce qui me permet peut-être aussi de boucler par rapport à la question de la ressource. Nous savons de mieux en mieux comment fonctionne la construction malheureuse des cancers dans l'espèce humaine. On peut observer les mêmes choses, les mêmes effets sur un certain nombre de vertébrés, et on a du mal à comprendre comment cela interagit. On pourrait les comparer et faire de la physiologie, de l'anatomie comparée pour, peut-être trouver des solutions à partir du vivant. Comment le vivant peut aussi nous aider, en le comprenant mieux, à réparer nos propres corps. Et avec l'université de La Rochelle, une chaire cancer et biodiversité a été lancée par la Région, par l'université, pour relever ce défi de compréhension.

Sans obérer les débats d'orientations budgétaires, tout cela laisse aussi à penser, et on a eu un rapport récent de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail qui le laisse entrevoir, qu'un euro investi peut être aussi un système préventif pour 2,5 ou 4,8 euros préservés. Donc mieux comprendre ces dispositions de la vie, ces dispositions du vivant permettra, aussi, demain, de mieux gérer nos budgets.

Enfin, cette ambition, qui n'est pas l'ambition 7, mais qui est l'ambition transversale d'une

collectivité engagée. Évidemment, 296 lycées, tous nos bâtiments administratifs, c'est un énorme défi à relever en matière, notamment d'énergie, de déperdition ou de protection de l'ensemble de nos 8 500, 9 000 agents pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. Nous allons, vous le savez, mettre en place cher Jean-Louis 30 lycées en phase avec la géothermie pour trouver les ressources dans notre géologie. Mais c'est aussi ce que nous avons fait au lycée de Kyoto. Vous vous souvenez de la construction de ce lycée à partir de la paille hachée avec l'entreprise Yellow.

Et puis c'est le confort, l'ergonomie au travail de nos agents et le plan d'accompagnement des agents en situation de handicap ou de restriction médicale et un certain nombre de travaux d'organisation sont menés sur ce sujet. Ce sont aussi les achats. 70 % des achats aujourd'hui passent par le filtre Néo Terra. Et c'est la participation là aussi à l'égard de nos agents, de la participation aux transports avec 1 141 agents qui aujourd'hui bénéficient de l'engagement de la Région en matière de transition. Merci à toutes et tous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Guillaume. Oui, Madame, allez-y.

Mme FARRENG. - Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur le Vice-président. D'abord merci aux élus et aux services pour la présentation de ce bilan. Les objectifs développement durable, les efforts pour la transition écologique sont vraiment à saluer dans un temps où ils sont gravement remis en question soit par les éco-sceptiques de l'extrême droite, soit par les éco-archaïques de l'extrême gauche qui viennent encore de s'illustrer de façon violente et intolérable ce week-end en attaquant les gendarmes lors de leur action contre le projet LGV. Et je suis particulièrement consternée qu'une élue de notre Assemblée se dise fière d'y avoir participé.

Pour revenir à Néo Terra, je veux dire que oui, nous pouvons nous réjouir des efforts de la Région, mais avec des réserves que je voudrais exprimer au nom de mon groupe centre et indépendant. D'abord, pourquoi ne pas avoir attendu quelques semaines pour présenter le budget vert concomitamment à ce bilan ? Nous aurions pu percevoir les efforts réels, connaître les fléchages et surtout savoir quelle réelle stratégie de décarbonation avions-nous en Nouvelle-Aquitaine. Vous nous dites que nous avons un milliard de fléchage budgétaire et que cela représente 38 % du budget, donc je pense que cela aurait mérité que nous confrontions les chiffres pour comprendre les stratégies.

Dans la droite ligne de ces priorités budgétaires, comme je disais, il y a le grand plan, la stratégie. Quel champion de la décarbonation voulons-nous être ? On sait que le Nord a ses giga batteries. L'Occitanie se lance à plein dans l'hydrogène. Vous nous dites dans le rapport que la Nouvelle-Aquitaine veut devenir un leader en géothermie. Je m'en félicite parce que mon Département, les Pyrénées-Atlantiques, est particulièrement en pointe sur ce sujet.

Vous citez le partenariat avec le pôle Avenia. Très bien, mais sans chiffrage ni plan et il est absolument au même niveau que l'achat de chasubles pour le projet J'adopte le parc attitude. Donc on est quand même dans deux dimensions tout à fait différentes. Dans le même temps, et ce n'est pas cité, la région engloutit des millions dans le projet Flying whales qui fait, si j'ai bien compris, du fret décarboné. Il n'en est jamais mention dans ce rapport. Alors que, encore une fois, on doit parler d'argent, on doit parler d'économies avec une acuité encore plus particulière aujourd'hui. Autre projet non cité, la Pau-Canfranc, partiellement diesel je crois, dont le budget est estimé à 450 millions d'euros. Quand on veut parler d'économie aussi, je le cite. Pour un potentiel passager qui n'est pas affirmé. Je crois qu'actuellement, il y a 27 passagers par jour entre Pau, Oloron et Bedouce. Et que l'on ne connaît pas réellement les débouchés en matière de fret puisque, là, il y aurait un intérêt en termes de décarbonation.

Et, enfin, le grand oublié de ce rapport c'est l'océan. Rien dans le rapport sur le formidable potentiel énergétique des vagues pour le développement des énergies hydroliennes, par exemple, comme il s'en crée à La Hague actuellement. Et rien non plus sur la décarbonation des transports maritimes. Nous continuons à tourner le dos à nos atouts majeurs qu'est l'océan Atlantique.

Donc, en conclusion, merci pour ce rapport, mais on aimerait plus de vision. On aimerait retrouver un Président chantre de l'innovation en version verte. Nous prenons donc acte de ce rapport, mais sans enthousiasme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais, parce que cela me fait sourire parce que j'aime bien qu'on crante là où la Région avance. Mais, alors, dans les points que vous avez évoqués, pardon de le dire, je n'aime pas être cruel, mais tout faux !

Mme FARRENG. - Vous aimez bien quand même...

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la géothermie. On est, peut-être avec Grand Est, la seule Région qui bascule tous ses lycées sur la géothermie. Cela nécessite d'ailleurs un investissement massif que les moins 130 millions d'euros qu'on évoquait ce matin vont limiter. Sur l'hydrogène, on est aussi présent que Midi-Pyrénées, qu'Occitanie.

Mme FARRENG. - Excusez-moi, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez.

Mme FARRENG. - Mais on parle de géothermie profonde. Il y a la géothermie de surface, très bien, mais il y a la géothermie profonde.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la géothermie, on fait à la fois du prélèvement qui est parfois de surface. C'est ce qu'on a financé à l'ENSEGID sur l'université de Bordeaux, avec chaque fois

des pompes à chaleur. C'est ce qu'on a fait sur le lycée de Talence Kessler.

Enfin, c'est soit en géothermie profonde soit, quand on le peut, en géothermie de surface. Les deux se font. Et, pardon de le dire, mais le pôle AVENIA, c'est votre serviteur qui a contribué à le créer, voire qui l'a inventé. Sur l'hydrogène, on travaille avec Occitanie. Alors peut-être que j'en parle moins que Carole DELGA ou moins bien. Mais là-dessus, on a même des pipes qui devraient, entre l'Espagne et la France, transporter l'hydrogène. On a soutenu une usine qui est à Blanquefort qui s'appelle HDF, Hydrogène de France, qui est capable, sur une technologie canadienne, que cette entreprise a récupérée, de produire de l'hydrogène par électrolyse. Donc on est capable aussi de produire. Il y a 3 ou 4 projets. À Châtelleraut, sur le bassin de Lacq.

Sur Flying Whales, c'est vrai, Guillaume, on devrait inscrire Flying Whales dans la décarbonation puisque le dirigeable permet de se passer de camions et de circulation de camions pour les pylônes d'EDF, pour le bois. Cela permet aussi d'éviter de dégrader les routes de montagne ou les petites routes de campagne.

Sur l'océan, mais cela fait longtemps, alors peut être avant que vous arriviez, on en a débattu ici, que nous accompagnons toutes les entreprises, notamment hydroliennes, mais aussi énergie des vagues. Que ce soit sur le port de Bordeaux où vous avez, depuis près de 10 ans, sous les piles du pont, une unité qui fait des expériences d'hydroliennes. Nous en avons fait sur le port de Bayonne. Nous avons un projet sur le port de Bayonne de confrontation entre la salinité de l'océan et les eaux classiques venant de la terre pour produire de l'énergie. Donc nous explorons tout cela.

Sur le transport maritime, nous allons avoir à nous prononcer, mais on l'avait déjà fait, sur le transport maritime décarboné avec Yves PARLIER, mais on l'a fait avec d'autres, pour remplacer les moteurs, le fioul, par des kites. Et vous avez vu que le transport des tronçons de la fusée Ariane se fait accompagner par des kites ou par des unités, des espèces de voiles mobiles permettant d'accompagner ce bateau ? Donc, pardon de le dire, mais tout ça on le fait déjà. Si c'est simplement pour la presse que vous voulez le dire, ce n'est pas très sympa. Intéressez-vous. C'était de la perte de temps.

Mme FARRENG. - Merci pour la condescendance... Mais je trouve dommage que...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vous qui l'aviez, Madame, c'est vous qui l'aviez. Alors il faut que vous disiez, vous Fabien ROBERT, à votre collègue, les dossiers qui passent en CP.

Mme FARRENG. - Pourquoi ne sont-ils pas dans ce bilan Néo Terra ? Moi, je lis 154 pages ce weekend. Je fais bien mon devoir et je ne vois rien de tout cela. Je suis désolée.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume.

M. RIOU. - Ma chère Laurence, nos débats en commission, en GIA, sont toujours très constructifs. Je vous propose de les poursuivre. Vous savez pourquoi c'est difficile de tout mettre ? Parce que nous faisons énormément de choses. On fait tellement de choses qu'on ne peut pas tout mettre. Désolé de vous le dire. De manière plus objective, soyons sereins et lucides. De manière plus objective, je vous invite, Laurence et tous mes collègues, à vous tourner vers les chiffres de l'AREC, de l'Agence régionale énergie-climat que nous développons en partenariat avec l'ADEME qui nous permet d'objectiver que nous sommes sur les bonnes trajectoires. Nous avons pu avoir la semaine dernière les restitutions lors de la COP régionale qui nous montre, je vous le dis, que nous sommes sur les bonnes trajectoires. Tant en termes d'économies puisque nous sommes passés de plus de 170 térawatts/h, en 4 ans de consommation à, aujourd'hui, de moins de 150. Nous sommes passés de plus de 50 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine à, aujourd'hui, 42 millions de tonnes d'émissions. Évidemment, nous allons poursuivre ces trajectoires. Allez regarder, inspirez-vous de ces travaux qui sont des travaux qu'on ne peut pas plus objectiver et sortons de ce débat stérile. Je crois que les travaux sont largement menés et c'est pour moi aussi l'occasion de saluer l'ensemble de mes collègues qui, Président, s'ils veulent, rajouter quelque chose sur un objet, la chose est possible. Mais nous travaillons tous ensemble. Sur les transports, vous en parliez tout à l'heure et Renaud vous le dirait mieux que moi, nous sommes passés de 60 000 voyageurs par jour en TER en 2019 à 97 000 aujourd'hui. Et nous allons vers plus de 120 000 à l'horizon 2028. Donc tout est mis en œuvre pour que nous tenions notre trajectoire de décarbonation. Soyez-en certains. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Pascal COSTE.

M. COSTE. - Oui, merci, Monsieur le Président. Moi, je voudrais saluer au nom de l'ensemble du groupe le travail qui est fait, même si tout n'est pas dans le rapport, je comprends bien. Et puis la qualité du rapport. Et puis la présentation illustrée aussi parce qu'il faut bien ressortir quelques faits saillants parce que ce n'est pas si facile que ça. Moi, je voudrais revenir sur peut-être deux questions plus particulières. La première est celle des moyens et la deuxième celle de la vitesse.

La question qui va se poser dans les OB et dans le travail qui va être à faire, si je comprends bien, dans les 2 mois qui viennent, c'est déterminer si nous aurons encore suffisamment de moyens pour financer ou pour inciter à cette transition et faire de vrais choix dans les budgets qui vont être là parce que c'est déjà compliqué. Donc on aura un premier exercice pratique à faire sur l'agriculture. C'est vrai que la MIE puis cette Assemblée ont confirmé la nécessaire transition écologique, des solutions fondées sur la nature, un certain nombre de choses. Je voudrais saluer le pragmatisme qu'il y a pu y avoir aussi sur l'évolution d'un

certain nombre de dispositifs. Comme quoi on est capable aussi de concilier les choses. Et peut-être de redire à Jean Philippe PLEZ tout à l'heure qu'il n'est pas antinomique de demander plus de moyens à la transition qui coûte toujours plus cher et l'exercice budgétaire qui est le nôtre. Parce que, faire un budget, c'est faire des choix, des choix politiques qui sont clairs et donc de faire des priorités et de ramener, aussi, de la justice. Et, donc, dans les priorités, les questions, notamment d'alimentation, d'indépendance énergétique, il y a eu des sujets là-dessus, alimentaires font certainement partie, aussi, de ces choix-là. Donc cela fait certainement partie, aussi, des sujets qui compliquent peut-être l'addition, mais qui sont certainement indispensables à faire. Donc rappeler, en tout cas, que, l'écologie, ce n'est pas la décroissance ni la punition. Parce que la punition, on l'a déjà. Il faut véritablement, aussi, le rappeler. Mais il faut faire attention que le remède ne soit pas pire que le mal. Et donc on a véritablement besoin de développer une écologie qui soit un facteur de performance et d'équilibre bien entendu entre l'économie, le social et l'environnemental. Le débat est trop souvent réduit dans cet hémicycle, mais plus largement ailleurs entre les difficultés de marier un certain nombre de choses. Pour nous, on pense que le débat n'est plus à accepter ou à rediscuter de la question du réchauffement climatique. C'est une évidence pour tous, c'est une réalité aujourd'hui. La question, c'est plus la question de la vitesse dans laquelle on va sur la transition pour permettre aux uns et aux autres de bien comprendre l'effet direct et justement d'en tirer des enseignements à la fois individuels et collectifs dans l'ensemble de nos pratiques, quel que soit notre secteur économique, de loisirs ou de notre vie quotidienne, pour permettre justement cette transition-là. Donc, notre groupe, souhaite véritablement qu'on puisse continuer à marier une forme de pragmatisme qui permette que l'on continue à aller à la bonne vitesse, avec les bons moyens.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Pascal. Mme MAGNE.

Mme MAGNE. - Merci, Monsieur le Président. C'est un rapport annuel qui s'inscrit dans les obligations réglementaires édictées par la loi Grenelle 2 qui a vocation à rendre compte de la politique mise en œuvre par la Région en matière de développement durable. C'est un rapport, je dois le dire, assez dense, structuré autour d'un bilan chiffré de l'activité 2023 relatif aux ambitions de Néo Terra comprenant des exemples visant à illustrer ces politiques. On est vraiment à proprement parler sur un rapport d'activité comme la loi l'oblige, c'est-à-dire qu'on a là une photographie de la situation de 2023. Nous saluons bien sûr le travail qui a été réalisé en interne par les services de la région pour nous fournir cet état des lieux. Cependant, il sera intéressant d'optimiser ce rapport pour qu'il ait un impact plus significatif. D'une part, il est regrettable, et ce n'est pas votre faute, qu'il n'y ait pas d'harmonisation des indicateurs à l'échelle nationale. En l'état, il est assez difficile d'analyser des données quantitatives sans pouvoir vraiment les comparer avec d'autres Régions. Par ailleurs, il

manquerait une évaluation plus approfondie des impacts concrets des politiques qui sont menées. On a là une approche souvent descriptive des dispositifs, c'est-à-dire l'énumération des actions accompagnées par la Région. Et cela donne finalement l'impression, le sentiment d'un saupoudrage des aides, sans plan d'action sur le long terme.

Par exemple, dans le détail, on peut lire que seulement 3 dossiers fléchés sur les friches ont été aidés en 2023. 7 entreprises ont été accompagnées dans le cadre du plan zéro plastique. Ou encore que le nombre annuel de dossiers de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics accompagnés par la Région est de 0 en 2023. Vous en conviendrez sans doute, si elles ne sont pas renseignées, recontextualisées, ces données quantitatives ne nous informent pas vraiment sur l'efficacité des dispositifs mis en place par la Région, voire ont même un effet contre-productif parfois, et doivent mener à s'interroger sur certains choix politiques de la Région ou certains appels à projets qui sont menés. Mieux les faire connaître ou bien les ajuster aux besoins du terrain. Il nous faudrait en fait passer à une évaluation plus tangible et systématique de l'action menée par la Région, par exemple en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de préservation de la biodiversité, que seulement le nombre de dossiers accompagnés. Pourquoi ces données, si l'on vous écoute, seraient-elles à aller chercher ailleurs, dans d'autres rapports, auprès d'autres instances ?

Une présentation en commission d'évaluation des politiques publiques aurait sans doute pu permettre de faire remonter nos interrogations en amont de cette plénière, puisqu'on touche là au cœur de l'évaluation d'une politique publique, d'autant plus qu'il s'agit d'une politique présentée comme prioritaire et transversale de ce mandat.

Enfin, en vue du débat d'orientations budgétaires, il pourrait être opportun de lier les actions de développement durable à des aspects financiers. Par exemple, détailler le coût des politiques mises en place ainsi que les économies potentielles générées, par exemple sur les économies d'énergie, pour mieux appréhender les bénéfices économiques des politiques de développement durable qui sont menées. Cela sera peut-être le cas l'année prochaine avec la mise en place effective du budget vert. En tout cas, lier tous les outils qui sont à notre disposition ne peut que participer à une meilleure lisibilité de l'action régionale. Ce sont quelques mesures parmi d'autres possibles qui participeraient à donner plus de sens à ce rapport annuel qui reste à ce jour relativement difficile à appréhender. L'essence même de ce rapport, c'est la transparence de l'action politique. Pour cela, il faut la rendre accessible, lisible, qu'il s'agisse des élus comme de nos concitoyens néo-aquitains. Nous donnons acte, mais nous regrettons que ce rapport soit cantonné finalement à une simple déclaration d'actions et ne donne pas plus d'éléments pour évaluer et donner sens à l'action politique régionale en matière de développement durable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je prends le point. Mais on a l'impression que, quoi qu'on fasse, ça ne va jamais. On fait un rapport annuel, c'est l'objet de ce qui a été fait, cela a été salué, c'est considérable. Maintenant, il faut un rapport d'évaluation et je prends, Madame MAGNE, cette idée. On fera comme dans d'autres un rapport d'évaluation, c'est-à-dire sur l'efficacité des choix politiques que fait la majorité régionale. J'aimerais bien que tout le monde fasse pareil dans les collectivités, en dehors des discours, en dehors des postures. S'il faut que je prenne mon vélo pour venir du fin fond de Toctoucau pour basculer complètement l'évaluation du développement durable, je pourrais le faire. Andréa BROUILLE ne souhaite pas le faire, mais faisons attention à distinguer ce qui est de l'ordre du cinéma et du genre.

Ce qui est vrai, c'est que la difficulté que nous avons avec Guillaume et avec les services et votre collègue Laurence FARRENG l'évoquait tout à l'heure, c'est pourquoi ne pas mettre Pau-Canfranc. S'il y a un objet de décarbonation, surtout avec l'effondrement de l'A134, pourquoi ne pas mettre Pau-Canfranc ? Ce qui est vrai, c'est qu'on n'a pas mis de crédits ou presque pas cette année. Mais c'est à mettre. Je rappelle que la voie ferrée a résisté, ce qui n'a pas été le cas de la route, d'ailleurs, et qu'on ne peut plus aller en Espagne. Et donc effectivement je veillerai à faire un peu plus briller les chromes dans ce domaine-là. Vous me tendez la perche et croyez bien qu'on va le faire. Mme LAURENT-GUEGAN.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Oui, merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier, saluer le travail des services et la présentation de Guillaume RIOU, notre Vice-président, pour ce rapport. C'est un rapport de développement durable qui est devenu maintenant pleinement un rapport Néo Terra, car notre majorité a su affranchir l'écologie de sa dimension politique afin de dépassionner le débat et de remplacer le dogme par la connaissance scientifique. Néo Terra répond aussi, donc, aux urgences climatiques, au nécessaire caractère scientifique face à celles et ceux qui instrumentalisent l'écologie, par électoralisme ou par obscurantisme, et également aux besoins de transversalité, en lien avec les enjeux environnementaux, à ceux de la santé, par exemple à travers One Health, une seule santé. Car on sait aujourd'hui que santé humaine et santé animale sont liées.

Le rapport est solide, comme le sont nos actions en la matière. Notre groupe tient cependant à formuler deux remarques. Tout d'abord, nous réitérons la proposition que Néo Terra devienne une marque régionale, une labellisation. Aider une entreprise, un festival suivant des critères environnementaux, c'est le labelliser Néo Terra, de fait. Le dire, c'est entraîner les acteurs et le grand public.

Deuxième remarque, l'océan est un espace complexe qui est à la fois un écosystème fragile et important en matière de séquestration carbone. Un enjeu en matière de ressources halieutiques, un espoir, aussi, en matière de connaissances et de recherche, qu'il s'agisse

de biocarburants ou de principes actifs en matière de santé. Et, enfin, un réservoir de biodiversité fortement impacté par les activités humaines, y compris terrestres.

Aussi, Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe propose la création d'un Parlement de l'océan réunissant scientifiques, État, collectivités, chercheurs, usagers de l'océan et associations afin d'accroître notre connaissance de ce milieu, sa préservation, et de développer nos actions en lien avec cet espace. Nombre de Régions françaises se sont déjà dotées de cet outil avec succès et il semble logique et important que notre collectivité se dote d'un outil identique compte tenu de la place de l'océan en Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci beaucoup. Mme REYDY Anabelle.

Mme REYDY. - Oui, merci Monsieur le Président. Ce rapport annuel Néo Terra valant rapport de développement durable nous permet de mieux appréhender les actions régionales en matière de développement durable. Car, si d'autres, dans cette Assemblée, s'offusquent que Néo Terra soit partout, nous, nous pensons, nous élus communistes, que Néo Terra doit bien plus s'infuser dans l'ensemble des politiques régionales. Et oui, la terre est ronde et en plus on tourne autour du soleil. Donc je peux l'affirmer sans être brûlée. Oui, c'est le progrès.

Sur le rapport présenté, nous saluons le travail fourni pour analyser les dossiers correspondant aux ambitions régionales émises dans Néo Terra 2. 6 791 dossiers. Soit plus d'un milliard d'euros concernés directement par Néo Terra. Ce n'est pas rien... C'est bien plus que l'an passé et c'est à souligner largement. D'autant plus si l'on intègre l'ensemble des dossiers qui, bien que non fléchés Néo Terra, répondent pourtant aux ambitions annoncées. On parle alors de 18 986 dossiers et plus de 2 milliards d'euros, soit plus d'un milliard de plus que l'an passé. Preuve que la redéfinition des ambitions de Néo Terra est bien plus ancrée dans la réalité qu'avant. Nous nous devons également de souligner que l'effort de présentation de données précises mais sélectionnées rend ce rapport obligatoire agréable à lire. Ce qui n'est pas toujours le cas dans l'ensemble des collectivités. Là encore, c'est un témoin de l'importance que prend ce rapport dans le rendu compte de l'action régionale. Nous l'avons déjà souligné l'an passé et le réitérons en 2024. Cependant, nous rejoignons, une fois n'est pas coutume, l'avis formulée par le CESER qu'une synergie soit opérée entre ce rapport de développement durable et les autres outils dont dispose le Conseil régional. Notamment le budget vert et les éco-socio-conditionnalités. Nous avons annoncé l'an passé lors de la présentation de ce même rapport que nous serions vigilants sur la prise en compte du volet social. Nous saluons l'intégration de celui-ci dans Néo Terra 2 et donc dans ce rapport, notamment dans l'ambition 2. Ancrer les solidarités au cœur

des transitions, cela était essentiel pour nous. Et nous saluons le bilan 2023 qui voit son montant augmenter à 36 millions d'euros.

Nous tenions à souligner également que, pour nous, la décarbonation de notre énergie est un objet central de la lutte contre le changement climatique. Et cela va notamment avec le nécessaire soutien aux transports propres. Et, par exemple, le transport ferroviaire, bien sûr, dont on a déjà parlé tout à l'heure. Ainsi, nous nous satisfaisons de voir le budget de l'ambition 5 de Néo Terra être doublé. Si la part n'est pas plus importante, cela souligne tout de même le poids de cette ambition.

Enfin, un dernier élément que nous tenions à souligner est l'ambition transverse d'être une collectivité engagée et modèle. Cette ambition ressort tout au long du rapport montrant que cet enjeu est pris à bras-le-corps par les agentes et les agents de la collectivité régionale. Il est important de souligner que, sans elles et sans eux, ces ambitions n'existeraient que sur le papier. Nous voyons bien que c'est grâce à leur implication quotidienne que nous parvenons à nos objectifs politiques. Le rapport Néo Terra est un appel à l'action. Ensemble, nous pouvons faire face aux défis de notre temps et offrir un avenir meilleur aux Néo-Aquitains. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Annabelle REYDY. Je passe la parole à Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. – Merci M. le Président. Ce rapport n'est pas de nature à nous rassurer. Il confirme que vous vous embourbez dans la mauvaise direction et, surtout, il fait une fois de plus la démonstration que pragmatisme et réalisme ne riment pas avec Néo Terra. S'il y a bien quelques projets qui recueillent notre soutien, nous sommes certains que ceux-ci n'avaient pas besoin de la feuille de route Néo Terra pour être mis en œuvre. Et nous ne souhaitons pas que quelques projets technologiques et viables cautionnent l'ensemble de la feuille de route au sein de laquelle nous retrouvons, hélas, comme on pouvait s'y attendre, beaucoup d'idéologie, au premier rang desquelles la décroissance. Ce rapport pullule d'exemples qui illustrent que l'écologisme exacerbé est responsable du dévoiement de la noble cause qu'est l'écologie. Pour commencer, les Néo-Aquitains doivent savoir où passe leur argent. La feuille de route Néo Terra engloutit environ un milliard d'euros de budget. Et, à la lecture de ce rapport, nous nous questionnons sur la pertinence d'un certain nombre de projets, par exemple l'explosion du nombre d'ouvrages consacrés à l'écologie, 51 en 2022, 173 en 2023. Ces ouvrages sont-ils tous utiles et utilisés ? Autre exemple qui interpelle par sa démesure et donc sa difficile concrétisation, vous soutenez par exemple une entreprise dont l'objectif est, je cite, de « garantir l'accès universel à une eau potable sûre et abordable pour tous d'ici 2030 ». Page 21, vous présentez un tableau sur l'évolution de la consommation d'eau potable dans les bâtiments administratifs de la Région. Vous dites que

vous avez fait des efforts. Visiblement, ils ne sont pas au rendez-vous puisque la consommation en mètres cubes est sensiblement la même depuis 2020. Alors, permettez-moi, en guise de contribution, de porter à votre connaissance que, sur les sites de Limoges et Poitiers, il n'y a pas, dans les toilettes, d'économiseurs d'eau au niveau des robinets et il n'y a pas non plus de chasse d'eau à double commande. Ce n'est pas très Néo Terra tout ça. Côté sport, vous soutenez un dispositif visant à renforcer les comportements écoresponsables, des sportifs qui s'entraînent dans les parcs naturels régionaux. Est-ce que l'on peut mesurer et évaluer la portée de cette incantation ? À vous de nous le dire.

En ce qui concerne l'énergie, là aussi, nous avons des remarques à formuler. Nous maintenons notre opposition ferme au développement des éoliennes et du photovoltaïque. Quant à l'énergie nucléaire, seule énergie décarbonée propre, pilotable et accessible, elle est tout simplement absente de ce rapport, ce qui interroge sur la place que vous lui accordez. Par ailleurs, et malgré nos multiples alertes, vous persistez dans votre volonté d'imposer aux entreprises, collectivités et associations des éco-socio-conditionnalités. Ces éco-socio-conditionnalités sont le parfait symbole de la lourdeur administrative et de la surtransposition des normes régionales massivement et légitimement rejetées par les citoyens. Parce qu'elles sont coûteuses et paralysantes, elles découragent les initiatives qui pourraient contribuer au rayonnement de notre région et de notre pays. Vous êtes, en outre, satisfaits d'avoir financé 92 programmes audiovisuels contre 17 en 2020 afin de sensibiliser les téléspectateurs aux problématiques environnementales, faisant écho à la feuille de route Néo Terra. Dans un pays communiste, on parlerait de propagande, tout comme on pourrait parler d'embrigadement de la jeunesse quand vous vous félicitez du nombre de jeunes que vous avez, je cite, « sensibilisés » à l'environnement. Nous voudrions aussi attirer votre attention sur le fait que ces discours monomaniaques sur l'apologie de la décroissance sont dangereux. Pour certains individus ils sont source d'éco-anxiété. Pour d'autres, ils entretiennent le concept de collapsologie. Et, enfin, il est instrumentalisé par les activistes environnementalistes les plus radicalisés qui se sont illustrés ce weekend.

Donc, juste avant de conclure, je voudrais vous faire part de deux remarques. La première, c'est que, page 41, vous semblez déplorer qu'en Nouvelle-Aquitaine, en 2023, 780 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. On a pris les chiffres de 2019. C'est les mêmes. Cela veut dire qu'en 4 ans, vous n'avez pas été capable d'endiguer la pauvreté dans notre région. Et, donc, pour conclure, nous vous confirmons que nous ne sommes pas du tout emballés ni par la feuille de route ni par le rapport. Et que, visiblement, et nous nous en réjouissons, nous ne sommes pas les seuls puisque, malgré tous les efforts que vous déployez pour faire connaître Néo Terra, on a encore tous reçu le *Région magazine*. Page 37, vous avez payé un joli petit encart publicitaire. Et, page 122 du rapport, vous nous dites

que le site internet « neoterra.fr » n'a reçu que 46 000 visites. Soit 126 par jour. Pour une région à 6 millions d'habitants, on peut dire que c'est epsilonesque. Je vais vous dire, tant mieux, parce que, le jour où le Rassemblement National arrivera à la tête de cet exécutif, une de nos premières mesures sera de mettre un terme à cette feuille de route. Et, grâce à nous, l'écologie vivra. La vraie, pas la punitive, pas la vôtre. Et la région ne s'en portera que mieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai Guillaume répondre tout à l'heure après avoir donné la parole à Françoise COUTANT. Mais, ce qui est terrible, dans la démagogie, c'est qu'elle se contredit phrase après phrase. Et, ça, c'est non seulement un mensonge, un mensonge éhonté et c'est toutes les contradictions. D'abord, une contradiction, c'est considérer que la Région s'occuperait des logements, de l'aménagement intérieur du logement. Serait punitive. Pour dire aux personnes : « Comment ça tu n'utilises pas l'eau de ta douche pour nettoyer la cuvette de tes WC ? Comment ça tu ne branches pas tes réseaux ? » Mais ça serait une dictature, quasiment, ma chère Edwige DIAZ, que vous proposez. Sur les robinets, sur l'ensemble. Sans savoir. Parce que je me demande si vous le savez vraiment, parce que vous avez tellement envie de nous rentrer dedans, si j'ose dire, que vous ne prenez même pas la compétence de chacune des collectivités. Ai-je, jamais, en plus, parlé de décroissance ? Jamais je n'ai parlé de décroissance. J'ai simplement dit qu'il fallait définir la croissance telle qu'elle était et qu'il fallait changer la définition de la croissance. Je nous vante, je nous vante que nous sommes la région française la plus attractive sur les entreprises de décarbonation, sur les éco-socio-conditionnalités auprès des entreprises et que les entreprises sont tout à fait d'accord. Parce que ce sont des économies d'énergie, parce que c'est de l'économie circulaire. Là, il y a quelque chose d'assez savoureux. Maintenant, si vous considérez que l'eau potable n'est pas un des enjeux les plus forts de nos concitoyens et qu'il faut continuer à polluer l'eau, avec je ne sais pas quoi, continuons comme ça. C'est avec ça que vous allez faire l'avenir des Français et que vous allez respecter la parole... Françoise COUTANT.

Mme COUTANT. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport développement durable, nommé aujourd'hui Néo Terra, établit un bilan des actions du Conseil régional selon 6 ambitions plus la collectivité engagée pour 2023. D'année en année, quand même, on voit ce rapport s'améliorer tant dans sa forme que sur le fond. Dans la forme, il est clair, il est lisible avec des illustrations qui témoignent des différentes actions du Conseil régional de manière non exhaustive certes. Heureusement parce que sinon il serait très très long. Il pourrait être quand même intéressant d'avoir une version complète de toutes les actions menées par la Région en termes de développement durable. Et donc Néo Terra compatible. Sur le fond, il recouvre pour la première fois, depuis 3 ans, la totalité des objectifs

développement durable tels qu'ils ont été définis, les 17 objectifs définis par les Nations unies dans l'Agenda 2030. Donc c'est quand même un plus par rapport aux années passées, même si on peut regretter un déséquilibre notamment financier, mais aussi en nombre de dossiers concernant certaines ambitions par rapport à d'autres ambitions. Les volets sociaux et sociétaux sont à nouveau évoqués dans cette version 2024 des actions 2023 et concernant le budget évalué, cela a déjà été dit précédemment, mais on passe à 54,5 % dédiés à Néo Terra contre 40 % l'an dernier. Donc, là aussi, on peut se satisfaire. Pourtant, notre région a fait de Néo Terra un label, un label qui pourrait être envisagé sur l'ensemble des politiques régionales.

Néo Terra et ce rapport souligne être bâti selon 3 axes. Le premier, l'adaptation au dérèglement climatique et la diminution des gaz à effet de serre. Le deuxième axe, une seule santé envisageant l'humain dans son écosystème. Donc ce que je j'appelle, moi, la santé environnementale et les solidarités qui conditionnent les transitions. Très bien, c'est important de mêler ces 3 axes, mais pourquoi ne pas envisager ces 3 axes pour décider de la participation financière du Conseil régional dans les différents projets proposés. Et les 3 axes ensemble. Certains projets ont été et vont être présentés dans cet hémicycle et, pourtant, ils ne respectent pas les 3 axes. Soit l'un, soit l'autre. Pourtant, l'un de ces axes peut-il aller sans les 2 autres et vice-versa ? Non, on ne peut pas vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre, nous adapter au dérèglement climatique et ne pas envisager la santé environnementale, par exemple, la biodiversité, les ressources naturelles, les milieux, ou encore les questions sociales et sociétales. Pourquoi oublier certaines ambitions pourtant légitimes dans le financement de nos projets ?

À la fin du rapport, nous avons l'ensemble des indicateurs retenus. Donc, tu le rappelais, cher Guillaume, 130 c'est beaucoup, c'est beaucoup. Pourquoi ne pas traduire chacun des 3 axes précités en quelques indicateurs ? Ce serait beaucoup plus lisible, peut-être pour certains qui trouvent de la complexité dans ce rapport. Par ailleurs, au-delà de la liste des actions menées, il serait utile de développer les pistes d'amélioration. Ça, c'est vrai que, chaque année, on le rappelle, l'objectif du rapport, c'est évidemment de toucher à ces 17 objectifs développement durable, de se faire en amont des orientations budgétaires, mais aussi de présenter des pistes d'amélioration. C'est un point requis au rapport, ce qui pourrait alimenter le débat d'orientations budgétaires que nous aurons juste après et peut-être encore un peu plus tard. Ce serait important. Les politiques régionales pourraient être un phare, aussi, pour les collectivités infra-régionales, tout au moins dans les domaines de compétences de la Région collant avec les domaines de compétence de ces collectivités. Pour cela, le rapport pourrait rappeler les objectifs de la Région avec des données chiffrées. Un point d'étape, où est-ce qu'on en est aujourd'hui, en 2024, de ce qui avait été objectivé,

notamment dans Néo Terra, mais pas seulement.

Présenter également le reste à réaliser assorti d'un calendrier et ce calendrier nous permettrait chaque année de vérifier si nos objectifs sont réellement atteints. Et de proposer forcément ces fameuses pistes d'amélioration dont les orientations budgétaires tiendraient compte. Cette méthode permettrait sans doute aux collectivités infra-régionales d'y voir plus clair et de construire leur propre plan d'action accompagné par notre collectivité.

Enfin, pour terminer, je voudrais saluer le travail colossal accompli par les services pour construire ce rapport et l'investissement permanent des référents. Parce que c'est important, dans cette région, nous avons des référents dans chacun des services pour collecter et viser les actions et les passer par le prisme du développement durable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Françoise. On a fait le tour, je pense. Je vais donner la parole à Guillaume pour répondre à l'ensemble des intervenants.

M. RIOU. - Merci, Président. Élise, vous nous parliez du label, de la marque. Sachez, Mesdames et Messieurs, que c'est une marque, Néo Terra, qui est déposée à l'INPI, l'Institut national de la protection industrielle. Donc c'est bien une marque à part entière. Cela l'est d'autant plus que nous avons environ 80 projets qui sont tagués « Néo Terra ». Non pas des entreprises, mais des projets d'entreprises ou de collectivités qui sont tagués. Que, par ailleurs, l'ensemble de nos partenaires institutionnels, je pense aux coopératives agricoles, font l'objet d'une convention Néo Terra. Je vous en parlais tout à l'heure. Nous étions il y a une quinzaine de jours ici même avec Jean-François CLÉDEL et les chambres de commerce et d'industrie où nous avons mis en place, discuté, échangé autour de ces questions de transition pour les entreprises, PME, industries. Le club des ETI, la semaine dernière, faisait son université d'été, l'université d'automne autour de la question des transitions. Comment accompagner les entreprises dans le cadre, notamment, vous le savez, de la CSRD, par exemple ? Comment accompagner dans ce cadre-là les entreprises de taille intermédiaire ? Ce sont également les chambres de l'artisanat, au niveau départemental, qui, régulièrement, concourent à ces objets. Et puis, nous aurons, au mois de novembre, fin novembre, un festival Néo Terra, à Darwin, où nous présenterons un certain nombre d'actions avec l'ensemble de nos partenaires, l'ensemble des entreprises qui permettront de vous démontrer, vous montrer au grand public, aussi, ce que sont les métiers de demain.

Annabelle, vous évoquiez le budget vert. Moi, je pense que le budget vert et, plus tard, Sandrine aura l'occasion, une autre fois, de vous en présenter le ferment, sont des outils. Tout comme les éco-socio-conditionnalités qui sont des outils pour préparer, justement, cette feuille de route à caractère politique, à caractère politique qu'est Néo Terra.

Enfin, Françoise, d'abord, je suis toujours heureux de t'entendre et d'être si magnanime, en

premier lieu, sur Néo Terra, ces objets qui vous passionnent, nous le savons. Mais parfois, je suis étonné, aussi, parce que je sais, Françoise, votre passion pour l'évaluation, votre passion pour l'évaluation permanente. On finira d'ailleurs dans cette Assemblée par ne plus faire que ça. Mais vous nous dites « 130 modalités, c'est trop ». L'année dernière vous nous disiez « 50 ce n'est pas assez ». Bon, ce n'est pas possible, c'est soit l'un soit l'autre, mais on ne peut pas dire tout et son contraire là non plus. Et puis nous essayons d'être exhaustifs. Quand nous le sommes trop, ce n'est pas assez, et inversement. On essaiera de trouver une voie commune pour en discuter. Quant aux questions de résolution des allocations que nous pouvons faire, des aides que nous pouvons mener auprès de nos bénéficiaires par l'évaluation des 3 piliers de développement durable, oui, mais moi, ma pratique professionnelle et ma pratique politique récente, je vous l'accorde, m'amènent à entrevoir que tout ça est aussi affaire de compromis et qu'on ne peut pas toujours évoluer sur l'ensemble des plans et des 17 piliers du développement durable. Nous essayons de le faire au maximum, mais on le vit au quotidien, parfois, il y a quelques contradictions qu'il faut aménager. Et le chemin de crête est souvent étroit. Merci à toutes et tous.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Guillaume. Si vous en êtes d'accord, l'Assemblée prend acte de cette présentation du rapport.

N° 02

Rapport Néo Terra 2024 portant sur l'année 2023, valant rapport Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

Mme BROUILLE. - Nous allons passer avant d'aller déjeuner aux décisions modificatives 2024 sur le budget principal. Si vous en êtes d'accord, on va procéder à un vote global pour chacune des décisions modificatives des 3 budgets concernés, en considérant que le vote est donc réputé adopté par chapitre, ce qui nous ferait, j'en suis sûre, gagner du temps. Et, le cas échéant, si vous le souhaitez, vous donnez en séance les chapitres sur lesquels vous êtes opposés et ce sera bien sûr enregistré dans le procès-verbal. Est-ce qu'on peut partir sur ce principe, mes chers collègues ? Qui ne dit mot consent. Je vous remercie et je donne la parole donc à Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Merci, cher Président, chère Présidente de séance. Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, chers collègues, je me permets, avant de vous présenter cette DM, de compléter ce qu'évoquait précédemment Guillaume RIOU, pour vous rassurer. Comme il le disait, en complément de la vision Néo Terra que vient de nous détailler Guillaume, nous présenterons bien le budget vert sous l'axe climatique en parallèle du BP 2025 et qui évaluera en totalité, de façon scientifique, l'impact de toutes nos politiques. Donc on aura là une vision bien complémentaire, comme tu le disais, Guillaume, de ce rapport Néo Terra.

Pour en revenir à la décision modificative 2024 que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, elle s'inscrit bien sûr dans la continuité du budget supplémentaire que nous avons voté en juin dernier, chers collègues, et elle a été bâtie dans le même contexte d'incertitude économique. C'est pourquoi si cette DM doit nous conduire à garder le cap sur nos priorités de mandature, elle procède également, bien sûr, aux ajustements nécessaires en dépenses et recettes inscrites au BP 2024. Aussi, par un pilotage rigoureux et comme nous nous y étions engagés, cette décision modificative ne procède que par redéploiement de crédits.

Peut-être commencer par quelques mots sur les recettes disponibles pour bâtir cette décision modificative. Comme vous le voyez à l'écran, la variation nette des recettes s'élève à 86,7 millions d'euros, avec notamment 130,6 millions de recettes nouvelles, la plupart de ces recettes provenant des recettes de fonctionnement pour 95 millions d'euros, mais également 35,6 millions en recettes d'investissement et, en parallèle de ces 130,6 millions d'euros de recettes nouvelles, l'annulation de 43,9 millions d'euros de recettes. Pour l'essentiel, les recettes nouvelles, elles proviennent du PO 14-20 pour près de 42 millions d'euros au global. Nous sommes, comme on a déjà eu l'occasion de le dire dans cette Assemblée, en phase de clôture du programme opérationnel 2014-2020. Et, évidemment, à

la fois sur le volet des recettes, comme nous le verrons plus loin sur le volet des dépenses, nous constatons cette accélération. Également, une part importante de recettes nouvelles qui provient de l'avance de 30 % prévue dans le cadre de la convention financière 2024 du pacte pour la formation professionnelle, puisque nous avons perçu au mois d'août dernier 32 millions qui correspondent donc à 30 % de l'avance sur un montant total, je crois, de près de 80 millions prévus en 2025. L'ajustement également, et cela répond, en tout cas, une partie de la réponse à vos propos, Madame DIAZ. Vous reprochiez précédemment la mauvaise qualité du service de trains express régionaux. Eh bien, il ne vous aura sans doute pas échappé que, dans cette DM, nous enregistrons 24 millions d'euros d'ajustement du solde de la facture 2023 de la Convention TER, parmi lesquels, notamment, une partie des pénalités que nous reverse la SNCF justement pour ne pas avoir respecté le contrat, entre guillemets, et pour ne pas avoir assuré le service. Donc nous, de notre côté, nous veillons et nous demandons à la SNCF d'assurer le service. Nous ne sommes malheureusement pas responsables du fait que ce service n'est pas toujours respecté et assuré. Et nous enregistrons là le solde de la facture à hauteur de 24 millions, en réponse à tout cela. Également, parmi les recettes nouvelles, 15 millions d'euros qui correspondent au rehaussement de la prévision de recettes concernant les cartes grises et les certificats d'immatriculation de cartes grises que nous avons légèrement sous-estimés. Nous pensions que les immatriculations ne retrouveraient pas le niveau de 2023. Elles l'ont retrouvé en 2024. C'est plutôt une bonne nouvelle que nous vous proposons d'enregistrer à cette DM.

La stratégie budgétaire prudentielle qui est la nôtre nous conduit à inscrire 107,6 millions d'euros de dépenses nouvelles tout en procédant à l'annulation de 88,7 millions d'euros de crédits disponibles. Concernant les annulations, cette décision modificative prévoit un total d'annulations de 73,2 millions en autorisation et 88,7 millions en crédits de paiement. Annulations de dépenses qui s'expliquent essentiellement, comme j'ai pu le détailler en commission par des décalages d'opérations dans le temps ou par des recalibrages de crédit sans remise en cause des financements accordés par la Région à ces projets, ou alors, en partie, par certaines ré-imputations comptables d'une section à l'autre. Quelques mots sur les inscriptions nouvelles pour vous dire qu'elles bénéficient notamment au secteur de l'énergie, cher Guillaume, avec notamment 10 millions d'euros tant en autorisation qu'en crédits de paiement pour un prêt à l'entreprise Gascogne papier, ou également 1,5 million, toujours pour un prêt à l'entreprise Chaux de Saint-Astier. Deux entreprises qui s'engagent dans la transition énergétique et que nous accompagnons. Également, le pendant, en dépenses, de ce que j'évoquais précédemment en recettes, l'accélération pour couvrir les besoins en crédits de paiement liés à la clôture du PO 14-20 pour lequel nous inscrivons 26,4 millions d'euros de crédits de paiement. Des crédits, en tout cas des autorisations

complémentaires, également, au titre de la performance industrielle à hauteur de 3 millions d'euros. Ou encore pour la recherche, l'enseignement supérieur, à hauteur de 1,5 million d'euros de crédit de paiement dans le cadre des dispositifs de soutien à la recherche et aux transferts de technologie. Des crédits supplémentaires en autorisations d'engagement pour le financement du contrat de transition inscrit dans les recommandations de la dernière séance plénière consacrée à la mission d'information et d'évaluation sur les politiques agricoles pour 1,4 million d'euros d'AE. Également 1 million d'euros de crédits de paiement et 1,5 million d'euros d'autorisation pour les entreprises en retournement. Vous le savez, c'est un secteur sur lequel il est difficile, en début d'année, ou même en fin d'année, de prévoir à l'euro près quels seront les besoins des entreprises et le nombre d'entreprises en difficulté. Donc, régulièrement, nous ajustons ce besoin soit à la baisse quand il y a plutôt des bonnes nouvelles sur le volet économique, soit à la hausse, comme c'est le cas aujourd'hui puisque, malheureusement, il y a quelques mauvaises nouvelles concernant les entreprises en retournement. Également 1,6 million d'euros de crédits de paiement supplémentaires en faveur des formations sanitaires et sociales pour tenir compte des places supplémentaires dans les instituts de formation sanitaire et sociale, conformément au Ségur de la santé. Ou encore, pour vous donner les principales inscriptions de dépenses nouvelles 5,9 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires pour absorber les surcoûts d'indexation des contrats liés au transport routier, qu'il s'agisse des transports scolaires ou interurbains. Au global, pour terminer sur l'impact sur notre équilibre budgétaire, chers collègues, au global, l'ensemble de ces annulations et de ces inscriptions de dépenses nouvelles participent à la réduction de la prévision d'emprunt d'équilibre à hauteur de 67,8 millions d'euros pour ramener, à l'issue de cette DM, l'emprunt d'équilibre à 470 millions d'euros. Ce niveau d'emprunt d'équilibre, chers collègues, il correspond à la trajectoire de réduction de l'emprunt que nous avons prévue aux OB 2024. Encore une nouvelle preuve de notre capacité à tenir notre trajectoire et nos engagements dans nos orientations budgétaires. S'il n'y avait pas, entre-temps, d'annonce de PLF qui vienne tout remettre en question. Pour autant, et nous en sommes conscients, nous le disons régulièrement, ce niveau reste élevé pour la collectivité et il nous oblige à des choix politiques sur nos investissements et à un pilotage serré de la trajectoire. Mais, ça, nous aurons l'occasion d'y revenir un petit peu plus tard dans le débat, je pense. Voilà, Président, en quelques mots, cette décision modificative pour l'année 2024.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, ma chère Sandrine. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Oui, allez-y.

M. LE CAMUS. - Merci, Monsieur le Président. Simplement je précise que mon intervention portera sur la 3A et je tirerai aussi un petit mot de la 3B même si elle n'a pas encore été présentée. Ce sera mon collègue Valéry ELOPHE qui vous parlera ensuite de la 3C. Comme on votera globalement dessus, je préfère le préciser avant de commencer.

Monsieur le Président, chers collègues, il n'est pas secret que le regard que le groupe RN porte sur votre gestion financière et budgétaire actuelle n'est pas des plus complaisants. Et ces différentes décisions modificatives n'y feront pas exception. En effet, les ajustements financiers que vous nous proposez pour rééquilibrer les comptes de la région et corriger vos prévisions soulèvent plusieurs observations que nous souhaitons aborder. Tout d'abord, il nous apparaît que les annulations importantes d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement dans des secteurs aussi essentiels que le développement économique ou l'aménagement du territoire sont en réalité les marqueurs d'une gestion plutôt passive et d'une sous-utilisation des ressources disponibles en la matière. Surtout, elle reflète manifestement des trop grands retards et un véritable manque d'efficacité dans la mise en œuvre et la concrétisation de certains projets structurants. Ce qui limite nécessairement leur impact. Cela soulève un sujet essentiel, celui de la capacité administrative de la Région à tenir ses engagements dans ces projets.

La question qui se pose alors, c'est celle du manque d'ambition industrielle et économique de votre politique. Alors que la Région doit faire face à des défis économiques importants, notamment la réindustrialisation et le soutien aux PME et aux artisans, cette décision de supprimer certains investissements prouve que vous êtes loin de donner la priorité à l'économie locale. Bien au contraire, elle démontre plutôt un véritable manque de volonté politique pour accélérer le soutien à la réindustrialisation et à la souveraineté économique. Il me semble essentiel d'insister sur le fait que ces projets annulés dans le secteur économique vont malheureusement participer à compromettre la relance de l'emploi et de la réindustrialisation. Cela ne nous semble pas acceptable compte tenu des enjeux qui entourent ces sujets dans notre région.

À côté de cela, il semble que votre approche budgétaire définisse trop mal ses priorités. L'accent mis sur certains projets tels que la transition énergétique, qui n'en reste pas moins nécessaire, semble malgré tout déconnecté des besoins immédiats des populations et n'apporte aucune solution directe en matière de soutien à l'emploi, à l'économie de proximité et à la maîtrise des prix de l'énergie pour les ménages et les entreprises. C'est un reproche que nous vous faisons d'ailleurs depuis bien longtemps. Quoi qu'il en soit, nous réitérons

notre opposition globale au budget régional et les critiques apportées à ces modifications ne font que renforcer cette opposition, car celles-ci traduisent des choix politiques que nous n'approuvons pas. Nous voterons donc contre cette délibération.

Un petit mot maintenant sur la modification du budget annexe Fonds européen, car celle-ci nécessite aussi quelques remarques. Nous considérons que la réduction de 11 millions d'euros dans l'autofinancement affaiblit la capacité d'investir dans des projets futurs. Ce qui représente un risque pour les finances régionales. Et cette baisse constitue à notre avis un signal de faiblesse financière. De plus, l'augmentation des dépenses réelles vient s'ajouter à cette baisse d'autofinancement. Et ces deux éléments cumulés contribuent à mettre sous pression la trésorerie régionale et réduisent les marges financières pour l'avenir. Indubitablement, cela va limiter la capacité de la Région à financer de nouveaux projets sans emprunter davantage. Ces ajustements techniques que vous nous proposez viennent en fait masquer les vrais problèmes financiers empêchant une évaluation claire de la situation, en somme, un manque de transparence de votre part.

Enfin, il nous apparaît que la gestion au coup par coup de ce budget annexe montre une absence totale de stratégie budgétaire claire, sans aucune vision et aucune priorité donnée à un secteur particulier comme le développement économique, par exemple. Un manque de sérieux qui nous force également à voter contre cette deuxième délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne pensez pas que ce que vous dites est d'une exagération complètement...

M. LE CAMUS. - Je ne crois pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez pourquoi vous allez contre ? Vous allez voter contre les 10 millions d'euros qu'on va mettre pour la réindustrialisation du site de Gascogne. Vous prendrez vos responsabilités, mais il faut que cela se sache.

M. LE CAMUS. - Pas du tout. Par contre, Monsieur le Président, nous n'acceptons pas vos orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé, je suis obligé d'aller accueillir Lehendakari. Je passe la main à Andréa BROUILLE.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. ELOPHE. - Je vais me permettre, Madame la Vice-présidente, de prendre la suite de mon collègue sur la 3C, si vous me permettez. On l'a annoncé lors de...

Mme BROUILLE. - Attendez, parce que là ça ne va pas être présenté encore. Vous reprendrez. D'autres interventions. Allez-y.

Mme FORGENEUF. - Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, la décision modificative de fin d'année se veut, comme chaque année, plus technique que politique comparée aux orientations budgétaires que nous verrons tout à l'heure. Néanmoins, je souhaitais pointer quelques écritures budgétaires qui peuvent interroger. J'ai commencé à en parler lors de la commission. Le premier point concerne le fonds ALTER'NA, fonds de garantie bancaire pour les agriculteurs orientés vers la transition. Vous justifiez ces annulations de crédits à hauteur de 24 millions d'euros par l'engagement de l'État qui est censé mettre en place un outil identique. Cette annulation de crédits ne pouvait-elle pas attendre d'avoir l'assurance de la mise en place de ce nouvel outil ? Ce fonds de garantie est un outil très apprécié des agriculteurs qui l'ont fait savoir lors de la MIE. Espérons qu'aucun agriculteur en transition ne sera pénalisé ou ne devra retarder un projet parce que sa demande coïncidera avec la mauvaise période où rien n'est encore mis en place.

Le deuxième point est une inquiétude concernant la politique plus sociale de la Région. Dans le rapport, on peut lire que le chèque tourisme n'a pas été déployé et qu'un nouveau dispositif est en cours de réflexion. C'est vraiment dommageable quand on connaît les difficultés de plus en plus accrues des familles les plus fragiles. Un rayon de soleil dans la vie de ces enfants et de leurs familles peut paraître une goutte d'eau à l'échelle du budget régional. Mais cela aurait été tellement important pour ceux qui, malheureusement, cette année, n'auront pas pu en bénéficier.

Ensuite, on trouve une annulation de crédits de 350 000 euros sur les emplois associatifs. Ce qui est très étrange, c'est que cela ne reflète pas du tout les échos que l'on peut avoir sur le terrain. En effet, le milieu associatif est souvent en grande difficulté pour conserver ses emplois par manque de moyens. Ne devrait-on pas s'interroger pour savoir si la politique mise en place actuellement est en adéquation avec les besoins du terrain ? Ce milieu associatif qui agit au quotidien dans des domaines extrêmement variés tels que l'économie sociale et solidaire, le sport, le patrimoine, la culture. La liste est très longue. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le rôle important des associations pour animer les territoires, pour tisser entre citoyens des liens de convivialité et pour façonner un esprit de solidarité. Nous parlons ici d'emploi. Monsieur le Président ne cesse, en commission permanente, d'essayer de nous culpabiliser lorsque nous refusons de voter des aides qui nous semblent démesurées à certains acteurs économiques en nous indiquant que nous empêchons la

création d'emplois. Même si les associations ne sont pas de grosses entreprises et ne vont pas créer des centaines d'emplois, tous ces emplois cumulés du milieu associatif ne doivent pas être négligés, ils représentent aujourd'hui, sur la région, environ 170 000 emplois. Et, en France, 9 % de l'emploi privé. Je pourrais citer l'exemple des centres permanents d'initiation à l'environnement et plus particulièrement celui de mon territoire que je connais mieux, forcément, et qui se demande combien de temps il va encore tenir financièrement. On parle ici d'associations qui sont reconnues, qui existent depuis de nombreuses années, qui font de l'éducation à l'environnement pour tous les publics et particulièrement les plus jeunes. Qui travaillent sans relâche pour sensibiliser au développement durable, mais aussi dans les domaines du patrimoine et de la culture. Aujourd'hui, c'est bien plus qu'un effet ciseaux que ces associations subissent. Leurs subventions, qu'elles viennent de l'État ou de la Région, ne bougent pas d'un centime depuis des années.

Aujourd'hui, je vais parler du CPIE que je connais, qui est, on va dire, au carrefour de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Et, donc, là, après, on a une zone blanche sur les CPIE. Donc il est quand même très important pour notre territoire. Le Département de la Dordogne vient de lui signifier, à ce CPIE, qu'il va baisser sa subvention annuelle dès 2025, comme il le fera pour de nombreuses autres associations, en baissant d'un tiers son budget dans les secteurs de la forêt, de l'économie circulaire, de l'habitat, de l'environnement et du développement durable. C'est très inquiétant. Leurs charges de personnel, énergétiques et autres ne font que grimper. La situation est intenable. Allons-nous laisser disparaître ces associations ?

Ensuite, je vais parler forcément, du fil rouge, qui, comment dire, sera retenu dans cette Assemblée, le plan de finances qui est prévu par le gouvernement et qui est actuellement débattu et qui va mettre à mal le budget des collectivités, particulièrement celui des Régions. Alors, il va falloir faire des choix politiques forts. La Région n'aura d'autre choix que de baisser ses dépenses, n'ayant aucune marge de manœuvre sur ses recettes. Mais la Région reste néanmoins un échelon important dans les politiques publiques. La question doit être posée : « Doit-on suivre la politique du gouvernement en oubliant les plus fragiles ou doit-on la contrer et compenser sa politique antisociale en évitant de distribuer de l'argent à des entreprises qui n'en ont pas besoin ? » Car, avec ou sans l'aide de la Région, elles mèneront de toute façon leurs projets jusqu'au bout. Arrêtons de subventionner des entreprises faisant de gros bénéfices ou leurs filiales. Concentrons nos efforts sur l'économie de proximité, elle aussi forte en emploi. Réorientons notre soutien vers les plus en difficulté, les PME, l'économie sociale et solidaire, tous les acteurs au plus près des territoires et des plus fragiles. Montrons l'exemple en Nouvelle-Aquitaine pour contrer cette arnaque

gouvernementale qui refuse d'entendre les résultats sortis des urnes en juillet dernier dont la majorité des électeurs demandaient une politique plus sociale. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Il n'y a pas d'autre demande de prise de paroles. Allez-y.

Mme SCIARD. - Je ne pouvais pas laisser sans réponse la dernière intervention du Rassemblement National qui critiquait la politique de la Région sur beaucoup de fronts. J'aimerais quand même rappeler au Rassemblement National qu'il y a encore moins d'un an, il votait contre les politiques de l'emploi pour la jeunesse, l'adaptation au changement climatique. Il ne soutenait pas les transformations numériques, l'innovation des entreprises, les performances industrielles et les industries créatives ainsi que les industries culturelles. Donc j'aimerais savoir comment en un an il a retourné sa veste sur ces sujets-là. Merci.

Mme BROUILLE. – Alors, nous allons procéder au vote sur cette Décision modificative. Ah oui pardon, excuse-moi, Sandrine.

Mme DERVILLE. – Merci Andréa. Très rapidement, pour répondre aux deux questions qui ont été posées. Monsieur LE CAMUS, comment dire, vous dites un petit peu tout et son contraire. Vous nous expliquez que vous doutez de la capacité de la Région à tenir ses engagements. Comme je vous l'ai dit, à l'issue de cette DM, l'emprunt d'équilibre atteint 470 millions d'euros, exactement ce que nous avons pris comme engagement aux OB 2024. Donc il y a tout juste un an. Je pense que c'est là la preuve de notre capacité à tenir nos engagements. Que vous ne soyez pas d'accord et que vous ne partagiez pas nos priorités politiques, on le constate. On est plutôt, d'ailleurs, assez ravi de ne pas partager certaines priorités politiques avec vous. Quant à la renonciation à des projets que vous dénoncez, comme je vous l'ai dit et comme c'est clairement expliqué dans ce rapport concernant la DM, il n'y a aucun projet auquel nous renonçons dans cette DM. C'est simplement des projets qui sont décalés, notamment un certain nombre de projets d'infrastructures de transport qui sont décalés en début d'année prochaine et qui ne se réaliseront donc pas en 2024, mais aucune renonciation à aucun projet. Quant à la gestion au coup par coup que vous évoquez sur le budget annexe fonds européen, vous déplorez une baisse de 15 millions d'euros. Il s'agit simplement de la réduction de la subvention d'équilibre en recettes de fonctionnement. Il ne vous aura pas échappé que ce budget annexe fonds européen, c'est une partie du budget des fonds européens du PO 2014-2020. La partie du PO ex-Poitou-Charentes me semble-t-il. Le reste des budgets fonds européens sont gérés dans le budget principal et il y a régulièrement, vous le verrez en commission finances et lors de l'analyse plus attentive de nos budgets, il y a régulièrement des subventions d'équilibre entre le budget principal et le budget annexe. Ce budget annexe est bien à regarder en parallèle du budget principal et pas de façon isolée.

Madame FORGENEUF, je partage vos inquiétudes, je crois que Philippe NAUCHE a eu l'occasion de le dire en commission tourisme sur le tourisme social et sur le chèque tourisme. Effectivement, pourquoi sommes-nous amenés à réduire en tout cas à supprimer nos crédits initialement fléchés sur ce dispositif de chèque tourisme, Philippe en parlerait mieux que moi. C'est parce que la NCV ne nous a pas suivis sur ce dispositif. Et, donc, nous réfléchissons, comme l'a dit Philippe à plusieurs reprises, à des dispositifs qui viendraient remplacer ce dispositif de chèque tourisme auquel nous étions particulièrement attachés. J'y étais à titre personnel, particulièrement attachée puisque j'avais pu y travailler il y a quelques années, dans une précédente fonction. Mais nous partageons vos inquiétudes et nous regrettons que la ANCV ne nous ait pas suivi sur ce volet-là.

Sur le fonds ALTER'NA, à ce stade, mais malheureusement on n'est pas à l'abri d'une mauvaise surprise, comme vous l'avez dit, avec le gouvernement, et cela devient malheureusement quotidien dans notre Assemblée, à ce stade, il semblerait qu'il va tenir ses engagements sur ce fonds de garantie. Et, donc, conformément aux discussions qui ont eu lieu pendant la MIE, nous proposons de redéployer les crédits pour justement venir mettre en œuvre tous les dispositifs que Jean-Pierre a commencé à présenter lors de la précédente séance plénière. Bien évidemment, nous sommes quand même vigilants là-dessus et, s'il venait à y avoir des trous dans la raquette, si vous me permettez l'expression, nous veillerions à les combler.

Quant à la baisse de 350 000 euros sur le dispositif d'emploi associatif, il s'agit bien de l'ancien dispositif qui était très spécifique à l'ex-Région Limousin sur lequel il n'y a plus de demandes. En tout cas il y a beaucoup moins de demandes. C'est un dispositif qui s'éteint, qui s'éteint cette année. Il n'y a pas de demandes, donc nous baissions de 350 000 euros les crédits sur ce dispositif. Mais ce dispositif a bien été remplacé par un autre dispositif plus large à l'échelle de la région, sur lequel il n'y a aucune baisse de crédits, il me semble, cher Philippe. Voilà, Madame la Présidente de séance, les quelques éléments de réponse que je pouvais apporter.

Mme BROUILLE. – Merci Sandrine. Allez-y.

M. DEVEZE. - Simplement une explication de notre vote. Cette DM s'inscrit dans la continuité du BS 2024 que nous n'avons pas voté. Et peut-être juste une petite observation concernant cette DM. C'est vrai qu'en recettes nettes on a + 87, en dépenses nettes 20. Cela veut dire un net de 67. 67 par rapport au budget, ça reste quand même à notre appréciation, en tout cas, et pour ce qui est de l'analyse, relativement modeste. Cela veut dire que, oui, peut-être, quelque part, les positionnements au BP puis au BS ont été bien réalisés, en tout cas dans l'optique qui était la vôtre. Et simplement pour indiquer que le

réajustement de l'emprunt dit d'équilibre à hauteur de 470, là, j'y vois un intérêt réel. Mais enfin on reparlera de cet aspect très important dans le débat d'orientations budgétaires cet après-midi.

Mme BROUILLE. - Nous allons maintenant procéder au vote sur cette décision modificative. Donc, sur le budget principal, y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 03a

Vote sur Décision Modificative 2024 - Budget Principal

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**03b – DÉCISION MODIFICATIVE 2024 - BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS
POITOU-CHARENTES 2014-2020.**

Mme BROUILLE. - Nous passons à la décision modificative sur le budget annexe des fonds européens.

Mme DERVILLE. - Très rapidement, Madame la Présidente, comme je vous le disais, c'est un budget annexe assez technique. Vous aurez noté l'inscription de dépenses et de recettes du FEADER et du FEDER pour 59 millions, pratiquement, en investissement. 11 millions en fonctionnement. Comme je vous le disais, la réduction de la subvention d'équilibre en recettes de fonctionnement à hauteur de 15 millions. Également l'inscription de recettes complémentaires à hauteur de 14 millions de recettes qui relèvent du FEDER et qui font suite à des réalisations non prévues au BP et l'annulation d'un million en dépenses de fonctionnement du FSE. Mais on parle bien, je vous le redis, uniquement de la partie ex-Poitou-Charentes sur le PO 14-20 qui est concerné par ce budget annexe.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette décision modificative ? Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 03b

Vote sur Décision Modificative 2024 - Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes 2014-2020

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**03c – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL
PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Mme BROUILLE. - Décision modificative sur le budget annexe sur le service public local production d'énergie photovoltaïque.

Mme DERVILLE. - Vous aurez noté l'importance : 100 euros, de transfert de crédits en dépenses réelles au sein de la section d'investissement entre 2 chapitres, du chapitre 23 au chapitre 16. C'est un virement qui est bien sûr sans conséquence budgétaire.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Oui, merci Madame la Vice-présidente. Donc cette décision modificative est avant tout une manœuvre technique visant à ajuster des écarts budgétaires mineurs. Certes, elle est nécessaire d'un point de vue administratif pour éviter des blocages en fin d'année, mais elle s'inscrit dans un cadre budgétaire que nous rejetons catégoriquement. Notre position sur l'énergie est claire, il est urgent de sortir des règles européennes de fixation des prix de l'énergie qui affaiblissent la compétitivité de la France. Nous devons également lancer le plan Marie Curie pour relancer le nucléaire. Il est impératif de protéger nos barrages hydrauliques de la mise en concurrence imposée par Bruxelles. Pour nous, les vraies technologies vertes sont celles qui reposent sur l'hydrogène, l'hydroélectricité et la géothermie. Pas ces énergies subventionnées à outrance qui coûtent une fortune aux Français.

Plus grave encore, les énergies dites « renouvelables » comme celles subventionnées ici pèsent lourdement sur le portefeuille des Français. Avec une taxe de 11 % sur les factures via la contribution au service public de l'énergie, les Français financent des subventions qui garantissent des prix de rachat fixés par les pouvoirs publics. Résultat, plutôt que de faire baisser le prix avec une véritable concurrence, on augmente délibérément les factures d'électricité pour maintenir ces fausses concurrences. Tout cela encore une fois sur le dos des Français. Nous refusons de soutenir cette imposture économique et énergétique et nous voterons contre cette délibération. Merci.

Mme BROUILLE. - Donc une intervention hors sujet. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. ELOPHE. - Pas tellement puisque le photovoltaïque... Je me permets juste...

Mme BROUILLE. - Un petit peu quand même sur la décision modificative... Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 03c

Vote sur Décision Modificative 2024 - Budget Annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche
- **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Maintenant, mes chers collègues, je n'ai plus qu'à vous souhaiter un très bon appétit. Et reprise de la séance à 15h30. Merci.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

04 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Nous essayons de reprendre. Alors, comme explication de texte, j'ai souhaité qu'on maintienne un débat sur les orientations budgétaires, mais il est évident que, dans le texte qui vous a été envoyé, sauf peut-être les stratégies que nous allons essayer de tenir, les chiffres sont bien entendu à revoir complètement par rapport à la loi de finances. Avec une incertitude. Est-ce que cette loi de finances pourra être adoptée d'ici la fin de l'année ? Avec ou sans 49.3. Est-ce que le débat dans les deux assemblées se tiendra dans des délais particuliers ? La plupart des Régions repoussent après l'adoption de la loi de finances le vote du budget. Il est évident que nous aurons, soit à la veille du BP à représenter des orientations budgétaires, soit à le faire dans un délai qui nous le permettra. Parce que, sur le plan des chiffres, il faut bien entendu, après tous les travaux, et je partage le souci de Nicolas FLORIAN, que nous ayons travaillé d'abord pour partager les chiffres. Et, ensuite, pour regarder les pistes. Il y aura une série de réunions à haut niveau au niveau de la commission des finances. Mais il est sûrement intéressant, quand même, sans forcément qu'il y ait des débats qui prennent beaucoup de temps, que Sandrine DERVILLE nous présente les chiffres que nous avons pu décliner cette semaine, à la fin de cette semaine, voire ce week-end. En remerciant tout le travail qui a été fait, notamment ce week-end et dans le courant de la semaine par notre service des finances et Sandrine DERVILLE. Il y a peut-être des tableaux nouveaux, si l'Assemblée le permet, à présenter. Donc je passe la parole à Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Oui, cher Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, chers collègues. En préambule, comme vous, Président, je tiens vraiment à remercier l'ensemble des équipes du pôle finances qui ont travaillé d'arrache-pied depuis les annonces du comité des finances locales, en essayant d'aller chercher les infos sur le PLF 2025 jusqu'à ce qu'il soit désormais public en fin de semaine et qui ont mis à jour, y compris ce weekend, les chiffres que je vais vous présenter aujourd'hui. Ce qui explique, et j'en profite pour vous présenter mes excuses, effectivement, que je ne pouvais pas présenter ces chiffres jeudi en commission des finances, puisqu'un certain nombre d'entre eux n'ont été officiels que vendredi. Donc on a travaillé depuis pour affiner ce chiffrage. Mais comme vous le disiez, Président, bien évidemment, nous aurons rapidement une réunion de la

commission des finances pour vous présenter tout le détail que vous souhaiterez sur ces chiffres. Peut-être que je vous en donnerai suffisamment aujourd'hui, je ne sais pas.

Quoi qu'il en soit, effectivement, après les différents chocs exogènes que nous avons subis depuis le début de ce mandat, notre pilotage budgétaire prudentiel et rigoureux a permis, à notre Région, de prouver sa résilience, notamment sur le plan économique, notre capacité également à faire face aux inquiétudes, aux incertitudes économiques, sociales, environnementales. Les grandes Régions sont devenues des acteurs indispensables aux autres collectivités, mais aussi et surtout à l'État. On le voit notamment avec les contrats de plan État-Région que nous avons récemment voté. Et nous avons la dure tâche de devoir mener à bien nos projets de mandature, assurer nos compétences socle, qu'il s'agisse des transports, de l'éducation, pour ne citer que celles-ci, par exemple, tout en faisant face aux attermoissements de l'État pour ne pas parler de turpitudes. Les derniers en date étant bien sûr les annonces de ce projet de loi de finances 2025.

Depuis la création des grandes Régions, nous avons connu, chers collègues, de nombreux transferts de compétences rarement compensés de manière juste, le dernier d'entre eux étant le transfert de compétence Natura 2000 pour lequel il était évident que le transfert ne s'est pas fait à un juste niveau. Et, également, rarement de manière totalement transparente. Les transferts de l'État nous arrivent toujours avec un certain fracas. Nous y découvrons malheureusement parfois des insuffisances, des manquements pour ne pas parler de délabrements de politiques publiques. Et je pense que, concernant Natura 2000, on peut réellement parler de délabrement de politiques publiques, en tout cas si on s'en tenait au seul montant des transferts de l'État. Mais, malgré tout, les Régions, et je ne parle pas là que de la Région Nouvelle-Aquitaine, vraiment, j'y associe l'ensemble de mes collègues ont toujours été présentes pour assumer pleinement leur rôle, dans l'intérêt de tous et remettre à flot les différentes politiques publiques.

Donc, malgré nos difficultés, je pense, à l'heure où nous nous parlons, qu'on peut dire que les résultats sont là. Nous devons agir vite. Nous devons concilier ambitions, incertitudes et soutenabilité tout en gardant Néo Terra en boussole. Et ce que je vais vous présenter là et ce qui est affiché à l'écran actuellement ne changera pas. Quels que soient les chiffres derrière, nos priorités politiques resteront les mêmes. Je veux parler notamment des solidarités avec, par exemple, la tarification solidaire dans les cantines pour près de 200 000 élèves, cher Jean-Louis, les bourses revalorisées pour plus de 500 000 boursiers, des formations sanitaires et sociales et ce depuis plusieurs années, ou encore les formations qualifiantes pour 33 000 Néo-Aquitains chaque année, les transports scolaires pour plus de 165 000 élèves chaque année, cher Renaud. Autre priorité importante pour nous, on en a notamment beaucoup débattu lors de la dernière séance plénière, nourrir et se nourrir avec,

par exemple, les 9 000 exploitations bio que nous comptons sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, ou encore les enjeux forts pour la cantine de nos enfants et la part sans cesse accrue du bio dans les cantines de nos enfants, du bio et du local.

Autre compétence prioritaire pour nous, bien évidemment, se déplacer et habiter et aménager nos territoires. Je pense par exemple au chiffre dont on ne peut qu'être collectivement fiers, à savoir l'augmentation de 13 % de l'offre de TER avec par exemple les 18 rames récemment commandées, mais également l'augmentation de la fréquentation dans nos TER de plus de 30 % depuis 2019 ou encore, si je ne regarde que ce qui s'est passé l'an dernier, la rénovation de près de 1 200 logements sociaux. Autre enjeu important, Guillaume en parlait longuement tout à l'heure dans le rapport Néo Terra, la préservation du vivant et des ressources en réhabilitant nos zones humides, en poursuivant l'animation des 235 sites Natura 2000 dont nous avons récemment hérité, en améliorant la qualité de l'eau pour plus d'un million d'habitants, tels sont les objectifs du programme ressources que tu nous as, je crois, récemment présenté, également, Guillaume ou encore en accompagnant la décarbonation de nos entreprises, par exemple.

Autre enjeu et autre pilier de Néo Terra, évidemment, prévenir et soigner en formant par exemple près de 20 000 stagiaires chaque année dans nos formations sanitaires et sociales au sein de nos 150 instituts de formation. Et, enfin, préserver l'emploi et l'innovation durable en sauvegardant chaque année des milliers d'emplois ou, par exemple, comme le disait ce matin le Président, cher Philippe, en accompagnant chaque année plus de 30 000 artisans et TPE partout en Nouvelle-Aquitaine. Bien sûr, nous pouvons faire davantage. Certains d'entre vous le disent à longueur de séance plénière, sans pour autant nous dire où faire les économies et où trouver l'argent. Mais nous pouvons être fiers, je crois, des résultats probants de nos politiques régionales. Aussi, nous avons bien l'intention de poursuivre toutes ces actions parce que nous le devons aux Néo-Aquitains et aux territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Mais, bien sûr, nous aurons à faire des choix. Mais pour autant, il n'est pas question de revenir sur ces engagements, ces engagements pour préserver les ressources et la santé. Nous poursuivrons donc notre accompagnement à la transition agroécologique, comme nous l'avons dit à la dernière séance plénière, et nous conservons notre objectif de renouvellement générationnel pour le monde paysan qui souffre encore. Un plan d'accompagnement face à la crise de la filière viticole sera également mis en place l'année prochaine. Pour nos transports, nous assumerons évidemment les besoins des usagers toujours plus nombreux avec cette hausse de fréquentation de 33 % qui atteint aujourd'hui, qui dépasse même, je crois, les 95 000 voyageurs quotidiens, avec toujours cet objectif d'atteindre dans les 5 ans les 120 000 voyageurs. Mais, pour cela, encore faudrait-il que

l'État soit honnête et assume ses compétences. Pour nos entreprises et nos emplois, notre priorité demeurera bien sûr la relocalisation des usines. L'innovation demeurera notre ADN, comme elle l'a été ces dernières années, nous permettant, je crois, d'être résilients face aux différentes crises. C'est notamment l'enjeu des projets comme BATTENA, comme CAP ELENA ou encore le numérique responsable. Et le capital humain continuera évidemment à guider nos choix. Vous l'avez dit, Président, dans vos propos introductifs ce matin. Et, enfin, nous continuerons à assumer notre rôle en matière d'aménagement du territoire. Que ce soit pour la jeunesse, pour le désenclavement des territoires ou encore la formation de tous, partout, sur tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, bien sûr, vous le savez, chers collègues, la situation n'était déjà pas simple pour notre Région après les chocs dont nous avons longuement parlé, tant en investissement qu'en fonctionnement. Mais nous assumons cette situation et nous comptons bien redresser la pente. C'étaient les objectifs que nous fixions chaque année dans nos orientations budgétaires depuis le début de cette mandature. Nos objectifs pour la fin du mandat pouvaient être tenus. Comme je vous le disais, nous avons déjà commencé à tenir les objectifs que nous avons prévus pour l'année 2024. C'est bien ce que nous vous avons proposé initialement dans le rapport d'orientations budgétaires, et notamment dans les chiffres qui se trouvent plutôt dans la deuxième partie du rapport. Vous vous en doutez, chers collègues, le travail mené pour réaliser ce rapport d'orientations budgétaires n'a pas été fait en un jour. Il s'inscrit dans une démarche pluriannuelle, une démarche sérieuse à laquelle ont été associés l'ensemble des services de la Région, bien au-delà, même du pôle finances que j'ai cité en introduction.

Nous savons tous trop bien que notre environnement économique est instable et que notre pilotage financier est robuste. Toutefois, il demeure important de noter que l'emprunt régional, comme on l'a régulièrement dit, contrairement à ce que j'ai entendu ce matin, nous n'aurions pas suffisamment alerté, nous n'aurions pas régulièrement alerté, l'emprunt régional, il se fait au service de l'investissement productif, nous le disons chaque année. Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que, contrairement à l'État, nous sommes, nous, soumis à la règle d'or. Vous l'avez dit également Président ce matin. Nous n'avons pas le droit de nous endetter pour nos dépenses de fonctionnement. Et comme vous le voyez à la lecture de ce schéma qui s'affiche à l'écran, vous pouvez constater que le poids de la dette régionale qui se situe à droite, c'est le petit carré en pointillés rouges, n'a rien de comparable avec le poids de la dette de l'État qui lui est à gauche, le gros carré en pointillés rouges, dans le budget.

Plus globalement, vous dire, chers collègues, que le poids de la dette des collectivités territoriales, toutes collectivités territoriales confondues, représente 8,1 % de la dette publique française. Les Régions, quant à elles, dans tout cela, elles pèsent 1,16 % de la

dette nationale. Donc je vous encourage à peser ce chiffre quand on voit le poids des mesures imposées aux Régions dans le PLF 2025, alors que, rappelons-le, tout en représentant 1,16 % de la dette nationale, les Régions représentent 15 % de l'investissement sur le territoire national. Quelles seront donc les conséquences, quelles seraient les conséquences si, demain, les Régions stoppaient brutalement leur investissement ? Eh bien, ce sont ces 15 % d'investissements sur le territoire national qui seraient mis à mal.

Notre situation financière n'est pas singulière. L'ensemble des régions subissent une telle dégradation. Vous le savez, depuis des années, plus récemment encore, nous savons que les Départements rencontrent également des difficultés réelles. Tout ceci peut questionner malheureusement de nombreux projets communs pour nos jeunes ou encore pour nos transports du quotidien. Et là encore, je tiens à le redire, sur ce sujet, contrairement à ce que j'ai pu entendre ce matin, depuis plus de 3 ans, nous alertons chaque année, à chaque débat d'orientations budgétaires, à chaque débat budgétaire, les Présidents de Régions alertent très régulièrement sur cette instabilité et cette incohérence de nos recettes au regard des efforts d'investissement que nous demandons très régulièrement à l'État, y compris dans le CPER. Quand on nous demande de venir assumer, nous, la part de dépenses qui, normalement, devrait relever de l'État. Donc je ne peux pas laisser dire, dans cette Assemblée, que le Président moi-même ou l'ensemble de l'exécutif nous n'avons pas régulièrement alerté ces dernières années sur l'incohérence des recettes des Régions et sur le fait que nous allons effectivement dans le mur si rien n'est fait pour corriger cette incohérence.

Et, donc, cerise sur le gâteau, si j'ose dire, mais une cerise dont je me serais personnellement bien passée, sont arrivés en début de semaine dernière les annonces du PLF 2025. Une coupe budgétaire sans précédent. Certains d'entre vous ont évoqué effectivement les coupes budgétaires qui ont été réalisées ces dernières années. Vous avez, Monsieur FLORIAN, évoqué notamment le mandat de François HOLLANDE sous lequel 11 milliards d'euros ont été demandés aux collectivités. Mais je rappelle que ces 11 milliards ont été demandés en 5 ans. Là, on nous parle de 5 milliards en un an par le même gouvernement qui, quand il est arrivé aux manettes, a trouvé un déficit public inférieur à 3 % du PIB. À l'heure où nous nous parlons, le déficit public, il est de 6,1 % du PIB. Donc, concrètement, effectivement, nous ne nous attendions pas réellement à un choc de décentralisation, que vous appelez, Président, que nous appelons tous de nos vœux depuis plusieurs années et qui tarde malheureusement à se mettre en place malgré les comités, missions et autres rapports Woerth ou Ravnion lancés sans réelle suite à l'heure où nous nous parlons. Nous nous doutions bien que la majorité présidentielle allait encore entretenir cette verticalité du pouvoir dont elle a le secret et le jacobinisme que nous subissons depuis

2017. Mais, cette fois-ci, le gouvernement et sa majorité présidentielle ont décidé d'aller encore plus loin en faisant supporter aux autres, et notamment aux Régions, les conséquences de ses choix politiques qui ont conduit le pays à un dérapage inédit des finances publiques. Au lieu d'engager ce travail de grande ampleur que nous réclamons depuis de nombreuses années pour une parfaite adéquation entre les ressources et les politiques publiques qui doivent être assumées par les collectivités. Pour que l'État puisse, enfin, quant à lui, se concentrer sur ses grandes missions régaliennes. Eh bien, non, ce nouveau gouvernement, il engage de manière totalement technocratique une cure d'austérité inédite allant à l'inverse même de l'attente des Français exprimée récemment lors des derniers scrutins électoraux et il l'impose à tous ceux qu'ils qualifient de manière plus que cynique, je cite, ses « partenaires ».

Ce nouveau choc, il va nous obliger à des efforts encore plus conséquents. Mais, je vous le redis, chers collègues, il ne nous fera pas dévier de nos objectifs politiques que j'ai évoqués en préambule et que Guillaume, notamment, a retracés dans le rapport Néo Terra. Donc de manière sincère et transparente, voici le premier chiffrage de l'impact des annonces du gouvernement.

Donc tout d'abord, la première annonce, c'est une année blanche de TVA qui représente pour nous une perte de recettes de l'ordre de 30 à 35 millions d'euros, chers collègues. Une année blanche sur la dynamique de TVA, mais ceci nous fera perdre entre 30 et 35 millions. Deuxième annonce du projet de loi de finances 2025, une baisse de 1,6 point du FCTVA qui représente, là encore, pour nous, Région Nouvelle-Aquitaine, une perte de recettes de 5 millions d'euros. S'ajoute à cela une baisse de certaines de nos dotations. Donc concernant la Région et les Régions, il s'agit essentiellement de la DTCE et de la DC RTP. Cette baisse de dotation représentera au total 15 à 20 millions d'euros. Et, enfin, le nouveau mécanisme de prélèvement de 2 % des recettes de fonctionnement que le gouvernement réserve à 450 collectivités, les 450 plus grosses, si j'ose dire, et qui représente pour nous, ce seul mécanisme de prélèvement de 2 % de recettes, une perte de recettes de 50 millions. Donc tout ceci additionné, chers collègues, c'est donc une ponction de 100 à 110 millions pour 2025 sur nos seules recettes de fonctionnement qui vient fragiliser de près de 25 % notre capacité d'autofinancement. Et à l'heure où je vous parle, première certitude, il y aura probablement malheureusement d'autres mauvaises nouvelles de ce type, mais nous sommes certains, déjà, qu'en plus des suppressions de recettes, une augmentation des cotisations retraite des fonctionnaires territoriaux, la CNRACL interviendra. J'ai notamment lu récemment une augmentation de 4 %, en tout cas du barème de cotisation qui générera pour nous un surcoût de 20 millions d'euros. Donc 100 à 110 millions de ponctions de recettes plus 20 millions de dépenses supplémentaires. À cela s'ajoute également, bien sûr,

un affaiblissement de nos recettes dès 2024, puisque, vous le savez, régulièrement, chaque année, le PLF 2025 vient constater la dynamique de TVA de l'année passée, donc 2024 pour cette année et nous dire que, le cynisme n'a décidément pas de limite, nous avons trop perçu et donc il va nous falloir rembourser une partie de la TVA que nous aurons touchée en 2024. Et, donc, après deux ans d'hésitation et d'optimisme débordant du gouvernement dans ses prévisions de recettes là où, je le redis, la Région a toujours été bien plus mesurée, à juste titre. Le Haut Conseil des finances publiques a rendu très récemment son avis sur le PLF 2025 et, « Oh surprise », pour 2024, la croissance est revue à +0,9 % que je vous encourage, chers collègues, à comparer aux 4,5 % estimés au stade de la loi de finances initiale 2024 par Messieurs LE MAIRE et CAZENAVE. Et ces prévisions erronées du gouvernement, elles ont des conséquences très directes sur nos recettes, sur les recettes des collectivités, chers collègues, au premier rang desquelles bien sûr les Régions, puisque je vous rappelle que la TVA, qui est directement corrélée à ces prévisions de croissance représente plus de 40 % de nos recettes. Et, donc, avec un produit de 16,15 milliards de TVA en 2023 pour l'ensemble des Régions, les Régions devraient percevoir, finalement, en réalité, en 2024, près de 16,3 milliards, c'est-à-dire 580 millions de moins que les prévisions de Messieurs LE MAIRE et CAZENAVE. Et, pour notre Région, le manque à gagner, donc ces 580 millions, cela veut dire, pour nous, 21 millions d'euros de TVA que nous percevons, actuellement, en 2024 et qu'il nous faudra rembourser à l'État en plus des 100 à 110 millions de ponctions de recettes que j'évoquais précédemment. Étant entendu que, pour 2025, la croissance de la TVA devrait être de +2,2 %. Mais, vous l'aurez compris, le mécanisme et les décisions du PLF 2025 nous privent de cette dynamique de TVA, c'est-à-dire un manque à gagner de 360 millions pour l'ensemble des Régions par rapport au montant qui serait perçu selon la prévision actualisée du PLF 2025.

Donc, vous me poserez peut-être la question : que donnerait notre trajectoire, la trajectoire que vous trouvez dans ce rapport d'orientations budgétaires si nous maintenons la même trajectoire de dépenses, mais que nous appliquions les annonces du PLF 2025. Donc c'est cette trajectoire qui s'affiche à l'écran qui est évidemment hypothétique. Nous nous reverrons dans les semaines qui viennent pour corriger notre trajectoire de dépenses au budget. Sauf si l'ensemble de l'Assemblée aujourd'hui nous disait qu'il n'y a pas de problème, tant pis pour le ratio de désendettement et maintenons les dépenses telles que prévues. Mais je ne pense pas que ce sera le cas. Donc, en toute transparence chers collègues, si, à l'issue des débats parlementaires ou d'un nouveau 49.3, nous avons absorbé ce choc sans remettre en question nos services publics régionaux, eh bien, voici ce que cela donnerait, cette trajectoire qui pourrait s'imposer à nous jusqu'à la fin du mandat. Notre trajectoire, on ne l'a jamais cachée, elle était déjà sur une ligne de crête. Elle dépassait les 8 années de ratio de

désendettement sur certaines années, notamment 2025, 2026 pour revenir à 8 années en fin de mandature. Là, aujourd'hui, on n'est même plus sur cette ligne de crête. Si nous appliquions cette trajectoire, nos ratios financiers seraient brutalement dégradés. Avec un taux d'épargne qui n'arriverait plus à dépasser les 13 %. Avec une capacité de désendettement qui avoisinerait les 12 années en fin de mandat et approcherait les 14 ans dès l'année 2025. Et un encours de dette qui, quant à lui, exploserait à 4,5 milliards.

Donc que faire, chers collègues, pour tenir nos objectifs de désendettement à 8 ans en fin de mandat, objectifs qui sont ceux de notre trajectoire d'orientations budgétaires sans ces annonces du PLF ? Face à notre baisse de recettes, évidemment, vous le voyez, notre trajectoire dérape. Si la Région ne veut pas dégrader sa capacité de désendettement davantage, nous devons donc absorber cette baisse de ressources. Pour y faire face, il y a deux solutions, en tout cas, deux trajectoires. Soit il nous faut baisser nos dépenses de fonctionnement dès 2025 de 130 millions d'euros. Et donc, par la suite, pour absorber le fameux mécanisme de prélèvement de 2 % sur nos recettes qui lui va se prolonger tous les ans, eh bien, baisser nos dépenses d'investissement de 250 millions par la suite, comme vous le voyez là. Et je remercie Jérôme LARUE et ses équipes de nous avoir fait ce weekend ces analyses, et mis à jour leurs chiffres. Le mécanisme de prélèvement se prolongeant, c'est la première solution, trouver, dès l'an prochain, 130 millions en fonctionnement et, ensuite, à partir de 2026, baisser de 250 millions d'euros par an nos dépenses d'investissement. Ceci nous permettra de revenir à 9 années de ratio de désendettement à la fin de la mandature. Deuxième possibilité, si on souhaite ne pas toucher au fonctionnement et donc au service public, baisser très fortement nos dépenses d'investissement pour que la baisse de l'autofinancement ne se traduise pas par plus d'emprunt. Et, donc, en la matière, pour ne pas passer, comme je vous le disais, de 8,5 années à 13 années en fin de mandat, il nous faut, dès l'an prochain, baisser dès l'an prochain nos dépenses d'investissement de 250 millions par an, ce qui nous ramènera à 8,6 années en fin de mandature, c'est-à-dire à peu près la trajectoire que vous avez sous les yeux, chers collègues. Car, oui, il y a bien un réel effet démultiplicateur si l'on veut respecter ce qu'attend l'État. Car ce qui est attendu, c'est que les collectivités locales produisent de l'excédent budgétaire, je vous le rappelle. Il faut donc que l'emprunt se réduise, que la dette publique locale se stabilise, voire qu'elle diminue. Et, pour ce faire, c'est donc l'investissement qui risque d'être attaqué fortement.

Alors, très concrètement, pour se donner peut-être des ordres de grandeur, qu'est-ce que ça veut dire, ici, à la Région Nouvelle-Aquitaine, 100 millions de dépenses de fonctionnement ou 250 millions de dépenses d'investissement ? Quelle traduction pour nos services publics ? Eh bien, baisser de 100 millions nos dépenses de fonctionnement, cela peut vouloir dire

renoncer à un an de fonctionnement de nos lycées. Jean-Louis va nous présenter tout à l'heure la DGF qui s'élève à 93 millions pour l'année prochaine. 100 millions, c'est un quart de l'offre de TER au quotidien pour les usagers. 100 millions, c'est un tiers des transports scolaires ou 50 % des transports interurbains. 100 millions, c'est la formation de 20 000 demandeurs d'emploi chaque année ou encore la rémunération de 20 000 stagiaires des formations sanitaires et sociales. C'est également la totalité du soutien aux structures associatives, culturelles, sportives et de jeunesse. J'entendais ce matin Madame DIAZ nous dire qu'il n'y avait qu'à supprimer toutes les politiques que vous souhaiteriez supprimer. Pour vous donner un ordre de grandeur, le budget de la coopération, toute la coopération, y compris les coopérations que vous ne souhaitez pas supprimer, c'est 5 millions par an en fonctionnement. La totalité du budget de la culture, y compris les structures culturelles que vous ne dénoncez pas parce que, certaines, vous en votez, c'est 45 millions. Donc, si on supprimait totalement la culture et la coopération, on économiserait seulement 50 millions par an en fonctionnement. Donc on est bien loin de régler le problème en appliquant ce que vous proposez. 100 millions, c'est également, par exemple, un quart de nos fonctionnaires, 1/4 des agents de la Région. Une baisse de 250 millions en investissements, par exemple, c'est un tiers de la commande annuelle que réalisent les dépenses de la Région pour le BTP. C'est une année de soutien aux entreprises. C'est également accepter de ne plus faire de travaux dans les lycées puisque c'est à peu près 200 millions par an de travaux dans les lycées. C'est deux années de soutien à la construction de logements pour les étudiants. Eh oui, cela vous agace, mais c'est la réalité des chiffres du gouvernement, que vous nous imposez.

250 millions c'est renoncer, par exemple, aux commandes de rames et accepter de laisser les Néo-Aquitains soit s'entasser dans les trains pour ceux qui auront eu la chance d'y monter, soit rester sur les quais. C'est faire une croix sur certains projets de pôles d'échange multimodaux. Et je suis sûre que tous ici vous viendrez voir Alain ROUSSET pour lui demander de ne pas faire une croix sur le pôle d'échange multimodal de votre ville. Je ne doute pas, Président, que ce soit déjà fait. C'est renoncer aux rénovations de rails et aux travaux d'urgence pour éviter des fermetures de lignes. C'est par exemple ne plus soutenir des maisons de santé, chère Françoise. Cesser le soutien aux universités. Bref, moi, j'aimerais que vous nous disiez, aujourd'hui, parmi tout cela, qu'est-ce que vous nous proposez d'arrêter ?

Je pense que mon voisin de droite serait preneur de vos propositions, par exemple. Bref, et j'en termine, Président, à travers ces annonces, quel est le message que le gouvernement a voulu passer ? Qu'il souhaite nous délier de tous nos engagements contractuels. Et comment ne pas penser, en premier lieu, au CPER mobilité, sur lequel nous venons en

compensation du désengagement de l'État, ou au CPER en matière d'enseignement et de recherche, cher Gérard. À l'échelle de tout le territoire néo-aquitain, parce qu'il n'y a pas que la Région Nouvelle-Aquitaine qui est touchée, chers collègues, vous êtes toutes et tous, en tout cas pour beaucoup d'entre vous, élus dans d'autres collectivités. À l'échelle de tout le territoire néo-aquitain, toutes collectivités confondues, en incluant le bloc communal et le bloc départemental, ce sont au total 300 millions de recettes qui seront supprimés pour les collectivités de Nouvelle-Aquitaine. Donc je vous laisse faire le calcul sur les investissements, les pans entiers de services et de patrimoine publics qui seront supprimés sur nos territoires. Avec quelles ambitions pour nos concitoyens, pour notre pays ? Difficile de le comprendre.

Aussi, chers collègues, cher Président, malheureusement, ce n'est pas une traditionnelle préparation budgétaire dont nous devons parler aujourd'hui, mais plutôt du projet politique que nous souhaitons pour nos services publics, du message que les Français nous ont aussi fait passer en juin et juillet dernier, d'avoir plus de service public. Bien plus encore, en asphyxiant les collectivités territoriales, nous pouvons, chers collègues, nous interroger demain sur l'absence de respiration démocratique pour notre pays.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Monsieur le maire de Cambo.

M. DEVEZE. – Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas le maire de Cambo qui va intervenir, mais effectivement, on reçoit beaucoup de chiffres et la difficulté c'est de pouvoir les intégrer dans un raisonnement direct et immédiat. Pour ce qui nous concerne, notre groupe a travaillé avec attention le rapport des orientations budgétaires. Il est évident qu'à la lumière de ce qui est exposé ici, l'effort important qui est demandé depuis la semaine dernière aux Régions dans le cadre du redressement du budget national, ce rapport proposé antérieurement, Sandrine DERVILLE vient de le souligner, subira plus que des réajustements.

Mais, dans l'état actuel des choses, permettez-moi toutefois de faire deux observations. Tout d'abord, la situation nationale ne peut pas, ne doit pas nous exonérer, sinon, il ne faut pas maintenir ce débat d'orientations budgétaires. Il ne doit pas nous exonérer d'une lecture objective de la situation factuelle figurant dans le rapport des orientations budgétaires ainsi que de la trajectoire telle que proposée dans ce document. Vous avez rappelé donc, effectivement, qu'il s'agissait de conserver la ligne prévue par les priorités politiques que vous avez déjà définies.

Et puis deuxièmement, on souhaite effectivement, cela a été dit et redit ce matin, tendre la main à l'exécutif. Nous sommes prêts à prendre notre part de responsabilité dans

l'élaboration budgétaire à venir ou à revoir. Je pense que le Président de la commission nous sollicitera et on participera avec grand intérêt à ces travaux.

Donc ceci posé, je vais fixer mon intervention sur les axes essentiels qui portent question, sans bien évidemment tenir compte ou intégrer, comme a pu le faire Sandrine, des éléments financiers dont je ne disposais pas forcément. Alors je passerai rapidement d'ailleurs sur le propos introductif. On va s'écarter un petit peu de tout ça, où je devine la même plume que l'année dernière et cette année. On s'est surpassé en matière de déclinaison sémantique. On parle de « massifier les transitions », « préserver le vivant », « érosion de la biodiversité », « approche holistique de la santé ». L'exemple même, selon moi, d'un vocabulaire technocratique dont les Néo-Aquitains sont las et qui nous fait de plus en plus passer, nous les élus, pour des êtres parfois hors sol. Je préfère donc me concentrer sur la partie financière. Elle est en revanche rédigée, j'en conviens, pour l'essentiel, avec une grande clarté, même si je reconnais qu'elle ne pouvait intégrer donc les éléments encore une fois très pénalisants pour nos comptes dévoilés par Bercy postérieurement à son édition. Je remercie sincèrement l'ensemble des services qui, avec Sandrine DERVILLE, et dans un contexte d'incertitudes, difficile, ont travaillé avec sérieux et produit ce rapport néanmoins fondamental pour éclairer notre débat avant toutes ces modifications.

Monsieur le Président, je dirais que la trajectoire que vous nous proposez de suivre paraît pour le moins audacieuse concernant nos recettes et en particulier pour celles de TVA. On reverra tout ça bien évidemment avec les nouvelles données, mais elles représentent quand même 54 % des ressources de fonctionnement. En effet, dans ce document, vous vous basez sur une dynamique de 2,5 % de progression avec une corrélation de la croissance du PIB et de la croissance des recettes de TVA de un pour un, ce que l'on désigne par le doux mot « d'élasticité ». Vu le ralentissement de l'inflation constatée en cette année 2024, nous sommes passés en moyenne glissante de 6,7 en mars 2023 à 2,4 en mars 2024. Il est donc plus que probable que les collectes, le produit de la collecte de TVA, corrélé, de fait, à l'inflation, va fortement ralentir. Monsieur le Président, votre déclaration à France 3, ces derniers jours, je vous cite : « Bercy s'est trompé sur la prévision de recettes, notamment sur la TVA. C'est une catastrophe », ne fait que corroborer ce que je viens de dire. Concrètement, nous allons probablement être ponctionnés sur notre versement TVA CVAE 2024 et certainement au-delà des 7,5 millions d'euros de 2023. Ça avait déjà été le cas. Je ne parle pas là de l'effort national à consentir qui va s'ajouter. En outre, concernant la croissance qui, déjà, a tendance à ralentir fortement sur la fin du présent exercice, la Banque de France prévoit une année 2025 encore plus faible et ceci, encore une fois, avant les annonces gouvernementales de rigueur budgétaire que je viens de viser. Monsieur le Président, chers collègues, alors que les projections 2024 m'apparaissent très possiblement

surévaluées, celles de 2025, le cœur de notre débat aujourd'hui, qui retiennent, je le répète, une évolution de 2,5 de la TVA chaque année, de 2025 à 2028, me semblent plus qu'audacieuses. Au final, sur cette période, et en cumulé, vous espérez percevoir près de 294 millions de TVA en plus. C'est, selon moi, plus que de l'audace, presque de l'incantation. Notre groupe considère qu'une projection plus sincère sur cette période 2025 à 2028 devrait intégrer au maximum de 0,5 à 1 % de dynamique prévisionnelle. Nous l'avons tous compris. Nous devons assumer nos responsabilités d'élus. Nous, ne pouvons construire un budget de fuite en avant basé sur des recettes de TVA déjà hypothétiques au moment de la rédaction de vos orientations et maintenant effectivement complètement improbables.

Encore une fois, cet esprit d'ouverture qui nous anime nous conduit à vous proposer un travail non partisan dans la construction d'un budget 2025 responsable. On en a parlé ce matin.

Un deuxième point, bien évidemment, nos questions sur la projection estimée de l'ensemble des dotations attendues de l'État. Le premier document budgétaire du ministère des Finances, lui aussi proposé seulement mardi dernier, mais dont il faut aujourd'hui tenir compte, indique une stabilité nette de la DGF, une ponction de près de 390 millions en faveur de la péréquation ainsi qu'une stabilité nette des dotations à l'investissement. Le projet de loi de finances, également très tardif, n'est guère plus rassurant puisqu'il prévoit la mise en œuvre d'un mécanisme de ponction sur les recettes en cas de dépassement d'un seuil de dépenses de fonctionnement. La ponction totale, au national, est attendue, cela a été dit et redit, à hauteur de 3 milliards, essentiellement concentrée sur les plus grandes collectivités, dont 1,3 milliard pour les Régions. Mais, entre zéro et votre estimation de 130 millions d'euros, peut-être y a-t-il une marge susceptible d'acceptabilité. Je passe rapidement sur les recettes espérées en matière de TICPE, projetées globalement une stabilité à 483 millions, alors que les volumes de carburant sont en baisse de 1 million à 1,5 million de mètres cubes depuis 2022, soit 2 % par an. Ce n'est pas très important. Par ailleurs, la livraison du gazole non routier baisse elle aussi de 5 % et celle du fioul domestique de 12 %. Je n'oublie pas notre ponction fiscale sur les immatriculations. Après l'augmentation de 2025 liée au passage à 53 euros par cheval, vous prévoyez une stabilité jusqu'en 2029. Faut-il rappeler, en outre, que les voitures électriques, bien évidemment, sont exemptées de fiscalité ? À ce zéro fiscalité, il faut pourtant et hélas ajouter la stagnation voire, ces dernières semaines, une baisse du volume global d'immatriculations. La réalité est celle-là, et rien ne permet d'entrevoir des changements significatifs à ce sujet.

Monsieur le Président, le tableau présentant votre trajectoire budgétaire 2025, qui espère 40 millions de recettes nettes en plus par rapport à des recettes 2024 elles aussi encore incertaines, doit bien sûr être revue en fonction des dernières données de la semaine

dernière. En 2025, en fait, il est beaucoup plus vraisemblable que nous soyons plus près d'une stagnation, voire d'une diminution nette des recettes. Il convient bien de se le dire.

Du point de vue des charges de fonctionnement, vous anticipez une hausse cumulée de près de 100 millions d'euros, entre 23 et 25, puis une progression continue pour arriver, presque, à 150 millions de plus en 2028 par rapport à 2024. Cela nous oblige, en responsabilité, à poser la question qui pourrait fâcher : la Région ne vit-elle pas simplement au-dessus de ses moyens, qui plus est dans un contexte national pénalisant ?

Un mot sur le budget agricole. Je ne vois pas dans la traduction financière concernant plus particulièrement deux points de consensus de la MIE, à savoir la PCAE et l'hydraulique, avec le doublement du budget, pour l'un, de 2,7 à 5,4 et l'autre le renforcement à hauteur de 50 millions.

Enfin, comment ne pas évoquer un autre point important de vigilance ? Nous voici au pied du mur de la dette. J'invite nos collègues à regarder le tableau page 40 du rapport. Sans jouer les Cassandre, il y a fort à craindre que nous dépassions le plafond des 10 années de capacité de désendettement. En 2022, vous aviez accumulé près de 2,8 milliards d'encours. À la fin 2025, vous projetez 3,6 milliards d'encours cumulés. Le plafond des 4 milliards serait ainsi franchi en 2028. Je constate également que nous approchons des 100 millions d'intérêts par an d'ici la fin du mandat, soit un doublement entre 23 et 28. Je pose la question, chers collègues : la dette est-elle encore sous contrôle ? Monsieur le Président, même effet, même cause. Oui, Sandrine vient de nous le dire, l'accumulation de la dette nationale oblige l'État à redresser la barre. Mais, précisément, nous devons nous aussi redresser celle de notre propre dette. Votre rapport dit lui-même que, je cite : « La trajectoire prend acte d'une dégradation structurelle des ratios financiers de la Région ». La première conséquence est un coup de frais annoncé sur nos investissements d'avenir. Le chiffre proposé est éloquent. Nous perdrons environ 100 millions d'investissements par an. Et ce, même avant les annonces budgétaires du gouvernement. Quelle région va échoir aux Néo-Aquitains en 2028 ?

Si on se résume, nos charges de fonctionnement sont projetées en nette augmentation. Nos recettes, elles, je persiste à le souligner, sont vraisemblablement surestimées. Et puis, si j'ajoutais un brin d'humour, pour reprendre la plume écolo-techno du début du rapport d'orientations budgétaires, je ne sais pas si vous avez une approche « holistique » des finances de la Région et je constate une « massification » de nos charges et de notre dette, une « érosion » de nos investissements et les faits nous font douter de la « préservation » de toutes nos recettes. Que l'on se comprenne bien, vous avez fait référence aux maires et, oui, le maire que je suis va être soumis, toutes choses égales par ailleurs, aux mêmes difficultés

de cet exercice. Il n'est donc pas question de jouer avec les peurs. Je veux simplement dire ici que nous aurions tout à gagner à ne pas nous réfugier derrière des concepts parfois idéologiquement très connotés pour plutôt partager un langage financier clair et réaliste. Nous sommes nombreux, en responsables d'autres collectivités locales, prêts à l'entendre, et disposés à travailler avec vous dans ce contexte très critique. Merci, Monsieur le Président, chers collègues, de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Monsieur DEVEZE, j'aurais tendance, sur plein de points, à vous suivre. Sauf que, comment dire, nous avons déjà, sur les annonces que nous a faites Bercy, sur les augmentations de nos différentes recettes, divisé parfois par deux, baissé d'un point ce que nous pouvions attendre. Au budget 2025, dans les prévisions notamment d'investissement, cela nous permettait de maintenir vers 8 années notre capacité de désendettement et que nous avons effectivement, après avoir suivi largement le « quoi qu'il en coûte », un peu obligés, accompagné les entreprises. Aujourd'hui, il y a, comme diraient les industriels, une « innovation de rupture » que nous met le gouvernement avec sa loi de finances et ses impacts sur le budget des collectivités locales. Alors, vous, à Cambo, cela ne va pas être extraordinaire parce que vous n'appartenez pas à ces 430 collectivités sur lesquelles on va prélever des recettes de fonctionnement. Et nous avons déjà été attentifs dans ce budget 2025, sur les chiffres qui vous ont présentés. Et, encore une fois, ces chiffres sont obsolètes parce que, aujourd'hui, par rapport à ce qu'on nous présente, y compris nos capacités d'endettement, de désendettement, d'autofinancement, tout est à rebâtir. On a 2 à 3 mois de travail et on ne sait pas, en plus, quand aura lieu la loi de finances. On ne sait pas quand est-ce qu'elle aura lieu. On ne sait pas quels seront les amendements, on ne sait pas quel sera le contenu de cette loi.

Mais, ce qui me semble en matière de raisonnement économique et souffrez que j'ai un peu d'intérêt, de compétence, sur le plan de l'industrialisation puisqu'on est la première région de France à réindustrialiser, sans avoir le passé industriel de Rhône-Alpes ou d'autres Régions, ce sont les entreprises qui vont en pâtir. Parce que comment allons-nous accompagner nos PME, nos start-ups, nos ETI à faire face aux exigences des marchés d'Airbus, de Safran, de Dassault, de Thalès. Toute notre sous-traitance, l'augmentation du prix des matières premières. Sur le plan du développement économique. Regardez, on a le rapport Draghi qui nous alerte sur un risque de déclassement, de décrochage. Nous, nous avons au contraire investi massivement dans le domaine des technologies de transition. On peut dire ce qu'on veut, mais l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine sur les entreprises de transition, c'est assez exceptionnel. Mais comment on va faire ? Comment on va faire, par exemple, sur un sujet, moi, qui me tient à cœur, parce qu'on ne peut pas dire aux agriculteurs « vous passez à l'agroécologie » si on n'a pas des produits alternatifs aux pesticides issus de synthèse.

Comment on répond aux familles de l'Aunis autour de la Rochelle, qui voient leurs enfants avec des cancers multipliés par 3 ou 4 ? Comment répond-on à ça ? Parce que le problème de la transition agricole, c'est un problème de santé, aujourd'hui. Je ne me mets pas en colère contre vous. Mais c'est le problème de fond. La lâcheté d'un certain nombre d'élus, la démagogie d'autres est insupportable là-dessus et à bas bruit nous avançons. Comment on va financer tout ça ? Et donc il y a un travail à faire.

Oui, vous avez raison sur plein de choses, mais ce que nous avons fait avec les services, avec Sandrine DERVILLE, avec le travail de chacun et de chacune des Vice-présidents, c'est de tenir le budget c'est essayer, d'ores et déjà, de prévenir, mais il faut qu'il y ait, aujourd'hui, mais je ne veux pas qu'on dise que c'est la majorité régionale ou la Région, vous toutes et vous tous qui en avons la responsabilité. Si demain on ne peut pas réouvrir Limoges Angoulême en voie ferrée, si demain on ne peut pas continuer les travaux entre Limoges et Poitiers, ce ne sera quand même pas... J'allais dire une grossièreté. Ce ne sera quand même pas à cause de la Région. Si on ne peut pas faire réouvrir la gare de Bidart, si on ne peut pas faire les PEM, les pôles intermodaux, ce ne sera quand même pas la faute de la Région alors que c'est hors compétences, en plus. Nous réclamons simplement dans ce débat, parce que les Régions sont pragmatiques, nous réclamons le VM. Nous réclamons qu'on puisse aussi avoir une carte grise pour les véhicules électriques. Nous réclamons que l'on revienne sur un certain nombre de taxations. Je ne sais même pas si c'est constitutionnel. J'ai demandé qu'on saisisse le Conseil constitutionnel parce qu'en fait, par rapport à la Constitution, par rapport aux lois organiques et aux lois de la République, des prélèvements sur les recettes de fonctionnement, je m'interroge sur la constitutionnalité de cet exercice. Je m'interroge.

Mais ce qui me ce qui m'inquiète, le plus c'est la situation de notre économie et de nos entreprises. Contrairement aux discours ambiants et contrairement peut-être à l'attractivité de notre région, nos entreprises, c'est-à-dire notre emploi, c'est-à-dire nos territoires, sont dans un état de difficulté extrême. 20 % des ETI sont en fragilité. Parce qu'elles doivent à la fois rembourser leur PGE et investir parce qu'elles vont sur des marchés très concurrentiels. L'emploi, l'emploi, l'emploi, c'est quand même la chose que réclament nos concitoyens pour leur dignité. Florent BOUDIÉ.

M. BOUDIÉ. – Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je souhaiterais m'excuser pour mon absence de ce matin. Mais je veux dire pourquoi. Il y avait, ce matin, à Libourne, je parle sous le contrôle de Laurence ROUÈDE, la prise de commandement de l'unité de sécurité civile. C'est-à-dire les 100 premiers militaires qui sont arrivés. C'est une décision importante pour notre territoire, pour la Gironde. Et il était évident que je devais y être avec le maire de Libourne, Philippe BUISSON. Sur le débat budgétaire, j'ai cru comprendre qu'elle

avait été sa nature ce matin, en dépit de mon absence. Je préfère les mots que vous avez employés, Monsieur le Président, il y a quelques instants à ceux de votre Vice-présidente, que je salue par ailleurs, quand vous dites : on ne sait pas ce que sera la loi de finances. Bon, effectivement, on ne sait pas ce que sera la loi de finances. D'ailleurs, les parlementaires eux-mêmes ne le savent pas, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On sait ce qu'elle est, mais on ne sait pas si elle sera votée.

M. BOUDIÉ. - Si vous permettez, Monsieur le Président, je vais terminer mon intervention sans être coupé par quiconque, je pense que c'est beaucoup mieux. Mais allez-y, allez-y, soyez joyeux quand je fais une remarque. J'ai connu la majorité régionale employant moins de termes outranciers, moins de termes scandalisés, moins de termes effrénés lorsque, en 2016, c'était au mois de septembre, un ministre de l'Économie, un Président de la République avaient annoncé 11 milliards d'euros de baisse de dotations, dont 3 milliards pour les Régions. Je veux dire par là que, hélas, mes chers collègues, pardonnez-moi, j'ai été silencieux, je le serai quand vous parlerez... Je veux dire par là que l'histoire se répète. Et, en 2017, chère Sandrine, le déficit public n'était pas inférieur à 3 %, il était hélas de 3,4 % dans la loi de finances qui a été votée, y compris par moi-même en tant que député. Et le déficit public a été porté en dessous de 3 % quelques années plus tard.

Sur la question qui consiste à savoir comment la Région peut, dans ce contexte, faire des prévisions, je suis d'accord avec ce que vous avez dit. La situation d'imprévisibilité est absolue et je note d'ailleurs que le ministère de l'Économie et des finances, et pas simplement la superstructure administrative, a perdu, d'une certaine façon, sa capacité de prévision. Pas simplement sous l'injonction de la politique ou du politique. Cela a pu jouer, je ne dis pas le contraire. Mais sur le triptyque emploi, croissance, recettes, il y a maintenant depuis quelques années des variations très importantes entre les prévisions qui sont faites et la réalité qui, ensuite, se concrétise. C'est une difficulté majeure. Mais c'est une difficulté majeure pour la crédibilité de notre pays à l'extérieur, pas simplement vis-à-vis des agences de notation. Et donc moi je ne nie pas cette difficulté. Je suis parlementaire depuis 12 ans et je le reconnais, je n'ai jamais connu une telle situation. C'est bien de le dire, y compris quand on appartient à on ne sait plus si c'est une coalition, en tout cas, ou une cohabitation, en tout cas c'est une minorité. Et, moi, j'en ai conscience.

Il y a tout de même des réalités qu'il faut rappeler. J'ai entendu ces derniers jours, notamment, un certain nombre d'associations d'élus locaux indiquer qu'on ne peut pas parler de situation de dépenses publiques de la part des collectivités territoriales qui auraient dérivé parce qu'on ne vote pas de budget en déséquilibre dans une collectivité territoriale. Oui, d'accord. Enfin, cela n'empêche pas que les collectivités territoriales s'endettent, mes chers

collègues. Il y a même des taux de désendettement qui parfois dérivent. Je ne parle pas de la Région en particulier. Je dis de façon générale. On connaît tous des collectivités territoriales qui dérivent dans leurs dépenses. Cessons et tordons le cou à cette idée selon laquelle aucune collectivité territoriale ne pourrait être déficitaire ou être endettée parce que ça n'existe pas quand on vote en équilibre, en effet, un budget de fonctionnement. C'est faux. Il y a de l'endettement dans les collectivités territoriales et c'est même parfois tout à fait nécessaire pour investir.

En 2023, ce que l'on appelle élégamment le besoin de financement des collectivités territoriales, hors éléments venant de l'État, était de 5 milliards d'euros. En 2023. Et en 2024, le besoin de financement des collectivités territoriales, toutes comprises, je ne parle pas des Régions en particulier, toutes comprises, est passé à 20 milliards d'euros. 5 milliards d'euros d'un côté en 2023. Besoin de financement. 20 milliards d'euros un an plus tard. Il y a là aussi une dérive qui doit nous intriguer, de façon générale. Tout autant, au moins, que celle de l'État et du budget de l'État. Passer de 5 milliards d'euros à 20 milliards d'euros, ça veut dire 0,5 point de PIB, c'est la différence entre 5,5 % de déficit public et 6 % de déficit public. Et donc c'est une réalité. Et, parmi ces éléments qui ont justifié ou qui ont expliqué ou qui expliquent la dérive des comptes, y compris des collectivités territoriales, il y a des dépenses de fonctionnement qui elles, vous le savez tous, sont très impactées par les décisions prises par l'État. C'est la question de l'indice pour les fonctionnaires. C'est la question du GBT, évidemment. Donc je n'en parle pas, du fonctionnement. Mais, en réalité, côté investissement, il y a eu une accélération des dépenses d'investissement très fortes dans toutes les collectivités territoriales, de plus de 15 %. Est-ce qu'il ne faut pas le dire, au prétexte que l'État n'aurait pas bien fait son travail ? Non. Moi, je pense qu'il faut le dire. Aussi. Et je pense que c'est dans un échange à la fois élégant, moins politicien et un peu concret, un peu pragmatique, que l'on pourra d'un côté prendre la responsabilité de faire en sorte que l'État gère mieux qu'il ne l'a fait, et tout particulièrement depuis la fin de la crise sanitaire, où le « quoi qu'il en coûte » a dérivé au-delà de ce qu'il fallait, et aussi de responsabiliser les collectivités territoriales qui ne peuvent pas oublier qu'elles ne sont pas décorrélées de ce que sont les comptes publics en France. Et, d'ailleurs, vu de l'Europe, le déficit public, l'endettement, il est État et collectivités territoriales comprises. C'est bien que nous sommes embarqués dans un mouvement qui est général.

Je voudrais terminer sur un point. Je ne vais pas contester les chiffres que vous donnez, Monsieur le Président. Vous savez quel est le chiffre que je vous ai apporté. Je crois qu'il a été évoqué ce matin. Je voudrais attirer l'attention de l'hémicycle sur un point en particulier qui dépasse très largement la question des finances régionales. Beaucoup de choses sont dites aujourd'hui sur l'impôt sur les sociétés. Le fait qu'il va augmenter de façon

exceptionnelle sur les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à un milliard d'euros. Moi, j'y suis plutôt favorable. Beaucoup argumentent sur le fait que la taxation sur les revenus ne serait pas une bonne chose. Moi, je pense que, au contraire, il faudrait l'élargir. Elle est aujourd'hui trop ciblée d'une certaine façon et trop peu de Français sont concernés par cette disposition qui devrait être proposée au Parlement dans quelques jours dans l'hémicycle, en tout cas. Il y a en tout cas, et j'attire votre attention sur ce point, une mesure contre laquelle nous souhaitons, un certain nombre de parlementaires, nous battre, c'est en particulier l'augmentation des charges sociales pour les entreprises. On en parle beaucoup moins, c'est beaucoup moins sexy. La réalité, c'est que les 4 milliards d'euros qui sont prévus, d'augmentation des charges patronales sur, en particulier, nos TPE, nos PME, c'est une mesure, et j'ai déjà des retours de terrain qui sont extrêmement puissants, je parle du territoire libournais, mais girondin et au-delà, beaucoup de chefs d'entreprises très inquiets, entraînant un coût du travail très important aux alentours du SMIC qui risque d'avoir des impacts en termes économiques et d'emplois extrêmement importants.

Pour conclure, je ne crois pas que la tonalité qui a été employée, Madame la Vice-présidente, était utile. Je crois qu'il ne faut pas être doux avec François HOLLANDE quand il prend une décision difficile et dure avec d'autres quand elle est tout aussi difficile. Je crois que ça n'est pas très intéressant. Mes chers collègues, je ne demande ni applaudissements ni cris, s'il vous plaît, juste un peu de temps. Et je crois que la tonalité qui a été employée, mais je peux la comprendre, c'est la présentation des OB, c'est la séance plénière. Chacun fait de la politique. Je pense qu'elle est inutile et que ce qui est utile, c'est la proposition que vous fait l'opposition ici, une opposition qui est constructive, de travailler avec vous, pour la construction budgétaire à venir.

M. LE PRÉSIDENT. - Florent BOUDIÉ, vous parlez de 5 milliards puis 20 milliards. Le passage. Est-ce que vous savez que 50 % de cette variation est due à 3 choses. La société du Grand Paris, la société du projet Jeux olympiques et Île-de-France Mobilités. Et pas à nous. De la même manière, j'ai bien intégré, j'ai fait vérifier, vous vous en doutez, j'ai totalement confiance dans ce que vous dites, j'ai fait vérifier les 40 ou 50 millions. Sauf que l'on a épluché le budget et la loi de finances et ses annexes et les bleus. Et les chiffres que je donnais vendredi, des 130 voire des 136 millions est malheureusement un chiffre exact. Nous étions sur une phase après le pic de l'accompagnement de l'État et de l'accompagnement des entreprises, de la sortie de crise, nous étions sur un pic qui nous amenait à 9,3 années. Nous redescendions à 8 et, progressivement, nous ramenions tout ça dans les chiffres que vous avez, et je parle sous le contrôle de Sandrine à 7, 8. Aujourd'hui, on change. Et il va falloir, et on aura besoin de tout le monde, même si c'est l'exécutif et la majorité qui prendra ses responsabilités, retrouver une trajectoire. Mais je ne veux pas que

cette trajectoire, qui est une trajectoire qui va au-delà de la rigueur, je citais un certain nombre d'exemples, soit sous responsabilité de la Région, parce que jamais je n'accepterai, de là où je suis, de fuir dans la dette. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement c'est un projet de loi de finances. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Florent BOUDIÉ, mais un coup c'est un projet, un coup c'est la loi. Je crois qu'il faut vraiment se dire que la loi va bouger, le projet de loi de finances va bouger. Évidemment qu'il va bouger, encore plus dans cet hémicycle-là qu'ailleurs. Et si vous n'en êtes pas convaincu, il me semble, au moins par rigueur intellectuelle, de ne pas parler d'une loi avant qu'elle n'ait été votée. Donc, premièrement, c'est un projet de loi de finances.

Deuxièmement, il me semble qu'il y a 4 étapes à franchir dans l'ordre si on veut être sérieux et répondre au travail collectif que vous proposez. La première, c'est d'avoir un état juste réel avant les annonces de l'État. De ce point de vue-là, on vous l'a dit, d'ailleurs, le document qui nous est présenté est très sincère. Il ne cache pas un certain nombre de difficultés. En tout cas d'approche des lignes rouges. L'importante augmentation de la dette, la baisse prévue par vous-même de vos budgets d'investissement. Dans le document qui est caduc, mais qui quand même notait qu'il fallait revenir sur un certain volume global des investissements. Et, ça, c'est notre point de vue, une surestimation, déjà, des recettes de TVA. Et, d'ailleurs, je note ce que vous avez dit, Madame la Vice-présidente, je crois, nous comptons remonter la pente. Signe qu'on était bien sur une pente, c'est-à-dire sur une situation délicate. Et, nous l'avons ici dit, pas simplement pour ces orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne l'a jamais caché.

M. ROBERT. - Je n'ai pas dit que vous l'aviez caché puisque je l'ai dit que les chiffres étaient transparents. Mais c'est la première étape. La deuxième, me semble-t-il, c'est de regarder effectivement la réalité des chiffres. Alors 105, 123, 126, 130, 136, 250. C'est ce que nous avons entendu depuis ce matin. Alors que nous ne les ayons pas encore de manière sûre et certaine, je l'entends. Mais on ne peut pas, comme ça, jongler avec des chiffres à cette vitesse-là.

Donc attendons, là encore, prudemment, et peut-être avec inquiétude, mais prudemment, d'avoir les chiffres réels et de les calculer au fur et à mesure. Je voudrais préciser un point important. Vous parlez de la ponction, la fameuse ponction sur les recettes. Le document de Bercy, que j'ai ici, indique bien qu'il s'agit d'alimenter un fonds de réserve dont les modalités ne sont pas encore connues, certes, mais qui ne parlent pas d'un rabot, qui ne parlent pas d'une ponction. Donc peut-être que vous avez plus d'informations, que vous allez nous les donner, mais il ne s'agit pas de vous dire on vous empêche de dépenser cette somme-là.

Cela me fait penser, toute proportion gardée, au gel qu'un certain nombre d'établissements publics et de ministères peuvent avoir, qui est suivi, en général, pas toujours, mais en général, d'un dégel en fin d'année. Donc, qu'en est-il exactement ? Je crois que toutes ces questions-là restent pendantes et la différence peut être extrêmement importante.

Troisième étape, quelles sont les conséquences réelles, sérieuses ? Je ne vais pas en rajouter là encore, mais bon, nous expliquer que tout va fermer, tout va s'arrêter et que ces sommes sont colossales... On n'est pas des enfants. On comprend ce que cela veut dire 120, 130 millions, si c'est votre avis sur le budget sans qu'on nous explique parce que ce n'est pas réaliste, cela n'existe pas de tout arrêter, de tout fermer comme on en a eu une longue liste d'énumérations. Ce n'est pas comme ça, en tout cas, je crois qu'on peut avoir un débat responsable. Et, enfin, la dernière étape, dans tous les cas, c'est de ne pas renoncer à nos ambitions. Et je crois que, là-dessus, on est d'accord avec un certain nombre d'ambitions que vous avez présentées. Celle, notamment, qui consiste à aider nos entreprises pour créer de la croissance et la répartir. Parce que c'est bien dans cet ordre-là que se passent les choses. Je vous le dis, de ce point de vue là, nous sommes d'accord sur un certain nombre d'ambitions économiques. Enfin, chiche ! Allons-y sur ce travail avec le Président et la commission des finances avec l'exécutif, les services, sans tomber dans le niveau d'investissement de la MIE agriculture. Mais mettons-nous autour de la table, on ne demande que ça, pour pouvoir travailler avec vous, non pas aux choix politiques, c'est vous qui les faites, c'est votre majorité, mais que, au moins, il n'y ait plus de débat sur les chiffres. Je crois que tout le monde y gagnera.

M. LE PRÉSIDENT. - On aura un débat sur les chiffres, mais je trouve étonnant qu'un élu qui se revendique dans sa formation politique de la décentralisation valide une recentralisation. Vous imaginez, ces 50 millions d'euros qu'on va nous prélever, ou 49, c'est l'État qui va nous dire : « Tu les mets là ». On revient avant 1981. C'est de l'irresponsabilisation, de l'irresponsabilité, quelque part. C'est incroyable. L'État se fend de 1 000 milliards de dettes supplémentaires, 1 000 milliards, nous demande de continuer sur les lycées, sur les routes, sur les chemins de fer, sur l'acquisition de rames, etc. Et puis, à un moment donné, nous dit : « Non, mais vous ne savez pas dépenser. Bande de couillons, vous ne savez pas dépenser. On va vous prélever 50 millions d'euros et on va vous faire le job. Mais enfin, on est où ? Dans quel pays démocratique à part chez ORBAN... Même le RN.

M. ROBERT. - Vous ne pouvez pas comparer la France à ce pays, quand même. Vous ne pouvez pas comparer le pouvoir dans ce pays, ORBAN, au pouvoir actuellement en France.

M. LE PRÉSIDENT. - Un régime centralisé, dans 10 ans, ne sera plus démocratique. Fred MELLIER.

M. MELLIER. - Je vais essayer d'être bref parce que je sens que la journée est difficile pour tout le monde. Et pour certains en particulier qui essaient de gesticuler, de s'en sortir dans le débat politique tel qu'il se construit aujourd'hui. Alain BACHÉ l'a très bien dit ce matin dans ses propos liminaires, la situation à laquelle on fait face aujourd'hui ne tombe pas du ciel. Ce n'est pas un phénomène naturel, mais bien une construction politique qui a été la logique des baisses d'impôts et de cotisations sociales tel qu'il a été construit sur les 7 dernières années, qui a coûté 62 milliards d'euros aux comptes de la nation. C'est ça la réalité. Et pour profiter à qui ? Pour profiter à qui ? En premier lieu, aux plus riches de ce pays. Et ça a été démontré par de nombreux économistes. Et c'est ça la question. Et avec la baisse qui est annoncée pour la Région et pour l'ensemble des collectivités c'est à la grande majorité qu'on va faire payer cette politique fiscale qui a été mise en place ces 7 dernières années et c'est ce qu'on fait payer aujourd'hui à la Région. Et, moi, je remercie la Vice-présidente de l'énumération des conséquences sur le budget de notre Région parce que c'est la vie quotidienne qui va être impactée. C'est la vie quotidienne des Néo-Aquitains qui va être impactée, celle des lycéens, celle de ceux qui prennent le train tous les jours.

Et excusez-moi, mais enfin on a eu le débat sur le CPER mobilités. Pour notre groupe il n'y avait pas assez de ressources pour faire face aux besoins de régénération de l'ensemble des voix de notre région. Là, on n'est même pas en capacité, aujourd'hui, j'espère qu'on s'en sortira et dans les priorités telles qu'on se les fixera, de se dire qu'on va pouvoir maintenir l'ensemble de notre réseau tel qu'il existe. Ce sont ces questions-là qui sont posées. Donc, je veux bien, Monsieur ROBERT, que vous disiez que le Nouveau Front Populaire aurait ruiné la France. Mais, la réalité, c'est que les 1 000 milliards, les 1 000 milliards, ce n'est pas le Nouveau Front Populaire, c'est votre majorité qui avait construit ça. Et c'est votre majorité qui nous avait mis dans cette situation. Donc, je crois que, aujourd'hui, Monsieur ROBERT, pour une fois, pour une fois, faites preuve d'humilité. Pour une fois, faites preuve d'humilité.

Deux dernières choses dans ce débat. Je vois bien qu'en face, parce qu'on va se dire les choses telles qu'elles sont, dans les bancs d'en face, il y a des sourires qui se dessinent. Mais, en fait, nous savons bien que la politique que vous nous proposez, les membres du Rassemblement National, ce n'est autre que la même qui nous est proposée budgétairement aujourd'hui. La preuve, vous avez refusé de voter la motion de censure sur le gouvernement. Vous avez refusé de voter la motion de censure sur le gouvernement. Et, la différence, c'est que vous nous apportez la haine en plus, qui dramatise. S'il vous plaît, ne vous énervez pas. On va rester calme aujourd'hui.

Dernière chose, je crois que, dans ce débat-là, il va falloir continuer à mener la bataille pour avoir de nouvelles recettes pour nos Régions. Cela a été évoqué sur le VM et je pense qu'il ne faut pas lâcher sur le morceau. Il faut qu'on mène la bataille au Parlement pour qu'on ait

le versement mobilité. Je crois que l'on jugera les votes des uns et des autres et on en reparlera au moment du budget et de la loi telle qu'elle aura été votée. Et il y a d'autres taxes qui peuvent être mises en place pour répondre aux besoins de notre région. Je pense notamment à la taxe bureaux qui nous avait été promise et qui n'a toujours pas été mise en place. Donc je crois que nos parlementaires, notamment nos parlementaires de gauche, auront un travail important à mener dans les semaines à venir.

M. LE PRÉSIDENT. - Ou, Fred, sur les autoroutes. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues Michel SERRES nous a avertis, à chaque fois que vous désignerez un bouc émissaire, vous serez dans la violence injuste. Et, ce matin, vous avez pris l'État, l'État et son chef comme bouc émissaire. Pourtant, il y a urgence à redresser les finances publiques. Quatrième trimestre 2023, la dette publique atteint 3 228 milliards. Déficit public, 150 milliards d'euros, 5,5 % du produit intérieur brut. Les conséquences, elles sont déjà actées. Charge budgétaire de la dette : 51 milliards d'euros. Plus que le budget de la défense. La France est déjà sous une procédure pour déficit excessif par l'Union européenne. Les marchés financiers ont commencé à nous adresser des mises en garde pour un éventuel abaissement de la note, ce qui signifierait un recours à l'emprunt plus cher pour notre pays.

Il y a donc urgence et nous devons, nous aussi, ici, cet après-midi, nous comporter en citoyens français. Mais, avant de discuter de l'ordonnance, revenons sur le diagnostic. Comment on en est arrivé là ? Et, moi, je trouve que c'est un bon débat politique. Il est important d'avoir une réponse la plus juste possible. Si on prend MACRON depuis le début 2017, toute l'année 2017 jusqu'à 2023, 911 milliards d'euros. On pourrait quand même dire que les euros 2016 sont pas les euros 2023. Il y a des correctifs techniques à faire. Contentons-nous de cerner les causes structurelles et politiques qui ont pesé sur cette forte évolution. Il y en a trois. Elles sont identifiées par les économistes.

Premièrement, la crise sanitaire du COVID 2020-2022 et son fameux quoi qu'il en coûte. Cela, c'est 300 milliards sur les 911 de dépenses supplémentaires. 311 milliards. Et vous, Monsieur le Président, votre majorité, vous en demandiez plus. On s'en rappelle des débats sur le COVID, il fallait que l'État y aille plus encore, plus, toujours plus. Donc première cause.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. C'est nous qui avons acheté les masques, parce qu'il n'y avait plus de masques.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais globalement, le soutien aux entreprises et tout ça, ce n'est pas vous qui l'avez fait, c'est l'État.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas moi qui ai démarré le « quoi qu'il en coûte ».

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est l'État qui l'a fait.

M. LE PRÉSIDENT. - La Région a mis 140 millions d'euros.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On était tous là à en demander plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean DIONIS, s'il vous plaît, vous appartenez à une catégorie sociale qui a fait des études d'ingénieur donc essayez d'être correct dans vos analyses.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui. Je vais essayer d'être rigoureux. Je pose des chiffres. Première chose, première cause, la crise COVID, 2020-2022, 300 milliards d'euros. Nous en demandons collectivement tous. Deuxième chose, la crise inflationniste et énergétique, 2022-2024 initiée par la guerre en Ukraine, avec notamment la mise en place du bouclier tarifaire. L'impact de cette cause, 50 milliards d'euros. Vous en demandiez tous plus. Tous. Toujours plus, toujours plus. Et toujours plus, toujours plus. Monsieur MELLIER. Troisième cause, et là il y a débat et vous ouvrez un bon débat, je parle à Monsieur MELLIER, la perte de recettes par l'État des différentes réductions d'impôts estimée, elle, à 70 milliards. Vous l'avez dit. Soyons clairs, comme l'immense majorité des Français en leur for intérieur, nous approuvons ce qui a été fait par le Président de la République et les gouvernements successifs pour lutter contre le COVID, mais aussi contre le coût de l'électricité lorsqu'il était devenu hors contrôle. On serait quand même sacrément hypocrite de ne pas se rappeler ça. Sacrement hypocrite. Je reconnais que ce n'est pas la même histoire au niveau de la suppression des impôts. Les suppressions d'impôts, elles ont pu participer à la baisse du chômage, elles ont pu renforcer l'attractivité de la France, mais elles ont mis à mal, effectivement, pour 70 milliards les finances de l'État. Alors, oui, il y a débat aujourd'hui. Et vous parlez à un maire et, comme maire, j'ai toujours été opposé à la suppression de la taxe d'habitation. Il y a eu trop de perdants là-dessus. L'État, qui a laissé 22 milliards d'euros, les communes qui ont perdu une part essentielle de leur autonomie fiscale. Donc, oui, il y a un débat sur un certain nombre de mesures. Donc, nous soutenons aujourd'hui, parce qu'il y a urgence, nous soutenons le Premier ministre Michel BARNIER. Et si ça ne vous plaît pas, prenez-en à vous-même. Il y avait la possibilité de faire élire Bernard CAZENEUVE et il a tellement été soutenu par vous-mêmes, il a tellement été soutenu par vous-même, que vous avez BARNIER. Alors nous avons BARNIER. Eh bien, nous soutenons BARNIER. Vous ne l'avez pas voulu, reconnaissez-le au moins. Vous l'avez jeté comme un malpropre. Allez, je continue...

M. LE PRÉSIDENT. - Ne faisons pas comme à l'Assemblée nationale, s'il vous plaît.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - À notre avis, la proposition de BARNIER, 65 milliards, 25 pour les recettes, et 40, effectivement, elle nous semble bien calibrée.

Il est temps et, là, je m'adresse quand même à la majorité, à la gauche, il est temps que nos arbitrages aillent à l'État. Ces dernières années, pas un arbitrage n'a été fait pour l'État. On a arbitré contre l'État, pour les collectivités locales, contre l'État pour les ménages. Contre l'État, pour les entreprises. Il est temps qu'on arbitre pour l'État. Et je pense que, ce langage-là, vous pouvez l'entendre. Parce que, l'État, ce sont nos services publics les plus précieux, nos forces de défense et de sécurité, la santé, l'Éducation nationale. Alors, oui, on nous demande 5 milliards. Moi, je pense que les collectivités locales doivent faire leur part sur ces 5 milliards. Oui, on assume, on assume.

Par contre, oui, on peut améliorer la copie, oui il faut que le Parlement travaille. Est-ce que c'est absolument intelligent de prendre ces 2 % de recettes de fonctionnement sur 450 collectivités uniquement ? Je pense que non. Je pense que c'est contre-productif et ubuesque. Alors, maintenant, on fait quoi, Monsieur le Président ? Moi, aujourd'hui, j'attendais que vous nous proposiez des amendements, des amendements qui auraient eu l'appui politique de l'ensemble de l'Assemblée plénière. Et vous nous aurez dit : « Moi, Président du Conseil régional, je vous propose à vous, Assemblée, que nous portions cet amendement ». Peut-être qu'il faut effectivement élargir la base à toutes les collectivités. Peut-être que, au lieu de prendre un seuil complètement arbitraire de 40 millions d'euros de fonctionnement, peut-être qu'il faut aller chercher les plus riches. Notamment au point de vue du potentiel fiscal. Où sont nos amendements ? Et je souhaite, Monsieur le Président, que vous preniez l'initiative de déposer, avec nous, pas qu'avec les Présidents de Régions, avec nous, un certain nombre d'amendements. Alors, après, oui, il faudra ouvrir un vrai débat d'orientations budgétaires. Et vous l'avez dit, le cœur du débat, ce seront les 50 millions d'euros qui sont en débat sur vos 390 millions d'euros d'épargne brute. On parle de 13 %. Et c'est vrai que c'est dur et sévère. Et c'est vrai qu'à notre avis il faudra le faire, d'une manière transparente, un budget base zéro, discuter de ça. Discuter de ça. On est prêt à travailler sur un moment qui doit être un moment de démocratie et de responsabilité. Monsieur le Président, c'est à vous de l'impulser. C'est vrai que c'est un moment très particulier.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vous doutez bien que, comme par le passé, j'assumerai mes responsabilités et mes collègues aussi. Ceci dit, quand même, j'entends dans votre voix ce que je trouve un peu bizarre, de la recentralisation. J'entends un discours de recentralisation. Oui, il faut que l'État défende ses compétences régaliennes, de défense de recherche.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, il faut redresser l'État, c'est le sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Attends. Oui, mais pour redresser l'État, il faut que l'État arrête de vouloir être derrière tous les rubans qu'on coupe devant les maisons de santé, devant les pistes cyclables, devant les tiers-lieux, devant tout ça et qu'on ait les ressources suffisantes

pour faire le job. On n'a pas besoin d'avoir un sous-préfet derrière chaque ruban. C'est le premier point. Le deuxième point, n'oubliez pas, aussi, que, pendant la crise inflationniste, les énergéticiens se sont gavés de 35 milliards d'euros. L'État n'en a récupéré que 800 millions d'euros. J'espère qu'on va le faire.

Un autre chiffre. Les 500 plus grosses fortunes de France, pendant que l'État s'endettait de 1 000 milliards d'euros, se sont enrichies, ces 10 dernières années, de 1 000 milliards d'euros. Les 500 plus grosses fortunes de France, pendant que l'État s'endettait pour 1 000 milliards d'euros, se sont gavées pour 1 000 milliards d'euros.

Je ne l'ai pas accepté ça, je ne l'ai pas voté, jamais. Enfin, je n'étais pas député. Mais c'est quand même un peu fort de café. Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, on assiste typiquement, depuis tout à l'heure, à une espèce de mauvais roman, Dr Jekyll et Mr Hyde.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi ?

M. FLORIAN. - Pas vous. Je parle de cette bipolarité qu'il y a entre un discours auquel on a souscrit ce matin et en début de séance, de votre part, Monsieur le Président, s'interrogeant sur la pertinence de maintenir des orientations budgétaires, nous enjoignant de faire travailler la commission des finances et je vous dis ma disponibilité là-dessus, pour aller au fond des sujets. C'est une réalité. Et à quoi on assiste tout à l'heure ? Ce n'est pas simplement Sandrine DERVILLE que je vais blâmer. C'est ce qu'elle représente quand je vois les réactions, tel un fan-club. Vous gagnerez toujours au concours des applaudissements, vous êtes plus nombreux que nous. Donc, par nature, vous pourrez toujours applaudir ou huer, vous serez plus audible que mes amis, en tout cas ceux qui m'entourent au plus proche et le groupe centriste. Vous êtes plus nombreux que nous. Donc ne cherchez pas à nous impressionner avec ça. Votre nombre nous impressionne déjà, entre guillemets. Donc, avec un discours plutôt, pas positif, parce que les mots ont été sévères de la part du Président de la Région, et il a eu raison sur l'impact que nous avons à subir et les décisions douloureuses qu'il va falloir prendre. Mais moi, je ne comprends pas que l'on nous présente d'abord un document qu'on découvre à 16h30, pardon, Sandrine. On nous expliquait même encore en début de séance : « On ne sait pas trop, c'est 110, c'est 130... ». Il y a un truc maquetté qui nous est présenté visuellement, avec des détails, qu'on découvre. Premier point.

Deuxième point, on a deux tableaux de simulation projection qui, d'une part, sont plus enrichis que ce qui était dans le document des OB et que l'on découvre. C'est une double erreur. Parce que, moi, je veux bien qu'effectivement chacun prenne sa part à l'édifice, se mobilise pour offrir d'abord un partage du diagnostic sur des éléments objectifs que vous

avez l'air de nous transmettre. Il aurait fallu nous les transmettre après ou carrément jouer une forme de transparence et nous les transmettre plus tard pour les stabiliser. C'est une erreur. Et, par ailleurs, autant, moi, j'ai apprécié le discours de Florent BOUDIÉ, et il est courageux Florent BOUDIÉ... Arrêtez, on dirait un cirque, là. Il est courageux parce qu'il rappelle qu'il a pris des décisions difficiles en son temps et qu'il assume celles d'aujourd'hui. Parce que, vous savez, l'abandon d'idéal de certains, on a tous été schizophrènes à un moment ou à un autre. Et, par ailleurs, les défaillances de mémoire quel que soit ce que nous sommes ou ce que nous représentons comme courant politique, on est tous passés par là. Parce que s'il fallait que l'on détaille tous les transferts de charges, les pertes de financement et par le parti socialiste soutenu par les communistes, et par les Verts, on pourrait en faire une belle litanie. Mais je referme la parenthèse.

Et, par ailleurs, Madame la Vice-présidente et tous vos soutiens, aller nous dresser un tableau apocalyptique et pourquoi pas nous soupçonner de ne plus vouloir nourrir les gamins dans les lycées. Arrêtez, à un moment ou un autre. On serait pour que les gens soient malades, qu'ils soient ruinés et qu'on soit tous anéantis sur la planète régionale. Enfin, un peu de sérieux. Un peu de sérieux.

Et, par ailleurs, on ne peut pas nous dire : « Faites des propositions » et déjà être, et pardon le dire encore une fois, dans une espèce de « bercysiation » de l'esprit. Vous ne pouvez pas nous dire : « Voilà ce que ça risque de nous coûter parce qu'il faut respecter une capacité de désendettement, que vous fixez à tant, c'est sûrement vertueux, et un taux d'épargne que vous fixez à tant, c'est là aussi sûrement vertueux ». On peut en parler avant, il peut y avoir quelques marges de manœuvre avant de taper. Mais pas aujourd'hui, on n'a pas les éléments. Si on les avait eus un peu avant, au moins ce matin, on aurait pu en parler. Moi, je ne suis pas capable, je ne suis pas assez « staffé » pour vous dire si les 250 millions d'euros ils sont pertinents ou pas. Je ne sais pas. Il me faut des éléments. Il va nous falloir un peu de temps pour travailler là-dessus. Mais vous ne pouvez pas être, et c'est en ce sens, aussi, que je parlais de Dr Jekyll et Mr Hyde, être dans une logique, une construction intellectuelle visant à une espèce de virtuosité, de l'orthodoxie budgétaire, en fixant des bornes, des plafonds et des normes. Et, à côté de ça, dire : « Par contre, on ne peut rien faire. Ou, alors, si on fait ça, vous allez rendre les gens malheureux ». Ce n'est pas possible.

Donc, moi, je redemande à Monsieur le Président de nous permettre de convoquer une commission des finances. Je propose qu'elle soit élargie, que tout le monde soit représenté, avec une même transparence des documents qu'on se donne un calendrier pour faire des propositions. Après, elles sont acceptées, ou elles ne sont pas acceptées. Quant au discours que j'entends ici ou là : « Qu'est-ce que vous feriez à notre place ? », laissez-moi la vôtre, là, pendant quelque temps, et je vais vous montrer. Pardon de le dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez terminé ? Merci beaucoup Nicolas de tous ces bons conseils. Bien entendu, il faut réunir rapidement la commission des finances. On verra Sandrine comment elle se complète. Je rappelle quand même que j'ai souhaité qu'on ait ce type de débat quand même. C'est la moindre des choses. Je ne voudrais pas qu'on me le reproche. Puisque certains m'ont dit : « Mais non, il ne faut pas le tenir, il faut tout reporter. » On voit que le vocabulaire extrêmement riche des uns et des autres fait que tout le monde tenait à ce qu'il y ait cette information. Parce que si j'avais été comme le gouvernement, j'aurais présenté de suite un texte avec tous les coups de rabot qui allaient bien pour arriver à ces moins 130, 136 millions d'euros de recettes. Et, là, vous m'auriez dit : « Comment ça ? Monsieur le Président, on n'a pas été concerté ». Donc on ne peut pas, comment dire, avoir une chose et son contraire. On va terminer ce tour de piste. Alain BACHÉ voulait intervenir et puis Jean-Philippe PLEZ et Mathieu HAZOUARD.

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président. Est-ce que oui ou non on va se mettre d'accord ? Parce qu'il faut qu'on soit honnête en politique et, pour ce qui me concerne, mais pour le groupe que je préside, on a la prétention de dire que nous sommes souvent, même très souvent honnêtes. Vous pouvez rigoler, mais c'est toujours comme ça que j'ai abordé et que nous abordons le débat politique. Est-ce que oui ou non, Monsieur le Président de la commission des finances, Monsieur Nicolas FLORIAN, nous avons ces éléments-là y a 48 heures ? Non, nous ne les avons pas. Donc n'allez pas accuser l'exécutif de quoi que ce soit par rapport à ça. Le Président, ce matin, nous a posé le débat tel qu'il était, tel qu'il existait avec ce qui semble pouvoir être décidé et ce qui a été décidé par le Premier ministre, c'est-à-dire une cure austéritaire pour les collectivités locales. C'est de ça dont il s'agit ou pas ? Le Premier ministre n'a-t-il pas annoncé cela à l'Assemblée nationale la semaine dernière ? C'était 5 milliards, c'est passé à 6,5 milliards et on dit cet après-midi que cela pourrait aller à 9,5 milliards d'austérité pour les collectivités. C'est de ça dont il s'agit. Et, moi, je remercie, parce que l'honnêteté politique va aller jusque-là, nous avons, en tant que groupe, saisi l'exécutif pour demander un report des orientations budgétaires parce que nous savions malheureusement que des annonces qui allaient impacter le fonctionnement de notre collectivité allaient être annoncées, pour que nous ayons l'ensemble des éléments, réels, de ce que pourrait être notre budget de 2025. Donc, il faut qu'on ait cette honnêteté. La deuxième chose que je souhaite dire c'est qu'on ne peut pas faire d'austérité pour les dépenses utiles, sociales. Il faut qu'on se mette d'accord là-dessus. Parce que si demain, on doit dire que l'on a un budget qui était de 3,5 milliards qui va baisser à 3,2 milliards, nous, on va vous faire des propositions. Je ne suis pas sûr que ce soient les mêmes que vous allez défendre et que nous allions défendre. Mais, la question qui nous est posée, c'est : est-ce que, oui ou non, on sera d'accord pour ne pas raboter les dépenses sociales utiles ? C'est

de ça dont il s'agit. Et quand je dis « dépenses sociales utiles », j'y mets le service public régional, l'ensemble du service public régional, ce que nous faisons pour les apprentis, ce que nous faisons pour les populations, ce que nous faisons pour les territoires. Parce que, je le disais avec beaucoup d'humour, ce matin, les élus, qu'est-ce qu'ils font ? Ils ont un projet. On connaît. Monsieur Nicolas FLORIAN, vous auriez pu être maire de Bordeaux, vous avez été maire de Bordeaux, et qu'est-ce que vous faisiez quand vous étiez maire de Bordeaux ? Vous ne baissez pas les impôts, non, non. Vous aviez des projets et vous faisiez vos courses à la collectivité régionale, à la collectivité départementale. Tout ça, ce ne sera pas possible si on accepte. Je pense qu'il faut que nous nous mettions d'accord sur la façon dont nous allons travailler pour préparer le budget 2025. Il faut que l'on ait cela à l'esprit et qu'on soit dans la transparence, c'est ce qu'on a demandé, et dans l'honnêteté. Nous serons honnêtes, nous serons transparents et nous défendrons les positions qui sont les nôtres.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Alain. Jean-Philippe.

M. PLEZ. - Nous sommes tous les deux sur votre gauche, Monsieur le Président. Merci. Chers collègues, j'ai bien compris que le temps était un peu un peu pressé, qu'il fallait hâter le temps de nos discussions. Je vais donc ramasser ce que j'avais prévu de vous dire. Déjà, commencer par répondre à Nicolas FLORIAN. Cher Nicolas, j'étais d'accord sur peu de points avec vous, mais il y en a au moins deux. Les deux seuls, d'ailleurs. La commission des finances, bien entendu, et se donner du temps. Et c'est la conclusion de mon intervention. Je reviendrai après sur le reste, mais peut-être très certainement, et cela a été dit ce matin, décaler notre budget prévisionnel. Je trouve encore une fois « fort de café », désolé, ce sera ma phrase de la journée, d'accuser d'exécutif régional de « bidouiller », de « bricoler » des grandes sommes, des grandes masses d'argent qui sont fluctuantes, avec des annonces de Paris qui changent tous les jours. Notre débat d'orientations budgétaires est complètement désorienté par quelque chose qui est mouvant, instable. Donc il est absolument inacceptable de reprocher à l'exécutif de nous présenter un document fait rapidement, fait très certainement, y compris dans le temps du weekend des agents. Donc, je voudrais, déjà, moi, commencer par remercier les agents qui ont travaillé et qui continuent à travailler d'arrache-pied. Et, nous, ce soir, ce sera terminé pour nous, mais pas pour eux parce qu'il y aura encore, dans les jours qui viennent, beaucoup de mouvements, beaucoup d'incertitudes. Donc, dans ce contexte-là, je pense qu'il faut chacun prendre ses responsabilités et, comme cela a été dit, faire preuve d'un peu d'humilité. Dans ce contexte, pour aller rapidement à ce que je voulais dire, Monsieur le Président, il y a deux choses que je retiens parce qu'on parle plus de textes que de chiffres, en réalité, tant les chiffres sont incertains et flous.

Je vois deux choses. C'est d'abord prioriser, bien entendu et chacun le fait dans ses collectivités. Et, deux, valoriser. Dans la manière de prioriser, nous voudrions revenir sur des critères et des éléments qui nous servent d'outils de dotation. Je sais que certaines choses vont vous plaire beaucoup, Monsieur le Président, et je le dis avec un peu d'ironie. Nous proposons d'ajouter un critère pour nos contrats de territoire qui, dans un souci de simplification des critères, étaient passés de trop de critères à aucun critère. Et nous aimerions ajouter au critère social, l'unique critère social qui détermine la vulnérabilité de nos territoires, nous aimerions ajouter un critère de vulnérabilité environnementale de façon, aussi, à accompagner les territoires dans ces transitions, dans ce qui nous est demandé aussi dans Néo Terra, mais de façon peut-être plus marquée au niveau des territoires, pour l'adaptation aux effets du dérèglement climatique et l'accompagnement, l'accélération des transitions dans les territoires. Je souhaiterais que ce critère, qui concrètement, donne de l'ingénierie dans les territoires, de l'ingénierie pour accompagner les territoires justement dans ces transformations et ces transitions. On passe un peu plus tard une subvention exceptionnelle pour la vallée d'Aspe. Il y a eu un séisme en Aunis, etc. Il y a la question du retrait du trait de code, de la résilience, de l'adaptation de notre littoral. Cela a été dit ce matin, il faut davantage regarder peut-être vers la mer et le littoral et l'océan. Je pense que ce critère de vulnérabilité environnementale pourrait être ajouté au critère de vulnérabilité sociale qui détermine nos contrats que nous avons avec les territoires. Et, cette manière de nouer des contrats avec les territoires, Monsieur le Président, j'aimerais que ce ne soit pas perdu dans nos débats budgétaires parce qu'il y a un vrai fait régional néo-aquitain dans la manière de décentraliser l'action publique. Je vais aller plus vite, Monsieur le Président. Et je pense que cette façon de travailler avec les territoires doit perdurer.

Un budget vert que nous attendons avec impatience, qui nous aidera à prioriser parce que ce sera une aide à la décision. J'en viens à ce que vous attendiez, Monsieur le Président. Dans le même ordre d'idée de la répartition de la dotation globale de fonctionnement que nous propose Jean Louis NEMBRINI dans les lycées, nous gagnerions à redéfinir les critères d'aide aux structures, associations et entreprises. Les trois structures, associations, entreprises, en fonction de leur capacité d'autofinancement, c'est-à-dire en fonction de leur trésorerie ce que nous évaluons avec les jours de fonds de roulement dans les lycées, de façon à faire auprès des associations, des structures et des entreprises ce que nous faisons avec les lycées. Aider plus là où les difficultés sont supérieures.

J'en viens donc à une proposition qui ne va pas vous plaire, Monsieur le Président, mais je la pose quand même et je le fais courageusement en m'abritant derrière Francis WILSIUS. Cela concerne les aides aux entreprises. C'est notre proposition d'amendement WILSIUS, vous la connaissez, Monsieur le Président. Je sais que vous n'y êtes pas favorable pour des

raisons d'attractivité du territoire. Il n'est pas question de suspendre les aides aux grands groupes, mais la Région pourrait privilégier les avances remboursables à taux zéro, ce qui équivaut à un prêt gratuit et donc à une aide. Ce n'est plus un don, mais c'est toujours une aide. Cela permettrait de redéployer des crédits en aide directe vers des PME sans menacer le financement des projets structurants portés par des grands acteurs économiques. Pour le dire avec les mots de Francis, sans son accent, que je n'imiterai pas, mais en empruntant son verbe, c'est « prêter aux riches pour donner aux pauvres ». Voilà comment il le résume. J'avais beaucoup d'autres choses, Monsieur le Président, à vous dire, mais le temps nous presse. Alors, je voulais simplement terminer sur deux éléments. Un marqueur. Il faut chercher des marqueurs dans ces débats d'orientations budgétaires. Je l'ai dit, les territoires. One Health, Néo Terra, cela a été dit. Les inquiétudes sur le ferroviaire qui doit rester une priorité, cela a été dit aussi. Les inquiétudes que nous avons sur nos contrats de plan État-Région, pour l'enseignement supérieur, pour les mobilités, cela a été dit. Tout cela doit continuer à faire partie de nos priorités. Et, comme marqueur, il y a un élément qui, pour nous, est important, en tant que laïcards, c'est le financement, pas de l'enseignement privé, car, à vrai dire, il m'importe moins que le financement de l'enseignement public et les établissements publics. Il y aurait selon Mediapart, dans un article repris par la CGT, la région Nouvelle-Aquitaine serait la quatrième région à aller au-delà du plancher minimal imposé par nos relations contractuelles, nos relations financières avec les établissements privés sous contrat. On serait sur une petite économie et je mets de côté les MFR, bien entendu, qui sont dans des complémentarités de services publics dans les territoires, c'est bien évident. Mais je parle surtout des lycées privés qui bénéficient donc d'une concurrence presque déloyale, en concurrence immédiate sur une carte scolaire avec des établissements privés qui n'ont pas les mêmes moyens, pas les mêmes ressources. Et, donc, je souhaiterais, nous souhaiterions revenir au plancher du financement des établissements privés pour le redéployer vers les établissements publics. C'est symbolique, mais ce sont quand même des choses qui feraient du bien aux établissements publics.

Et, le dernier point, Monsieur le Président, et j'en ai oublié beaucoup, c'est la valorisation. Nous souhaiterions que nous ayons un chiffrage de ce que nous finançons hors compétences. Qu'est-ce que la Région met en dehors de ses compétences obligatoires, facultatives ? Et non pas pour aller se dire tout de suite que c'est dans ces budgets hors compétences que nous allons piocher des économies, mais c'est au contraire pour valoriser ce que la Région fait et pour faire savoir ce que la Région fait de façon volontariste. Volontariste, c'est notre collègue Philippe NAUCHE qui donnait le nom à ce budget hors compétence qui devrait peut-être nous faire réfléchir à un budget après un acte de décentralisation. Je ne vais pas plus loin, merci Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Jean-Philippe. Mathieu HAZOUARD.

M. HAZOUARD. - Quelques éléments, à mon tour. D'abord, peut-être, pour m'étonner d'avoir entendu tout à l'heure des éléments qui nous laisseraient penser que nous mettions trop en avant la situation nationale. Mais si nous en parlons aujourd'hui, c'est bien parce que les conséquences sur notre collectivité sont énormes. Et aussi peut-être tordre le cou à une idée qui dirait que la situation actuelle est liée au « quoi qu'il en coûte ». Nous le savons bien, oui, le « quoi qu'il en coûte » a contribué à faire en sorte que nous investissions et soutenions massivement un certain nombre d'acteurs, mais l'erreur originelle, elle est bien dans les choix fiscaux qui ont été faits il y a 7 ans. Et ce sont bien les 55 milliards qui nous amputent chaque année sur les recettes fiscales qui ont fragilisé directement les finances publiques. Effectivement, cette cure d'austérité n'est pas une fatalité, mais bien un choix politique.

Alors, oui, et il faut le rappeler, nous sommes tous sidérés par les conséquences de ces 7 années de macronisme. Ceux qui nous ont donné des leçons d'économie depuis 2017 ont placé notre pays sur le chemin de la banqueroute. Ils ont ignoré un certain nombre de notes de l'administration des finances. Et je dirais, pire, encore, parce que c'est tellement facile de taper sur des hauts fonctionnaires plutôt que de prendre leurs responsabilités. Le ministre de l'Économie Bruno LE MAIRE et celui des comptes publics Thomas CAZENAVE ont délibérément décidé de ne pas réagir à ces alertes. Et au lieu d'assumer leurs responsabilités, ils pointent du doigt, aujourd'hui, les collectivités. Mais renvoyer la patate chaude à d'autres, quelle fuite, quel manque de courage, quel cynisme ! Personne n'est dupe.

Florent BOUDIÉ, tout à l'heure, nous rappelait, alors je ne sais pas si c'est un manque de courage, en tout cas, est venu lire des éléments de langage de la part du gouvernement. Donc c'est effectivement intéressant, mais effectivement sa position est délicate parce qu'à chaque fois il doit être porteur de mauvaises nouvelles. Aujourd'hui, déjà en 2016, il était dans la majorité, il nous a parlé de François HOLLANDE et il a peut-être oublié qu'il a été élu grâce à cet ancien Président de la République.

Alors, les choix, aujourd'hui, auront un impact considérable sur les habitantes et les habitants de la Nouvelle-Aquitaine. Sandrine DERVILLE nous en a fait la démonstration implacable, on nous met le couteau sous la gorge. Quel mépris pour les collectivités. Alors, et maintenant ? Et maintenant nous attendons toujours les propositions de nos collègues à la question de Sandrine DERVILLE : « Quel choix feraient-ils ? » Mais, là encore, c'est silence radio !

J'en terminerai. Tout à l'heure, c'est, je crois, Jérôme PEYRAT qui était embêté parce que nous n'aurions pas trouvé une majorité de modérés au gouvernement. Moi, je voulais juste

dire que je ne suis pas un modéré. Je suis de gauche et être de gauche ce n'est pas être modéré. Être de gauche, c'est être à côté de celles et ceux qui souffrent et qui ont été sacrifiés ces 7 dernières années et c'est donc la raison pour laquelle nous combattons ce projet de loi de finances et les conséquences pour les habitants de notre région. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Je passe la parole à Monsieur LE CAMUS.

M. LE CAMUS. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, alors que nous arrivons à la moitié de cette mandature, ces orientations budgétaires pour 2025 auraient dû revêtir un intérêt particulier. En effet, n'était-ce pas la meilleure occasion pour vous de faire le bilan de tout ce qui a été fait déjà depuis 2021 et d'en tirer les conséquences pour la fin de la mandature ? Visiblement, ce n'est pas cette option que vous aviez choisie. À la lecture du document d'orientations budgétaires, on a compris très rapidement que vous alliez persister dans une voie qui n'est pas la bonne. Et l'annonce faite par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances que les recettes de la Nouvelle-Aquitaine seraient en baisse de 130 millions d'euros pour l'année 2025 est venue s'ajouter à cette situation que vous n'avez déjà pas prévue d'améliorer. Tous les ans, c'est la même musique, vous vous lamentez sur le fait que les recettes ne sont pas assez importantes quand, dans le même temps, vous insistez pour que l'État vous donne de plus en plus de compétences. Votre folie des grandeurs ne peut prendre le dessus sur ce que doit rester notre rôle de collectivité : travailler au bien commun dans le seul intérêt des habitants de la Nouvelle-Aquitaine par le biais des compétences que l'État nous délègue. Si, en l'état actuel, la gestion des compétences qui sont déjà les nôtres n'est pas assez efficace pourquoi alors déjà en vouloir davantage ? Si je parle d'inefficacité, c'est évidemment parce que la situation financière de notre collectivité reste toujours aussi inquiétante, si ce n'est plus qu'en début de mandature, et cela, évidemment, ne va pas aller en s'améliorant. J'ai cru un moment que vous en aviez pris conscience quand vous parliez de dégradation structurelle des ratios financiers de la Région et d'un objectif de stabilisation de ces ratios. Mais il n'en est rien lorsque l'on constate que vos priorités n'évoluent pas. Chaque année, on retrouve dans vos orientations budgétaires, des objectifs similaires : stabilisation des dépenses de fonctionnement, réduction de la dette, ramener la capacité de désendettement à 8 ans, etc. Et, comme chaque année, aucun de ces objectifs n'est atteint ou ne semble se profiler. Qui plus est avec le contexte actuel. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas stabilisées, la dette continue de se creuser pour atteindre 3,6 milliards en 2025 et continuer de progresser. Et la capacité de désendettement atteindra cette année son niveau record aux alentours de 10 ans. Et, ça, c'était avant les projections qui ont été faites de l'annonce du gouvernement. On

voit que cela va augmenter encore. Permettez-nous donc de douter que cette année encore, vos objectifs ne seront absolument pas atteints.

Vous ne pouvez pas, non plus, Monsieur le Président, être aussi véhément vis-à-vis d'un État qui vient affaiblir les finances régionales alors que vous avez vous-même contribué, par votre soutien permanent, au pouvoir en place, aux choix politiques qui nous sont imposés aujourd'hui. Et pas seulement vous, Monsieur le Président, tous, ici, dans cet hémicycle. Vous avez tous contribué à la situation politique dans notre pays. Tous. L'extrême gauche communiste, les écologistes, les centristes, les socialistes, les LR, tous. Vous êtes tous responsables, aujourd'hui, de la situation financière et budgétaire de notre pays. Donc, maintenant, assumez vos choix politiques. Au lieu de vous lamenter sur votre sort. Assumez.

D'autant que, dans le même temps, vous envisagez de continuer, Monsieur le Président, de gaspiller une grande partie de l'argent public dans de nombreux domaines qui n'en nécessitent pas tant. Cet affaiblissement des finances, vous en êtes largement responsable aussi. Depuis 2016, le groupe Rassemblement national vous répète sans cesse la même chose, sans qu'aucune fois vous n'ayez pris en compte les remarques et les pistes d'amélioration que nous vous avons proposées. Si vous nous aviez écoutés depuis 2016, nous aurions une marge énorme qui nous permettrait de pallier à cette baisse de recettes. Les 130 millions d'euros qui vont nous manquer, Monsieur le Président, nous savons où les trouver. Pourquoi ne pas faire d'économie sur Néo Terra, par exemple, et le soutien aux énergies dites renouvelables, vos lubies inutiles qui grèvent le budget régional sans qu'aucun retour sur investissement suffisant ne soit constaté. Pourquoi ne pas faire d'économies sur certains aspects de la politique de la ville, ce gouffre d'argent public qui consiste à acheter la paix sociale dans les quartiers alors que notre pays connaît une crise sécuritaire majeure.

Je pourrais encore citer la coopération internationale qui ne produit absolument aucune plus-value, et, oui, 5 millions, c'est déjà pas mal, qui ne produit aucune plus-value pour les habitants de la région. La ligne Pau-Canfranc qui a coûté, excusez-moi, « un pognon de dingue », ou encore les millions d'euros que vous déversez dans la formation professionnelle pour les migrants. Dans les projets culturels. Les millions d'euros que vous déversez aussi dans les projets culturels absolument délirants qu'on voit passer à chaque commission permanente. Les subventions à des centaines d'associations déjà perfusées d'argent public et qu'elles utilisent beaucoup trop souvent pour faire de la politique au lieu de servir l'intérêt général. Et je ne parle même pas, Monsieur le Président, de la scandaleuse subvention de 100 000 euros que vous avez accordé à SOS Méditerranée lors de la dernière commission permanente. C'est un véritable scandale quand on voit la situation dans notre pays. Cela

prouve une nouvelle fois votre adhésion à l'idéologie immigrationniste dont plus personne ne veut.

Depuis le début de l'année 2024, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros que nous aurions déjà fait économiser à la collectivité si nos votes en commission permanente avaient été pris en compte. Vous vous plaignez d'un manque de recettes. Voilà de nombreuses pistes d'économies que vous devriez envisager. Au lieu de ça, avant même l'annonce du gouvernement, vous ne trouviez rien de mieux que d'augmenter la fiscalité sur les cartes grises de 8 euros, soit une augmentation de 13,1 %. Encore une fois sur le dos de ceux qui vivent et qui travaillent et qui subissent déjà de plein fouet une crise de pouvoir d'achat extrêmement importante. C'est tout simplement cynique, incompréhensible et inacceptable.

Que les choses soient claires, Monsieur le Président, il est absolument impensable que les économies qui vont s'imposer à nous soient faites sur le dos des Néo-Aquitains ou dans des secteurs essentiels dont nous sommes chargés. La gestion des lycées, l'agriculture, les transports publics ou le développement économique doivent absolument être préservés.

Je peux vous l'assurer, nous resterons particulièrement attentifs à cela. Recentrons-nous sur nos compétences principales au lieu de vouloir en faire toujours plus. Vous dénoncez une recentralisation qui, selon vous, irait à rebours des aspirations citoyennes et révélerait une forme de déni démocratique. Mais Monsieur le Président, à la lecture des résultats des dernières élections dans notre pays, n'est-ce pas vous qui persistez dans une forme de déni démocratique en ne prenant pas en compte l'avis des électeurs de Nouvelle-Aquitaine qui se sont massivement prononcés pour la liste de Jordan BARDELLA au mois de juin et les candidats du RN au mois de juillet ? En persistant à financer massivement les secteurs que je viens de vous évoquer, vous n'allez pas dans le sens de ce que veulent les Néo-Aquitains, bien au contraire. Il est clair que la Région va devoir revoir intelligemment sa stratégie financière pour répondre aux défis économiques actuels sans continuer d'accroître sa dette de manière irresponsable et sans pénaliser les secteurs essentiels dont nous sommes chargés. Une réduction des dépenses de fonctionnement dans les secteurs non prioritaires que je vous ai cités doit rapidement être mise en place. Il est urgent d'adopter une gestion beaucoup plus prudente et plus focalisée sur la réduction de la dette et le soutien à l'économie locale. C'est cela qui va s'imposer à nous et c'est cela qu'attendent aujourd'hui les Néo-Aquitains.

Alors, Monsieur le Président, je vous le redis, vous pouvez encore changer de cap. Et vous avez des clés pour le faire. Je viens de vous les donner. Ce mi-mandat est l'occasion pour vous de faire votre acte de contrition et de revenir à une gestion saine et équilibrée de

l'argent public que nous appelons de nos vœux, sans quoi vous nous trouverez évidemment toujours sur votre chemin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et, moi aussi, soyez-en sûr que vous me trouverez sur votre chemin. Quel que soit mon âge.

M. LE CAMUS. - Je n'aurais jamais osé parler de votre âge, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien voilà, je vous le dis. Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Merci, Président. Chers collègues, heureusement que les fauteuils de la Région sont assez confortables parce que, très sincèrement, depuis ce matin, en tout cas depuis cet après-midi, ce qu'on peut entendre c'est « à tomber le derrière par terre », clairement. Alors je ne parle même pas de ce qu'on vient d'entendre à l'instant. C'est complètement lunaire. Je pense surtout à ceux qui nous donnent des leçons. J'adore, moi... Ils ont « plombé » l'économie nationale et se proposent de vous dire, Monsieur le Président, comment ça doit se passer à la Région. Pas facile, dans le contexte tel qu'il a été évoqué jusque-là, de parler d'orientation budgétaire, puisqu'on on sait que la feuille de route est déjà en partie caduque, mais je vais quand même rester sur le fil conducteur qui était le mien, que j'avais pensé, réfléchi, même avant les annonces du gouvernement, parce qu'il y a des questions de trajectoire, avec des fondamentaux qu'on va retrouver dedans, qui semblent importantes à être dites. En tout cas, cela participera aux réflexions qui seront à mener, aussi, dans les futures commissions finances à venir.

Vous connaissez probablement tous et toutes le film « Un jour sans fin ». Je ne suis pas Bill Murray et, pourtant, j'ai l'impression, que de débat d'orientation budgétaire après débat d'orientation budgétaire, avoir déjà vécu ce même instant cet après-midi. Ce n'est pas un jour sans fin, mais des orientations budgétaires qui, d'année en année, se ressemblent tellement qu'elles me paraissent ainsi d'un recommencement sans fin. En effet, non pas que je reste sur ma faim à la fin des débats, mais c'est peu ou prou, depuis ces dernières années, les mêmes ritournelles, la même ritournelle qui anime ces débats, désorientés, je le disais l'an passé, où des constats toujours similaires s'imposent à nous, hélas. Cette année, le contexte est un peu différent, c'est ce qu'on n'arrête pas d'évoquer. Certes, et j'allais insister justement sur un point sur le projet de loi de finances du gouvernement. C'était les incertitudes. En effet, si elles ne sont pas toutes levées, il n'en demeure pas moins que certaines certitudes sont plus claires. Cela ne va pas bien et cela ne va pas s'arranger.

En outre, les documents d'orientation que vous nous proposez, qui ont le mérite d'afficher de réelles ambitions pour notre région, laissent toujours, au final, un goût d'inachevé, derrière des rêves jamais vraiment atteints. J'en veux pour preuve, également, la lecture des avis du CESER sur le DOB, toujours d'une grande qualité et une vraie pertinence. Je les en remercie

de la même façon que je remercie les services. Mais également avec les mêmes éléments que l'on retrouve de DOB à DOB. Ces éléments sont largement évoqués par les uns et les autres. L'acteur premier freinant toute dynamique et cela a été relevé à maintes reprises. Et donc renouvellement d'orientations possible, l'État, ou plutôt son exécutif, le gouvernement qui nous enlève toute possibilité de tenir notre destin entre nos mains. Quels sont ces éléments nous empêchant et quels sont et quels sont ces freins ? Ces éléments sont notamment une fiscalité qui n'est pas adaptée à nos compétences, une vraie déconnexion. Des moyens qui ne sont pas transférés à la hauteur de ces mêmes compétences transférées. Et des marges de manœuvre qui se réduisent, qui se transforment en quasi mise sous tutelle, etc. Ce frein, c'est donc ce problème du centralisme français. Et vous l'avez bien souligné. Ce manque de confiance de l'État envers ces collectivités et, même pire, c'est le mépris de l'État envers ces collectivités sur lesquelles il fait reposer les problèmes. Celui de la dette et du déficit des comptes publics. Sans jamais, lui, se remettre en question. Le pire scénario est en cours d'écriture, je pense au projet de loi de finances, évidemment, en allant chercher des économies dans la poche des autres, la Région notamment. Résultat, des Régions, la nôtre parmi les autres, qui voient s'accroître l'effet ciseaux à un stade où le mur qui est devant nous n'est plus un horizon lointain. Nous avons le nez collé dessus. La fragilité dans laquelle cette situation nous emmène et la crainte de ne plus pouvoir mener, a minima, nos compétences et les services nécessaires aux besoins de la population. Mais, en plus, de devoir réduire la voilure partout, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Les tableaux étaient assez clairs. De nous mettre à défaut sur les possibilités de recours à l'emprunt à terme, sans se mettre dans le rouge. Et les clignotants sont déjà allumés. Le glissement du ratio de désendettement nous amenant à plus de 9 ans est désormais présent. Notre épargne brute a également fondu et, avec cette barre plus que symbolique des 15 %, seuil d'alerte franchi. Vous l'aurez compris, évidemment, ce n'est pas le fait de la politique régionale, mais bien des décisions à Paris qui nous emmènent dans cette situation. Et, toutefois, comme j'ai déjà pu aussi l'évoquer, même si on doit faire avec les éléments qui sont à notre disposition, et que nous en sommes bien malheureux, cela nous oblige tout de même, en responsabilité, à devoir faire notre travail : la politique. L'art de faire des choix, arbitrer, prioriser, hiérarchiser.

Je l'avais aussi déjà relevé par ailleurs par le passé et à l'image des documents précédents, même si on l'a vu, c'est désormais caduc, une certaine forme d'optimisme demeure dans ces orientations et je ne confonds pas optimisme et ambition. Mais on peut ambitionner beaucoup être optimiste sur un avenir plus radieux, qui est à construire plus qu'à subir. Mais il faut aussi être réaliste et pragmatique. Un exemple que je relèverai dans le document que nous avons eu et qui montre un certain décalage, en tout cas qui mériterait une réponse sur

une question puisque l'optimisme de passer sous la barre des 8 ans dans le ratio de désendettement d'ici la fin de mandat, dans le document, page 40, et on l'a revu tout à l'heure, ce ratio est à 8,3 ans. Donc, comment expliquer ce delta ? En tout cas, au regard du contexte mentionné, mais dans la continuité de ce que nous avons proposé jusqu'ici, la prudence doit être de mise et certains financements et investissements méritent d'être regardés de plus près, d'autant plus aujourd'hui avec ce qui nous tombe dessus. Donc pour ne pas pénaliser les plus pauvres à terme, arrêtez certaines subventions à des entreprises qui n'en ont pas forcément besoin, et, si vous le permettez, Jean Louis PAGÈS pourra en donner quelques exemples tout à l'heure.

Les trois axes qui forment le cadre de votre projet ne tiennent pas ensemble. En tout cas, il y a une espèce d'incohérence, et ce sera encore moins le cas avec les dernières nouvelles que nous avons eu. Et je pense en cela aux questions de stabilisation des dépenses de fonctionnement hors inflation, de ramener la capacité de désendettement à 8 ans d'ici la fin du mandat, je viens de l'évoquer, et de revenir progressivement à un niveau d'investissement moyen annuel à plus de 740 millions d'euros. Et là on a encore vu que cela va être très compliqué. Et, en fait, c'est l'ensemble, aussi, qui ne tient pas forcément debout. Les orientations budgétaires sont un acte politique, c'est une évidence. On insuffle une vision, une mise en forme, par les ambitions, avec des moyens d'action chiffrés. Le problème, c'est que l'affichage d'ambitions qui, à travers les mots employés, peuvent être partagées, ceux de l'amélioration de la vie de nos concitoyens, notamment, de l'attention portée aux services, des préoccupations environnementales, de la redynamisation économique, etc., les moyens, on peut y adhérer également, ou trouver qu'il n'y aura pas trop peu ici ou trop peu là, pas assez ici, ou pas assez là, mais quand on gratte, on sait qu'on peut aussi avoir les mêmes mots pour faire quelque chose de complètement différent dans ce qui est dans l'esprit des uns et des autres.

Et, à l'heure où il nous faut être vigilants sur la dépense publique puisque, pour ce qui est des ressources, nous avons très peu la main dessus, on l'a bien dit et redit, nous réaffirmons qu'il faut maintenir le bon niveau de ressources pour le fonctionnement. Gage de conditions optimales dans l'emploi de ces moyens par la Région. Il nous faut par ailleurs être vigilants sur le niveau d'endettement, comme je l'ai évoqué précédemment, et donc peut-être revoir la voilure, déjà sur le court terme, pour répondre à cette question d'endettement, d'une part, et la question de prudence d'autre part. Vous me direz : « Mais, alors, dans quoi réduire, finalement ? » Revisiter certaines attributions, mais aussi reconsidérer la politique des grands projets. Ceux qu'on nomme inutiles, coûteux, néfastes pour l'environnement et qui nous renferment dans le mythe techno moderniste. Alors, évidemment je pense à la LGV ou encore à Flying Whales, par exemple, au-delà de la région, aux bassines. Et Flying Whales,

d'ailleurs, on peut voir dans son rapport que le CESER interroge lourdement son intérêt, d'ailleurs. Donc, là, vous trouverez largement les 120, 130, 250 millions d'euros que l'État va nous quémander. Profitons-en pour revoir notre paradigme quant au temps que nous ne rattraperons jamais, que nous ne dépasserons jamais. Prendre le temps, celui de nos déplacements, celui de la nature dans le cycle de l'eau, etc. Et arrêter de jouer aux apprentis sorciers en croyant rééquilibrer la force de la nature à qui on ne tordra pas indéfiniment le bras. Prendre le temps d'entreprendre, soutenir le vertueux et pas le plus rentable à court terme et profitable in fine pour un petit nombre, cela a été dit et redit aussi. Prendre le temps. Et peut-être sortirons-nous du jour sans fin. Je vous remercie, Monsieur le Président. Et si vous permettez que Jean-Louis alimente de quelques exemples illustrant ce que j'ai pu dire sur les questions budgétaires, je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela fait 9 minutes que vous parlez, c'est-à-dire beaucoup plus que les autres groupes.

M. GAMACHE. - Il y a eu plusieurs interventions, 5 interventions au centre et à droite. Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais enfin c'est « open bar » Monsieur PAGÈS. Essayez de faire ça en une minute.

M. PAGÈS. – Merci Monsieur le Président. Non. Ce ne sera pas possible parce que, justement, je réponds à une demande de Madame DERVILLE, ma collègue, et je pense que je suis le seul à le faire. Donc il faut en profiter. Première chose, même si nous sommes dans l'opposition, je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, c'est un scandale, effectivement, les 1 000 milliards qui ont été donnés aux plus riches et aux multinationales qui se gavent de profit. Je suis d'accord avec mes collègues communistes, aussi, sur la nécessité de corriger les choses. Mais je vais vous dire une chose, je vais vous soumettre ce que dit Gandhi : « Soyez le changement que vous voulez voir dans ce monde ». Effectivement, le gouvernement BARNIER est au pouvoir. La victoire de la gauche a été volée. C'est dommage. Ce que nous aurions fait, c'est que nous aurions effectivement taxé les plus riches et les multinationales qui font du profit. Eh bien, soyons le changement nous-mêmes. Ce que je vous propose que si on ne taxe pas les multinationales on pourrait gagner de l'argent en économisant en ne leur en donnant pas. Et si on ne taxe pas les plus riches au niveau de l'État, on pourrait éviter de leur donner de l'argent. Et au niveau de la commission développement économique où je siége, en gros, on nous demande 125, 130 millions d'économies. La partie développement économique doit être autour de 10, 12 %. Donc, en fait, le prorata, en gros, ce serait un peu plus de 10 millions. Madame DERVILLE, on a des idées et je vais vous citer deux exemples. Je n'ai pas été les chercher bien loin, je n'ai pas

eu besoin d'aller dans les archives, ils datent de 15 jours. Il y a 15 jours, on a voté une subvention pour une multinationale qui est Solvay, leader de la chimie, avec 10 milliards de chiffre d'affaires, 2 milliards nets de profits. On leur a voté une subvention de plusieurs, plusieurs millions si ma mémoire est bonne. Et, donc, cette entreprise-là n'a absolument pas besoin de notre argent. Les 2 milliards de profit net viennent du fait que l'Europe, comme l'État français les arrosent d'argent parce qu'ils travaillent sur les combustibles pour les batteries sèches. Et pourtant, on leur a donné. Alors, on pourrait dire : on leur donne cet argent qui va se retrouver au pied du bilan des actionnaires et on va récupérer un peu d'argent. Pas du tout, parce que la même société, via sa filiale Rhodia, a été impliquée dans le scandale des Pandora Papers, où on a vu qu'il y avait plusieurs milliards de dollars qui étaient cachés en évasion fiscale. Ça, c'est le premier exemple. On pourrait économiser « un paquet d'argent ». À l'avenir, ne le faisons plus.

À l'autre bout du spectre, je vais prendre un autre exemple, qui a choqué même les membres du CESER qui étaient présents au GIA. Figurez-vous qu'il existe un grand cru qui s'appelle le Château Latour qui appartient au milliardaire PINAULT. Il l'a acheté une centaine de millions et, maintenant, cela vaut à peu près un milliard. Eh bien, figurez-vous que la Région l'a aidé à surveiller ses ceps de vigne avec une subvention de 10 000 et quelques euros. C'est un peu plus de 10 000 euros parce que c'est calculé très juste pour être au plafond du règlement d'intervention de 100 %, si ma mémoire est bonne. Moi, je pense que ce genre d'investissement, 10 000 euros, ce n'est rien me direz-vous, mais je vous rappelle que 10 000 euros c'est 18 mois de RSA pour une personne et cela l'aide à survivre. Moi je pense que ces deux exemples-là, ils montrent une chose c'est que si nous voulons assumer le fait d'être de gauche, si nous disons tous que les multinationales et les milliardaires ne peuvent pas vivre sur le dos des plus pauvres, nous devons nous-mêmes l'assumer. Donc soyons le changement que nous voulons dans le monde et je pense qu'ainsi c'est une première piste, déjà, d'économies qui nous permettra de boucler, sans pénaliser les entreprises, celles qui en ont le plus besoin, on le voit en commission développement économique, celles qui sont en train de mourir, où on passe notre temps juste à leur prêter de l'argent pour qu'ils le rendent, alors qu'on en donne à ces multinationales. Et je pourrais accumuler des exemples. J'ai juste pris quelque chose qui s'est passé lundi dernier, lundi d'avant. Voilà donc les pistes sont énormes, Madame DERVILLE, Monsieur le Président. Les écologistes sont à vos côtés pour essayer, à notre niveau, à nous, déjà d'opérer ce changement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On a fait un moratoire sur les grands groupes. Seule exception, quand il y a de la R&D collaborative. Pour le reste, sur les 2 000 entreprises qu'on accompagne par an, ou les 34 400 artisans commerçants de centres-villes et TPE, industriels aussi, je pense

qu'on n'a pas grand-chose à nous reprocher. D'autant que l'ensemble de ces entreprises sont aussi accompagnées dans leur transition énergétique, pour qu'elles consomment moins d'énergie, qu'elles s'appuient sur les énergies renouvelables qui sont, je le rappelle, moins chères, plus pérennes que n'importe quelles autres énergies. Voilà ce que je voulais vous répondre. Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Oui, Monsieur le Président. Comme il y a eu beaucoup d'interventions avec la prise en compte de la question des transports, ce qui est une bonne chose, mais qu'on a l'impression, finalement, quand on écoute les débats depuis tout à l'heure, que c'est non seulement la faute à personne, mais que les exemples qui ont été donnés par Sandrine seraient caricaturaux et que, en fait, on serait dans la caricature. Moi, je vais essayer, juste, que tout le monde comprenne bien ce qui s'est passé et ce qui va se passer. Parce que, si véritablement, comme nous l'avons fait depuis 2017, alerté les différents gouvernements et, en l'occurrence, les différents ministres des Transports sur, finalement, leurs injonctions contradictoires. Une fois c'est le transfert, l'autre fois c'est la fin des petites lignes et on ne financera plus les petites lignes de TER dans les régions. Le coup d'après, c'est faire des SERM. Et puis, là, si j'ai bien lu dans la presse, on va faire des cars express. C'est-à-dire qu'à peu près à chaque ministère, vous me direz, c'est traditionnel, il y a un nouveau système, mais qui, à chaque fois, est financé par les Régions et jamais par l'État. Quand je dis les Régions, avec des coopérations puisque pour les SERM, et on doit les remercier, Bordeaux métropole ou l'agglomération du Pays basque travaillent avec nous et financent avec nous. Mais zéro de l'État... Et, ça, finalement, c'est quand même le sujet qui doit nous faire réfléchir sur la suite. Puisque ça n'a échappé à personne que, en juin dernier, on a adopté le volet mobilités du CPER. Pourquoi avoir proposé ça de la part de l'État alors qu'il savait pertinemment qu'il n'aurait pas les moyens d'aller au bout ? Et a fortiori avec les annonces qui ont été faites la semaine dernière. Comment on va aujourd'hui expliquer à des collectivités que nous avons rencontré avec le Président et avec de nombreux élus ici pour leur expliquer ce qu'on allait essayer de porter dans ce CPER mobilités ? Des travaux sur des lignes, des pôles d'échanges multimodaux ? Des changements de paradigme par rapport à un certain nombre de dessertes, y compris, d'ailleurs, le début d'un travail avec d'autres collectivités sur d'autres SERM. Je pense à Poitiers, à La Rochelle notamment. Et peut-être aussi à Limoges. Et aujourd'hui, nous sommes dans une situation où, si je comprends bien, on est catastrophiques. Mais on peut être catastrophistes. Avec quel argent ? Soit l'État, soit la Région qui, je le rappelle, est totalement hors de ses compétences puisque, au cas où cela aurait encore échappé à certains, le réseau appartient à l'État et à personne d'autre.

Aujourd'hui, si on veut ne pas fermer des lignes, il fallait effectivement voter ce CPER avec des travaux d'urgence. A l'heure où nous parlons, au regard de la baisse de l'investissement qui a été présentée par Sandrine, on ne fera pas et on ne pourra pas faire. Vous dites : « Vous êtes catastrophistes ». Mais ce n'est pas être catastrophiste que de constater simplement qu'aujourd'hui, oui, on a plus de fréquentation. Sandrine a parlé de 30 %, et j'y ajoute 13,2 % depuis le début de l'année 2024. Faites l'addition. Tout le monde a compris de quoi on se parle ? Oui, il y a des suroccupations, oui on est dans la difficulté et il faudrait qu'on commande plus de trains, même s'il y en a qui vont arriver au mois de janvier. Oui, il faudrait faire des travaux dans les pôles d'échanges. Oui, il faudrait plus d'offres. Et tout le monde le dit, même le patron de la SNCF, tout le monde dit qu'il faut plus d'offres, que ce soit d'ailleurs dans les cars ou dans les TER. Avec quels moyens ? Et c'est là où, aujourd'hui, je veux bien encore une fois qu'on soit catastrophistes, mais si on n'est pas catastrophiste au moment même où non pas la Région, mais les habitants de la région reprennent les transports publics de manière massive et qu'il faudrait donc accompagner, on a non seulement la baisse qui a été indiquée dans ce débat des orientations budgétaires. Mais en plus, conformément au contrat de performance, qui paraît-il, doit passer devant le Parlement. J'attends avec impatience d'ailleurs les parlementaires de cette région, pas ceux qui sont uniquement à la région tous, pour voir exactement ce qu'ils vont dire sur le contrat de performance. Parce que si c'est juste pour dire : « On n'a qu'à faire la même chose que ce qu'on faisait avant », ce sera encore pire que ce que je suis en train de vous dire aujourd'hui. C'est-à-dire une augmentation des péages ferroviaires, et je vous rappelle qu'on en paye pour 83 millions d'euros aujourd'hui, 83 millions d'euros sur les 340 que l'on verse à la SNCF, + 26 % dans les 3 prochaines années. +26 %. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a un certain nombre de régions, vous pourrez regarder, c'est connu, qui ont baissé de 20 % leur offre de TER, qui ont fermé des lignes et c'est déjà fait, ce que je suis en train de vous expliquer. Nous, on a tenu, jusqu'à aujourd'hui, contre vents et marées avec des choix qui étaient relativement compliqués. Mais, là, il faut que chacun s'interroge.

Tout à l'heure, Sandrine évoquait son pôle d'échange multimodal. J'ai déjà eu des interpellations, le Président aussi. Mais avec quel financement s'il n'y a pas aujourd'hui une révision de non seulement ce qui a été annoncé ? Et on espère tous que les parlementaires de Nouvelle-Aquitaine auront entendu le message du jour. Parce que s'ils n'entendent pas ce qu'on dit aujourd'hui avec, peut-être, des éléments qui ne leur parlent pas, la formation professionnelle, les lycées, les routes, parce que les Départements diront la même chose ? Et évidemment les Trans-Bercy, ils n'entendent pas ça. Au moment même où on nous explique que le débat a basculé au Parlement. Cela voudrait dire pour être très clair que ce ne sera pas la peine de nous écrire, de nous interpellier, y compris publiquement, pour nous

dire telle ligne a fermé, qu'il manque des TER là ou que tel pôle d'échange multimodal n'est pas aujourd'hui accessible. Parce que c'est de cela dont on est en train de se parler, aussi. C'est l'accessibilité des gares, des pôles d'échanges qui devait être prévue dans ce CPER. Et, moi, je le dis tout de suite, que celles et ceux qui aujourd'hui pensent qu'on fait du catastrophisme aillent à la rencontre des usagers, de ceux qui sont dans les TER aujourd'hui, qui n'ont pas assez de place et qui voudraient qu'on ait plus de trains, qu'on ait plus d'offres, aillent les voir et leur dise : « On n'a rien pu faire. Ils avaient fait du catastrophisme ». Mais, la vérité, c'est qu'il n'y aura plus de transports publics si véritablement on continue, on ne va pas appeler ça une dynamique, mais cette chute vertigineuse qui fait qu'on sera obligé de faire des choix qui sont à l'encontre de ce qui est en train de se passer sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Renaud. Rémi JUSTINIEN voulait poser une question. Et puis on va arrêter.

M. JUSTINIEN. - Merci, Président. C'est une question, Monsieur le Président, pas deux. Notre collègue Sandrine DERVILLE nous a appelés à trouver des solutions. Il y en a une qui a été proposée par le groupe Rassemblement National à la commission des finances de l'Assemblée, vendredi, devant les ministres. C'était : « Pour faire des économies, supprimons l'échelon régional ». Je voudrais savoir si c'était également la position...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Non, ne relance pas. Que tu cites avec humour cela, je suis d'accord, mais on ne va pas relancer. Christophe DUPRAT. Ne les énerve pas, Rémi.

M. DUPRAT. - Mes chers collègues, le législateur, quand il a mis dans le CGCT le débat d'orientations budgétaires, il serait satisfait, parce qu'on a eu un vrai débat aujourd'hui et je pense que c'est plutôt de bon ton que chacun puisse s'exprimer. Alors évidemment, certains vont trouver que c'est catastrophiste, d'autres vont trouver que ce n'est pas assez, mais je pense que c'était nécessaire pour que chacun puisse aborder ce qui va venir maintenant qui est plus important que ce que nous venons d'écouter aujourd'hui. Ce qui est à venir, c'est comment on va trouver ces économies. C'est ça, finalement. Alors j'ai beaucoup de respect pour Sandrine DERVILLE que je prends pour une Vice-présidente qui connaît plutôt bien son sujet, mais c'est vrai qu'elle a grossi un peu le trait. Et comme un train peut en cacher un autre, Renaud LAGRAVE est arrivé derrière pour pouvoir un peu alourdir le débat. Je pense que ce qui est important, c'est que nous dégagions les grandes priorités de la Région. Et que, sur le reste, parce qu'on est là pour faire des propositions, finalement, au sein de cet hémicycle, et que sur le reste on regarde collectivement, et c'est comme ça qu'on pourra prendre les meilleures décisions, ce qui sera à diminuer ou pas.

Vous avez la chance d'avoir dans cet hémicycle, et vous l'aurez sans doute dans la commission des finances, des gens qui gèrent des exécutifs et qui gèrent des exécutifs depuis quelques années. Nous on a su faire. Parce que ça nous est déjà tombé dessus. En 2013, 14, 15, 16, 17. On nous a expliqué qu'il fallait réduire. Juste un exemple et vous allez comprendre. La DGF de ma commune était, en 2013, de 850 000 euros. Elle est de 100 000 euros aujourd'hui. Je n'ai pas pleuré tous les jours, je n'ai pas alerté tout le monde. Non je n'ai pas pleuré plus que ça ou alors ce n'est pas arrivé jusque dans les Landes. Mais c'est vrai que ce sera possible, et on n'aura pas le choix. Donc il faudra le faire parce que la situation de la France, mes chers collègues. Si jamais on ne le fait pas là maintenant, si on laisse passer cette occasion, la fois prochaine, ça sera encore plus difficile et ça sera encore plus dur. Donc je crois que l'objectif que nous avons tous à faire, c'est de se mettre autour de la table autour de cette commission élargie et qu'on puisse ensemble trouver les solutions. Parce qu'il y a certes des priorités, mais il y a des choses qui peuvent être, peut-être, un peu décalées dans le temps, sans les annuler.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christophe DUPRAT. Je partage cette réflexion collective, mais je suis persuadé, vous connaissant les uns et les autres, pas forcément vous, que, de toute manière, dans une assemblée plénière, surtout avec ceux qui se filment avec des discours écrits une semaine avant, il y aura toujours des débats, des aspérités, cela n'ira pas. Mais on prendra nos responsabilités. Et je sais, Christophe DUPRAT que vous ferez partie de ceux qui peuvent prendre ces responsabilités. Et je vous en remercie. Il faut qu'on tienne compte de cela. Il est évident que dans ce qu'a dit Sandrine DERVILLE tout à l'heure il ne s'agit pas d'ajouter toutes ces décisions les unes par rapport aux autres.

Je me permets d'y insister parce que, comme certains ont rebondi sur c'est « catastrophique ». Non. Il va falloir effectivement là où on va faire des économies, là où il faudra éviter, je pense aux lycées, à la convention avec la SNCF, de faire des coups de rabot trop importants. Il faudra avoir du courage. Je ne suis pas sûr qu'on l'ait, compte tenu de l'hystérisation qu'il y a dans le débat public. Moins dans notre Assemblée, mais plutôt au niveau de l'Assemblée nationale. Mais j'avoue, honnêtement, avec l'expérience qui est la mienne, et peu ici ont eu cette durée. Je n'ai jamais eu à gérer directement avec mes coéquipières et mes coéquipiers, une situation aussi rude et extravagante ou incompétente. Je veux insister là-dessus : nous ne sommes aucunement responsables des dérives d'appréciation, de gestion de l'argent public. Bien au contraire. Beaucoup de choses que nous faisons et y compris, comme vient de le dire Renaud LAGRAVE, sur les investissements ferroviaires. Je rappelle que j'ai eu l'honneur de négocier la loi de transfert de compétences en 2000, 2001, des TER. Ce qui nous a été confié, c'est de faire rouler les TER. C'est d'acheter des TER, c'est de réparer les TER. À aucun moment cela n'a été de

régénérer les voies ferroviaires. Mais comme l'ont bien expliqué Renaud LAGRAVE et Sandrine, s'il n'y a pas de voie ferrée, cela ne sert à rien d'acheter des TER. C'est aussi bête que ça. Et, donc, cet ensemble-là, à titre personnel, je ne l'ai jamais vécu. Vous pouvez me croire, les uns et les autres me connaissent. Et je ne pense pas que nous soyons partis, en quelque chose que ce soit, de la responsabilité des 100 milliards. Je suis désolé, je ne pense pas. Ensuite, je pense que ce que nous représentons, pas que les Régions, les Départements, les communes, les intercos notamment, Alain BACHÉ l'a un peu dit tout à l'heure aussi, c'est non seulement ces services publics, mais l'investissement public. Demain, si nous ne sommes pas capables d'honorer, je pense que ça sera le cas, une grande partie du CPER c'est derrière toutes les entreprises de la construction, du bâtiment et des travaux publics qui seront à l'arrêt. Si, demain, nous, nous ne pouvons plus accompagner nos entreprises, que ce soit en avance remboursable ou que ce soit en subvention ou en fonds propres, c'est l'économie qui se met à l'arrêt. Et ce qui s'est passé il y a quelques années sur les gilets jaunes va exploser.

Je n'ai pas à l'égard du Premier ministre, comment dire, d'hostilité. Je pense qu'il a commencé à mettre le pied devant une part de justice fiscale. Il lui fallait sûrement du courage. Il lui fallait sûrement du courage. Mais c'est toute la dégradation. Pourtant, on a alerté le Président de la République. Pourtant, on a prévenu, les uns et les autres, les collectivités, les formations politiques. Et on se trouve dans cette situation. Et je ne veux pas, pour nous, Nouvelle-Aquitaine, que, la transition agroécologique, environnementale, Néo Terra, par rapport à la survie de la planète, par rapport à ce qu'on lit tous les jours, des cancers périnataux, que l'on voit, tous les jours, dans l'Aunis et ailleurs, nous sautent à la figure et que nous en soyons responsables, demain, comme d'autres ont été responsables du sang contaminé. C'est une responsabilité que nous avons aussi à partager.

Mes chers collègues, l'Assemblée prend acte de notre discussion. De nos débats. Nous mettrons en place avec son président et Sandrine la commission des finances. Peut-être élargie, nous en discuterons avec le président. Avec, dans un premier temps, puisqu'il y a quelques doutes, et je comprends qu'il y ait des doutes, Florent, de mettre tout à plat le texte du projet de loi de finances. Que nous mettions tout à plat sur les informations que nous avons en notre possession, au 14 octobre, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. Après, nous travaillerons. L'exécutif et la majorité prendra ses responsabilités. Je prendrai les miennes, le moment venu.

Mes chers collègues, je vous remercie. Il en est ainsi acté et je vais passer quelques moments la présidence à ma première Vice-présidente préférée. J'en ai qu'une, d'ailleurs. Sur la TICPE Grenelle.

N° 04

Orientations budgétaires 2025

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

**05- TICPE GRENELLE : FIXATION DES TARIFS 2025 POUR LA FRACTION PERÇUE EN
MÉTROPOLE SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES AUTRES QUE LES GAZ
NATURELS ET LES CHARBONS**

Mme BROUILLE. - Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Madame la Présidente, chers collègues, très rapidement, vous dire déjà, chers collègues, que c'est peut-être probablement la dernière année où nous votons ce taux, ici, dans cette Assemblée, puisque, on ne sait pas s'il sera voté, mais dans le projet de loi de finances 2025, est prévu, comme le demandait Régions de France depuis quelques années, que cette part de TICPE votée par les Régions soit désormais incluse dans l'assise nationale de TICPE. C'est au demeurant également conforme à une recommandation européenne qui prévoit que ce type de taxe doit être fixée au niveau national. Donc, malgré tout, vu qu'on ne sait pas qu'elle sera le traitement fait au projet de loi de finances 2025, et surtout s'il sera voté avant le 1^{er} janvier 2025, date à laquelle cette majoration doit être applicable, nous vous proposons de reconduire les tarifs en vigueur depuis 2016, c'est-à-dire les tarifs qui sont détaillés dans la délibération. Probablement est-ce la dernière année que nous le votons, mais par prudence, il vaut mieux le faire. Si, entre-temps, le projet de loi de finances venait les intégrer à la part nationale, de toute façon ça ne changerait rien puisque le projet de loi de finances prévoit d'intégrer à la part nationale cette TICPE Grenelle à son plafond, c'est-à-dire le taux que votent l'ensemble des Régions, la nôtre et toutes les autres Régions. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes ? Oui, Monsieur GUÉRIN.

M. GUÉRIN. - Merci, Madame la Présidente. L'année dernière, nous avons voté contre cette modulation. Taxer l'usager dans un territoire ou l'usage de la voiture individuelle est pour beaucoup une obligation professionnelle, cette décision ne nous paraissait pas la plus appropriée. Néanmoins, eu égard au contexte qui a longuement été développé précédemment. Je crois que l'heure est à la responsabilité et à la raison. Et donc nous nous abstenons sur cette délibération. Les finances des collectivités sont, vous l'avez presque tous rappelé, très lourdement scrutées. Et, à ce titre, je vais peut-être aller à contre-courant de certains de mes amis, mais je voulais juste dire un mot sur les collectivités territoriales. La situation, elle est ce qu'elle est, tout le monde l'a dit. Les chiffres, vous ne pouvez pas les

corriger. 3 000 milliards de dette. 115 % de déficit public. S'il n'y a pas de redressement des comptes publics, chers collègues, quelles que soient nos sensibilités politiques, l'État va continuer de se déliter. Dans tous ses pans, et particulièrement sur les questions régaliennes. Les pistes d'économies, elles appartiennent bien sûr aux parlementaires. Elles sont nombreuses. En fonction de l'endroit où on se situe idéologiquement, bien sûr, on ne ferait pas forcément les mêmes économies et les mêmes coups de rabot.

Mais, moi, je crois qu'il y a des choses sur lesquelles, entre guillemets, entre « défenseurs de l'État », on peut se retrouver. Est-il viable qu'un pays comme la France garde 1 200 agences d'État qui coûtent 100 milliards au pays tous les ans ? Il y a plein de pistes d'économies possibles. Le tropisme des uns et des autres influencerait d'un côté ou de l'autre. Mais il y a plein de pistes possibles sur lesquelles je suis persuadé qu'il peut y avoir des consensus. Mais, en ce qui concerne les collectivités territoriales, j'émettrai quelques réserves quand même, parce que ce que Florent BOUDIÉ évoque comme un besoin de financement à hauteur de 20 milliards, les associations d'élus contestent ce chiffre, puisqu'elles l'évaluent à seulement la moitié, c'est-à-dire entre 10 et 11 milliards de besoins de financement. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Et, non, nous ne sommes pas passés de 5 à 20, nous sommes passés de 9,8 à peut-être 11 ou 12. Quand bien même ce chiffre ne serait pas juste et que les 20 milliards du gouvernement seraient réels, on va dire qu'on va couper la poire en deux. Donc on est très loin d'être dans ces exagérations-là.

Vous dire aussi que les commandes publiques, dans un moment où on vous parle de relance du pays, de réindustrialisation du pays, la commande publique, c'est 70 % des collectivités territoriales qui l'apportent. Sans collectivités territoriales pour investir, il n'y aura pas de relance dans ce pays. Le bloc communal, les EPCI, les mairies, les Départements et, bien sûr, les Régions. Mais les collectivités publiques, les collectivités locales gèrent toutes les politiques publiques de proximité, le transport pour les intercos, la voirie, l'assainissement, l'eau. Qui rendent des services extrêmement concrets à nos habitants. Et si vous regardez aujourd'hui la défiance démocratique dans laquelle nous sommes plongés, seul le maire garde encore un semblant de sympathie et d'adhésion de la part de nos concitoyens. Donc attention à ne pas vouloir tuer le dernier lien qui subsiste, je le crois, avec nos compatriotes, elles ont toujours été extrêmement dociles et facilitatrices, les collectivités territoriales. Le pacte de Cahors, je n'étais pas pour. Mais nous l'avons appliqué. Nous avons, sans sourcilier, payé la hausse du point d'indice qui était une mesure de justice sociale, mais qui a été faite sans aucune compensation. Les mesures catégorielles comme le RIFSEEP, nous les avons assumées dans nos collectivités locales respectives sans compensation. Et, donc, c'est un peu facile, aujourd'hui, de venir dire : « Il faut aussi que vous fassiez des efforts. » Effectivement, certaines collectivités s'endettent pour investir.

Mais nous présentons des budgets en équilibre tous les ans. Que ce soit la Région ou la collectivité que je préside, tous autant que nous sommes, et ce quelle que soit notre bord politique. Nous avons vécu la suppression de la taxe d'habitation qui n'a pas été compensée non plus. Et donc bien sûr que nous sommes obligés aujourd'hui d'avoir un besoin de financement si nous voulons porter nos politiques publiques. Voilà, c'est ça la réalité.

Et, donc, tirer sur les collectivités territoriales, pour ma part, cela me gêne un peu. 1 300 maires ont démissionné depuis 2020. Il y a un effondrement de l'engagement en politique. Il y a de plus en plus de mal à trouver des gens qui acceptent de s'engager et je ne suis pas sûr que ce soit en jetant l'opprobre sur les collectivités territoriales qu'en 2026 et après vous trouverez des gens de niveau acceptable pour gérer le bien public. Merci.

Mme BROUILLE. – Merci. M. GUIBERT.

M. GUIBERT. – Merci Madame la Présidente, chers collègues, la TICPE Grenelle est une taxe supplémentaire pour nos automobilistes qui ne peuvent pas accéder aux véhicules électriques comme le voudraient les européistes écologistes de Bruxelles ou ceux qui ne croient pas à l'intérêt des dits véhicules dans leur quotidien. En effet, les classes moyennes, qui plus est celles de la ruralité, sont directement impactées par la nécessité d'utiliser des véhicules utilisant les énergies fossiles. Pour rappel, selon l'Insee, en 2018, 3 millions de Néo-Aquitains peuplent les 4 029 communes rurales de la région. Représentant 51 % de la population totale. La Nouvelle-Aquitaine est de ce fait en troisième position des régions les plus rurales de France.

Les véhicules à moteur sont un besoin, une nécessité pour les oubliés de la ruralité, les citoyens bénéficiant d'une gamme élevée de transports en commun quand ils ne sont pas en panne, en grève ou en retard. Même si cette taxe n'a qu'une incidence minime, elle reste un symbole politique fort pour montrer à nos concitoyens notre volonté de les aider quant à leur pouvoir d'achat. Si l'on part du principe que 60 % des taxes sur les carburants vont dans les poches de l'État, il serait judicieux que la Région Nouvelle-Aquitaine n'en rajoute pas une couche, la TICPE Grenelle devenant une surtaxe aux taxes dans un contexte économique précaire. Ces 60 millions, censés financer des transports dits « écologiques » ou « durables », la Région pourrait les récupérer ailleurs, comme les subventions absurdes accordées à des œuvres culturelles particulièrement orientées à gauche, comme par hasard. Madame DERVILLE les a citées tout à l'heure. Qui plus est, cette volonté typique de l'écolobashing à l'encontre des propriétaires de véhicules hybrides de supprimer l'exonération de la taxe fiscale, voire cet acharnement à vouloir le tout électrique d'ici 2035, va encore et toujours pénaliser les automobilistes de notre région. Seules la Corse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes la maintiennent encore. Nous sommes inquiets de voir ce

que va faire notre Région sur cette question. Nos concessionnaires développent énormément cette technologie, plus accessible pour nos concitoyens de la ruralité en termes de coût, plus fiables et sécurisant que le tout électrique et moins polluant quand on sait qu'un véhicule hybride roulant à l'éthanol peut être considéré comme un véhicule dit propre. Rajoutons que la TICPE Grenelle pourrait, comme le mentionne la délibération, être rapatriée au niveau de l'État à partir de 2025, avec un reversement du produit aux Régions. Cette incertitude est inacceptable. La Région persiste à compter sur des recettes dont l'avenir est flou, ce qui relève d'une gestion imprudente et irresponsable. Miser sur une taxe instable tout en continuant à alourdir la charge des Néo-Aquitains est une faute politique majeure.

Au Rassemblement National, nous votons systématiquement contre l'hyper taxation des automobilistes néo-aquitains via la TICPE Grenelle. Il est inacceptable de maintenir cette taxe antisociale alors qu'il suffirait de réduire les dépenses inutiles et les subventions idéologiques qui ne profitent pas directement aux habitants. Plutôt que de pénaliser les classes moyennes et rurales, la Région doit réallouer ses ressources de manière responsable. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération et je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Mme LAURENT-GUEGAN.

Mme LAURENT-GUEGAN. – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues. Je serai brève. Notre groupe votera la délibération proposée, car la TICPE proposée reste stable et ne constituera donc pas un nouvel élément de pression fiscale sur les Néo-Aquitains. Néanmoins, nous tenons à renouveler notre étonnement envers le manque de décentralisation et de décentralisation fiscale en France. En effet, les collectivités locales qui sont globalement bien gérées ne disposent pas, pour la plupart, de fiscalité autonome et doivent composer avec un État devenu à la fois avare, Tartuffe et Picsou. Soulignons aussi, mes chers collègues, ce cynisme, le cynisme consistant à conférer aux Régions un levier sur la fiscalité énergétique carbone, alors que nous œuvrons à juste titre pour le développement durable. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons passer au vote. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 05

Vote sur TICPE GRENELLE : Fixation des tarifs 2025 pour la fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. – Délibération suivante. Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. – Oui Madame la Présidente. Nous vous proposons dans cette délibération de couvrir nos besoins en matière de lignes de trésorerie pour la période allant du second semestre 2024 au premier semestre 2025. Comme nous vous l'avons expliqué en commission des finances et nous aurons l'occasion d'y revenir plus dans le détail, nous avons un programme de billets de trésorerie qui s'élève à 250 millions. Il nous faut donc avoir l'équivalent en lignes de trésorerie. Voilà pourquoi nous vous proposons de contractualiser pour 250 millions, même si, comme nous vous l'avons expliqué en commission des finances, nous n'envisageons pas, sauf catastrophe, de tirer à hauteur de 250 millions sur ces lignes de trésorerie. Nous envisageons à peu près une vingtaine de millions d'euros. Au demeurant, il nous est arrivé, je vous le disais, sauf catastrophe, il nous est arrivé par le passé de tirer plus que prévu sur ces lignes de trésorerie. Ça a été le cas pendant la période COVID où il me semble qu'il y a eu un exercice budgétaire où nous avons utilisé près de 200 millions temporairement. Donc c'est une mesure de précaution, mais nous aurons l'occasion, Monsieur le Président, d'y revenir plus en détail en commission des finances puisque, comme l'a expliqué notre directeur général adjoint en charge des finances jeudi dernier en commission, nous envisageons de revoir et de réduire encore plus notre utilisation de ces lignes de trésorerie à l'avenir, mais ceci nécessite une explication approfondie en commission des finances.

Donc, aujourd'hui, je vous propose de contractualiser pour ces 250 millions qui sont un plafond, mais un plafond légal puisque nous avons un montant équivalent dans notre programme de billets de trésorerie.

Mme BROUILLE. – Merci. Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Merci Madame la Présidente. C'est une délibération qui est classique, qui est relative au renouvellement de lignes, Sandrine DERVILLE vient de nous l'expliquer à l'instant avec, on le voit, des sommes qui sont d'un montant total de 250 millions d'euros, qui correspondent à 5 emprunts de 50 millions. Il s'agit de couvrir, on l'a bien compris, les besoins de trésorerie de la Région. C'est une démarche courante et puis, franchement, elle est nécessaire, on le sait bien, pour la bonne gestion des finances dans un contexte qui va devenir, et on en a assez parlé aujourd'hui, particulièrement contraint. Cependant, je souhaite attirer l'attention de la majorité sur un point crucial. Parmi les établissements bancaires sélectionnés pour ces emprunts, nous trouvons deux des banques les plus émettrices de gaz à effet de serre à travers leur investissement et financement, à savoir BNP

Paribas et Société Générale. Et, malheureusement, ces deux banques continuent de soutenir activement des projets liés aux énergies fossiles, malgré les engagements d'ailleurs qu'elles avaient pris au niveau international en faveur de la lutte justement contre le dérèglement climatique.

Alors, depuis ce matin, nous parlons notamment de budget vert, de responsabilité écologique, de transition énergétique et encore de Néo Terra. Et, pourtant, nous confions une part de nos finances à des établissements qui contribuent massivement à l'aggravation de la crise climatique par leur financement. Cela semble, me semble-t-il, totalement paradoxal. Et si nous sommes réellement engagés dans une démarche de transition écologique, nos choix financiers devraient refléter cette ambition. Nous devons faire preuve de cohérence et orienter nos relations bancaires vers des établissements plus responsables qui prennent des engagements sérieux en matière de réduction de leur empreinte carbone. Donc nous pensons qu'il est temps de revoir nos critères de sélection pour nos lignes de trésorerie et d'exiger des garanties écologiques de la part de ces banques avec lesquelles, évidemment, nous pouvons continuer à travailler à partir du moment où, effectivement, il y a ces éco-conditionnalités. Donc nous avons un rôle à jouer. Nous avons un rôle à jouer en tant que collectivité territoriale, non seulement dans nos politiques publiques, cela a été rappelé depuis, aussi, ce matin, mais aussi dans nos choix financiers qui sont de fait, nous le savons, totalement intriqués. Et nous remercions d'ores et déjà la majorité régionale d'intégrer ce point de vigilance pour nos emprunts à venir. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Sandrine.

Mme DERVILLE. - Monsieur TRIFILETTI, effectivement, nous l'avons bien, ce point de vigilance. La difficulté, c'est qu'un certain nombre d'établissements bancaires que vous évoquiez, chers collègues, de plus petite taille, n'étaient pas en capacité de répondre, vu les montants. Vous avez d'ailleurs constaté par vous-même que les banques qui ont répondu ont répondu pour 50 millions. Aucune ne nous a proposé 100 millions, par exemple. Et les établissements que vous citez, les établissements coopératifs, mutualistes, etc., ne pouvaient pas couvrir le besoin. Mais c'est effectivement un critère que nous avons en considération. Et, comme je vous le disais, nous ne ferons pas appel à la totalité de ce besoin pour autant.

Mme BROUILLE. – Merci Sandrine. Oui allez-y monsieur.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, nous allons donner acte à cette délibération, car, Monsieur le Président, vous avez déjà signé ces lignes de trésorerie dans le cadre de votre délégation de pouvoir. Il faut noter que nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires pour en juger du bien-fondé, mais il est de notre devoir de

continuer de vous alerter sur la dérive de votre gestion financière de la Région. Après explication avec votre directeur financier, Monsieur Jérôme LARUE, je lui ai demandé de mieux nous expliquer ce que vient de confirmer Sandrine DERVILLE lors d'une prochaine commission, la justification d'avoir 250 millions de lignes de trésorerie pour une utilisation maximum de 20 millions. Il faudra aussi nous expliquer pourquoi nous aurions besoin de 250 millions de billets de trésorerie qui sont en fait couverts par ces lignes de trésorerie. Cela nous fait payer des commissions qui semblent inutiles.

Le dimensionnement et la planification des dépenses doivent être synchronisés avec les recettes dont vous n'avez pas toujours la maîtrise. Dans ce cas, vous devriez faire preuve d'une gestion encore plus prudente et vous en êtes loin. Compte tenu de la crise financière au niveau national, il me semble indispensable de revoir votre action. Je suis pessimiste sur votre capacité à le faire. Nous verrons dans le prochain budget le montant de votre emprunt d'équilibre auquel on devrait ajouter vos lignes de trésorerie variable, symptômes de votre gestion des finances. Je pense que les 100 millions d'économie que vous allez être obligé de faire sur vos dépenses de fonctionnement peuvent avoir deux vertus. La première, celle de vous montrer que c'est possible alors que nous vous le réclamions depuis des années. Et la deuxième est que vous allez devoir taper sur vos dépenses idéologiques mortifères. Je vous rappelle que nous sommes ouverts à vous offrir notre aide, je vous remercie.

Mme BROUILLE. - S'il n'y a pas d'autres interventions, l'Assemblée va donc donner acte sur cette délibération. Et pour la délibération suivante, je redonne la présidence au Président.

N° 06

Renouvellement des lignes de trésorerie

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

**06b – INONDATIONS EN VALLÉE D'ASPE DES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2024 – CRÉATION
D'UN FONDS**

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, juste quelque chose qui devrait être unanime. D'abord, il faut que j'obtienne votre accord dans la procédure d'urgence. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Je ne reviens pas, sous le contrôle de Bernard UTHURRY ou Andde SAINTE-MARIE, et un certain nombre d'entre nous sommes allés sur place, sur la situation catastrophique. Les images que l'on a vues, du déferlement, sur le village d'Etsaut. Quand on passe de l'autre côté de Borce, on voit le massacre de la route qui descend de Banasse.

Beaucoup de choses ont été faites par les communes et par les habitants, avec une mobilisation et un courage pour nettoyer les maisons, les rues. Il y aura certainement des points importants à faire. Je pense à Escot. Le ruisseau, le gave avait été busé. Et le maire, d'ailleurs, me disait que, s'il ne l'avait pas été, il n'y aurait pas eu ce désastre. Donc on voit bien que les solutions fondées sur la nature sont des solutions qui apportent aussi pendant ces périodes de dérèglement climatique massif un certain nombre de solutions. Nous avons voté en commission permanente un certain nombre d'aides aux quatre communes pour les aider. Il y a un travail qui est fait avec la préfecture, la sous-préfecture, la Communauté de communes de la haute vallée, et Bernard UTHURRY, là-dessus. Tout le monde s'est mobilisé d'une manière remarquable. L'eau potable et l'assainissement fonctionnent, l'électricité aussi. La direction des routes nous dit que l'on pourra rétablir la liaison avec l'Espagne d'ici la fin de l'année. Nous sommes tous un peu sceptiques dans la mesure où 1 000 camions par jour les mardis et les mercredis, passent sur une route qui s'appuie non pas, à la différence de la voie ferrée, sur des fondements des murs de pierre ou des murs en béton. Cette route est fragile. Il suffit de voir d'ailleurs les photos, et pour y être allé moi-même, les photos de l'effondrement sur plus de 30 mètres de largeur et de profondeur. Au-dessus du village d'Urdo. Donc, en fait, la proposition qui vous est faite, c'est d'avoir une ligne se montant au maximum à un million d'euros qui seront répartis, bien entendu, en fonction des directions de la DATAR, de l'agriculture, du développement économique et de l'environnement et de 40 000 euros pour les entreprises.

Le calcul des montants qui étaient estimés au départ à 5,6 millions, le 19 septembre a été ramené à 3,5 millions le premier octobre, car la majeure partie provenait de la reconstruction des ouvrages sur le gave. 4 ouvrages aux Forges d'Abel ayant été ensevelis sous les cailloux. Mais leur dégagement a permis de constater que les amoncellements de rochers et

de terre, avec les bois ont constitué des protections qui ont laissé parfois les ouvrages intacts. On a un problème sur la passerelle. À cet égard, faut-il, et ce sera l'avis de la haute vallée, de la commune de Cette-Eygun, faire une voie routière ou faut-il faire simplement une voie piétonne. On passe de 625 000 à 280 000 euros. Donc il y a des ajustements qui seront encore à faire. Et, donc, au fur et à mesure, que nous arriverons, en y participant aux différents travaux pour permettre, parce que c'est peut-être la plus grande difficulté, aux bergers de remonter leurs troupeaux au printemps prochain. Parce que c'est de cela dont il s'agit, les cabanes n'ont pas été touchées en haut. Les cabanes ont été totalement préservées, construites qu'elles étaient dans des sites protégés. Mais les voies d'accès, les sentiers d'accès ont été complètement mis à mal puisque les bêtes sont redescendues soit à travers la vallée d'Ossau, soit de l'autre côté, vers Lhers, de la vallée d'Aspe. La sous-préfecture nous demande aussi, et nous nous veillerons à cela, de tenir compte des capacités contributives des quatre communes. Certaines sont quasiment sans ressources, avec une trésorerie égale à zéro. Et donc nous verrons en commission permanente les différents soutiens que nous apporterons d'abord à la possibilité pour les bergers de remonter leurs troupeaux, de retrouver ces accès aux estives, aux entreprises qui existent. Il y a eu notamment une brasserie qui a été complètement emportée. Mais il est évident qu'il faut que les assurances, que les énergéticiens, que les services de l'État assument leurs responsabilités. Voilà ce que je voulais vous évoquer sur l'application de ce dispositif de solidarité à travers la haute vallée d'Aspe. Oui Marc.

M. OXIBAR. - Monsieur le Président, bien évidemment nous voterons favorablement cette aide et je vous remercie de cette délibération qui montre que le Conseil régional est à l'écoute de l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine lorsque ceux-ci se trouvent gravement touchés par des catastrophes climatiques soudaines. Et qui viennent complètement mettre au sol des communes qui étaient déjà fragiles en temps normal. Je n'ai rien à retirer à votre propos, Monsieur le Président. Je voudrais simplement partir sur un sujet, avec ma casquette de Vice-président de la Communauté de communes du Haut-Béarn sur ce territoire. On travaille en étroite collaboration, évidemment sur ce sujet, avec Bernard UTHURRY. On constate tous les jours quelques petits trous dans la raquette. Et je m'explique. L'aide globale que vous proposez va accompagner la vallée d'Aspe, qui en a bien besoin. Vous avez parlé de la réactivité de l'ensemble des partenaires, l'État, la Région, le Département, la Communauté de communes. Je citerai également la Chambre des métiers, la chambre de commerce qui, avec la Communauté de communes, a mis en place une cellule de suivi des entreprises, des petites entreprises, des petits commerces, des petits restaurants qui sont sur le territoire de la vallée d'Aspe. Donc il y a un détail de travaux

et de financements présentés dans cette délibération dans le cadre d'un règlement classique de la Région.

En revanche, la question que je me pose, et j'en ai parlé aussi avec Bernard UTHURRY, c'est la question de la survie de ces petites entreprises après cette catastrophe. C'est-à-dire que le trou dans la raquette dont je parlais, c'est que, avant les terribles pluies qui se sont abattues sur le haut de la vallée, cette économie de montagne était déjà fragile. Je parle, encore une fois pour les petits commerces. On était sur une activité précaire, sur une activité fragile, très dépendante du tourisme, très dépendante du passage des Espagnols, des randonneurs. Et le coup d'arrêt de ce trafic lié à la fermeture et à la coupure de la RN 134 a entraîné de facto une chute d'activité, y compris pour des entreprises qui n'ont pas subi de dégâts matériels liés aux pluies. Et, là, on a un problème, on le constate, dans ce comité de suivi que nous avons mis en place, c'est que le système assurantiel ne suffit pas. Y compris pour des entreprises, et elles sont rares qui contribuent à l'assurance perte d'exploitation. La réponse, aujourd'hui, de certaines assurances, et je vais citer un établissement que vous connaissez très bien, Monsieur le Président, le château d'Arance à Cette-Eygun, on peut y accéder aujourd'hui, la route n'est pas coupée et, donc, malgré l'assurance perte d'exploitation, on ne couvre pas, aujourd'hui, la chute brutale d'activité. Et, donc, la vraie question, le vrai sujet c'est que, et vous le savez aussi bien que moi, Monsieur le Président, et vous connaissez probablement même mieux que moi, la vallée d'Aspe, mais avoir un commerce dans un village de montagne, c'est déjà très difficile. Le maintenir est un exploit. Et, tout ça, en temps normal, et sans faire fortune. Et le relever, après ce qui s'est passé, devient un calvaire et une montagne infranchissable. Donc, si nos entreprises ne poursuivent pas leurs activités, ce sont des villages qui vont se retrouver sans commerce. C'est un peu ça la crainte et ce sur quoi je voulais insister.

Donc la question que je pose, je ne sais pas si c'est faisable, mais ~~c'est~~ : est-ce que, à situation exceptionnelle, il ne peut pas y avoir, je dirais, un règlement exceptionnel ? Ce n'est pas du « quoi qu'il en coûte », ce n'est pas la question de dire qu'il faut mettre plus d'argent. Mais est-ce que l'enveloppe imaginée par la Région ne pourrait pas être utilisée, peut-être, de façon un peu exceptionnelle, sur des situations que nous relèverions, que l'ensemble des partenaires sur le terrain peuvent identifier, pour sauver ces entreprises. La crainte très sérieuse que j'ai, c'est que si certains commerces qui n'ont même pas été impactés par des dégâts voient aujourd'hui leur chute d'activité, et un effondrement de leur activité, ils ne puissent pas s'en relever. Voilà, c'était une petite remarque que je voulais faire, mais tout en vous remerciant, bien entendu. En remerciant la collectivité régionale.

M. LE PRÉSIDENT. – Hélas cher Marc sous le contrôle de Bernard UTHURRY. Je ne sais pas si Bernard veut s'exprimer.

M. UTHURRY. - Oui, en deux mots. Pour corroborer les propos de Marc avec qui nous étions, dès le lendemain, sur le site, où le Président est venu, aussi, nous confirmons tous, avec Andde SAINTE-MARIE, aussi, la vision apocalyptique, avec un gave hors de contrôle, avec des maisons ensevelies, avec des espaces publics ensevelis sous plusieurs mètres de gravats, avec une RN 134 transfrontalière coupée nette, des estives complètement isolées, sauf pour les hélicoptères. Tout ça a été bien décrit. Et nous avons d'ailleurs, avec Marc OXIBAR, proposé à la communauté de communes une aide directe, un circuit court pour soulager un petit peu les maires qui recevaient les factures des travaux effectués d'urgence de manière à ce qu'ils ne soient pas encombrés par cela. Ils sont fatigués et ces factures étaient hors de portée avec leurs budgets. Cela dit, la route a été coupée, elle a été coupée pour tout le monde, elle a été coupée par les camions. Et la récurrence de ce type d'événement, l'an dernier à Lourdios, il y a deux ans à Laruns, dans un tout petit périmètre, cette année, en haute vallée d'Aspe, leur violence augmentée, tous les ans, aussi, nous interroge sur nos modes de vie, notre manière d'aménager le territoire, notre manière de nous y déplacer, entre autres. Mais pour les voitures, effectivement, la route coupée signifie pour, des deux côtés de la frontière, d'ailleurs, une perte et un manque à gagner sérieux pour les petits commerces qui n'en avaient pas besoin. Et je crois qu'effectivement ces petits commerces qui n'en avaient pas besoin n'ont pas eu encore le temps de monter tous les dossiers, de constater que les assurances n'étaient pas au rendez-vous autant qu'ils l'espéraient et peuvent effectivement continuer à apporter leur dossier à l'étude pour qu'il soit pris en compte dans le contexte global d'une enveloppe d'un million d'euros qui est affectée. Pour les petits commerces dans un village de 120 habitants, par exemple, à Borce. La commune de Borce avec 130 habitants, avec 30 km de route communale à peu près, a vu 13 km de route communale ou arrachée de la montagne définitivement ou recouverte par parfois plusieurs mètres de gravats, de branches et de roches. Et pour les autres villages, c'est à peu près pareil. Donc, effectivement, il me semble, Président, que, dans la globalité de l'enveloppe, on doit apporter un regard empreint de considération pour ce type de demandes qui pourraient encore arriver, qui ne seront pas massives, mais qui à l'instar du Château d'Arance, par exemple, tenu par deux jeunes hôteliers et restaurateurs qui font beaucoup d'efforts pour le rénover et le relancer, pourraient voir leurs efforts de développement coupés net, également.

M. LE PRÉSIDENT. - J'en ai bien conscience, cher Bernard, cher Marc. D'abord, notons que, par rapport au coût global de réparation qui devrait descendre à moins de 3 millions, que la Région mette un million d'euros est un acte important. Et j'ai bien conscience pour les activités économiques, il y en a une vingtaine qui sont impactées plus ou moins, pas forcément comme cette brasserie qui a été complètement submergée. On sera attentif à

cela. Il y a une chose qu'il faut souligner, je les en remercie, j'ai contacté l'armée, aussi, à l'époque, le général LHERBETTE, qui commande l'ensemble de l'armée dans notre région qui, de suite, a mis en place des moyens de transport. Parce que, autant on a su descendre les troupeaux, les fromages, etc., mais on n'a pas su descendre les charges lourdes, si j'ose dire, que sont les salles de traite, les véhicules. Et l'armée est venue la semaine dernière et je crois en début de cette semaine, me semble-t-il avec des engins hélicoptés assez lourds, qui peuvent porter jusqu'à 3 tonnes pour descendre, y compris des ruches. Vous avez un endroit qui s'appelle le pont du Baralet qui est une balade assez extraordinaire. Parce que tout ça doit être analysé. Il y a un pont aussi qui franchit le ruisseau du Baralet. Il y a une estive à côté, il y avait des dizaines et des dizaines de ruches et il a fallu descendre les ruches, aussi, en même temps que les systèmes lourds. Allez-y.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous avons évidemment été tous choqués par l'actualité, les dégâts considérables qui ont fait suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues dans la vallée d'Aspe. Toute notre Assemblée a pris la mesure de l'urgence du rétablissement de la liaison transfrontalière entre notre territoire et l'Espagne concernant les échanges commerciaux, particulièrement pour nos agriculteurs qui ont besoin de paille, de fourrage et d'aliments pour leurs troupeaux. Ils ont aussi commencé la récolte de maïs et sont confrontés à une problématique de stockage afin d'éviter le surcoût des transports induits par le passage par Béhobie. Évidemment, la mobilisation de toutes les autorités publiques a été en effet nécessaire.

Mais, Monsieur le Président, souvenez-vous, lors de la dernière plénière Agri, quand j'avais évoqué la création d'un fonds exceptionnel pour aider la vallée d'Aspe, vous m'aviez rétorqué que vous vous occupiez de tout et que vous demandiez plutôt un soutien de notre part à votre démarche. Ce que nous avons bien sûr fait, car nous proposons nous-mêmes ce fonds. Et, vous, Monsieur le Président, vous l'avez refusé, dans un moment d'humeur qui vous caractérise et avec une démagogie éhontée, allant jusqu'à remettre en cause mon soutien pourtant bien connu au pastoralisme alors que je demandais simplement un allègement des contraintes trop strictes qui pèsent sur le monde pastoral. Malgré tout, Monsieur le Président, nous soutenons évidemment cette délibération qui apporte une aide nécessaire d'un million d'euros de la part de la Région à cette magnifique vallée, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon, je vais calmer mon humeur. Mais je sais que, quand nous sommes dans des réunions différentes où vous représentez la Région, vous n'avez pas des mots parfois aussi cruels à mon égard et que vous savez être bienveillant. Et j'ai toujours adoré la bienveillance plutôt que l'agressivité. Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Oui, merci, Monsieur le Président. Quelques remarques, parce que cet épisode d'inondation et de lave torrentielle et on sait les dégâts que font les laves torrentielles puisque vous avez une densité qui fait qu'on arrive à transporter des blocs qui font plusieurs tonnes, c'est absolument impressionnant, c'est quand même un rappel tragique de l'impact croissant du dérèglement climatique. Et Kirk nous l'a encore prouvé la semaine dernière. Si on va dans les Pyrénées, c'est vrai que l'OPCC souligne que ce type de phénomènes et d'occurrence va augmenter dans les années qui viennent. Et c'est vrai que, évidemment, nous allons voter favorablement cette délibération parce que la création de ce fonds d'urgence, vous l'avez très bien expliqué, on vous en remercie, est indispensable pour soutenir les populations durement sinistrées. Nous sommes unanimement solidaires dans cette Assemblée et faire bloc, justement, avec ces populations paraît très important.

Une réflexion et puis une mise en perspective en quelques mots. La réflexion, ça serait de dire que, effectivement, l'intensification de ces épisodes violents nous impose de renforcer nos réponses, et pas seulement via l'adaptation. Certes, adapter le bâti et les infrastructures face à ces risques croissants est nécessaire. Mais, nous le savons, cette adaptation aura des coûts exponentiels. D'ailleurs, les assureurs comme les scientifiques le disent, l'adaptation deviendra impossible sans cette atténuation forte. Et je pense notamment au climatologue Christophe CASSOU qui le souligne et qui nous dit : à +4°, l'adaptation est impossible. L'adaptation est impossible. Or, la trajectoire vers lequel nous allons, c'est malheureusement +4°. Alors, que faire ? Les perspectives politiques. Donc agir non seulement pour minimiser les risques et renforcer la résilience de nos territoires, mais aussi insister sur l'atténuation, l'atténuation au changement climatique.

En montagne comme ailleurs, il est crucial de comprendre et qu'il ne peut y avoir, à terme, ni adaptation ni résilience sans atténuation forte. Et le chantier prioritaire pour notre Région maintenant, c'est sortir de toutes les émissions carbone inutiles. Et on en a parlé durant cette matinée et cet après-midi, renforcer les éco-socio-conditionnalités. Pour tous nos règlements d'intervention qui ne doivent plus permettre de financer les nombreux projets qui peuvent être potentiellement climaticides. Et c'est vrai qu'à côté, adjacente à cette vallée d'Aspe, on a par exemple financé une piste de ski en plastique, donc en pétrole. Ce genre de projet doit être évidemment stoppé.

Alors pour conclure, rappelons notamment que Pascal BERTEAUD qui est directeur général du Cerema est clair. 1 euro dépensé aujourd'hui sur une infrastructure, par rapport aux risques, c'est 4 à 6 euros qu'on ne dépensera pas ensuite. Je ne rappellerai même pas le rapport Stern, certains le savent, d'il y a maintenant une dizaine d'années. Pour répondre aux droites lorsqu'ils parlent de choix budgétaires et de la transition notamment ce matin, ce

n'est pas un choix, en fait, qu'on a, c'est un impératif. La contrainte budgétaire, c'est-à-dire la décroissance du budget que vous imposez, elle est subie, elle est punitive et, effectivement, on s'achemine, sur nos budgets, vers une décroissance punitive. Désolé, mais cette décroissance punitive, c'est bel et bien vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne pensais pas à travers cette solidarité que Stéphane TRIFILETTI trouverait les moyens de nous aquiger. Eh bien, il l'a fait.

M. TRIFILETTI. - Certainement pas vous, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que quand vous parlez de la piste de ski, alors je ne sais plus si c'est les Eaux-Bonnes.

M. TRIFILETTI. - Monsieur C'est dans la station d'Artouste.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est pour éviter les canons à neige. Ce qui est une bonne chose. Et c'est du matériel qui est recyclé et recyclable.

M. TRIFILETTI. - Monsieur C'est du PET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement. Je n'ai pas répondu, tout à l'heure à ce cher Jean-Louis PAGÈS par rapport à Solvay. En fait, ce n'est pas Solvay, c'est une filiale de Solvay qui fait des batteries tout-solide, c'est-à-dire sans électrolyte, et qui va réaliser dans la lutte contre le réchauffement climatique sur le véhicule électrique des produits notables. Monsieur DEVEZE.

M. DEVEZE. - Bien évidemment, notre groupe votera cette délibération, mais je profite de ce sujet des inondations. Et je vais rester dans les Pyrénées-Atlantiques, peut-être pas dans le Béarn, mais davantage au Pays basque, et à Cambo en particulier. Je crois que l'intervenant précédent a parlé de la tempête Kirk qui a fortement impacté ma ville. C'est la deuxième fois en très peu de temps puisqu'on avait eu déjà des problèmes très importants en juin 2023 avec un phénomène de grêle qui avait affecté nombre d'exploitations et d'agriculteurs. À cette occasion, c'est-à-dire la semaine dernière, on retrouve le même problème avec des arbres, des poteaux et des voitures et des exploitations qui avaient tout juste procédé à la restauration de leurs serres, en particulier, mais de leur production, également, de piment. Je ne parle pas des étables. Elles ont été très affectées et donc ma question c'est effectivement quel est le règlement d'intervention de la Région puisque, comme le soulignait Bernard UTHURRY, effectivement, on a une récurrence de ces phénomènes violents qui étaient exceptionnels, qui deviennent beaucoup moins et surtout des assurances, effectivement, qui sont de moins en moins présentes au rendez-vous, comme il l'a dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Je trouve que c'est le même problème par rapport à la crise agricole. Il y a des phénomènes structurels, notamment sur l'agriculture. Et, si nous ne reprenons pas

ces problèmes structurels, nous ne saurons pas accompagner ni les agriculteurs ni les communes. C'est-à-dire ce mélange qui est à la fois un mélange de lutte contre le réchauffement, je suis d'accord avec Stéphane TRIFILETTI, et d'autres. Il y a des actions à mener. Nous en avons parlé tous les deux à diverses reprises, on avait dû accompagner Cambo il y a plusieurs années quand il y avait eu la crue de la Nive.

M. DEVEZE. - Oui, c'était en 2017.

M. LE PRÉSIDENT. - On a eu d'ailleurs un événement climatique assez impressionnant puisqu'on a dû rehausser en haut de Saint-Jean-Pied-De-port, je crois, parce qu'il y avait une réserve d'eau qui avait débordé et qui avait inondé tout le site piscicole de l'INRA.

M. DEVEZE. - Le sujet avec nous, cela avait été davantage, et d'autres le connaissent, Monsieur le Maire de Saint-Paul-lès-Dax, le sujet au niveau de nos thermes avec des inondations très importantes. Et c'est là que vous étiez intervenu.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur cela, Monsieur DEVEZE, on est en train d'y travailler, parce que, nous, on intervient régulièrement mais ce sont des sommes... Et, sur la côte, on a un historique qui date du début des années 80, au Conseil régional. C'est vous dire si ça remonte loin sur les protections des crues de la Garonne sur l'Agenais. Là, en l'occurrence, on est en train d'y travailler spécifiquement avec l'augmentation des ressources de l'Agence de l'eau, à la fois pour réfléchir à un système, comme sur la côte d'ailleurs, Henri SABAROT, s'il avait pu être là, l'aurait dit, à la fois pour faire de la résistance et aussi pour faire de l'étalement de crue. Parce que sur l'augmentation des désordres climatiques avec des pluies torrentielles qu'on ne sait pas prévoir, la météo ne sait pas les prévoir, quelques heures et qui vont poser des problèmes. Ou alors, la hausse de l'eau sur la côte. On va avoir des problèmes. Donc il faut qu'on pense à des zones d'extension de crues. C'est valable pour toute la culture des kiwis sur l'Adour. C'est valable pour d'autres sites. C'est valable pour nos voies ferrées. Je rappelle, et Renaud LAGRAVE, n'est pas là, mais qu'on a dû réparer deux ou trois fois entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Bayonne donc en passant chez vous, la voie ferrée parce qu'elle était emportée par les crues de la Nive. Donc il y a un monde qui a changé. Certains le nient, certains ne veulent pas le prendre en compte. Mais, ce monde, nous sommes en grande majorité, capables, avec ces désordres, de le prendre en compte. Il ne faut pas oublier la lutte contre le réchauffement climatique, le pétrole, le gaz, toute l'utilisation des énergies fossiles. Il faut développer les énergies renouvelables, mais à l'échelle d'une région, même si nous sommes volontaires, on est de l'autre côté des Pyrénées, il y a des courants marins considérables qui amènent des précipitations et autres phénomènes et on ne pourra pas être isolé, totalement protégé dans un monde, j'allais dire en crue ou en folie. C'est pour ça que la transition environnementale, écologique est aussi

essentielle pour la protection de nos citoyens. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Ce rapport est donc adopté. Je vous en remercie.

N° 06b

Vote sur Inondations en vallée d'Aspe des 7 et 8 septembre 2024 - Création d'un fonds

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

07 – COMMUNICATION : CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES, BILAN DE LA PREMIÈRE PROMOTION

Mme BROUILLE. - Nous continuons par la délibération numéro 7 sur une communication au Conseil régional des jeunes. Bilan de la première promotion. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Madame la Présidente, chers collègues, d'abord, je voudrais saluer la patience des jeunes qui sont là. Et ils sont là depuis ce matin. Je pense qu'ils y ont approfondi leur connaissance du fonctionnement démocratique d'une Assemblée. Qu'ils ont pratiqué eux-mêmes, d'ailleurs. Ils ont appris à s'écouter les uns les autres, chers amis. J'espère que vous allez en faire autant. Ils ont écouté depuis ce matin. J'espère que tout le monde en fera autant maintenant, mon cher Jean. Nous allons commencer cette mise au point sur ce Conseil régional des jeunes dont nous sommes très fiers avec Stéphanie ANFRAY en donnant la parole aux jeunes justement.

M. NEMBRINI. - Beaucoup d'engagement, vous l'avez vu, sur des sujets comme le harcèlement, la mobilité, l'économie sociale et solidaire. Ils ont contribué à l'amélioration dans notre guide de programmation de nos lycées, du guide environnemental. Stéphanie ANFRAY va nous faire un bilan un peu plus précis à travers quelques images également.

Mme ANFRAY. - Merci, Jean-Louis. Chers collègues, il y a 2 ans, lors de notre plénière du 17 octobre 2022, nous votions la création d'une instance participative jeunesse qui allait prendre le nom de Conseil régional des jeunes de Nouvelle-Aquitaine sur proposition et vote des jeunes de ce même CRJ. La première promotion a œuvré de mars 2023 à juillet 2024. Ils nous l'ont dit dans cette vidéo, Jean-Louis l'a souligné, sur de nombreux sujets. Et c'est ce que nous vous avons présenté au travers de cette communication de cette délibération. Une délibération finalement qui intervient alors que cette première promotion s'est achevée. Une très belle aventure pleine d'enjeux et qu'une deuxième promotion est en phase de recrutement. Un recrutement qui s'achèvera au mois de novembre prochain et des jeunes qui seront, on va dire, en fonction, en engagement, jusqu'en juillet 2026.

Alors petit rappel sur la composition et le recrutement de ces 3 collèges. Nous avons un tiers de lycéens et de lycéennes qui sont issus des conseils de la vie lycéenne, qui sont également des jeunes éco-délégués ou des jeunes issus des maisons des lycéens. Un tiers d'étudiants, d'étudiantes, d'apprentis. Et, pour ces deux collèges, nous sommes sur un système d'appel à candidatures. Cela a été évoqué, il ne faut pas hésiter à aller s'engager et

on est dans une phase, justement, de recrutement. Et, ensuite, il y a tirage au sort avec huissier de justice... Tout cela est excessivement bien cadré. Et puis, il y a le troisième collègue, qui est le collègue des actifs. Et nous sommes vraiment dans une logique d'inclusion. C'est ce qui a été souligné par ces témoignages, c'est-à-dire qu'il y a des jeunes, effectivement, qui, sans ce CRJ, ne se seraient pas croisés, ne se seraient pas côtoyés. Et, là, sur ce troisième collègue, nous sommes en partenariat avec, notamment, les missions locales et puis d'autres partenaires, notamment, comme la Ligue de l'enseignement ou d'autres. En tout cas, c'est une instance qui est le reflet de la diversité des jeunes, de nos territoires, une représentation équilibrée et vraiment une logique d'inclusion, comme je l'ai déjà dit. Cette instance, elle est née d'un engagement de campagne en 2021. Et, en amont de la création du CRJ, nous avons travaillé et je dirais tenu compte des réalisations qui étaient faites dans les autres Régions par ces mêmes instances. Et puis, nous avons aussi bénéficié de l'expertise de l'ANACEJ.

Alors, ces jeunes, ils ont travaillé selon trois modalités. La consultation, la réalisation et les propositions. Les thèmes sur lesquels ils ont opté, je dirais en priorité, ça a été leur choix, c'est important de l'avoir en tête, bien sûr en lien avec nos politiques régionales. Ils ont mis en priorité l'environnement, la biodiversité, le climat, l'égalité, la lutte contre les discriminations, l'innovation et la création et l'ESS que nous retrouvons d'ailleurs dans les 3 témoignages. Mais aussi mobilité, transport, culture et ouverture européenne. Jean-Louis l'a rappelé tout à l'heure et les jeunes, dans leurs témoignages, il y a effectivement, en matière de lutte contre les discriminations, de nombreuses actions qui ont été menées. La lutte contre le harcèlement scolaire, ils ont été force de proposition. La précarité menstruelle, également. Une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes. Vous savez que la Région est très proactive et, là aussi, le CRJ a été acteur ou encore la sélection de projets soutenus par les initiatives au féminin.

Et puis, 3 focus, Jean-Louis les a évoqués. Et puis c'est d'abord l'appel à projets ESS dans le cadre de J'adopte un projet. Ils ont, de bout en bout, créé un appel à projets pour le financement participatif dans le cadre de l'ESS, sélectionné les lauréats. Donc, là, aussi, véritablement, ils ont été acteurs. Guide de programmation des lycées. Vous vous souvenez qu'au printemps dernier, nous avons voté sur une mise à jour de ce guide avec, dans ce guide, les préconisations, là aussi, des jeunes, notamment en matière d'espace de vie, d'espace naturel ou d'accessibilité.

Enfin, le projet en matière de mobilité durable. Dans ce domaine, ils ont travaillé en territorial. Pour rappel donc, ces jeunes se sont réunis en réunions territoriales, au nombre de 24. En réunions plénières visio : 10, et plénières sur nos trois sites : 4. Et, donc, ils ont dans le cadre de ce projet, donc en amont dans les territoriales, opté en matière d'environnement, de

travailler sur les mobilités durables. Cela a donné la réalisation de vidéos, mais aussi d'une enquête régionale de grande envergure. Ils ont monté ce questionnaire auquel ont répondu les jeunes de la région. Plus de 3 300 réponses. Ce qui est quand même un très beau panel. Des jeunes de toute la région y ont répondu. Ils ont ensuite disséqué ce questionnaire. Et, à l'issue de ce travail, là aussi, des préconisations en sont sorties, que vous trouvez donc, là aussi, en annexe. Préconisations pour améliorer les mobilités, quelques exemples : la refonte tarifaire, l'aménagement PMR, le renforcement des infrastructures. Et tout cela a été présenté lors de la dernière plénière en juillet dernier au Président Alain ROUSSET, à Jean-Louis NEMBRINI et bien sûr Renaud LAGRAVE, en charge des transports. Donc, vous voyez, la liste est longue parce que c'est 16 mois d'engagement et 16 projets portés par le CRJ.

Et, pour terminer, bien évidemment, un bilan, c'est aussi une évaluation. Et, cette évaluation, c'est les jeunes eux-mêmes qui l'ont faite. Et si on reprend nos trois objectifs, ils ont été transformés en question auprès des jeunes du CRJ. 85 % d'entre eux ont estimé que le CRJ leur avait permis en tout cas d'avoir un engagement citoyen et de se rapprocher de l'institution régionale. 53 % des jeunes du CRJ ont considéré que cette instance leur avait permis de les impliquer dans la construction des politiques publiques régionales. 88 % des jeunes du CRJ ont considéré que cet engagement avait favorisé leur responsabilisation, leur autonomie et développé leurs compétences. Enfin, un dernier pourcentage, 93 % des jeunes sont satisfaits de leur expérience au sein du CRJ.

Je terminerai mon propos. Des résultats sont encourageants, mais bien évidemment notre instance reste perfectible. Il y a des axes d'amélioration grâce aux propositions des jeunes et, dans tous les cas, ces résultats n'auraient pu être obtenus sans l'implication et le travail de la direction Jeunesse et citoyenneté. Un grand merci à Cécile BIENES, à l'ensemble du service et tout particulièrement aux animateurs et animatrices territoriaux.

M. NEMBRINI. - J'ajoute que nous avons suivi tout ce travail avec Stéphanie et, franchement, cela a été un travail en proximité des territoires avec beaucoup de réunions territoriales pour permettre aux jeunes de tous les territoires de cette région de participer, de contribuer. Ils ont contribué à partir de problématiques qu'ils ont choisies eux-mêmes. Je crois que c'est important. Ils n'étaient pas là pour suivre les politiques de la Région, mais pour contribuer, en fonction des problématiques qu'ils avaient choisies, à l'amélioration de nos dispositifs. J'ajoute que nous avons mis en place un comité trans-partisan. Je me souviens avoir été interrogé, c'est le moins qu'on puisse dire, sur le fonctionnement de ce comité trans-partisan. Permettez-moi de dire qu'il a été réuni trois fois. Celles et ceux qui y participaient et qui ont voulu contribuer ont été invités. Je n'ai pas vu toujours les plus fortes critiques briller par leur présence, chers amis. J'espère que, là aussi, nous ferons mieux la

prochaine fois, à la prochaine session. Je vous remercie. Et bien sûr, quelques dernières images. Et croyez-moi, ça bouge.

M. NEMBRINI. - Vous pouvez les applaudir, ils sont encore là.

Mme BROUILLE. - Donc, notre Assemblée va donner acte, effectivement, à ces 16 mois d'engagement. Bravo, félicitations et vivement la deuxième promotion sur des sujets aussi intéressants pour les jeunes de notre belle région. Vous avez des interventions ?

M. PLEZ. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, je vais être très court parce que beaucoup de choses ont été dites. Je vais éviter de rajouter à ce qui nous a été brillamment proposé et montré en vidéo. Le Conseil régional des jeunes, c'est une réussite et il faut d'abord rendre à César ce qui appartient à César, à Stéphanie ANFRAY et à Jean-Louis NEMBRINI d'avoir pu mener à bien cette promesse de campagne. Et c'est une promesse à laquelle nous tenons parce que c'est une promesse que nous avons suggérée. Nous étions très demandeurs de la création de ce Conseil régional des jeunes et nous sommes très heureux de le voir vivre et de voir comment il vit avec toute cette vitalité, cette soif d'apprendre, cette soif de s'engager et de découvrir et en même temps de faire découvrir. Je vais arrêter là sur les motivations parce qu'elles pourraient être beaucoup plus longues.

Simplement, je veux dire trois choses. On est dans une campagne de recrutement. C'est très important, le rythme de 2 ans est rapide. C'est sur tirage au sort. Mais on est en période de recrutement, donc à tous les jeunes et à nous tous qui siégeons dans les conseils d'administration des lycées, dites-le, engagez-vous, « we need you ». Une « Nouvelle-Aquitaine army », Jean-Louis, je ne sais pas comment on pourrait le dire. Première chose.

Ensuite, seconde chose, comment trouver des pistes d'amélioration à ce qui fonctionne déjà pourtant assez bien ? Mais comme c'est une nouveauté, rien n'est parfait. Il y a peut-être la nécessité, cela a été dit dans les réunions d'évaluation et du groupe trans-partisan, et je pense que ce sera dit par d'autres après moi, c'est comment impliquer davantage le Conseil régional jeunes dans le Conseil régional. Et il y a plusieurs façons de le faire. Soit on le fait comme on le fait avec le CESER, on les consulte, on leur demande de nous rendre des avis sur toutes les délibérations, ou bien on pourrait leur demander de venir nous présenter leurs travaux à une fréquence à déterminer, à un moment de l'année à déterminer. Peut-être une fois par an, avant l'ouverture officielle de notre séance, pour qu'ils puissent venir nous présenter leur projet de façon à ce qu'ils aient une encore plus d'actions et de prises sur l'action régionale. Je ne veux pas être plus long. Merci à eux et merci Stéphanie et Jean-Louis.

Mme BROUILLE. – Mme BOURDIN.

Mme BOURDIN. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Alors, encore une fois, nous nous réjouissons que notre Région se soit engagée dans ce beau défi, à l'instar de plusieurs autres Régions. Et, cet engagement, nous l'avions, je le rappelle, appelé de nos vœux. Vous affichiez publiquement un objectif ambitieux : encourager la participation citoyenne des jeunes. Mais, au terme de cette première promotion, au-delà de ce bilan, comment ce dispositif est-il concrètement évalué, avec quels indicateurs précis et objectifs ? Pourquoi reconduire une nouvelle promotion avec des modalités en tout point identiques à la précédente, sans tenter d'infléchir, d'amender, d'améliorer les modalités ? Un seul exemple sur le recrutement, un système de tirage au sort, vous l'avez rappelé, parmi des jeunes ayant répondu à un appel à candidatures. Ces profils sont-ils réellement représentatifs des jeunes néo-aquitaines, à l'image des diversités sociales ou ethniques ? Quels canaux de diffusion pour l'appel à candidatures pour s'assurer de toucher un panel pluriel et large ? Comment faire pour que les jeunes les plus intéressés par les services publics, c'est-à-dire les plus précaires, ceux qui en dépendent, celles et ceux qui font la queue pour la distribution des repas, les 19 % des mineurs confrontés à la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, comment faire pour qu'ils répondent à ce nouvel appel à candidatures ?

L'exercice était, il est vrai, difficile et atteindre les objectifs probablement impossibles pour une première promotion et pourtant, la responsabilité était grande. Au vu du taux d'abstention pour les rendez-vous électoraux, on voit bien que les liens se sont distendus entre la jeunesse et les institutions. Attention, cela ne signifie pas que les jeunes ne s'engagent pas et nous avons pu en être nous-mêmes les témoins, ici même, le 27 février 2023. Et témoins de l'accueil qui a été réservé aux jeunes militants d'Extinction Rebellion qui souhaitaient interpeller pacifiquement les élus sur les grands projets inutiles. Soucieux d'intérêt général et craignant pour la dette laissée aux futures générations, d'autres ont pu jouir, dans les mêmes circonstances, depuis, d'un accueil plus républicain quand leurs moyens d'action, à coup de lisier, ne l'étaient pas.

Les jeunes volontaires qui se sont engagés dans le CRJ se sont généreusement mobilisés dans cette expérience et nous tenons à les féliciter pour leur investissement. Même compliment à l'égard des services particulièrement dévoués dans cet exercice complexe, avec des agents qui, sans formation particulière, ont assumé cette mission avec un sens aigu du service public. Grâce à leur dévouement, la collectivité ouvre, avec ce Conseil, une belle opportunité de découvrir les enjeux territoriaux, d'équité et de solidarité, de mesurer les responsabilités d'un mandat d'élu, mais pas seulement. C'était une opportunité d'interroger différentes formes de citoyenneté et de se familiariser avec le pluralisme politique. Une opportunité dans leurs travaux de prendre goût à l'écoute des autres, à l'intelligence collective, au débat, au compromis, vivre une expérience collective avec honnêteté et

désintéressement, à rebours d'une dynamique sociale individualiste et opportuniste. Le CRJ, c'est aussi une opportunité pour la Région, vous l'avez rappelé, de faire viser et évaluer ses politiques, en particulier ses politiques sectorielles liées à la jeunesse, grâce à un regard extérieur dépourvu de préjugés et en même temps principaux usagers de ces politiques. Une participation effective qui apparaît donc comme perfectible, vous l'avez dit aussi.

Mme BROUILLE. – Je vous remercie de conclure.

Mme BOURDIN. - Au final, le référendum des jeunes ou le dispositif du budget participatif en usage pendant de longues années en ex-Poitou-Charentes garantissait un vrai pouvoir décisionnaire et apportait peut-être une meilleure garantie d'implication susceptible de réduire l'écart entre la jeunesse et le politique.

Mme BROUILLE. – Je vous remercie Mme BOURDIN. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Je vais répondre très brièvement. D'abord, cette Assemblée était représentative. Derrière le tirage au sort, il y a des élections, des élections qui se passent en milieu lycéen. S'il fallait organiser une nouvelle élection, c'était très difficile, voire impossible. Et puis, pour ce qui concerne le troisième groupe, nous nous sommes appuyés sur les missions locales. Que je sache, les missions locales ont une vision de la réalité sociale de la jeunesse. Et, en respect pour les 108 élus, je veux leur dire qu'ils étaient vraiment représentatifs de tous nos territoires et de toute notre jeunesse. Et leurs convictions qui s'exprimaient au jour le jour étaient là pour le démontrer. Voilà ce que je veux dire.

Et puis, Madame BOURDIN, si nous pouvions une fois terminer dans le bonheur, dans la joie, dans la positivité, ça serait bien.

Mme BROUILLE. - Je n'avais pas vu la main de Monsieur CHEVALERIAS. Je pensais qu'il n'y avait plus d'interventions. Je vais rajouter une nouvelle règle. Si à chaque fois quand je donne la parole pour une intervention, si vous pouviez réagir tout de suite comme ça les Vice-présidents peuvent globalement vous répondre. Ce serait merveilleux. Excusez-moi, Monsieur DUPRAT, je sais que ça vous chagrine qu'une femme, et que moi, je préside. Je comprends, mais c'est la règle.

M. CHEVALERIAS. - Merci, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues. Effectivement je n'ai pas levé la main plus tôt parce que je pense que je me devais de réagir un petit peu à la dernière intervention où en fait finalement je me dis que j'ai eu des retours positifs sur ce Conseil régional des jeunes. J'avais eu l'occasion de le dire en comité de pilotage, beaucoup de jeunes se sont engagés, beaucoup de jeunes se sont retrouvés positifs et, même, certains se sont engagés politiquement lors de la dissolution pour se présenter à des élections, et ce dans le pluralisme et pas forcément dans mon camp politique et j'avais eu l'occasion de de le rappeler. Aujourd'hui, entendre qu'il y a des jeunes

qui ne sont pas représentés, qu'Extinction Rebellion devrait être représenté, si vous voulez, je me dis quand même qu'à un moment donné il faut arrêter de politiser et peut être voir l'intérêt avant tout de la démocratie. Et c'est en tout cas le message que je voulais dire. J'en profite pour redire ce que j'avais dit à l'occasion du comité trans partisan et remercier encore une fois les agents et les élus qui s'étaient engagés pour le travail accompli. J'avais un regret, c'était de dire qu'effectivement, il y a des élus qui ont été associés aux différents comités régionaux, pas dans la pluralité et pas tous les élus. Alors je sais que ce n'est pas possible d'associer tout le monde, mais encore une fois peut-être qu'il serait nécessaire de montrer la pluralité et que les élus, au moins du comité transpartisan, puissent être présents.

Et, enfin, je remets une bille sur un sujet que vous le savez très cher, Monsieur NEMBRINI, qui est le tirage au sort où, effectivement, on a dit qu'on en reparlerait en 2026 à l'issue et quand on pourrait faire les bilans. Mais peut-être qu'effectivement il y a à revoir sur peut-être le collège électoral et j'entends qu'il n'y a que les CVN, notamment pour les lycéens qui sont concernés, mais peut-être qu'il faudrait élargir à d'autres qui ne sont pas forcément élus éco-délégués ou autres qui voudraient se présenter uniquement au Conseil régional des jeunes parce qu'on ne peut pas cumuler tous les postes. Et, vous le savez, j'ai été engagé aussi à l'époque et, parfois, le cumul est compliqué, notamment scolairement. Et dire que, peut-être qu'à la fin il faut réfléchir à une élection, ou au moins sur certains collèges. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Merci. Mme COLLARD.

Mme COLLARD. - Madame la Présidente, chers collègues, puisque là nous devons poser un bilan de ce cette première promotion, nous devons quand même nous poser une question cruciale concernant le Conseil régional des jeunes, à savoir quelle est réellement sa plus-value pour la politique régionale. Malgré certaines belles initiatives, force est de constater que l'impact des propositions du CRJ peine à suivre. Par exemple, les recommandations sur la mobilité durable sont encore loin d'avoir été mises en œuvre. Et la pertinence de certaines actions comme les projets internationaux semble éloignée des préoccupations immédiates des jeunes de Nouvelle-Aquitaine, notamment des jeunes qui sont en zone rurale. N'oublions pas non plus que certaines propositions comme la création de toilettes non genrées montre une dérive idéologique qui n'est pas toujours en phase avec les priorités des jeunes de notre région.

En outre, nous maintenons aussi nos réserves exprimées sur le mode de désignation de ses membres, sélection par tirage au sort des candidats et de 15 à 29 ans. Donc, au regard de ces résultats, ne serait-il pas plus judicieux de recentrer les priorités afin d'ancrer le CRJ dans les véritables enjeux des jeunes de Nouvelle-Aquitaine avec des actions plus concrètes, notamment pour les jeunes en zone rurale ou en difficulté, sur des actions plus

ancrées dans les problématiques locales comme l'emploi, le logement ou la sécurité. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Non, mais quand vous dites « les véritables préoccupations », ce sont eux-mêmes qui les ont choisies. Je crois que c'est ce qu'il faut dire. Et, quant à l'idéologie, la seule idéologie, c'était l'idéologie portée par les convictions des uns et des autres. Nous n'avons rien imposé du tout. C'est le respect absolu de la jeunesse. S'il n'y avait pas ces valeurs. Si on pouvait à un moment soupçonner qui que ce soit ici d'impulser telle ou telle idée, nous serions à côté du projet et nous ne serions pas en confiance avec des jeunes. Et croyez-moi, ils sauraient nous le dire. Monsieur CHEVALERIAS l'a fort bien dit tout à l'heure, il a constaté par lui-même, c'est la deuxième fois qu'il exprime cette idée, que l'on était en parfaite liberté de construction démocratique. Et je crois que ça, c'est essentiel.

Quant au mode de scrutin, on y reviendra, nous avons choisi de laisser une deuxième session de ce conseil régional fonctionner comme la première session. Pourquoi ? Parce que la première session a duré un an, donc on n'a pas assez d'expérience pour pouvoir modifier dès maintenant un certain nombre de choses. S'il faut faire mieux, si les bilans suivants des jeunes, je suis désolé, chers amis, les bilans des jeunes nous conduisent à modifier ce scrutin, eh bien nous vous le proposerions. Mais l'idée viendrait d'eux. En tout cas, si j'ai toujours à m'occuper de ce sujet, ce sera avec ce fonctionnement-là que nous agirons.

Mme COLLARD. - Cela dit et nous vous encourageons pour la prochaine session. Mais nous referons le bilan, de la même façon.

Mme BROUILLE. – Mme ANFRAY, vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme ANFRAY. - Simplement, en complément, pour illustrer le propos de Jean-Louis, les jeunes, effectivement, comme cela a été évoqué tout à l'heure, c'est eux qui ont positionné, qui ont précisé les sujets dès la première visio en plénière, qui ont choisi, par vote, les thèmes en priorité. Et je vous garantis qu'il y avait un large fossé. Les deux premières qui étaient en tête, c'étaient les questions environnementales et la lutte contre les discriminations et l'ESS venait ensuite et après on avait, je dirais, d'autres priorités.

Autre élément, dans le bilan, les points d'amélioration, c'est les jeunes qui les ont faits ces points d'amélioration. Et, concernant le recrutement, là pour le coup, le tirage au sort pour l'instant, en tout cas, répond en tout cas à leurs vœux parce qu'on n'a pas eu de retour négatif sur le sujet et le tirage au sort a le mérite d'éviter l'entre-soi. Il faut l'avoir en tête. L'inclusion, c'est le tirage au sort, notamment, qui la permet. Et, l'inclusion, c'est le collège trois, avec notre travail avec les partenaires. Et on a de très belles réussites.

Mme BROUILLE. - L'Assemblée donne acte donc de ce premier bilan de la première promotion.

N° 07

Communication : Conseil Régional des Jeunes, bilan de la première promotion

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

**08 – LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
2025**

Mme BROUILLE. - Nous continuons sur la délibération n°8 sur les dotations globales de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement.

M. NEMBRINI. – Merci Madame la Présidente, chers collègues, nous changeons évidemment de sujet. Je vous rappelle que nous devons présenter la DGF, la dotation globale de fonctionnement, premier acte budgétaire avéré, celui-ci, solide, avant le premier novembre, pour que les établissements puissent voter leur propre budget. Je n'entre pas dans les détails. S'il y a des questions, je le ferai. Cette DGF représente un montant, ça a déjà été dit par Sandrine Derville ce matin, de 93,3 millions d'euros répartis entre une DGF, un socle de 92 millions d'euros, j'arrondis, qui seront à distribuer aux établissements. Vous avez toute la liste, d'ailleurs, des établissements, dans la délibération. Un million d'euros de fonds complémentaires pour venir en aide aux lycées qui se trouveraient, en cours d'exercice, en difficulté. Et puis, nouveauté de cette année, un fond dit « d'urgence », de 400 000 euros. Principalement dédié aux lycées professionnels pour pouvoir faire face à une panne de machine en particulier qui, souvent, peut mettre en péril la continuité pédagogique et la formation de ces jeunes. Voilà comment est distribué notre DGF. Maintenant, la DGF est calculée selon des principes très précis, harmonisés pour l'essentiel. Et, ensuite, nous observons la santé de chaque établissement. Vous savez, la santé de chaque établissement, elle s'apprécie en fonction du volume de leur fonds de réserve. Et nos services, et nous travaillons en proximité, bien entendu, opèrent en classement des établissements de ceux qui sont en santé solide, en santé avérée, ceux qui sont au milieu, et puis deux catégories d'établissements qui sont en plus ou moins grande difficulté. Et vous verrez dans la délibération que les établissements qui sont en santé avérée se verront réduire à hauteur de 20 % la DGF calculée pour eux en fonction de leur catégorie. Et, à l'autre bout de la chaîne, il y aura des établissements qui auront une DGF accrue jusqu'à +10 %.

Je ne veux pas rentrer davantage dans le détail. Sachez que les établissements sont traités en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Un EREA, un lycée professionnel, un lycée général et technologique sont dans des catégories différentes et les dotations sont différentes en fonction de ces catégories. Voilà ce que je peux dire en étant le plus concis possible à l'heure qu'il est. Bien entendu, je me garde bien d'aller dans le détail. Pourquoi ? Parce que c'est la huitième fois, je crois, que je vous présente la DGF. Je pense que, pour

beaucoup d'entre vous, vous avez l'impression non seulement de redoubler, de tripler, de quadrupler. Et je fais confiance à votre mémoire pour avoir retenu tous les détails que je n'ai pas dits aujourd'hui.

Mme BROUILLE. – Merci Jean-Louis. Y-a-t-il des demandes de prises de parole. M. ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, c'était simplement pour appuyer la proposition que j'ai déjà faite en propos liminaire sur la santé mentale des jeunes et notamment le rôle que la Région pourrait avoir. Cela va être la grande cause de l'année prochaine. Inscrivons-nous dans ce mouvement je pense pour, au niveau des établissements, dans la compétence qui est la nôtre, promouvoir tous les dispositifs de dépistage qui vont être mis en place. Parce que je crois qu'aider le lycée, c'est à vrai dire un peu tard quand il y a des difficultés de cet ordre-là. Mais toute la prévention, tous les outils de détection qu'on peut mettre en avant sont autant de prises en charge améliorées, d'économies pour le budget de l'État et de mieux vivre pour tout le monde. Donc, vraiment, je crois que la Région devrait en faire sa grande cause régionale également, par le biais des lycées. Pour le reste, nous votons bien sûr la délibération.

Mme BROUILLE. – M. NÉDÉLEC.

M. NÉDÉLEC. - Madame la Présidente, quelques mots, en essayant d'être aussi concis que notre Vice-président, Jean-Louis NEMBRINI, sur cette DGF 2025 que, bien évidemment, notre groupe votera positivement. Toutefois, quelques petites questions à la lecture de cette délibération, notamment remarques et questions relatives à la santé financière des établissements. Donc on comprend bien la démarche qui est de venir aider les établissements les plus en difficulté. Et là-dessus, il n'y a pas de souci. Je crois que, en commission, Monsieur le Vice-président, vous avez répondu à ceux qui se posaient certaines questions que, en fait, l'argent provenant de la Région, elle était aussi en droit, la Région, de récupérer effectivement l'argent qu'elle avait versé. Et puis, éventuellement, peut-être, on peut émettre l'hypothèse que la Région avait été aussi peut-être trop généreuse à un moment. Mais, cette année, un cap a été franchi. Un palier a été franchi puisque l'on va jusqu'à 20 % de baisse pour certains établissements, c'est-à-dire que l'on a doublé ce qui était fait en 2024. Excusez-moi l'expression, mais effectivement, le raisonnement, il tient la route, il n'y a pas de souci non plus là-dessus.

Par contre, je m'interroge sur que faire pour les établissements qui ont une bonne santé, une bonne gestion. Est-ce qu'il faudrait les récompenser ? Honnêtement, je ne pense pas parce que, bien gérer, c'est ce que doit faire n'importe quelle entreprise et c'est ce que nous faisons également dans tout exécutif et même à regarder dans nos foyers. Mais peut-être

que, pour éviter que certains chefs d'établissement ne se découragent, on pourrait réfléchir à quelque chose. Je ne sais, j'ouvre le débat complètement pour aider ces directeurs ou ces proviseurs. On constate également que, souvent, les établissements qui ont une bonne gestion, cela vient aussi par rapport à des coûts énergétiques qui sont beaucoup plus faibles. Et si ces coûts énergétiques sont moins conséquents, c'est aussi par rapport au fait que les établissements dans lesquels nous sommes ont une vétusté moindre par rapport à d'autres établissements. Donc, pour cela, on sait que la Région a fait énormément d'efforts en termes de rénovation, d'équipements. N'est-il pas possible d'accélérer ces rénovations sur les établissements qui, justement, sont en difficulté ou ne serait-il pas possible d'engager des diagnostics sur certains établissements pour voir si, effectivement, les difficultés ne sont pas dues à ces problèmes de vétusté, tout simplement.

Enfin, je constate, dans la délibération, qu'on n'évoque pas les établissements privés. Je connais l'attachement d'Alain ROUSSET au privé. Je me rappelle de son intervention ici même, il y a deux ans où il avait exprimé fermement et énergiquement son soutien. Je ne doute pas de l'attention particulière qu'il portera et de la bienveillance qu'il portera donc au privé. Est-ce que vous pouvez nous donner deux petits mots là-dessus ? Et puis, pour terminer, je voudrais remercier les services, parce que, cette année, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, dans la délibération, il est joint un tableau avec le récapitulatif. Donc c'est parfait, c'est une lecture beaucoup plus lisible. Et est-ce qu'on pourrait, avoir, l'année prochaine, donc, le privé et puis le comparatif 2025 et 2026 ? Merci, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. – Merci. Monsieur NÉDÉLEC pour cette accélération sur la fin. Monsieur SOULAT.

M. SOULAT. – Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, nous avons tous conscience que la dotation globale de fonctionnement est la colonne vertébrale qui permet à nos établissements scolaires de fonctionner. Dans un contexte de flambée des coûts énergétiques, son rôle est plus vital que jamais. Nous sommes donc résolument pour cette délibération, car elle constitue un soutien indispensable aux lycées de notre région. Cependant, soyons clairs, ce soutien doit être optimisé. Les établissements scolaires, notamment les lycées professionnels, souvent fréquentés par des jeunes de milieux modestes, méritent davantage de moyens. Il est urgent de revoir cette dotation homogène qui ne prend pas suffisamment en compte les spécificités de ces établissements. Prioriser la formation technique et manuelle, c'est préparer l'avenir, c'est répondre aux besoins de notre économie. Enfin, la gestion de la DGF doit être simplifiée. Trop de technocratie, trop de bureaucratie. Nos chefs d'établissement ont besoin de plus de liberté et de réactivité dans la gestion de leurs moyens. Nous le demandons avec force. En votant pour cette délibération,

nous affirmons notre soutien à l'éducation de nos jeunes tout en exigeant des réformes ambitieuses pour une meilleure gestion budgétaire. Parce que l'avenir de nos établissements et de nos jeunes Néo-Aquitains en dépend. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Madame LARROUY.

Mme LARROUY. – Madame la Présidente, merci, Monsieur le Vice-président, chers collègues, la délibération qui est proposée au vote est habituelle. Elle est très importante pour la vie des établissements publics et bien sûr nous la voterons. Les nouveautés très appréciables sont celles du maintien du Fonds complémentaire et de la création du Fonds d'urgence. Mais ces deux fonds révèlent que les lycées publics ont besoin d'être davantage soutenus dans leur fonctionnement. Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a le souci de répondre au mieux aux besoins de plus en plus importants des lycées publics. L'exemple le plus récent et le plus important est celui des aides urgentes exceptionnelles versées lors de la crise du prix de l'énergie qui les a touchés de plein fouet.

Cependant, devant les perspectives immédiates et inquiétantes d'un budget public dégradé, le groupe communiste tire encore une fois la sonnette d'alarme. Les subventions extra-légales versées aux lycées privés sont injustifiables. Inadmissibles lorsque deux établissements publics et privés sont voisins géographiquement. Certains d'entre vous considèrent que ces entreprises privées d'enseignement sont une des composantes du service public de l'Éducation nationale. Pourtant, l'enseignement confessionnel catholique ne le revendique pas. Son statut, voté le 18 avril 2013 par la Conférence des évêques de France, indique que le caractère ecclésial de l'école est inscrit au cœur même de son identité d'institution scolaire. Nous savons tous, maintenant que les IPS, Indices de position sociale des familles, sont rendus publics, que les établissements privés discriminent l'accueil des élèves qu'ils acceptent de scolariser. Cela est encore plus criant pour les lycées professionnels. Quelques chiffres pour ceux qui en doutent. L'an dernier, 42,3 % des élèves du secteur privé sous contrat étaient de milieux très favorisés contre 20,5 % dans le public. Aujourd'hui, la part de boursiers et de boursières est de 9,7 % dans le privé contre 27,8 % dans le public. La Cour des comptes a déclaré en 2023 que la mixité sociale dans les établissements privés sous contrat était, je la cite « en fort recul depuis une vingtaine d'années ». Ainsi, en 2000, 26,4 % des élèves du privé étaient issus des familles très favorisées. Ils sont maintenant 42,3 %. La mixité sociale n'est pas la marque des lycées privés. C'est trop souvent de l'entre-soi qui mène maintenant à des dérives inacceptables. Les exemples de l'entreprise d'enseignement Stanislas avec l'éphémère Ministre de l'Éducation nationale OUDEA-CASTERA et, plus proche de nous, l'Immaculée Conception à Pau prouvent que le pacte républicain est rompu, que le contrat signé avec l'État n'est respectable que dans un sens, peut-être parce que, pour eux, la République dans l'État n'a

pas de valeur essentielle. Comme le fait le CESER, nous demandons une information précise sur le montant des subventions extra-légales versées aux établissements privés sous contrat depuis 3 ans. Nous demandons que ces subventions ne soient plus versées afin d'abonder avec cet argent ce que réclame notre collègue, les budgets dont ont besoin les lycées publics, que ce soit pour le fonctionnement, pour l'entretien et la rénovation des locaux, pour les aides attribuées directement aux lycéens : manuels scolaires, aides au premier outillage, etc. Pour l'embauche d'agents. Les besoins existent. Ils sont loin d'être totalement satisfaits. Nous savons que ces besoins vont aller en augmentant quand les financements risquent d'aller, en diminuant. L'argent public pour l'enseignement public, voilà notre demande. L'État et les collectivités versent plus de 15 milliards d'euros aux établissements privés qui revendiquent pourtant une liberté totale de choix de leurs élèves, de leurs professeurs et de leur pédagogie, sans contrainte. Dans la situation budgétaire actuelle qui nous est imposée, c'est encore plus inacceptable. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - On est au cœur des compétences régionales. Et puis c'est vrai que c'est désolant de ne pas avoir l'écoute surtout que je trouve que ce que nous a dit notre collègue est particulièrement éclairant à l'instant. Peut-être une remarque liminaire, notamment à Fabien ROBERT. Lui dire qu'on a les mêmes préoccupations que lui effectivement au niveau de la santé mentale. Et c'est pour ça qu'il y a un an pile, en octobre 2023, nous avons présenté une motion qui a été votée à l'unanimité sur la santé mentale des jeunes et nous le rejoignons effectivement par rapport à ce qu'il a pu dire. Simplement, par rapport à l'exécutif, une question par rapport à cette remarque liminaire : où en sommes-nous ? Et quels sont les éléments de suivi que l'on pourrait avoir sur cette santé mentale des jeunes, nous le savons, qui nous préoccupe tous, puisque votée à l'unanimité. Concernant la DGF, donc la dotation générale de fonctionnement, évidemment que nous voterons pour cette délibération.

Quelques remarques, toutefois. Le sujet de la dotation générale de fonctionnement, bien que technique en apparence, porte des enjeux fondamentaux qui résonnent avec les principes d'un service public équitable et transparent. Au moment où les finances de notre collectivité sont brutalisées, nous souhaitons une consolidation des politiques jeunesse et des moyens dédiés au cœur de compétences régionales. Mais accéder aux données clés concernant cette répartition reste encore parfois ésotérique et notre groupe souhaiterait disposer des éléments de calcul de la DGF par établissement dans le temps et pas sur un flash. C'est essentiel pour mesurer comment cette dotation peut mieux répondre aux urgences de notre époque, lutte contre les inégalités sociales et environnementales, accompagnement vers l'ascenseur social. Afin de comprendre certaines dynamiques, nous aurions besoin de connaître les évolutions en n moins 1 et n moins 2, Monsieur le Vice-président, notamment.

Et nous réitérons ces demandes. Alors, vous avez parlé « d’octotriplant », pour reprendre votre expression initiale, Monsieur le Vice-président. Nous réitérons ces demandes depuis le début du mandat. Serait-il possible enfin d’y accéder s’il vous plaît ? Et, dans la même veine, seule la majorité a accès à l’outil cartographique interactif, qui est un outil formidable, qui mène notamment aux fiches des lycées et, vraiment, nous regrettons que nous ne puissions avoir accès à cet outil. Nous savons que la DGF est un levier essentiel pour permettre aux lycées de fonctionner dans des conditions optimales. Cependant, sans cette transparence accrue, il est difficile d’évaluer si les dotations sont en adéquation avec l’évolution des besoins réels de chaque établissement. Même si nous savons la qualité des services, que je souligne ici, et le volontarisme, là aussi je le souligne, du Vice-président de région depuis de nombreuses années.

Plus globalement, nous souhaiterions que soient rendues publiques les aides régionales dont bénéficient les établissements, qu’ils soient publics ou privés, tant en fonctionnement qu’en investissement. Il s’agit là, Monsieur le Vice-président, d’un impératif démocratique. Chaque citoyen a le droit de savoir comment sont utilisés les fonds publics. Au moment où certains médias soulignent que notre Région est en quatrième position au niveau national concernant les versements non obligatoires, versements non obligatoires, notamment aux lycées privés de Nouvelle-Aquitaine, nous trouvons le chiffre, et j’espère que vous allez le confirmer, ou peut-être l’infirmier, de 13 millions d’euros par an. Nous avons là aussi, peut-être, une marge de réflexion pour nos futurs débats budgétaires. Cet impératif, dans tous les cas, de transparence, nous paraît particulièrement indispensable. Quid, également des aides à la mobilité et autres aides aux voyages ? Les remontées de terrain parlent d’une érosion massive. On passerait peut-être de 80 euros par élève et par voyage à une cinquantaine d’euros. In fine, tout cela n’est pas qu’une affaire de chiffres. En garantissant une répartition juste et transparente des ressources, nous contribuons à faire de nos lycées des lieux exemplaires qui incarnent la solidarité, la laïcité, l’excellence éducative et le levier de la transition écologique dans la justice sociale. Nous souhaitons au global que le secteur jeunesse...

Mme BROUILLLE. - Merci, Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - ...cœur de nos compétences. Je finis simplement ma phrase.

Mme BROUILLLE. - Non.

M. TRIFILETTI. - Non, je ne finis pas ma phrase ? Eh bien, je ne vous remercie pas de votre gentillesse. Merci, Madame la Présidente.

Mme BROUILLLE. - Comme dirait Monsieur DUPRAT, sur ça, je ne suis pas gentille.

M. TRIFILETTI. - Je vous le confirme.

M. ROBERT. - Je serai bref, mais je ne peux pas complètement laisser dire ce que l'on a entendu sur l'enseignement privé. D'abord parce qu'il y a une loi et on respecte les lois, je crois, dans ce pays. Donc, quand les lois sont respectées, quand elles disent un certain nombre de choses, on l'applique. Des lois qui ont été construites au prix de manifestations, de divergences, parfois d'oppositions et parfois violentes dans ce pays.

Donc je ne suis pas tout à fait d'avis de réouvrir ce dossier sur des questions philosophiques et spirituelles qui sont en général in fine toujours violentes. Donc, ensuite, au-delà de la loi, je crois que l'idée de moins financer les établissements privés, en fait, dès lors qu'ils remplissent évidemment les règles qui leur permettent d'être sous contrat, ne pas les financer, c'est sanctionner qui ? Les familles ou les enfants ? Qui décide de s'inscrire dans un établissement d'enseignement ? Ce ne sont pas les enfants, c'est les parents. Donc, moi, j'ai l'impression qu'au fond on va se tromper complètement de cible, si tant est qu'on veuille le faire. Et je le répète, je crois qu'il ne faut pas le faire. Donc respectons la loi. Aidons par ailleurs les établissements qui ont des projets qui s'inscrivent dans ce contrat avec l'État. Et, enfin, que ces établissements-là ne soient pas dans les lois de la République... Vous savez, Madame, les catholiques, ils ont rallié la République en 1892. Depuis cette date, non pas qu'il n'y ait pas des extrémistes, il y en a partout, ils se battent et ils défendent la République avec autant de vigueur que ceux qui ne croient pas ou qui croient en une autre religion. Donc je crois qu'on ne peut pas leur faire ce procès-là. Évidemment, appartenant à la famille de la démocratie chrétienne, je ne pouvais pas ne rien dire.

Mme BROUILLE. - S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais laisser la parole pour réponse d'abord à Françoise JEANSON sur la santé mentale, et puis après à Jean-Louis NEMBRINI pour toutes les autres. Madame LARROUY, s'il vous plaît. Vous répondrez tout à l'heure, hors séance. Merci.

Mme JEANSON. - Merci, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de parler de santé dans cet hémicycle. La santé mentale, c'est un problème majeur. Vous êtes comme moi, vous regardez les chiffres et vous voyez que les problèmes de santé mentale, ils augmentent régulièrement, chez les jeunes et chez les moins jeunes. C'est donc un constat sur lequel nous sommes d'accord. Après, nous sommes tous d'accord ici que, quand nous intervenons dans le domaine de la santé, nous essayons de le faire dans le cadre de nos compétences. Et, pour l'instant, malgré nos demandes, d'ailleurs, avec Jean-Louis et avec le Président, la santé scolaire ne nous a pas été donnée comme compétence. Ce serait quand même pas mal.

Ceci dit, le problème, nous l'avons pris de plusieurs façons. D'abord au cours du COVID et après sur la formation des jeunes pour dépister les problèmes, détecter les problèmes de

santé mentale chez les autres étudiants. En particulier, donc, formation des jeunes et des enseignants. Mais, surtout, je pense que beaucoup d'entre vous l'ont vu, les chercheurs dans le domaine de la santé mentale sont unanimes et sont assez catégoriques. La meilleure façon de prévenir les problèmes de santé mentale, mais aussi souvent la meilleure façon de les traiter, le meilleur traitement et celui qui a le moins d'effets secondaires c'est l'activité physique, qu'elle soit isolée ou qu'elle soit collective. Et je vous invite à regarder sur Internet. C'est vraiment très étonnant. C'est pour ça que nous avons, depuis 4 ans, maintenant, lancé un programme qui s'appelle « Tu bouges t'es bien », dont s'occupe Marie-Laure LAFARGUE et qui vise à permettre aux jeunes, en particulier les plus défavorisés, donc les plus à risque en termes de santé mentale, de pratiquer cette heure d'activité physique quotidienne qui est demandée par l'OMS.

Donc voilà où nous en sommes. C'est un projet qui avance progressivement. Il y a une enquête qui a été lancée dans les lycées et dans les missions locales, qui vient d'être lancée pour faire justement un point de départ. Et si je peux dire deux mots de plus, je vous sollicite tous et toutes pour que cette question d'activité physique chez les jeunes, vous la mettiez en œuvre pour vous-même, pour vos proches et surtout dans les collectivités dans lesquelles vous êtes. Parce que je pense que l'on pourrait être fiers que, dans notre région, toutes les collectivités mettent ce programme en œuvre.

Mme BROUILLE. - Merci, Françoise. Donc, dès demain, avant d'attaquer la plénière, vous monterez tous les escaliers à pied. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. – Merci Madame la Présidente. Effectivement, la loi, Monsieur ROBERT s'impose. Il y a un forfait d'externat que nous sommes en train de travailler, d'ailleurs, avec les autorités qui pilotent l'enseignement privé sous contrat. Et la seule chose que je peux dire aujourd'hui, c'est que nous serons strictement cohérents avec ce que nous faisons pour le public. Ce que nous demande le code de l'éducation. Ce n'est pas moi qui vais commencer à prendre des libertés avec la loi sur le sujet. Il se trouve d'ailleurs que, au cours de la précédente mandature, nous avons changé nos façons de procéder en la matière puisqu'il y avait en Aquitaine, c'était un arrangement entre les autorités qui pilotaient l'enseignement privé sous contrat et la Région. Je n'étais pas en fonction. La Région intervenait à l'investissement et un peu moins en fonctionnement. On nous a demandé de revenir au texte et à la loi. C'est ce que nous avons fait. Mais, comme toujours, lorsqu'on change de politique, on assume les résultats de la précédente. Or, dans les fameux 13 millions dont parlait Monsieur TRIFILETTI, il y a des intérêts d'emprunt qui continuent à courir et qui, peu à peu, s'éteignent, mais il faudra encore quelques années pour qu'ils disparaissent. Donc, je vais être clair là-dessus. On est en train de travailler, mais il n'y aura pas d'augmentation de

la DGF, en tout cas du forfait d'externat, qui serait incohérente avec les augmentations ou les diminutions, d'ailleurs, qui seraient opérées pour la DGF. C'est très clair pour nous.

Deuxièmement, bien sûr que nous prenons en compte la spécificité des établissements. Je l'ai dit par deux fois. J'ai fait une intervention brève, mais là je me suis répété. Et notamment les lycées professionnels, en fonction de leurs spécialités, ne sont pas traités tous de la même façon. Faites-moi confiance, on ne va pas rentrer là dans le détail des choses, mais il y a une différence de traitement, bien sûr, entre les établissements.

Sur la comparaison interannuelle, j'ai renvoyé à votre mémoire, mais j'aurais pu renvoyer à vos notes, Monsieur TRIFILETTI. Car tous les ans vous avez un tableau très précis des attributions, donc vous pouvez comparer. Ce que vous nous demandez c'est de le faire. Peut-être qu'on le fera si vous avez perdu vos notes, Monsieur TRIFILETTI. Peut-être qu'on essaiera de le faire. Mais je ne veux pas m'engager ici parce que je ne veux pas donner de travail supplémentaire à des services qui sont déjà... Parce que le chiffre que je vous présente aujourd'hui, il est modifié 20 fois. Parce que nous travaillons avec Sandrine, nous essayons d'être cohérents en matière budgétaire. On essaie de voir ce que l'on peut tirer des fonds de réserve dans lesquels des moyens se sont accumulés indûment. C'est de l'argent de la Région. Bref, nous travaillons dans le détail. Mais je m'engage à regarder évidemment en fonction de votre question. Cela me paraît essentiel.

Ensuite, il y a eu beaucoup d'interventions sur tout à fait autre chose. C'est-à-dire des aides qui ne sont pas dans le forfait d'externat. Le Président de la Région s'est exprimé ici il y a un an ou deux environ sur le sujet en disant : « un élève est un élève ». Et, là, nous tenons compte, dans toutes nos attributions d'aides, qu'il s'agisse des voyages, des projets pédagogiques, nous tenons compte des IPS. C'est clair. Et depuis longtemps. Mais, chaque année, nous améliorons le dispositif. On pourra reprendre les débats. Et, s'agissant d'établissements qui ne respecteraient pas les règles, par exemple l'établissement de Pau, qui a été nommé tout à l'heure, nous avons immédiatement suspendu ce type d'aide. Et nous verrons. Pour le moment, je ne suis pas dépositaire, ni le Président, du rapport d'inspection. Pas de nouveauté, pour nous, pas de changement de politique pour nous. Ensuite, nous verrons. Nous essayons d'être équitables, d'être justes sur ces sujets-là. Ensuite, il y a aussi des dispositions prises par le rectorat. Je renvoie le rectorat à ses responsabilités concernant la direction de l'établissement. Je ne veux pas entrer dans ce genre de polémique. Je sais qu'on va avoir demain l'occasion d'en reparler. Et j'anticipe déjà la réponse. Les responsabilités du rectorat sont prises après un fonctionnement tout à fait légitime et normal des institutions. La rectrice a pris cette décision. Elle a pris cette décision. Et ce n'est pas ici que l'on va discuter les décisions de l'État en la matière qui relèvent du disciplinaire. Je tenais à le dire assez fortement.

Et puis, il y a une partie du privé qui est hors contrat et qui nous rend de sacrés services, ce sont les MFR, qui ne bénéficient pas du forfait d'externat et que nous aidons parce qu'elles récupèrent beaucoup de jeunes en difficulté. De jeunes en difficulté qui ont fréquenté le service public, qui fait ce qu'il peut, Isabelle, avec les moyens qu'il a, on est d'accord. Mais, malgré tout, il laisse passer des jeunes en très grande difficulté. Et, croyez-moi, si vous voulez un parfum roboratif de confiance en l'avenir, allez voir ce que les MFR sont capables de faire des jeunes cassés, en difficulté, et auxquels on redonne un avenir. Et ceux-là, on les aide, bien sûr, et fortement.

Je crois que j'ai à peu près répondu à tout le monde. Ronan NÉDÉLEC nous a suggéré un certain nombre de choses. Il a parlé de récompense de la bonne gestion, etc. Nous le faisons, car, lorsqu'un lycée, avec des fonds de réserve importants, a un projet d'investissement, nous pouvons l'accompagner. Accumuler des moyens dont on ne fait rien, ce n'est pas de la bonne gestion, c'est de la thésaurisation, de l'argent qui ne vous appartient pas. Donc, du coup, on met la main dans la caisse et cela me paraît tout à fait légitime. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup Jean-Louis. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Eh bien c'est une unanimité. Je vous remercie.

N° 08

Vote sur Lycées et autres établissements : Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement 2025

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – REPRISE DE LA MAÎTRISE D’OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D’UNE LÉGUMERIE DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D’ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) DU PÉRIGORD À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Mme BROUILLE. – Nous allons passer à la délibération n°9 sur la reprise de la maîtrise d’ouvrage pour la construction d’une légumerie. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Je vais être très bref. Une maîtrise d'ouvrage qui passe à la Région. C'est assez mécanique. La Région va assumer la maîtrise d'ouvrage à partir du moment où vous aurez voté la délibération. C'est assez simple. Il s'agit d'une légumerie à l'EPLEFPA du Périgord. Un beau projet, par ailleurs, que j'ai eu l'occasion de voir de près.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des contres ? Des abstentions ?
Deuxième unanimité.

N° 09

Vote sur Reprise de la Maitrise d’ouvrage pour la construction d’une légumerie de l’Etablissement Public Local d’Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) du Périgord à la Région Nouvelle-Aquitaine

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**09b – LYCÉES PUBLICS ET CITES MIXTES - PROGRAMME PRÉVISIONNEL
D'INVESTISSEMENT - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
ÉNERGÉTIQUES - SITE DU LYCÉE A. KASTLER TALENCE**

Mme BROUILLE. – Délibération 9b sur la PPI, transition écologique et énergétique et le renouvellement du marché d'exploitation des installations énergétiques.

M. NEMBRINI. – Le renouvellement du marché d'exploitation des installations énergétiques autour du lycée Kastler. Il y a plusieurs établissements qui bénéficient de ce dispositif de géothermie, pompe à chaleur, etc. Cela concerne le lycée Kastler, l'Ensam, la société Aquitanis, office public de l'habitat de la métropole, la maison régionale des sports, le CREPS et puis, même, je crois, le Cros, et puis l'institut d'optique. Il s'agit de renouveler une convention qui existe déjà. Là, c'est pareil, il est inutile de rentrer dans le détail. La précédente convention est caduque, il faut la renouveler. Si vous nous y autorisez, le Président le fera.

Mme BROUILLE. – Y a-t-il des contres ? Une prise de parole. Monsieur FREYCHET.

M. FREYCHET. - Madame la Présidente, chers collègues, nous avons rendu hommage ce matin à Dominique BERNARD et, tout simplement, dans ce cadre, j'en profite de ce temps de parole pour apporter mon entier soutien aux enseignants et adresser ma profonde solidarité à l'ensemble de la communauté éducative, car, il y a un an, nous avons fêté un bien triste anniversaire. Le professeur Dominique Bernard était tué par un terroriste islamiste en protégeant ses élèves. Et son sacrifice, après celui de Samuel PATY, rappelle la dure réalité de la menace à laquelle sont confrontés nos enseignants. Et la semaine dernière aussi, une professeure du lycée de Tourcoing s'est fait agresser, frapper, gifler par une élève à qui elle demandait de retirer son voile au sein de l'établissement. Et ces violences ajoutent de l'anxiété à l'environnement actuel et doivent être prises avec tout le sérieux nécessaire. L'école est devenue la cible, parce qu'il s'agit d'un symbole, du creuset de notre civilisation, un lieu où s'émancipie l'individu et où rayonne le savoir. Et c'est parce que, finalement, l'idéologie du « pas de vagues » a prospéré pendant des années au détriment de l'autorité du professeur, de nos valeurs et du raisonnement critique, que la France n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de ceux qui la servent dans les écoles. Et c'est une des raisons pour laquelle, probable, aucune minute de silence n'a été organisée dans la classe à l'occasion d'un an du massacre du 7 octobre perpétré par les islamistes du Hamas contre le peuple d'Israël. La peur doit changer de camp. La violence à l'égard de nos enseignants se déroule régulièrement sur fond de contestation...

Mme BROUILLE. - Excusez-moi, mais je crains de ne pas voir la relation avec la délibération.

M. FREYCHET. - J'y viens, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Oui, si vous pouviez y venir assez rapidement. Merci.

M. FREYCHET. - Sur un fond de contestation de la laïcité, notamment par ceux qui pensent que les préceptes religieux sont supérieurs à nos lois républicaines. Et nos enseignants ont l'hyper difficulté à exercer leur métier dans un climat serein et à apaiser. Et c'est pour cela que, aujourd'hui, je pense fortement à eux. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – C'était un deuxième hors sujet.

M. NEMBRINI. - C'est effectivement hors sujet. Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire ici j'ai eu le l'honneur de présider le concours du Capes qui avait fait certifier le professeur Samuel PATY. Donc l'hommage est permanent, en tout cas dans les directions avec lesquelles j'ai l'honneur de travailler.

Mme BROUILLE. - Sur ce PPI y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 09b

Vote sur Lycées Publics et Cités Mixtes - Programme Prévisionnel d'Investissement - Transition écologique et énergétique Renouvellement du marché d'exploitation des installations énergétiques - Site du Lycée A. Kastler Talence

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 – COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU
MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - EXERCICE
2023**

Mme BROUILLE. – Nous reprenons une communication sur le rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil Régional aux sociétés d'économie mixte pour la réalisation des travaux.

M. NEMBRINI. - Stéphane TRIFILETTI va être ravi parce qu'il a 1 304 pages de détails de tous les travaux qui ont été réalisés au cours de l'année 2023. Alors c'est une délibération récurrente. La loi nous demande de faire état effectivement une fois par an du travail des sociétés d'économie mixte. Je les cite, pour ne pas être trop bref. La SEMIPER pour le Département de la Dordogne, BMA pour le la Gironde. SATEL dans les Landes. SEM 47 pour le Lot-et-Garonne et SEPA pour le département des Pyrénées-Atlantiques. Donc vous avez là le détail de tous les travaux. D'ailleurs, cela fait un bon bilan des actions réalisées partout dans les lycées. Ne nous reviennent souvent que les choses qu'on n'a pas réussi à faire à l'instant T, mais là, on voit bien que le travail de détail maintient nos lycées en bonne condition pour qu'on y enseigne de la meilleure des façons.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Ah, non. L'Assemblée donne acte. Pardon. C'était une communication.

N° 10
COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU
MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX -
EXERCICE 2023

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

**11 – MODIFICATION N°1 DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES : BILAN DE LA MISE
À DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET ADOPTION DU SCHÉMA
MODIFIÉ**

Mme BROUILLE. – Délibération n°11 sur la modification n°1 du SRADDET. Laurence ROUÈDE.

Mme ROUÈDE. – Merci Madame la Présidente. Je partagerai la parole avec Sandrine HERNANDEZ sur le foncier, et Maud CARUHEL sur la modification du volet déchets. Normalement on vous a prévu un PowerPoint à diffuser. On les remercie parce qu'ils ont quand même énormément travaillé ces deux dernières années avec leur équipe pour cette modification numéro un du SRADDET. Nous allons à trois voix vous présenter les propositions de modifications à l'adoption, on va vous remettre en mémoire le schéma et son détail et puis surtout le bilan de la mise à disposition. On ne va pas s'appesantir trop longtemps sur le fond parce qu'on l'a déjà présenté lors de la communication qui avait été faite à la séance plénière du mois d'avril avec l'arrêté de projet de modification du Président. Et ce que l'on a fait depuis, c'est la concertation, la consultation et les propositions. Ce que nous proposons aujourd'hui au vote, c'est le schéma modifié avec les propositions qui sont issues de cette concertation et que l'on va vous résumer. Simplement vous rappeler qu'il y a trois volets qui sont concernés, le volet foncier, le volet logistique ainsi que le volet déchets. Je ne reviens pas sur les contenus, on les a déjà présentés plusieurs fois.

Simplement, je vous représente la frise de temps. Pour vous rappeler que quelques mois après le commencement de vie de ce SRADDET adopté qui nous avait déjà demandé 4 ans de travail et de concertation, nous avons dû nous lancer, dès le 13 décembre 2021, dans une modification de ce schéma, sur ces trois volets, foncier, logistique et déchets, du fait d'évolutions législatives et réglementaires qui sont venues demander à l'ensemble des Régions de France de modifier leur SRADDET. Nous avons beaucoup travaillé. Je vous résumerai le travail fait en 2022, 2023 et, aujourd'hui, 2024. Nous avons arrêté le projet de SRADDET modifié donc le 12 avril 2024 par arrêté du Président. On l'avait présenté, et on en avait débattu au fond dans cette séance plénière. Et, au préalable, nous avons mené des dizaines et des dizaines, avec les élus et les équipes, de réunions, dans un dialogue partenarial qui a été extrêmement fourni entre février 2022 et mars 2024, avec des ateliers thématiques, le travail avec la conférence des SCOT, les inter SCOT, le groupe de travail de la CTAP dédié à la question foncière. Des réunions avec les intercommunalités non

couvertes par les SCOT, puisque nous sommes une Région qui a cette particularité, contrairement à la Bretagne, par exemple, de ne pas avoir l'ensemble de notre territoire couvert par un SCOT. Les conférences régionales thématiques sur les déchets, la logistique. Le comité consultatif du volet déchets du SRADDET, la conférence régionale de gouvernance du ZAN créée par le législateur en juillet 2023 et que nous avons organisé, créé et sollicité le plus rapidement possible. Et de nombreuses réunions transversales. Évidemment, des échanges variés et multiples avec le CESER, les comités de massifs, le comité régional de biodiversité, les services de l'État. Plus de 30 rencontres. Depuis l'arrêt du projet, nous avons consulté les personnes publiques associées. Nous avons reçu 115 avis sur 225. Nous avons mis à disposition du public, par voie électronique, le projet de modification du SRADDET et c'est ce que nous avons retravaillé, remouliné ces derniers mois pour vous proposer aujourd'hui le SRADDET modifié. Si vous voulez bien l'adopter, cela permettra qu'on le confie au Préfet de région qui aura quelques semaines pour, s'il le veut bien, approuver cette modification de sorte que nous soyons dans les délais prévus par la loi et en particulier par la loi Climat résilience modifiée par la loi de juillet 2023 qui nous a donné quelques mois de plus pour modifier ces SRADDET. Et c'était bien normal puisque, je vous le rappelle, on va dire que l'environnement législatif et des décrets d'application, notamment de la loi Climat résilience, étaient d'une telle clarté qu'il a bien fallu à tout le monde considérer que quelques mois supplémentaires pour comprendre ce que nous pouvions faire ont été les bienvenus.

Je vous fais le bilan de la concertation et de la mise à disposition du public pour vous dire que, sur les 225 personnes publiques associées, 115 nous ont donné un avis. Et que, au sein de ces 115, nous avons 51 % d'avis favorables ou plutôt favorables, avec 55 %, en particulier, d'avis favorables, ou plutôt favorables pour les intercommunalités et les SCOT qui sont finalement les premiers concernés par la modification du SRADDET. Puisque, dès que nous aurons approuvé cette modification, ce sont les SCOT, les PLUI, les PLU, qui auront, jusqu'en février 2027 pour les SCOT et février 2028 pour les PLUI et les PLU, eux aussi, à se mettre en compatibilité ou en prise en compte avec notre SRADDET modifié.

Et dire également que les 110 personnes publiques associées qui n'ont pas donné d'avis ont un avis réputé favorable. Les sujets qui ont été abordés et pour bien comprendre le dispositif, et c'est pour ça qu'on ne va pas revenir énormément au fond, mais c'est de vous dire qu'on a présenté et arrêté au mois d'avril et ce que l'on vous propose aujourd'hui, quels ont été les sujets sur lesquels nous avons reçu des avis et qui nous demandent du coup de les étudier et éventuellement d'avoir modifié notre schéma. Sur les questions foncières, cela tournait autour des choix des territorialisations, mais Sandrine HERNANDEZ y reviendra. La demande de prise en compte de spécificités territoriales, montagne, littoral, le

Cognaçais. Voilà. Des justifications. La nature des projets éligibles à la réserve régionale puisque nous avons la particularité, la Région Nouvelle-Aquitaine, de faire partie des 5 Régions en France qui ont choisi de créer une réserve régionale de grands projets. On vous en expliquera aussi le principe. La dimension de cette réserve régionale qui, en Nouvelle-Aquitaine, est à 500 hectares. La multiplicité et des justifications sur les outils de mesure en vous rappelant qu'en Nouvelle-Aquitaine nous disposons et nous mettons gratuitement à disposition des collectivités un outil de mesure de la consommation foncière, c'est l'occupation du sol. Et des dispositions, des éclaircissements sur la renaturation.

Sur la logistique, nous avons été sollicités pour des modifications sur l'incidence, les incidences environnementales des projets, sur les liens entre logistique et réindustrialisation, sur la qualité de vie des actifs de la logistique, sur l'organisation de la logistique urbaine et sur des différenciations, des différences de possibilités d'accès aux infrastructures de report modal suivant les territoires. Je le redis, il y a des sujets sur lesquels c'est de la nature et de la compétence de la Région et des SRADDET et d'autres sujets qui n'étaient pas forcément de notre compétence non plus. Sur la question des déchets, nous avons été sollicités sur la question des déchets plastiques et des filières de traitement, sur le développement et la couverture de la tarification incitative, sur les objectifs de réduction des déchets ménagers et sur les impacts de la consigne selon la nature des matériaux. Voilà en gros quels ont été les sujets qui ont été ceux portés par les personnes publiques associées, consultées, qui ont bien voulu répondre et l'avis du public de façon générale. On va aller un petit peu plus dans le détail sur les 3 volets et je passe la parole à Sandrine HERNANDEZ pour le volet foncier.

Mme HERNANDEZ. - Merci, Madame la Vice-présidente. Chers collègues, donc, en effet, je vais vous présenter les modifications sur le volet foncier du SRADDET, même si on en a déjà échangé, en effet, en séance plénière et aussi lors de commissions ou de temps de dialogue partenarial comme on l'a évoqué précédemment. Peut-être vous rappeler, sur l'objectif 31 du SRADDET, donc celui qui fait l'objet d'une évolution, dans le rapport juridique qui sera à prendre en compte, donc parler de différents documents d'urbanisme, donc schémas de cohérence territoriaux, plan local d'urbanisme ou carte communale. Et, pour les 8 nouvelles règles régionales, elles s'imposeront dans un rapport juridique de compatibilité. Donc, ces 8 nouvelles règles, ce sont les règles sur la renaturation, sur la réserve régionale, sur la fongibilité et sur les différentes orientations d'aménagement, par profil de territoire, qui sont adaptées, en lien avec les scénarios de territorialisation que je vais vous présenter.

Sur la territorialisation des objectifs donc vous vous rappelez que, depuis plusieurs années, la Région était attentive à la question de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et ce sont les obligations législatives qui nous ont conduits à cette territorialisation avec, pour rappel des projets d'envergure nationale et européenne qui ont fait l'objet d'un

d'une inscription par arrêté en mai 2024. Liste de projets qui a été mutualisée à l'échelle nationale entre les 11 Régions, ce qui fait qu'on a un taux pivot avant territorialisation, qui n'est pas de moins 50 %, mais de moins 52 %. Est comprise également dans cette enveloppe et dans ce taux pivot, cette réserve régionale de 500 hectares que je détaillerai un petit peu après. Donc, on est sur des scénarios allant, en fonction de 5 profils de territoire, je vous rappelle que c'est la méthode qu'on s'est fixé en région de définir, à l'échelle des SCOT ou des EPCI non couverts par des SCOT, des profils de territoires allant de territoires en revitalisation, territoires en confortement, des territoires en rééquilibrage territorial, des territoires littoraux, rétro littoraux et l'aire métropolitaine bordelaise.

Donc on a appliqué des objectifs de réduction. Vous dire que, dans les différentes séquences de dialogue partenarial, on a élaboré, proposé différents scénarios. Et c'est celui-là qui a fait consensus avec une fourchette, en objectif de réduction de l'artificialisation des sols comprise entre moins 49 % pour les territoires en revitalisation. Jusqu'à moins 55 % pour l'aire métropolitaine bordelaise. Ces objectifs, bien que différents, sont conçus pour être atteignables et équilibrés. Ils permettent à chaque territoire de contribuer aux efforts régionaux tout en respectant leur capacité de développement. On a également travaillé, puisque la loi de 2023 nous le demandait, à la prise en compte des efforts passés. Donc on a travaillé à une bonification d'un point en tenant compte des efforts passés sur la décennie précédente, donc allant de 2011 à 2021. En deux pas de temps. Donc 5 ans par 5 ans. Et, donc, on a appliqué ce taux. Donc c'est pour ça que vous avez des profils avec, sur la carte de droite, des petites étoiles, qui bénéficient de cette bonification. Et, donc, on a des profils allant de moins 48 à moins 55 %.

Pour la trajectoire jusqu'à 2050, donc jusqu'au zéro artificialisation nette, on a décidé de privilégier un taux de réduction d'artificialisation des sols par palier de moins 30 % du rythme de l'artificialisation. Donc moins 30 % pour la période 2031-2041, en référence à la période précédente, donc de 2021 à 2031. Et la même chose pour la période 2041 à 2050. Cette approche progressive vise à garantir la pérennité des efforts engagés et s'adapter aux évolutions des besoins territoriaux tout en respectant les objectifs de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Juste vous rappeler, puisque cela a fait l'objet de nombreux échanges où notamment, dans les contributions, nous était demandé d'avoir des enveloppes et des fourchettes bien plus larges en termes d'application de taux, vous dire à titre d'exemple, si on appliquait moins 40 % pour les territoires en revitalisation et moins 43 % pour les territoires en confortement, cela mènerait à appliquer moins 82 % sur les territoires, des territoires littoraux, rétro littoraux et les territoires de la métropole bordelaise puisque, en termes de volume de territoires qui sont dans les profils de revitalisation et de confortement, bien sûr, il y a énormément de

territoires dans ce profil-là plutôt que dans ceux liés aux territoires littoraux ou de l'aire métropolitaine bordelaise.

Sur la réserve régionale, Laurence ROUÈDE, le disait, c'est une volonté de la Région. On a décidé de créer cette enveloppe régionale de 500 hectares. De la même manière, on a étudié plusieurs scénarios et de faire en sorte éventuellement que cette enveloppe soit plus grande. Mais ce qui impactait aussi du coup les taux appliqués à chaque territoire. Donc décision a été prise de la limiter à 500 hectares. Il faut savoir que les projets qui seront inscrits dans cette enveloppe doivent être des projets matures et qui auront une consommation foncière juste sur la période allant de 2021 à 2031. L'idée de cette enveloppe, c'est de mutualiser l'impact foncier au niveau régional pour des projets qui seraient de cette même envergure et d'envergure régionale avec deux catégories de projets, une catégorie de projets liés aux infrastructures de transport qui répondent aux objectifs du SRADDET, donc notamment autour de la modernisation ferroviaire et du transfert modal. Les projets autour du désenclavement de Limoges et notamment les projets d'aménagement autour de la RN 147 et la résorption du nœud routier de Bordeaux qui répond à l'objectif 27 du SRADDET. Et une autre catégorie pour cette enveloppe régionale, les projets économiques structurants, avec notamment un enjeu autour des filières prioritaires régionales. La contribution significative en matière de création d'emplois. L'insertion dans le système économique local. L'envergure conséquente des projets qui y seront inscrits. Le respect de la séquence ERC, éviter, réduire, compenser. Et la qualité environnementale optimisée de ces projets. Donc vous dire que l'évolution entre l'arrêt et l'adoption qui vous est proposée aujourd'hui suite à l'avis des PPA et de la consultation publique, c'est une précision sur la notion de projet économique structurant et puis l'intégration d'un garde-fou sur l'utilisation équilibrée de cette réserve entre les territoires et dans le temps.

Donc là c'était pour la règle 43. Évolution aussi des règles 42 sur la renaturation. Donc cette règle met l'accent sur la nécessité de rechercher des dispositions favorables à la renaturation et à l'amélioration des fonctionnalités écologiques des sols. Dans un contexte où la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols sont essentielles, cette règle incite les territoires à adopter des pratiques qui restaurent et valorisent les ressources naturelles. Donc sur cette règle, entre l'arrêt et l'adoption, il y a eu un élargissement des options possibles pour définir les dispositions favorables à la renaturation dans les SCOT et les PLU. Également sur la règle 44, principe de fongibilité, donc, c'est la mutualisation de la consommation de l'espace pour les projets territoriaux qui propose donc un dispositif de mutualisation de la consommation d'espace applicable sur des territoires contigus. Cette approche permet d'harmoniser les impacts fonciers de projets qui pourraient affecter plusieurs communes ou intercommunalités en favorisant une gestion

collective des ressources foncières. Cette règle vise à optimiser l'utilisation de l'espace tout en minimisant les conflits d'usage. Et, enfin, entre les règles 45 et 49, donc une règle par profil de territoire, ce sont les orientations d'aménagement qui introduisent des orientations spécifiques d'aménagement pour chaque profil de territoire. Ces règles visent à promouvoir des modèles d'aménagement qualitatifs qui privilégient le renouvellement urbain, la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et une urbanisation mieux intégrée en matière de mobilité. Donc, de la même manière, entre l'arrêt et l'adoption présentée ce jour des ajustements sur ces règles, notamment pour donner une plus grande place aux enjeux de confortement de l'agriculture, sur la prise en compte de l'insularité, d'insertion paysagère des bâtis, de reconnaissance des rôles des baux relais et dans la conception des politiques d'aménagement.

Voilà, Madame la Vice-présidente, très brièvement, pour ce travail assez colossal sur le foncier. Et j'en profite moi-même pour remercier les services qui nous ont accompagnés sur ces deux ans pour conduire ces modifications sur le volet foncier du SRADDET.

Mme ROUÈDE. - Merci. Pour la partie logistique, il fallait que l'on fixe des objectifs et notamment en matière de localisation préférentielle. Donc c'est ce que l'on a travaillé avec l'évolution de l'objectif 47 où on vise à rechercher un équilibre territorial, la décarbonation du transport, la qualité environnementale des projets, en privilégiant les localisations qui permettent le report modal, c'est logique, vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial et l'implantation sur des sites déjà urbanisés et artificialisés. Vous dire que l'évolution entre ce que nous avons présenté en avril et l'adoption, nous venons renforcer des dispositions sur les localisations préférentielles. En parlant de desserte adaptée et de capacité à absorber les flux. Nous venons renforcer les dispositions sur la logistique urbaine. Cela nous a été demandé. Et nous permettons également la mise en place de coopérations entre territoires pour l'accès aux solutions de report modal, ce qui nous a été demandé par des territoires qui n'avaient pas forcément cette possibilité de report modal.

Mme CARUHEL. – Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Concernant le volet déchets du SRADDET, nous, on s'est mis en conformité avec la loi AGECE, anti-gaspillage, économie circulaire, de février 2020. Donc ont été précisées une mise en cohérence avec les objectifs nationaux, notamment en matière de diminution des déchets ménagers assimilés à hauteur de 15 %, une valorisation en matière de ces mêmes déchets, c'est-à-dire les actions mises en œuvre dans le cadre du réemploi et de la réutilisation, également la valorisation énergétique des déchets non valorisés à hauteur de 70 %. Ont été également précisées la diminution des centres de stockage, de 50 % de leur capacité, vous avez dû aussi entendre parler, des actions en direction des biodéchets puisque nous avons maintenant l'obligation du tri à la source. Cela a été précisé dans ce volet déchets du SRADDET. Donc c'était une

partie importante de ce volet sur la mise en cohérence de ces données chiffrées. Également ont été précisées dans ce volet déchets, les actions pour lutter contre le plastique à usage unique, donc actions mises en œuvre à l'échelle de la Région sur le réemploi et le recyclage. Également les actions de lutte contre les dépôts sauvages. On a parlé de groupes de travail en début de présentation. Plusieurs groupes de travail se sont passés sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine et dans l'idée de recenser les actions mises en œuvre par les autorités compétentes en la matière et de le repreciser dans ce volet déchets du SRADDET. Et, également, nous avons parlé de la redevance incitative. Et je voulais aussi préciser, dernier point, que nous nous sommes mis en cohérence avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et également les plans d'action pour le milieu marin. Voilà ce qui a été rajouté dans ce volet déchets du SRADDET.

Mme ROUÈDE. - Et nous continuerons à conseiller les territoires et à jouer notre rôle de personnes publiques associées, et même plus pour les SCOT et les PLUI, évidemment. Bien sûr, nous maintenons et nous poursuivons nos dispositifs facilitateurs, je le disais, l'Observatoire de l'occupation du sol, qui est reconnu et qui est bien utile, pour suivre les grands schémas régionaux d'aménagement du territoire sans les remettre perpétuellement en question et sans obliger perpétuellement à des modifications qui sont coûteuses en temps, qui sont coûteuses en argent et surtout qui finissent par perdre tout le monde. Donc, si on pouvait avoir un vœu, c'est surtout qu'on laisse maintenant ces schémas d'aménagement du territoire mener leur vie et être compris, être adaptés dans les différents documents. On n'a pas été très épargné jusqu'à présent. Et que, si jamais des dispositifs législatifs et réglementaires viennent, qu'au moins ils soient compréhensibles par ceux qui ont ensuite à les mettre en œuvre. Évidemment, l'animation des réseaux d'acteurs, nous la continuerons. Les échanges avec les services de l'État parce que c'est indispensable, et c'est un rôle important que nous portons, de faire en sorte que les services instructeurs de l'État comprennent bien ce que nous avons voulu mettre dans ce SRADDET, après tout le temps de concertation et de travail en commun que nous avons mené. Le travail à venir sur l'intégration des projets dans la réserve régionale que nous avons créée, c'était un combat de la Région Nouvelle-Aquitaine de façon générale, d'avoir une enveloppe blanche pour les projets économiques pour pouvoir accompagner les territoires. Nous travaillerons ensemble ensuite de façon concertée et avec la conférence régionale de gouvernance du ZAN, au choix de ces grands projets et à leur critérisation. Évidemment en veillant, cela a été une demande de la consultation des personnes publiques associées à ce que ce soit équilibré de façon territoriale et que ce soit équilibré dans la consommation dans le temps. De sorte qu'un territoire hyperactif avec beaucoup de projets ne vienne pas à lui seul consommer toute l'enveloppe en deux ans. Et, évidemment, des nouvelles, modalités

d'accompagnement et de soutien de façon générale. Voilà ce que nous portons aujourd'hui à votre vote, sans revenir sur tous les sujets et sans insister plus que de raison sur la nécessité d'œuvrer à la sobriété foncière parce que l'étalement urbain a un coût sociétal, social et environnemental.

Mme BROUILLE. – Merci Laurence ROUËDE. Fanny CASTAIGNEDE allez-y.

Mme CASTAIGNEDE. – Merci Madame la Présidente. Ce sera une intervention à deux voix. Isabelle TARIS prendra la suite. Alors que le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine a été acté en décembre 2019, l'adoption de la loi climat et résilience nous a amenés à engager sa procédure de modification 2 ans plus tard. Pour une mise en conformité au plus tard en novembre 2024. S'il n'est pas question de remettre en cause les objectifs de la loi climat et résilience, cette procédure de modification, notamment en ce qui concerne le volet foncier et la mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette a été plus que complexe. D'une part parce qu'elle doit nécessairement se combiner avec les enjeux de réindustrialisation, de développement du logement, notamment avec la crise majeure que connaît le logement social. Des enjeux de dynamisation des territoires dits en « déprise », de déploiement des énergies renouvelables, d'autonomie alimentaire ou de pérennité des exploitations agricoles.

D'autre part, une mise en œuvre complexe parce que l'environnement législatif et réglementaire a été particulièrement incertain et mouvant. En effet, alors que les décrets permettant de mettre en œuvre la loi climat et résilience ont mis un temps fou à paraître, une loi du 20 juillet 2023 est venue modifier les conditions d'application. Et, pendant tout ce temps, les délais fixés dans la loi climat et résilience visant la zéro artificialisation nette en 2050 continuaient et continuent toujours de courir. Résultat, sur le terrain, l'inquiétude des élus locaux et l'incompréhension des habitants partout, que l'on soit en ruralité, en métropole ou sur le littoral. Et voilà que, maintenant, le Premier ministre, dans son discours de politique générale, sous-entend une nouvelle adaptation en 2025, alors que les territoires ont cruellement besoin de visibilité dans leur politique d'aménagement. Malgré l'absence de texte et d'outils d'application de la part de l'État, la Région a engagé une large concertation avec des acteurs du territoire qui, de février 2022 à mars 2024, a mobilisé plus de 2 000 participants. En parallèle, la concertation a également été organisée auprès du public en 2023, puis de juillet à septembre 2024. Projet ambitieux et territorialisé décliné en 5 profils, la Région aurait pu, comme d'autres, imposer de manière unilatérale un objectif, indifféremment des caractéristiques des territoires. La Région a aussi fait preuve de volontarisme via les objectifs territorialisés, avec un taux de bonification appliqué selon l'avancée du travail de sobriété foncière. Il faut aussi noter le volontarisme dans le développement d'une réserve de 500 hectares pour intégrer les projets d'envergure régionale.

La modification du SRADDET qui nous est proposée aujourd'hui est donc le fruit d'un engagement fort de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a plus que tenu son rôle face à une insuffisance notable de l'État. Nous souhaitons à cet égard saluer vivement le travail intensif réalisé par Laurence ROUÈDE, Sandrine HERNANDEZ et leurs équipes pour aboutir à un projet qui a recueilli 55 % d'avis favorables de la part des collectivités et 51 % d'avis favorables du côté des personnes publiques associées. Comme le souligne le CESER, reste maintenant à continuer d'accompagner les territoires dans une gestion plus économe de l'espace par de l'ingénierie, mais aussi des outils d'aide à la décision performante. Pigma Nouvelle-Aquitaine dont nous allons adopter la sixième version, le soutien aux organismes locaux d'aménagement telle la SPL COPUBLIC, les conventions de revitalisation de centres bourgs ou les contrats de ville 2024-2030 visés par les délibérations suivantes en sont de parfaites illustrations. Nous voterons donc la modification du SRADDET ainsi que les délibérations 12 à 15.

Mme TARIS. - Je continue donc sur la même lancée pour dire que cette stratégie d'aménagement des territoires que la Région propose dans cette modification du SRADDET est globale, globale dans sa pensée du territoire, pleinement intégrée dans les priorités régionales et centrale dans la question de l'aménagement durable du territoire néo-aquitain. Nous sommes sensibles à l'enveloppe des 500 hectares pour les projets d'envergure régionale au sein de cette réserve régionale qui vise à mobiliser le foncier pour que sa consommation ne pèse pas sur les projets locaux des territoires. Les projets retenus, après un appel à projets, doivent intégrer des filières prioritaires régionales. À ce sujet, notre attention a été attirée par l'envoi d'un courrier qui a été adressé aux élus concernant le dossier d'un site industriel, M, qui a l'ambition de s'implanter sur l'estuaire de la Gironde. Donc c'est un dossier dont nous avons pu tous prendre connaissance et je reprendrai la phrase de Laurence qui a dit tout à l'heure : « Laissez-nous donner vie à nos schémas régionaux ». J'aime bien cette phrase parce qu'il est à certains moments difficile de faire correspondre à la fois nos ambitions inscrites dans le SRADDET qui s'appuient sur des orientations louables qui sont celles, notamment, de protéger notre environnement naturel et notre santé, de réussir la transition écologique et énergétique, de sauvegarder et réhabiliter les zones humides, entre autres les réservoirs d'eau et la biodiversité, de préserver et de restaurer la mosaïque paysagère.

Donc, notre difficulté, aussi, lorsque le gouvernement prend des décisions d'implanter des grands sites industriels au nom d'une réindustrialisation que nous louons également, parce qu'on la sait nécessaire comment, en territoires, faisons-nous et comment nous pouvons lever ces contradictions lourdes de conséquences quand il s'agit d'implanter un site, M, qui, dans son objectif, est louable, parce que l'idée c'est de faire l'usage de véhicules électriques,

mais que tout le processus qui amènerait à ce résultat nécessite l'implantation d'un site qui, d'après le courrier qu'on nous a envoyé, véhicule toute une série de questions assez inquiétantes en matière d'impact environnemental. Je voulais juste évoquer cette problématique qui est une des illustrations vis-à-vis desquelles, nous, les élus, nous aurons à nous prononcer.

Mme BROUILLE. – Monsieur ARMAND.

M. ARMAND. – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, notre groupe tient à exprimer une position mesurée et réaliste sur le SRADDET en général et sur la zéro artificialisation nette en particulier. Tout d'abord, rappelons que si l'ambition du ZAN est vertueuse, force est de constater qu'elle soulève la défiance des territoires, au premier rang desquels les territoires ruraux, mais également celle du Sénat. En effet, à rebours des prises de position favorables et consensuelles des uns et des autres autour de la nécessaire préservation des terres agricoles, ce dispositif est perçu comme venant limiter les possibilités de développement des territoires et plus particulièrement des territoires ruraux qui sont, pour quelques-uns d'entre eux, en tout cas, en essor significatif. Compte tenu de cette réalité, le travail de nos collègues, Laurence ROUËDE, Sandrine HERNANDEZ et Maud CARUHEL, et l'ensemble des services n'en est que plus remarquable car les modalités de mise en œuvre du SRADDET par notre collectivité sont à la fois réalistes et concertées. Rappelons que si le SRADDET n'est pas un document d'urbanisme, mais un document d'orientation, il a pour première ambition de protéger les terres agricoles, les premières consommées par l'étalement urbain. En outre, la Région n'a ni choisi ni voter le texte de loi climat et résilience et en a même dénoncé la mauvaise rédaction auprès des diverses associations d'élus locaux. Osons le dire, nous n'aurions pas forcément suivi la même route que ce que nous demande l'État. Mais la méthode employée par la Région Nouvelle-Aquitaine nous réconcilie avec l'élaboration de ce document, car elle repose à la fois sur la concertation, dont la méthode a été saluée par la conférence régionale des SCOT, sur la différenciation entre territoires, 5 profils de territoires, en proposant un taux d'effort variable au profit des territoires en confortement et en revitalisation. Pour avoir présenté et défendu la méthode et les objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine devant les exécutifs des EPCI et du SCOT de mon territoire, j'ai pu mesurer la prise de conscience quasi unanime des élus sur la nécessité de s'engager dans un processus de sobriété foncière qui passe par la volonté de limiter l'impact foncier de tout projet. Par une politique volontariste dans le repérage et la requalification des friches, par le consommer moins, par le consommer mieux. Il y a évidemment des améliorations à trouver et encore un travail pédagogique à effectuer. Mais l'essentiel a été fait avec beaucoup d'engagement de nos élus en charge de ce dossier. Ces modifications sont d'ailleurs la preuve du dialogue instauré et des aménagements qui en

découlent. Notre groupe votera donc cette délibération approuvant la modification du SRADDET. Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Jean-Luc ARMAND. Guillaume GUÉRIN.

M. GUÉRIN. – Oui Monsieur le Président, merci. Tout d'abord, ce débat devrait arriver normalement à point nommé et je me demande finalement si, sur la partie loi climat et résilience et sur le dispositif ZAN il n'arrive pas à un peu prématurément au final. Le travail qui a été fourni par Laurence ROUÈDE et par Sandrine HERNANDEZ, ainsi que par les services, est absolument colossal et je crois que l'on se doit de le saluer sur un plan politique, puisque les services et les élus ont été légalistes, ils ont appliqué les dispositions légales et fait avec le calendrier que tu as évoqué, Laurence, tout à l'heure, un calendrier qui était mouvant avec des décrets d'application qui ont tardé à sortir. Mais je crois que, en l'espèce, nous ne sommes qu'au début, en fait, de cette mise en application de ce dispositif et de la trajectoire ZAN à horizon 2050. Parce que, si on regarde bien ce qui s'est passé, entre les SCOT et les SRADDET, il a d'abord été question d'un rapport de compatibilité. Après, il a été question simplement d'un rapport de prise en compte. Ensuite est apparue la garantie rurale, les critères de pondération d'artificialisation qui ont été amenés à bouger pas mal, dont le contenu n'est encore pas complètement clair, en tout cas pas complètement clair à mes yeux. En somme, depuis le début, ce dispositif de la loi climat et résilience, même si le fondement ne saurait être remis en cause, était bien mal engagé. Et je crois qu'il faut se le dire clairement on est entre nous, les choses ne se passaient quand même pas tout à fait très bien. Non pas de la faute des élus régionaux, mais de la façon dont le gouvernement a essayé d'amener les choses, à l'époque. Beaucoup de verticalité, des injonctions descendantes, des calculs complètement arithmétiques, une centralisation très forte autour de cette loi et de ce dispositif en particulier.

Au final, cela ne pouvait faire que des déçus et on se le dit régulièrement dans différentes assemblées. Cela ne pouvait faire que des déçus parce que, même malgré le fait que vous ayez mis en place des objectifs de réduction des taux avec des bonifications, tout ça, pour des élus ruraux, et ils sont nombreux dans ce territoire néo-aquitain cela passe quand même beaucoup par une « usine à gaz ». Et si on se dit les choses clairement, le peu d'engouement que ces débats ont suscité lorsque vous avez fait vos conférences territoriales démontre qu'il y avait sans doute de la part des élus déjà beaucoup de défiance. Par la méthode au départ, qui n'est pas la vôtre, encore une fois, mais qui était liée au dispositif ?

Et puis, cela ne marche pas parce que les élus ont le sentiment qu'il y a une absence de prise en compte de la territorialisation, quel que soit leur bord politique, d'ailleurs. Sandrine, tu parles de reconstruction dans l'ancien. Tout ça, c'est bien beau. Un collègue des Verts disait tout à l'heure, ou du PC, je ne sais pas, qu'il fallait avoir recours à l'ingénierie. Oui, bien sûr, mais ce sont des vœux pieux tout ça. La réalité c'est que des aires urbaines à taille suffisante ont l'ingénierie pour mobiliser l'EPF, leurs services pour dire : on va rebâtir avec Petites villes de demain, avec tous ces dispositifs-là, on va utiliser les moyens d'État pour reconstruire dans l'ancien. Mais vous avez beaucoup de communautés de communes du Nord néo-aquitain ou du Sud de la région qui n'ont pas ces moyens-là. Et ce n'est pas parce qu'on va faire des grandes incantations en disant qu'on va leur donner les moyens qu'ils auront les moyens de rebâtir dans l'ancien. Il y a une rupture territoriale qui est très forte. Elle est valable aux quatre coins de l'Hexagone. Et je peux vous dire, pour faire un certain nombre de congrès de maires pour représenter l'association des maires de France, que c'est une vision qui est partagée aux quatre coins du pays.

Et puis vous avez la question de l'impact que cela va générer sur le BTP. Personne n'en parle et c'est quand même un sujet. Personne n'en parle à part les professionnels du secteur. Il y a un vieux slogan rural qui dit : « Quand le bâtiment va, tout va. » Mais c'est une réalité. Aujourd'hui, quand vous regardez l'inquiétude du monde du bâtiment sur ces sujets-là, ça n'a absolument pas été anticipé par les services de l'État et on vous dit : « Nous on décide, vous, vous vous adaptez ». C'est un peu plus complexe que ça et je pense que l'impact est potentiellement très très embêtant.

Et puis vous avez la question que vous avez évoquée toutes les deux, chères collègues, la question de la réserve régionale. Alors, moi, je vais vous raconter une anecdote vécue. Le Président ROUSSET m'a gentiment attribué un siège dans cette magnifique commission d'arbitrage sur le ZAN. Donc, il y a deux élus de la majorité, un élu de l'opposition. J'ai l'immense honneur d'y siéger. On a eu une première commission de consultation avec trois représentants des services de l'État, trois représentants de la Région et un représentant du monde judiciaire pour faire l'arbitre parce que, 3 et 3 ça fait 6 donc pour avoir une majorité il vaut mieux un nombre impair, qui est un magistrat du tribunal administratif de Bordeaux. Et le premier projet qui a été soumis à notre arbitrage, chers collègues, c'est le projet HORIZEO, pour ne pas le citer, qui est porté par le gros énergéticien, Engie, qui vise à artificialiser des terres. Donc je crois que le projet c'est environ 700 hectares, pour produire des énergies renouvelables, du solaire. Tout le monde est d'accord, cela rentre dans les clous des lois qui ont été votées depuis quelques années par le gouvernement actuel, c'est dans les clous de nos dispositifs régionaux. Enfin, c'est vertueux. On crée de l'énergie verte. Mais, la raison pour laquelle ce projet n'a pas été retenu sur notre enveloppe régionale, ce

n'est pas une histoire d'artificialisation d'hectares. Ce n'est pas plus une histoire de déforestation. C'est juste parce que, au bout d'un moment, il faut être pragmatique. Et, Dieu merci, le magistrat nous a suivi. Si on était allé sur ce projet, au-delà des considérants de déforestation, de production d'énergie, au-delà de tous ces considérants, on aurait consommé 100 % de notre enveloppe sur un seul projet et donc on aurait annulé toutes nos capacités d'artificialisation régionale future. L'État a dit : « C'est quand même conforme à ce que vous voulez faire à la Région, c'est vertueux. Prenez-le ». Les élus de la Région ont dit : « Mais prenez-le, vous, sur votre enveloppe nationale puisque c'est aussi vertueux, cela correspond aux textes que vous avez votés ». Et, donc, au final, qu'est-ce qui s'est passé sur ce projet ? Le magistrat nous a suivi, Dieu merci. Sinon on aurait eu droit à plus rien. Et, le projet, il est au point mort. Ça ne marche pas. Et ça ne marchera jamais tant qu'il n'y aura pas des choses claires encadrant ce dispositif, sa trajectoire et tant qu'il y aura des capacités d'interprétation, ce dispositif est voué à l'échec. Et ce dispositif ne peut pas se faire, chers collègues, contre l'avis d'une majorité qualifiée des représentants de ce territoire. Ce n'est pas possible. Les maires doivent pouvoir décider de ce qui se passe sur leur territoire. Et les personnes concernées, et quand ce ne sont pas les maires, ce sont les présidents d'EPCI, doivent pouvoir l'être.

Donc, je suis très dubitatif sur la continuité et la façon dont les choses vont se mettre en place. Laurence, ce n'est pas de votre fait. Ce n'est pas du fait de Sandrine. Vous avez énormément travaillé. Et, encore une fois, ce n'est pas du tout une critique qui est formulée à l'égard des services parce que vous avez été légalistes. Mais force est de constater qu'un certain nombre de remontées de terrain commencent à porter leurs fruits et commencent à être entendues par le législateur et notamment au sein du nouveau gouvernement. L'idée d'une contractualisation directe avec les territoires fait son chemin. Je ne sais plus qui l'a évoqué tout à l'heure. L'heure ne serait plus tout à fait au système descendant où le SRADDET, via ses règles, dicterait tout. Un certain nombre d'associations d'élus ont demandé l'arrêt immédiat des obligations inapplicables et ont proposé une méthode nouvelle qui prenne en compte la capacité contributive de chaque commune en respectant, et c'est le plus important, la compétence de chacune d'elles afin qu'elles soient entendues dans les décisions.

Donc l'idée n'est pas, encore une fois, d'effacer tout ce qui a été construit parce que je pense que ce travail n'est pas vain. En revanche, je pense qu'il n'est pas abouti et je pense qu'on est au-devant de très grosses évolutions. Une PPL portée par Jean-Baptiste BLANC est à l'étude aujourd'hui de très près, semble-t-il, par les services de Maignon, au regard des dernières informations dont nous pouvons disposer. Donc je pense qu'en ce sujet et en

l'espèce il est urgent d'attendre. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette modification du SRADDET sur la partie ZAN.

Sur les déchets, vous vous félicitez d'un certain nombre de politiques publiques qui ont été menées. En l'espèce, il y a des choses qui sont réussies, il y en a d'autres qui le sont beaucoup moins. Et, d'ailleurs, j'ai une question. Vous avez évoqué un objectif de 10 % de déchets ménagers en moins entre 2010 et 2020 parce que, moi, je ne dispose que des chiffres de 2020, je n'ai pas d'autres chiffres plus actualisés. Le résultat c'est qu'il y a eu une hausse de +2,2 %. Alors encore une fois, ce n'est pas une critique, je voudrais juste comprendre cette évolution parce que, moi, je le vois sur mon territoire du Nord de la région, on se retrouve à être obligé de traiter des déchets qui, jusque-là, étaient traités en Auvergne-Rhône-Alpes. Avec la nouvelle loi, ils ne peuvent plus être traités dans une autre région administrative que celle où ils sont produits, c'est-à-dire que c'est obligatoirement la région qui les produit qui doit les traiter. Donc, est-ce que c'est lié à cela ou pas ? C'est une question que je vous pose.

Sur les déchets économiques du BTP, on est à +20 % entre 2015 et 2019, avec un objectif que vous vous étiez fixé à moins 5 %. Sur les déchets dangereux, vous avez fait un effort considérable par un certain nombre de politiques publiques de communication, en l'espèce, notamment, avec une réduction de 7 %. Mais vous vous étiez fixé un objectif de 30 %. Donc nous sommes loin de vos objectifs initiaux. C'est pour ça que, là encore, nous nous opposerons à cette modification.

Et puis, sur la logistique, il y a un certain nombre d'incohérences entre les décisions, à nos yeux, en tout cas, que vous prenez sur le ferroviaire et sur la réhabilitation des routes et sur l'impérieuse nécessité à nos yeux de faire évoluer les transports de marchandises et la logistique. À ce titre, je ne savais pas trop à quoi rattacher cette intervention. Il reste un kilomètre, pour mettre la RN 141, Président, à deux fois deux voies. On lit dans la presse que les montants liés à cette mise à deux fois deux voies ont été dépassés de l'ordre de 17 millions. S'il ne reste qu'un kilomètre à faire pour qu'on ait un truc propre, pour qu'on ne passe pas pour des « pinpins au milieu de la campagne », ce serait bien qu'on se mette d'accord et qu'on trouve collectivement une façon de financer ce dernier kilomètre. Parce que, franchement, j'ai un peu honte de voir qu'au fin fond de la France on n'est pas capable de finaliser une route nationale à deux fois deux voies qui est une transversale qui relie l'océan au nœud du Massif central. Et reporter sine die les travaux de cette finalisation de RN 141, comme l'a écrit le préfet dans un document, au mieux ça me peine, au pire je ne ferai pas d'autres commentaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Je peux partager votre dernière intervention, mais cela suppose que, effectivement, dans notre pays, on sache qui fait quoi, qui est responsable des dépassements, etc. Quant aux déchets et au traitement de ces déchets, je pense qu'il faut qu'on évolue parce que, là aussi, on doit trouver des systèmes technologiques qui nous permettent de régler les fumées, la récupération de CO₂, etc. Il y a une espèce de fatwa sur les incinérations, aujourd'hui, et on devrait pouvoir régler le problème. Monsieur ÉLOPHE.

M. ELOPHE. - Mes chers collègues, nous sommes ici pour débattre des modifications du SRADDET, un schéma qui prétend définir l'avenir de notre région. Mais, que constatons-nous ? Encore une fois, la Région poursuit sa logique d'étouffement des territoires avec des normes toujours plus contraignantes, une lourdeur administrative sans précédent et des objectifs irréalistes. La Région impose une réduction de 54,5 % de l'artificialisation des sols d'ici 2031 et vise l'absence totale d'artificialisation nette à l'horizon 2050. Cet objectif est totalement déconnecté de la réalité des territoires et ignore les besoins cruciaux du développement local, notamment en matière de logement individuel. 93 % de nos communes étant des communes rurales, il est évident que ce seront elles, en bout de chaîne, qui seront les plus impactées de ces nouvelles modifications du SRADDET. Pourtant, malgré cette évidence, les maires ruraux sont les grands oubliés de cette consultation. Comment peut-on imposer de telles contraintes sans avoir consulté les maires, les véritables acteurs du quotidien, c'est incompréhensible que ceux qui seront en première ligne...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, Monsieur ELOPHE, 30 secondes. Vous ne pouvez pas dire qu'on n'a pas consulté les maires. Laurence ROUÈDE, Sandrine HERNANDEZ ont passé leur temps pendant plus d'une année, deux ans, à consulter tout le monde. Non, non, tout ça a été fait avec une consultation, un travail. Et je peux vous le dire, on vient de me le rappeler, on est la Région la plus équilibrée. Certaines Régions vont jusqu'à 65 %. 65 %. Donc je veux bien qu'il y ait un discours qui ne soit pas destiné à cette Assemblée, mais plutôt destiné, je ne sais pas à qui. Mais, en fait, nous avons essayé, avec Laurence ROUÈDE et Sandrine HERNANDEZ de trouver, par co-construction, la déclinaison d'une loi, et Guillaume GUÉRIN a parlé de la loi et je l'en remercie, la plus équilibrée possible. Maintenant, si la loi change, on prendra nos responsabilités. Ne cherchez pas des cibles, ici, qui n'en sont pas.

M. ELOPHE. - Nous ne cherchons pas des cibles. Mais ce n'est pas le sentiment de tous nos maires. Monsieur le Président, je vais reprendre malgré votre interruption. Je vous remercie. Il est incompréhensible que ceux qui seront en première ligne pour expliquer ces règles aient été laissés de côté dans le processus de décision. Ce plan, en plus de pénaliser les communes rurales, constitue une véritable menace sur l'économie locale en limitant la capacité de développement, de relocalisation d'entreprises et de création de nouvelles

infrastructures publiques aggravant ainsi les inégalités entre les zones urbaines et rurales et freinant la revitalisation de nos campagnes.

Par ailleurs, bien que cette modification promette la différenciation de l'artificialisation des sols selon les différentes parties du territoire, l'objectif est le même, au mieux peu construire, au pire ne plus construire du tout. Il ne vous reste plus qu'à espérer de vous trouver du bon côté. La question de l'artificialisation des sols est un exemple révélateur de cette décision souvent imposée d'en haut. Sans réelle prise en compte des particularités locales. Avec la règle 31 qui intègre les logements sociaux dans la gestion des espaces, le SRADDET encourage les acteurs locaux à inclure ces logements dans leur projet d'aménagement. Bien que répondre aux besoins en logements sociaux soit crucial, il est tout aussi fondamental de ne pas négliger les aspirations des Français, dont beaucoup rêvent d'accéder à la propriété d'une maison individuelle.

La maison individuelle, bien loin d'être un modèle dépassé, reste pour une majorité de Français un symbole de stabilité et de réussite. Pourtant, elle est de plus en plus stigmatisée au nom de politiques d'aménagement qui visent une uniformisation du territoire. C'est une erreur de vouloir restreindre cette forme d'habitat qui correspond non seulement aux rêves de propriété, mais également à une qualité de vie que beaucoup de nos concitoyens recherchent.

Cependant, il ne s'agit pas ici de s'opposer au logement social. Bien au contraire, nous comprenons son importance, particulièrement dans un contexte de précarité croissante. En Nouvelle-Aquitaine, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Plus de 105 000 demandes de logements sociaux étaient en attente fin 2021. Derrière ces statistiques se cachent des situations humaines dramatiques. Ces réalités poignantes nous rappellent combien l'accès à un logement décent est une condition essentielle à la dignité et à l'autonomie. Le logement, ce n'est pas simplement un toit, c'est une nécessité. C'est un levier qui permet aux plus vulnérables de retrouver une stabilité, d'accéder à d'autres droits et de se reconstruire. Malheureusement, en 5 ans, la situation ne s'est pas améliorée en Nouvelle-Aquitaine. Au contraire, la crise du logement s'est aggravée. Le véritable défi aujourd'hui est de répondre à cette demande croissante tout en respectant les aspirations des Français à accéder à la propriété, notamment à celle d'une maison individuelle. Il est possible de réconcilier les deux. Imaginons des quartiers où se mêlent les logements sociaux, maisons individuelles, services de proximité, espaces verts et infrastructures adaptés aux besoins des familles. Il ne s'agit pas d'opposer les modèles, mais de les articuler intelligemment pour répondre aux divers besoins de la population. La pauvreté qui se manifeste dans notre région ne peut être ignorée. Chaque demande de logement non satisfaite représente une famille, un individu en

grande difficulté. Pourtant, nous devons aussi prendre en compte les aspirations de ceux qui souhaitent accéder à une propriété.

Le SRADDET, en privilégiant les métropoles, aussi, oublie complètement nos territoires ruraux qui se retrouvent ainsi démunis face au manque d'infrastructures vitales, notamment en matière de transport. Nos campagnes, déjà en proie à de multiples difficultés, voient les solutions de mobilité se raréfier. Tandis que les villes profitent de plans de développement ambitieux. Les TER, censés répondre aux besoins des habitants en milieu rural, sont insuffisants tant en termes d'offre que de fréquence. Les usagers se retrouvent coincés avec des horaires qui ne correspondent pas à leur réalité quotidienne et des trajets trop longs pour des distances relativement courtes. Pire encore, au lieu d'améliorer l'accessibilité, les tarifs ne cessent d'augmenter. Depuis l'élection de 2021, les prix des billets de TER ont grimpé de 12 %, et ceux des bus régionaux de 25 %, touchant de plein fouet les habitants de nos territoires les plus isolés. Cette hausse continue, décidée sous votre gestion, alourdit considérablement le budget des familles rurales, déjà fragilisés. Et on en parlera demain lors d'une motion. Il est impératif de cesser d'ignorer nos campagnes et de leur offrir des solutions de transport dignes de ce nom. Il faut envisager, sur le territoire régional, une véritable offre de transport global avec un réseau de type RER. Un modèle qui permettrait de désenclaver les zones rurales et de favoriser les déplacements vers les centres urbains. Ne nous laisser qu'avec le TER ne fait qu'aggraver la fracture territoriale. Nos territoires ruraux qui représentent une grande partie de la Région ne peuvent plus être laissés pour compte dans les décisions stratégiques de la Région. Ils doivent être au cœur des préoccupations pour qu'enfin leurs habitants bénéficient d'une offre de transport accessible, efficace et abordable et adaptée à leurs besoins réels.

Quant à la règle 42, qui impose la renaturation des sols, elle constitue un véritable mille-feuille réglementaire pour les communes. Comme si les règles régissant le SCOT ne suffisaient pas, la Région décide de leur en imposer une nouvelle. La délibération 18 en lien avec le SRADDET sur la gestion du trait de côte mérite d'être aussi évoquée. Elle reflète le manque d'ambition de la Région face à des enjeux majeurs comme l'érosion côtière en n'anticipant pas les recommandations qui leur sont faites sur le sujet. Ce manque d'anticipation entraînera, vous le savez, une nouvelle modification du SRADDET. Les services de la Région seront ravis. Mais les premiers impactés, après les habitants et les immeubles implantés, seront les services de la Région qui auront encore pour mission de régulariser le SRADDET qui aurait pu l'être dès aujourd'hui. L'absence totale de stratégie de relocalisation pour les territoires côtiers à risque, alors même que l'érosion et le changement climatique menacent directement ces zones est aussi à déplorer dans ce projet.

Enfin, la modification du SRADDET qui nous est proposée aujourd'hui est un odieux mélange de lourdeurs administratives, d'obstacles au développement des communes. Elle est aussi une conséquence d'une volonté toujours plus grande centralisatrice de la Région. Cela ne suffisant pas, les communes seront abandonnées à leur sort sans qu'aucun accompagnement financier ne leur soit apporté afin de faire face à de nouvelles obligations qui, vous nous l'accorderez, ne sont pas anodines. En conclusion, nous nous opposons fermement à ces modifications du SRADDET. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, il en faut de l'attention pour vous écouter avec des propos contradictoires et étonnants. Vous proposez tout à l'heure de réduire nos budgets. Et puis en même temps, là, vous voulez saupoudrer partout, intervenir partout. Je rappelle encore une fois et vraiment je salue ce travail parce que je m'y suis plongé quelquefois, mais jamais autant que Laurence ROUËDE, les services de la DATAR, Sandrine HERNANDEZ, qui ont passé leur temps avec les maires ruraux, avec les SCOT, avec les Départements, etc., à dialoguer sur un objectif qui est la réduction de l'étalement urbain. Est-ce que cette réduction de l'étalement urbain n'est pas un objectif à moyen terme ou à long terme ? L'étalement urbain, c'est ce qu'on a vécu. Le soutenez-vous ? Des grands groupes qui installaient des supermarchés à l'extérieur de Castillon-la-Bataille d'autres communes et d'un peu partout, qui attiraient des tas de véhicules, qui détruisaient les centres-villes, des communes. Est-ce que la stratégie de reconquête des centres-villes n'est pas un objectif pour la personne âgée qui a son pavillon, mais qui ne peut plus aller voir le médecin, le pharmacien, l'épicier, le boulanger ? Est-ce que ce n'est pas quelque chose de valable, d'important ? Est-ce que le fait que l'on puisse avoir, avec le dérèglement climatique, un sol qui soit capable d'absorber les eaux qui peuvent tomber d'une manière aléatoire, violente, un peu partout ? Est-ce que la reconquête des centres urbains, avec la proximité du médecin, du pharmacien, du boulanger, n'est pas un objectif fort ? Regardez ce qui s'est passé, cela a été montré par tous les géographes, tous les sociologues, la difficulté de se loger en centre-ville a entraîné le départ de beaucoup de couples sur l'extérieur.

Nous, nous avons l'exemple, dans l'agglomération bordelaise de couples qui sont allés s'installer au Barp, ou ailleurs, à 30, 40 km. Qu'est-ce qui se passe ? On vient travailler à Bordeaux. Qu'est-ce que nous disent les gilets jaunes ? La secrétaire médicale qui habite à Blaye parce qu'elle doit habiter à Blaye : « Je dois me lever à 5h du matin pour prendre mon travail à 8h à Bordeaux. » Est-ce que vous ne comprenez pas la qualité de vie de nos concitoyens ? Vous pouvez faire toute la démagogie du monde, mais ça, c'est notre problème. Donc, il faut reconquérir les centres urbains, y compris les centres urbains des petites villes. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous aidons, je parle sous le contrôle de Philippe NAUCHE, qui est en pleine conversation avec son portable, mais je l'adore, 34 400

commerces, artisans, très petites entreprises dans ces centres urbains en 2023. Et que se passe-t-il quand on va habiter loin ? Il se peut que les couples éclatent. Il y a 2 voitures, il y a une famille. Qu'est-ce qui se passe ? Ils ne peuvent plus garder la maison. Où vont-ils habiter ? Comment viennent-ils prendre leur travail ? C'est ne pas comprendre, et pour faire de la démagogie politique, ne pas comprendre ce qu'est la vie de nos concitoyens. Donc vous justifiez l'étalement urbain.

J'ai fait l'expérience avec un Département, dans une réunion de la CTAP, Laurence ROUËDE était présente avec un de nos collègues et amis, Président d'un Département. On ne pourra plus créer des petites zones pavillonnaires avec 400 m² et le pavillon. On a le calcul précis de l'étalement urbain dans les 10 dernières années. Savez-vous quel est ce calcul ? C'est un habitant pour un hectare. Un habitant pour un hectare donc ce n'est pas le petit pavillon qui est en cause là ? Et ce sont des chiffres incontournables. Et cette justification de l'étalement urbain, avec les discours que vous faites pour l'agriculture, c'est la déprise agricole. C'est le fait que les zones périphériques des villes deviennent des zones de forêt, d'habitats, de friches, de friches agricoles. Abandonner les campagnes ? Ici, vous osez le dire ? Vous savez bien que c'est faux. 240 millions d'euros pour soutenir l'agriculture. Renaturer les sols. Vous allez en Lot-et-Garonne, je n'ai pas en mémoire la ville avec laquelle j'ai discuté régulièrement, oui, il y a toutes les friches de la Française du tabac à reconquérir pour y installer des entreprises. Oui, il y a la volonté des maires et des petites communes de reconquérir ces centres-villes et d'en faire des lieux de renaturation. Oui, il y a cette volonté des maires. Je ne sais pas avec quels maires vous parlez. Nous, on en voit des milliers. Et ils sont tous partisans de la politique que l'on propose. Il y a une inquiétude. Nous avons créé cette enveloppe régionale pour justement permettre des localisations d'activités. Nous la tiendrons. Il y a des problèmes. Je pense que c'est Guillaume GUÉRIN qui l'évoquait tout à l'heure avec HORIZEO et un certain nombre de projets. Non pas que ces projets ne soient pas intéressants, mais ils ne peuvent pas figurer au détriment des implantations d'entreprises et nous sommes une région de réindustrialisation, quoi que vous disiez, et d'attractivité qui nous permettent d'accueillir des emplois dans l'ensemble de ces villes et de ces communes. Oui madame.

Mme SARRAZIN. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Donc aujourd'hui nous est proposée la modification du schéma régional d'aménagement durable, autrement dénommé le SRADDET, pour y intégrer notamment l'objectif du zéro artificialisation nette, le ZAN, pour les intimes. Alors, pour commencer, après l'intervention de mes collègues, je voudrais juste qu'on se rappelle d'où est venu cet objectif. Eh non, ce ne sont pas quelques écolos gauchistes, totalement idéologues décroissants, qui ont fomenté dans un coin de bureau cette idée folle. Eh non ! rappelez-vous, en 2019, Monsieur MACRON avait accepté de créer

la Convention pour le climat. 150 personnes tirées au sort pour être représentatives de la diversité de la population française. Elles avaient un mandat. C'était de définir des mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Elles ont travaillé 8 mois. Et, parmi leurs 149 propositions au gouvernement, il y en avait une qui se dénommait, je cite : « Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés, réduisant par deux l'artificialisation des sols ». À noter d'ailleurs, chers collègues, que notre SRADDET avait déjà été en avance parce qu'il avait déjà intégré cet objectif de réduction drastique de l'artificialisation des sols dès sa création en 2019. Donc, c'est bien un panel de 150 de nos concitoyens, sans a priori, mais ayant entendu la situation réelle dans laquelle on est, qui ont été à l'origine des lois dites ZAN de 2021 à 2023. Alors on est d'accord avec nos collègues sur un point, c'est que ces lois ne sont ni parfaites ni suffisantes pour atteindre l'objectif. Nos parlementaires écologistes l'ont défendu quand il a été décidé que l'enveloppe des projets nationaux pourrait finalement être dépassée, ou quand la garantie communale d'un hectare a été adoptée, proposée par la majorité LR au Sénat, qui a au final fait perdre beaucoup de son sens à la logique globale. Ou quand les moyens techniques et financiers ne sont pas mis en face pour aider les élus locaux à l'appliquer. Mais bien qu'imparfaites, plusieurs de mes collègues l'ont déjà noté, tout le monde est d'accord pour dire que ces lois ont au moins obligé l'ensemble des élus des communes, des intercommunalités et des Régions à commencer à réfléchir autour d'un objectif commun : tout faire pour ne plus consommer du foncier à tout va.

Et, donc, je crois qu'il va falloir le répéter même si, Laurence, vous pensiez ne pas avoir le dire, parce que, le sol, c'est bien plus qu'un support pour du logement et des industries, contrairement à ce qu'a dit il y a quelques jours encore notre nouveau Premier ministre. Alors, je vais le répéter. Le sol, c'est un puits de carbone. Utile pour le changement climatique. Le sol, c'est une réserve de biodiversité. Chaque gramme de sol, c'est 10 milliards de micro-organismes, quand même. Le sol, c'est une éponge à eau, donc quand on cherche un moyen de lutter contre les inondations, il faut qu'on le conserve. Et, puis le sol, c'est aussi ce qui permet de produire 95 % de notre alimentation. Les agriculteurs le savent. Alors, on dirait que tout le monde a compris tout ça. À peu près tout le monde, on va dire. Mais que, par contre, tout le monde n'arrive pas à intégrer ce que ça veut dire. Il faut changer la façon de penser l'aménagement de nos territoires. Un blocage cognitif, on dirait. Comme d'ailleurs l'ont démontré et le Premier ministre et le rapport du Sénat de mercredi dernier, il nous faut être courageux. En pensant à la dette écologique qu'on laisse à nos enfants. Les mots doivent se transformer en acte. Et la question que vous avez soulevée de ne pas faire HORIZEO, c'est une des décisions courageuses qu'il va falloir faire. Il faut

prioriser les projets et en refuser certains pour rester dans l'enveloppe et ne pas trop artificialiser. C'est la dette écologique de nos enfants que nous creusons.

Alors, en région Nouvelle-Aquitaine, c'est l'enjeu de cette délibération aujourd'hui, fruit d'une longue discussion depuis 2022, avant que je sois élue, notamment durant les trois conférences régionales du ZAN auxquelles plusieurs d'entre nous ont participé, je crois. Nous avons une enveloppe limitée de droits à artificialiser au niveau régional pour 2021, 2030. Comment on la répartit entre les différents territoires ? On trouve que la proposition faite de redonner plus de capacité aux territoires en manque d'emploi et en baisse d'habitants pour relocaliser les services publics, proposer des logements sociaux, notamment, et accueillir des entreprises pour proposer des emplois sur place, c'est une bonne proposition. Parce que démétropoliser, c'est bien redonner les moyens aux territoires en difficulté, de proposer aux habitants des conditions de logement, de travail et de vie agréable.

Et il faudra bien nous assurer que l'enveloppe dite « libre » que la Région veut réserver pour des projets d'intérêt régional soit utilisée en priorité pour les territoires qui en ont besoin. Et pas pour compenser, en creux, les territoires plus dynamiques qui vont légitimement faire plus d'efforts pour réduire l'artificialisation. En tout cas, nous, nous y veillerons. Et, par contre, dans ce SRADDET, on a un problème. On a un problème de base. On part en effet d'une équation fautive. C'est un peu technique, il est tard, mais je suis sûr que vous pouvez comprendre.

Pour savoir combien on peut artificialiser dans cette décennie, on doit calculer combien on artificialisait dans la décennie d'avant. Alors la Région a fait le compte pour tous les projets et parmi ceux-ci, bien sûr, le gros projet d'artificialisation qu'a été la LGV Tours-Bordeaux. Et comme on nous l'a bien précisé l'artificialisation, cela a été compté du grillage au grillage. Donc 1 km de LGV Tours-Bordeaux artificialise 13,5 hectares. Ensuite on prend le total au niveau national, on divise par deux, et on a notre droit à artificialiser pour cette décennie. Jusque-là, tout va bien. Et, après, c'est là que tout devient plus difficile à comprendre. On doit sortir de cette enveloppe nationale les projets dits d'intérêt national comme l'énorme projet GPSO. Eh bien, figurez-vous que, là, pour le projet de ligne LGV Bordeaux-Toulouse-Dax, il a été décidé que, non, finalement l'artificialisation, ce serait juste sous les rails. Donc, 1 km de LGV Bordeaux-Toulouse-Dax n'artificialise plus que 3 hectares. Donc 4 fois moins que pour la LGV de la décennie d'avant. Alors, là, il s'agit juste d'un problème grave d'application de la loi. Soit on compte le terre-plein, soit on ne le compte pas. Je vous propose qu'on laisse les scientifiques et comme notre collègue Gilles BŒUF qui n'est pas là, mais qui aurait pu débattre si oui ou non un sol qui a porté une forêt ou était agricole qui devient terre-plein de sécurité en bord de LGV a oui ou non la même capacité de puits de

carbone, de réservoir de biodiversité et d'éponge à eau. Et ce n'est pas qu'une question de passage de lapin, Monsieur le Président, si jamais je peux me permettre. En tous les cas, si on demandait à l'État d'appliquer correctement la loi ZAN, si on prenait la même règle pour décompter l'artificialisation des 2 projets de LGV dans les 2 décennies, cela ne passerait plus. Si on compte les 2 LGV de grillage à grillage, le projet GPSO ne peut rester faisable et autorisé par la loi que si on renonce à des projets dans d'autres régions. Et si on compte les deux LGV sous les rails, le projet GPSO n'est plus faisable sauf si on renonce à tous les projets régionaux et de nombreux projets dans les intercommunalités. Donc, devant cette irrégularité grave, nous demandons donc, Monsieur le Président et chers collègues de la majorité, que vous demandiez simplement que soit appliquée correctement la loi. Tout simplement et même si cela vous pose un problème pour le devenir du projet GPSO.

Pour conclure, nous confirmons que l'objectif du zéro artificialisation nette est plus qu'impératif pour l'avenir de nos enfants. Nous rappelons que cet objectif est tout à fait faisable si on y met la volonté et les moyens pour accompagner les élus locaux. Par contre, la mise en œuvre qui nous est proposée en Nouvelle-Aquitaine ne va pas jusqu'au bout compte tenu de ce grave problème de décompte à résoudre au plus vite. Nous attendons le vote pour nos amendements pour nous prononcer. Et je vous propose, si vous le permettez, parce que j'ai oublié de vous le dire au début, de donner la parole à Stéphane TRIFILETTI quand vous le voudrez Monsieur le Président pour une proposition pour la suite du SRADDET.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vous qui présidez ? Écoutez, vous êtes extraordinaire. Vous avez réussi à convaincre peut-être un certain nombre de membres de cette Assemblée, mais je pense que vous allez tomber à plat si vous donnez la parole à Stéphane TRIFILETTI.

Mme SARRAZIN. - C'est bien pour ça que j'ai pris des précautions. Je vous prie de m'excuser. Je le laisserai lever le bras.

M. LE PRÉSIDENT. - Muriel BOULMIER a demandé la parole, je suppose sur le logement social. À un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut quand on est écologiste. Est-ce que, aujourd'hui, la pollution de l'air, les 47 000 morts en France de la pollution de l'air, c'est-à-dire la première carte que les scientifiques nous ont présentée, vous signifient quelque chose ? Est-ce que vous comprenez, puisque vous prenez ce type d'argument, que le projet de réfection de la ligne existante est une fake news absolue parce qu'un train ne peut pas en doubler un autre parce que, si selon les soins initiaux on voulait remonter la vitesse sur cette ligne-là il faudrait supprimer les passages à niveau et que supprimer les passages à niveau, cela signifierait taper dans les vignes autour de Langon, cela signifierait bloquer la ligne pendant 10 ans. J'ai vérifié auprès de la SNCF. Est-ce que, à un moment donné, les

écologistes conçus sous forme de parti ne peuvent pas arriver à se dire : la pollution de l'air est plus importante que les 700 ou 1 000 hectares qui vont être pris par l'impact de la voie. Je rappelle, et tous les naturalistes le savent, que la biodiversité, aujourd'hui, autour des voies SNCF, elle est extrêmement proliférante, de telle sorte que l'on est en train, sur le plan technologique, de changer la signalisation des voies ferroviaires, parce que, jusque-là, la signalisation, elle se fait au bord des voies et que les souris, les lapins, les écureuils et autres castors, s'il y en a, viennent ronger la sécurité des lignes. C'est aussi bête que ça.

Il se trouve que j'ai fait dans mes études une partie de droit de l'environnement. Savez-vous, là où se trouve, à la sortie de Paris, vers le Sud, l'endroit où il y a le plus de lapins, le plus de lièvres ? Le débat aujourd'hui que nous avons, si nous ne faisons pas de report modal, et vous pouvez le comprendre, vous, mais peut-être pas d'autres, mais le report modal de la route au rail, y compris pour les marchandises... Marc OXIBAR est parti, parlant tout à l'heure du désordre climatique qu'il y a eu dans la vallée d'Aspe. Imaginons que nous ayons aujourd'hui la voie ferrée en fonctionnement, si autant d'obstacles ne nous avaient pas été mis sur la voie. Il n'y aurait pas de problème de liaison entre la France et l'Espagne. Y compris sur l'alimentation des animaux, y compris sur le foin, la paille, le maïs et je ne sais quelle matière dangereuse. À un moment donné, il faut faire un compromis. Oui, il y aura 700 ou 1 000 hectares qui vont être occupés. Non, ces hectares ne seront pas des hectares artificialisés ou imperméables à la différence d'une autoroute. Parce que, tout à l'heure, vous allez oser déposer un amendement contre l'élargissement de l'autoroute qui nous vient de Bayonne. C'est-à-dire que vous allez dire : « Je ne veux pas l'élargissement de cette autoroute. Et je ne veux pas non plus une deuxième voie ferroviaire. » Mais, enfin, à un moment donné, quand vous êtes en responsabilité, vous faites des choix. Et, ces choix, nous les assumons. Muriel BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je ne m'aviserai pas à répondre à notre collègue précédente puisqu'elle a pris le parti de nous expliquer que nous ne pourrions pas comprendre. Donc il est difficile de répondre quand, par hypothèse, nous n'étions pas capables de répondre. Vous avez bien senti, Monsieur le Président, que j'avais un mot à dire sur le logement social et à propos de l'intervention de Valéry ELOPHE. Vous savez, je crois que si, au lieu de logement social, on parlait de logement abordable, peut-être que cela apaiserait le discours. En effet, qu'est-ce qui se passe ? Il se passe qu'il y a une crise du logement qui est à peu près inédite. Inédite de 20 à 30 ans. Et que le sujet du logement, c'est que l'immobilier est un temps long et qu'on ne peut pas opposer logement social et autres logements. Le logement est un tout et, dedans, il y a le logement social. Et qu'est-ce que c'est que le logement social ? C'est le logement abordable aux personnes qui

sont obligées de se loger à Cubzac-les-Ponts ou se loger je ne sais où. Je pense à Cubzac-les-Ponts, c'est tout. Mais se loger loin et de manière à pouvoir venir travailler.

Alors, vous soulevez un sujet qui est un véritable sujet qui est la maison individuelle. Figurez-vous que le logement social, le logement abordable, n'a rien contre la maison individuelle. Et, à ce titre-là, il en réalise beaucoup. Et que le logement social n'est pas quelque chose qui est un marqueur social de ses occupants. Parce que les classes moyennes occupent le logement social. Et, donc, je ne vais pas vous livrer un secret de famille, mais ma maman a habité longtemps un logement social et si je lui avais dit qu'elle était un cas social, je pense qu'elle m'aurait cassé la tête avec sa canne.

Et' donc, je pense qu'il faut, là-dessus, avoir beaucoup de mesures d'appréciation, ne pas opposer ni les territoires ni les gens. Et si je me permets, Monsieur le Président, de faire cette remarque qui n'apporte peut-être pas grand-chose de plus au débat, c'est que le rapporteur du budget logement à l'Assemblée nationale est du groupe Rassemblement National. Et si par cette intervention, je peux participer à acculturer le parti vers le logement abordable et le logement social, je serai ravie que la Région m'ait donné cette occasion. Et permettez-moi de terminer en félicitant Laurence ROUËDE de l'immense travail qu'elle a développé et depuis plus de deux ans puisque je l'ai vu mener les concertations au fur et à mesure que le temps passait.

M. LE PRÉSIDENT. - On va donner la parole à Stéphane TRIFILETTI. Allez-y, ne perdez pas de temps.

M. TRIFILETTI. - Le triptyque, qu'on connaît bien, qui s'appelle ERC, éviter, réduire, compenser, a été intégré dans le droit français en 1976. Il a été renforcé, nous le savons tous, en 2016 par la loi pour la reconquête de la biodiversité. Il vise à prévenir les pertes nettes de biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire. Cependant, malgré cette approche, le bilan actuel est très décevant, voire extrêmement préoccupant. Le dernier rapport du WWF fait froid dans le dos. En 50 ans, les deux tiers des populations de vertébrés ont disparu, dont les lapins. Un écologue du Muséum national d'histoire naturelle, Brian Padilla, qui étudie les conséquences de l'artificialisation des sols sur la biodiversité, dresse un rude constat dans la Gazette des communes de la semaine dernière. Et il dit la chose suivante : éviter, réduire, compenser est un échec, note-t-il. En 2022, sur environ 10 000 projets en France, seuls 10 à 15 % ont été soumis à une évaluation environnementale. Il nous alerte. Dans la plupart des projets, on ne regarde pas les incidences sur la biodiversité. Les mesures compensatoires, lorsqu'elles sont prescrites, sont souvent inadéquates ou inefficaces.

Dans ce contexte d'effondrement de la biodiversité, il est clair que nos outils juridiques actuels ne suffisent plus. Et cela a été souligné et y compris dans les bancs de droite tout à l'heure. Alors, que faire ? Les outils de régulation, comme le zéro artificialisation nette, doivent être appliqués sans délai et sans être affaiblis malgré les assauts des bétonneurs et des démagogues. Ça, c'est une certitude. Mais, au-delà, l'urgence doit nous pousser à envisager un nouveau levier, celui des droits de la nature. Ce concept offre l'espoir d'un meilleur équilibre, à condition qu'il soit concrètement intégré, demain, dans les politiques territoriales et nos documents d'urbanisme. La reconnaissance du crime d'écocide en est la première pierre au niveau européen puisqu'il vient d'être intégré. Nous souhaitons vous proposer, ici, Monsieur le Président, chers collègues, dès maintenant, l'ouverture d'un chantier autour d'un plaidoyer, un plaidoyer visant à l'intégration des droits de la nature dans la prochaine modification du SRADDET Nouvelle-Aquitaine. La reconnaissance des droits de la nature, et plus spécifiquement la personnalité juridique de la nature, est déjà adoptée dans certaines régions du monde. Elle repose sur une idée simple, mais puissante. La nature est une entité vivante qui a des droits fondamentaux. Elle a le droit de se maintenir, elle a le droit de se régénérer, elle a le droit de ne pas être polluée. C'est ainsi que la collectivité territoriale Corse a reconnu pleinement le fleuve Tavignano dès 2021. Des initiatives citoyennes émergent en Nouvelle-Aquitaine, autour de la Garonne, de la Charente ou de la Creuse. Nous devons trouver les moyens afin de les accompagner. Intégrer une reconnaissance des droits à la nature à terme dans le cadre du SRADDET permettrait de renforcer la protection de nos écosystèmes. Donc, donner une voix, afin qu'ils puissent, et c'est là, peut-être, le plus important, passer d'objet, à sujet. Nous remercions l'exécutif et notamment saluer Laurence ROUÈDE, effectivement, pour tout le travail qui a été mené, d'accepter d'ouvrir dès à présent ce projet et ce chantier qui sera particulièrement innovant et qui est une chance effectivement pour garantir à terme la zéro artificialisation nette. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, la question, Stéphane TRIFILETTI, c'est : quelle confiance puis je vous accorder ? Vous avez évoqué, à diverses reprises, dans le groupe les problèmes de pollution atmosphérique, par les véhicules individuels, par les camions. Vous avez évoqué la pollution des eaux. Vous avez évoqué mille autres problèmes. Et le problème de l'artificialisation des sols en a été un. Nous sommes là sur un projet de ZAN à 2050. Comment pouvons-nous y amener, et on est dans un pays démocratique, jusqu'à nouvel ordre, vous appartenez aux forces démocratiques, comment pouvons-nous, de compromis en compromis, mais toujours en gardant le même sens, arriver à cela ? Je vous donne quelques chiffres. Les voies ferrées, elles existent et vous les défendez. Elles couvrent, à l'échelle de l'Aquitaine, entre 3 000 et 4 000 hectares. Les routes et les autoroutes de 100 000 à 150 000 hectares. Les maisons, d'un à deux millions d'hectares. Aujourd'hui, ce que

vous nous proposez, par définition, c'est de dire : « On a des autoroutes, et cela m'a été dit par quelques associations environnementales, on va élargir les autoroutes ». Même si vous votez une motion, vous proposez un amendement, il vaut mieux mettre à deux fois trois voies, puis deux fois quatre voies l'autoroute qui revient de Bayonne, pas de report modal, pas de la route au rail, etc. Ou alors il faut nous dire, et acceptez de vous demander cette franchise, qu'on puisse interdire carrément aux camions à Bariatou, de franchir la frontière. Est-ce qu'un État, un Parlement... Non, non, ça va, je vous ai laissé parler, vous n'allez pas... Je vous réponds.

M. TRIFILETTI. - Vous m'avez interpellé à l'instant. J'ai cru que vous m'interpelliez donc je me permettais de répondre.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je vous réponds parce que vous venez d'intervenir. Donc, on n'est pas ici dans une cour de récréation. Il y a un président de cette assemblée. Je donne la parole ou je ne vous la donne pas. Est-ce que, aujourd'hui, on peut interdire aux 10 000 camions qui polluent sur le plan des particules fines, des productions de pneus, etc., des microparticules de pneus. Est-ce qu'on peut continuer à polluer ? Est-ce que vous pensez que j'ai, que nous avons ou que l'État a la possibilité, à l'échelle européenne, d'arrêter ces circulations ? Donc, si nous n'avons pas la possibilité, faisons en sorte que nous mettions le plus possible de camions et de marchandises sur le fer. Une seule voie, je vous l'ai démontré à diverses reprises, ne suffit pas d'ailleurs. En plus, ceux qui protestent contre une voie ferroviaire qui va vers Captieux devraient se souvenir qu'il y a une gare à Captieux. Donc il y avait une voie ferrée qui allait à Captieux. Et qui allait même jusqu'à Dax ou jusqu'à Mont-de-Marsan.

Donc, à un moment donné, quel est l'impact que l'on doit avoir ? Le plus faible impact. Est-ce qu'on a une voie ferrée qui n'imperméabilise pas le sol, qui recrée de la biodiversité et on le voit sur Bordeaux Paris ou Paris Bordeaux. Ou bien est-ce qu'on laisse faire et on garde cette attitude et je ne me suis pas engagé en politique pour cela qui est de dire : « Je suis le protestataire parfait, mais en même temps je laisse continuer toutes les pollutions ». Et vous savez que les véhicules c'est 25 à 30 % des gaz à effet de serre. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, étant un élu de la métropole, et comme ce territoire est celui qui contribue le plus dans ce que vous nous proposez aujourd'hui, je voudrais vous vous faire part quand même de quelques inquiétudes. Il y a quelques années, on a décidé quasiment à l'unanimité d'investir des sommes considérables pour desservir en transports en commun cette métropole. Quasiment 3 milliards d'euros. 2,2 ou 2,3 pour le tramway et le reste pour des bus express. Nous participons, conjointement avec vous, au RER métropolitain qui finira lui aussi autour du milliard d'euros. Et nous avons

aujourd'hui une vraie difficulté, c'est que notre territoire qualifié d'attractif, pas simplement par nous-mêmes, mais par les gens, se retrouve en ayant une situation qui a commencé en 2021, avant même que chacun d'entre nous ne sache à quelle sauce on allait être mangé et qui va s'appliquer au fil du temps, et nous ne pourrons plus utiliser les mètres carrés alors que la métropole n'est qu'urbanisée qu'à 50 %. Il y a 50 % qui est sur la nature et 50 % qui est urbanisé ou urbanisable. Monsieur le Président, je sais que vous êtes extrêmement attaché au monde économique. Si, aujourd'hui, l'entreprise Thales venait nous voir pour s'implanter où elle est, on lui répondrait « non ». Parce que les zones humides, parce que la zéro artificialisation nette, parce que la marge de recul avec les incendies de forêt fait que cette entreprise ne pourrait pas s'installer où elle est. Nous avons la chance d'avoir encore quelques terrains, le long de la piste de l'aéroport pour que quelques entreprises puissent venir s'y installer, non pas pour avoir accès à la piste, on a souvent dit qu'on allait travailler sur le démontage des avions et faire le démembrement de ces avions par rapport à ça.

Donc, finalement, quand on écoute et je ne remets pas, moi non plus, en cause le travail puisque le travail a été bien fait, de concertation et de conciliation. Mais on gère une pénurie. Sauf que, mes chers collègues, pour ne parler que du département de la Gironde, qui est frappé sur son littoral, qui est frappé sur sa zone du milieu, il y a 20 000 habitants qui veulent venir habiter tous les ans. On va les mettre où si on ne les met pas dans les endroits où il y a déjà des services publics ? S'il y a déjà des centralités. On va les éloigner donc on va faire du TER. Et pour faire du TER, comme l'a dit le Président, tout à l'heure, si on veut envoyer les gens vers Langon, vers la Réole pour faire des centralités secondaires, eh bien, il faut des chemins de fer. Parce que, sinon, on ne pourra pas transporter tous ces gens, on ne pourra pas les amener et éviter qu'ils prennent leur voiture pour se déplacer.

Alors, l'objectif, on le partage tous, de moins artificialiser, de moins d'étalement urbain. OK, donc acte. Sauf qu'à la vitesse à laquelle on va, on ne va créer que des frustrés. Et les gens vont partir dans les petits villages s'installer parce qu'un petit village qui aura un hectare, il pourra faire un lotissement. Il pourra faire en sorte que les gens viennent s'installer loin et il faudra deux voitures pour rejoindre la gare la plus proche et qui vient par rapport à ça. Donc attention. On fait un effort, mais dans quelques années, on s'apercevra que l'effort que l'on fait, il est contre-productif parce qu'on a investi pour 40 ans dans des moyens de transport pour pouvoir transporter à l'intérieur de la métropole jusqu'à 850 000 voyageurs alors que nous sommes aujourd'hui à 550 000. Ça veut dire qu'on a de la marge. Mais si on n'a pas de terrain pour construire, les gens vont partir ailleurs parce qu'il faudra bien qu'ils se logent ou alors on ouvre les campings l'hiver pour qu'ils puissent s'installer. Et, l'été, ils iront à la plage.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer maintenant aux amendements. Je donne la parole à Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. – Merci Président, mais je ne vais pas présenter les amendements, moi c'était simplement...

M. LE PRÉSIDENT. - Ah si, je vous demande de présenter les amendements.

Mme SEGUINAU. - Ce n'est pas moi. Je suis désolée, Président, c'est un schéma donc il n'y a pas de restriction sur le nombre de prises de parole. Je voulais simplement bien rétablir la vérité puisque vous avez parlé, et cela faisait longtemps qu'on n'avait pas entendu ce mot dans votre bouche, au niveau des « fake news ». Et moi je ne peux pas laisser comme ça ces réponses qui ont été apportées par rapport aux interventions de mes deux collègues. Simplement vous rappeler que ce qu'a cherché à montrer ma collègue Émilie SARRAZIN, c'est que simplement on avait un problème de décompte. On n'était pas là à faire un débat sur oui ou non une ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse ou Bordeaux Dax avec ses éventuels reports sur les camions, la pollution, etc. La seule question qu'elle a posée, c'est simplement que, dans ce document, que nous allons voter tout à l'heure, nous avons un problème sur le décompte parce que la ligne de LGV qui existe qui est Tours-Bordeaux, un kilomètre de voies, c'est....

M. LE PRÉSIDENT. - On a compris.

Mme SEGUINAU. - ... c'est 13 hectares. Je n'ai pas eu cette impression-là, je suis désolé, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Émilie SARRAZIN a mieux expliqué que vous.

Mme SEGUINAU. - Et que, pour le GPSO, 1 km de voies ça serait simplement 3 hectares. Donc c'est simplement pointer ce fait que nous devons simplement respecter la loi. Je vous remercie.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sera très bref. Nous partageons en grande partie les réserves qui ont été émises par Guillaume GUÉRIN, preuve que nous ne sommes pas des soutiens automatiques et inféodés sur les mesures nationales. Et nous pensons qu'effectivement, ce n'était pas tout à fait le rôle de la Région que d'aller sur ces sujets-là. Nous l'avons dit, redit et par constance, nous nous abstiendrons sur le SRADDET, en cohérence avec nos votes précédents. Si absolument.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, mais c'est l'Assemblée, c'est le législateur qui nous a demandé ça.

M. ROBERT. - Il me semble, Président que, quand le législateur prend des décisions comme le PLF, vous avez le droit de dire que vous êtes contre. On a le droit de dire qu'on n'est pas d'accord avec un certain nombre des choses.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je l'applique. C'est incroyable.

M. ROBERT. - Je n'allais pas vous dire de ne pas appliquer la loi. Je suis en train de vous dire que nous avons des réserves et que, comme l'a très bien dit Guillaume GUÉRIN, je peux le répéter si vous voulez, mais j'essaie de ne pas répéter ce qui a été dit avant. Eh bien, nous avons des points d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne vous fera pas gagner des voix tout ça.

M. ROBERT. - Mais je ne cherche pas à gagner des voix, je cherche à donner la position du groupe. Si on peut le faire. Et donc nous allons nous abstenir. Et je voudrais attirer votre attention sur un point qui n'a pas été abordé. En tout cas, vous avez donné les résultats de la concertation. La moitié des structures consultées n'ont pas répondu. Alors, il ne s'agit pas de citoyens qu'on interrogerait au détour d'un quartier ou d'un conseil de quartier. Il s'agit d'établissements publics, de SCOT, etc., donc de structures qui ont quand même l'habitude de répondre et de discuter avec notre collectivité. Que certaines n'aient pas eu de réunion de leur assemblée dans les délais, peut-être, pour prendre une délibération. Mais cela n'empêchait sans doute pas un courrier de l'exécutif. Que d'autres étaient d'accord et soient passés par une réponse commune de la Communauté de communes, peut-être. Mais 50 % ne répondent pas. Et, donc, quand on s'appuie sur un nombre d'avis favorables ou plutôt favorables, et certains sont favorables avec des remarques importantes, on est à 51 %, en fait, on est à un quart. Donc ça nous interpelle quand même parce que, sur un sujet aussi important que ça, on a la moitié ne répondant pas. Je sais qu'on peut considérer que leur avis est réputé positif, bien sûr, mais reconnaissons quand même que ce n'est pas si simple.

Et, nous, en tout cas, ça nous interpelle sur le plan démocratique que la moitié de structures publiques ne répondent pas à la Région sur des décisions au fond majeures et qui les concernent. Voilà ce qui nous interpelle fortement. Je ne dis pas que vous avez mal concerté. Mais d'ailleurs j'ai demandé en commission à avoir le détail des collectivités qui n'avaient pas répondu, peut-être pour voir s'il y a une géographie derrière cela, s'il y a un type de structure qui n'a pas répondu. On m'avait dit qu'on me ferait passer ça, mais je ne l'ai pas eu encore. Essayer de comprendre ce qui, quand même, à mon avis, d'un point de vue démocratique, mériterait d'être expliqué.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a même le Pays basque qui a participé à toutes les réunions qui souffre du problème de difficulté d'accès à des terrains, mais qui est d'accord sur l'équilibre que Laurence et Sandrine ont trouvé.

Mais je voudrais revenir par rapport aux interventions de nos collègues écologistes. Quand même, le résultat de votre : « Je veux être parfait partout ». C'est : « Je favorise la voiture et la pollution ». Parce qu'il y a eu dans ce débat, et je le connais depuis longtemps, on est venu me voir, les viticulteurs, en disant : « ça va mettre en cause le botrytis, et donc le vin de

Sauternes ». On est à 20 km. Cela va tuer, traverser la hêtraie centenaire. Le franchissement du Ciron est à 5 km. Que des fake news. Et à un moment donné, pour le reste, oui, je préfère une voie ferrée à une surdensité de la nationale 10 aux 10 000 camions, parce que 47 000 morts par an sur la pollution atmosphérique.

Je voudrais que Laurence par rapport au débat, parce que je lui trouve une patience, avec Sandrine, extraordinaire. Elles ont bossé comme des bêtes pendant des années. Ce n'est pas le cas de Guillaume GUÉRIN, mais je trouve, quand même, qu'on ne peut pas dire : « Je veux de la démocratie, je veux de la co-construction, je veux de la participation » et, à un moment donné, d'avoir des lâchetés à la fin du débat. Parce que ce sont des lâchetés par rapport au courage qu'on peut avoir et l'équilibre qu'on a trouvé. Laurence.

Mme ROUÈDE. - Président, la voie de la pédagogie est probablement plus complexe et ardue que celle de la démagogie. Et je crois qu'on y est en plein. Juste quelques réponses. D'abord, Guillaume GUÉRIN. La Fédération française du bâtiment nous a écrit et on va continuer à travailler avec eux justement pour trouver la voie d'un accompagnement et de casser peut-être certaines idées reçues qu'on entend aussi par-ci par-là sur le fait que la sobriété foncière ça serait la fin du bâtiment, la fin de la maison individuelle, la fin du développement, la fin des villages, la fin des écoles et la fin de tout. Nous, effectivement, on considère, et c'est ça la voie de la pédagogie et c'est ça le travail que l'on a mené, que cela revient à opposer tout le monde et, finalement, chacun prend la parole pour son pré carré. La Métropole défend la Métropole en disant : « *Donnez-nous des possibilités de construire parce que, nous, on a besoin de faire les logements, les logements sociaux. On est, nous, le facteur d'attractivité. Et, donc, c'est quand même embêtant cette garantie communale d'un hectare qui est donné à des communes alors même qu'elles n'ont pas forcément de projet ou de capacité d'attractivité* ». Et puis, d'un autre côté, des territoires ruraux, parfois des représentants de territoires ruraux des mêmes côtés du banc qui disent : « Il faut à tout prix privilégier la ruralité, ne pas désespérer les maires ruraux en leur donnant la possibilité de continuer à se développer ». Ce que l'on vous propose, et je crois que c'est le marqueur de ce SRADDET Région Nouvelle-Aquitaine, c'est une position équilibrée. Où, finalement on ne perd pas de vue l'importance de tout ça, cela a été dit, l'importance du sol. Le fait que le sol, on peut tourner les choses comme on veut, c'est un bien fini, c'est un bien qui a une limite. Et, donc, c'est justement parce que c'est un bien précieux et que c'est un bien qui a une limite qu'il était essentiel de se poser la question de la lutte contre l'étalement urbain, de la préservation des sols et la préservation, aussi, on ne le dit plus assez, des terres agricoles évidemment pour nos capacités nourricières et alimentaires. Et, donc, à partir du moment où on a ce sujet, par le passé, c'est vrai, et on peut tous l'observer, le Président a cité l'exemple du commerce de périphérie et du développement de ces mètres carrés d'artificialisation. On

peut, je crois, tous constater que, par le passé, on n'a pas été vertueux, on n'a pas fait attention assez à nos sols et à cette préservation-là, et que maintenant, chacun doit faire sa part d'efforts. Et que quand on va à la rencontre des maires, c'est sûr que c'est facile d'aller voir des maires en leur disant vous avez un problème avec le ZAN, c'est quand même un scandale. Vous allez voir on va tout arrêter. Ça c'est la partie facile. Evidemment tu veux tuer ton chien, on dit qu'il a la rage. La partie moins facile, c'est de dialoguer avec eux. Et de leur dire, tout le monde doit faire sa part d'efforts, territoires ruraux, territoires en revitalisation, métropole, littoral, grandes aires d'équilibre, on a choisi ce profilage de territoire, on l'a expliqué, on l'a détaillé. Il ne sort pas de nulle part et à chaque fois on va dire à chaque territoire : vous êtes plutôt sur ce profil-là, on va vous attribuer une sobriété plus douce et on a écouté, particulièrement, en Nouvelle-Aquitaine, les territoires ruraux, les territoires en revitalisation, en besoin de confortement, les territoires qui sont en perte d'habitants et/ou d'emplois, en leur disant : vous êtes peut-être moins bien dotés d'outils PLU, PLUI, SCOT, très bien on va vous demander une sobriété plus douce, on va vous écouter particulièrement, mais il faut quand même faire votre part d'efforts. Et puis on a discuté aussi avec le littoral, on a discuté avec les grandes aires urbaines, on a discuté avec la Métropole et on a tenu compte des objectifs et des fonctions de chacun dans cette région à l'horizon 2031. On ne vous parle pas du ZAN en 2050. On n'en est pas là. Peut-être que, d'ici là, le législateur choisira une autre façon d'aller vers de la sobriété foncière plus forte. Évidemment, on verra, on saura quelle est l'histoire.

Mais, pour l'échelle 2031, se dire la Métropole aussi doit faire sa part d'efforts. Parce que c'est vrai qu'en mètres carrés par habitant supplémentaires, la Métropole est celle qui consomme le moins en Nouvelle-Aquitaine. Le Département de la Gironde est celui qui consomme le moins, aussi, mais parce qu'il a également déjà beaucoup consommé. Et, quand on regarde la cible à venir, je vous rassure, et la Métropole le sait et le Sysdau, le SCOT de la Métropole le sait, il y a quand même encore du potentiel de développement et il faut casser les reins à cette idée. C'est plus de 1 200 hectares pour le Sysdau, d'ici 2031, sur la période 2021-2031. Je pense qu'à plus de 1 200 hectares, on doit pouvoir faire des choses encore. En revanche, là où il faut que chacun fasse sa part d'efforts, c'est qu'en effet il faut respecter cette séquence, éviter, réduire, compenser. Qui n'est pas obligatoirement dans la loi, mais qui est un référentiel et où on se dit, sur chaque projet d'aménagement, quel qu'il soit, on essaie d'éviter de consommer du sol comme on l'a fait précédemment. On essaie de réduire et on compense en dernier ressort. Et, finalement, le message que l'on a, nous, c'est celui-là.

Et quand on veut bien travailler et ne pas être dans la démagogie, dire la vérité, dire qu'il y a un chemin et ensemble on peut y aller et si on se met autour de la table et qu'on regarde où

on peut mener des efforts, finalement, les maires, ils sont raisonnables, ils entendent cela, et ils acceptent de travailler le sujet. C'est sûr que si on est dans la démagogie dans l'idée : « cela va être très compliqué, n'y allez pas, c'est une catastrophe, vous allez fermer vos écoles et vous allez ruiner vos villages », c'est sûr que personne n'aboutira à rien.

Et c'est pour cela que j'espère que les sénateurs qui se remettent au travail vont faire des propositions qui vont permettre, quand même, de continuer cette réduction de l'étalement urbain, qui a un coût environnemental, sociétal, social, qui a un coût aussi pour les collectivités publiques, quand il faut tirer les réseaux de fibres, quand il faut tirer les réseaux de transport en commun, quand il faut entretenir les routes. Effectivement, cela a un coût, donc c'est quand même mieux pour tout le monde d'essayer de réfléchir autrement. Sans opposer la maison individuelle, et la Fédération française du bâtiment nous écrit en disant : « n'opposons pas l'individuel au collectif, aménageons différemment, habitons différemment, créons de nouvelles formes urbaines ou de nouvelles formes d'habitats ». Oui, c'est ça le chemin qu'il faut prendre et celui dans lequel on peut croire et qui nous permettra, ensuite, de résoudre et d'obtenir les objectifs environnementaux globaux et sociétaux que l'on recherche. Donc, nous, notre parole, c'est celle de la confiance, c'est celle de la confiance dans les maires, celle de la confiance dans les partenaires, celle de la confiance dans les collectivités territoriales. Pour mener ensemble ce chemin en espérant que le législateur ne va pas venir, en cascade, tout remettre en cause d'ici 2031 et que, peut-être, comme le sénateur Jean Baptiste BLANC doit le faire avec sa mission d'information sur le financement du ZAN, trouver les solutions concrètes pour aider les maires et les collectivités locales à justement financer ce que vous soulevez, Monsieur GUÉRIN, c'est-à-dire comment on finance la revitalisation, comment on finance la construction sur l'existant, comment on finance la lutte contre l'artificialisation des sols. C'est ça la mission de Jean-Baptiste BLANC. Mais croyez bien que l'on discute avec tous les sénateurs et avec Guislain CAMBIER, également, sur la mise en œuvre de cette loi.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Laurence. Je trouve que le débat que nous avons est le même que nous avons sur les transitions agroécologiques alors même que le terrain, tu parlais des maires tout à l'heure de la prise en compte par les SCOT, etc., il y a une prise en compte de cette lutte contre l'artificialisation et de l'étalement. Il y a la prise en compte par les agriculteurs, les coopératives, qu'il faut changer de pratique agricole. Et il y a des compromis à faire. Et je trouve très paradoxal qu'il y ait une hystérisation, mais pas par tout le monde, de ces débats, dans une assemblée qui devrait prendre un peu de hauteur. Et je remercie à Laurence et Sandrine d'avoir porté ce dossier extrêmement lourd. Alors l'amendement numéro un est porté par le groupe écologiste. Qui le présente ?

M. BAUDE. - C'est moi, Monsieur le Président. Merci de me donner la parole. Mes chers collègues, Monsieur le Président, nous proposons un premier amendement sur la modification du SRADDET relative aux infrastructures et aux équipements logistiques. Le nouveau chapitre qui a été évoqué. Monsieur le Président, mes chers collègues, si ce chapitre définit un positionnement en réalité assez intéressant et des objectifs que nous pouvons partager et qui est basé sur l'utilisation de sites déjà artificialisés ou déjà urbanisés et sur des sites qui permettent le report modal, que ce soit sur le fret, le fluvial ou le maritime, en réalité, dans la règle dédiée à cette partie-là du SRADDET, qui est la partie la plus importante sur le plan réglementaire, puisque c'est de ça dont il est question, le mot qui est utilisé, c'est « privilégier. » Privilégier le report modal, que ça soit avec le fret, le fluvial ou le maritime, je l'ai déjà dit. Privilégier les sites déjà urbanisés. Et, donc malgré tous les objectifs que l'on peut partager avec vous dans ce SRADDET, sur ce chapitre, les mots ont un sens et le sens du mot « privilégier » n'a par définition qu'une portée assez fragile qui nous fait craindre, mes chers collègues, Monsieur le Président, que sur le plan réglementaire, il ne fasse pas, et loin s'en faut, le poids devant la rapacité des géants, d'un côté de la logistique et, derrière eux, des géants du commerce que sont Alibaba, Amazon et autres gros acteurs qui cherchent à mettre la main sur un certain nombre de terrains justement pour déployer cette logistique et donc pour qu'au moins, sur le plan de l'artificialisation, par ces équipements, par ces plateformes logistiques, il n'y ait pas que des incantations dans cette modification, cet amendement vous propose de compléter la règle avec une phrase qui rend effective la protection des espaces naturels, à commencer par les zones humides. Pour une fois, et je vous ai souvent entendu évoquer cette problématique-là, pour une fois, Monsieur le Président, que vous avez le pouvoir réglementaire, que la Région a le pouvoir réglementaire, je vous propose d'en faire bon usage et d'adopter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Après les discours que vous venez de tenir, la confiance, elle n'est pas très présente. Laurence ROUËDE

Mme ROUËDE. - Nous ne sommes pas favorables à cet amendement. D'abord la séquence éviter, réduire, compenser, elle est déjà inscrite tout au long du SRADDET pour tous les projets, quels qu'ils soient, évidemment. Deuxièmement, là, cela revient à une interdiction. Vous parlez de pouvoir réglementaire que l'on peut avoir à travers le SRADDET, mais on n'a pas la capacité à interdire comme votre formulation arriverait à le faire. Et, ensuite, c'est vrai que c'est un peu la limite de l'exercice sur des amendements sur un vote de modification, c'est que ce qu'on est censé faire entre le mois d'avril et maintenant, c'est-à-dire entre l'arrêté de modification et l'adoption de la modification, c'est tenir compte des avis des personnes publiques associées ou des avis du public. Et on n'a pas été sollicité sur cette

modification. Et j'en reviens, j'ai oublié de vous citer, Monsieur ROBERT, tout à l'heure, mais comme je me doutais de ce que vous alliez dire sur le SRADDET, je vous ai quand même noté quand vous avez dit à nos collègues : ici, nous, on respecte les lois.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix cet amendement, qui est d'avis de l'adopter ? qui est contre ? Cet amendement est rejeté. Madame allez-y.

Mme COLLARD. - Monsieur le Président, chers collègues, le groupe écologiste nous propose un amendement concernant la règle numéro 20 du SRADDET relative aux infrastructures de transport. Cet objectif vise à structurer le développement des activités logistiques en recherchant l'équilibre territorial dans les modes de transport et privilégiant les modes de transports ferroviaires, maritimes et fluviaux sur des sites déjà urbanisés et artificialisés. Le groupe écologiste veut aller encore plus loin en proposant d'y ajouter que les zones humides et les hotspots de biodiversité ne pourront pas être impactés par un nouveau site ou une nouvelle infrastructure. Or, nous rappelons à nos amis écologistes que les modifications du SRADDET, déjà très lourdes sur le plan administratif, n'ont certainement pas besoin d'être à nouveau remplies de contraintes. Notre positionnement politique est celui du pragmatisme. La Région doit pouvoir répondre aux besoins logistiques des Néo-Aquitains. Votre écologisme acharné visant à interdire toute construction, à empêcher toute évolution, va à l'inverse de ce que nous pensons être bon pour les citoyens, mais aussi pour l'avenir.

De plus, je me permets de poursuivre cette intervention en rappelant aussi que le projet LGV Bordeaux-Toulouse a fait quand même l'objet, le weekend dernier, d'agissements intolérables de la part d'activistes ultra-violents...

M. LE PRÉSIDENT. - Cela n'a rien à voir.

Mme COLLARD. - Heurts avec les forces de l'ordre, dégradations de véhicules de gendarmerie.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela a été dit par votre groupe, déjà.

Mme COLLARD. - Nous voulons quand même rappeler ici notre ferme soutien aux forces de l'ordre...

M. LE PRÉSIDENT. - Et pas à la LGV ?

Mme COLLARD. - ... face, quand même, à ces mouvements gangrenés par des militants. Cette parenthèse étant faite, pour notre part, nous soutenons ce projet LGV, par ces lignes ferroviaires qui sont tout à fait réalisables, permettant de réduire les temps de trajet, favorisant le dégorgement des routes, permettant aussi une attractivité du territoire et ayant un impact positif sur l'environnement par la réduction des émissions de CO₂ et de la pollution

de l'air. Ne soyons donc pas dupes. Cet amendement tente de masquer la volonté de nos écologistes d'interdire la construction de cette LGV. C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je note que le groupe écologiste vote cet amendement et que le reste de l'Assemblée est contre. Pas de souci là-dessus ? Vous voulez que je refasse voter ?

Vote sur l'amendement n°1 à la délibération n°11

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le deuxième amendement, sur le nœud routier de Bordeaux.

M. BAUDE. - Oui, je vais le présenter également, Monsieur le Président. Et, franchement, je dois vous dire, et on se connaît depuis quelques années, je trouve que le raisonnement que vous êtes en train de tenir, les propos que vous êtes en train de tenir ne vous honorent pas. Franchement, quand vous mélangez tout, quand vous êtes en train de nous expliquer que, parce qu'on va faire une deux fois trois voies, on va limiter la pollution de l'air, c'est hallucinant.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai dit ça ?

M. BAUDE. - C'est exactement ce que vous avez dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Vital BAUDE, j'ai dit aujourd'hui on a le choix, on a le choix aujourd'hui, par rapport aux 10 000 camions par jour, par rapport aux dizaines de milliers de voitures entre on les laisse et on élargit, parce qu'on a commencé à élargir à la frontière, c'est deux fois quatre voies, même plus, ensuite c'est deux fois trois voies. Maintenant il y a le problème de poursuivre la deux fois trois voies, etc. Demain cela va être une deux fois quatre voies si on refuse une deuxième voie ferroviaire. Et c'est là où vous êtes piégés, c'est là où vous êtes piégés.

M. TRIFILETTI. - Vous aurez les deux, Président. À terme, vous aurez les deux.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous refusez tout. Vous refusez une voie ferroviaire. Et s'il n'y a pas cette voie ferroviaire, il y aura un élargissement de l'autoroute. C'est aussi simple que ça. Ce n'est pas moi qui suis en contradiction, mon cher.

M. BAUDE. - Président, c'est vous qui inscrivez les deux. C'est vous qui inscrivez les deux dans ce SRADDET. Donc, à un moment donné, il va falloir choisir. Soit vous voulez le train, soit vous voulez la deux fois trois voies sur l'A63. Au-delà de ce débat global, cette deux fois trois voies, vous savez très bien que l'on a déjà eu le débat là-dessus. Vous avez très bien qu'elle intègre, elle intègre, en plus, cette deux fois trois voies en même temps que la GPSO que vous défendez, elle intègre une voie dédiée pour les camions. Et donc vous êtes dans une contradiction complète. Vous ne pouvez pas défendre à la fois la GPSO et inscrire aussi la deux fois trois voies dans le SRADDET. Non, mais il va falloir faire un choix. Et si vous choisissez la deux fois trois voies, enlevez la GPSO. C'est vous qui nous dites qu'on est en pleine contradiction, mais c'est vous qui inscrivez les deux.

M. LE PRÉSIDENT. - Vital, vous m'avez habitué à autre chose. Je vais demander à Sandrine HERNANDEZ de venir à mon secours. Parce que je vais à la fois artificialiser avec une deuxième ligne ferroviaire, faire une deux fois trois voies ou une deux fois quatre voies, etc.

M. BAUDE. - C'est ce qui est inscrit dans le SRADDET pour l'instant.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous lisez bien, Sandrine va vous faire une explication de texte préalable.

M. BAUDE. - Je présenterai l'amendement après, alors.

Mme HERNANDEZ. - Allez-y, présentez l'amendement et je vous réponds.

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine, répondez à la fois à l'amendement et aux...

M. BAUDE. - Je ne l'ai pas présenté. Président, je peux présenter mon amendement ? Puisque vous m'avez coupé la parole plusieurs fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine, vous répondez après.

M. BAUDE. - Au-delà des contradictions qui sont à mon avis incroyables, cette deux fois trois voies, d'une part, c'est une voie dédiée pour les camions, je l'ai déjà dit. C'est une contradiction flagrante.

Cela vient en contradiction des 47 000 morts que vous avez évoqués. Ça vient en contradiction avec le fait que vous ayez évoqué que cette voie était un des axes les plus pollués de la région Nouvelle-Aquitaine. Si vous rajoutez une voie supplémentaire, bien évidemment qu'il y aura encore plus de camions, encore plus de trafic et encore plus de pollution de l'air. C'est la première contradiction.

Ensuite, la deuxième, c'est le fait que les caisses de l'État sont vides. Et, donc, ce projet ne se fera, en réalité, pas sans péage. J'ai entendu de nombreux élus du territoire, y compris dans cette Assemblée, qui nous ont expliqué vouloir la deux fois trois voies, mais sans

péage. Et donc on est là devant encore une fois une contradiction à l'heure où... S'il vous plaît Président, c'est sérieux pour le territoire. C'est extrêmement sérieux cette histoire de deux fois trois voies.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais moi j'habite à côté.

M. BAUDE. - Vous êtes en train de... Non, mais c'est sérieux la politique, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, c'est sérieux, oui c'est sérieux, mais pas comme ça. Ce n'est pas sérieux comme ça. On ne peut pas se contredire du matin au soir. On ne peut pas avoir confiance. On fait tout ce qu'on peut pour décarboner ce territoire. Et vous vous êtes hostiles à tout. À tout. Systématiquement. Aux transports en commun...

M. BAUDE. - Président, cette deux fois trois voies...

M. LE PRÉSIDENT. - Et vous allez ouvrir la voie. Vous serez responsable de l'élargissement de cette rocade, vous serez responsable de ça, vous, Vital BAUDE.

M. BAUDE. - Je peux finir, président ? C'est vous qui l'avez inscrit dans le SRADDET, ce n'est pas moi. C'est vous qui avez la maîtrise.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais arrêtez. Laissez Sandrine vous expliquer.

M. BAUDE. - Je finis mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous vous êtes déjà répété deux fois.

M. BAUDE. - Donc je parlais du problème de péage. Vous serez responsable de la mise en place des péages. Cette deux fois trois voies, les caisses de l'État étant vides, elle se fera avec péages et vous aurez la responsabilité des péages qui seront installés sur cette voie pour financer.

La dernière chose, que je voulais vous dire c'est que la vitesse moyenne de la rocade, et vous allez peut-être me contredire là-dessus, aussi, la vitesse moyenne de la rocade, c'est 12 km/h. Ça veut dire que, Président, vous pourrez faire 3 voies, 4 voies, 5 voies, elles aboutiront dans un entonnoir. C'est ce qu'on appelle l'effet entonnoir. C'est physique. Ça veut dire que, même si on fait une voie dédiée pour le covoiturage, même si on fait une voie dédiée pour une navette spéciale, comme l'avait évoqué notre collègue Christophe DUPRAT, votre navette, chers collègues, elle aboutira dans un entonnoir. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est la vitesse.

M. DUPRAT. - La navette est sur la bande d'arrêt d'urgence, ne mélangez pas tout.

M. BAUDE. - La vitesse moyenne, la vitesse moyenne aux heures de pointe de la rocade, c'est 12 km/h.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi je suis très heureux que Christophe soit aussi mis en cause parce que là je ne peux pas être le Christ ce soir.

M. BAUDE. - De toute façon, n'importe quel véhicule atterrira dans les embouteillages.

M. LE PRÉSIDENT. - On a compris.

M. BAUDE. - La dernière chose.

M. LE PRÉSIDENT. - Oh, non...

M. BAUDE. - OK, je note que vous m'empêchez de parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Trois fois, vous vous êtes répété.

M. BAUDE. - Je n'en ai jamais parlé de l'effet d'entonnoir. Dites-moi si vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais ne m'empêchez pas de parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on est parfaitement conscients de l'effet entonnoir. Mais on sait parfaitement ce que vous allez dire.

M. BAUDE. - L'effet d'entonnoir, jamais il n'a été évoqué dans cet hémicycle. C'est vous qui assumez la responsabilité d'inscrire ce projet-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. J'assume tout. Je veux vraiment que vous arrêtiez parce que j'assume tout.

M. BAUDE. - Le dernier argument, Président, parce qu'à un moment donné, il faut se demander à qui va profiter ce nouvel équipement, ce passage en deux fois trois voies qui, en réalité, atterrira dans un entonnoir. En réalité, cela va profiter d'une part aux sociétés autoroutières dont on sait à quel point elles peuvent faire des bénéfices énormes. Et tous les gouvernements de gauche et de droite se sont inquiétés de cette situation et de voir à quel point les automobilistes étaient rackettés. Et, d'autre part, c'est l'État qui va engranger. 30 millions d'euros. Quand on fait les calculs. Quand on accumule la TVA à partir des chiffres qui sont donnés dans le dossier et des impôts divers que vont payer ces sociétés autoroutières. Et, donc, elle est là, en réalité, en effet, la véritable motivation de l'État pour passer cette autoroute en deux fois trois voies à ce moment-là. C'est de faire du péage et de faire de la fiscalité.

M. LE PRÉSIDENT. - Cinq minutes trente pour répéter trois fois la même chose. Est-ce que je peux donner la parole à Sandrine ?

M. BAUDE. - Vous cautionnez ça, Monsieur le Président, en plus de la GPSO.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, oui, je vous confirme. Je cautionne tout, je cautionne tout. J'assume tout. À mon âge, on peut tout assumer. Sainte Sandrine est-ce que vous pouvez

partager cette espèce d'héritage et expliquer à Monsieur Vital BAUDE ce que nous avons essayé de faire ?

M. HERNANDEZ. - Je peux le faire, merci, Président. Alors, tout d'abord, il ne revient pas à la Région de remettre en cause ce projet. Je le rappelle, on ne le porte pas et on ne le cofinance pas. Par ailleurs ces infrastructures d'envergure nationale ou régionale bénéficient à l'ensemble des citoyens usagers, au-delà du périmètre du SCOT du Sysdau, il serait injuste de faire reposer l'effort foncier sur les territoires traversés par ces infrastructures. En résumé, l'intégration de ce projet dans la réserve régionale vise avant tout à protéger des territoires des impacts fonciers sans remettre en cause les priorités régionales en faveur de transports plus durables et c'est pour ces raisons que l'on propose de rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, qui vote cet amendement ? Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°2 à la délibération n°11

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de passer au vote, je voudrais que Maud CARUHEL dise un mot sur les déchets parce que je l'ai privée de parole tout à l'heure.

Mme CARUHEL. - Merci, Président. C'était juste pour répondre à Monsieur GUÉRIN effectivement sur les objectifs ambitieux du volet déchets du SRADDET. On est bien d'accord que l'on n'atteint pas les chiffres sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, mais qu'on doit tendre vers ces objectifs-là. On constate quand même une toute petite réduction des déchets, mais là encore, on a pris beaucoup de retard. Laurence parlait tout à l'heure de responsabilité. Et je crois qu'on est tous responsables et on doit tous être embarqués dans cette réduction et gestion des déchets. Nous, la Région Nouvelle-Aquitaine, on planifie, mais on accompagne aussi effectivement les EPCI et les syndicats de collecte et de traitement sur cette gestion et cette réduction des déchets. On sait que cela a un coût. Nous, on a investi avec nos moyens de la Région. Mais je voulais aussi préciser que les syndicats de traitement paient la TGAP, la taxe généralisée sur les activités polluantes. Je sais que ce n'est pas très intéressant, mais en tout cas c'est une contribution importante qui

est récupérée par l'État et elle ne ruisselle pas à hauteur de ce qu'elle devrait ruisseler sur les territoires et venir justement aider les territoires à cette gestion et prévention des déchets. Donc, avec mon collègue Jérôme GUILLEM, on travaille à ce que cette TGAP ruisselle à hauteur de ce qu'il faut sur les territoires. Et puis vous avez dû entendre parler des REP, les responsabilités élargies du producteur avec l'écotaxe qui est récupérée par les éco-organismes. Mais, aussi, là ce sont des milliards d'euros qui sont récupérés. Et tout l'enjeu c'est de travailler en complémentarité avec ces éco-organismes pour venir soutenir les territoires. En tout cas, on est vraiment engagé, nous, la Région Nouvelle-Aquitaine, et je crois qu'il y a une vraie dynamique avec l'ensemble des territoires. On l'a vu sur les différentes conférences régionales des déchets, sur les comités consultatifs, une vraie belle dynamique de tous les territoires et cette volonté d'aller vers cette réduction des déchets. On en est encore loin, mais il faut y aller maintenant, activer les choses pour aller toujours plus vers cette réduction. Voilà. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Maud, et merci de l'attention que vous portez à un dossier compliqué. Alors, sur le vote de cette délibération, on a une première étape. L'Assemblée donne acte de l'ensemble de la concertation animée par Laurence ROUÈDE, Sandrine HERNANDEZ, etc. Pas de souci là-dessus, je crois que tout le monde l'a abondamment salué et je les en remercie en votre nom. Deuxièmement, qui vote contre ce SRADDET ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? La révision du SRADDET est donc adoptée. Et encore merci mille fois à toutes les équipes qui ont travaillé.

N° 11

Vote sur Modification n°1 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan de la mise à disposition du public par voie électronique et adoption du schéma modifié

- **Pour : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **Contre : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **Abstention : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, demain matin, 09h30.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

12 – PLATEFORME D'ÉCHANGES DE DONNÉES EN NOUVELLE-AQUITAINE (PIGMA-NA 6) - OBSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET URBAINS (NAFU)

M. LE PRÉSIDENT. – Chers collègues, le quorum est atteint. Nous reprenons notre séance, sur la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine PIGMA. Simplement une attention que je vous demande. Cet après-midi, j'ai beaucoup d'annonces de collègues qui ne pourront pas rester au-delà de 13h. Essayons de ramasser le débat, de ne pas faire des tunnels. Sandrine sur PIGMA, observatoire des espaces naturels agricoles, forestiers.

Mme HERNANDEZ. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues, dans un monde en constante évolution où les défis de formation, de transport, d'environnement, d'économie et de démographie s'entremêlent, il est impératif de reconnaître le rôle central de la géographie dans la prise de décision. L'information géographique n'est pas seulement un outil, elle est la clé qui nous permet de structurer, gérer et visualiser des données essentielles afin d'en tirer des synthèses utiles à nos choix stratégiques. C'est dans cette optique que la création, en 2008, de la plateforme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine, PIGMA, devenue aujourd'hui PIGMA Nouvelle-Aquitaine, revêt une importance toute particulière. Grâce à un partenariat solide entre notre Région et l'État, cette initiative a permis de rassembler près de 859 partenaires allant des acteurs publics aux gestionnaires de réseaux privés. Ensemble, nous avons bâti un véritable centre de ressources pour l'information géographique, soutenant nos actions publiques et favorisant une meilleure compréhension des enjeux locaux.

La PIGMA Nouvelle-Aquitaine joue un rôle fondamental dans l'alimentation et le suivi de plusieurs observatoires régionaux, notamment en matière de risques, d'occupation des sols, de biodiversité et d'impact du changement climatique. Elle nous permet de recueillir des données précises et actualisées, essentielles pour anticiper et répondre aux défis que nous devons relever. En tant que Région, nous avons la responsabilité de coordonner ces plateformes d'information géographique et il est crucial de réaffirmer ce rôle de chef de file. Nos objectifs sont clairs, la délibération que nous proposons vise à structurer, pérenniser l'accès à ces données, à développer des services en ligne interactifs et à partager notre expertise au sein d'une communauté active. L'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers et urbains, NAFU, mis en œuvre par le GIP est également un outil essentiel pour le suivi de la consommation de l'espace dans notre région. Face à des enjeux cruciaux liés au foncier qui ont fait l'objet de nombreux débats hier, tels que la préservation des surfaces

agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et l'optimisation de l'urbanisation, l'Observatoire NAFU se révèle indispensable pour les collectivités locales du développement et tous ceux impliqués dans l'aménagement du territoire.

Nous investissons aujourd'hui 720 000 € sur 3 ans dans ce projet PIGMA Nouvelle-Aquitaine, dont 540 000 € sont dédiés à l'information géographique ou au développement numérique et 180 000 € à l'Observatoire de la consommation d'espaces NAFU. Ces montants témoignent de notre engagement à construire une région où les décisions sont éclairées, où l'accès à l'information est garanti et où l'innovation est à la portée de tous. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien à cette initiative.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des remarques ? Des observations ? Oui, allez-y.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, la plateforme PIGMA a des qualités et une utilité évidente pour les pouvoirs publics. Elle permet de mutualiser l'administration de données, de la mettre en valeur et de la diffuser. Toutefois, je m'interroge sur deux points. Premièrement, payons-nous le juste coût du service rendu ? N'est-il pas surévalué ? Ce programme s'élève à plus de 4 millions d'euros sur 3 ans dont 2,4 millions pour des dépenses de personnel. Aussi, est-ce que la plateforme a la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins des financeurs et est capable de répondre rapidement à ces évolutions et sans surcoût exorbitant pour les partenaires ? Deuxièmement, quelle est la cohérence de la plateforme avec la multitude des autres plateformes de partage de données ? Data.gouv le Géoportail, ou encore Sigena pour l'État, qui, au passage, finance également PIGMA à hauteur de plus de 300 000 €. Data europa pour l'Union européenne, RPG explorer pour AgroParisTech, une multitude de petites plateformes pour les EPCI telle que Zabal pour la communauté d'agglomération du Pays basque. Je m'excuse auprès de tous les responsables d'autres plateformes d'échange de données, mais malheureusement, je n'ai pas le temps de tous les citer. Mon temps de parole est insuffisant. Ainsi, pouvons-nous nous passer des doublons triplons quadruplons quintuplons, parce que ce sont finalement des millions d'euros d'investissements dans des serveurs et du matériel informatique ou dans des budgets de personnel pour faire la même chose que le voisin et qui ne sont pas injectés dans nos routes, nos trains ou encore nos lycées. Je ne jette pas, bien entendu, l'opprobre sur les fonctionnaires qui font simplement ce pour quoi ils ont été missionnés par leur hiérarchie, mais plutôt sur ceux qui décident. Est-ce que l'on cessera un jour de flatter l'ego de chaque Président de collectivité ou de directeur de service public qui souhaite avoir sa propre plateforme d'échange de données ? Conscients des besoins des partenaires de PIGMA, mais tout en apportant une nuance nécessaire à notre positionnement de vote, nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. On verra tout ça. S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce rapport est donc adopté.

N° 12

Vote sur Plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine (PIGMA-NA 6) - observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains (NAFU)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. – Patrick GUILLEMOTEAU.

M. GUILLEMOTEAU. – Oui M. le Président, chers collègues. Il s'agit de s'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement. Et, à cet égard, la Ville de Bordeaux, la Métropole et le SIVU de Mérignac nous ont invités à participer à la création d'une nouvelle société publique locale, qui s'appellerait COPUBLIC et qui a, sur le territoire concerné, pour objet de participer à la réalisation d'études prospectives, à la construction, à la réhabilitation d'un certain nombre de bâtiments, à l'aménagement, à la mise en valeur des bâtiments publics, des ouvrages, etc. L'engagement de la Région n'est pas extraordinaire puisqu'il est demandé à la Région de s'engager à hauteur de 10 % du capital de cette SPL, soit 22 500 €. C'est cette SPL qui assume tous les frais de fonctionnement et tous les risques. Et j'invite l'Assemblée à voter favorablement cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Pas de problème particulier ?

M. FREYCHET. - Une intervention, encore.

M. LE PRÉSIDENT. - Assez courte, s'il vous plaît.

M. FREYCHET. - Le temps nécessaire. Alors j'ai lu, j'ai relu, j'ai re relu cette délibération et je ne comprends toujours pas l'intérêt que peut avoir la Région à entrer au capital de la SPL COPUBLIC. Le champ d'intervention de COPUBLIC est très large et la Région a déjà les moyens de faire tout cela. Je ne comprends pas non plus pourquoi la ville de Bordeaux intervient finalement 3 fois dans COPUBLIC, une première fois en tant que Ville de Bordeaux, une deuxième fois en tant que Bordeaux Métropole, qu'elle finance. Et une troisième fois en tant que SIVU de Bordeaux Mérignac, qu'elle finance aussi.

L'objet de COPUBLIC décrit dans l'article 2 des statuts de la SPL est présenté en termes assez pompeux. « Les études prospectives et pré-opérationnelles relatives à l'utilisation de l'espace bordelais, métropolitain et régional ». Mais, finalement, le territoire de Bordeaux n'est-il pas compris au sein du territoire de Bordeaux métropole et, également, territoire de Bordeaux métropole n'appartient-il pas au territoire régional ? Pourquoi insister sur la différenciation des territoires dans l'objet de la SPL ?

J'ai l'impression que, finalement, on va ajouter de l'administration à l'administration. Cette SPL sera forcément destinée à s'agrandir et à employer toujours davantage. Comme disait une célèbre socialiste du Nord : « *Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup* ». C'est pour cela que nous abstiendrons sur cette délibération.

M. GUILLEMOTEAU. – Monsieur le Président, si je peux apporter une précision, il s'agit simplement d'une nouvelle forme de fonctionnement d'une très ancienne structure bien connue des métropolitains. Il s'agit de la société BMA qui fonctionne depuis plus de 20 ans, qui a été constituée à cette époque et qui a une activité extrêmement aidante pour les collectivités concernées. Au lieu d'être notre prestataire, nous serons au capital de cette société. C'est tout bonnement la proposition qui est faite.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Donc je note l'abstention du groupe RN. Y a-t-il des oppositions ? Ce dossier est donc adopté.

N° 13

Vote sur Entrée au capital de la Société Publique locale COPUBLIC

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

BOUSQUET-PITT Pascale concernant Bordeaux métropole (Conseillère Communautaire) et la commune de Bordeaux (Adjointe au Maire)

DUPRAT Christophe concernant Bordeaux métropole (Conseiller Communautaire)

FLORIAN Nicolas concernant Bordeaux métropole (Conseiller communautaire) et la commune de Bordeaux (Conseiller Municipal)

HAZOUARD Mathieu concernant Bordeaux métropole (lien professionnel) et la commune de Bordeaux (Adjoint au Maire)

MAURIN Baptiste concernant Bordeaux métropole (Conseiller Communautaire) et la commune de Bordeaux (Conseiller Municipal)

ROBERT Fabien concernant Bordeaux métropole (Conseiller Communautaire) et la commune de Bordeaux (Conseiller Municipal)

TRIJOLET Thierry concernant Bordeaux métropole (Conseiller Communautaire)

14 – REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS DU BOCAGE BRESSUIRAIS (79)

M. LE PRÉSIDENT. – Sandrine HERNANDEZ.

Mme HERNANDEZ. - Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, à travers cette convention opérationnelle, nous avons l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de la revitalisation des centres-villes et des centres bourgs de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet s'inscrit dans notre volonté commune de renforcer l'attractivité de ces communes, de préserver leur identité, d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Le projet de revitalisation des centres bourgs du Bocage Bressuirais concerne plusieurs communes, Argenton-sur-Sèvre, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-les-Aubiers. Chacune d'entre elles s'est engagée dans une démarche ambitieuse avec le soutien de la Région et de partenaires tels que la Caisse des dépôts et consignations. Parmi les actions concrètes, plusieurs exemples illustrent l'impact de cette politique ambitieuse. À Nueil-les-Aubiers, la réhabilitation de l'ancienne maison de retraite Béthanie a permis de créer une résidence habitat jeunes de 12 logements T1. Un projet similaire a vu le jour à Moncoutant sur Sèvre avec 5 logements T1 aménagés dans l'ancienne maison de retraite les Bleuets. Et, à Cerizay, la réhabilitation d'un îlot dégradé a également permis de créer 12 logements T1. Aux côtés d'Emmanuel CHARRÉ, élu référent de ce territoire, nous avons eu le plaisir d'inaugurer ces résidences vendredi dernier, témoignant de l'avancée concrète de notre action en faveur de la revitalisation des centres-villes centres bourgs.

Ces projets font partie d'un programme global de 47 logements répartis sur 4 sites, financés à hauteur de plus d'un million d'euros par la Région, en partenariat avec des acteurs locaux tels que Deux-Sèvres Habitat et l'association Passage Nord Deux-Sèvres. Ils illustrent parfaitement comment la revitalisation des centres bourgs passe par la réhabilitation de bâtiments existants, tout en répondant aux besoins de la population locale, notamment en termes de logement. La délibération que nous examinons aujourd'hui vise à formaliser la convention opérationnelle qui permettra la poursuite de ces actions. En effet, après avoir élaboré les plans guides de revitalisation pour chaque commune, il s'agit maintenant de concrétiser les projets identifiés, qu'il s'agisse de rénover des îlots stratégiques, de renforcer le tissu commercial ou d'améliorer les services de mobilité. Je vous invite donc à soutenir cette délibération qui s'inscrit dans un effort de long terme pour faire du Bocage Bressuirais un territoire dynamique et attractif pour ses habitants et ses acteurs économiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Sandrine. Des remarques ? Oui, allez-y.

M. PERREAU. – Merci beaucoup Président. Ce qui vient d'être dit montre que la politique contractuelle de la Région avec les territoires se décline en de très nombreux dispositifs. Ici, celui fait avec le Bocage Bressuirais rassemble l'ensemble des communes de l'agglomération pour la revitalisation de leurs centres bourgs. On pourrait dire qu'il s'agit d'une contractualisation de la maturité, je pense, dans la nouvelle relation entre les territoires et la Région Nouvelle-Aquitaine, issue de cette fusion de 2016. On pourrait aussi caricaturer en résumant que les territoires sont passés d'un droit de tirage sur une enveloppe dédiée à un mode projet qui nécessite le débat autour d'une proposition sans chiffrage et ses réalisations en fonction d'un calendrier d'étapes d'avancement. On peut ici saluer une belle réussite portée par un territoire en phase avec la philosophie régionale du développement, la capacité à coopérer, à rédiger une feuille de route et à mobiliser des fonds complémentaires. Le langage commun est trouvé et la délibération souligne la participation d'architectes, d'urbanistes, de sociologues pour la rédaction de ce projet de territoire, ce qui n'est pas si usuel.

Mais est-ce que tous les territoires ont trouvé cette alchimie de la revitalisation ? Madame Élodie TEXIER qui a soutenu sa thèse de doctorat fin 2023, après avoir étudié les projets de rénovation des centres de 4 petites villes de Nouvelle-Aquitaine, Coutras, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Jean-de-Liversay et Loudun vient de publier, là, il y a quelques jours, un article intitulé « L'action publique urbaine des petites villes au défi de l'alter métropolisation », dans le bulletin de l'association des géographes français, sous la direction d'Olivier BOUBA-OLGA, que nous connaissons bien à la Région et au sein de notre DATAR. Elle ne se prive pas d'utiliser la grille de lecture qu'il a conçue, que l'on connaît aussi très bien, celle de la CAME, Compétitivité, attractivité, Métropolisation et excellence. Et elle s'interroge afin de savoir si ce modèle de développement ne serait pas appliqué, consciemment ou pas aux petites villes et s'il serait parfaitement adapté. Pour faire simple, serions-nous dans l'application d'un modèle de reproduction et de dépendance ? Alors, évidemment, à la lecture de ces travaux, on trouve des éléments nuancés, mais des questions que nous pourrions nous poser pour imaginer les futures relations contractuelles trouveraient de toute évidence des propositions par l'analyse et l'évaluation des contrats en cours. Y a-t-il des non-recours ? On pourrait aussi dire, y a-t-il des territoires qui demandent peu de moyens et pourquoi ? Ya-t-il des territoires qui innovent, mais sans recourir au cadre proposé des contrats de territoire et pourquoi ? Il y a toujours beaucoup à apprendre à l'examen des marges. On peut y détecter des malaises plus généraux, signaux avant-coureurs, peut-être, à venir, mais aussi de belles surprises, bien souvent fruit de la débrouillardise des plus démunis.

Alors, un petit peu en parallèle, une fois, par curiosité, je m'étais posé la question de savoir qui était François DE SOURDIS, adresse célèbre pour nous tous. Et, en fait, ce jeune

homme est né à Châtillon-sur-Sèvre, c'est-à-dire Mauléon, aujourd'hui. En 1599, il sera nommé archevêque de Bordeaux à 24 ans et cardinal à 25. Peut-être qu'on peut penser que cet esprit de conquête habite encore le bocage et nous saluons cette belle énergie par un vote favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Thierry, on attendait votre conclusion avec hâte. Muriel BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, à l'occasion de ce dossier, d'abord, je voudrais rendre hommage à Armelle CASSIN, notre collègue maire, depuis 2020, d'Argentonnay, commune nouvelle depuis 2016 et qui s'est montrée extrêmement déterminée pour redonner vie à son territoire classé Petite ville de demain. Or, nous savons que le classement Petites villes de demain n'apporte aucun financement particulier. Si ce n'est un label. Et c'est bien parce que l'AMI de la Région pour la revitalisation des centres-villes et centres bourgs a été mis en œuvre que cela a permis à notre collègue de passer à l'action, en quelque sorte. L'objectif prioritaire étant de remettre la vie au cœur d'Argentonnay, mais aussi dans l'ensemble du bassin de vie puisque vous savez qu'il y a une irrigation, une capillarité, comme vous voulez, automatique. L'habitat y tient, et vous vous en doutez, aussi, une place prépondérante, y compris dans sa dimension patrimoniale. Avec la mobilité, la végétalisation des places, tout ça nous rapproche un peu de la discussion, parfois tendue, parfois épique, d'hier après-midi, comment densifier tout en respectant les centres-villes et en urbanisation des sols réfléchis. Je souhaiterais souligner devant notre Assemblée le partenariat réussi entre la maire d'Argentonnay, notre collègue, et la Région, pour insuffler de nouvelles dynamiques des territoires qui pourraient apparaître isolés. Quand les choses marchent, il faut savoir le dire collectivement, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Muriel. S'il n'y a pas d'autres observations. Allez-y Madame.

Mme VEYSSIÈRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, notre groupe a toujours soutenu la politique de revitalisation des centres bourgs qui entend désenclaver certains territoires ruraux malheureusement trop souvent oubliés, comme ici en Poitou-Charentes. Le projet présenté ici nous paraît bon. La mise en place de comités de pilotage à l'échelle communale et non au niveau de l'agglomération nous semble pertinente. Il faut en effet faire confiance aux communes, aux acteurs locaux qui sont au plus près du terrain chaque jour, afin de prendre des décisions pertinentes pour leurs habitants et la vie de leurs territoires. Nous défendons la mise en œuvre de politiques allant dans le sens des communes rurales face à des politiques de métropolisation de plus en plus grandes. Ainsi, comme à notre habitude, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Belle unanimité. Merci aux équipes qui ont porté ce dossier.
Adopté à l'unanimité.

N° 14

Vote sur Revitalisation des centres bourgs : convention opérationnelle de revitalisation des centres-bourgs du Bocage Bressuirais (79)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

CASSIN Armelle concernant la Commune d'Argentonay (Maire)

JARRY Marie concernant la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (Vice-Présidente) et la commune de Bressuire (Conseillère Municipale)

M. LE PRÉSIDENT. – Benoit TIRANT.

M. TIRANT. – Bonjour Monsieur le Président. Merci. Ce sont les dernières signatures que vous aurez à signer pour les contrats de ville des engagements 2030. On s'est déjà engagés sur les précédentes plénières pour le reste des contrats. Il y en a 26 au total et, là, il s'agit de Cognac, Royan, Guéret et Thouars. J'ai déjà expliqué à plusieurs reprises l'intérêt de la Région pour signer ces contrats de ville. Et je voudrais tout de même rappeler, par rapport à la délibération que nous venons de voter, que notre majorité n'oppose surtout pas les territoires, notamment les territoires ruraux, contre des territoires plus urbains. Et je rappelle également qu'en matière de politique de la ville, il y a des petites agglomérations qui sont concernées et notamment une, ici, qui est Thouars, dans les Deux-Sèvres.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Benoit. Pas d'observations ? Oui madame.

Mme LATUS. - Monsieur le Président, chers collègues, concernant la délibération relative à l'approbation des 4 contrats de ville restant avec les communautés d'agglomération de Royan Atlantique, Grand Cognac, Grand Guéret, et la communauté de communes du Thouarcé, depuis plusieurs années, nous avons exprimé notre opposition à la politique de la ville telle qu'elle est menée par l'exécutif socialiste. Malgré les sommes colossales investies, nous constatons des résultats différents, voire insuffisants et inexistantes. La politique de la ville dans sa forme actuelle est beaucoup trop coûteuse pour l'impact qu'elle génère sur le terrain. Ne produit aucun effet, malgré les milieux injectés, ne cesse ni l'insécurité ni le trafic de drogue. Nous continuons de constater une aggravation des écarts entre les quartiers dits « prioritaires » et les autres secteurs urbains sans que des solutions concrètes et durables ne soient apportées. Il est essentiel d'analyser les résultats obtenus et de poser la question de l'efficacité réelle de ces dispositifs. À l'heure où les finances publiques sont au plus mal, nous ne pouvons plus permettre d'investir dans des projets qui ne produisent pas les effets escomptés. Pour autant, nous accordons toute notre confiance aux maires locaux afin de gérer au mieux les subventions qui leur sont accordées pour les contrats de ville. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme CASSIN. – Merci Monsieur le Président. Notre groupe Les Républicains se réjouit de la prolongation de cet accompagnement des collectivités et je vous en remercie. Les 26 agglomérations et collectivités de communes de la Nouvelle-Aquitaine, qui se sont déjà saisies des chantiers titanesques de la revalorisation des quartiers abandonnés et prioritaires depuis 2018, ont travaillé pour une réhabilitation utile et nécessaire. Quand on voit des chantiers réalisés dans notre territoire des Deux-Sèvres pour la ville de Niort via la

CAN, pour la ville de Bressuire via l'Agglo 2B, la Région peut en être fière et l'on ne peut qu'adhérer à l'engagement quartier 2030, le projet quartier des Capucins dans la ville de Thouars, toujours dans les Deux-Sèvres. L'un de ces 4 dossiers présentés aujourd'hui en est un exemple cochant toutes les demandes d'amélioration et d'urgence d'accompagnement.

L'enjeu de transformer ces quartiers en grande souffrance est un bel objectif. Les enfants, les adultes qui y vivent en ont besoin. Vous l'avez compris, Monsieur le Président, notre groupe votera favorablement à ces accompagnements importants.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui.

Mme COMBRES. – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues. Alors, bien évidemment que nous voterons aussi pour cette délibération relative aux contrats de ville 2024-2030 avec quand même par ailleurs une proposition que je pense nous aurions pu faire, peut-être plus tôt, une proposition honnête à vous faire. Notre règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville date de 2018. Depuis, nous avons vécu nombre d'événements qui ont impacté nos quartiers prioritaires de la ville et ses habitants au profit, très souvent, des plus vulnérables. Même si, aujourd'hui, on peut déplorer qu'il n'y ait pas de portefeuille ministériel dédié à la politique de la ville, ont été actées quand même en début d'année une nouvelle carte des quartiers prioritaires de la ville et une nouvelle génération de contrats de villes nommés « Engagement quartiers 2030 ». Devant répondre aux mesures présentées lors du comité interministériel d'octobre 2023 qui était axé sur 4 points principaux, la transition écologique, la politique de la ville, le plein emploi et les services publics. Aussi, à l'aune de Néo Terra, et afin d'accompagner au mieux la population si fragile de ces quartiers prioritaires, pouvons-nous envisager la révision et donc l'actualisation de ce RI ?

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Maryse COMBRES. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce joli dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce dossier est donc adopté. J'ai commis un oubli. Christelle CHASSAGNE ne pouvant participer à la séance de ce matin, comme secrétaire de séance, je vous propose, s'il en est d'accord aussi, Andde SAINTE-MARIE qui va être obligé de rester toute la séance en présentiel.

M. SAINTE-MARIE. - C'est beaucoup d'honneur, Président.

N° 15

Vote sur Contrats de ville 2024-2030

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 – REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE ET ÉLABORATION DE LA CHARTE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE BASQUE : DÉCISIONS ET CONVENTIONS LIÉES

M. LE PRÉSIDENT. – Andde.

M. SAINTE-MARIE. - Merci Président. Chers collègues, vous le savez, la Région impulse la création ou la révision d'une charte de parc naturel régional. Afin d'anticiper l'échéance de classement du PNR des Landes de Gascogne, qui arrive à échéance le 28 janvier 2029. Il est proposé de prescrire le lancement de la révision de la charte. Le périmètre géographique s'étend légèrement, tout en restant cohérent d'un point de vue géologique, hydrologique et politique. Conformément au code de l'environnement, le PNR animera la démarche sous la responsabilité de la Région. Les modalités d'élaboration et rôles respectifs étant encadrés par une convention qui est également proposée d'approuver aujourd'hui. Par ailleurs, afin d'accompagner le projet de parc naturel régional Montagne basque, le Conseil régional a approuvé le 12 décembre 2023 la création d'un syndicat mixte de préfiguration, auquel il adhère depuis. La bonne réalisation des missions implique un conventionnement entre la Région et le syndicat mixte précisant les rôles de chacun et les modalités financières. Celle-ci remplacera la convention passée initialement avec la Communauté d'agglomération du Pays basque et la fédération des commissions syndicales de la montagne basque.

Les dépenses prévisionnelles 2024-2028 de la révision de la charte du parc naturel régional des Landes de Gascogne s'établissent à 555 000 €. La convention prévoit un soutien annuel plafonné à 80 000 € à compter de 2024, en plus de la cotisation statutaire et des montants prévus au contrat de parc. Les crédits seront donc affectés chaque année au budget régional sur la base des besoins financiers estimés par le parc, en concertation, bien évidemment, avec la Région. Concernant la montagne basque, la Région cotise d'ores et déjà 50 000 € par an au syndicat mixte de préfiguration. Donc par rapport aux statuts approuvés en séance plénière de décembre 2023. Aussi, la convention soumise au vote aujourd'hui prévoit une subvention plafonnée à 550 000 € sur 5 ans, soit 30 000 € par an afin d'atteindre le processus d'élaboration de charte stricto sensu.

Des financements sont également prévus à hauteur de 150 000 € maximum sur 5 ans, pour des actions dites de préfiguration. Actions concrètes au service du territoire permettant de répondre à des enjeux identifiés dans l'avis d'opportunité et le diagnostic du territoire, sans attendre la labellisation en PNR qui sera, elle, plus longue à venir. Les engagements financiers de la Région se feront annuellement par décision de la commission permanente et sous réserve également de la disponibilité budgétaire.

Pour conclure, deux mots des autres partenaires mobilisés. Dans les deux cas, les partenaires mobilisés au premier chef sont les membres des deux syndicats mixtes, Département, intercommunalités et, respectivement, commune pour les Landes de Gascogne et Commission syndicale de vallée pour la Montagne basque. L'ensemble des collectivités du territoire, y compris hors syndicat mixte, ainsi que le mode associatif et les socioprofessionnels du territoire sont également fortement mobilisés pour écrire les chartes du PNR, projet à long terme sur 15 ans. Enfin, l'État décerne, in fine, le label PNR et est associé lui aussi étroitement à l'élaboration de la charte qu'il est amené, ensuite, à la fin, à signer. Ces établissements publics concernés par les thématiques de la Charte sont également incontournables. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Andde. Y a-t-il des observations ? Oui.

Mme COLLARD. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur la question des PNR, leur multiplication nous laissant perplexes, ainsi que leur gestion et le poids de leurs dépenses de fonctionnement. Vous nous présentez aujourd'hui une révision de la charte du PNR Landes de Gascogne et un soutien à l'élaboration de la charte du PNR Montagne basque, ces deux révisions entraînant de lourdes conséquences budgétaires supplémentaires aux financements régionaux déjà très importants et sans pour autant justifier clairement leur utilité et leur répartition. Pour le PNR Montagne basque, par exemple, l'octroi de financements à hauteur de 150 000 € pour, je cite : *« Des actions concrètes au service du territoire permettant de répondre à des enjeux identifiés ne nous permet pas de saisir clairement ce que la Région entend financer. »* Concernant le PNR Landes de Gascogne, l'enjeu majeur clairement affiché sur le site est le développement de projets d'énergies renouvelables. On peut lire sur le site : *« La part des ENR dans la consommation finale passerait de 21 % en 2012 à 38 % en 2030 et 62 % en 2050 »*. Objectif pour 2030 ambitieux que celui fixé par la loi de transition énergétique qui est de 32 %. Nous dénonçons donc ces objectifs annoncés. Bien que nous ne soyons pas systématiquement opposés aux PNR quand les enjeux de préservation de la biodiversité et du développement économique touristique des territoires le justifient, nous nous opposons fermement à l'acharnement écologiste que la région tente de financer insidieusement avec l'argent des Néo-Aquitains. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume RIOU me rappelle que les révisions sont obligées tous les 10 ans par le code de l'environnement. Pour le reste, ce qu'il faut bien voir, mais je sais bien que je ne vous convaincrs jamais, c'est que les élus, sur le terrain, les socioprofessionnels, tous ceux qui concourent aux parcs, que ce soit dans le Médoc, que ce soit au PNR, sont extrêmement mobilisés, et de plus en plus, sur le « N » de PNR. Le mot « naturel », la préservation de la nature, de la biodiversité. Vous faites complètement fausse route en

disant « obligation écologique, etc. » Sur le terrain, c'est comme pour les agriculteurs, les gens sont bien persuadés que préserver la nature est un bien extraordinaire. Je vais mettre aux voix ce rapport. Allez-y.

Mme BOURDIN. - Je serai très rapide, Monsieur le Président. Merci beaucoup de me donner la parole. Simplement préciser que nous nous félicitons effectivement de cette délibération qui s'inscrit dans la continuité de la politique menée sur les PNR. Concernant la révision du PNR des Landes de Gascogne, préciser que c'est un moment particulièrement privilégié et, si c'est une révision statutaire, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, c'est aussi une opportunité, après les dégâts consécutifs aux incendies dévastateurs de l'été 2023, de projeter ce PNR vers l'avenir.

Quant au projet de parc pour les montagnes basques, je souhaiterais dire à nos amis basques, puisque notre territoire vient de voir la naissance d'un nouveau PNR en Charente-Maritime, le PNR des marais du littoral charentais, leur dire à quel point c'est une grande fierté et un moment très important, la naissance d'un PNR sur un territoire. L'occasion de faire l'inventaire de toutes les richesses, de réfléchir à comment partager au mieux ces richesses, mais aussi et surtout réunir tous les acteurs autour de la table pour réfléchir à un demain commun. Profiter de cette opportunité, aussi, Monsieur le Président, pour suggérer à l'exécutif, comme la Fédération des PNR recherche une région pour accueillir son congrès en octobre 2026, maintenant que nous sommes riches de 6 PNR dans notre région, je trouve que ça pourrait être une bonne opportunité de fêter tout cela ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Katia BOURDIN. On va regarder ça avec Guillaume avec attention. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des oppositions ? Vous vous opposez ? Vous votez contre ? Le RN vote contre. J'essaie d'oublier de temps en temps. Mais vous avez bien raison. En plus, cela nous permettra, quand on ira visiter les parcs et devant la communauté des parcs de pouvoir rappeler que vous êtes hostile à cela. J'ai juste une anecdote...

Mme COLLARD. - On émet juste des réserves, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai juste une anecdote intéressante à vous raconter. Vous savez que la région a financé auprès de la gendarmerie du matériel de surveillance et de protection et notamment actif sur le PNR Landes de Gascogne, justement pour essayer de prévenir et d'éviter les incendiaires. Et il se trouve que j'ai rencontré dans mes pérégrinations d'été, deux gendarmes qui patrouillaient dans la montagne béarnaise avec de jolies petites motos. Et, donc, comme ils m'avaient reconnu, je leur ai dit : « Mais ce sont un peu mes motos ». Parce qu'ils voulaient me contrôler, ils pensaient que j'arrivais de braconner dans le gave du bas. Je crois que la gendarmerie a été très satisfaite de ce coup de main qu'on leur a

apporté pour pouvoir patrouiller et éviter des incendies ou des incidents. Donc ce projet est adopté.

N° 16

Vote sur Révision de la charte du parc naturel régional des Landes de Gascogne et élaboration de la charte du projet de parc naturel régional de la Montagne basque : décisions et conventions liées

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

DERVILLE Sandrine concernant le Parc Naturel Régional Montagne Basque (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

DURRIEU Michel concernant le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

DUFAY Michel concernant le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LAGRAVE Renaud concernant le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

SORE Serge concernant le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Vice-Président et Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

TAUZIN Arnaud concernant le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

WEBER Sophie concernant le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

17 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR L'EAU ENTRE L'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, L'AGENCE DE L'EAU LOIRE- BRETAGNE, L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. – Guillaume.

M. RIOU. – Merci Président. Puisqu'il était question de protéger les écosystèmes, c'est ce que nous vous proposons de poursuivre dans le cadre de cet amendement à la convention de partenariat sur l'eau avec l'État, les deux agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité, la Région Nouvelle-Aquitaine, que nous amenderons par la participation, également, de l'ARS. Vous n'êtes pas sans savoir que la région administrative Nouvelle-Aquitaine est couverte par deux agences de l'eau. Au Nord, 21 % de la surface de la région par le bassin hydrographique Loire-Bretagne et, au sud, 79 % de la même surface régionale par le bassin Adour-Garonne. Nous avons une convention qui porte sur la protection des écosystèmes, qui nous permet d'avoir des services écosystémiques sur les milieux aquatiques, certes, mais également, bien sûr, sur la production d'eau potable, sur le maintien des zones humides, qui nous permet de faire du soutien à l'étiage estival pour maintenir les milieux en meilleur état possible durant ces périodes parfois difficiles à passer. Et, dans l'état d'esprit qui nous anime au sein de la Région avec notre feuille de route Néo Terra auquel nous avons ajouté cette idée de One Health, cette idée de santé globale, de santé unique, qui couvre l'ensemble des milieux, l'ensemble du vivant et qui commence dans l'eau, je le disais hier, dès le minéral, pour aller jusqu'aux questions de santé publique. C'est pourquoi nous vous proposons d'adjoindre à cette convention, dans son deuxième état, l'ARS qui nous rejoindra dans ces dispositions. Rappelons-le toujours, et Gilles nous le rappelle régulièrement, l'eau est non seulement notre premier constituant cellulaire, mais est surtout, notre premier aliment. Et il convient, par la protection de ces milieux, dans le cadre de cette convention, de protéger notre eau. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Pas de souci particulier ? Oui Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment, nous allons voter cette délibération et d'ailleurs le fait d'associer l'ARS est plutôt une bonne chose. Quelques petits points de vigilance qui ne remettront pas, bien sûr, en cause notre vote. D'abord, comme vient de le dire Monsieur le Vice-président, le Premier ministre a lui-même fait de l'eau un enjeu important dans son discours de politique générale. Mais nous avons quelques remontées de syndicats ou de communes qui, travaillant en étroite collaboration avec l'Agence de l'eau, se lancent dans un certain nombre de travaux ou d'améliorations. Et quand tout ça est prêt à démarrer, la subvention qu'ils puissent obtenir de l'Agence de l'eau

n'est plus tout à fait la même que celle qu'ils avaient prévue au départ. On comprend bien sûr que, quand il y a beaucoup de dossiers, certains doivent passer les uns après les autres, mais c'est un peu gênant quand on s'est lancé, notamment un syndicat qui nous explique qu'il a lancé les appels d'offres pour faire les travaux, etc., et, au moment où on s'apprête à valider les subventions qui peuvent être données. Donc est-ce que vous pouvez nous préciser cela, si les fonds de concours de ces agences seront toujours au niveau parce qu'il y a notamment des projets importants.

Il faut aussi que l'on puisse évaluer les projets. J'étais moi-même un peu surpris, pour m'être intéressé à ce sujet avant de vous en parler aujourd'hui, quand il s'agit de créer des réserves d'eau, quand il s'agit de maintenir de l'eau potable, à mon avis, c'est beaucoup plus important que de participer pour certaines communes de manière non négligeable, à la végétalisation des cours d'école. Il y a quand même des niveaux d'intervention qui peuvent être, à mon sens, plus ou moins importants que ceux-ci. Donc c'était ça mes sujets avec un petit peu de vigilance. Tout en disant que, bien évidemment, cette convention est importante. Le travail en étroite collaboration l'est aussi et la présence de l'ARS est aussi facteur d'un bon partenariat. Et nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. – Merci Président. Dans ce deuxième avenant, vous nous demandez d'associer l'Agence régionale de santé à la gestion des ressources en eau, demande qui soulève des interrogations quant à la pertinence et à l'efficacité de cette démarche. Les agences régionales de santé ont prouvé leur incapacité à s'adapter aux réalités locales. Leur gestion technocratique et idéologique a clairement montré ses limites, notamment durant la crise sanitaire où elles ont freiné des solutions trouvées par les acteurs du terrain. Aujourd'hui, vous voulez leur confier des compétences supplémentaires. Cette fois, en matière de gestion des ressources en eau. C'est une absurdité. Donner à l'ARS la gestion de l'eau, c'est ajouter une couche bureaucratique de plus, totalement déconnectée des besoins réels des Français. La gestion de l'eau est un enjeu vital, mais ce n'est pas en multipliant les acteurs administratifs qu'on y parviendra. Au contraire cela va encore compliquer et ralentir les décisions. Nous devons arrêter cette accumulation de compétences qui ne fait qu'alourdir le système et éloigner les solutions concrètes. Comme Marine LE PEN l'a dit clairement, il est temps de supprimer les ARS. Elles n'ont pas démontré leur efficacité, bien au contraire, elles ont été un obstacle aux solutions locales pour une gestion efficace de nos ressources. Il faut simplifier et redonner la parole au terrain, pas à des technocrates éloignés des réalités. En clair, la France n'a pas besoin de plus de bureaucratie, elle a besoin de plus d'actions concrètes et de courage politique afin de reprendre le contrôle sur son avenir. Bien entendu, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. – Madame GRAVAL.

Mme GRAVAL. – Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant propose de faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire résilient face aux pressions de la ressource en eau jusqu'en 2028 et en y associant un acteur majeur de la santé publique régionale, l'ARS. Nous y sommes évidemment favorables et la nouvelle présence de l'ARS dans cet accord est d'autant plus vitale au regard de la situation dégradée et mortifère de la qualité de l'eau, de l'air et de la terre dans notre région. Pour rappel, d'abord la pollution au chlorothalonil, entre autres dans la Vienne et en Charente-Maritime. Notre eau est consommable, mais n'est plus potable. La réponse de l'État, via les préfets, à savoir relever le seuil de tolérance, n'est évidemment qu'un leurre. Nous attendons tous, citoyens, défenseurs des milieux, agriculteurs et producteurs d'eau, des mesures cohérentes, efficaces et pérennes de protection des zones de captage.

Ensuite, la pollution chimique observée en pleine d'Aunis est probablement corrélée au cluster alarmant de cancers pédiatriques. Malgré les faits avérés, la mobilisation et l'auto-saisine de nombreuses familles touchées, l'alerte du CHU de Poitiers, l'ARS refuse de considérer l'étude scientifique d'initiative citoyenne sur ce sujet gravissime de santé publique. Espérons que ce nouveau partenariat avec l'État permettra une action concertée, puissante et à la hauteur des enjeux sanitaires. Enfin, la solution, nous la connaissons tous. Il s'agit de l'interdiction de l'usage des pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques en pleine d'Aunis, dans la Vienne et partout ailleurs.

Notre Assemblée a adopté il y a tout juste un an notre motion allant dans ce sens et c'est un signal fort et encourageant. Elle a aussi adopté en juin 2023 un vœu demandant l'interdiction des polluants éternels dits PFAS. Mais comment mettre en œuvre, en cohérence avec la récente MIE sur l'agriculture, les propositions de cette motion ? De toute évidence, il nous faut modifier certaines pratiques agricoles toujours valorisées et soutenues, mais pourtant mortifères pour les agriculteurs eux-mêmes, pour l'ensemble de la population et pour les milieux. Nous le rappelons et nous le répétons aujourd'hui, parce que c'est à la fois absolument nécessaire, mais aussi possible. Pour cette mise en œuvre, vous aurez évidemment tout notre soutien, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais mettre cet avenant aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc ce rapport est adopté.

N° 17

Vote sur Avenant n°2 à la convention de partenariat sur l'eau entre l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Agence de l'Eau Loire- Bretagne, l'Office Français de la Biodiversité et la Région Nouvelle-Aquitaine

- **Pour : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **Contre : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

BEYRIS Maryline concernant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JEANSON Françoise concernant la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie - Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (Représentante du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine)

MARIE-REINE SCIARD Joëlle concernant l'Office Français de la Biodiversité (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

NAUCHE Philippe concernant la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie - Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (Représentant du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine)

ROUSSET Alain concernant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Président)

**18 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES PORTANT SUR LA GESTION DU TRAIT DE COTE EN NOUVELLE-
AQUITAINE DEPUIS 2011 ET RAPPORT DE SUIVI DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES
PORTANT SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE PORTANT SUR LA GESTION DU
TRAIT DE COTE**

M. LE PRÉSIDENT. – Rémi JUSTINIEN

M. JUSTINIEN. – Merci Président. Chers collègues, je vais vous exonérer le rapport. Cela tombe bien, vous l'avez tous eu, il y a un an, le 16 octobre 2023. Là, c'est le rapport définitif avec les observations. D'abord, il valorise toute l'action de la Région en matière de protection du littoral. Il fait suite à un audit de plusieurs collectivités locales sur le sujet de l'érosion côtière. Il y a deux recommandations. Une, qu'on intègre, côté régional, dans notre règlement d'intervention l'aspect littoral des choses. Cela tombe bien, c'est déjà fait depuis plusieurs années. Et, la deuxième, c'est d'intégrer dans le SRADDET lors d'une prochaine opportunité de cette révision, la protection des côtes. Voilà donc ce qu'on note, Monsieur le Président. Mais en tout cas c'est un bon rapport pour la politique régionale.

M. LE PRÉSIDENT. - Vraiment, dans l'enquête nationale des chambres des comptes on a souligné le côté précurseur de la Nouvelle-Aquitaine. Y a-t-il des observations ? Oui, Madame.

Mme LATUS. - Monsieur le Président, chers collègues, le rapport sur l'érosion côtière en Nouvelle-Aquitaine dresse un tableau alarmant. 720 km de nos côtes sont en danger, progressivement rongés et ravagés, mettant en péril non seulement des habitations et des entreprises, mais aussi des paysages et des fragments de notre histoire. Il est donc nécessaire d'agir efficacement. L'érosion du littoral est un problème réel qui affecte directement les populations côtières. Les actions de la puissance publique, qu'elles soient réglementaires ou techniques, se sont révélées insuffisantes. Où sont les investissements promis pour protéger notre littoral ? Les imbrications des nombreux interlocuteurs pénalisent les différents projets. Il serait plus simple et plus logique qu'il n'y ait qu'un seul acteur qui puisse gérer la situation de manière globale. Ce rapport montre clairement que les moyens alloués à cette crise sont insuffisants. Pendant que l'État gaspille des milliards dans des projets européens ou dans une politique d'immigration non maîtrisée, la Région, de son côté, préfère financer des coopérations internationales plutôt que de faire face aux crises locales. Nous plaidons donc pour une politique environnementale indépendante centrée sur la protection de nos territoires. Nous réaffirmons l'importance de mobiliser des fonds nationaux

pour renforcer l'autonomie décisionnelle de notre Région. Réduisant ainsi notre dépendance aux financements européens, souvent inadaptés aux spécificités locales. Ces contraintes ralentissent le processus décisionnel.

En effet, nous pensons qu'un financement autonome est essentiel afin de garantir une gestion plus efficace et adaptée. Nous devons aussi éviter de tomber dans le piège des lobbies mondialistes qui prônent une gouvernance globale. Au contraire, nous croyons que la France doit reprendre le contrôle de ses frontières, de son territoire et de ses politiques locales. Protéger notre littoral est une question de souveraineté. Il est inacceptable de perdre des hectares de terre en raison de décisions tardives et de politiques inadaptées. Il est temps de revoir nos approches pour protéger nos terres et nos populations, notamment en redistribuant les fonds publics pour renforcer l'infrastructure locale. En conclusion, nous estimons qu'il est urgent de mettre en place une politique ferme pour protéger nos côtes. Ce rapport prouve que des solutions existent, mais qu'il manque une véritable volonté politique. Un sursaut national est nécessaire pour préserver notre environnement et garantir que notre pays ne disparaisse pas sous les eaux. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Vital BAUDE.

M. BAUDE. – Merci Monsieur le Président. Franchement, ce qu'on vient d'entendre est surréaliste. On parle de nous adapter face au recul du trait de côte. Et vous nous parlez barbelés pour protéger le littoral. C'est vraiment n'importe quoi. Deux remarques, Monsieur le Président.

La première, d'une part, pour relever que l'État continue d'être en dessous de tout. Puisque ce que relève le rapport, c'est que les investissements ne sont pas à la hauteur. Et c'est vraiment de la responsabilité de l'État. Et même si de nouveaux outils ont été apportés dans la loi climat et résilience pour faire face, notamment, à la problématique du recul du trait de côte, il n'existe toujours pas, à l'échelle nationale, d'outils, de mécanismes financiers qui pourraient réellement enclencher le repli stratégique et la recomposition spatiale qui sont en réalité les seules solutions durables face à cette problématique.

D'autre part, le rapport relève que la participation de l'État, malgré les PPA qui ont été initiés ces dernières années, est en dessous de tout, également, puisqu'il relève que l'on est à moins de 10 % de participation sur l'ensemble des stratégies sur la période qui a été étudiée. Et, donc, ce pourcentage en dit long sur le manque d'investissement de l'État.

Deuxième chose que nous voulons relever et qui est également évoquée dans ce rapport, c'est la trop faible implication des propriétaires privés. C'est vrai d'une part dans l'association aux travaux qui sont menés pour l'élaboration des stratégies locales de gestion de la bande côtière. C'est vrai également dans la participation financière des actions menées. Et, en

réalité, ce qu'on constate quand on regarde les différentes stratégies locales, c'est que, d'un territoire à l'autre, en fonction, c'est vrai, quelquefois de la situation réglementaire, mais c'est vrai aussi en fonction du prisme des élus locaux que l'implication des privés est extrêmement variable. On va d'un territoire où la politique, où la ligne menée, bien privée, menacée, égal argent privé. Il y a vraiment des élus locaux qui portent cette ligne-là. Jusqu'à des stratégies où, y compris lorsque les moyens réglementaires ou les situations réglementaires le permettraient, assument de faire financer ces stratégies locales à 100 % par de l'argent public, là où les privés pourraient être mobilisés. Je ne vais pas citer d'exemples pour ne pas stigmatiser de territoires, mais c'est une réalité qu'on peut rencontrer sur notre littoral.

Tout ça, donc, participe, en plus, de notre point de vue, Monsieur le Président, à faire naître le sentiment d'injustice en matière d'utilisation de l'argent public au profit très directement de ceux qui sont en première ligne. Alors, je ne veux pas non plus caricaturer les choses parce que je me rappelle avoir entendu le témoignage d'un certain nombre de propriétaires privés, notamment de l'immeuble du Signal, qui étaient dans des situations très complexes. Donc les situations ne sont pas toujours blanches ou noires. Il faut avoir un peu de mesure. Néanmoins, nous pensons qu'il serait opportun de faire évoluer le règlement d'intervention littoral de la Région justement pour tenir compte de cette partie-là du rapport et d'associer davantage les propriétaires privés, y compris sur le plan financier. Voilà la proposition, mes chers collègues, Monsieur le Président, que nous vous faisons en plus de prendre acte de vos réponses à la Chambre régionale des comptes.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ? Je voudrais rappeler un point à nos collègues. Peut-être certains ne le savent pas, nous avons créé un outil, il y a longtemps, je sais plus la date, Renaud LAGRAVE, qui l'a présidé, pourrait me le dire, mais il doit y avoir une vingtaine d'années, qui s'appelle le GIP littoral, avec l'État, le groupement d'intérêt public, qui regroupe les communes, les intercommunalités, les Départements, nous-mêmes qui en assurons, par Henri SABAROT, la présidence. C'est un outil qui a été créé pour faire suite à ce que l'on appelle la MIACA, la mission d'aménagement de la côte Aquitaine. Cette mission d'État, à l'époque, qui a préservé la côte Aquitaine de la bétonisation qu'on a connue dans le Sud-Est de la France. Pour ne pas refaire des Grande-Motte partout. Et progressivement, cela n'a pas été si simple, le premier DGS que j'ai eu, ici, au niveau de la Région, Bernard MATHIEU en a été un des responsables, de faire comprendre aux communes que, face au désordre climatique et à la montée des eaux, à la violence des vagues, notamment des vagues profondes qui battent les dunes, le rivage, les plages, etc., il fallait faire du judo et que l'on ne pouvait pas, bien entendu, tout arrêter. Certaines cartes, d'ailleurs, montrent que la pointe du Médoc a été une île et pourrait le redevenir. Donc, il y a toute une stratégie qui est extrêmement coconstruite, participative, sur le trait de côte, et la Cour des comptes a

reconnu que notre modèle public de suivi et d'organisation était particulièrement pertinent et intéressant.

Donc l'Assemblée donne acte de ce rapport.

N° 18

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur la gestion du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine depuis 2011 et Rapport de suivi des observations définitives portant sur les comptes et la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'une enquête portant sur la gestion du trait de côte

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

19 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, nous avons les conventions de partenariat pour la mise en œuvre, qui suivent ce rapport. Rémi JUSTINIEN

M. JUSTINIEN. - Pour ne pas vous paraphraser, Président, mais effectivement, le GIP c'est un formidable outil qui n'existe d'ailleurs pas ailleurs en France et qui met notamment en place des outils comme la stratégie nationale de la bande côtière. Donc, vous savez, c'est un peu complexe et c'est long à mettre en œuvre, parfois, ces stratégies, et, donc, ces conventions, elles visent à faciliter la programmation, l'engagement des partenaires que vous avez cités, Président, de veiller à la cohérence des dossiers de financement et donc d'accélérer et de faciliter les procédures. Il y a déjà deux conventions en prévision, celle de la côte basque et celle à Lège-Cap Ferret.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Pardon. Allez-y.

M. LABICHE. – Monsieur le Président, chers collègues. Notre groupe, Les Républicains, nous voterons cette délibération. Nous ne sommes plus à l'heure de la tergiversation. Notre devoir prioritaire est de protéger nos populations tout en sauvegardant notre littoral. Notre groupe salue la prise en compte de ces enjeux par notre collectivité en assumant son rôle d'accompagnement comme l'État et les EPCI doivent le faire. Permettez-moi de prendre l'exemple de ma commune à Châtelailon-Plage, qui a subi la tempête Xynthia le 28 février 2010 et notamment sur le secteur des Boucholeurs où, au matin même, avec les pompiers, nous avons retrouvé le corps de deux personnes décédées qui étaient nos amis, la famille VINCENT.

J'ai pleinement conscience, tout comme les membres de notre groupe, de l'urgence climatique et environnementale et des dangers qui menacent notre littoral. Mais, à la différence du groupe écologiste, notre intention n'est pas du tout de nous battre contre des moulins à vent ou encore contre vents et marées, mais d'être résilients. Faire face aux difficultés, c'est ce que nous avons fait. Il est trop facile de vouloir raser les habitations, déloger la population. C'est ce qui a failli se produire sur le village des Boucholeurs. Ici, à Châtelailon, il a fallu le courage de deux hommes, Jean-Louis LÉONARD, le maire de l'époque, accompagné du maire d'Yves, Didier ROBLIN, qui dès 2010, au lendemain de Xynthia, ont lutté contre l'État pour défendre le village des Boucholeurs avec ses 300 habitants et plus de 600 habitations. Jean-Louis LÉONARD a été à l'origine du premier PAPI maritime de France, appuyé sur des mobilisations de la protection du littoral, des

digues, des plages, des brise-lames et prenant en compte des capacités d'expansion et de stockage des eaux avant le retour à la mer. C'est ce travail en profondeur qui a été effectué en partenariat avec les collectivités territoriales, l'État, des bureaux d'études spécialisés qui a permis de décider et de préciser dans les règlements d'urbanisme, par le PPRL, le plan de prévention des risques littoraux, comme des règles de non-construction sur certains secteurs, des règles précises et conditions de surélévation autorisées et l'obligation de mise en place de batardeaux en cas d'alerte.

En complément, c'est notre priorité et notre responsabilité en tant qu'élus locaux, nous avons pensé, écrit et testé les systèmes d'alerte à la population et de coordination des secours au travers du plan communal de sauvegarde, le fameux PCS, et la rédaction du DICRIM, le document d'information communale sur les risques majeurs. Pour mieux protéger la population avec un système d'alerte et des centres d'accueil d'urgence en coordination avec les services de l'État, les collectivités et les organismes de sécurité. Nous avons mis 10 ans pour sauver, sauvegarder le village des Boucholeurs et protéger notre population. 10 ans sur ce petit bout de littoral.

Anticiper c'est accélérer les démarches pour protéger plus rapidement nos administrés tout au sauvegardant le littoral. Je sais, et cela a été au cœur de notre discussion sur ce sujet en commission avec Margarita SOLA, que je salue, qui ouvre les débats systématiquement dans nos commissions. Certains d'entre nous revendiquent une nécessité d'atténuation bien plus importante. Cependant, je pense que notre stratégie locale à cultiver et à développer est d'inculquer la culture du risque. Telle est notre force de résilience. C'est ce vers quoi nous devons continuer à tendre et nous resterons fidèles à ces valeurs. Tout en étant parfaitement conscients de l'urgence climatique et de ses répercussions sur notre littoral, nous préférons privilégier la prudence, la prévention, l'anticipation et la gestion, aux solutions drastiques, voire extrémistes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci David LABICHE. S'il n'y a pas d'autres...

N° 19

Vote sur Conventions de partenariat pour la mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

CHARPENEL Frédérique concernant l'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt Public Littoral en Nouvelle-Aquitaine (Membre et Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et concernant le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt Public Littoral en Nouvelle-Aquitaine (Membre)

COLLARD Nathalie concernant l'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt Public Littoral en Nouvelle-Aquitaine (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ROBERT Fabien concernant l'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt Public Littoral en Nouvelle-Aquitaine (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

WEBER Sophie concernant l'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt Public Littoral en Nouvelle-Aquitaine (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

WERBROUCK Séverine concernant l'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt Public Littoral en Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

20 – APPROBATION DES CONTRATS DE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) POUR LE LITTORAL DE LACANAU ET DE SOULAC-SUR-MER (GIRONDE)

M. BAUDE. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous venez de parler.

M. BAUDE. - Précisez de quelle délibération il s'agit. Peut-être que je me trompe. On est sur les PPA, il me semble.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. BAUDE. - Merci, Monsieur le Président. C'est compliqué de prendre la parole dans cet hémicycle en ce moment. Sur le PPA. Si vous êtes d'accord, Monsieur le Président, nous souhaiterions dégrouper les deux projets partenariaux d'aménagement qui nous sont présentés dans cette délibération.

Je commencerai par le projet de Lacanau qui nous rappelle d'ailleurs dans ce dossier le choix de cette commune de faire une nouvelle digue, avec les conséquences engendrées, je veux parler de l'aggravation du recul du trait de côte sur les côtés, parce que c'est un phénomène physique bien démontré, ainsi qu'une durée de vie très incertaine, notamment à cause du dérèglement climatique, la hausse du niveau des océans, la multiplication des tempêtes en fréquence et en intensité. Vous savez tout cela par cœur. Et, d'ailleurs, la stratégie assume que cette digue ne passe pas le cap de 2050. Et donc on est sur quelque chose de très limité s'agissant d'investissements de plusieurs dizaines de millions. Et, ces dizaines de millions d'euros, en réalité, auraient pu profiter au repli stratégique, même si notre collègue qui vient d'intervenir le regrette.

Vous avez rappelé, Monsieur le Président, qu'il valait mieux faire du judo plutôt que du karaté. Eh bien, à Lacanau, en mettant le doigt dans l'engrenage des digues, c'est vraiment tout le contraire qui va être réalisé et sans tenir compte, d'ailleurs, de l'expérience dramatique vécue en Charente-Maritime et toutes les limites que représente la construction d'une digue. Je crois que notre collègue Gilles BŒUF a déjà déclaré dans une de ses interventions qu'il y avait toujours une vague capable d'aller plus haut que la digue qu'on a construite. Et, donc, il faut quand même être honnête, la commune n'est pas la seule responsable en lien avec ce que j'expliquais tout à l'heure sur l'inconséquence de l'État et l'absence d'outils à mettre en place justement pour mettre pour aider les collectivités à faire ce repli stratégique.

Et, donc j'en viens au sujet. Ce partenariat, c'est 18,3 millions d'euros et au moins 6 millions d'euros, c'est ce que nous apprend le dossier, sont investis pour des aménagements et de

l'embellissement du front de mer, sur cette digue. Avec toute l'incohérence et toutes les incertitudes que j'évoquais précédemment. Et c'est quand même un tiers des investissements de ce projet qui représente une forme d'obsolescence programmée. En comparaison, on a seulement 1,5 million d'euros pour relocaliser le poste de secours. C'est bien, cela se fait d'ailleurs sur à peu près toutes les stratégies locales, mais c'est très limité, encore une fois, avec la responsabilité qui porte principalement sur l'État. Mais il n'empêche que c'est le dossier qu'on nous présente.

Deuxièmement, sur le PPA de Soulac, après la déconstruction du Signal, Soulac continue à racheter, à désamianter, à déconstruire plusieurs constructions sur sa commune pour mener, par contre, sur cette ville, une véritable stratégie de restitution à la nature du foncier qui est soumis au repli stratégique. C'est donc la raison pour laquelle, si vous acceptez de dégrouper les votes sur ce dossier, nous nous abstiendrons sur le PPA de Lacanau et nous voterons pour le PPA Soulac. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Là on est sur Lacanau et Soulac.

M. JUSTINIEN. – On n'a pas fait voter la 19, sauf erreur.

M. LE PRÉSIDENT. – 19 on l'a voté. Ce sont les conventions de partenariat.

M. JUSTINIEN. – On n'a pas présenté la 20. On est passé directement aux amendements.

M. LE PRÉSIDENT. – Je n'ai pas de projet d'amendement sur la 20.

M. JUSTINIEN. – La proposition de découplage du vote en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je redonne la parole à Rémi JUSTINIEN sur la délibération numéro 20.

M. JUSTINIEN. – Merci Président. Beaucoup de choses ont été dites sur la loi climat et résilience. Juste dire que 6 des 8 contrats actuellement à l'étude sont en Nouvelle-Aquitaine et donc il faut quand même saluer le dynamisme de la région de ce point de vue là.

M. LE PRÉSIDENT. – Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Juste pour répondre à notre collègue. Je ne voudrais pas freiner son enthousiasme, mais lui rappeler quand même que, jusqu'à nouvel ordre, la décision du retrait ou pas il appartient à la commune, il appartient à ses habitants. Et que c'est avec eux qu'il faut discuter parce que le fait de reculer Lacanau ou pas, ça implique autre chose qu'une discussion au sein du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Ça demande quand même de discuter avec les habitants, ça demande à discuter avec la commune. Ça demande quand même autre chose qu'une déclaration qui peut être faite ici. Alors je ne vois pas pourquoi vous voulez un vote différent entre Soulac et Lacanau. Parce que le problème n'est pas le

même. Allez sur le terrain. Justement, on ne peut pas agir de la même manière à Lacanau qu'à Soulac. Ce qui est fait à Lacanau, je voudrais quand même rendre hommage à tous les partenaires qui se sont associés pour Lacanau. Parce que c'est facile d'y aller le weekend et puis d'aller se balader et de constater qu'il y a moins de plage. Il y a un travail considérable qui a été fait par le maire de Lacanau, par son équipe ainsi que par tous les partenaires qui se sont associés.

À Soulac, le problème est encore différent. Je rappelle juste, pour avoir côtoyé un petit peu le maire de Soulac à cette époque que, pour la démolition du Signal, cela a pris de nombreuses années parce qu'il y avait un capital humain qui était aussi là à l'intérieur. Donc attention avec des idées que pourraient avoir les uns et les autres. Moi, je me référerais toujours à ceux qui habitent les lieux parce que c'est eux qui décideront.

M. LE PRÉSIDENT. – Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Je vais juste donner un peu d'histoire parce que certains ne le savent pas, mais j'ai été président du GIP littoral pendant quelques années, quasiment de la création jusqu'à la dernière mandature. Cela fait depuis 2012 qu'on travaille sur la stratégie de Lacanau. Et quand le conseil municipal et le maire de Lacanau prennent cette décision, cela veut dire que depuis 2012, il a travaillé sur cette stratégie. Et systématiquement, il est allé et je l'ai accompagné, avec d'autres, voir les assurances, voir l'État, voir un certain nombre d'intervenants pour dire, en gros, je veux relocaliser, je veux relocaliser et il l'a toujours dit. Sauf qu'on lui a fermé toutes les portes sur la relocalisation d'activité, toutes les portes. Et, aujourd'hui, la stratégie qui est proposée, elle est finalement subie parce qu'il protège pendant quelques années, le temps de pouvoir faire en sorte qu'il y ait des décisions sur la relocalisation qui n'ont jamais eu lieu. Cela veut dire que, tout simplement, dans le cadre de la stratégie qui est portée par le GIP littoral, parce que j'entendais tout à l'heure qu'il n'y a pas de stratégie en région, alors que cela fait depuis 2012, il faut juste se renseigner un tout petit peu pour savoir que l'on a déjà fait ça depuis très longtemps. Dans le cadre de cette stratégie il y a un travail énorme qui a été fait qui a été reconnu au niveau national. Et, la preuve, Rémi l'a dit. Cela veut dire, tout simplement, que ce qui est proposé aujourd'hui, ce n'est effectivement pas ce qu'il aurait fallu. Mais, en tout cas, on protège ce qu'on peut protéger aujourd'hui et c'est ce que fait le maire. Après je ne sais pas combien de réunions publiques, depuis 10 ans, il a tenu avec la population. De grâce, ne nous faites pas le coup de « Il n'a pas consulté » parce que, là, ça serait complètement faux. Je vous invite à regarder ce qui s'est passé sur ce territoire, comme à Soulac, comme dans beaucoup d'autres territoires. Mais, là, aujourd'hui, si seulement il y avait une stratégie de relocalisation de l'activité, effectivement, il n'y aurait pas besoin de faire des protections, ce qui n'est pas le cas. Donc on fait aujourd'hui ce qu'on peut avec ce qu'on a.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Renaud. Donc on est bien sur le numéro 20. Et je vais mettre aux voix ces contrats de projet partenarial d'aménagement Lacanau et Soulac. J'ai bien noté que du côté des écologistes, il y a abstention pour Lacanau. On le notera.

M. BAUDE. - Pour Soulac, je suis d'accord. C'est l'État qui est responsable et c'est ce que j'ai dit. Il n'a pas pris ses responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais ne refaites pas le match. Cette après-midi, il n'y aura pas le quorum. Y a-t-il des oppositions ? On mettra sur la délibération que les Verts veulent s'abstenir. Point.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, pour que ça soit bien clair, donc, notre groupe, on vote pour Soulac et on fait un dégroupement abstention pour Lacanau, tout simplement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai noté. Pas besoin de répéter 4 fois pour nous faire perdre du temps. Donc ce dossier, ces deux PPA sont adoptés.

N° 20

Vote sur Approbation des contrats de projet partenarial d'aménagement (PPA) pour le Littoral de Lacanau et de Soulac-sur-Mer (Gironde)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen (sauf Abstention concernant le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement de Lacanau) ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**21 – MODIFICATION DU PACTE D’ACTIONNAIRES DE LA SAEML DU BOIS DE LA
MOTHE CHANDENIER**

M. LE PRÉSIDENT. - Philippe, pas de souci ?

M. NAUCHE. - Non, pas de souci puisque c'est simplement que le premier contrat d'actionnaires pour le Center parcs est arrivé à échéance en 2023 et qu'il faut le renouveler.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Mme SEGUINAU. - Une abstention s'il vous plaît, pour notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, abstention pour le groupe écologie.

M. SOULAT. – Et le RN aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - Et le RN aussi. Très bien. Le dossier est donc adopté.

N° 21

Vote sur Modification du pacte d'actionnaires de la SAEML du Bois de la Mothe
Chandenier

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :
ETCHECAHARRETA Bixente concernant la Caisse des Dépôts et Consignations (Lien professionnel - Arrêté de déport n°2022_0054_DARE)

**22 – COOPERATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA
RÉGION DU SOUSS MASSA AU MAROC (2024-2026)**

M. LE PRÉSIDENT. – Pascal.

M. DUFORESTEL. - Oui, merci, Président. Il s'agit en effet de signer un nouvel accord-cadre avec nos partenaires de Souss Massa pour les 3 ans qui viennent. Cela fait plus de 20 ans que nous sommes en coopération avec cette région du Maroc au bord de l'Atlas et dont la capitale est Agadir. Sur des thématiques en lien bien sûr avec Néo Terra et avec les objectifs de notre région sœur que l'on élargit dans le cadre de cet accord sur d'autres problématiques environnementales, notamment sur la gestion de l'eau. On se souvient de l'évocation que vous avez faite lors de la dernière plénière, Monsieur le Président, des catastrophes naturelles en Souss Massa. Il y a eu le tremblement de terre l'an dernier, il y a eu des inondations qui ont généré des morts cette année. Et donc on comprendra que cette thématique n'est pas superflue et viendra s'ajouter aux succès que nous avons sur plein d'autres thématiques liées au secteur agricole, bien sûr, avec l'argan, avec succès historique, mais aussi des relations de pair à pair qui fonctionnent très bien, notamment entre nos universités, nos écoles comme l'ESTIA et la cité de l'innovation à Agadir. Voilà une des nombreuses thématiques qui font notre fierté sur cette coopération avec la Région Souss Massa, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Y a-t-il des observations ? Oui allez-y.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur un accord-cadre triennal 2024-2026 de coopération décentralisée entre la Nouvelle-Aquitaine et la Région marocaine de Souss Massa. Cet accord, financé par notre Région à hauteur de 90 000 €, vise à renforcer des collaborations dans des domaines tels que la formation professionnelle, l'environnement, le développement économique, la gestion des ressources en eau ainsi que la culture et le patrimoine. Nous reconnaissons l'intérêt de certains échanges internationaux, mais deux points majeurs nous amènent malheureusement à nous opposer à cette délibération. Malheureusement.

Premièrement, l'absence de bénéfice direct pour les Néo-Aquitains. Cet investissement de fonds publics, aussi modeste soit-il, ne présente aucun impact concret pour les habitants de notre région. Les priorités locales, notamment en matière de formation, d'emploi, de gestion des ressources, nécessitent des financements directs et non des projets éloignés géographiquement. Le deuxième point, c'est la priorité aux projets régionaux. Dans un contexte où nos entreprises, nos infrastructures et nos concitoyens font face à des défis

croissants, les fonds régionaux doivent avant tout soutenir notre propre développement. Les montants investis dans cette coopération pourraient être mieux utilisés pour des initiatives locales bénéfiques à nos jeunes et à nos territoires. Cet accord-cadre ne répond pas aux besoins ni immédiats ni lointains de la Nouvelle-Aquitaine. Nous préférons notre prochain à votre lointain.

Nous voterons donc contre cette délibération et nous appelons à réorienter les financements régionaux vers des projets régionaux au bénéfice direct des Néo-Aquitains. Plus simplement, on ne peut pas prétendre ne pas avoir actuellement, dans le contexte, de l'argent, tout en le distribuant aux autres. Pour cela, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai un peu honte d'entendre dans une assemblée en 2024 des propos aussi racistes, haineux.

Mme DIAZ. - Mais qu'est-ce que vous cherchez, Monsieur le Président ? Qu'est-ce que vous cherchez en nous attaquant ? On a quand même le droit de dire ce qu'on veut dans cet hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT. - Si l'histoire ne vous a rien appris, Madame DIAZ, il faut retourner à l'école.

Mme DIAZ. - Si vous n'êtes pas content, vous nous attaquez au Tribunal, mais là, je veux dire, on a le droit de donner notre avis sur une délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame SARRAZIN, c'est vous qui avez la parole.

Mme SARRAZIN. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Alors rappelons-nous juste la devise de notre pays, la France : « liberté, égalité, fraternité ». La fraternité, c'est non seulement entre les habitants de notre pays, mais aussi avec tous les autres habitants des 5 continents. C'est à cette valeur fondamentale de notre République que la politique de coopération internationale répond depuis des décennies. Elle s'inscrit aussi dans l'héritage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui proclamait déjà dès 1789, défendre et promouvoir les droits humains universels pour toutes et tous. Avec cet accord-cadre triennal de coopération décentralisée, il s'agit pour nous de confirmer notre fraternité entre les Françaises et les Français de Nouvelle-Aquitaine et les Marocaines et les Marocains de la région du Souss Massa. Alors, loin de tout égoïsme et repli sur soi, nous réaffirmons bien notre humanisme et notre fierté d'être françaises et français en votant pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je note l'opposition du RN. Oui vas-y.

M. JLALJI. - Alors, ce qui vient d'être dit, je partage complètement. Évidemment, on pourrait parler d'amitié entre les peuples, de solidarité entre les peuples, des liens historiques entre le

Maroc et la France. Mais je sais que ce discours-là ne parle pas à tout le monde. Donc, juste dire que, au Maroc, c'est un pays qui est en développement, en plein développement et qui a des entreprises françaises, y compris des entreprises de notre Région telle Alstom, par exemple, qui se placent sur des marchés de TGV. Il y a des ports qui se développent. Il y a des usines de dessalement dans le Sud du Maroc et que, si on veut regarder cyniquement les choses, et économiquement les choses, et dans la bouche d'un communiste, c'est un petit peu bizarre, mais même si on ne fait pas ça pour ça, il faut savoir que les gestes d'amitié comptent aussi dans les prises de décisions économiques. Et que vous parliez de retombées pour la Nouvelle-Aquitaine et on ne le fait pas pour ça, mais il peut y avoir des retombées économiques pour la Nouvelle-Aquitaine. Et, pour finir de convaincre nos amis du Rassemblement National, c'est ironique dans ma bouche, pour finir de les convaincre, je dirais que, en aidant les pays du Sud à se développer, on évite l'immigration intensive.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Brahim. J'ajoute une chose, pour y être allé très peu, je crois deux fois, ce qui est intéressant dans cette coopération, aussi, qui doit marcher dans les deux sens, c'est de voir quelle est l'agriculture dans un pays qui est soumis à des canicules répétées, voire à de violents orages et de violentes précipitations. Les cultures sous les arbres, des cultures en terrasses. Il y a des choses très intéressantes et cette région est vraiment très très accueillante et très humaine. Donc je note l'opposition du Rassemblement National. Pas d'abstention ? Ce rapport est donc adopté.

N° 22

Vote sur Coopération internationale : accord-cadre triennal de coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région du Souss Massa au Maroc (2024-2026)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**23 – PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT CURIE ET LA CAPB POUR L'ACCUEIL DE
L'INSTITUT CURIE EN NOUVELLE-AQUITAINE, DANS LE CADRE DU PROJET IKER
HERRIA**

M. LE PRÉSIDENT. - Un très joli dossier, encore, sur le partenariat avec l'Institut Curie. Et, avant de vous donner la parole, cher Gérard, juste un mot pour vous saluer au nom de nous tous ici dans cette Assemblée, puisque vous allez revenir à vos premiers amours, qui est la présidence de l'Assemblée. Le vote n'a pas eu lieu, mais comme vous êtes le seul candidat, vous avez tué le match, d'une certaine manière. Je voudrais vous saluer parce que ce n'est pas si simple dans une Région qui porte une politique très volontariste à l'égard de la recherche et de l'enseignement supérieur, il est vrai que ce n'est pas, même si les contrats de plan nous y amènent, notre compétence socle. Et, pourtant c'est une source de souveraineté technologique, scientifique, humaine, avec les sciences sociales, qui est considérable avec des personnalités. Limoges, Poitiers, Pau, Bordeaux, qui sont à manier avec quelques pincettes, beaucoup de doigté. Parce qu'il fallait, on l'a fait sous votre autorité, avec la fusion des régions, faire en sorte que ces trois universités se parlent et que nous essayions d'avoir une forme de complémentarité de forces plus grandes à trois qu'à une ou deux ou trois universités avec celle de Pau et des pays de l'Adour. Réfléchir à ce que vous avez proposé dans le cadre des priorités de la Région, on parlait tout à l'heure du littoral, du trait de côte, mais c'est aussi sur le cancer, sur le vieillissement, l'aéronautique et le spatial. Bref, essayer d'avoir des grands projets stratégiques qui nous concernent, qui concernent nos politiques et qui nous permettent d'embrayer dans le cadre des appels à projets très ouverts que vous avez mis en place avec les équipes qui nous permettent d'avancer dans le sens que nos politiques veulent apporter. Donc, je voulais vous remercier aussi pour toute cette attention. Vous ne nous quittez pas, attention, vous resterez membre de cette Assemblée et je gage que, comment dire, votre apport dans tous les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur, nous serons particulièrement utiles. Je vous laisse la parole, mais vraiment en vous remerciant au nom de toute cette Assemblée.

M. BLANCHARD. - Merci, Monsieur le Président, merci à vous toutes et vous tous. Alors ce n'est pas très facile de présenter une délibération après vos propos et vos applaudissements. Je voudrais moi aussi vous remercier, remercier Monsieur le Président. Si j'ai pu mener cette mission depuis 9 ans maintenant, ça fait déjà 9 ans, c'est parce que vous avez décidé depuis très longtemps de placer la recherche au cœur des politiques publiques pour ressourcer les politiques publiques. C'est la raison pour laquelle je vous ai rejoint lorsque vous m'aviez sollicité il y a 9 ans et je peux vous dire aujourd'hui, connaissant bien le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'y ai exercé

beaucoup de responsabilités, y compris au niveau national, la Région Aquitaine et maintenant la Région Nouvelle-Aquitaine est vraiment très très identifiée, en France, et tout le monde sait le travail énorme qui a été accompli et je pense que la politique qu'on a menée sert aujourd'hui de modèle, y compris, j'ai eu des sollicitations par le ministère. Donc je voudrais vraiment tous vous remercier. J'ai passé d'excellents moments à vous présenter l'ensemble des délibérations en commission et aussi dans le cadre des GIA. Il y a toujours eu des échanges extrêmement courtois. Et, en tout cas, merci beaucoup, je remercie aussi mes collègues Vice-présidentes et Vice-présidents avec lesquels j'ai pu partager un certain nombre de politiques. Peut-être particulièrement Françoise, parce que, sur la partie santé, on a beaucoup travaillé ensemble, mais également Laurence sur les discussions qu'on a eues dans le cadre du CPER. Il y a eu quelques dossiers un petit peu délicats sur lesquels il a fallu qu'on travaille. Bien, évidemment, Jean-Louis, avec lequel on essaie d'articuler au mieux l'enseignement, enfin l'éducation, le travail dans les lycées et puis l'enseignement supérieur, en articulation avec les filières et, là aussi, le travail avec Andréa. Je suis désolé, je ne vais pas tous et toutes vous citer. Mais en tout cas j'ai passé un excellent moment à travailler avec vous. Alors je ne pars pas parce que j'en ai assez de la région, évidemment, mais c'est vrai que l'appel de l'université est très fort et il y a l'opportunité aujourd'hui de l'actuel président qui termine ses deux mandats et qui me donne l'opportunité effectivement de m'engager à nouveau. D'autant plus dans un contexte national qui est assez complexe, là aussi dans pratiquement tous les domaines, mais singulièrement dans ce domaine. On a un très gros problème aujourd'hui du modèle de financement des universités qui glisse de plus en plus vers la logique d'appel à projets qui est en train de déstabiliser les établissements et ne leur donne pas de vraie visibilité. Donc c'est aussi une des raisons pour lesquelles je voulais m'engager. Merci beaucoup.

Alors, Président, j'ai le grand plaisir à de vous présenter cette délibération pour un projet qui s'appelle Iker Herria. Alors, je le présente, mais c'est un travail collectif. Françoise JEANSON, évidemment, est pleinement impliquée puisque là il s'agit de cancérologie, donc recherche et santé. Également notre collègue Bixente ETCHEÇAHARRETA qui a fait un gros travail sur le terrain, qui a été une articulation et, si vous le permettez, Président, je lui laisserai donner son impression de l'importance de ce projet pour le territoire. Ce projet vise à installer à Bidart sur la Technopole Izarbel, l'Institut Curie. Donc l'Institut Curie, je vous le rappelle, il a été fondé au début du 20ème siècle, en 1909, par Marie Curie. Et, aujourd'hui, c'est une institution devenue internationale, très forte visibilité qui associe à la fois un grand centre de ressources, de recherche de renommée internationale et un ensemble hospitalier, de très haut niveau, de pointe, qui travaille sur tous les cancers, y compris les cancers les plus les plus rares. Donc c'est un laboratoire de recherche qu'on vous propose d'installer à

Bidart dans le domaine de la cancérologie, à côté de l'Estia. C'est un projet donc qui va être accompagné par la Région et également par la communauté d'agglomération du Pays basque. C'est un laboratoire de biologie expérimentale, donc une biologie très fondamentale, extrêmement complexe dans le domaine de la biologie cellulaire et biologie moléculaire, également de la génétique. Avec une grande caractéristique et ce qui fait toute l'originalité de ce projet, c'est que l'ambition c'est aussi de faire de la recherche participative. C'est-à-dire, tout en menant des programmes de recherche de très haut niveau, arriver à associer des citoyens. C'est la raison pour laquelle il y a une association qui sera partie prenante de cette belle expérimentation qui s'appelle Les ateliers des jours à venir. Et l'idée c'est de faire de la recherche, c'est de lutter aussi contre toutes les formes de complotisme. On a vu à quel point cela pouvait nous emmener dans le cadre de la COVID avec l'IHU à Marseille. Et c'est de renouer à travers le dialogue Science société avec évidemment le grand public. Donc c'est un projet extrêmement important.

Le projet, il est porté par une jeune chercheuse qui s'appelle Leïla PERIÉ qui est directrice de recherche au CNRS. C'est une chercheuse de très haut niveau qui est également lauréate de deux gros financements qu'on appelle des ERC. Donc le conseil européen de la recherche. C'est parmi les financements les plus difficiles à obtenir au monde, et j'insiste bien là-dessus. Et elle sera assez rapidement rejointe par un chercheur de haut niveau, aussi, américain, qui s'appelle Rob PHILLIPS, qui vient de Caltech, c'est-à-dire du California Institute of Technology qui trône également les 2 ou 3 premières places du classement de Shanghai au niveau des organismes de recherche. Et j'insiste aussi pour vous dire que ça sera la première implantation de l'Institut Curie en dehors de Paris. Paris et banlieue il y a trois implantations aujourd'hui. Donc c'est vraiment une première démarche extrêmement importante. Et il nous a fallu des mois de travail effectivement pour convaincre l'Institut Curie. Pour s'assurer, aussi, qu'on s'engageait dans une démarche de long terme. Et voilà le projet que nous vous proposons. Donc, la communauté d'agglomération du Pays basque va intervenir en proposant l'accueil, l'hébergement à travers un bâtiment. Ce bâtiment héberge déjà une entreprise que nous connaissons bien ici puisque nous avons travaillé avec elle, c'est Sophia Genetics dans le domaine, là aussi, de la génétique et en lien avec la cancérologie. Il accueillera également une pépinière de jeunes entreprises innovantes dans le secteur des Medtech, tout ce qui est dans le domaine médical, santé et biotech. Et, évidemment, ce laboratoire pour lequel plusieurs centaines de mètres carrés, 600 m² lui seront entièrement dédiés. Et la Région interviendra, elle, pour financer les équipements scientifiques et également pour amorcer le projet à travers quelques thèses de doctorat qui sont absolument essentielles. L'Institut Curie va évidemment apporter également des financements, des financements récurrents en fonctionnement pour assurer l'environnement

scientifique de ce bâtiment. C'est de l'ordre de 100 000 euros par an qui vont être apportés. Il y a un engagement très fort de ce côté-là. C'est 40 chercheurs et chercheuses qui vont arriver progressivement dans les 5 ans qui viennent. Et tous ces chercheurs et chercheuses appartiennent à des laboratoires de l'Institut Curie, dans des unités mixtes de recherche du CNRS et de l'Inserm. Ce sont donc des chercheurs qui travaillent dans des organismes de recherche publics. Voilà ce que je pouvais un petit peu vous donner pour le contexte. Donc c'est une vraie opération. Et si vous le permettez, peut être laisser la parole à Bixente, qui va vous donner évidemment l'impact que cela a localement, du côté de Bidart.

M. LE PRÉSIDENT. – Bixente.

M. ETCHEÇAHARRETA. – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, ce projet d'implantation a une grande portée scientifique. Cela a été dit par notre Vice-président Gérard BLANCHARD. Elle va venir renforcer nos capacités et s'inscrire dans l'oncosphère et donc positionner encore plus la Région Nouvelle-Aquitaine comme une région leader dans la lutte contre le cancer. Mais, cette implantation, elle n'a pas seulement une portée scientifique. Cette implantation, elle a valeur de symbole. Elle a valeur de symbole parce que, d'abord, c'est la première fois que l'Institut Curie envisage une implantation en dehors de la capitale. Et elle a aussi valeur de symbole parce que, pour la première fois, un équipement d'une telle ambition scientifique souhaite se localiser non pas comme habituellement dans une métropole, mais au Pays basque. Et, en fait, ce dossier, il dit tout de l'ambition de la Région pour les territoires. Ce dossier dit aussi tout ce que nous parvenons à construire sur le temps long parce que, qui aurait pu imaginer, il y a encore 10 ans, qu'une telle implantation soit possible dans un territoire comme le Pays basque ? Avec des chercheurs de rang international. En fait, nous tirons à travers ce dossier le bénéfice de décennies d'investissement et de politiques régionales que nous avons menées avec constance pour le développement de la formation et de l'innovation dans les territoires. En fait, si ce choix d'implantation est possible aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu, dans les années 90, ce choix fou, disait-on alors, d'implanter, de créer une école, l'Estia, sur le technopole Izarbel, ce qui était encore un terrain en friche, cette école à partir d'une feuille blanche. Ce projet porté à la fois par la Région et la CCI qui ont fédéré les entrepreneurs locaux. Eh bien, aujourd'hui, nous avons le bénéfice du temps. Nous voyons combien cette vision a été forte. Le Technopole Izarbel est devenu une véritable locomotive. Il a fait émerger autour de cette école tout un écosystème d'incubateurs, de pépinières, des PME, des start-ups innovent, y compris dans des domaines de rupture. Elles exportent dans le monde entier. C'est tout cet écosystème, c'est tout cet investissement sur le temps long qui est récompensé aujourd'hui. Alors, dans ce moment où vous savez le Pays basque, comme de nombreux territoires, est guetté par le risque d'un glissement, d'une déstabilisation de leur

économie par le tourisme de masse, eh bien, c'est cet écosystème qui nous permet d'envisager de construire une économie plus forte, plus qualitative et une économie qui va offrir des emplois qualifiés aux enfants du territoire et pas des trappes à précarité comme le tourisme de masse ancré. Vivre, travailler et décider au pays, c'est là une devise ancienne.

Aujourd'hui, je suis particulièrement fier d'appartenir à une région, à une majorité qui est fidèle à cette devise-là et qui mise sur l'intelligence, sur la formation pour réinventer les territoires. Alors merci, Gérard BLANCHARD, parce qu'il s'agit de votre dernier dossier comme Vice-président. Merci aux équipes de la Région d'avoir instruit ce dossier inédit. Merci à la communauté d'agglomération du Pays basque avec qui nous avons travaillé en grande complémentarité. Et merci à l'Institut Curie qui nous fait à la fois l'honneur et la fierté de s'implanter en Nouvelle-Aquitaine. Le Pays basque est une terre qui a donné de nombreux marins et explorateurs du bout du monde. Nul doute que cette terre profitera et bénéficiera à l'exploration scientifique.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Bixente, merci Gérard. Y a-t-il des remarques ? Muriel BOULMIER.

Mme BOULMIER. – Oui Monsieur le Président. Merci. Je souhaite du fond du cœur que ce dossier puisse passer sans débat au bénéfice d'une grande unanimité. Parce qu'il est le fruit d'une détermination de long terme en matière de santé, de territoire et de formation. En effet, vous le soulignez tous les deux, c'est quand même une première. L'installation de l'Institut Curie hors de l'Île-de-France. Ce n'est pas n'importe quoi. L'Institut Curie est connu de tous, peut-être mal connu, mais est connu de tous. Et puis, en plus, il met en relief le projet Iker Herria, que vous avez développé, qui sera opérationnel en 2025. C'est demain. Il sera installé sur une technopole à proximité d'une pépinière d'entreprises de santé. Enfin, c'est quand même une très belle réussite locale. Ce sera la création pour nous, nous le ressentons ainsi, d'un territoire universitaire de recherche, de formation, mais tant local que transfrontalier. C'est aussi une chance et un atout pour notre région. D'autant qu'il porte, si j'ai bien compris, le projet de la création d'une licence de sciences pour la santé et nous en avons bien besoin. En effet, cette recherche fondamentale sera complétée, si j'ai bien compris encore, par une formation autour de l'éthique et de la déontologie dans le cadre de partenariats, qu'ils soient hospitaliers ou associatifs, mais dans tous les cas locaux et jusqu'évidemment les coopérations hors frontières. Mais, sans oublier, vous l'avez souligné, et je vous en remercie, un appel à nos concitoyens sur la base de leur volontariat et je trouve que c'est une des plus belles implications qui soient.

Bref, Monsieur le Président, le projet est un beau projet, un beau projet pour la Nouvelle-Aquitaine. Nous le soutenons sans réserve, ça, vous l'avez compris. Et, en plus, je ne sais

pas si je peux prendre l'exemple du clin d'œil, mais en tout cas l'exposer au cœur de ce mois d'octobre désormais paré de rose pour l'espoir du dépistage, pour l'espoir des soins et, surtout, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Vice-président, pour redonner confiance dans la recherche. Nous en avons besoin parce qu'elle est les prémices des guérisons.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Muriel. Monsieur PALUTEAU.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, le projet Iker Herria, en collaboration avec l'Institut Curie semble être pour nous un excellent projet. Il promet le développement de la recherche scientifique en biologie quantitative, la présence de chercheurs internationaux et locaux, bien sûr, une participation citoyenne dans le processus de recherche scientifique afin de restaurer la confiance entre les citoyens et la science. De nombreux points sont importants à souligner cependant. En ce qui concerne l'usage de fonds publics régionaux qui sont à hauteur de 1,84 million d'euros, nous considérons que c'est une somme importante. Pour un projet d'une telle envergure, la compétence de l'État n'est-elle pas plus appropriée que celle de la Région ? Il semblerait que non. Aucun financement de l'État n'est prévu dans ce projet. L'Institut entend collaborer avec l'Atelier des jours à venir, situé au Pays basque, qui se définit comme une référence dans le développement de la participation citoyenne à ses recherches. Après étude approfondie, après examen, de notre part, cette société coopérative n'est pas neutre. Cet institut présente sur son site internet, je dis bien sur son site internet, une idéologie féministe et décolonisée. Il entend aussi lutter contre l'objectivité scientifique qui, selon lui, mettrait mal l'égalité de toute opinion. S'inspirant des thèses de Donna HARAWAY, célèbre pour ses recherches sur la déconstruction du genre et du corps, cet institut ne se fait pas le relais des citoyens concernés par la recherche, il se fait le porte-parole...

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, ça vaut le coup d'entendre ces propos. De les rejeter, mais ça vaut le coup de les entendre.

M. PALUTEAU. - ... d'une idéologie déconstructiviste de gauche extrême. Si la participation citoyenne à des projets scientifiques peut avoir du bon et permettre en effet de restaurer la confiance du citoyen dans la science, nous pensons que cette participation donnera lieu à un lobby idéologiquement marqué. Malheureusement. Comment, raisonnablement, le lien de confiance entre citoyens et science pourrait se rétablir avec cet institut ? Comment pensez-vous que permettre à la science d'être influencé par ce lobby à peine masqué pourrait être enfin profitable aux citoyens ? Ce projet avait du bon, il avait du bon. Nous regrettons que la recherche scientifique pâtisse malheureusement de relents idéologiques. À vouloir trop bien faire, Monsieur le Président, on peut faire mal. Et comme l'a dit très bien Pascal : « Qui fait

l'ange fait la bête ». Par conséquent, le groupe Rassemblement National s'abstiendra pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous en prie. Plus on réagit, plus cela leur donne de la moutarde. Mais j'ai été le premier à intervenir. Je ne tolère pas que, dans mon groupe, on vienne me reprocher quoi que ce soit. Et, moi, je suis très heureux, très fier que nous accueillions, ici, en Nouvelle-Aquitaine, un institut de l'immigrée Marie Curie. Allez-y M. DEVEZE.

M. DEVEZE. - Comment rester discret sur ces propos scandaleux du Rassemblement National puisqu'après donc leur opposition à la montagne basque, je ne suis pas intervenu sur le sujet, mais enfin, j'invite simplement les élus du Rassemblement National à s'associer aux nombreuses réunions sur ce sujet. Ils viendront et ils verront tout l'intérêt qu'il y a effectivement dans cette résolution qu'on avait prise.

Second point, s'agissant effectivement de cette décentralisation sur Bidart, Cambo, ville de santé et qui traite désormais non plus de la tuberculose, mais davantage effectivement de ces problèmes cancéreux, entre autres, là, je ne peux que m'associer aux propos de Bixente ETCHEÇAHARRETA. Alors, certes, c'est vu du côté d'Ixassou, mais Cambo n'est pas loin et Bidart pas davantage. Donc c'est vrai que tout ça, c'est le Pays basque. Tu as raison, Bixente. On est heureux parce que l'on déplore trop souvent une centralisation effectivement en matière de santé et, sur ce projet, sur cette décision, et bien c'est effectivement une complétude qui va s'opérer sur l'Estia, sur Izarbel et je pense que tout le Pays basque pourra profiter de ça. Je ne m'inscris pas tout à fait dans ton observation concernant donc l'attractivité et le tourisme, mais par contre, en matière de santé, oui, on sera très attentif à ce qui pourrait être fait et on s'associera bien volontiers à cette démarche. Je félicite bien évidemment le Vice-président pour cette initiative. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute, sous le contrôle de Gérard BLANCHARD, que le détecteur de ce projet s'appelle Bixente ETCHEÇAHARRETA. Voilà aussi son implication. Je note l'abstention, que je trouve honteuse, du RN et l'adoption de cette délibération. Merci à toutes et à tous.

N° 23

Vote sur Partenariat avec l'institut Curie et la CAPB pour l'accueil de l'institut Curie en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du projet Iker Herria

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

AROSTEGUY Maïder concernant la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (Vice-Présidente)

DERVILLE Sandrine concernant la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (Conseillère Communautaire)

M. LE PRÉSIDENT. - Le dossier de convention de partenariat avec le centre technique des industries mécaniques a dû être retiré.

**25 – SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : SOUSCRIPTION AU
FONDS AQUITI VENTURE AMORÇAGE I**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe la main pour quelques moments à la première Vice-Présidente qui va vous présenter aussi cette délibération.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Oui, cette délibération qui vous est présentée pour lancer en tout cas une seconde phase de souscription du fonds Aquiti Venture qui est un fonds dédié à l'amorçage technologique pour les start-ups. Vous savez que c'est une étape de la vie d'une start-up où il y a beaucoup de prises de risque et les banques ne prêtent pas à ce niveau. Donc proposer ce fonds qui accompagne surtout sur des secteurs ciblés comme la santé, le climat, le numérique et l'industrie de demain. Nous avons fait un premier closing de ce fond en juillet 2024 pour attirer d'autres participations, ce qui a été fait à 30 millions. Et, comme dans un closing, on marche toujours par deux étapes, voici le second où on vous propose que la Région mette 5 millions d'euros pour en attirer encore d'autres et monter ce fonds à 60 millions pour nos start-ups. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui Anne-Laure BEDU.

Mme BEDU. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, vous nous soumettez une délibération qui est un formidable outil au service de la transformation de notre économie et c'est de cette manière que nous souhaitons penser à cette à ce fonds. Bien sûr, le soutien en amorçage de l'ensemble de nos start-ups nous paraît être une nécessité et nous sommes très heureux que ce fonds puisse exister. Notamment quand ils sont mis au service de la santé, du climat, du numérique ou encore de la réindustrialisation de notre pays. Ce sont des objectifs ambitieux et tout à fait souhaitables. Le nom de ce fonds Aquiti Venture amorçage 1, très belle aventure, on dirait un film, un peu, de science-fiction, nous amène donc à augmenter le capital de la SNAP de 5 millions d'euros. C'est une somme assez considérable qui va concentrer tous ses efforts sur un petit nombre de projets, ce qui signifie des tickets effectivement de 50 000 à 3 millions d'euros. Et on entend bien que, quand on est sur de telles sommes, on regarde très spécifiquement la destination, la vocation, les impacts de cet argent qui s'adresse à des entreprises privées. L'argent public a une vocation première, pour nous, c'est de servir au service public et l'ensemble de nos politiques publiques. Donc ce

que nous souhaiterions pour l'ensemble de ce fonds et, finalement, c'est vrai pour ce fonds Aquiti Venture amorçage 1, mais d'une certaine manière, c'est vrai pour l'ensemble des fonds, c'est que nous puissions en mesurer les impacts au regard des critères ESG, chers collègues. Vous savez que les fonds d'investissement, et pas seulement les fonds d'investissement public, sont très engagés dans les politiques d'ISR, investissement socialement responsable. Il nous paraîtrait donc assez curieux qu'une région, avec une vocation de défense de l'intérêt général ne s'engage pas dans ce que font déjà des fonds qui n'ont pas « l'argent patient » comme l'expression du Président est souvent évoquée pour parler de nos fonds d'investissement. Et ce sont des fonds beaucoup plus voraces et, malgré tout, ils sont très engagés dans ces politiques d'ISR. Donc, ce que nous souhaiterions, et on vous propose de dédier, peut-être, à un moment donné, une séance ou un temps de réflexion à l'ensemble des impacts de ces fonds pour voir comment les critères ESG sont intégrés réellement dans l'ensemble de nos fonds d'investissement et celui-ci y compris. Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? On prend note effectivement de cette évaluation, mais on l'a déjà effectivement évoquée, peut-être, en commission 4 en disant que, quand on met 1 euro, cela fait la bascule de 10 euros dans nos fonds. Mais on pourra en reparler. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Juste le groupe ? D'accord. Je n'avais pas compris cela suite à l'intervention de Madame BEDU, mais donc abstention du groupe Écologique et citoyen. Donc cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N° 25

Vote sur Société Nouvelle-Aquitaine Participations (SNAP) : souscription au fonds Aquiti Venture Amorçage I

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

UTHURRY Bernard concernant la Société Nouvelle-Aquitaine Participations (Président et Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**26 – CRÉATION DE LA LIGNE RÉGIONALE DE CARS EXPRESS 140E NIORT – LA
ROCHELLE : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
NIORT, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, NOUVELLE-
AQUITAINE MOBILITES ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Mme BROUILLE. – Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE - Merci, Madame la Présidente. Avec grand plaisir, je vais présenter cette délibération qui, finalement, est la première ligne de cars express or périmètre du SERM girondo-bordelais. Je vous rappelle juste pour l'histoire que, depuis 2019, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a travaillé sur l'ensemble des corridors à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui étaient possibles pour pouvoir faire du report modal de manière assez massive ? Donc le schéma a été adopté en 2019 dans lequel vous aviez à l'époque donc à peu près une petite quinzaine de corridors de cars express, le même nombre sur du covoiturage et puis le renfort d'offre, ce qui a été fait sur notamment les services express régionaux. Comme cela ne vous a pas échappé que l'ancien ministre nous évoquait les SERM. Celui-ci nous évoque les cars express. Je suis ravi qu'on tombe comme mars en carême puisque là, pour le coup, il aurait même pu venir à l'inauguration cet après-midi. Mais la vérité c'est que là on a je crois un exemple concret de ce que peut être un car express ficelé, efficace et qui fonctionne et qui n'attend pas d'avoir 14 000 réunions avec les uns et les autres puisqu'on a mis en place avec la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la communauté de communes de l'Aunis, et la communauté d'agglomération de Niort, une convention qui nous permet d'être le plus efficace possible sur cette ligne, qui je le rappelle bénéficie déjà d'une ligne de train, mais ne dessert pas, mais vous regarderez attentivement, parce que j'imagine que la question sera posée : ah mais oui il y a un train, cela nous avait pas échappé qu'il y avait un train, la vérité c'est que cela ne dessert absolument pas les mêmes destinations et y compris des destinations qui aujourd'hui n'étaient pas forcément desservies par le train. Avec une efficacité qui, je l'espère, sera prouvée comme les autres lignes. On verra bien. Cela a commencé le 2 septembre. On a quelques bons résultats pour l'instant, mais il faut un peu de temps pour installer une ligne de cars et on reviendra vers vous avec des chiffres détaillés.

Mme BROUILLE. – Merci beaucoup. M. DUPRAT.

M. DUPRAT. - Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, on ne va pas boudier son plaisir de voter pour ce car express, dont c'est le premier, effectivement, qui est en dehors de la métropole, du département de la Gironde. J'espère qu'il aura beaucoup de développement

et qu'il y en aura beaucoup. Ce qui est original dans ce car express, c'est le financement. C'est qu'il y a non seulement la Région qui finance, mais aussi les communautés de communes ou communautés d'agglomération desservies. Et, ça, c'est absolument important quand on va être amené à avoir d'autres demandes parce que, bien évidemment, le succès appelle le succès. Juste pour vous donner deux chiffres. Sur le premier Créon-Bordeaux, on est à plus de 800 voyageurs par jour, sur Blaye-Bordeaux on est même à plus de 400 voyageurs par jour. Comme le disait Renaud LAGRAVE, il faut un peu de temps pour que cela s'installe. Mais quand les gens ont compris l'intérêt de ce mode de déplacement, c'est important. Alors, effectivement, le Ministre qui est un spécialiste des cars express avec, même, en région parisienne des cars express à double étage. On a pu voir à Paris, le long de l'autoroute où une voie dédiée avait été mise, un car express à double étage qui dessert Boissy-Saint-Léger et Paris. C'était assez intéressant. Je pense que c'est une vraie réponse. Vous l'avez tous compris, ici, pour mettre en place pour réhabiliter du ferroviaire, c'est long, ça prend du temps, même si, effectivement on y arrive. La solution intermédiaire du car express est quelquefois une bonne solution et ça permet une desserte beaucoup plus fine, donc il ne faut pas boudier son plaisir et y aller et voter des deux mains. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAGRAVE. - C'était juste pour dire que, sur Créon, c'est 1 000, Christophe. Ce n'est plus 800, c'est 1 000 personnes par jour.

Mme BROUILLE. – Très bien. Y a-t-il des contres, des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 26

Vote sur Création de la ligne régionale de cars Express 140E Niort - La Rochelle : convention de financement entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération de Niort, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la Région Nouvelle-Aquitaine

▪ Pour : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 – PORT DE BAYONNE : ACQUISITION FONCIÈRE - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS PARCELLES AC 67 ET 68

Mme BROUILLE. – La délibération avec Mathieu BERGÉ sur le port de Bayonne avec l'acquisition foncière et la convention de portage foncier.

M. BERGÉ. – Merci Madame la Présidente. Vous venez de faire le résumé de la délibération. C'est-à-dire une acquisition foncière avec un portage via l'EPFL du Pays basque, réserve foncière sur la partie, je dirais, technologie maritime, en lien avec les énergies marines renouvelables évoquées hier par Madame FARRENG.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des contres ? Des abstentions ? Une unanimité sur cette délibération. Je vous remercie.

N° 27

Vote sur Port de Bayonne : Acquisition foncière - Convention de portage foncier pour l'acquisition des terrains parcelles AC 67 et 68

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION : MISE EN ŒUVRE D'AIDES INDIVIDUELLES DÉDIÉES AUX CERTIFICATIONS CLEA

Mme BROUILLE. – Délibération 28, Delphine EYCHENNE sur la sécurisation des parcours de formation.

M. BERGERON. - Madame la Présidente Delphine EYCHENNE étant absente, je présenterai la délibération à sa place. Madame la Présidente, mes chers collègues, dans la continuité de notre stratégie de formation professionnelle, dans la continuité du vote du CPRDFOP, nous souhaitons poursuivre notre action plus qu'indispensable auprès des personnes les plus fragiles, les plus précaires. Nous savons que l'illettrisme, l'illectronisme, l'absence de diplôme de certification restent des freins importants pour accéder à une formation ou à un emploi. Et c'est à ce titre que la sécurisation des parcours est au cœur de nos préoccupations. En effet, au-delà de proposer des formations adaptées aux besoins des territoires. L'enjeu est aussi d'assurer le bon déroulement de celles-ci pour nos stagiaires et finalement d'empêcher les ruptures. C'est l'objectif de cette délibération. Nous complétons ici notre règlement d'intervention d'aide individuelle pour la sécurisation des parcours, en actant un soutien régional pour toutes les chercheuses d'emploi néo-aquitaines et les chercheurs d'emploi néo-aquitains qui souhaitent acquérir la certification CLEA. CLEA, c'est une certification de validation d'un niveau de compétence indispensable à une insertion professionnelle qui peut également être un prérequis au recrutement pour certaines formations notamment. Elle a une portée nationale, elle est reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs. Il y a aujourd'hui dans cette délibération deux types de certifications qui sont proposés. La première qui s'appelle CLEA socle de connaissances et de compétences professionnelles, qui comporte sept domaines de compétences dont la lecture, l'écriture, les règles d'hygiène, de sécurité, les règles environnementales et élémentaires, et puis une deuxième certification CLEA qui est celle en lien avec le numérique, qui permet d'attester les connaissances et les compétences numériques acquises par le candidat.

J'ajouterais que, avec cette modification de notre règlement d'intervention des aides individuelles régionales à la formation, finalement, nous posons une pierre nouvelle à l'édifice de nos dispositifs régional pour atteindre nos objectifs de garantir un emploi et/ou une formation à toutes les Néo-Aquitaines et tous les Néo-Aquitains privés d'emploi. Et, en fait, en faisant cela, nous démontrons en acte que nous sommes aux côtés des personnes les plus vulnérables, les plus éloignées, finalement aux côtés de celles et de ceux qui ont le plus besoin de notre attention. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui.

Mme GAGNEUR. - Bien entendu, ce RI va dans le bon sens pour l'accès à la formation et, in fine, à l'emploi du plus grand nombre, particulièrement pour celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Celles et ceux qui sont sous le radar. Il s'agit parfois, pour eux, de la seule certification qu'ils peuvent obtenir. Cependant, au vu des annonces gouvernementales sur le budget de notre collectivité, nous nous interrogeons. Selon France travail, CLEA socle représentait 350 dossiers par an pour l'année 2023, soit 157 500 €, c'est-à-dire 450 € par dossier. Cela ne concernait que les privés d'emploi inscrits à France travail, avec un financement de l'État. Ce règlement d'intervention comprend désormais CLEA socle et CLEA numérique, comme l'indiquait Thibault. Pour les privés d'emploi non-inscrits à France travail, on ne peut que saluer l'initiative, mais aussi pour ceux inscrits à France travail. Par contre, l'État ferme le robinet pour la région, mais nous allons assurer le financement des certifications pour les privés d'emploi dont le coût était alors pris en charge par l'État.

Cela pourrait être anecdotique, mais je vais vous faire une petite liste à la Prévert. Simplement pour la région. IBM, moins 260 emplois, Thales, moins 1 300 emplois, WATTS, moins 100 emplois, Bouygues 1 000 emplois anticipés vont disparaître. Valéo, moins 1 200 emplois, ExxonMobil, moins 677 emplois. ArcelorMittal, une menace sur 2 500 emplois. Saupiquet, 157 emplois qui vont disparaître. Caddie, moins 101 emplois. Saunier Duval moins 250 emplois, Sanofi moins 330 emplois. Casino, moins 3 000 emplois. Et, enfin, Milee, ex-Adrexo, moins 3 500 emplois. Ce sont au total de cette liste non exhaustive, malheureusement, 14 373 emplois qui vont être supprimés. Donc autant de nouveaux privés d'emploi qui potentiellement pourraient passer par la Région pour une certification CLEA, par exemple, mais aussi pour des recours à la VAE, soit une augmentation exponentielle des dossiers potentiels à traiter et à financer, pour un budget actuellement difficile à chiffrer. Certes, les aides individuelles CLEA sont incluses dans le budget dédié aux aides individuelles régionales abondées par les crédits additionnels du pacte régional d'investissement dans les compétences. Cependant, sommes-nous certains que ce pacte ne sera pas amputé plus que la dégressivité annoncée ou même qu'il sera respecté ? Ces chiffres ne prennent bien entendu pas en compte la suppression des 100 000 emplois de fonctionnaires conseillée par l'État à la Cour des comptes, et je n'ai pas pris non plus en compte les jeunes, nombreux, qui envisageaient l'apprentissage et qui ne trouveront pas de maître de stage après la suppression annoncée des aides aux entreprises recrutant des apprentis. Ils seront donc privés d'emploi et à terme de diplômes. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – M. DARTIGOLLES.

M. DARTIGOLLES. - Madame la Présidente, chers collègues, alors à cette liste à la Prévert, on pourrait ajouter, pour mon département, Alstom, Aytré, Airbus, Rochefort, Sélénium, La

Rochelle, Solvay, La Rochelle. Plus de 1 000 emplois. Certes nous avons un tassement économique, mais j'aimerais quand même qu'on regarde les chiffres avec un peu de profondeur. Actuellement on est à 6,6 en taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine. Avant crise, nous étions à 8,6. En 2015, il y a 9 ans, nous avons 4 points de plus de taux de chômage. Donc, certes, il y a un tassement économique sur certaines filières. D'ailleurs, actuellement, le monde de l'intérim a un tassement notable. Mais je ne voudrais pas souscrire à ces discours de Cassandra. Tout ne va pas si mal que ça. Et nous avons entre autres des filières comme les services à la personne et à la santé qui continuent à embaucher en masse et en nombre.

Ceci étant dit, je suis bien d'accord avec Thibault BERGERON et avec ma collègue, d'ailleurs, Madame GAGNEUR, il est primordial de ne pas baisser nos ambitions concernant la sécurisation des parcours de formation des personnes en recherche d'emploi. La certification CLEA, qui est concernée par cette délibération, vise précisément à développer l'employabilité des personnes peu qualifiées, on l'a dit, fragilisées et n'ayant aucune certification professionnelle. L'inscription de la certification CLEA dans la politique régionale de formation professionnelle avec la prise en charge de 450 € pour la certification initiale CLEA socle de connaissances et de 300 € pour l'évaluation initiale, CLEA numérique, va donc dans la bonne direction, il faut le dire. Avec cette certification interprofessionnelle issue du COPANEF, reconnue par les filières professionnelles, nous n'arrosons pas le sable et nous allons nous doter d'un nouveau levier de valorisation des parcours de formation auprès des entreprises. Par ailleurs, Madame la Présidente, je voudrais saluer l'acceptation de 2 propositions que j'ai pu formuler lors de la Commission formation professionnelle emploi apprentissage de lundi. À savoir la possibilité de soutenir, en 2025, la certification CLEA management qui va, en plus des 2 certifications qui vont être soutenues par le Conseil régional, ainsi que l'ajout des formations individuelles préparation opérationnelle emploi, AFEST et immersion professionnelle comme potentiel de formation à l'issue d'une CLEA. Hormis le non-recours à un amendement de notre groupe, la prise en compte de nos deux propositions qui renforcent la portée de la délibération montre un état d'esprit collaboratif, trans-partisan et de travail émanant de la Commission 3 présidée, il n'est pas là aujourd'hui, par mon collègue Dominique ASTIER, et je tiens à le souligner.

Enfin, la nécessaire évaluation du déploiement de ce nouveau dispositif CLEA devra porter sur 3 points qui me paraissent encore perfectibles. Premièrement, le maillage territorial des organismes habilités à faire passer la certification CLEA. La liste jointe à la délibération fait apparaître de sacrés trous dans la raquette. Aucun organisme certificateur en Hautes-Landes, Armagnac en Charente limousine, en Entre-deux-mers ou bien dans le royannais alors que sept organismes sont présents à La Rochelle. Il faut donc combler au plus vite

cette inégalité territoriale éloignant les usagers de leurs droits d'accès aux services. Autre point de vigilance, la promotion de cette nouvelle aide auprès des publics en illettrisme ou illettrisme. Et, enfin, l'insertion dans le cahier des charges des organismes de formation financés par la Région d'une clause de valorisation du parcours de formation par la proposition de l'information du dispositif CLEA. Avec le financement de CLEA par la Région, les Néo-Aquitains les plus fragilisés pourront désormais se prévaloir d'une nouvelle certification professionnelle. Pour un certain nombre d'entre eux, la certification CLEA sera, à l'instar de la méthode de recherche par simulation, leur premier diplôme et viatique vers le retour à l'emploi. Madame la Présidente, au regard de ces éléments, notre groupe centre et indépendants votera cette délibération 28.

Mme BROUILLE. – Merci beaucoup. Monsieur BERGERON.

M. BERGERON. - Très rapidement, pour répondre à Monsieur DARTIGOLLES, d'abord rappeler que, effectivement, au sein de la Commission numéro 3, on a la chance de travailler dans de très bonnes conditions sous la gouvernance de Dominique ASTIER et avec un travail très constructif. Donc je remercie également Monsieur DARTIGOLLES pour les apports qu'il peut faire au sein de cette commission sur nos politiques publiques. Peut-être simplement lui rappeler, par rapport aux quelques points qu'il a pu indiquer que, bien évidemment, sur les inégalités territoriales, sur la question du maillage, la liste des organismes certificateurs peut évoluer. Mais elle ne dépend pas que de la Région puisqu'elle est aussi liée au travail des partenaires sociaux, notamment au travers de Certif Pro France, et que l'on sera vigilant à ce que ce maillage s'améliore. Mais il n'est pas, évidemment, que du fait de la région. Et puis, dire aussi que, pour ce qui est de l'accès à cette certification pour les publics en illettrisme ou en illettrisme, bien évidemment, ce sont les publics qui sont accompagnés au sein de certains organismes et qu'on ne laisse pas sur le bord de la route. Mais il a raison effectivement d'attirer notre vigilance sur ce point-là. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres, des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N° 28

Vote sur Sécurisation des parcours de formation : mise en œuvre d'aides individuelles dédiées aux certifications CLÉA

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**29 – AVENANT N°1 DU CONTRAT RÉGIONAL DE FILIÈRE DES MÉTIERS DE LA
CULTURE 2024-2028 : ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES ORGANISATIONS
SIGNATAIRES**

Mme BROUILLE. – Nous passons à la délibération 29 avec Charline CLAVEAU sur l'avenant n°1 du contrat régional de filière des métiers de la culture.

Mme CLAVEAU. - Chers collègues, je vous propose donc d'adopter un avenant au contrat régional de filière des métiers de la culture. C'est un contrat que nous avons adopté en juin dernier sous la houlette de Delphine EYCHENNE et de Karine DESROSES. À ce moment-là, nous avons 9 réseaux professionnels représentant le secteur culturel qui avaient souhaité être signataires. Il s'agit aujourd'hui d'ajouter de nouveaux signataires. Je les cite. Il s'agit donc de nos 3 agences régionales : l'agence du livre et du cinéma (ALCA), l'agence L'A, l'OARA, qui est dédiée au spectacle vivant, mais également la Fédération des arts de la rue, la Fédé Grand'Rue. Et j'insiste sur ce point, 4 commissions paritaires nationales emploi et formation du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de l'édition et de l'exploitation cinématographique et de la distribution de films. Je le dis parce que c'est une reconnaissance pour ce contrat que de les accueillir en tant que signataires, sachant qu'ils seront représentés pour cela par l'OPCO l'AFDAS.

Mme BROUILLE. – Merci. Oui, allez-y M. DELBOSQ.

M. DELBOSQ. - Madame la Présidente, chers collègues, la présentation de cette délibération en apparence anodine dissimule, pardon encore une nouvelle fois, une réalité et une question d'ordre idéologique. Il est mentionné que la Région et ses partenaires s'engagent dans un contrat de filière visant à étendre leur collaboration pour un développement efficace des formations professionnelles et de l'orientation. Très bien. Cependant, pour nombre de ces actuels et futurs partenaires, sous le prétexte ô combien louable de l'égalité hommes-femmes, il est en fait promu un égalitarisme exacerbé. Si l'égalité, pilier de notre démocratie, de notre devise républicaine, mérite évidemment d'être défendue sans relâche, l'égalitarisme, lui, cherche à gommer les différences et les identités qui pourtant constituent une richesse et une source de progrès. Cet égalitarisme suppose d'abord une déconstruction de l'existant pour instaurer une société désincarnée telle que réclamée par une frange de plus en plus radicale de la gauche. Les partenaires ici mentionnés illustrent cette volonté de déconstruction à laquelle nous nous opposons fermement. Exemple concret, la Fédération nationale des arts de la rue. Alors, sans juger de la qualité des arts proposés, leur site, allez voir, annonce clairement vouloir déconstruire les représentations genrées. Alors, bien entendu, cette fédération soutient également un grand

nombre de collectifs plus ou moins référencés dont je vous laisse admirer le travail si vous parvenez bien entendu à déchiffrer l'omniprésente écriture inclusive illustrant cette idéologie. Quand je vois que l'extrême gauche et les écolos sont favorables, je me dis qu'il y a un problème.

Il en va de même pour l'office artistique en Nouvelle-Aquitaine. Sous couvert de nombreux projets intéressants, on y trouve également une multitude d'associations politisées, affichant même un soutien fort à la majorité régionale, très marquée à gauche. Cela est d'autant plus préoccupant que ces structures dépendent largement de financements publics. Je m'étonne par ailleurs, sur ces dossiers, du silence récurrent des élus Les Républicains notamment face à ces dérives que nous dénonçons régulièrement, très coûteuses pour les Néo-Aquitains. Le progressisme, joli terme dont la sémantique est désormais accaparée par la gauche et le centre produit tout l'inverse de ce que vous voulez. En cherchant à niveler, gommer et uniformiser, il divise et appauvrit la société.

Nous ne pouvons cautionner cette dérive et refusons de contribuer à l'expansion de ce mille-feuille administratif idéologisé. Rien que dans cette délibération, ce sont 3 agences régionales, en plus, et 4 commissions paritaires en plus. On s'y perd. Nous défendrons toujours la culture, ce flambeau qui éclaire l'humanité. Mais par tous les moyens, nous combattons cette idéologie funeste qui, à force de nivellements absurdes, détruit ce trésor inestimable et abaisse les esprits au lieu de les élever. Allez voir ce dont je vous parle. Tout est écrit noir sur blanc. Merci.

Mme BROUILLE. – Charline CLAVEAU.

Mme CLAVEAU. - Oui, alors je vais essayer d'élaguer dans les propos que vous nous avez adressés. Parce que, sinon on se met à faire le procès de l'OARA, de la culture en général et des arts. Donc je vais essayer de me concentrer sur quelques points. D'abord, vous dire que c'est moi qui ai du mal à déchiffrer votre discours et notamment votre nouvelle définition de l'égalitarisme. Mais j'aimerais quand même m'arrêter sur ce point puisque cela fait deux fois d'affilée que vous êtes vent debout contre le féminisme qui selon moi n'est rien d'autre que l'égalité des femmes et des hommes. Donc il faudra m'expliquer ce qui vous pousse à ne pas être pour cette égalité. Et je n'ai pas tout à fait bien compris où vous vouliez en venir. Mais, en tout cas, sachez, pour un exemple très concret, que cette question d'égalité femmes-hommes dans le cadre de ce contrat de filière métiers de la culture s'illustre par exemple avec des métiers de régisseur. Vous savez que les métiers de régisseur sont des métiers très en tension dans le domaine de la culture. Il est très difficile aujourd'hui pour des salles de spectacle d'arriver à embaucher des régisseurs et il se trouve que ce sont principalement des hommes qui, aujourd'hui, sont des régisseurs alors que des femmes

pourraient tout à fait l'être. Et, donc, comme pour d'autres métiers, il s'agit de promouvoir et de rendre attractif pour les femmes, également, ces métiers très techniques. Et c'est le fruit de l'histoire, malheureusement, que d'avoir pu écarter les femmes dans les représentations de ce type d'activité. J'espère avoir répondu à peu près. Pour le reste, je dois vous dire que si vous ne votez pas cette délibération, je n'en serais certainement pas peinée.

Mme BROUILLE. - Donc nous allons procéder au vote. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N° 29

Vote sur Avenant n°1 du Contrat Régional de Filière des Métiers de la Culture 2024-2028 : élargissement du périmètre des organisations signataires

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

CHEVALERIAS Thomas concernant l'Agence Livre et Cinéma en Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CLAVEAU Charline concernant l'Agence Livre et Cinéma en Nouvelle-Aquitaine (Représentante du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine), l'Agence Culturelle de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et l'Office Artistique Régional de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ETCHECAHARRETA Bixente concernant l'Agence Culturelle de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

GARRAUD Pauline concernant l'Office Artistique Régional de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

GUILLEM Jérôme concernant l'Office Artistique Régional de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LA DUNE Catherine concernant l'Office Artistique Régional de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LATUS Marion concernant l'Agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

OBRADOR Damien concernant l'Agence Livre et Cinéma en Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

30 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION ET LA SAS DARWIN ÉVOLUTION ET DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme BROUILLE. – Délibération 30 toujours avec Charline CLAVEAU sur les conventions pluriannuelles d'objectifs entre la Région et la SAS Darwin.

Mme CLAVEAU. - Oui, le wagon habituel, si je puis dire, des conventions pluriannuelles d'objectifs. Elles sont au nombre de 5 aujourd'hui. La première concerne l'Opéra national de Bordeaux qui, je vous le rappelle, est le premier employeur culturel de la région. Il s'agit aussi de celle de l'Opéra de Limoges qui a obtenu récemment le label de théâtre lyrique d'intérêt national. Une autre convention avec la fausse compagnie qui était une compagnie basée à Châtelleraut. Une convention avec les Francofolies de La Rochelle que nous aidons à trois titres, au titre du Festival, bien entendu, mais aussi pour le chantier des Francofolies qui est un dispositif de formation des artistes. Et également pour le dispositif Paroles de lycéens qui relève de l'éducation artistique et culturelle. Et donc c'est un travail transversal entre plusieurs directions qui a été mené pour cette convention. Également, et c'est une nouveauté, une convention sur l'éducation artistique et culturelle dans le Thouarsais. Donc c'est une nouvelle coopération avec les partenaires publics sur ce territoire. Et, enfin, vous l'avez dit Madame la Présidente, une convention avec la SAS Darwin évolution qui a également été travaillée avec trois autres directions puisque là nous intervenons auprès de Darwin pour le Festival Climax. Également pour Alligator 57, qui est donc dans le cadre du Festival international de la bande dessinée l'espace, l'ancienne Halle SNCF qui accueille le pavillon mangas, très prisé de nos jeunes, et enfin leurs actions au lycée Edgar Morin. Voilà.

Mme BROUILLE. – Merci Charline. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur OBRADOR.

M. OBRADOR. - Madame la vice-présidente, chers collègues, la délibération qui nous est proposée porte sur des conventions pluriannuelles d'objectifs entre la Région, la SAS Darwin évolution et d'autres acteurs dans le domaine de la culture. Certains projets présentés sont effectivement de bonne qualité, contribuant à valoriser les arts, la culture et le patrimoine tout en s'adressant à un public diversifié. Ils s'inscrivent pleinement dans ce que nous estimons être une politique culturelle digne d'être financée par l'argent des Néo-Aquitains et que nous perdurerons probablement une fois que nous serons aux responsabilités. Je tiens tout particulièrement à saluer le travail de l'Opéra national de Bordeaux et de l'Opéra de Limoges qui œuvrent à l'élargissement de leur public grâce à des programmes artistiques d'une grande richesse. Les Francofolies, également, vous l'avez rappelé, qui, par leur popularité, contribuent à faire rayonner notre région tout entière. Elles ont célébré leur quarantième

anniversaire en 2024 et nous formons le vœu qu'elles perdurent encore longtemps. Concernant la fausse compagnie, bien que nous ayons quelques réserves quant à l'offre culturelle proposée, elle a le mérite de s'adresser aux territoires ruraux. Étant moi-même un élu d'une commune rurale, je suis sensible à cette démarche qui permet de faire vivre la culture au-delà des grandes villes et des métropoles et le Rassemblement National soutient ces initiatives.

Quant au projet Darwin, j'ai quelques observations à formuler. À titre personnel, je peux dire que j'apprécie Darwin, cet espace, je m'y rends même régulièrement et il est indéniable que les jeunes et les familles y sont attachés et certains projets sont prometteur. Alligator 57 en est un. Réhabilitation d'une friche industrielle qui accueille aujourd'hui le salon de la BD et qui a un espace dédié aux mangas, un genre en pleine expansion chez nos jeunes. Ce lieu accueille également une belle programmation de musique électro avec de grands DJ qui viennent s'y produire.

En ce qui concerne le lycée Edgar Morin, je me réjouis de constater ce matin qu'une école privée bénéficie du soutien unanime de toutes les nuances de gauche de cette Assemblée et cela contraste avec ce que nous avons pu entendre hier. Sur un plan personnel, certaines méthodes m'interrogent. Force est de constater que les résultats sont là, 100 % de réussite au bac en 2024. De plus, le Rassemblement National a toujours été un défenseur de l'école libre et le restera.

En revanche, sur le Climax Festival, je dois exprimer des réserves majeures. Il existe des lignes rouges pour mon groupe, notamment lorsque nous offrons une tribune à des personnalités au discours qu'on peut qualifier de haine. Qui qualifient l'État d'Israël d'assassin, par exemple. Dans le contexte actuel, marqué par les attaques du 7 octobre et la recrudescence de l'antisémitisme en France, je rappelle qu'avec 887 faits recensés au premier semestre 2024 et une augmentation de 192 % par rapport à 2023, de tels propos sont inacceptables. Quand on affirme que « la police tue » alors que récemment un commissariat a été attaqué dans le but de tuer des policiers, cela devient inacceptable. Nos forces de l'ordre sont trop régulièrement prises pour cible. Ou encore lorsque l'on offre une tribune aux soulèvements de la terre. Et l'actualité est cruelle avec les événements que notre département a subis il y a quelques jours. Edwige DIAZ les a rappelés hier, avec des militants qui cherchent à tuer nos policiers armés d'arbalètes qui tirent sur un hélicoptère. C'est inacceptable. Et j'en profite pour réaffirmer mon soutien total à nos forces de l'ordre. On ne peut pleurer les victimes tout en offrant une tribune à ceux qui incitent à la haine. Madame la Vice-présidente, vous le voyez, lorsque des projets vont dans le bon sens et que l'argent des Néo-Aquitains est utilisé dans leur intérêt, nous répondons présents. Nous incarnons une opposition responsable et constructive. En revanche, lorsque vous soutenez

des projets ou des discours contraires à nos valeurs, mon groupe s'y opposera avec force. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Monsieur NÉDÉLEC

M. NÉDÉLEC. – Oui Madame la Présidente. Bien évidemment, nous aussi, lorsque nous serons responsables, on ne sait jamais, sur un malentendu, nous continuerons à œuvrer pour la culture néo-aquitaine. On l'a bien vu avec 5 %, on a un Premier ministre, quand même. On est déjà au gouvernement, donc soyons ambitieux. Il faut toujours rêver plus grand, c'est René MONORY qui disait ça lorsqu'il a conçu le Futuroscope chez nous à Poitiers. Plus sérieusement, quelques mots oui puisque la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donc renforcer sa coopération avec les structures qui œuvrent donc pour la conservation, la valorisation du patrimoine, pour le développement de la création artistique, pour le soutien aux dynamiques territoriales avec un encouragement effectivement à la décentralisation culturelle qui ne doit pas être réservée aux grandes villes et puis également pour ces structures qui œuvrent à l'accès à la culture pour tous en cherchant à réduire les inégalités. Nous ne pouvons que nous en réjouir bien évidemment, puisque, avec ces CPO, les objectifs sont clairs, c'est la structuration des acteurs culturels, c'est l'impact territorial et un financement pérenne, c'est-à-dire que l'on va chercher à renforcer le tissu culturel local. Moi j'avais simplement deux petites remarques au niveau de la mobilité. Gardons bien en tête que tout le monde sur le territoire n'a pas forcément accès aux transports en commun, par exemple. Et puis reprendre également quelque chose au niveau de l'alimentation qui a été pris dans la MIE. Cela a été retenu, dans la MIE, d'encourager la vente des produits locaux, peut-être, qu'ils soient carnés ou non, plutôt effectivement que bonifier la limitation de ces dits produits. En tout état de cause, le groupe Les Républicains votera pour cette délibération.

Mme BROUILLE. – Merci Monsieur NÉDÉLEC

Mme CLAVEAU. - Oui. Alors d'abord quelques mots pour répondre à Monsieur OBRADOR. Je suis ravie de votre soutien à l'Opéra de Limoges. Sachez qu'Alain MERCIER, formidable directeur de cet établissement, cette année, propose un programme qui s'appelle « l'Opéra ça dérange, l'opéra dégenré ». Simplement rapport à ce qu'on s'est dit tout à l'heure. Et un mot également pour vous préciser que le lycée Edgar Morin est un lycée sous contrat.

Ensuite pour répondre à Monsieur NÉDÉLEC, je suis ravie qu'un membre du parti des Républicains soulève la question des transports en milieu rural. Il se trouve que Rachida DATI, votre ministre de la Culture, qui est issue de vos rangs, il me semble, n'a toujours pas modifié le pass culture, part collective, qui oublie complètement de prendre en charge les transports pour les élèves dans des établissements en milieu rural. Or, il me semble que

c'est là un impensé qui nous montre à quel point c'est un dispositif qui nous arrive de Paris. Puisque, effectivement, tout le monde n'a pas la chance de pouvoir prendre une ligne de métro pour se rendre à une salle de spectacle. Et, aujourd'hui, malgré nos insistances, on se retrouve face à une rupture d'inégalité de nombre d'établissements bénéficiant du pass culture dans notre territoire. Si jamais vous pouvez le lui glisser à l'oreille, je vous en remercierai.

Quant à la question de l'alimentation, il se trouve, je termine, sachez que c'est une de nos préoccupations. Vous le savez, on a adopté une feuille de route de la transition écologique pour et par la culture. L'alimentation locale notamment, mais aussi durable, faisait partie des chantiers qui étaient prioritaires pour nous. Nous avons révisé notre règlement d'intervention pour le spectacle vivant. Donc, il y a maintenant des attendus auprès des lieux sur cette question de l'alimentation, et nous allons certainement à la fin de l'année ou en début d'année prochaine réviser le règlement d'intervention, également, sur les manifestations pour que cet attendu soit également pris en compte. Donc je ne peux qu'aller dans votre sens et sachez que nous avons déjà initié ce travail et même adopté une délibération en ce sens.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce rapport sur les conventions. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est donc adopté.

N° 30

Vote sur Conventions Pluriannuelles d'Objectifs entre la Région et la SAS Darwin Evolution et dans le domaine de la Culture et du Patrimoine

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

CLAVEAU Charline concernant l'Opéra National de Bordeaux (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ROBERT Fabien concernant l'Opéra National de Bordeaux (Membre du bureau)

**31 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPÉRATION CULTURELLE DU SUD AQUITAIN**

M. LE PRÉSIDENT. – Sur la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Sud Aquitain. Charline

Mme CLAVEAU. - Il s'agit donc d'adopter des modifications de statut. L'objet est double. D'un côté, vous le savez, on est dans le cadre d'un EPCC, donc il s'agit de contributions statutaires et certains partenaires ont récemment réévalués leur participation. Donc il s'agit d'entériner les nouveaux montants des contributions statutaires. Et également un rafraîchissement d'un certain nombre de dispositions relevant de la gouvernance de l'établissement, par exemple l'installation d'un poste de Vice-président ou encore des postes de titulaires, non pardon de suppléants.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est d'avis d'adopter ce texte ? Qui s'abstient ? Ce texte est donc adopté.

N° 31

Vote sur Modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
du Sud Aquitain

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

DERVILLE Sandrine concernant l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud Aquitain (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le tableau des emplois. Sandrine

Mme DERVILLE. – Je crois que vous oubliez Philippe LAFRIQUE, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – J'ai oublié Philippe LAFRIQUE.

**32 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'ETAT, LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE
2024-2026**

M. LE PRÉSIDENT. – Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre l'Etat, la Région et le Mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine.

M. LAFRIQUE. – Oui Président, j'étais dans les starting-block. Je ne reviendrai pas sur le rôle et l'impact des associations dans la vie de notre territoire néo-aquitain. Le sujet a été évoqué plusieurs fois hier d'ailleurs. Mais je me permettrai simplement de rappeler 3 chiffres. Nous comptons près de 150 000 associations qui sont gérées par 1,3 million de bénévoles. Et qui comptent près de 170 000 salariés. Pour en revenir au MANA, je dirais le MANA pour simplifier le mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine. C'est justement un regroupement de ces diverses coordinations et fédérations qui représentent les 150 000 associations. Et nous allons aujourd'hui faire suite au renouvellement de la charte régionale des engagements réciproques que vous avez d'ailleurs signé il y a un an avec le Préfet de région et Madame la Présidente du MANA, Président. Et on vous propose de conforter notre soutien à leurs projets par la signature, pour la première fois, ce n'est pas comme avec la culture, nous n'avons pas l'habitude des conventions pluriannuelles d'objectifs, pour une convention de CPO de 3 ans qui constituera véritablement le socle de notre partenariat.

Alors, sur cette période 2024-2026, le MANA s'engage à mettre en œuvre des actions qui vont viser à poursuivre la structuration des associations par, notamment, une montée en compétence de leurs dirigeants qui va viser à les accompagner dans leur adaptation nécessaire à tous les différents changements, qu'ils soient environnementaux, sociaux, climatiques, technologiques. Qui vont viser la valorisation du bénévolat, c'est important à nos yeux. La stimulation de la participation citoyenne. Au renforcement de la contribution associative dans le fonctionnement démocratique et puis aussi à des actions qui vont viser à faciliter la coopération entre les membres du MANA. Je vous ai dit beaucoup de coordination et de fédération avec des objets très très diversifiés. Cela peut être de l'ESS, de la culture, du sport, donc ils ont besoin de faciliter cette coopération.

Alors cette convention s'appuie aussi sur l'ambition de contribuer par ces orientations aux objectifs de développement durable et bien sûr aux enjeux définis par notre feuille de route Néo Terra. Et, enfin, et surtout, cette convention qui a reçu d'ailleurs un avis très favorable du CESER, marque la reconnaissance de la Région pour le travail de fond qui est réalisé sur nos territoires par le MANA qui est vraiment un partenaire essentiel pour nous à la direction

vie associative. Et qui permet de lutter contre les fragilités du monde associatif. Donc, pour toutes ces raisons, je vous invite à signer cette CPO. Et je suis à votre disposition.

M. LE PRÉSIDENT. – Y'a-t-il des observations ?

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, depuis le début de cette mandature, notre groupe a adopté une position claire en ce qui concerne les conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture. Aucune approbation de notre part tant que celles-ci continueront d'être marquées par de l'idéologie. Nous n'avons cessé de vous le rappeler, la culture doit être un vecteur de rassemblement pour nos concitoyens et s'adresser à tous sans aucune distinction. Elle ne doit en aucun cas se faire porteuse de messages politiques quels qu'ils soient, au risque d'entacher l'unité qu'elle est censée incarner. Ce que vous avez malheureusement tendance à oublier. La convention qui nous est proposée aujourd'hui ne déroge évidemment pas à la règle de la subvention aux associations politisées, le mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine a même lancé, le 16 juin dernier, une tribune à la suite des résultats des Européennes et du triomphe de la liste de Jordan BARDELLA. Cette tribune, sans surprise, nous accuse de constituer un risque pour la démocratie, de remettre en cause les principes républicains et j'en passe. Cette même tribune appelée « l'extrême droite, une menace pour l'action associative et citoyenne » est signée par un long florilège d'associations gauchistes, dont France terre d'asile, la Cimade, le Planning familial, SOS homophobie, Migration développement, Coordination Sud, CFDT terre solidaire, Accueil migrants ou encore Palestine Foundation. Une subvention de 35 000 euros a été octroyée à cette association LMNA avec l'argent des Néo-Aquitains en 2024. Et nous le dénonçons avec force. Imaginez bien que pour nous, ce type d'organisation n'a pas sa place dans l'arc républicain associatif et qu'évidemment, celle-ci en particulier va à l'encontre de ce que doit être notre politique culturelle régionale, une politique empreinte de neutralité, dans le pluralisme et le respect de l'intérêt général, avec une vision globale et objective.

Mais, au-delà de cette simple convention de partenariat, c'est malheureusement toute votre politique culturelle régionale qui est gangrenée par cette idéologie. En commission permanente, la quasi-totalité des délibérations culturelles intègre des structures qui portent ce même message que nous dénonçons. Il est tout à fait inacceptable pour la Région de continuer à soutenir ce genre de projet. Monsieur le Président, une chose est certaine. Nous ne baisserons jamais la garde et tant que vous continuerez de politiser la culture, vous nous trouverez sur votre chemin pour le dénoncer et le combattre. Et si nous étions en période de campagne électorale, il faudrait penser, Monsieur le Président, à intégrer les subventions de ces associations dans vos comptes de campagne. Nous voterons donc bien évidemment contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que vous n'avez pas d'idéologie, peut-être... Nous, on a un parti pris, c'est la liberté. Et la loi de 1905 nous y engage. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. NÉDÉLEC. - Monsieur le Président, la vie associative est très importante et ces associations ont subi de plein fouet la crise d'après COVID, puisqu'énormément d'associations ont vu une baisse du bénévolat, même de façon drastique. Certaines personnes se sont retrouvées effectivement pendant le confinement avec de nouveaux hobbies, de nouveaux loisirs et peut-être que, par moment, l'intérêt particulier, l'intérêt personnel est passé avant l'intérêt collectif et il faut donc effectivement absolument aider les associations pour leur permettre de retrouver notamment du bénévolat.

Vous me permettez, Président, de faire une petite parenthèse sur des associations un peu plus particulières qui sont les associations sportives. Nous sortons de Jeux olympiques et de Jeux paralympiques qui ont été un véritable succès, mais maintenant, nous avons un héritage et beaucoup d'associations ont vu leur nombre de licenciés exploser à la rentrée. On ne peut que s'en féliciter. Le sport pour tous, je sais, compte beaucoup pour vous. Toutes les disciplines, le tennis de table, le judo, ou même des disciplines qui ne sont pas olympiques ont vu effectivement beaucoup de personnes arriver. Malheureusement beaucoup de clubs doivent faire face à cette croissance, en refusant ou en mettant en liste d'attente des jeunes qui veulent venir pratiquer leur discipline préférée. Pourquoi ? Parce que pas assez d'équipements, pas assez de créneaux d'utilisation et pas assez d'encadrants. Et c'est bien là le souci. Vous savez que le sport est certainement le meilleur vecteur d'intégration du mieux vivre ensemble. La semaine dernière, Président, j'assistais à la soirée des médaillés au CREPS et vous avez dit qu'il y avait un mot que vous reteniez sur ces Jeux olympiques et ces Jeux paralympiques, c'est « émotions ». Si nous voulons revivre dans les années à venir et sur la prochaine olympiade, effectivement, vivre énormément d'émotions, il va falloir permettre au sport de lui donner les moyens qu'il mérite. Vous savez, je l'ai déjà dit, nous avons la chance d'avoir un Vice-président et ce n'est pas pour lui passer de la pommade, mais il connaît vraiment bien ce milieu. Donc continuez à lui faire confiance et donnez-lui les moyens qu'il mérite. Et, bien évidemment, le groupe LR votera pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Monsieur NÉDÉLEC

M. LAFRIQUE. – Juste si je peux compléter deux points pour Ronan NÉDÉLEC pour lui confirmer le rôle du MANA dans la valorisation du bénévolat. Effectivement, le bénévolat a souffert depuis le COVID et les associations ont quelques difficultés, donc le MANA est proche de nous et, dans cette convention, c'est bien expliqué. Donc je crois que c'est important de signer cette convention. Et puis rappeler à Monsieur VERRIERE, peut-être,

aussi, mais je vois qu'il s'est absenté, que l'on parle là de vie associative, on ne parle pas de culture. Effectivement, le MANA regroupe diverses coordinations, fédérations, je le répète, qui concernent tous les domaines de la vie associative et pas que la culture. Il y a aussi le sport, l'ESS et plein d'autres. Je voulais juste préciser ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je ne sais pas s'il ne faut pas, Philippe, et Monsieur NÉDÉLEC, qu'on réfléchisse. Vous le savez, la VAE est un peu en panne. Il y a eu une volonté de la part des gouvernements de la valoriser. Mais pour avoir été maire pendant assez longtemps, je sais l'importance de ces bénévoles, comme vous. Et il y a peut-être une valorisation des acquis de l'expérience à l'égard des bénévoles.

M. LAFRIQUE. - Oui Président, vous avez raison. C'est un dossier qu'on essaie de mener au sein du Haut Conseil à la vie associative, où je représente l'association Régions de France. On essaie de le mener. C'est effectivement un point très important cette VAE pour nos bénévoles.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Vice-président, merci pour cette convention qui installe dans la durée un lien solide et un rapport de confiance entre la Région et le mouvement associatif. Je ne peux m'empêcher, ici, de rendre hommage au travail de Léonore MONCOND'HUY à cet égard en qualité de déléguée à la vie associative dans le précédent mandat et regretter la disparition de cette délégation dans l'exécutif. Le mouvement associatif tête de réseau jouit d'un point de vue et d'un champ d'observation privilégié sur cet écosystème et exprime plusieurs préoccupations que l'État, signataire de cette convention, doit impérativement entendre, comme le rappelle le CESER dans son avis, et s'interroger sur la réelle garantie de la liberté d'expression aujourd'hui. Cette liberté est par ailleurs questionnée sur le plan national puisqu'en 7 années, notre pays a connu 40 dissolutions administratives d'associations, soit presque un tiers des décrets de dissolution prononcés par le gouvernement depuis 1936. Notons pour se rassurer que, le plus souvent, ces dissolutions sont jugées infondées par le Conseil d'État. Plusieurs associations s'inquiètent de leur réelle liberté d'action, plus particulièrement quand elles œuvrent dans des endroits où s'affrontent les notions de légalité et de légitimité. Elles parlent de censure, d'autocensure, voire même d'instrumentalisation. Que dire du contrat d'engagement républicain qui remet en question la charte réciproque que vous évoquiez tout à l'heure et qui a donné la possibilité aux préfets et aux collectivités mal intentionnées de décider la perte d'un agrément ou d'une subvention à une association dont les activités déplaisent. D'abord limités aux associations qui œuvraient dans le champ des droits de l'homme et de la défense de l'environnement, ces contrôles abusifs touchent dorénavant,

dans notre région, les missions culturelles et artistiques. Et on ose imaginer ce que pourrait devenir cet outil dans les mains du Rassemblement National. Parmi les préoccupations exprimées par l'association, bien sûr, vous l'avez dit, le déclin du bénévolat qui remet en question la pérennité du maillage territorial.

En effet, les 1,2 million de bénévoles néo-aquitains dont la démobilisation peut trouver des explications dans le point suivant, sont indispensables à 90 % des associations du territoire. Ces 143 000 associations de Nouvelle-Aquitaine créent du lien et nous assurent surtout un socle de valeurs et de principes partagés, au moins par une partie de cet hémicycle. Elles ont besoin de bénévoles pour exister et notre société a besoin d'elles pour sa vitalité sociale et démocratique. Ce sont nos associations, actrices essentielles de la solidarité, qui offrent aux plus vulnérables un soutien, un repas, un toit, quand les bénévoles ne sont pas empêchés par un décret de non-distribution ou accusés de déni de solidarité. Quelle sera la réalité des territoires ruraux les plus éloignés, demain, quand, après la disparition des services publics de proximité, les associations auront elles aussi disparu ? Le Rassemblement National prospère, on le sait, sur le sentiment d'abandon et la peur du déclassement. Cette convention est donc l'occasion de repenser les relations privilégiées et les engagements de notre collectivité avec le monde associatif, en suivant par exemple les préconisations du CESE qui propose des pistes très concrètes et largement plébiscitées pour le financement des associations. Afin de construire la suite que nous espérons plus prospère pour la très grande communauté du monde associatif en région, que pour le Rassemblement National. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La difficulté de la Région, je parle sous le contrôle de Philippe LAFRIQUE, c'est qu'on ne peut pas accompagner 170 000 associations. Et, donc, il faut qu'il y ait une coopération avec les Départements, les communes, voire les intercommunalités pour qu'on se répartisse la tâche au niveau régional. On a dans beaucoup de domaines créé une structuration régionale de telle sorte que l'on ait dans tous les domaines, que ce soit les domaines économiques, sociaux, culturels, etc., des fédérations régionales. De telle sorte qu'on puisse coconstruire avec ces structures régionales des politiques publiques au niveau de la région.

M. LAFRIQUE. - Cette convention, c'est exactement cet objectif-là, Président puisqu'ils sont là pour nous assister et pour fédérer l'ensemble de leurs structures.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je remets aux voix ce texte. Qui est contre ? Qui est pour ?
Adopté.

N° 32

Vote sur Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine 2024-2026

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

33 – TABLEAU DES EMPLOIS

Mme DERVILLE. - C'est une délibération classique, Président, avec la transformation de 60 emplois permanents, mais le même nombre d'emplois permanents au global dans la collectivité et la création de 7 emplois non permanents, 4 d'entre eux étant financés par des crédits d'assistance technique et 3 d'entre eux étant financés sur l'enveloppe de la collectivité. Mais conformément à nos crédits inscrits au budget.

M. DUPRAT. - Oui, explication de vote. Nous nous abstiendrons sur ce tableau des emplois puisque nous n'avons pas d'augmentations d'effectifs et que cela va dans le sens que nous souhaitons. Donc, au lieu de voter contre, comme d'habitude, nous procédons à une abstention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Christophe

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, nous allons aborder une fois de plus cette délibération qui pose le problème de l'exhaustivité des informations qui nous sont transmises et j'attends avec impatience la délibération de décembre censée être plus complète ou le bilan social. En effet, vous nous annoncez la création de quelques emplois non permanents, financés en grande partie sur ressources propres. On s'attend à un tableau récapitulatif faisant le point de la situation de ces emplois non permanents. Eh bien non, vous nous mettez l'évolution du tableau des emplois permanents, au nombre de 8 931, qui, bien sûr, n'a pas changé. Sandrine DERVILLE nous a confirmé en commission que ces emplois permanents étaient relativement stables si on exclut les emplois créés consécutifs au transfert de charges de l'État. J'ai confiance en elle et je veux bien la croire, mais cela ne transpire pas du tout dans les informations que vous nous transmettez puisque nous n'avons aucune information sur le nombre de ces postes transférés. En fait, votre gestion des ressources humaines se limite à une gestion des postes et non pas des personnes. Je crois sincèrement que nous devrions avoir les informations de façon séparée pour le siège et les lycées, les problématiques étant largement différentes. Après, nous pourrions commencer à parler de ressources humaines.

Je me souviens que vous avez lancé un audit des ressources humaines, il y a quelques mois. Incluaient-il les ressources humaines des lycées ? Je me pose la question. Mais peut-être est-il terminé. Et peut-être avez-vous prévu prochainement de nous en parler ? Je crains pour vous que vous en ayez rapidement besoin compte tenu des contraintes que le gouvernement vous impose.

Si je voulais vous taquiner, loin de moi l'idée, je vous dirais bien qu'il n'y a pas d'accroissement temporaire d'activité pour les trois personnes du FEADER. En fait, vous avez accepté le transfert des dossiers et le transfert du personnel correspondant sans vérifier l'adéquation entre la charge et les ressources. C'est un classique pour vous. Vous avez aussi du mal à ajuster les dépenses et les recettes. Maintenant, vous vous réveillez en nous disant que c'était plus lourd que ce que vous pensiez. Ce n'est pas une charge supplémentaire, ce n'est qu'une mauvaise évaluation au départ.

Si je n'avais pas peur d'abuser, je vous proposerais bien la création d'un emploi non permanent, en supposant que vous n'en ayez pas sous le coude, pour traiter les frais de déplacement, au moins des élus qui ne sont pas tous les jours à l'hôtel de Région. En effet, votre application OFDM n'est plus accessible en dehors de ce lieu. Il faut donc attendre de venir pour les saisir et les valider. Comme tout ceci se fait de façon aléatoire, la dernière validation couvrirait 3 ou 4 mois de déplacements. Cela devient très difficile. Nous nous abstiendrons donc, même si nous pensons que votre gestion des ressources humaines laisse à désirer, faute de pouvoir le prouver. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – D'autres observations ?

Mme CHEMINADE. - Monsieur le Président, dans le cadre de cette délibération sur les effectifs, je souhaiterais savoir comment la Région envisage les enjeux financiers liés à la réforme de la protection sociale complémentaire. En application de cette réforme, les employeurs publics territoriaux auront pour obligation de verser une participation financière aux agents qui adhèrent aux garanties d'assurance prévoyance à compter du 1er janvier 2025. De nombreuses collectivités travaillent en ce moment sur cette mesure. Et pas que, puisqu'il y a également une échéance d'obligation de participation financière à compter de janvier 2026 pour les frais de santé. Où en sommes-nous pour la Région Nouvelle-Aquitaine ? Comment avez-vous imaginé la mise en œuvre du dispositif et comment mesurez-vous son impact financier ? Je vous remercie pour votre réponse sur ce nouvel enjeu.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Madame CHEMINADE. S'il n'y a pas d'autres interrogations, je vais demander à Sandrine DERVILLE de vous répondre.

Mme DERVILLE. - Madame CHEMINADE, effectivement, nous n'ignorons pas les évolutions législatives. Alors il ne vous aura pas échappé que la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son contrat actuel, prend déjà en charge la participation à la protection sociale complémentaire de ses agents. Nous avons d'ailleurs, à la dernière ou avant-dernière séance plénière, adopté une mesure qui vise à réévaluer cette participation pour aider nos agents à faire face à l'augmentation des coûts l'année passée, donc en 2022 et 2023, de cette protection sociale. Et, effectivement, il y a des évolutions législatives qui s'appliqueront

à partir du 1er janvier 2026. Et c'est la date qui coïncide avec notre nouveau contrat de protection sociale complémentaire puisque le contrat actuel prendra fin à la fin de l'année 2025. Donc c'est un sujet que nous abordons régulièrement avec les organisations syndicales, les élus qui sont membres du comité social territorial sont associés en CST à ces discussions et, dans les semaines qui viennent, plusieurs réunions du groupe de travail dédié avec les organisations syndicales auront lieu pour justement définir les contours du futur contrat et l'application de ce contrat et les conséquences en termes de participation employeur. Et, bien sûr, il y aura des délibérations devant cette Assemblée en temps et en heure. Voilà, président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais ajouter un point qui me semble important, aussi, parce que j'ai souvenir du moment où on a transféré de l'État à la Région. Les personnels des lycées, ce que l'on appelait à l'époque les TOS. Il y avait énormément, à l'époque, d'emplois précaires. De contractuels précaires. Et nous avons mis en place une procédure de déprécarisation, que nous continuons régulièrement, parce qu'on est obligé de faire appel à des contractuels et je crois que cette année, cela concerne plus de 250 personnes. Ce qui est, Sandrine, un effort important pour stagiairiser ces personnes. Donc je note de la part du groupe RN abstention, c'est ça ? Sandrine me montrait le tableau. Dans les annexes vous avez tout. Abstention du côté du groupe LR. Y a-t-il d'autres abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

N° 33

Vote sur Tableau des emplois

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **ABSTENTION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

34 – PRINCIPES ET MODALITÉS D'INDEMNISATION DES CONGÉS ANNUELS, NON PRIS DES AGENTS PUBLICS AVANT LA FIN DE LA RELATION DE TRAVAIL

M. LE PRÉSIDENT. – Sur les modalités d'indemnisation des congés annuels non pris des agents publics.

Mme DERVILLE. - En fait, Président, chers collègues, il s'agit d'une régularisation. Il y a eu des évolutions jurisprudentielles qui étendent les possibilités d'indemnisation des congés non pris par nos agents, notamment lors des cessations de travail ou pour des causes définies dans la jurisprudence, par exemple la maladie, le décès, puisque les ayants droit, évidemment, peuvent en bénéficier, ou encore des motifs tirés de l'intérêt du service. Donc voilà pourquoi nous vous proposons de rassembler tout ceci dans cette délibération qui remplace deux délibérations, me semble-t-il, qui datent de 2018. C'est une régularisation. Cela ne changera rien pour nos agents, cela ouvre quelques droits qui n'étaient pas couverts jusqu'à maintenant et évidemment sans incidence financière Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce dossier est donc adopté. J'ai bien entendu la question, et Sandrine DERVILLE aussi, de Madame CHEMINADE. On communiquera sur le coût, n'ont pas de ce rapport, mais de la participation de la Région aux frais de mutuelle notamment. Ce dossier est donc adopté.

N° 34

Vote sur Principes et modalités d'indemnisation des congés annuels, non pris des agents publics avant la fin de la relation de travail

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**35 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS
D'ASSURANCE**

M. LE PRÉSIDENT. – Ensuite Sandrine, une communication sur la délégation au Président pour ester en justice.

Mme DERVILLE. - Délibération là aussi très traditionnelle, Président. Par cette délibération vous nous rendez compte de l'usage que vous avez fait de la délégation que nous vous avons consentie concernant les frais en justice, mais également l'acceptation des indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance. Il y a tous les détails dans la délibération, chers collègues, comme habituellement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. L'Assemblée donne acte.

N° 35

Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région
Nouvelle-Aquitaine et accepter les indemnités d'assurance

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

MOTIONS

Motion déposée par le groupe Les Républicains :

« Pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Lyon-Bordeaux »

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, nous passons à cet instant très attendu par notre Assemblée. Le moment des motions. Il y a une motion du groupe Les Républicains pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Lyon-Bordeaux. Cher Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Monsieur le Président, je ne vais pas lire la motion puisque tout le monde l'a eue. La Région AURA, qui est à l'extrémité de cette ligne, vient de demander à l'État de bien vouloir reconsidérer sa position concernant un train d'équilibre du territoire qui relierait Lyon à Bordeaux. Jusqu'à présent, une difficulté technique, dans l'Allier, excusez-moi d'être un peu précis, faisait qu'il y avait une longueur de voie SNCF à refaire pour un coût de 100 millions d'euros, qui était très élevé. Il se trouve que, depuis, une mine de lithium va être donc créée à cet endroit et donc pour évacuer par train le lithium récupéré dans cette mine, la voie va être refaite dans le cadre de ce projet. Ce qui veut dire qu'il n'y a plus d'obstacle aujourd'hui technique à que cette voie soit disponible. Il s'agit d'une transversale. Il ne s'agit pas de dire qu'on va faire la voie, mais je pense qu'une étude actualisée au jour d'aujourd'hui nous permettrait de voir s'il y a pertinence de relier ces deux capitales régionales alors qu'il n'y a pas de liaison, aujourd'hui, autre qu'aérienne, ou par cars, et que le temps est très long.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, c'est une vieille histoire et je vais donner la parole à Philippe NAUCHE.

M. NAUCHE. - Je suis un peu admiratif, cher collègue, sur le timing de cette motion au moment où un de vos amis préside aux destinées du gouvernement et où on nous annonce un certain nombre de modifications dans le financement disponible pour les Régions. Ensuite, la liaison Bordeaux-Lyon est une vieille histoire. Il y a eu l'hypothèse Sud et l'hypothèse Nord. Sur l'hypothèse Sud, je vous rappelle simplement, parce que vous citez en exemple la Région AURA, qui ferait des miracles, que la liaison Bordeaux-Lyon s'arrête à Ussel pour nous puisque le Limousin puis la Nouvelle-Aquitaine avait fait l'ensemble des travaux nécessaires sur la ligne pour aller jusqu'à Ussel, mais que la Région AURA, malgré les sollicitations répétées de la présidence de la Région Nouvelle-Aquitaine, n'a jamais donné suite aux demandes qui concernaient le secteur de Laqueuille où il y avait 5 km de voies à refaire ce qui fait que l'on est sur une espèce d'impasse, aujourd'hui après Ussel, enfin à partir d'Ussel.

Et je trouve que dans cette affaire l'attitude de la Région AURA n'a pas été très positive. Après, dire qu'il y a nécessité d'une liaison entre Bordeaux et Lyon par le fer, tout le monde est d'accord. D'ailleurs, il y avait une motion qui a été votée en juillet dernier, que vous n'aviez pas votée. Donc, personnellement, je me demande s'il faut voter contre sur le principe parce que, finalement en n'ayant pas voté celle du mois de juin en s'appuyant sur AURA qui, sur ce dossier, n'a pas été des plus proactifs, on peut considérer que cette motion est nulle et non avenue, tout en étant d'accord avec le principe de dire, effectivement, qu'il faut qu'il y ait une liaison. Et qu'il faut que cette liaison soit une liaison d'équilibre du territoire. Donc je prends le relais de Renaud LAGRAVE qui a dû s'absenter. Mais je pense au final que le groupe majoritaire va considérer qu'il vaut mieux voter contre puisque nous avons déjà voté une motion en ce sens au mois de juin.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai discuté souvent avec le Président de la Région AURA, ou l'ancien Président, qui n'a jamais voulu donner suite, Christophe, dans ce domaine. Alors peut-être y aura-t-il des changements. Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette motion parce qu'il est vrai, et on en a beaucoup discuté avec Philippe NAUCHE, qu'il y a beaucoup de jeunes qui vont faire leurs études à Clermont, et que cela pourrait avoir une utilité. Le deuxième point, c'est que, aujourd'hui, on en train de réfléchir au budget. Faut-il que l'on continue à porter des investissements sur la régénération ferroviaire ? C'est ça la question.

Mme SEGUINAU. - Président j'aurais voulu intervenir.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme SEGUINAU. - Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-président NAUCHE, en effet, au mois de juillet dernier, j'avais présenté une motion qui demandait à l'État de réouvrir cette ligne Bordeaux-Lyon et de l'inscrire dans les trains de nuit. Et cela avait été voté à l'unanimité, sauf avec la participation de votre groupe. Et c'est vrai qu'à l'époque vous n'étiez pas encore au gouvernement. Et, donc, là, c'est un petit peu fort de café de nous présenter une motion qui, de mon point de vue, de notre point de vue, est beaucoup moins riche que celle que nous avons proposée en juillet.

M. DUPRAT. - C'est normal, on est dans une période de moins riche.

Mme SEGUINAU. - En plus, on en a discuté en conférence des présidents vendredi dernier et le président de votre groupe semblait peut-être plus vouloir la retirer que la maintenir. Donc, pour nous, ce sera une non-participation au vote.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, juste pour préciser, j'entends ce que vous dites et soyons conscients qu'il n'y a pas toujours eu de chaque côté de cette ligne une entente pour pouvoir le faire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. J'ai pris la peine de rencontrer le Vice-président de la région en charge des transports, l'homologue de Renaud LAGRAVE. Et,

aujourd'hui, ils ont mesuré, peut-être plus qu'avant, et il nous arrive sans doute à nous aussi de changer d'avis et d'avoir une autre opinion de l'intérêt de cette ligne, non pas pour les gens qui feront Bordeaux-Lyon, parce qu'il y en aura bien quelques-uns, mais sur toute la desserte du Massif central qu'il ne faudrait pas abandonner, certainement, là.

Mme SEGUINAU. - Relisez notre motion.

M. DUPRAT. - Oui, mais ce n'est pas en train de nuit qu'on veut, nous. C'est un train qui circule tous les jours.

Mme SEGUINAU. - Il y avait les deux donc relisez-la bien. Et cela parlait également de la desserte de territoire.

M. DUPRAT. - Je vous ai beaucoup écoutée, y compris hier matin sur la radio. La différence entre votre motion et la nôtre c'est qu'aujourd'hui la région AURA s'est prononcée très officiellement pour cette demande de train d'équilibre du territoire. Ce qui n'était pas le cas au mois de juillet.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, j'ai une intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on ne terminera jamais...

Mme COUSIN. - Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y, allez-y.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, chers collègues, vous savez combien nous sommes, nous, foncièrement attachés, au Rassemblement National, au désenclavement des territoires et à l'intérêt de nos concitoyens. Une ligne Lyon-Bordeaux pourrait être une bonne idée, mais encore faudrait-il qu'il y ait une demande de voyageurs qui souhaitent rallier ces deux villes sans passer par Paris. Or, il n'est pas question dans cette motion que nous proposons les LR, d'étude de marché, mais simplement une étude de faisabilité. Les frais engagés pour la possible relance de la ligne Lyon-Bordeaux sont tels qu'il est primordial de savoir au préalable si cette ligne serait rentable. Car je vous rappelle une fois encore que ces projets très coûteux dépendent avant tout d'un devoir régalien et ne doivent pas être financés intégralement par les Néo-Aquitains mis excessivement à contribution pour des projets onéreux qui empiètent sur le budget de notre collectivité pour financer ces projets dépendants uniquement de nos compétences.

Cependant nous nous étonnons que les élus LR soutiennent le rétablissement de cette ligne Lyon Bordeaux alors que, dans le même temps, oserais-je dire, nous disposons déjà d'une lignée de proximité en difficulté entre Agen et Périgueux, se situant en partie dans le Villeneuvois, en Nouvelle-Aquitaine, donc. Néanmoins, nous voterons cette motion, car nous pensons foncièrement qu'une étude de faisabilité serait la bienvenue en prévision d'une

possible remise en service de cette ligne si cette dernière se voyait vraiment utile et surtout demandée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je ne comprends pas bien l'argumentation, qui est un peu contradictoire, mais ça doit être mon esprit caustique. Je rappelle aussi, parce que je pense qu'il y a beaucoup d'informations qui doivent être faites, que les TER ne sont pas rentables. Que le passager paye 20 à 25 % maximum du prix de la circulation. Voilà. Donc vote RN, LR. Le centre fait quoi ? Vote. Qui est contre ? Il faut compter. Vous avez pu compter ? Alors ? Bon, le service des assemblées compte. Donc j'ai noté que le groupe communiste était pour. Le PRG pour ? Contre. Les Verts contre ?

Mme SEGUINAU. - Non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT. - Non-participation au vote. La majorité de la majorité contre. Le centre LR et RN pour. Donc vous essayez de me dire d'ici la fin. Les communistes sont pour. Monsieur ESPESO pour la défense de l'école libre.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, juste, pardon, est-ce que tous les absents ont donné un pouvoir parce que je pense que ça va se jouer à pas grand-chose. Et je ne suis pas certaine que tout le monde ait filé son pouvoir.

M. LE PRÉSIDENT. - On va vérifier les pouvoirs. Alors, qui présente cette défense de l'école libre ? Monsieur VERRIERE, allez-y.

Vote sur la motion « Pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Lyon-Bordeaux »

- **POUR : Communiste, Ecologiste et Citoyen ; Centre et Indépendants, UDI et Territoire ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Alain ROUSSET (PS/Place Publique/Apparentés)**
- **Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Motion de soutien à Christian Espeso et à la défense de l'école libre et de l'excellence éducative »

M. VERRIERE. - Je ne vais pas vous relire la motion en intégralité. Je connais bien le sujet. Vous savez que c'est un directeur d'établissement qui est sous le coup d'une décision complètement injuste de la part du Rectorat de Bordeaux. Et il a réussi à faire monter son établissement dans l'excellence et la méritocratie et je trouve que c'est absolument injuste qu'il soit de cette manière suspendu pendant une période de trois ans. Surtout que quand on voit les annales des sanctions, on s'aperçoit que des suspensions de cette longueur sont pour des cas extrêmement compliqués, alors que, là, c'est quelque chose d'assez simple et qui ne mérite pas une sanction à cette hauteur.

M. LE PRÉSIDENT. - Ok. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - J'ai déjà, par anticipation, dit un certain nombre de choses hier. De quoi s'agit-il ? Les seules informations que l'on a sur le sujet proviennent de la presse. Le Rectorat a entamé une procédure sur deux sujets concernant cet établissement. Sur des questions de manquement au contrat d'association. Je n'ai pas vu le rapport. J'ai vu les conclusions dans la presse. Et puis, deuxièmement, il y a eu une procédure disciplinaire contre le chef d'établissement. La rectrice a pris cette décision. Elle est fondée là aussi sur un rapport d'inspection. Je respecte les rapports d'inspection, mais je ne l'ai pas lu. Et donc vous vous fondez vous simplement sur votre propre avis. Vous vous fondez sur votre propre avis. Et c'est tout. La laïcité, les principes de laïcité s'imposent à tout le monde.

Ils fondent la pratique professionnelle, y compris pour les établissements sous contrat d'association, avec leur caractère propre que l'on respecte aussi. C'est tout ce qu'il convient de dire sur le sujet. Pas de démagogie sur cette question. Pas d'idéologie non plus. Je crois que c'est un mot que vous aimez.

M. VERRIERE. - Excusez-moi, je reprends la parole deux secondes. J'ai rencontré des parents d'élèves. Je suis en lien avec le directeur de l'établissement. Je peux vous assurer que, derrière, en parlant d'idéologie et de sanctions politisées, on se pose là.

M. NEMBRINI. - Je ne laisserai pas dire qu'un responsable comme le recteur d'académie prend des décisions politisées.

Il se fonde sur des rapports. Si vous avez le rapport, communiquez-le-moi. Moi je ne l'ai pas et je ne vois pas à quel titre on peut aller contre une décision d'un haut fonctionnaire qui a toute sa légitimité. Sans élément.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Je crois que tout a été dit. Il serait quand même assez paradoxal que des établissements financés alors que vous le demandez pour les associations qui sont bien moins financées par le public, qu'un établissement qui est totalement financé par l'argent public ne soit pas contrôlé. Ça serait quand même assez incroyable.

M. DIALLO. – Président, une explication de vote. Je souscris entièrement à ce que le Vice-président NEMBRINI vient de dire. Effectivement, je crois qu'il est important de nous garder de démagogie et d'idéologie dans cette affaire. Nous sommes dans un contexte compliqué, difficile, de recrudescence des atteintes à la laïcité dans les établissements publics et privés. Il y a deux exigences qui sont essentielles et qu'il nous faut absolument tenir, la nécessité de la vigilance et de la transparence sur ces comportements et leur ampleur. Et puis, c'est vrai, le soutien sans faille des personnels de l'Éducation nationale. On le sait, ce soutien a manqué notamment à Samuel PATY, Dominique BERNARD, Agnès LASSALLE, dont nous commémorons les meurtres terribles ces prochains jours, ces jours actuels. Et, pour nous, il est important que, pour leur mémoire, nous soyons les plus vigilants possible sur les atteintes à la laïcité. Ce qui est essentiel pour nous, c'est de soutenir l'école de la République, c'est de faire en sorte qu'aucun membre de cette école ne soit tenté par des idéologies de repli, voire de communauté. Et c'est pour ça que, bien évidemment, nous ne soutiendrons pas cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ? Cette motion est donc rejetée. C'est non-participation ou abstention, Christophe ?

Vote sur la motion « Motion de soutien à Christian Espeso et à la défense de l'école libre et de l'excellence éducative »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Renaissance ; Centre et Indépendants**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

**Motion déposée par les groupes Centre et Indépendants, Les Républicains,
Renaissance et UDI et Territoires :**

« Pour l'augmentation du budget agricole »

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une motion présentée par le groupe Centre indépendants Renaissance. Pardon de l'avoir sautée, mais peut-être est-ce un geste manqué après la discussion d'hier sur les problèmes, les défis budgétaires de la Région.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, nous avons imaginé cette notion en lien avec le débat d'orientations budgétaires et c'est pour ça que je vous ai demandé si c'était ou pas le débat d'orientations budgétaires hier. Je comprends qu'on aura un autre débat d'orientations budgétaires sans doute. Ne pouvant pas amender un débat d'orientations budgétaires, il n'y a pas de vote. Nous avons voulu absolument porter une position qui, au fond, est celle des engagements qui ont été pris peu ou prou. Et donc comme elle est en lien avec le débat d'orientations budgétaires, au risque de grandement vous décevoir, nous voudrions la retirer pour la présenter au prochain débat d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - OK, très bien. Merci. Cette motion est donc retirée.

Vote sur la motion « Pour l'augmentation du budget agricole »

MOTION RETIRÉE

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Pour un moratoire sur l'augmentation des tarifs d'hébergement, de restauration dans les lycées et des TER et bus régionaux »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le moratoire sur l'augmentation des tarifs d'hébergement, de restauration dans les lycées, des TER et des bus régionaux, Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Chers collègues, la motion que nous proposons vise à instaurer un moratoire sur l'augmentation des tarifs d'hébergement et de restauration dans les lycées, ainsi que sur les prix des TER et des bus régionaux en Nouvelle-Aquitaine. Face à l'explosion des coûts imposée au Néo-Aquitains ces dernières années, il est urgent d'agir pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens, en particulier les familles, les étudiants et les salariés qui subissent directement ces hausses tarifaires. Depuis l'élection régionale de 2021, les tarifs des TER ont augmenté de 12 % et ce de bus régionaux de 25 %. Ces augmentations touchent de plein fouet ceux qui dépendent quotidiennement de ces transports pour aller travailler, étudier ou se déplacer dans notre région.

À cette inflation des transports s'ajoute une nouvelle hausse de 2 % des frais de restauration et d'hébergement dans les lycées, imposée lors de la dernière commission permanente à Poitiers. Ces augmentations successives alourdissent considérablement la charge financière sur les foyers modestes. Ces hausses tarifaires sont symptomatiques d'une politique déconnectée des réalités sociales et économiques de notre région. Comment peut-on justifier d'encourager l'utilisation des transports collectifs tout en augmentant les tarifs de manière aussi disproportionnée ? Comment prétendre soutenir l'éducation quand les coûts pour se nourrir ou se loger dans les lycées continuent de grimper ?

Le Rassemblement National était le seul groupe à s'opposer fermement à ces décisions. Il est impensable de continuer à faire peser le fardeau de ces augmentations sur les plus vulnérables. Nous demandons donc un moratoire immédiat et total sur toute nouvelle hausse des tarifs dans ces secteurs couvrant la période restante du mandat régional jusqu'en 2028. Concrètement, cela signifie stopper immédiatement les augmentations des tarifs d'hébergement et de restauration dans les lycées afin de permettre à chaque élève de bénéficier de services à des prix raisonnables. Geler toute augmentation des tarifs de TER et de bus régionaux pour garantir que le coût des déplacements ne devienne pas un obstacle à l'accès aux services essentiels et au travail.

Pour finir, le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains doit être une priorité absolue et ce moratoire est un premier pas nécessaire pour leur offrir un répit face à la flambée des prix. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous ai entendu faire, au long cours, de la démagogie et de la désinformation, mais là, Monsieur ELOPHE, vous franchissez toutes les barrières, toutes les barrières. Les tarifs ont été bloqués pendant des années et des années. On est en dessous de l'inflation. Je laisse la parole à Pierre CHÉRET parce que je suis énervé.

M. ELOPHE. - Juste pour précision, vous avez augmenté les tarifs de 2 % et l'inflation est à 1.8.

M. LE PRÉSIDENT. - Marie-Laure LAFARGUE pardon.

Mme LAFARGUE. - Merci Président de me lancer sur le registre de la démagogie. Je vais essayer de rétablir quelques vérités. Vous prétendez défendre le pouvoir d'achat avec cette motion, vos actions disent tout le contraire. À l'Assemblée nationale, vous avez voté contre l'augmentation du SMIC, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre le gel des loyers, contre le rétablissement de l'ISF. Vous soutenez des mesures qui ne font qu'accentuer les inégalités sociales et les difficultés de ceux que vous prétendez défendre, comme le soutien aux propriétaires fonciers. Oui, votre proposition de moratoire, comme vient de l'indiquer le Président, est trompeuse et démagogique. Quant à nous, contrairement à vos accusations opportunistes, nous prenons des mesures responsables et solidaires. Entre 2019 et 2024, les tarifs de TER ont augmenté de 8,2 % pour les abonnés, bien moins que ce que vous affirmez dans votre motion. De 14,8 % pour les voyageurs occasionnels. Bien moins donc que le niveau de l'inflation générale de 18 % de 2019 à 2024. Nous avons aussi mis en place des mesures pour atténuer l'impact de ces hausses, comme des réductions de 80 % pour les usagers à faible revenu et les abonnements à moins 50 % pour les usagers du quotidien. Et nous subventionnons 90 % des transports scolaires. Pendant ce temps-là, l'offre de train de TER a augmenté de 15 %.

Donc, oui, votre proposition jette un discrédit démagogique sur notre engagement à améliorer les services publics malgré les contraintes économiques. Même mensonge pour les tarifs de la restauration et de l'hébergement scolaires. Vous oubliez donc déjà que nous avons en région Nouvelle-Aquitaine gelé les tarifs de la restauration scolaire et des internats malgré l'inflation et pour alléger la pression financière sur les familles. En parallèle, nous travaillons sur une tarification solidaire dans une grande partie des lycées, avec 11 tranches basées sur les revenus des familles, généralisée à la rentrée 2025. Le coût d'un repas est estimé à 9,50 euros, dont seulement 35 % à la charge des familles. Les formules de demi-

pension varient de 2,41 euros à 4,56 euros par repas selon les revenus et les besoins des élèves, la différence est financée par la Région pour garantir l'accessibilité à tous les élèves.

Alors, oui, bien sûr, il y aura une augmentation de 2 % des tarifs en 2025, applicable pour la période de janvier à juillet. Elle restera modérée grâce à ces dispositifs d'aide à la tarification solidaire. Elle est évaluée pour être juste à 0,18 euro par repas. L'an dernier, on a absorbé 4 millions d'euros de surcoût pour garantir les frais des repas sans pénaliser les familles les plus modestes. Notre engagement n'est plus à démontrer. Malgré ce contexte, la collectivité des prestataires s'efforce de limiter la hausse des tarifs. Cette hausse est modérée et nécessaire pour maintenir la qualité nutritionnelle des repas, assurer la pérennité économique du service et continuer à proposer des repas équilibrés à un coût abordable pour les familles. Il nous faudra donc trouver un équilibre entre la qualité et l'accessibilité financière. Vous l'aurez compris, nous n'avons pas attendu cette motion pour soutenir les Néo-Aquitains dans cette période inflationniste. Les faits sont têtus et contredisent vos affirmations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Marie-Laure. Qui est pour adopter cette motion ?

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous l'avez faite l'explication de votre.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, dans le règlement intérieur, on a le temps pour présenter la motion et on a deux minutes pour faire une explication de vote.

Mme SEGUINAU. - Moi j'ai aussi du temps pour prendre la parole s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh allez... Cette partie de ping-pong des deux côtés, ça m'agace. Alors allez-y, c'est de droit.

Mme FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, chers collègues, puisque vous faites tout très bien, expliquez-nous pourquoi il y a 780 000 pauvres en Nouvelle-Aquitaine d'après Néo Terra. J'espère que cette motion sera adoptée aussi vite que les tarifs de nos TER ont augmenté. Mais, trêve de plaisanterie, nous soutenons pleinement ce moratoire qui vise à stopper l'escalade des prix dans nos transports régionaux, dans les services d'hébergement et de restauration des lycées. Dans un contexte économique difficile, chaque euro compte pour nos familles, nos étudiants, nos travailleurs. En bloquant ces hausses, nous permettons à chacun à respirer un peu, de pouvoir se déplacer, étudier et vivre sans que leur porte-monnaie ne subisse une pression constante. C'est une mesure de bon sens, mais aussi de responsabilité. Après tout, comment encourager la mobilité et l'accès à l'éducation si les tarifs continuent de grimper ? Monsieur le Président, chers collègues, je suis certaine que

vous partagez notre avis. Un peu de répit pour nos concitoyens, ça ne peut que faire du bien. Nous voterons donc avec le sourire en faveur de cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, il y a une question qui devrait se poser parce que, par ailleurs, vous avez un collègue qui tient un discours sur les dépenses excessives, sur les déficits, les emprunts, l'endettement, etc. En plus, je dois vous rappeler, le succès, Renaud LAGRAVE le rappelle souvent, +13 % depuis le début de l'année. On sera passé de 70 000 à 100 000 voyageurs et peut-être demain 120 000 si le contexte budgétaire nous permet de maintenir des lignes ouvertes. Je rappelle aussi que nous sommes intervenus à plus de 100 000 euros auprès de la Banque alimentaire. Mais si vous pensez que je suis responsable de la pauvreté dans cette région, alors je pense qu'il faut que j'aille vite faire un tour à la cathédrale pour me confesser. Christine.

Mme SEGUINAU. - Là encore on a une preuve, je sais que vous souhaitez parler à vos électeurs, et que c'est toujours plus simple de montrer que vous êtes pour l'augmentation du pouvoir d'achat. Simplement vous rappeler aussi que, sur l'augmentation qui avait été bloquée pendant très longtemps sur les tarifs de la restauration dans nos lycées, cette augmentation, avant tout, elle va aller bénéficier aux agriculteurs. Donc soit vous êtes pour le pouvoir d'achat des agriculteurs et vous ne faites pas ce genre de remarque quand la Région essaye d'aider l'agriculture locale. Je ne vous ai pas coupée, Madame. Et, ensuite, il faut aussi que vous connaissiez parfaitement les règlements de la Région parce qu'il y en a un qui me tient particulièrement à cœur puisque je l'avais, à l'époque, poussée, c'est la tarification solidaire. Alors, peut-être que, bien sûr, celle-ci ne vous convient pas puisque certains demandeurs d'asile peuvent en bénéficier. Mais je rappelle donc que, pour tous les usagers des TER et des cars, quand leur quotient familial est inférieur à 1 000 euros, ils peuvent avoir 80 % de réduction. Et je pense que là c'est vraiment quelque chose de fort et je pense qu'il est important aujourd'hui aussi de le rappeler. Donc bien sûr, nous voterons contre votre motion.

M. LE PRÉSIDENT. - J'apprécie l'intervention de Christine, une fois n'est pas coutume. Les deux arguments, je parle sous le contrôle de Jean-Louis, c'est que nous avons baissé le niveau du prix des repas pour les familles les plus modestes. Et que c'est vrai qu'on va demander un effort pour les familles les plus riches. Donc je note que vous n'êtes pas d'accord sur ce système de ruissellement lié à ce prix-là.

Deuxièmement, nous avons dû faire un effort de 0,40 euro par repas, justement pour pouvoir mieux rémunérer les agriculteurs. Donc vous êtes dans un niveau de démagogie, de désinformation. Vous mélangez tout. Et vous êtes en contradiction sur tout ce que vous

dites. Donc je mets aux voix cette motion délétère. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Muriel, Christophe, quand même...

Vote sur la motion « Pour un moratoire sur l'augmentation des tarifs d'hébergement, de restauration dans les lycées et des TER et bus régionaux »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Renaissance ; Centre et Indépendants**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Mise en régie du restaurant administratif de l'hôtel de Région de Bordeaux »

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une motion du groupe écologiste sur la mise en régie du restaurant administratif. Qui la présente ?

Mme MOTOMAN. - C'est Laurence MOTOMAN. Lors du dernier GIA, Madame la Vice-présidente Sandrine DERVILLE a informé ma collègue Marilyne FORGENEUF du souhait de la majorité du passage en régie de la restauration collective. Donc cette motion soutient cette volonté de la majorité parce qu'elle s'inscrit dans la demande de longue date des organisations syndicales régionales en CST, même déjà depuis l'ancienne mandature, la mise en régie publique de la restauration collective de l'hôtel de Région. Les agents que nous remercions régulièrement les uns les autres méritent aussi notre considération en leur apportant une restauration de qualité dans un environnement apaisant. De plus, les employés de notre restauration collective gagneraient en stabilité et en reconnaissance. Elle s'aligne également en cohérence avec les politiques régionales engagées depuis 2019 en faveur de l'écologie, l'économie, la transition agricole et alimentaire. Ce choix de mise en régie se justifie pleinement par le soutien qu'il apporte à l'efficacité de nombreuses autres politiques régionales votées dans cette Assemblée qui identifient la restauration collective comme un levier stratégique renforçant notre action en matière de transition agricole écologique et sociale. C'était aussi une des recommandations de la MIE.

Ce projet pourra s'appuyer sur l'expérience de la restauration des lycées avec comme partenaire l'ACENA et démontrerait de façon concrète l'engagement régional pour les circuits courts, les productions agricoles bios et locales. Il répond à plusieurs enjeux majeurs : améliorer la cohérence de notre action politique, renforcer son exemplarité et optimiser l'efficacité des mesures déjà engagées. C'est un choix politique clair qui renforce la cohérence interne de notre fonctionnement tout en assumant notre responsabilité sur la qualité de vie au travail des agents de la collectivité. Donc, en conscience de tous ces enjeux, je vous invite à voter cette motion. Je vous remercie.

Mme JOINT. - Excusez-moi Monsieur le Président, je voudrais intervenir.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y Madame JOINT.

Mme JOINT. - Je vais être très rapide, c'est pour une explication de vote. Nous serons contre pour deux raisons. La première, la mise en régie, on a passé 2 jours à nous expliquer que les finances de la Région n'étaient pas au beau fixe, donc aucune raison de passer cela en régie. Et, deuxièmement, dans votre...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous voulez baisser les tarifs de tous les services publics.

Mme JOINT. - Je ne vois pas le rapport, Monsieur le Président. Les services publics c'est une chose, la mise en régie en est une autre.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un service public, le restaurant.

Mme JOINT. - D'accord, mais on ne parle pas tout à fait de la même chose quand même. Et, ensuite, il y a un élément dans la motion de nos amis écologistes qui porte sur les l'approvisionnement bio. Il se trouve que, me semble-t-il, c'est déjà le cas. Dans les cahiers des charges, il est déjà question de faire des approvisionnements de produits bios et locaux. Donc c'est pour ces deux raisons que nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas d'autres intervenants... Sandrine.

Mme DERVILLE. - Vous avez quelque peu déformé mes propos quand même. Chère collègue, j'ai effectivement confirmé que c'était une éventualité sur laquelle nous travaillons puisque nous avons renouvelé pour un an le contrat avec le prestataire actuel et nous étudions la possibilité d'un passage en régie de ce service public. Il y a une analyse juridique, un chiffrage, également et, à l'issue de cette analyse juridique et de ce chiffrage, nous arbitrerons si nous poursuivons sur le même système ou si nous passons en régie. Et, au demeurant, je vous rappelle que dans le marché actuel, tous les objectifs que vous évoquez d'approvisionnement en circuit court, de part du bio, etc., sont fixés dans le cahier des charges et sont respectés par notre prestataire qui, d'ailleurs, est en progression, je trouve, constante, sur ce volet. Et je tenais quand même, au passage, à les en remercier. Donc, cher Président, dans la mesure où c'est une option qui est à l'étude, mais il est prématuré de se prononcer, je vous propose de voter contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui est d'avis d'adopter cette motion ? Qui est contre ? Cette motion est rejetée.

Vote sur la motion « Mise en régie du restaurant administratif de l'hôtel de Région de Bordeaux »

- **POUR : Communiste, Ecologique et Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Une loi appliquée de façon protectrice et cohérente sur l'ensemble du littoral néo-aquitain »

M. LE PRÉSIDENT. - La loi littoral. Vital BAUDE. Pas trop long, s'il te plaît, Vital.

M. BAUDE. - Je vais faire court, promis. Simplement, la motion que nous vous proposons part du constat que, d'un territoire à l'autre, en fonction de l'interprétation qu'en font les élus locaux et surtout l'analyse qu'en font les services de l'État suivant qu'ils sont en Charente-Maritime, en Gironde, dans les Landes ou dans les Pyrénées-Atlantiques, on constate, et ce sont les témoignages d'élus locaux qui le disent, que, pour des situations similaires, des interprétations à géométrie variable aboutissent en réalité à des disparités et parfois à des imbroglios administratifs, voire même judiciaires de cette loi littoral. Et donc cette motion vous propose d'envisager la possibilité d'un chapitre spécifique dans la partie artificialisation du SRADDET, puisque c'est de ça dont il est question pour aider les élus locaux du littoral de Nouvelle-Aquitaine, à en faire une interprétation protectrice et cohérente sur l'ensemble du littoral néo-aquitain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Vital. C'est Rémi JUSTINIEN qui dit pourquoi on va voter contre.

M. JUSTINIEN. - On s'engage à mener un travail approfondi. Je remercie le groupe, c'est très sympa qu'on participe. On s'engage à mener un travail approfondi avec l'État afin de rédiger un objectif et une règle spécifique visant à enrichir le SRADDET dans une interprétation protectrice et cohérente pour l'ensemble de notre littoral. C'est le premier point. Et ensuite on s'engage à programmer dès que possible une modification du SRADDET intégrant cet objectif, comme on l'a dit sur la délibération numéro 20.

M. BAUDE. - J'en déduis que c'est adopté.

M. DELBOSQ. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez des idées sur tout vous.

M. DELBOSQ. - Mettons fin sans détour au suspense. La motion présentée par le groupe écologiste va dans le bon sens. Alors il serait vain de prétendre le contraire. On l'a déjà dit, le SRADDET, il est incomplet, il fait trop l'impasse sur la gestion du trait de côte et pire encore, sur son recul. Une réalité incontestable qui menace notre littoral. À plusieurs reprises, hier notamment, nous avons dénoncé l'inaction face aux recommandations de la CRC sur ce sujet crucial. Allons-nous vraiment attendre que ce soit une fois de plus le juge, comme trop

souvent, qui interprète la loi littoral ? Le moment est venu de prendre notre responsabilité et de protéger ce joyau qu'est notre bord de mer, un trésor que nous partageons tous.

Ceci étant, je me permets d'utiliser mon temps de parole afin de souligner une distinction essentielle et un peu irritante pour tout vous dire. Contrairement à vous, nous n'avons aucun mal à reconnaître une bonne idée, quelle que soit son origine. Lorsque des propositions sont justes, nous les soutenons, peu importe leur couleur politique. Voilà ce que ça signifie, être une opposition responsable, privilégier l'intérêt général au-delà et au-dessus des clivages partisans. Notre ligne est claire, nous avons toujours voté et nous continuerons de voter en faveur de ce qui sert nos concitoyens. Cette motion, c'est une nouvelle illustration. Mais, vous, chers collègues, où étiez-vous lorsque nous avons proposé un moratoire sur l'augmentation des tarifs d'hébergement, de restauration ou encore les transports régionaux et tant d'autres ? Ces propositions, tout le monde, ici, sait qu'elles allaient dans le bon sens. Pourtant, vous les avez rejetées. Pourquoi ? Parce que vous vous laissez guider par une idéologie rigide, un dogmatisme inflexible, incapables de transcender vos postures partisans, même lorsque la logique l'impose, afin de vous parer de postures pseudo morales dont vous seul vous enorgueillez. À l'instant, vous venez de rejeter une nouvelle fois deux motions de notre groupe, dont une...

Mme SARRAZIN. - Elles n'allaient pas dans le bon sens, excusez-moi, vous n'avez pas compris.

M. DELBOSQ. - Une est objectivement apolitique et votre seul argument, au fond : « C'est le RN qui l'a dit ». Sérieusement... Vous incarnez une politique qui refuse de voir la réalité en face. Une politique enfermée dans des carcans idéologiques éloignée des vrais besoins de nos concitoyens, bien souvent. Qu'il soit clair, plus vous vous enfermerez dans votre sectarisme, plus nous répondrons par un seul mot : pragmatisme. Notre seule boussole, c'est l'intérêt général et rien d'autre. Personne ici ne peut en dire autant. Je vous invite donc, chers collègues, à dépasser vos postures rigides. Prenons tous de la hauteur, faisons ce pour quoi nous avons été élus, votons ce qui est juste. Débattons de ce qui ne l'est pas dans un esprit républicain. C'est ainsi que nous regagnerons la confiance de nos concitoyens. Vous parliez hier du travail, cher Président, du travail commun à effectuer. Chiche ! Mais alors montrons l'exemple plutôt que de donner des leçons. Car au fond c'est bien ça que les Néo-Aquitains attendent de nous. Du bon sens, de la responsabilité et du courage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je veux dire, surtout, ne nous donnez pas de leçons après tous les propos que vous avez eus sur le monde associatif...

M. DELBOSQ. - On fait de la politique, Monsieur le Président, on a le droit de ne pas être d'accord avec vous des fois.

M. LE PRÉSIDENT. - ... de la politique politicienne, de la désinformation et de la démagogie.

M. DELBOSQ. - Non, du tout, du tout. Non, non.

M. LE PRÉSIDENT. - Votre présupposé idéologique qui fleurit à chacune de vos interventions. À tel point que je me posais la question tout à l'heure. Je ne sais plus qui intervenait. On a regardé dans le site Internet de telle association qui va coopérer, je le dis sous le contrôle de Gérard BLANCHARD et de Bixente, avec le centre Curie de Bidart. C'est un peu inquiétant parce qu'il y a une démarche qui est purement policière et qui rappelle d'étranges années sombres de notre histoire.

M. DELBOSQ. - Vous voyez, malheureusement, vous nous donnez raison.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh oui, vos racines ressortent facilement.

M. LE CAMUS. - Et merci de nous donner raison, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah je vous donne raison sur vos racines, oui.

M. DELBOSQ. - Quelle argumentation. Ce n'est pas digne de votre fonction, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Depuis votre arrivée, vous les avez même bien expliquées, bien illustrées. On va passer au vote. Qui est pour cette motion ? Qui est contre ? Les arguments c'est que cette motion faisait référence à une modification du SRADDET et après tout ce qui a été débattu ce matin ou hier soir, on ne va pas revenir tout de suite sur la modification. Sur la loi, je rappelle que c'est la députée Pascale GOT qui a porté à un moment donné la loi sur le littoral. Mais la façon avec laquelle votre motion est libellée ne permet pas de l'adopter. LR ? Donc a priori, la motion est rejetée. Oui.

Vote sur la motion « Une loi appliquée de façon protectrice et cohérente sur l'ensemble du littoral néo-aquitain »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Renaissance ; Centre et Indépendants**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Surcoûts et retards sur la Nationale 141 entre Limoges et Angoulême, quelle action du Conseil régional pour garantir une mise 2X2 voies complète ? »

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, ensuite on a des questions orales sur les surcoûts et les retards sur la RN 141 entre Limoges et Angoulême. Mais vous n'avez peut-être pas besoin de la relire.

M. FREYCHET. - Je ne vais pas la relire, je vais la présenter.

Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui on met plus de temps pour rejoindre en train Paris depuis Limoges qu'il y a 50 ans. Je vous le répète parce que, malheureusement, les solutions ne sont pas toujours trouvées. On nous supprime tous les Intercités Paris-Limoges en journée pendant un an pour rénover des lignes. On nous annule des trains parce qu'il y a trop de feuilles sur les voies en automne et qu'il fait trop froid en hiver. On a un aéroport de Limoges sans Vice-président depuis plusieurs mois. La ligne ferroviaire Limoges-Angoulême, qui devait être fermée pour rénovation pendant quelques semaines, se retrouve fermée pour plus de 10 ans. Enfin, aujourd'hui, la route nationale 141, dont le doublement a été acté en 1992, très bonne année, car il s'agit de l'année de ma naissance, accuse des retards de 6 mois pour une portion de 12 km et de 2 ans pour une autre portion de 8 km. Comble du ridicule, on apprend récemment que cette mise à deux fois deux voies attendue depuis plus de 30 ans sera incomplète d'un kilomètre, faute de budget. L'effet de cette annonce auprès des riverains et des usagers est catastrophique. La France apparaît comme un pays en voie de développement qui n'a même plus les moyens de financer 1 km de routes. En plus, d'une manière générale, comme un pays en décroissance qui ne peut plus financer et entretenir l'ensemble de ces infrastructures du territoire.

La solution que l'on nous propose actuellement est de prendre notre mal en patience. Il s'agit d'attendre le prochain CPER en 2028 pour voir s'il y a de l'argent afin de terminer les travaux. Cette solution n'est pas acceptable pour les usagers et pour les riverains. En effet, cet axe draine 12 000 véhicules par jour dont 1/4 de poids lourds. Ce renoncement créera bien évidemment un goulot d'étranglement au niveau de la portion restante. Cet axe est vital pour l'essor économique de Limoges qui est déjà une ville très mal desservie comme j'ai pu le démontrer en début d'intervention.

Je suis conscient des efforts budgétaires demandés à la Région. Il va falloir donc faire des arbitrages entre les subventions au wokisme et les subventions à nos infrastructures. Ainsi, est-ce que l'exécutif régional peut nous assurer de la prise en compte de la nécessité impérieuse de la mise en deux fois deux voies complète et rapide entre Limoges et Angoulême et nous informer des moyens qu'ils comptent mobiliser pour atteindre cet objectif, notamment pour ce dernier tronçon d'un kilomètre à chaussée unique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je ne savais pas qu'on finançait le wokisme. Andréa BROUILLE, Charline ? Ce n'est pas sérieux. On arrête.

Mme CLAVEAU. - Demain on arrête.

M. LE PRÉSIDENT. - Virginie LEBRAUD pour une réponse.

M. LEBRAUD. - En tant qu'usagère de cette route 141, Monsieur, tous les jours, je pense que je peux répondre. Vous avez oublié quelques travaux, mais bon vous ne devez pas la prendre souvent. Naturellement nous avons bien pris en compte la nécessité de finaliser la mise à deux fois deux voies de la voie entre Limoges et Angoulême. Même si, vous le savez parfaitement, c'est une route nationale. Et ce n'est toujours pas une compétence ni régionale ni départementale. Et la RN 141 et la RN 147 sont des exceptions pour la Région qui n'investit nulle part dans les routes. Aussi, je vous le précise quand même, la Région n'a pas la maîtrise d'ouvrage et c'est l'État qui a la maîtrise d'ouvrage via la DREAL. Nous pouvons imaginer que la DREAL prendra des dispositions nécessaires.

Par ailleurs, pour rappel, les deux dernières opérations de mise à deux fois deux voies de la RN 141 sont en cours entre Angoulême et Limoges et les travaux qui sont en cours de finalisation entre Roumazières et Excideuil et une étude entre Chasseneuil et Roumazières. Il y a à peine 5 mois, la Région a voté une convention de cofinancement d'un montant de 125 millions d'euros, prenant en compte 108 millions d'euros pour le tronçon Chasseneuil-Roumazières et un surcoût de 16 millions d'euros pour la section de 12 km entre Roumazières et Excideuil, en cours de travaux, et qui doit être achevée au printemps 2025. Donc il y a un copil qui a été organisé récemment et la posture régionale a été réaffirmée à cette occasion. La priorité doit être la recherche d'économies pour réaliser l'opération Chasseneuil Roumazières, dans le cadre du budget de 108,4 millions d'euros. La Région est présente. Nous prenons plus que notre part et je vous invite plutôt à suggérer à vos députés de poser la question au gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. J'ajoute que, sur l'aéroport, il y a bien un président, qui s'appelle François VINCENT. Il faut qu'il y ait un président. C'est vraiment des réflexions... Il manque du papier toilette, aussi, dans les toilettes de la Région... Non, mais ça va !

Mme COUSIN. - Il n'y a plus de toilettes du tout alors...

M. LE PRÉSIDENT. - Cela devient dérisoire vos interrogations. Deuxièmement, sur le POLT, nous n'avons aucune responsabilité, donc venir ici faire de la démagogie devant les collègues pour vous adresser à je ne sais pas qui, je trouve que c'est un manque de loyauté à l'égard de l'Assemblée auquel vous participez. Un manque de loyauté de base. Vous n'en avez peut-être rien à faire, je suis choqué.

Le deuxième point, le vrai problème qu'il y a sur cette nationale qui est en fait la poursuite de la nationale 10 depuis Bayonne, c'est que c'est une voie gratuite. Notamment pour les camions. Et que, s'il y avait une écotaxe sur les camions, comme le demandent d'ailleurs beaucoup d'élus, et comme moi je le demande, est-ce que vous seriez prêt à accepter qu'à l'initiative de la Région, sur les 10 000 camions qui remontent du Sud et presque 10 000, peut-être un petit peu moins, qui remontent sur Limoges, on ait une écotaxe. Là, cela nous permettrait effectivement de prendre la compétence et d'accélérer tous ces travaux.

Par ailleurs, ce que vous oubliez c'est que c'est à notre initiative que nous avons engagé les travaux qui ont commencé sur la ligne ferrée qui, sinon, s'arrêterait, entre Limoges et Poitiers. Limoges et Poitiers qui est essentiel pour les Limougeaux, notamment les entreprises, mais pas que, pour aller prendre la LGV en direction de Paris. Je rappelle que le POLT arrive, je crois, à la gare d'Austerlitz et que, arrivant à la gare d'Austerlitz, elle est en plein embrouillamini de circulation des RER de l'agglomération parisienne.

Je vous donne les résultats de la motion Bordeaux-Lyon. Sur 86, avec les pouvoirs, 79 contre, une abstention, votre serviteur. CEC, 10 pour. PRG contre : 5/5. Écologistes 19 qui ne prennent pas part au vote. Donc ils ne sont pas comptabilisés. CI : 7 pour. UDI, 2 pour. LR, 18 pour. Vous avez beaucoup de pouvoirs Monsieur Christophe DUPRAT. Le RN pour, 23. Ce qui fait que si j'ajoute, ça donne 60 pour et 84 contre. 1 abstention. Et 19 qui ne prennent pas part au vote. La motion est donc rejetée. Je suis désolé pour ma famille qui habite dans la région lyonnaise. Ils viendront en voiture.

Sur les surcoûts, on a répondu.

Face aux révélations de la Cour des comptes sur les C2E, quelle est la position du conseil régional ?

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Face aux révélations de la Cour des comptes sur les CEE, quelle est la position du Conseil Régional ? »

M. LE CAMUS. - C'est moi qui vais présenter la question rapidement, je ne vais pas la lire en entier. La Cour des comptes a quand même écriqué le dispositif certificat d'économie d'énergie en le qualifiant de « complexe », « coûteux », « source de fraude », « surestimation d'économies d'énergies », etc. Et quand on sait que la réduction des gaz à effet de serre, la neutralité carbone sont des objectifs que vous partagez, j'imagine, on se pose la question de ce que cela représente dans la région. Quelques chiffres, quand même. Un tiers des opérations contrôlées qui révèlent des anomalies. Un contrôle sur 10 qui révèle l'inexistence des travaux sur ce dispositif. C'est quand même extrêmement inquiétant. Et, donc, la question qu'on voulait poser, finalement, c'est de savoir si la Région Nouvelle-Aquitaine avait engagé des travaux avec ce dispositif, à quelle échelle et, au regard de ces révélations, s'il était envisagé de procéder à une évaluation de ces travaux et les suites qui seraient données s'il y avait des manquements avérés à ces travaux dans la région.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Est-ce que Florent LACARRERE est bien informé que c'est lui qui répond ?

M. LACARRERE. – Tout à fait Monsieur le Président. Monsieur LE CAMUS, tout en partageant en grande partie les constats de la Cour des comptes sur ce sujet, et d'ailleurs il est bien connu depuis de nombreuses années de tous les acteurs du secteur que le système des C2E pose un certain nombre de problèmes, il me semble qu'il y a dans votre question une certaine confusion sur le dispositif puisque vous mélangez un certain nombre de choses. Permettez-moi donc de redéfinir rapidement ce que sont les C2E. Ce sont donc ces certificats d'économies d'énergie versés par les énergéticiens. Ces obligés qui donc versent à des non-obligés qui réalisent des économies d'énergie ces types de subventions. Ainsi, le problème que vous évoquez ne concerne pas directement les C2E en tant que tels, mais bien les conditions dans lesquelles ils sont versés. Pour répondre sans ambages à votre question, effectivement, évidemment, heureusement, la Région valorise les C2E pour financer ses travaux de rénovation énergétique sur son propre patrimoine. Pourquoi, d'ailleurs, nous en priver ? Mais là est la nuance. Nous les valorisons pour leur impact financier positif sur les finances de la collectivité et non pour déterminer quelles opérations entreprendre. Telle est bien la différence avec les nombreux démarchages d'entreprises malhonnêtes à l'égard des particuliers. Nous disposons d'une ingénierie régionale qui nous

permet de définir notre programme d'investissement et de rénovation. Et nous ne dépendons pas de ces entreprises malhonnêtes.

Je vous rappelle que pour les particuliers, nous luttons aussi contre ces démarchages, en déployant les plateformes de rénovation énergétique dans les territoires pour donner du conseil gratuit et de confiance aux particuliers pour parvenir à de la rénovation énergétique efficace.

Pour revenir sur le patrimoine régional, c'est un risque que nous avons identifié. Nous avons d'ores et déjà demandé, et dès 2008, aux lycées de ne pas répondre à ce type de démarchages téléphoniques. Et donc, effectivement, ce sont des choses que nous avons réfutées dès le début. Mais, évidemment, dans l'intérêt financier de la collectivité, sur toutes les opérations qui sont d'ores et déjà planifiées et travaillées, nous recherchons tous les financements disponibles, y compris les C2E, le fonds chaleur, le fonds vert, le FEDER, etc. Et tout est contrôlé par des bureaux d'experts. Et, donc, effectivement, là est la confusion. Si nous pouvons critiquer le système des C2E, la Région, bien heureusement, ne tombe pas dans ce type de piège.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien, merci Florent. On passe maintenant une question orale d'EELV sur le SPASER 22-25.

Question orale déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Plan zéro pollution plastique 2023-2028 : où en est-on ? »

Mme MOTOMAN. - Vous l'avez sûrement lue. Une partie de cette question orale a déjà trouvé sa réponse puisque, le jour du dépôt, j'ai reçu une convocation pour la commission d'évaluation des politiques publiques du 8 novembre où il y aura donc un point sur le SPASER. Pour rappel à cette Assemblée, c'est la loi du 31 juillet 2014 qui impose à notre collectivité d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. En tant qu'élus régionaux, nous pensons qu'il est légitime de nous assurer que ces obligations soient respectées et alignées sur les ambitions aussi de notre feuille de route Néo Terra. Lors de la commission d'évaluation des politiques publiques qui aura lieu sur le SPASER 2, nous sera présenté ce qui dégagera les premières pistes de progrès et les lacunes identifiées lors de l'évaluation du premier SPASER. Sans rentrer dans le détail, j'étais présente le 9 octobre 2019 quand Planète publique a présenté donc l'évaluation du premier SPASER. Il y avait différents points qui avaient été notés. Cela nous permettrait d'avoir des éclaircissements. Par exemple, en 2019, avaient été vues et questionnées par Planète publique les synergies entre Néo Terra et le SPASER, qui n'avaient pas été trouvées. Donc ont-elles été trouvées depuis ? Il y avait un gros problème, aussi, de transversalité entre les directions. Donc les transversalités entre les directions sont-elles maintenant effectives parce que, le SPASER, comme vous vous en doutez, ce sont différentes directions qui doivent travailler ensemble pour évoluer. Ce sont trois questions, mais il y avait énormément d'éléments. Quelles actions prioritaires ont été mises en œuvre ? Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Sandrine DERVILLE, jusqu'en 2020, les résultats d'évaluation étaient présentés en séance plénière. Ce qui garantissait la transparence de l'action publique, facilitait le suivi des avancées et permettait un partage de connaissances avec l'ensemble des élus et des citoyens. Envisagez-vous de réactiver cette pratique vertueuse en organisant la présentation des résultats d'évaluation du SPASER et de ses évolutions lors d'une prochaine séance plénière ? Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT. – Patrick GUILLEMOTEAU va vous répondre.

M. GUILLEMOTEAU. - Cela va être très court. Oui l'évaluation se tiendra dans le cadre de la commission d'évaluation des politiques publiques le 8 novembre. Oui, nous travaillons, puisque nous sommes un certain nombre d'élus, de manière transversale, d'ailleurs, à nous réunir régulièrement autour du SPASER. Oui, dans chacune des propositions qui sont faites, et je parle sous le contrôle de notre ami commun, chère Laurence, Vital BAUDE, au niveau

de la commission d'appel d'offres, est étudiée la possibilité d'introduire des notions environnementales ou sociales. Et puis, oui, la Région a mis un certain nombre de ressources à notre disposition puisque nous avons une Madame SPASER qui a été gracieusement mise à notre disposition par la DACP et aussi par la direction de l'ESS, de sorte que l'ensemble des personnels est concerné par le sujet.

Et je ne résiste pas au plaisir, puisque la parole m'est donnée, sur le travail obscur que pratique la commission d'appel d'offres de vous donner quelques chiffres qui me semblent parlants en termes d'adaptation au SPASER qui me permettent de dire que le SPASER est la déclinaison opérationnelle de la feuille de route Néo Terra. Arrêté au 30 septembre, sur 5 470 marchés que nous avons conclus au-dessus de 40 000 euros pour 603 millions d'euros dans 57 commissions, nous avons eu 4,92 % de taux d'infructuosité, ce qui marque la confiance de la Région à l'égard de nos marchés publics. Et, oui, à chacune de nos opérations, nous envisageons le côté environnemental ou social. Nous déclinons un SPASER numéro 2, je le confirme en 2026. Et nous pouvons passer à table.

Mme MOTOMAN. - Excusez-moi, mais il y a une réponse qui n'a pas été donnée. Est-ce que ce SPASER sera présenté en séance plénière ?

M. LE PRÉSIDENT. - Jamais, bien entendu, jamais.

Mme MOTOMAN. - Et c'est en 2025 normalement.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais cela ne fait rien. Je veux dire, on nous a proposé de ne pas respecter la loi donc...

M. GUILLEMOTEAU. - Oui. Fin 2025, début 2026.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon de faire de l'humour en cette fin de plénière avec une espèce d'épectase démocratique avec ces motions, ces questions orales. Et on a maintenant le plan zéro pollution plastique 2023-2028. Où en est-on, je vous le demande.

Question orale déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Face aux révélations de la Cour des comptes sur les CEE, quelle est la position du Conseil Régional ? »

Mme DEWAELE. - Cette question orale touche aux actions de notre Région sur la pollution plastique qui augmente chaque jour et qui touche au vivant, comme le montrent les études qui se développent sur le sujet. De nombreux articles scientifiques révèlent la présence de microparticules de plastique chez les humains, dans les poumons, le tube digestif, nos reins, notre foie et les artères. Elle contaminerait aussi, selon deux nouvelles études internationales en 2024, les organes génitaux et le cerveau. De même, les plastiques tiennent le haut du pavé dans le déclin important de la fertilité masculine. À la toxicité chimique due aux additifs nombreux utilisés pour fabriquer les matières plastiques, s'ajoute la toxicité mécanique qui participe à des inflammations responsables de maladies chroniques nombreuses. La situation est claire, donc, la pollution est massive et nous voudrions savoir où nous en sommes au niveau régional sur ce plan. D'où ma question orale. Quels sont les moyens financiers et les actions déjà engagées pour la réduction de cette pollution au plastique en Nouvelle-Aquitaine ? Quelles sont les premières données ? Quels chiffres de la réduction déjà atteints ? Et si on peut avoir un bilan écrit, ce serait super. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr. Je trouve d'ailleurs qu'on a des responsabilités depuis le début de ces questions orales qui m'inquiètent. Ce n'est pas à l'église que je dois aller. Je ne sais pas où, d'ailleurs. Maud.

Mme CARUHEL. - Je vais répondre rapidement. Effectivement on a voté en 2022 ce plan zéro pollution plastique. On arrive aux 2 ans en décembre 2024 et on s'est engagé à faire un bilan, à présenter, notamment, en GIA, mais une présentation pourra être faite courant 2025, bien évidemment, sur ce plan zéro pollution plastique puisque de nombreuses actions ont été menées avec des résultats probants. Donc sans problème pour vous montrer ça.

Mme DEWAELE. - Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aime bien ces fins de plénières. Je voudrais juste vous dire, Madame DEWAELE, que parmi les pollutions plastiques les plus toxiques, les plus dangereuses pour la santé humaine, ce sont les pneus des 10 000 camions par jour qui passent sur la nationale 10. Mais oui. Je prends à témoin les deux toubibs qui sont à la tribune et je prends à témoin Gilles BŒUF. Et donc tant qu'on n'aura pas une ligne

ferroviaire nouvelle, on aura ces pollutions plastiques. Chers collègues, la séance est terminée, je vous remercie. Bon appétit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Écologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Écologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Écologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
---------------------------	------	------------------------

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE CAMUS Pierre	(33)	Rassemblement National
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance

MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance

PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen

SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VEYSSIERE Laurence	(33)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Rapport de développement durable Néo Terra

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Un rapport de qualité qui gagnerait à présenter une lecture de l'impact des politiques régionales en matière de développement durable

Le CESER note les améliorations qui ont été portées, cette année encore, au rapport de développement durable, devenu rapport Néo Terra. Il s'agit d'un document clair et bien construit qui donne à voir l'essentiel des données ainsi que de nombreuses réalisations effectives d'actions menées par les bénéficiaires d'aides régionales dans le cadre de Néo Terra 2.

Le CESER relève également les efforts faits pour agréger un certain nombre d'indicateurs à chaque ambition. Cependant, **il continue de déplorer l'absence de mesures d'impacts qui permettraient de donner plus de hauteur au rapport en précisant les ambitions politiques portées par le Conseil régional en matière de développement durable, mais également la trajectoire réalisée** (précisant notamment d'où part-on) afin de tirer des enseignements qui dépassent les données brutes présentées.

En effet, ce rapport est un outil qui devrait permettre aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention. En ce sens, **le CESER estime que les éléments présentés sont encore insuffisants pour répondre à cet objectif, et que le rapport mériterait de déborder des frontières du rapport d'activité pour donner plus de sens aux actions énumérées et aux données brutes¹.**

Si le CESER note les améliorations continues apportées à ce rapport, il invite le Conseil régional, cette année encore, à dépasser le format formel du « rapport d'activité » répondant strictement au cadre édicté par la loi Grenelle 2 afin de mieux donner à voir les trajectoires ainsi que les effets des politiques menées par la Région en matière de développement durable.

Une nécessité d'articulation avec les différents outils du Conseil régional

Le rapport de développement durable, basé sur les ambitions de Néo Terra 2 est un outil qui doit servir de support aux réflexions en matière de politiques publiques environnementales et sociales. En ce sens, le CESER estime essentiel de développer **la synergie avec les autres outils de la collectivité afin de favoriser une approche étayée, participant à éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires.**

¹ Le CESER s'interroge, à titre d'exemple, sur l'augmentation continue des ventes annuelles de pesticides classés CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) de 2019 à 2022 (cf. p. 135). Des éléments de contexte, mis en regard avec des objectifs de politiques publiques permettraient d'apporter des précisions.

Deux outils en cours d'élaboration par la collectivité sont en ce sens parfaitement complémentaires avec l'approche Néo Terra :

- Le budget vert : cette démarche expérimentale pilotée par le Pôle finances permet d'identifier l'impact des actions de la collectivité sur l'environnement (climat – atténuation et adaptation – biodiversité, pollutions, eau, économie circulaire, déchets et social²).
- Les éco-socio-conditionnalités : le suivi des conditionnalités écologiques et sociales appliquées aux structures sollicitant des aides régionales constituera également un outil précieux permettant de donner à voir les évolutions sur le territoire. Ainsi, dans une réflexion globale sur l'action régionale et la façon dont les politiques influent sur les pratiques, le rapport de développement durable devrait être construit en articulation avec les éléments recueillis.

Le CESER réitère son souhait qu'une synergie soit opérée entre ce rapport de développement durable et les autres outils dont dispose le Conseil régional (notamment le budget vert et les éco-socio-conditionnalités) afin de donner à voir une analyse plus globale de l'action de la Région en matière environnementale et sociale. Ce matériau participera ainsi aux réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires.



Proposition de la Commission B « Évaluation des politiques régionales »
Président : Jean-Pierre FREY, Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ



Vote sur l'avis du CESER
« Rapport de développement durable Néo Terra »

163 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

² Le budget vert, qui servira de support aux arbitrages budgétaires dans le cadre du vote du budget, présentera dès 2024 les analyses en matière de climat et de biodiversité, et les autres axes seront progressivement intégrés les années suivantes.

Décision Modificative – Exercice 2024

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Synthèse

Cette décision modificative (DM) apporte les ajustements d'usage.

Le CESER prend acte de cette décision modificative, qui ne procède que par redéploiement de crédits. Cette fongibilité permet la réutilisation de crédits non utilisés au profit de nouvelles inscriptions de dépenses.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Réallocation des crédits et transport régional

Le CESER tient à rappeler la place centrale que doit continuer à occuper le transport ferroviaire de voyageurs, au cœur des compétences régionales et des indispensables démarches de transitions écologique et énergétique. Dans cette perspective, il sera particulièrement attentif aux crédits qui seront inscrits dans les prochains exercices budgétaires en faveur du transport ferroviaire et, plus généralement, du report modal.

Manifestations culturelles et révision du règlement d'intervention

Le CESER s'interroge sur l'éventualité d'une révision du règlement d'intervention du Conseil régional en faveur des manifestations culturelles, pourtant annoncée depuis 2022.

Coopération internationale et mobilité des jeunes

Le CESER regrette cette décision, considérant le volume des demandes enregistrées et l'importance de maintenir un effort particulier, dans un contexte de dégradation des relations internationales, même si ce recul est en partie compensé par un relèvement des crédits consacrés à la mobilité internationale des jeunes.

Cette décision modificative apporte les ajustements d'usage :

	BP 2024	Avec ajustements du BS 2024	Avec ajustements DM 2024
<i>(Hors dette)</i>			
Recettes de fonctionnement	3,719 Mds€	3,728 Mds€	3,823 Mds€
Recettes d'investissement	701,9 M€	711 M€	746,6 M€
Dépenses de fonctionnement	3,689 Mds€	3,718 Mds€	3,773 Mds€
Dépenses d'investissement	988,6 M€	1,031 Md€	1,082 Md€

Pour un budget de 3,52 Mds€ (BP 2024), les données financières présentées dans le cadre de cette décision modificative résultent :

En recettes :

- De 130,609 M€ de recettes nouvelles
- De l'annulation de 43,890 M€ de recettes
- De l'annulation de 67,79 M€ d'emprunt au budget 2024

En dépenses :

- De l'inscription de 107,588 M€ de dépenses nouvelles
- De l'annulation de 88,659 M€ de dépenses

1. Les recettes régionales

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2024, hors emprunt, s'élèvent à **43,89 M€** :

- **33,04 M€ au titre de la section d'investissement**
- **10,85 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à 130,61 M€ :

- **35,57 M€ au titre de la section d'investissement**

Les recettes proviennent pour l'essentiel de l'ajustement de la prévision de recettes FEDER concernant les Programmes Opérationnels de la génération 14-20 des ex-Régions Aquitaine (25,8 M€) et Limousin (2,158 M€) en lien avec la clôture de ces programmes.

- **95,04 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

Les recettes proviennent notamment de l'avance de 30% prévue dans le cadre de la Convention financière 2024 du PACTE 2, de l'ajustement du solde de la facture 2023 de la Convention TER en faveur de la Région et de l'ajustement de la prévision de recettes concernant le FEDER du PO 14-20 de l'ex-Aquitaine.

3 – Les annulations d'emprunt

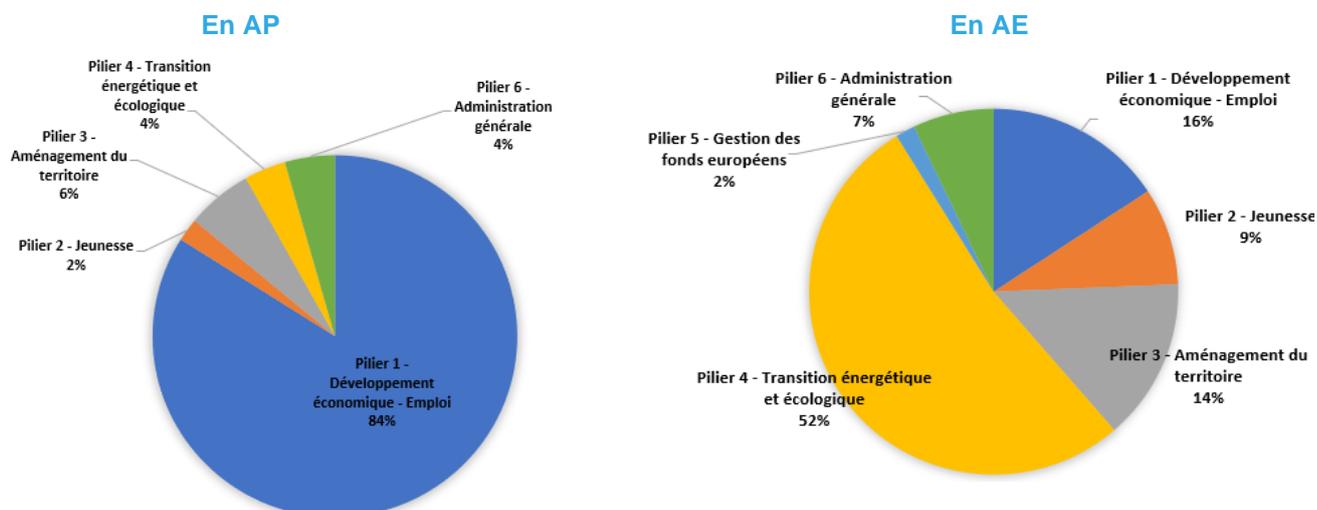
La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (- **67,79 M€**).

Pour mémoire :

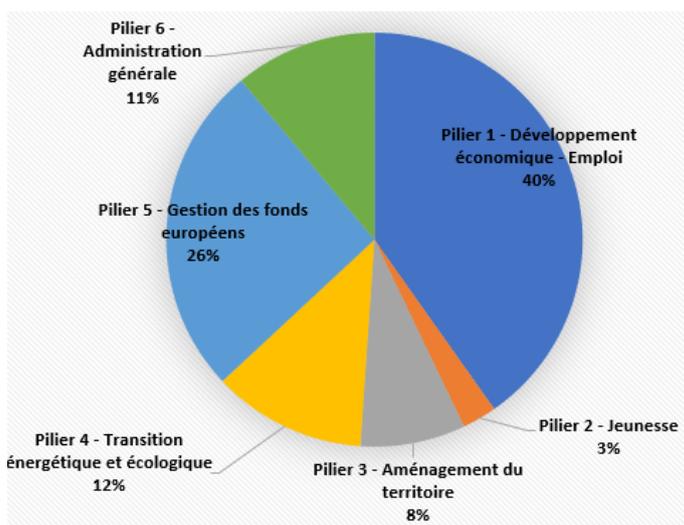
	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23	491,0 M€	67,77
2024	602 M€	470,21		

2. Les ajustements de dépenses par piliers

- Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)



- Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP)



Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Le montant des AP, des AE et des crédits de paiement de ce pilier s'élève respectivement à 3 M€, 42,6 M€ et 43,3 M€.

Pilier 2 – Jeunesse

Le montant des AP, AE et des crédits de paiement de ce pilier s'élève respectivement à 1,64 M€, 1,04 M€ et 2,88 M€.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Le montant des AP, des AE et des crédits de paiement de ce pilier s'élève respectivement à 2,72 M€, 2,96 M€ et 8,78 M€.

Réallocation des crédits et transport régional

Le CESER note l'inscription de dépenses nouvelles en faveur du transport routier de voyageurs (pour 1,22 M€ d'AP et 4,88 M€ de CP), alors que des crédits parfois importants sont annulés sur le transport ferroviaire (- 4 M€ d'AP pour la convention « haltes et gares TER NA », - 22,4 M€ d'AP sur diverses infrastructures ferroviaires...). S'il ne tire aucune conclusion de ces évolutions, largement liées à l'avancée plus ou moins rapide des projets, le CESER tient à rappeler la place centrale que doit continuer à occuper le transport ferroviaire de voyageurs, au cœur des compétences régionales et des indispensables démarches de transitions écologique et énergétique. Dans cette perspective, il sera particulièrement attentif aux crédits qui seront inscrits dans les prochains exercices budgétaires en faveur du transport ferroviaire et, plus généralement, du report modal. Comment le Conseil régional envisage-t-il de répondre, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, à la hausse du trafic voyageurs et à la nécessité du « choc d'offres » nécessaire pour offrir une alternative attractive au « tout automobile » ?

Aéroport de Limoges et transport de marchandises

Plus spécifiquement enfin, le CESER note, à la page 13 du rapport de présentation de la Décision modificative, l'inscription de 1,05 M€ en AE et de 0,93 M€ en CP, correspondant à la part régionale au syndicat mixte de l'aéroport de Limoges : le CESER souhaiterait davantage de précisions sur ces inscriptions supplémentaires, présentées par le document au titre du transport de marchandises.

Retrait du Centre National de la Musique (CNM) du contrat de filière

Le CESER avait interrogé l'attitude du Centre National de la Musique (CNM) lors de la discussion sur le contrat de filière des musiques actuelles. Ce dernier a finalement choisi de retirer sa participation à ce contrat, ce que déplore le CESER, d'autant que cela se traduit par une perte sèche dans les financements mobilisables pour les acteurs concernés. Le CESER s'interroge sur la capacité des partenaires publics de ce contrat de filière (DRAC et Conseil régional) à compenser au moins partiellement les effets du désistement du CNM afin de ne pas pénaliser les acteurs engagés en région autour du Réseau des Indépendants de la Musique.

Contribution du Centre National du Cinéma (CNC)

A contrario, dans le domaine du cinéma, le CESER accueille avec intérêt l'ajustement à la hausse de la contribution du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), bénéficiant notamment au réseau des médiateurs avec les salles de cinéma.

Manifestations culturelles et révision du règlement d'intervention

Le CESER note l'inscription de + 60 k€ en virements de crédits en faveur des manifestations culturelles après un premier virement effectué en juin dernier à la faveur du budget supplémentaire. Cela interroge sur l'adéquation entre la programmation budgétaire et la réalité des besoins ou des attentes dans les territoires en région. À ce sujet, le CESER s'interroge sur l'éventualité d'une révision du règlement d'intervention du Conseil régional en faveur des manifestations culturelles, pourtant annoncée depuis 2022.

Coopération internationale et mobilité des jeunes

Dans le domaine de la coopération internationale, le CESER relève des annulations de crédits et d'autorisations pour un montant significatif (- 600 k€ en crédits de paiement, -200 k€ en autorisations de programme et - 160 k€ en autorisations de fonctionnement). Le CESER regrette cette décision, considérant le volume des demandes enregistrées et l'importance de maintenir un effort particulier, dans un contexte de dégradation des relations internationales, même si ce recul est en partie compensé par un relèvement des crédits consacrés à la mobilité internationale des jeunes.

Pilier 4 – Transition énergétique et écologique

Le montant des AP, AE et des crédits de paiement de ce pilier s'élève respectivement à 10 M€, 1,88 M€ et 12,85 M€.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :
2 - « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY
5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« **Décision modificative – Exercice 2024** »

127 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Orientations budgétaires – Exercice 2025

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

« Le CESER exprime sa très grande inquiétude face à l'incertitude et la dégradation de la trajectoire financière régionale, et plus largement de celles de l'ensemble des régions. Celles-ci sont confrontées à un effet ciseau du fait en particulier des choix gouvernementaux qui impactent durement le modèle de financement des conseils régionaux.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine considère que les régions (comme l'ensemble des collectivités locales), dont les compétences sont structurantes en matière d'éducation et de formation, de transports, d'aménagement et d'équilibre des territoires, de transition écologique, de services publics régionaux, de réindustrialisation doivent disposer de moyens budgétaires suffisants de l'Etat pour leur permettre de conduire des politiques d'avenir ambitieuses en faveur des territoires¹.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine appelle l'ensemble des acteurs (élus, société civile, ...) à agir auprès de l'Etat pour que les régions disposent de financements garantis sur le long terme au regard de leur compétences ainsi que la recherche de leviers dynamiques de ressources leur permettant de répondre aux besoins des citoyens, des territoires et aux défis des transitions ».

Synthèse

1/ Cadragé financier

La confiscation opérée par l'État de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions, les rendant désormais quasi intégralement dépendantes de transferts fiscaux dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les taux, ni les bases.

Les trajectoires financières pour 2025, telles que prévues dans les Orientations budgétaires 2022-2025, montrent une dégradation progressive de la situation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le taux d'épargne brute pourrait chuter à 14,2 % en 2025, en dessous du seuil de 15 % nécessaire pour garantir la stabilité financière selon le CESER. Bien que la situation ne soit pas encore alarmante, il convient de noter que cette diminution de l'épargne compromet la capacité d'autofinancement et accroît inévitablement la dépendance à l'endettement. Il paraît donc indispensable d'anticiper et de prendre des mesures pour éviter que cette fragilité ne se creuse à l'avenir.

Dans l'état actuel de l'évolution des recettes régionales, la maîtrise de la dette régionale nécessite une régulation des dépenses de fonctionnement et une réduction progressive des investissements, pour limiter les nouveaux emprunts d'ici 2028. Le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à atteindre ses objectifs à long terme, notamment en raison de prévisions de recettes faibles, et appelle à une gestion prudente des ressources, tout en hiérarchisant les priorités budgétaires.

¹ - extrait communiqué région de France 22 juillet 2024 : « Ainsi, sans affectation de nouveaux financements dynamiques en lien avec leurs compétences, les Régions seront contraintes de revoir à la baisse leurs investissements en faveur notamment des transports, des mobilités et de la rénovation énergétique des bâtiments... »

Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques nécessitent des transitions importantes. Ces transitions peinent à être suffisamment engagées. Elles requièrent un accompagnement à tous les niveaux pour assurer la cohésion sociale et la protection des populations qui s'appuient sur une économie robuste et durable au service de toutes et tous. C'est dans ce contexte que le budget régional fait face à des incertitudes et des dégradations inquiétantes concernant ses ressources.

Le CESER appelle l'État, qui définit la majorité des recettes régionales, à consolider et garantir ces dernières de manière dynamique. Cela permettrait de réduire la dette régionale, accumulée en partie pendant les crises. Il s'agit également de rétablir les financements liés aux compétences régionales, partagées ou non, à hauteur des besoins et au moins à hauteur de l'augmentation des charges structurelles.

En complément, il est nécessaire que l'État accompagne plus fortement les politiques régionales d'investissement (la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, la restauration des voies et le déploiement du ferroviaire, l'adaptation de l'outil industriel, la transition agricole, la restauration de la biodiversité etc.) et en développant les services publics dans les territoires pour assurer ces transitions (santé, école, sécurité au sens large ...).

2/ Orientations politiques

Le CESER constate la délicate articulation entre les ambitions et le maintien des grands équilibres budgétaires pour le Conseil régional. Globalement, Il souscrit aux grandes orientations affichées pour 2025, notamment en ce qu'elles annoncent du point de vue de l'articulation entre transitions environnementales et sociales, dans l'esprit des objectifs définis dans la feuille de route Néo Terra 2 et dans « Néo-Societas ».

Il soutient la volonté d'intégrer la dimension sanitaire dans la plupart des politiques régionales, rejoignant en cela ses propres préconisations.

Le CESER s'inquiète que les trajectoires financières prévues par le Conseil régional n'entraînent un affaiblissement du soutien public aux structures et aux personnes déjà fragilisées, notamment dans les domaines de compétences « partagées », ce qui pourrait accentuer les inégalités.

Enfin Le CESER considère que si le contexte évoqué crée des incertitudes pour le climat des affaires, il pèse également sur le climat social. Cela devrait encourager les pouvoirs publics à engager un dialogue approfondi avec la société civile au sens large.

Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Priorité à la Réindustrialisation Régionale

Le CESER partage la priorité régionale de renforcer la réindustrialisation sur le territoire régional. Il réaffirme la nécessité de s'appuyer sur une stratégie industrielle globale, basée notamment sur une réflexion territoriale et sur une évaluation des besoins en formation et en recherche.

Planification budgétaire pour la formation professionnelle

Le CESER recommande que la planification budgétaire régionale pour la formation professionnelle, dans le contexte de diminution du chômage, prenne en compte les besoins spécifiques des territoires ainsi que les aspirations des bénéficiaires dans la planification des formations professionnelles.

Pilier 2 – Jeunesse

Développement des instituts de formation sanitaires et sociales

En matière sanitaire, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de développer son effort en faveur des instituts de formation aux carrières sanitaires et sociales, en application du Schéma régional des formations qui leur est associé. Il exprime son intérêt pour les résultats de l'évaluation conduite par les services de la collectivité, notamment en ce qui concerne l'attractivité des formations, l'insertion professionnelle des étudiants et la comparaison avec d'autres Régions.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Intégration de la dimension sanitaire dans les politiques régionales

Le CESER soutient ainsi la volonté d'intégrer la dimension sanitaire dans la plupart des politiques régionales, rejoignant en cela les préconisations formulées par le CESER relatives au Plan Régional Santé-Environnement n°4. Il insiste sur l'importance de cette démarche en matière de prévention des maladies, tant pour ses effets sur la situation sanitaire que pour les comptes sociaux. Cet objectif doit participer pleinement à la politique agricole, tant pour les actifs agricoles que pour les consommateurs et pour la préservation des écosystèmes. À cet égard, le CESER sera attentif à la nouvelle convention Re-Sources concernant la qualité des eaux potables, en raison de la dégradation constatée de nombre de points de captage en Nouvelle-Aquitaine.

Capitalisation des Grands Événements Sportifs

Le CESER note avec intérêt l'intention du Conseil régional de capitaliser sur les derniers grands événements sportifs (JOP, coupe du monde de rugby). À ce titre, le CESER apportera une contribution en 2025 sur les enjeux régionaux liés à l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives dans le contexte post-Jeux Olympiques et Paralympiques.

Transports

Le CESER s'inquiète du financement des infrastructures ferroviaires, notamment pour les lignes Poitiers-Limoges, Niort-Saintes, et la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges. Avec un budget régional contraint, la capacité à moderniser le réseau est incertaine, surtout si l'État ne respecte pas ses engagements financiers. Cela pourrait ralentir ou annuler des projets, aggravant la dégradation du réseau.

Le CESER souligne aussi la nécessité d'améliorer l'offre TER, alors que la fréquentation augmente. La commande de 30 nouvelles rames est encourageante, mais doit répondre aux besoins de capacité et de mobilité régionale.

Enfin, la Région poursuit une stratégie de sobriété foncière, mais le CESER appelle à mieux adapter ces objectifs aux spécificités locales pour garantir un développement équilibré des territoires.

Pilier 4 - Transition énergétique et écologique

Soutien aux grandes orientations politiques en faveur des transitions et de la préservation du vivant

Le CESER soutient les grandes orientations politiques en faveur des transitions et de la préservation du vivant. Malgré les contraintes budgétaires, il salue le maintien et le renouvellement des dispositifs d'aide, notamment le soutien à la rénovation énergétique des logements, axé sur la répartition territoriale plutôt que sur la densité, à la différence des politiques de l'État. Cette approche permet de poursuivre et renforcer des actions non couvertes par l'État.

Préoccupation sur les zones Natura 2000 et financements insuffisants

Le CESER regrette que le transfert de compétence sur les zones Natura 2000 ne soit pas accompagné d'une augmentation budgétaire. Les dotations de compensation ne suffiront pas à assurer un accompagnement adéquat des structures souhaitant faire évoluer leurs projets.

1/ Cadrage budgétaire et financier pluriannuel

Des orientations budgétaires construites dans un contexte national incertain, tant au niveau politique qu'économique

Ces orientations budgétaires pour 2025 s'inscrivent dans un contexte national incertain, tant sur le plan économique que politique, ce qui, conjugué à une augmentation des contraintes budgétaires et une dynamique des recettes limitées, complexifie la planification financière de la Région. Néanmoins, la Région, fidèle à sa stratégie Néo Terra et sa volonté d'approche transversale de la santé investit dans le cadre de ses compétences dans des secteurs stratégiques et innovants. Elle s'adapte aussi aux évolutions économiques et sociales, notamment celles liées à la prépondérance de la ruralité, qui caractérise une grande partie du territoire avec 51 % de la population vivant en zone rurale, contre 33 % à l'échelle nationale, tout en menant une gestion rigoureuse.

En effet, les OB se fondent sur un certain nombre de réalités économiques et sociales, bien illustrées dans le rapport de présentation.

Les transferts de compétences non intégralement compensés par l'État et la pression accrue exercée sur les collectivités pour contribuer à la réduction du déficit public français ont considérablement restreint les marges de manœuvre de la Région. Les critiques formulées par l'État à l'égard des collectivités locales, qu'il accuse d'aggraver le déficit public, sont vivement dénoncées par l'Assemblée des CESER de France.

Si l'inflation a légèrement ralenti après son pic de 2023, elle pèse encore lourdement sur les finances régionales, entraînant une hausse des dépenses de fonctionnement (+6,1 % en 2023) en raison de la flambée des coûts de l'énergie et de l'alimentation, particulièrement dans les secteurs des lycées et des transports.

Malgré ces contraintes, la région a maintenu un effort d'investissement significatif en 2023, particulièrement dans les infrastructures de transport, les lycées, et le secteur touristique, dont la région est la première destination estivale française avec 15,3 % des nuitées nationales (44 millions en 2021). Cependant, cet effort s'est traduit par une augmentation marquée de l'endettement.

En 2024, la croissance économique limitée (1,1 % en prévision) a impacté les ressources régionales, notamment la TVA, dont les prévisions ont régulièrement été revues à la baisse, entraînant une perte de 50 millions d'euros pour l'exercice 2023. Les prévisions prudentielles d'évolution de TVA sont encouragées.

Par ailleurs, la région Nouvelle-Aquitaine, qui représente 9 % de la population française avec 6 154 772 habitants au 1er janvier 2024, continue de connaître une dynamique démographique positive, avec une progression supérieure à celle de la moyenne nationale entre 2021 et 2024.

L'agriculture, secteur clé de la région avec 13,6 % de la production agricole nationale, subit également ces tensions, tout comme les 111 600 équivalents temps plein qui y travaillent, dans le contexte d'une baisse régulière du nombre d'exploitations (viticulture, etc.). La Nouvelle-Aquitaine reste néanmoins l'une des premières régions agricoles de France avec une surface agricole utile (SAU) de 3,9 millions d'hectares, soit 15 % de la SAU nationale.

En parallèle, la dynamique entrepreneuriale de la région est restée forte avec 89 040 créations d'entreprises en 2022, plaçant la région au 5ème rang national. Malheureusement 2024 se traduit par une augmentation des défaillances (même niveau 2019).

172 millions d'euros de capitaux propres ont été levés en Nouvelle-Aquitaine au premier semestre 2024, pour 39 opérations destinées au financement de start-ups innovantes au profil plutôt industriel, (entreprises de batteries pour véhicules électriques, de ciments bas carbone ou encore d'avions électriques).

L'économie sociale et solidaire (ESS) continue également d'occuper une place importante avec 191 486 emplois en 2021, représentant 13 % de l'emploi privé régional, une proportion supérieure à la moyenne nationale.

I- Les ressources régionales : dynamique des recettes et recours à l'emprunt

Les principales recettes régionales estimées sur la période 2024-2029

En M€		2024	2025	2026	2027	2028	2029
TVA	Fraction de TVA "CVAE" + "DGF"	1377,6	1412	1447,3	1483,5	1520,6	1558,6
FISCALITE CARBONEE	TICPE	484,8	488,3	487,1	485,8	484,7	483,5
	cartes grises	214,4	242,4	242,4	242,4	242,4	242,4
AUTRES RECETTES	Fonds Européens	161,3	115	151,8	158,6	161,1	283,6

La confiscation opérée par l'État de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions, les rendent désormais quasi intégralement dépendantes de transferts fiscaux dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les taux, ni les bases.

Les recettes réalisées en 2025 devraient s'établir à 2603,6 M€ en fonctionnement et 246,9 M€ en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7	2 759,2
		1,6%	2,2%	1,2%	0,3%	2,1%
		40,8	57,2	32,3	8,6	57,5
Investissement	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9	341,0
		-23,1%	8,1%	-4,7%	0,7%	33,2%
		-74,3	19,9	-12,6	1,7	85,1
TOTAL	2 884,0	2 850,6	2 927,7	2 947,3	2 957,6	3 100,2

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Les recettes de la Région Nouvelle-Aquitaine continuent de présenter une incertitude, notamment en raison de la stagnation de la TVA, qui constitue une part majeure des ressources régionales (près de 54 %). En 2024, le produit de la TVA s'est avéré inférieur aux prévisions, obligeant la Région à revoir ses anticipations pour 2025 à la baisse, avec une hypothèse de croissance prudente de 2,5 %. Cette dynamique incertaine pèse directement sur les capacités d'investissement et sur le financement des politiques régionales.

Face à ces incertitudes, alors que les budgets primitifs se construisent autour de recettes parfois fragiles, le CESER réitère sa suggestion au Conseil régional d'explorer plus en profondeur le recours aux avances remboursables. Une telle approche permettrait de maintenir un soutien constant aux acteurs économiques, tout en réduisant l'impact immédiat sur les finances de la Région. En réinjectant les sommes remboursées dans de nouveaux projets, la Région pourrait ainsi dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour financer d'autres initiatives sans alourdir son budget.

II- La trajectoire financière (Annexe 1)

Dans la trajectoire financière 2025-2029 que présente le Conseil régional, on observe une volonté de maîtrise significative des dépenses de fonctionnement, permettant ainsi un rétablissement progressif et indispensable de l'épargne. Le taux d'épargne brute devrait passer de 15,2 % à la fin de l'année 2024 à 17,8 % d'ici la fin de 2028.

	Trajectoire OB 2022	Trajectoire OB 2023	Trajectoire OB 2024	Trajectoire OB 2025
Epargne brute	517,1	519,9	408,4	369,6
taux d'épargne brute	21,20%	19,50%	15,60%	14,20%
encours de la dette	2966,4	3407	3603	3608
Capacité de desendettement	5,7	6,6	8,8	9,8

Cela dit, les trajectoires financières pour l'année 2025, telles qu'elles ont été prévues dans les Orientations budgétaires 2022-2025, dessinent une dégradation progressive de la situation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine. Trois indicateurs clés en témoignent : l'épargne brute, le taux d'épargne brute, et la capacité de désendettement. Ces prévisions, de plus en plus pessimistes, révèlent les difficultés qu'éprouve le Conseil régional à ajuster ses stratégies budgétaires dans un contexte de transferts de compétences non compensés de l'État et d'une économie fragilisée.

Les projections suggèrent que le taux d'épargne brute pourrait tomber à 14,2 % en 2025, un chiffre inférieur au seuil de 15 % que le CESER considère comme un minimum pour garantir une stabilité financière à la Région. Bien que ces chiffres restent à ce jour des prévisions, et que la situation ne soit pas encore alarmante, il convient de noter que cette diminution de l'épargne compromet la capacité d'autofinancement et accroît inévitablement la dépendance à l'endettement. Cela peut être un risque peu apprécié par les prêteurs. Il paraît donc indispensable d'anticiper et de prendre des mesures pour éviter que cette fragilité ne se creuse à l'avenir.

Par ailleurs, le stock des autorisations de programme (AP) atteint désormais 3 523 millions d'euros. Pour parvenir à son objectif de réduction du recours à l'emprunt, le Conseil régional devra prêter une attention toute particulière à la gestion de ces autorisations de programme (AP) ainsi qu'aux programmes pluriannuels d'investissement (PPI), car ce sont eux qui façonneront les futurs crédits de paiement (CP), lesquels conditionneront les besoins en financement, et par conséquent, l'endettement à venir.

Dépenses de fonctionnement

Une marge de manœuvre limitée sur les dépenses de fonctionnement

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine divise en quatre catégories ses dépenses de fonctionnement : dépenses contraintes, dépenses à évolution spécifique, frais financiers et autres dépenses (p 41).

En Millions d'euros	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Dépenses à évolution spécifiques</i>	297,77	312,53	339,01	336,45	323,49	267,52
<i>Dépenses contraintes</i>	1 305,49	1 290,74	1 320,20	1 339,23	1 340,28	1 354,55
<i>Autres dépenses</i>	466,06	481,75	481,75	481,75	481,75	481,75
<i>Frais financiers (+ crébit bail)</i>	71,55	87,12	93,09	103,00	107,67	115,70
Dépenses réelles de fonctionnement	2 140,87	2 172,13	2 234,05	2 260,43	2 253,20	2 219,52

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Le Conseil régional se trouve face à une marge de manœuvre étroite en ce qui concerne les dépenses contraintes et les frais financiers, ces postes étant rigides et difficiles à ajuster sans une diminution significative du recours à l'endettement. Les dépenses à évolution spécifique, quant à elles, offrent une certaine souplesse, mais toute réduction doit être effectuée avec discernement pour éviter de compromettre des services publics essentiels. Reste enfin la catégorie des autres dépenses, qui représente le principal levier d'ajustement pour la Région, bien que leur montant demeure stable dans les projections budgétaires à venir.

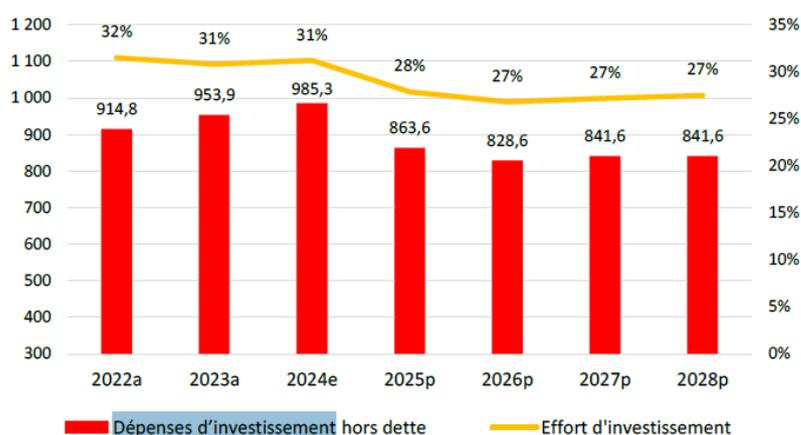
Il faudra néanmoins apporter davantage de clarté dans le budget primitif pour ce qui est de « ces autres dépenses ».

Le stock d'Autorisations d'Engagement (AE)

Le stock des AE s'élève à 2 167 M€ au 24 septembre 2024. Ce stock est essentiellement constitué d'AE des 5 derniers exercices (93 % des AE affectées non mandatées). Les deux principaux secteurs sont la formation professionnelle et les transports qui représente respectivement 42,2 % et 41,3 % du stock total d'AE. Le secteur des transports est essentiellement composé des marchés pluriannuels de transports interurbains et transports scolaires. Le stock de la formation professionnelle est principalement composé d'AE ouvertes et affectées au titre de marchés pluriannuels de formation et du PACTE.

La projection pour 2025 annonce une baisse des dépenses d'investissement, qui restent toutefois à un haut niveau, supérieur à la période d'avant crises.

Trajectoire d'évolution de l'investissement (hors remboursement de dette)



La nécessité de réguler la dette régionale pousse le Conseil régional à une maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi à une réduction progressive de l'effort d'investissement générant un besoin d'emprunts nouveaux significativement en baisse pour 2028.

Le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à atteindre ses objectifs à l'horizon 2028, notamment en raison de la faiblesse des prévisions de croissance des recettes.

En termes de priorité politique, le Conseil régional affiche sa volonté de massifier les transitions écologiques et économiques nécessaires, ce que le CESER soutient en rappelant que celles-ci doivent s'accompagner de mesures sociales pour être soutenables.

La situation de l'État et ses impacts à long terme

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Région intègre de nombreux projets découlant de la contractualisation avec l'État, qu'il s'agisse du CPER Mobilités, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), de la Culture ou encore du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO). Si cette coopération État-Région est essentielle pour mener à bien des projets d'envergure, elle expose également la collectivité régionale à une forme de vulnérabilité. En effet, la Région devient dépendante des choix budgétaires nationaux, ce qui pourrait poser de réels problèmes si, sous la pression des finances publiques, l'État décidait de réduire ou de remettre en cause certains de ses engagements.

Le CESER appelle donc l'État à honorer pleinement ses engagements, en soulignant l'importance de maintenir ces projets structurants pour le territoire.

Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques nécessitent des transitions importantes. Ces transitions peinent à être suffisamment engagées. Elles requièrent un accompagnement à tous les niveaux pour assurer la cohésion sociale et la protection des populations qui s'appuient sur une économie robuste et durable au service de toutes et tous. C'est dans ce contexte que le budget régional fait face à des incertitudes et des dégradations inquiétantes concernant ses ressources.

Le CESER appelle l'État, qui définit la majorité des recettes régionales, à consolider et garantir ces dernières de manière dynamique. Cela permettrait de réduire la dette régionale, accumulée en partie pendant les crises. Il s'agit également de rétablir les financements liés aux compétences régionales, partagées ou non, à hauteur des besoins et au moins à hauteur de l'augmentation des charges structurelles.

En complément, il est nécessaire que l'État accompagne plus fortement les politiques régionales d'investissement (la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, la restauration des voies et le déploiement du ferroviaire, l'adaptation de l'outil industriel, la transition agricole, la restauration de la biodiversité...) et en développant les services publics dans les territoires pour assurer ces transitions (santé, école, sécurité au sens large...).

➤ Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Le CESER salue l'importance donnée par le Conseil régional à l'Économie sociale et solidaire (ESS) par l'adoption d'une nouvelle stratégie qui permettra de clarifier l'action régionale. Le CESER a déjà pu matérialiser son soutien à l'ESS, qu'il considère être un moyen pour le développement d'une économie plus vertueuse.

Innovations de Rupture

Par ailleurs, le CESER demande des précisions sur les « Innovations de rupture² » qui apparaissent dans le rapport de présentation. Compte tenu du contexte d'incertitudes et des tensions des finances régionales rappelé précédemment, il est important de bien évaluer les risques associés à ces initiatives avant de les engager pleinement. Toutefois, si ces innovations de rupture visent à développer des actions concourant à « *porter les transitions au service de l'humain et d'une économie responsable* ³», le CESER soutiendra cet objectif avec intérêt.

Priorité à la Réindustrialisation Régionale

Enfin, le CESER partage la priorité régionale de renforcer la réindustrialisation sur le territoire régional. Il réaffirme la nécessité de s'appuyer sur une stratégie industrielle globale, basée notamment sur une réflexion territoriale et sur une évaluation des besoins en formation et en recherche.

L'ajustement des budgets mérite une réflexion plus approfondie pour s'assurer qu'il ne compromet pas les efforts de la Région en matière de formation professionnelle et qu'il s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique et social en adéquation avec les spécificités du territoire.

Planification budgétaire pour la formation professionnelle

Le CESER recommande que la planification budgétaire régionale pour la formation professionnelle, dans le contexte de diminution du chômage, prenne en compte les besoins spécifiques des territoires ainsi que les aspirations des bénéficiaires dans la planification des formations professionnelles.

Prise en compte des projets individuels

La question notamment de la prise en compte des projets individuels de reconversion exprimés par de nombreuses personnes, en particulier depuis la crise sanitaire, doit inciter le Conseil régional à investir beaucoup plus fortement qu'aujourd'hui sur les possibilités individuelles de financement dans le cadre de projets individuels accompagnés, y compris pour des formations longues (par ex. des parcours d'infirmier.e pour des demandeurs d'emploi).

Cette approche proactive est essentielle pour éviter l'abandon des formations, en veillant à ce qu'elles répondent aux attentes et aux réalités des apprenants.

Évaluation de l'impact des formations sur l'emploi

Enfin, la mise en place d'indicateurs de performance pour évaluer l'impact des formations sur l'emploi contribuera à un ajustement adapté des programmes et des financements.

Le CESER souligne par ailleurs qu'au-delà des métiers « dits en tension » récurrents, tous les secteurs d'activité recrutent et rencontrent potentiellement des besoins. Un projet choisi et accompagné, répondant aux aspirations des individus, répondra aux enjeux d'accès à la qualification et aux besoins de compétences des entreprises.

² Innovation souvent technologique portant sur un produit ou un service et qui finit par remplacer une technologie dominante sur un marché. Elle fait naître une nouvelle catégorie de produit ou service qui n'existait pas (définition Bpifrance)

³ Page 9 du document de présentation

➤ Pilier 2 – Jeunesse

Pour le Conseil régional, une délicate articulation entre les ambitions et le maintien des grands équilibres budgétaires

Globalement, le CESER souscrit aux grandes orientations affichées pour 2025, notamment en ce qu'elles annoncent du point de vue de l'articulation entre transitions environnementales et sociales, dans l'esprit des objectifs définis dans la feuille de route Néo Terra 2 et dans « Néo-Societas ».

Développement des instituts de formation sanitaires et sociales

En matière sanitaire, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de développer son effort en faveur des instituts de formation aux carrières sanitaires et sociales, en application du Schéma régional des formations qui leur est associé. Il exprime son intérêt pour les résultats de l'évaluation conduite par les services de la collectivité, notamment en ce qui concerne l'attractivité des formations, l'insertion professionnelle des étudiants et la comparaison avec d'autres Régions.

Dialogue social et recherche d'équité dans les politiques publiques

Le CESER considère que si le contexte évoqué crée des incertitudes pour le climat des affaires, il pèse également sur le climat social. Cela devrait encourager les pouvoirs publics à engager un dialogue approfondi avec la société civile au sens large. Le CESER se questionne également sur l'opportunité, peut-être insuffisamment explorée, de dégager des marges de manœuvre en opérant des choix plus équitables dans des politiques qui peuvent avoir des conséquences sociales ou environnementales moins vertueuses. Ainsi, il réinterroge, par exemple, les critères d'intervention (hors obligations légales) et l'équité de traitement entre établissements publics et privés en matière d'éducation.

➤ Pilier 3 - Aménagement du territoire

Le Conseil régional confirme, dans ses orientations budgétaires (OB) pour 2025, son engagement en faveur du transport ferroviaire, ce que la Commission ne peut qu'approuver. S'il ne saurait constituer l'unique solution, le développement du transport ferroviaire est en effet un levier privilégié face aux enjeux, de plus en plus pressants, de décarbonation et de sobriété, mais aussi au regard des difficultés de déplacement rencontrées par une partie de la population, dans les territoires ruraux comme dans les zones les plus densément peuplées. Si elle approuve et soutient l'engagement régional, la Commission s'interroge toutefois sur la capacité de la Région et, plus généralement des pouvoirs publics, à mobiliser des financements à la hauteur des enjeux.

Des incertitudes sur le financement des infrastructures de transport...

Le document de présentation des OB évoque des interventions massives sur les travaux de régénération des lignes Poitiers-Limoges et Niort-Saintes, qui contribuent au maillage du territoire régional, ainsi que différents travaux d'urgence nécessaires au maintien des lignes ferroviaires. Le CESER réaffirme l'intérêt qu'il y aurait, dans la perspective du désenclavement par l'ouest de l'ex-Limousin, à réaliser les études puis les travaux nécessaires à une réouverture de la ligne Angoulême-Limoges fermée depuis plusieurs années.

Alors que le contexte budgétaire se tend et que les marges de manœuvre de la Région pourraient encore se réduire, la question de la capacité financière à faire face aux investissements nécessaires dans les prochaines années pour remettre en état et moderniser le réseau ferré interroge de plus en plus. L'expérience récente a montré les difficultés rencontrées, notamment par l'Etat, pour engager les crédits nécessaires à la réalisation des opérations inscrites au CPER⁴. Si l'abondement régional, hors champ de compétence de la Région, est déterminant dans le financement des opérations, le CESER attend de l'État qu'il assume ses responsabilités de propriétaire du réseau en honorant les engagements contractualisés. Si tel ne devait pas être le cas, le risque est que la Région ne puisse compenser le manque à gagner, et que les projets identifiés soient ralentis voire abandonnés. Cela induira alors une dégradation supplémentaire du réseau, pesant sur l'attractivité de l'offre ferroviaire, et rendra encore plus coûteuses les opérations de remise en état. Par ailleurs, l'engagement régional ne devrait pas conduire l'Etat à se désengager davantage du financement du réseau, sauf à fragiliser encore davantage l'unicité et l'homogénéité de celui-ci. La péréquation nationale devrait rester, dans cette perspective, un enjeu important.

⁴ Contrat de Plan État-Région

Le CESER rappelle que si la priorité doit bien être, dans un premier temps, de remettre à niveau le réseau, des opérations de modernisation seront aussi nécessaires pour en accroître la capacité, la performance ou encore décarboner les dessertes (électrification de certaines sections par exemple). C'est notamment l'un des enjeux de la mise en place des services express régionaux métropolitains, qui supposera d'importants travaux sur les infrastructures. Le CESER regrette le manque de visibilité sur les financements qui seront apportés par l'Etat, au-delà des premiers crédits annoncés qui ne permettront que le lancement des premières phases d'études et de travaux.

... et de l'offre ferroviaire régionale

Au-delà de l'infrastructure, l'enjeu est aussi celui de l'amélioration quantitative et qualitative, de l'offre TER. Alors que la fréquentation des TER a nettement augmenté ces dernières années, au point de voir certains trains régulièrement surchargés, le CESER note avec intérêt l'annonce, devant les cinq commissions thématiques, de la commande de trente rames supplémentaires. Il attend que ces nouveaux matériels permettent de répondre non seulement aux besoins d'augmentation de capacité sur certaines liaisons, mais aussi, par une augmentation de l'offre, aux enjeux de mobilité voire de désenclavement de l'ensemble des territoires de la région.

Le CESER s'interroge en outre sur l'impact de certaines décisions, européennes ou régionales, sur le coût du transport ferroviaire :

- La perspective de l'ouverture à la concurrence des TER a conduit la Région à diviser le réseau régional en quatre lots, avec comme conséquence possible une moindre mutualisation des équipements et matériels (un centre de maintenance par lot, un parc matériel par lot...) : quels effets ce découpage aura-t-il sur la qualité et le coût du service proposé ?
- La création avec l'Occitanie d'une Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports (SPIIT) : si elle comprend la volonté régionale d'une meilleure maîtrise de l'acquisition et de la maintenance lourde du parc TER, le CESER s'interroge sur la force d'achat que pourra constituer la SPIIT : quels avantages en sont attendus par rapport à la situation antérieure d'achats de matériels en grande quantité au niveau national ? Des perspectives d'élargissement de la SPIIT à d'autres Régions afin d'en renforcer la « force de frappe » sont-elles envisagées ?

Des objectifs de sobriété foncière à mieux adapter aux spécificités territoriales

La Région aborde par ailleurs la poursuite de sa stratégie globale de développement équilibré des territoires. Elle fait notamment référence à l'exigence renforcée de sobriété foncière fixée par la loi, dont elle considère qu'elle ne doit pas remettre en cause les dynamiques impulsées mais renforcer le modèle de développement. Lors de la séance plénière des 8 et 9 octobre 2024, le CESER proposera un projet d'avis sur la modification du SRADDET, qui porte en particulier une territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace. Dans son avis de juin 2024 sur le projet de schéma arrêté, l'Assemblée avait notamment proposé de renforcer l'amplitude de la modulation des objectifs, sans doute trop limitée pour impulser un réel rééquilibrage territorial. Elle invitait aussi à prendre davantage en compte les efforts passés de sobriété foncière, afin de ne pas fragiliser l'équité entre les territoires.

Intégration de la dimension sanitaire dans les politiques régionales

Le CESER soutient ainsi la volonté d'intégrer la dimension sanitaire dans la plupart des politiques régionales, rejoignant en cela les préconisations formulées par le CESER relatives au Plan Régional Santé-Environnement n°4. Il insiste sur l'importance de cette démarche en matière de prévention des maladies, tant pour ses effets sur la situation sanitaire que pour les comptes sociaux. Cet objectif doit participer pleinement à la politique agricole, tant pour les actifs agricoles que pour les consommateurs et pour la préservation des écosystèmes. À cet égard, le CESER sera attentif à la nouvelle convention Re-Sources concernant la qualité des eaux potables, en raison de la dégradation constatée de nombre de points de captage en Nouvelle-Aquitaine.

Renforcement de la dimension sociale dans les politiques sectorielles

Le CESER encourage le Conseil régional à renforcer la prise en compte de la dimension sociale dans ses politiques sectorielles, et apprécie certaines dispositions affichées dans cette délibération.

Évolution des dispositifs culturels

Le CESER restera attentif aux évolutions des dispositifs d'intervention dans le domaine culturel (contrat de filière sur le livre, règlement d'intervention sur le patrimoine), veillant au déploiement de démarches favorisant la mise en œuvre effective des droits culturels, par exemple en appliquant la convention de Faro dans le nouveau dispositif lié au patrimoine.

Capitalisation des Grands Événements Sportifs

Le CESER note avec intérêt l'intention du Conseil régional de capitaliser sur les derniers grands événements sportifs (JOP, coupe du monde de rugby). À ce titre, le CESER apportera une contribution en 2025 sur les enjeux régionaux liés à l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives dans le contexte post-Jeux Olympiques et Paralympiques.

Vigilance sur la trajectoire financière et les inégalités

Au-delà de ces orientations, qui répondent à de véritables nécessités, le CESER exprime ses préoccupations quant à la capacité du Conseil régional à assurer simultanément l'accompagnement des transitions et la maîtrise de sa trajectoire financière, dans un contexte de dégradation des comptes publics. Il craint que cette configuration n'entraîne un affaiblissement du soutien public aux structures et aux personnes déjà fragilisées, notamment dans les domaines de compétences « partagées », ce qui pourrait accentuer les inégalités. Le CESER appelle donc à la plus grande vigilance à ce sujet de la part du Conseil régional et de ses partenaires publics.

➤ Pilier 4 - Transition énergétique et écologique

Soutien aux grandes orientations politiques en faveur des transitions et de la préservation du vivant

Le CESER soutient l'affirmation de grandes orientations politiques en faveur des transitions et de la préservation du vivant. Compte tenu du contexte économique et financier imposant des contraintes budgétaires, le CESER salue l'effort de maintien des politiques, qu'il s'agisse de la poursuite ou du renouvellement de dispositifs d'aide existants. Il souligne particulièrement la reconduction du soutien à la rénovation énergétique des logements, qui intègre une dimension liée à la répartition territoriale plutôt qu'à la densité, contrairement aux politiques de l'État. Cette politique permet de maintenir, voire d'amplifier, des actions que l'État n'accompagne plus.

Clarification des objectifs annoncés : soutien agricole et renouvellement générationnel

Le CESER attend des précisions sur les objectifs annoncés, qui manquent encore de clarté. La crise agricole impose un soutien aux agriculteurs, mais cette aide vise-t-elle uniquement à rétablir un équilibre économique ou à impulser des mesures de transition agroécologique ? Cette interrogation se pose également pour le renouvellement générationnel : l'objectif est-il simplement de maintenir la viabilité des exploitations ou d'en profiter pour engager une réelle transformation ?

Réserves sur le recours aux Appels à projets

En ce qui concerne l'attribution des aides, le CESER exprime des réserves sur la multiplication des appels à projets. Bien que ce soit un bon outil pour gérer l'octroi des aides régionales, il considère que ce mécanisme n'est pas adapté à toutes les politiques. Le recours aux appels à projets doit répondre à des besoins précis, d'autant plus que le Conseil régional ne dispose pas toujours de l'expertise nécessaire en interne.

Innovation et réindustrialisation : priorité aux PME-ETI et éco-socio-conditionnalités

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les orientations économiques et industrielles, en particulier sur le projet BatteNA et les aides à l'innovation. Il souhaite rappeler que l'innovation technologique ne peut à elle seule résoudre tous les défis. D'autres leviers, comme l'accompagnement des PME-ETI industrielles existantes, doivent constituer le premier chantier de la réindustrialisation. À ce titre, les éco-socio-conditionnalités devraient être renforcées afin d'améliorer la politique régionale et garantir un effet levier des aides.

Préoccupation sur les zones Natura 2000 et financements insuffisants

Le CESER regrette que le transfert de compétence sur les zones Natura 2000 ne soit pas accompagné d'une augmentation budgétaire. Les dotations de compensation ne suffiront pas à assurer un accompagnement adéquat des structures souhaitant faire évoluer leurs projets.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Orientations budgétaires – Exercice 2025 »

152 votants
129 pour
10 contre
13 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1

Orientations Budgétaires 2024

Trajectoire budgétaire 2024-2028

	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 243,3	2 387,7	2 443,9	2 483,1	2 582,2	2 619,4	2 624,9	2 674,8	2 723,7
Dépenses de fonctionnement	1 912,4	1 915,1	1 988,0	2 166,4	2 167,0	2 211,0	2 197,7	2 202,9	2 225,7
Épargne brute	330,9	472,6	455,9	316,7	415,2	408,4	427,2	471,9	497,9
Taux d'épargne brute	14,7%	19,8%	18,7%	12,8%	16,1%	15,6%	16,3%	17,6%	18,3%
Remboursement contractuel du capital de la dette	135,8	162,6	177,1	173,2	184,2	177,9	197,8	182,3	184,9
Épargne nette	195,1	310,0	278,8	143,5	230,9	230,4	229,4	289,6	313,1
Recettes propres d'investissement	202,5	237,1	236,7	268,4	301,4	239,0	227,9	232,1	234,1
Dépenses d'investissement hors dette	841,8	876,6	914,8	988,4	968,5	816,3	820,5	830,8	832,3
Remboursements préfinancements européens			0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	32%	31%	31%	27%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-444,2	-329,5	-399,3	-576,5	-436,2	-384,1	-363,3	-309,1	-285,1
Nouveaux emprunts	456,0	385,0	344,7	528,5	436,2	384,1	363,3	309,1	285,1
Encours de dette	2 404	2 627	2 789,8	3 145	3 397	3 603	3 769	3 895	3 996
Capacité de désendettement	7,3	5,6	6,1	9,9	8,2	8,8	8,8	8,3	8,0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2023 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

Orientations Budgétaires 2025

Trajectoire budgétaire 2025-2028

	Compte Administratif 2023	Compte Administratif estimé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 172,1	2 234,0	2 260,4	2 253,2	2 219,5
Épargne brute	364,4	390,7	369,6	400,4	439,9	482,2
Taux d'épargne brute	14,5%	15,2%	14,2%	15,0%	16,3%	17,8%
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	179,0	200,9	185,4	188,5
Épargne nette	190,1	205,2	190,6	199,6	254,6	293,7
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	985,3	863,6	828,6	841,6	841,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	37,0	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	28%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-483,2	-458,8	-463,1	-362,2	-332,8	-292,0
Nouveaux emprunts	491,0	403,1	463,1	362,2	332,8	292,0
Encours de dette	3 106,4	3 324	3 608	3 769	3 917	4 020
Capacité de désendettement	8,5	8,51	9,8	9,4	8,9	8,3

Lycées et autres établissements : Dotation globale de fonctionnement aux Établissements Publics Locaux d'enseignement 2025

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Le CESER note avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros qui s'ajoute au fonds complémentaire. Toutefois, il appelle le Conseil Régional à rester attentif aux tensions toujours possibles sur les prix de l'énergie ; la baisse actuelle n'étant pas forcément durable.

Le CESER demande que lui soient communiqué les éléments de calcul de la DGF par établissement pour mieux analyser les différences de dotation entre établissements.

Dans le même souci de transparence, il demande que soient communiquées les aides régionales dont bénéficient les établissements scolaires publics et privés, en fonctionnement ou en investissement, directement ou indirectement, par obligations légales et hors obligations légales.

Il demande par ailleurs à être destinataire d'un rappel des dotations des années n-1 et n-2 dans la présentation de la DGF.

Il propose que la mixité sociale au sein des établissements soit un de ces éléments car il y a là une source d'inégalité.

Le CESER soutient l'objectif de transformer le lycée de Felletin en un établissement spécialisé d'excellence, mais regrette que la dotation élevée ne puisse bénéficier qu'à 283 élèves pour une dotation de 993 619 €.

Le CESER s'interroge sur les conditions d'accueil le week-end.

De plus, les lignes de transport actuelles desservent uniquement Montluçon et Limoges, limitant ainsi l'attractivité du lycée et son rayonnement territorial.

Ces questions concernent également d'autres internats.

Une DGF qui doit tenir compte des fluctuations des marchés

Le CESER note avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros qui vient s'ajouter aux fonds complémentaires alloués aux EPLE pour compenser la hausse des coûts énergétiques et de fonctionnement. Si le CESER observe une baisse des coûts de l'énergie cette année, il alerte cependant le Conseil Régional sur le caractère non pérenne de cette baisse.

Il demande par ailleurs un bilan de l'utilisation de ces fonds.

Le CESER note avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros qui s'ajoute au fonds complémentaire. Il appelle le Conseil Régional à rester attentif aux tensions toujours possibles sur les prix de l'énergie.

Le CESER demande un bilan de l'utilisation des fonds.

Disparités dans la dotation des établissements

Le CESER considère qu'il serait opportun d'analyser les DGF des établissements. Pour cela, une information sur les éléments de calcul de la DGF des établissements est nécessaire. Les lycées disposant de moins de ressources doivent pouvoir bénéficier d'un soutien accru pour éviter les inégalités. L'intégration d'un critère de mixité sociale dans le calcul de la dotation pourrait y aider.

Le CESER demande à ce que lors de la présentation de la DGF, le tableau fasse apparaître les dotations des années n-1 et n-2.

Dans le même souci de transparence, il demande que soient communiquées les aides régionales dont bénéficient les établissements scolaires publics et privés, en fonctionnement ou en investissement, directement ou indirectement, par obligations légales et hors obligations légales.

La Région ayant accès aux budgets des établissements publics pour pouvoir évaluer leur fonds de roulement et moduler les DGF, le CESER souhaite savoir si le Conseil régional a le même niveau d'exigences s'agissant des établissements privés.

Le CESER partage l'objectif du Conseil régional de faire du lycée de Felletin un lycée spécialisé d'excellence de rayonnement à minima régional. Il est conscient des coûts élevés de fonctionnement, mais s'interroge sur le montant de la dotation rapporté au nombre d'élèves (283 élèves).

Les conditions d'accueil de l'externat du Lycée de Felletin étant limitées le week-end, cela pourrait freiner l'attractivité de l'établissement, en particulier pour les élèves venant des territoires les plus éloignés. D'autres lycées pourraient connaître la même problématique sur le territoire régional. Le CESER demande au Conseil régional d'être vigilant aux conditions d'internat dans les lycées et d'intervenir, partout où cela s'avère nécessaire, pour assurer un service d'internat complet les week-ends. Outre le renforcement de l'attractivité des lycées, il s'agirait également de mesures d'équité pour l'accès de tous les jeunes lycéens Néo-Aquitains à certaines formations spécifiques.

Le CESER alerte également sur les lignes de transport actuelles qui ne desservent que Montluçon et Limoges. Le CESER propose un renforcement des liaisons de transport. Une meilleure accessibilité permettrait de diversifier l'origine géographique des élèves, enrichissant ainsi le vivier de talents de demain et favorisant une plus grande mixité sociale.

Enfin, ces améliorations contribueraient à renforcer l'image du lycée comme un centre de formation de pointe, capable de répondre aux besoins croissants du marché de la rénovation des bâtiments.

Le CESER rappelle qu'il a recommandé une distinction du volet énergie des autres volets de la dotation.

Le CESER souhaite que la présentation de la DGF fasse apparaître les éléments d'analyse par établissement.

Afin de contribuer à l'ambition de positionner le lycée de Felletin comme un établissement spécialisé de référence, le CESER propose de fixer un objectif stratégique à moyen terme, et de renforcer les liaisons de transport afin de desservir un territoire plus vaste.



Proposition de la commission 1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Lycées et autres établissements :
dotation globale de fonctionnement aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement 2025 »

136 votants
127 pour
4 contre
5 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Justifiée par différentes évolutions législatives et réglementaires, la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) arrive désormais à son terme. Le CESER salue l'approche partenariale qui a présidé à la démarche ainsi que, sur le fond, la qualité du travail réalisé.

Le CESER n'a pas souhaité reprendre l'intégralité des analyses et propositions développées dans son avis de juin, auquel il renvoie ici, mais plutôt mettre en avant des messages-clés sur les évolutions apportées - ou non - au schéma depuis la version arrêtée au printemps 2024. Les interrogations de l'Assemblée socioprofessionnelle régionale portent principalement sur :

- l'amplitude de la modulation des objectifs de gestion économe de l'espace, trop limitée pour impulser un véritable rééquilibrage territorial ;*
- la prise en compte insuffisante des efforts passés de sobriété foncière, faisant peser le risque d'une atteinte à l'équité entre territoires.*

Au-delà de la qualité même du document, le SRADDET n'aura de réelle valeur que dès lors que les orientations qu'il porte en matière de gestion économe de l'espace et de promotion d'un nouveau modèle d'urbanisation seront pleinement appropriées et déclinées dans les territoires. De la qualité de l'accompagnement des territoires vers la conception de modèles de développement plus vertueux dépendra l'atteinte des objectifs fixés.

En vigueur depuis mars 2020, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fait l'objet de sa première modification. Si les orientations et priorités identifiées restent d'actualité, différentes évolutions législatives et réglementaires nécessitent de faire évoluer le schéma sur trois principaux sujets : la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols, la prévention et la gestion des déchets, et le développement et la localisation des constructions logistiques.

Un important travail partenarial

A l'instar de l'élaboration initiale du SRADDET, la modification du schéma a fait l'objet d'un important **travail partenarial** tout au long du processus, ce dont le CESER ne peut que se réjouir. Une phase de concertation préalable avec le public avait également été organisée en juin 2023. Au regard de la complexité et de l'importance des enjeux, de la diversité des situations territoriales, il est en effet indispensable de rechercher les solutions les plus partagées et équilibrées possibles. L'assemblée socioprofessionnelle régionale se félicite d'avoir été associée tout au long de l'élaboration de la démarche, lui permettant ainsi de proposer, avant la finalisation du document :

- une contribution sur les évolutions du schéma, en juin 2022, en amont de sa saisine formelle¹ ;
- un avis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, en juin 2024².

Alors que la procédure touche désormais à son terme, le CESER est conduit à rendre un avis final sur les modifications proposées au Conseil régional. Le CESER n'a pas souhaité reprendre l'intégralité des analyses et propositions développées dans son avis de juin, mais plutôt de mettre en avant quelques **messages clés** sur les évolutions apportées – ou non – au schéma depuis la version arrêtée au printemps 2024. Au-delà des éléments d'appréciation portés dans la suite de l'avis, le CESER tient à rappeler la **qualité du travail** réalisé par le Conseil régional pour cette première modification, sur des sujets parfois très sensibles pour les territoires et au cœur de nombreuses **injonctions contradictoires** (sobriété foncière, besoin de logements, notamment sociaux, réindustrialisation...). Il tient enfin à remercier les services de la DATAR qui ont pris le temps de reprendre, devant la Commission « Développement des territoires et mobilité », les remarques et propositions du CESER et d'expliquer les choix opérés.

Une différenciation limitée des objectifs de sobriété foncière

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil régional va introduire dans le schéma une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence d'artificialisation nette en 2050, déclinée, par tranche de dix années, entre les différentes parties du territoire régional. Le CESER note que le Conseil régional n'a pas souhaité faire évoluer les équilibres arrêtés dans le projet présenté au printemps, ce qu'il regrette à un double titre :

- d'une part, **l'amplitude de la modulation des objectifs de réduction de la consommation d'espaces entre les différents profils de territoires reste relativement limitée**. Seulement sept points de pourcentage séparent les efforts demandés aux territoires littoraux et à la métropole bordelaise de ceux, plus mesurés, applicables aux territoires en revitalisation. Le CESER a conscience que donner davantage de marge de manœuvre à certains territoires implique de réduire de manière sensible celle de la métropole et des espaces littoraux. De plus, tous les territoires doivent s'inscrire dans un modèle de sobriété foncière et rompre avec l'idée que le développement passe par une consommation sans fin d'espaces.

Pour autant, le CESER aurait souhaité un renforcement plus significatif de la différenciation entre les territoires, afin de pouvoir véritablement impulser le **rééquilibrage territorial** qui est, à juste titre, au cœur de la stratégie régionale. S'il ne considère pas que les territoires ruraux doivent s'exonérer des efforts de sobriété foncière et de changement de pratiques d'urbanisation, le CESER estime toutefois qu'ils ne disposent pas des mêmes capacités à mobiliser le foncier disponible (logements vacants, friches...) que des territoires plus urbains, où les conditions de marché ou encore l'écosystème d'acteurs s'y prêtent davantage. Les territoires ruraux doivent ainsi pouvoir disposer d'un minimum de capacités foncières pour pouvoir se développer, voire ne pas déperir faute de pouvoir accueillir de nouvelles populations et de maintenir un minimum d'activités et de services publics. Un équilibre plus juste doit ainsi pouvoir être trouvé dans la différenciation des objectifs, permettant de concilier au mieux la sobriété foncière auquel tous les territoires doivent s'astreindre et les enjeux de revitalisation de territoires plus vulnérables ;

¹ [Contribution à la révision du SRADDET](#), juin 2022.

² [Avis sur la modification des volets "gestion économe de l'espace", "déchets" et "logistique" du SRADDET](#), juin 2024.

- d'autre part, **la prise en compte des efforts passés de sobriété foncière reste trop limitée pour ne pas faire peser le risque d'une atteinte à l'équité entre les territoires.** Sous l'impulsion de leurs récents SCoT et PLU(i)³, certains territoires ont d'ores et déjà réduit très sensiblement leur consommation d'espaces, tandis que d'autres continuaient à s'artificialiser. Ne pas en tenir compte revient à pénaliser les collectivités qui s'étaient engagées dans des démarches volontaristes de sobriété foncière, tandis que les territoires moins vertueux conserveront, du fait de l'importance de leur consommation passée, des marges de manœuvre plus substantielles. Le CESER regrette ainsi que le Conseil régional n'ait pas souhaité renforcer la prise en compte des efforts passés, ce qui aurait aussi pu rendre moins difficile l'acceptation et la mise en œuvre de la gestion économe de l'espace.

S'il approuve la démarche globale de différenciation des objectifs de gestion économe de l'espace, le CESER demande au Conseil régional de renforcer :

- **l'amplitude de la modulation des objectifs, qui ne semble pas, en l'état, à même d'impulser un réel rééquilibrage territorial ; un équilibre plus juste doit pouvoir être recherché, permettant de mieux concilier la sobriété foncière dont aucun territoire ne doit s'exonérer et les enjeux de revitalisation des territoires les plus fragiles ;**
- **la prise en compte des efforts passés de sobriété foncière, trop limitée pour ne pas faire peser le risque d'une atteinte à l'équité entre les territoires. Ne pas en tenir compte revient à pénaliser les territoires qui ont sensiblement réduit leur consommation d'espace alors que d'autres continuaient à s'artificialiser.**

Un nécessaire accompagnement des territoires vers la sobriété foncière

Au-delà de la qualité même du document, le SRADDET n'aura de réelle valeur que dès lors que les orientations qu'il porte en matière de gestion économe de l'espace et de promotion d'un nouveau modèle d'urbanisation seront pleinement appropriées et déclinées dans les territoires. Le CESER renvoie à son avis de juin 2024, dans lequel il a identifié plusieurs conditions à réunir pour y contribuer, tenant à la déclinaison du schéma dans les documents de planification infrarégionaux⁴ ou encore à la création d'un écosystème global favorable à la gestion économe de l'espace⁵.

Le CESER tient toutefois à rappeler ici un facteur qui lui apparaît particulièrement déterminant : l'atteinte des objectifs de réduction de moitié du rythme de consommation foncière puis du « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 dépendra très largement de la capacité de l'Etat et de la Région à accompagner les territoires vers des modèles de développement plus vertueux. Dans cette perspective, le CESER invite le Conseil régional à poursuivre et à amplifier :

- la promotion et la diffusion d'une **culture de la gestion économe de l'espace**, indispensable pour déconstruire l'idée que développement territorial et sobriété foncière seraient incompatibles : des modèles alternatifs à l'extension urbaine (reconquête des centres-villes et centres-bourgs), des nouvelles manières d'habiter conciliant densification et formes urbaines attractives et agréables à vivre (nouvelles façons de concevoir l'habitat individuel, petits collectifs, habitat intermédiaire) existent et doivent être mis en avant. L'édition en 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET, d'un cahier technique « Habitat et formes urbaines durables » constitue une initiative à saluer dans cette perspective ;
- **l'accompagnement** de chaque territoire dans la mise en œuvre des objectifs de gestion économe de l'espace. Cela passe par la présence la plus attentive possible de la Région aux côtés des territoires, pour les accompagner dans la déclinaison des objectifs dans leurs documents de planification. Le rôle des pouvoirs publics, dont la Région, doit être plus

³ Schéma de Cohérence Territoriale / Plan Local d'Urbanisme (intercommunal).

⁴ Dont la couverture intégrale du territoire en SCoT, la reformulation plus exigeante des règles générales pour en renforcer la portée prescriptive, ou encore la mise en œuvre d'un contrôle de légalité particulièrement attentif aux documents de planification infrarégionaux.

⁵ Incluant des éléments sur le modèle économique des réinvestissements des friches et logements vacants, de la régulation des prix du foncier et du droit à la ville ou encore à l'évolution de la fiscalité.

généralement d'accompagner les collectivités sur les sujets et projets fonciers par un soutien renforcé à l'**ingénierie** : élaborer une trajectoire ZAN puis l'intégrer dans les documents de planification, concevoir un projet urbain comme un réaménagement de centre-ville ou une requalification de friches nécessite une expertise juridique et technique dont ne disposent pas souvent les plus petites collectivités.

Différents dispositifs d'accompagnement et de soutien existent, notamment en vue de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Au-delà du renforcement des moyens qui leurs sont affectés, l'enjeu est aussi celui de leur bonne **articulation** et mise en **synergie** afin d'éviter toute dispersion préjudiciable à l'efficacité de l'action. Le CESER s'interroge plus spécifiquement sur la manière dont les contrats de territoire, par leur approche transversale du développement local, pourront servir de point d'appui à la mise en œuvre des démarches de gestion économe de l'espace.

Au-delà de la qualité même du document, le SRADDET n'aura de réelle valeur que dès lors que les orientations qu'il porte en matière de gestion économe de l'espace et de promotion d'un nouveau modèle d'urbanisation seront pleinement appropriées et déclinées dans les territoires. De la qualité de l'accompagnement des territoires vers la conception de modèles de développement plus vertueux dépendra l'atteinte des objectifs fixés. Le CESER invite notamment dans cette perspective à :

- **promouvoir et diffuser une culture de la gestion économe de l'espace ;**
- **renforcer le soutien à l'ingénierie, en particulier en direction des territoires qui ne disposent pas des compétences techniques nécessaires ;**
- **renforcer et mieux coordonner les différents dispositifs de soutien proposés par la Région, l'Etat ou d'autres partenaires.**



Observations particulières

Au-delà des observations générales présentées ci-dessus, le CESER a souhaité formuler différentes observations plus ponctuelles sur la modification du SRADDET.

Sur le volet « foncier » :

- Le rapport d'objectifs fait référence, p. 26, au modèle dominant de la maison individuelle, souvent synonyme de mitage et d'étalement urbain. Afin d'éviter toute confusion, il serait plutôt préférable d'évoquer une certaine forme d'habitat pavillonnaire, implanté sur de grandes parcelles. D'autres formes d'habitat individuel, économes en foncier, existent, à l'image par exemple de maisons de villes, implantées en bordure de rue et qui disposent parfois d'un petit jardin à l'arrière.
- La règle générale n°30 invite à privilégier le développement d'unités de production d'électricité photovoltaïque sur les surfaces urbanisées/artificialisées. Afin de renforcer la portée de la règle, le CESER propose d'inviter à prioriser le développement des énergies renouvelables, en particulier sur les friches et les surfaces commerciales.
- Le descriptif de la règle générale n°42 évoque le retour d'une agriculture vivrière de proximité en zone urbaine et périurbaine, qui pourrait être complété par une référence au modèle agroécologique que souhaite faire prévaloir la Région.

Sur le volet « logistique » :

- Si le SRADDET n'a pas vocation à agir sur les modes de production et de consommation, il a en revanche vocation à orienter le développement de la logistique en Nouvelle-Aquitaine. De ce point de vue, le CESER regrette que le schéma ne mette pas véritablement en avant la notion de sobriété, indispensable pour maîtriser le développement des besoins de logistique, sources d'émissions importantes de gaz à effet de serre et de consommation d'espaces.

- Dans le même sens, le rapport d'objectifs estime (p. 22) à 80 000 m² les besoins supplémentaires en entrepôts chaque année, sans véritablement questionner cette estimation au regard d'une maîtrise du développement de la logistique.
- Le CESER note avec intérêt les évolutions apportées, dans l'objectif n°47, aux enjeux de la logistique urbaine, qui s'inscrivent dans le prolongement des propositions formulées dans ses expressions précédentes.
- L'Assemblée rappelle enfin que les orientations – positives – introduites sur la localisation des centres logistiques à proximité d'infrastructures de transport ferroviaire, maritime ou fluvial ne prendront tout leur sens sans une politique volontariste de report modal, planifiée et portée dans la durée par les pouvoirs publics. La proposition se situe au-delà de la vocation du SRADDET mais n'en est pas moins essentielle : une profonde transformation du modèle économique et financier du transport de marchandises s'impose pour créer les conditions d'une mobilité plus durable.



Proposition de la commission :

- 2 « Développement des territoires & Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoit BELGY



Vote sur l'avis du CESER

**Modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

162 votants

162 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Sécurisation des parcours de formation : mise en œuvre d'aides individuelles dédiées aux certifications CLÉA

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Le CESER tient à préciser en introduction que cet avis porte exclusivement sur le financement du dispositif CLÉA, bien que celui-ci soit intégré au règlement d'intervention portant sur les aides individuelles et l'accompagnement à la VAE. Compte tenu de la récente réforme sur la VAE et du phénomène d'aspiration au changement de métier observé ces dernières années, en particulier depuis la crise sanitaire, le CESER recommande une refonte globale de ce règlement d'intervention.

Par ailleurs, le CESER alerte sur un risque d'interprétation du RI sur les aides individuelles qui pourrait s'appliquer au financement du CLÉA, comme par exemple s'agissant des délais de carence entre deux financements, ou encore des quotas de financements dans le cadre de constitution de groupes.

Le CESER renouvelle sa demande concernant la continuité de parcours et demande qu'il soit précisé que le CLÉA s'inscrit bien dans cette logique sans être une fin en soi.

CLÉA et la compatibilité avec le règlement d'intervention des aides individuelles régionales à la formation professionnelle continue

Le CESER s'interroge sur l'intégration du CLÉA dans le règlement d'intervention qui porte sur les aides individuelles et sur le financement de la VAE. Il rappelle que le CLÉA est une certification interprofessionnelle créée par les partenaires sociaux qui ont souhaité définir paritairement un socle de connaissances et de compétences permettant une insertion professionnelle. Il rappelle que ce certificat n'est pas construit dans une logique de recherche des carences mais dans une valorisation des connaissances et des compétences acquises. Il demande au Conseil Régional la vigilance quant aux effets d'aubaine qui pourraient naître de ce règlement d'intervention comme par exemple des parcours de formation proposés systématiquement aux candidats.

Le CESER considère que le CLÉA doit s'inscrire dans une logique de parcours qui peut soit déboucher directement sur un emploi, soit précéder un parcours de formation.

En effet, le caractère particulier du CLÉA peut permettre à un demandeur d'emploi ayant par exemple décroché d'un parcours scolaire de reprendre confiance par l'expression de ses compétences et ainsi développer l'appétence pour de la formation.

Le CESER alerte sur le risque d'interprétation par les médiateurs de l'emploi (conseillers en insertion, conseillers en évolution professionnelle, etc.) du règlement d'intervention portant sur les aides individuelles qui porte des règles strictes en matière de délais de carence entre deux financements ou encore un quota de 8 financements individuels maximum dans une même session. Le CESER demande au Conseil Régional de s'assurer que des projets ne seront pas freinés du fait d'un amalgame entre les deux dispositifs.

Le CESER aurait préféré un règlement d'intervention spécifique ne portant que sur le CLÉA.

À la lecture du règlement d'intervention en vigueur annexé à la délibération, il apparaît que compte tenu de la récente réforme de la VAE, il pourrait être nécessaire de revisiter le RI afin de s'inspirer en particulier de l'esprit de simplification inhérent à cette réforme.

Concernant les aides individuelles, et compte tenu des éléments budgétaires dont le CESER a été destinataire dans le cadre des orientations budgétaires et de la décision modificative, le CESER s'interroge sur la prise en compte du phénomène apparu en particulier au lendemain de la crise sanitaire où de nombreux professionnels ont exprimé leur souhait de changer de métier. Cette aspiration au changement, notamment pour répondre à une quête de sens, pourrait nécessiter une plus grande prise en compte des besoins de financement individuel des personnes.

Le CESER s'interroge sur la notion de chercheur d'emploi qui vient se substituer à la notion de demandeur d'emploi. S'il comprend la volonté du Conseil Régional de ne pas exclure certains publics non-inscrits à France Travail pour qui le CLÉA peut offrir une opportunité d'insertion, il alerte sur la limite des compétences régionales liées aux lois de décentralisation et rappelle que le Conseil régional a dû rembourser à l'État 41 millions d'euros d'avance non consommés dans le cadre du Plan Investissement dans les Compétences.

Le CESER rappelle le rôle important de l'accompagnement des bénéficiaires dans l'accès aux dispositifs de formation, par exemple le Conseil en évolution professionnelle, qui peut être déterminant dans la réussite d'un parcours.

Le CESER aurait souhaité un règlement d'intervention spécifique au financement du CLÉA.

Il alerte sur les risques d'interprétation du règlement d'intervention qui porte également sur les aides individuelles et la VAE.

Il rappelle l'importance de l'accompagnement dans le parcours des bénéficiaires.

Le CESER recommande une refonte globale du règlement d'intervention incluant la réforme de la VAE et ses modalités, ainsi que la prise en compte des spécificités CLÉA dans les conditions de mise en œuvre de l'aide individuelle à la formation.



Proposition de la commission 1 - « Éducation, formation et emploi »
Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Sécurisation des parcours de formation :
mise en œuvre d'aides individuelles dédiées aux certifications CLÉA »

162 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine 2024-2026

Séance plénière du 8 et 9 octobre 2024

Le CESER accueille très favorablement cette convention entre l'État, le Conseil régional et le Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine. S'il partage les orientations et objectifs définis dans cette convention, le CESER invite le Conseil régional à une extension du conventionnement pluriannuel avec les têtes de réseau associatives à l'échelle régionale. Le CESER appelle par ailleurs l'attention des pouvoirs publics régionaux sur les difficultés et obstacles rencontrés par les associations, dues entre autres à l'évolution des modes de financement publics et à l'interprétation par l'État de certaines dispositions de la loi sur le respect des principes de la République. C'est pourquoi il souligne, dans le cadre et au-delà de cette convention, l'importance d'un dialogue permanent, et si besoin d'une médiation, entre pouvoirs publics et acteurs associatifs en région.

« Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable. »¹

Le CESER accueille avec grand intérêt et satisfaction l'établissement de cette convention entre les pouvoirs publics régionaux (État et Conseil régional) et le Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement d'un dialogue constructif entre les parties prenantes, déjà marqué par la reconduction de la Charte d'engagements réciproques signée en 2023. Le CESER insiste sur la nécessité de préservation de ce dialogue, dans un contexte général d'incertitudes et de mutation du monde associatif.

Il tient à souligner ici l'importance du maintien d'un tissu associatif dense en région, étant donné le rôle crucial des associations dans la vie des territoires en réponse aux attentes et aspirations des citoyen.nes, tantôt en compensant le manque ou l'insuffisance de services publics, tantôt en assurant des missions d'intérêt général, tantôt en précurseurs et/ou acteurs de l'innovation sociale. Le CESER souligne aussi leur rôle tout aussi important et essentiel dans le débat démocratique en région.

Une convention bienvenue qui ne doit pas masquer les difficultés accrues du monde associatif

Le CESER exprime tout d'abord son intérêt de voir se concrétiser cette convention tripartite, qui répond à l'une des préconisations formulées par l'assemblée socioprofessionnelle en 2017², qui appelait entre autres à un conventionnement pluriannuel.

¹ « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », CESE, mai 2024

² « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine », CESER Nouvelle-Aquitaine, août 2017

Il approuve les termes et orientations de cette convention inédite entre l'État, le Conseil régional et le Mouvement associatif, ce dernier ayant pour missions de favoriser la reconnaissance du fait associatif en région et de renforcer la structuration du monde associatif par la mobilisation de ressources collectives (bénévolat, Guid'Asso, appui aux têtes de réseaux, participation à divers dispositifs tel que le FDVA³ ou le DLA⁴...).

Le CESER note néanmoins que cette convention pluriannuelle d'objectifs, si elle constitue une indéniable avancée, ne comporte pas de traduction en termes de moyens sur la durée impartie (sinon en indiquant les montants actuels d'engagement). Il appelle les pouvoirs publics contractants à garantir une stabilité de leurs engagements afin de permettre une réalisation effective des objectifs définis dans cette convention. Il invite le Conseil régional à élargir cette démarche de conventionnement avec l'ensemble des têtes de réseau associatives.

Cet appel doit aussi être compris comme une alerte, dans le prolongement des conclusions du rapport rendu par le CESE en mai dernier sur le financement de la vie associative⁵. Ce dernier met en évidence l'érosion de la part des subventions dans le budget des associations (- 41% entre 2005 et 2020) au profit des appels à projets et des commandes publiques. Cela porte un risque d'instrumentalisation pouvant dénaturer leur action, contribue à une perte de sens et fragilise leur modèle économique. Cette évolution explique aussi pour partie les difficultés de mobilisation de bénévoles et notamment de dirigeants bénévoles.

A cela s'ajoutent d'autres difficultés ou obstacles nés de l'interprétation par les services d'Etat de la loi confortant le respect des principes de la République (dite loi « séparatisme »⁶), pouvant se traduire par des atteintes aux libertés associatives. C'est pourquoi le CESER appelle les autorités administratives à l'instauration d'un véritable dialogue avec le monde associatif et souligne l'opportunité d'une médiation avant toute décision susceptible de porter atteinte à la pérennité de la vie associative et aux libertés associatives dans les territoires et plus largement en région.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER
« Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Mouvement Associatif
Nouvelle-Aquitaine 2024-2026 »

163 votants
161 pour
2 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

³ Fonds de Développement de la Vie Associative

⁴ Dispositif Local d'Accompagnement

⁵ « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », CESE, mai 2024

⁶ Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Séance plénière des 14 & 15 octobre 2024

Amendement n°1 à la délibération n°11

Modification n°1 du SRADET : bilan de la mise à disposition du public par voie électronique et adoption du schéma modifié

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

LIMITATION DE L'IMPACT DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS LOGISTIQUES SUR LES ESPACES BOISÉS ET LES ZONES HUMIDES

Amendement n°1

- **page 108 – annexe 3 :**

Infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports

Objectif de référence de la règle 20 :

« 47. Structurer le développement des activités logistiques en recherchant l'équilibre territorial, la décarbonation du transport, la qualité environnementale des projets ; en privilégiant les localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial et l'implantation sur des sites déjà urbanisés/artificialisés »

Compléter par :

« Dans tous les cas, les espaces naturels, notamment les zones humides et hotspots de biodiversité, ne pourront pas être impactés par un nouveau site ou une nouvelle infrastructure. »

Exposé des motifs :

Avec environ un tiers des émissions de l'ensemble des transports (routiers, aériens et maritimes), le secteur de la logistique reste un des plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Les forêts et les zones humides sont fondamentales pour le stockage du carbone en plus de jouer un rôle crucial pour atténuer les changements climatiques. Cet amendement propose donc de garantir la limitation de leur destruction par la création de nouvelles infrastructures logistiques.

Séance plénière des 14 & 15 octobre 2024

Amendement n°2 à la délibération n°11

Modification n°1 du SRADDET : bilan de la mise à disposition du public par voie électronique et adoption du schéma modifié

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

LE NOEUD ROUTIER DE BORDEAUX DOIT ÊTRE RÉSORBÉ PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TRANSPORTS

Amendement n°2

Cet amendement propose de **supprimer** de l'objectif 31 page 119 du rapport d'objectifs du SRADDET (annexe 1), de la règle 43 page 41 du fascicule des règles du SRADDET (annexe 3), de la note de synthèse ainsi que de l'ensemble des passages du SRADDET qui y font référence :

- **toutes les mentions de "la mise à 2x3 voies de l'A63" comme moyen de "résorption du nœud routier de la métropole bordelaise" ;**
- **toutes les mentions de "la mise à 2x3 voies de l'A63" dans la réserve régionale de consommation d'espace intégrant les projets d'envergure régionale.**

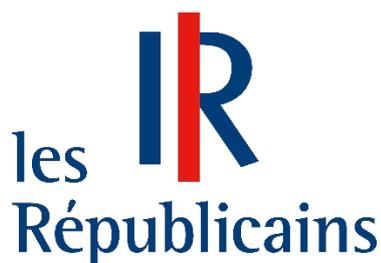
Exposé des motifs :

La loi climat et résilience ambitionne de diviser par six au moins d'ici à 2050 les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur des transports constitue la première source d'émissions, 30 %, presque en totalité à cause des transports routiers.

Il est nécessaire de reporter massivement le transport des marchandises des camions vers le fret ferroviaire. Il est également indispensable de multiplier les transports collectifs du quotidien car de l'avis des experts, la conversion vers l'électrique d'une partie du parc automobile ne suffira pas. Selon l'ADEME, 80 % de la pollution liée aux transports (oxydes d'azote, particules et composés organiques volatils) provient du seul transport routier.

La Gironde connaît régulièrement des épisodes de pollution aux particules fines qui vont s'amplifier avec le dérèglement climatique.

La mise en 2x3 voies de l'A63, en raison de l'effet d'entonnoir à l'arrivée dans la rocade, n'aurait un effet que très limité et seulement à court terme. Et la mauvaise situation budgétaire de l'État ne laisse aucun doute : le financement de cette transformation se ferait au moyen d'une société de péage.



Séance plénière des 14 et 15 octobre 2024

MOTION

« Pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Lyon-Bordeaux »

Historiquement centralisé au départ de Paris, le réseau ferroviaire français a fait des liaisons transversales des axes secondaires, voire délaissés. C'est en particulier le cas de la ligne qui relie Bordeaux à Lyon, dont le dernier projet de reprise s'est soldé cette année par la liquidation judiciaire de Railcoop, la coopérative qui devait en assurer le renouveau.

Alors que de nombreuses lignes de trains reliant Lyon aux autres villes n'arrêtent pas de voir le jour, la ligne directe Lyon-Bordeaux n'est toujours pas arrivée. Elle serait pourtant une aubaine pour les Français désireux de naviguer entre ces deux villes sans passer par Paris.

A l'heure effectivement où le trajet Lyon-Nantes connaît une forte demande et va voir des trajets supplémentaires compléter l'offre, nous sommes en droit de remettre au cœur du débat la ligne Bordeaux-Lyon-Turin et ainsi offrir aux voyageurs une perspective de déplacement transfrontalier.

A l'époque où l'Etat avait mis à l'ombre cette ligne, la transversale était peu fréquentée. Aujourd'hui, les enjeux sont bien différents. A titre d'exemple, au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'Allier, il existe une mine de lithium, qui porte une activité essentielle pour l'avenir. Pour desservir ce bassin d'attractivité et d'emploi, la réhabilitation du maillon ferroviaire est indispensable.

La Région AURA a identifié ce qui devait être remis en état de son côté sur cette ligne. Les travaux sont estimés à 100 millions d'euros. Pour voir aboutir ce projet, il nous faut, de notre côté, pouvoir également estimer les maillons faibles de cette infrastructure et en estimer le coût de réhabilitation.

Une étude a justement été demandée sur cette ligne, par le Ministère des Transports à la SNCF, depuis la mise en liquidation de Railcoop. C'est dans ce contexte que la Région AURA a relancé le sujet et propose un projet de trains d'équilibre du territoire (TET).

Les Intercités assurent en effet un service de grandes lignes rapides entre plusieurs villes françaises non reliées par la grande vitesse. Cela permet le désenclavement de nombreux territoires et donc poursuit une mission d'intérêt national.

En revanche, si l'Etat semble aligné sur notre réflexion de relancer la ligne Lyon-Bordeaux, se pose la question du tracé. Développer cette ligne serait l'occasion de desservir enfin le Massif-Central, qui est régulièrement le grand oublié des plans ferroviaires.

Au-delà de la mine de lithium dans l'Allier, ce sont bon nombre de territoires Néo-Aquitains qui pourraient profiter de la desserte de cette ligne. C'est véritablement sur le tracé et sur le coût des travaux que les discussions avec l'Etat auront lieu.

La Région peut jouer un rôle crucial dans ce dossier. Tout en soutenant le développement de la grande vitesse via GPSO, elle peut se positionner en continuité avec grand nombre de ses autres projets en faveur des petites lignes et de la desserte des territoires délaissés.

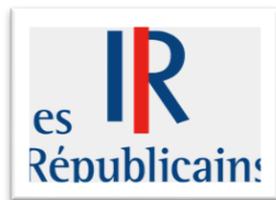
Pour cela, il nous faut travailler de concert avec notre région voisine, afin de proposer à l'Etat et à la SNCF un projet cohérent et utile pour nos territoires. C'est ensemble que nous pourrons peser dans les décisions de l'Etat quant à la relance de cette ligne.

La Région Nouvelle-Aquitaine :

Soutient l'ambition du rétablissement de la ligne Lyon-Bordeaux dans le cadre d'un projet commun de « trains d'équilibre du territoire » aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Appelle l'Etat à se mobiliser en faveur de la desserte des territoires enclavés du Massif-Central ;

Demande au Gouvernement de lancer une étude de faisabilité de la ligne Lyon-Bordeaux et d'intégrer les régions concernées par ce projet dans les discussions.



Motion présentée par les élus des groupes Centre et Indépendants, Les Républicains, Renaissance et UDI et Territoires

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine SEANCE PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2024

MOTION

Pour l'augmentation du budget agricole

La Mission d'Information et d'Evaluation relative à la politique agricole et alimentaire régionale a été créée dans un contexte de crise agricole majeure, marquée notamment par d'importantes manifestations d'agriculteurs, notamment dans notre Région avec comme point d'orgue la manifestation qui s'est déroulée devant le Conseil régional lors de la Séance Plénière du 11 mars dernier.

Au cours des différents travaux et auditions de cette mission, il est apparu nécessaire d'augmenter les moyens de notre Région dédiés à l'agriculture. Ce besoin s'est traduit par une **recommandation de la MIE votée à l'unanimité de ses membres** : « *Les recommandations de la MIE, sur certains dispositifs, nécessiteraient des moyens supplémentaires et par conséquent, des arbitrages politiques stratégiques en tenant compte de la cohérence interne, du potentiel agricole et de la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Aquitaine.* »

Récemment, l'exécutif régionale a annoncé des augmentations du budget agriculture pour l'année 2025 :

- Jean-Pierre RAYNAUD, Vice-président en charge de l'Agriculture lors de la Commission en date du mercredi 16 septembre a annoncé le doublement des crédits régions dédiés à l'hydraulique agricole,
- Lydia HERAUD, Rapporteur de la MIE, lors de la Séance plénière du 23 septembre a annoncé une hausse du budget dédié au PCAE.

Conscients des enjeux et de la nécessité de donner des moyens supplémentaires à la politique agricole, nous, élus régionaux, avons la responsabilité collective de soutenir notre agriculture et de préserver l'avenir alimentaire de notre région.

Par cette motion, conformément aux recommandations de la MIE, ainsi que dans la continuité des premières annonces budgétaires, **la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à augmenter en 2025 le budget dédié à l'agriculture et ainsi le porter à 100 millions d'euros** (74,3 millions d'euros au BP 2024).

Cet engagement constitue un **signal fort envers le secteur agricole**.



Motion de soutien à Christian Espeso et à la défense de l'école libre et de l'excellence éducative

Rapporteur : François Verrière

Monsieur le Président, chers collègues,

Le 11 septembre dernier, une décision injuste et choquante a frappé M. Christian Espeso, directeur de l'établissement scolaire privé Immaculée Conception Beau-Frêne à Pau. Celui-ci a été suspendu de ses fonctions jusqu'à l'âge de la retraite par une décision du rectorat de Bordeaux.

Cette décision arbitraire est non seulement partielle, mais elle s'inscrit dans un contexte inquiétant où l'excellence et la méritocratie sont attaquées par un système qui préfère niveler par le bas plutôt que de promouvoir ceux qui réussissent. Cette affaire s'est transformée en une véritable chasse à l'homme, méprisant les nombreux témoignages en sa faveur.

Sous sa direction, l'établissement s'est hissé au sommet des classements régional et national, reconnu pour ses résultats d'excellence, mais aussi pour l'atmosphère bienveillante, où les élèves de toutes origines et croyances trouvent un environnement propice à leur épanouissement scolaire et personnel.

Ce succès, fruit de douze années d'efforts continus, est aujourd'hui menacé par une décision politique qui, sous couvert de défendre un principe laïc dévoyé, s'en prend à l'une des rares institutions qui symbolisent encore la méritocratie et l'excellence éducative.

Dans un contexte où le niveau scolaire en France s'effondre, il est inadmissible de s'en prendre à ceux qui, par leur engagement, portent encore les valeurs de travail, de discipline et de transmission des savoirs.

En sanctionnant un établissement qui incarne le succès, le rectorat envoie un message dangereux : la soumission à l'idéologie plutôt qu'à la défense des résultats et du mérite.

Monsieur le Président, nous demandons à cette assemblée de soutenir fermement M. Christian Espeso et son établissement, et d'exiger du rectorat de Bordeaux qu'il revienne sur sa décision, afin que M. Espeso soit réintégré dans ses fonctions dans les plus brefs délais, pour que cet établissement puisse continuer à incarner l'excellence éducative dans notre région.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, demande au rectorat de Bordeaux de réévaluer sa décision dans le cadre de ses compétences, et exprime son soutien à l'établissement Immaculée Conception Beau-Frêne ainsi qu'à l'ensemble de son personnel éducatif.

Bien qu'elle n'ait pas de compétence directe sur les établissements privés, la région se tient prête à défendre toutes les structures qui contribuent à l'excellence éducative dans notre territoire.



Motion : Pour un moratoire sur l'augmentation des tarifs d'hébergement, de restauration dans les lycées, et des TER et bus régionaux

Rapporteur : Valéry Elophe

Face aux nombreuses hausses tarifaires imposées ces dernières années dans notre région, il devient impératif de défendre le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains, en particulier celui des familles, des étudiants et des salariés. L'augmentation des tarifs d'hébergement et de restauration dans les lycées, combinée à celle des transports régionaux (TER et bus), alourdit significativement le fardeau financier des habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

Depuis l'élection de 2021, les tarifs des TER ont augmenté de 12 % et ceux des bus régionaux de 25 %, pénalisant directement ceux qui dépendent de ces services publics pour leurs déplacements quotidiens. À cela s'ajoute la dernière augmentation de 2 % des coûts de restauration et d'hébergement dans les lycées, décidée lors de la dernière Commission Permanente à Poitiers. Il est important de souligner que seuls les élus du Rassemblement National s'y sont fermement opposés.

Ces augmentations s'inscrivent dans une politique déconnectée des réalités économiques et sociales de notre région, particulièrement en période où le pouvoir d'achat est durement attaqué. Elles sont contradictoires avec l'objectif affiché de la majorité de promouvoir les transports collectifs et d'alléger le coût de la vie pour les ménages.

Face à cette situation, il est essentiel de geler immédiatement toute nouvelle hausse tarifaire afin de préserver le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains et de garantir un accès équitable aux services publics. Il est de notre responsabilité de soutenir les familles, les jeunes et tous les usagers des services régionaux en stoppant cette inflation continue des prix.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 14 et 15 octobre 2024, demande la mise en place immédiate d'un moratoire couvrant tout le reste de la mandature, jusqu'en 2028, sur :

- 1. Les augmentations des tarifs d'hébergement et de restauration dans les lycées de la région Nouvelle-Aquitaine.**
- 2. Les augmentations des tarifs des TER et bus régionaux.**

Mise en régie du restaurant administratif de l'hôtel de Région de Bordeaux

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de la transition agricole et alimentaire notamment par le soutien à l'agriculture biologique et la promotion des circuits courts. Cet engagement s'incarne notamment à travers le soutien aux producteurs locaux et avec des partenaires comme l'Acena (Association des coordonnateurs d'EPL de la Nouvelle-Aquitaine).

La restauration collective représente un levier stratégique pour mettre en œuvre ces politiques régionales de manière concrète, en développant la cohérence entre les objectifs fixés et les actions.

La mise en régie publique du restaurant administratif permettrait de répondre à plusieurs enjeux majeurs :

- Cohérence et exemplarité de la Région dans la promotion des produits bio et locaux ;
- Amélioration du statut et valorisation des employé-es de notre restauration collective par leur intégration aux effectifs de la collectivité ;
- Amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé des agents territoriaux, usagers quotidiens de ce restaurant.

L'expérience de la Région en matière de restauration collective dans les lycées facilitera la mise en œuvre de ce passage en régie, en s'appuyant sur des marchés déjà existants pour de nombreux produits et fournitures.

En anticipant la fin du contrat de délégation du prestataire actuel, le Conseil régional réuni en séance plénière le 14 octobre 2024 décide de reprendre en régie la restauration collective de l'hôtel de Région à Bordeaux avec les objectifs suivants :

1. Élaboration d'un plan d'approvisionnement bio et local :

En poursuivant la démarche du label territoire bio engagé obtenu il y a quelques années, aller, dès 2026 vers le niveau "3 fourchettes" de ce label, avec "mention spéciale Sud-Ouest" qui se traduit par plus de 60 % de produits issus de l'agriculture biologique locale dans les menus.

Selon le cadre légal des marchés publics et les possibilités d'approvisionnements, la priorité sera ainsi donnée aux producteurs bio de Nouvelle-Aquitaine, avec des contrats pluriannuels, afin de soutenir l'économie agricole régionale.

2. Suivi et évaluation annuelle :

Un suivi régulier de la qualité des repas, de l'origine des produits et de la satisfaction des agents sera effectué, avec une évaluation annuelle pour ajuster les pratiques et répondre aux attentes des usagers du service.

Une loi littoral appliquée de façon protectrice et cohérente sur l'ensemble du littoral néo-aquitain

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi littoral », a pour ambition de protéger et mettre en valeur les espaces littoraux. L'objectif est d'assurer une urbanisation maîtrisée et durable des espaces littoraux. À l'échelle de la planification territoriale, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) doivent être compatibles avec les dispositions de la loi littoral.

Au sein de notre région, d'un territoire à l'autre, l'interprétation de la loi littoral varie et occasionne des situations parfois très problématiques. En effet, en fonction de l'interprétation des élus locaux ou de l'analyse des différents services de l'État exerçant leur contrôle de légalité, l'application de la loi littoral connaît de grandes disparités qui engendrent des conséquences : déficit de protection et parfois imbroglios administratifs et judiciaires.

Par cette motion, la Région se propose d'apporter une expertise aux élus locaux afin de faciliter une interprétation cohérente sur l'ensemble du littoral régional, soumis à une pression toujours plus grande.

Réuni en séance plénière les 14 et 15 octobre 2024, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage :

- à mener un travail approfondi avec l'État afin de rédiger un objectif et une règle spécifiques visant à enrichir le SRADDET d'une interprétation protectrice et cohérente pour l'ensemble de notre littoral ;
- à programmer dès que possible une modification du SRADDET intégrant cet objectif et cette règle.



SURCOUTS ET RETARDS SUR LA NATIONALE 141 **ENTRE LIMOGES ET ANGOULEME, QUELLE** **ACTION DU CONSEIL REGIONAL POUR GARANTIR** **UNE MISE EN 2X2 VOIES COMPLETE ?**

Rapporteur : Albin Freychet

Monsieur le Président, chers collègues,

Début octobre nous avons appris dans la presse que, contrairement aux plans initiaux, il restera un kilomètre en deux fois une voie sur la Nationale 141, route qui relie Limoges à Angoulême, au niveau de Chasseneuil-Sur-Bonnieure. Cette portion de 1km en chaussée unique créera un goulot d'étranglement. La raison avancée est un surcoût budgétaire de 16,6 millions d'euros sur la première portion Roumazière-Exideuil qui ont été amputés à l'enveloppe budgétaire de la seconde portion. Les prochains crédits alloués à cette section d'1km seront débattus lors du futur CPER qui débutera en 2028.

Déjà en mars dernier, un retard de plus de 6 mois est annoncé pour la mise en service de la portion de 12 km Roumazière-Exideuil et de 2 ans au mieux pour la mise en service de la portion de 8,5 km entre Chasseneuil et Roumazière.

Alors que la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême n'est même pas envisageable avant la fin de la décennie, c'est un nouveau coup dur pour les populations concernées.

La mise en deux fois deux voies totale de la Nationale 141 entre Limoges et Angoulême est vitale pour le désenclavement du Limousin, avec notamment un accès plus direct à Bordeaux. Cette nouvelle portion de route est très attendue aussi bien par les secteurs économiques que par les riverains de l'actuelle nationale. Le trafic moyen journalier est environ de 12 000 véhicules dont un quart de poids lourds.

Pour rappel, dans ce dossier, la décision ministérielle date de 1992 et la déclaration d'utilité publique remonte à 2000.

Est-ce que le Conseil régional peut nous assurer de la prise en compte de la nécessité impérieuse de la mise en deux fois deux voies complète et rapide entre Limoges et Angoulême et nous informer des moyens qu'il compte mobiliser pour atteindre cet objectif, notamment pour ce dernier tronçon d'1km à chaussée unique ?



Face aux révélations de la Cour des comptes sur les CEE, quelle est la position du Conseil Régional ?

Rapporteur : Edwige Diaz

Monsieur le Président,

Mardi 17 septembre, la Cour des comptes a publié un rapport étonnant les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qu'elle qualifie de dispositif « complexe », « coûteux » pour des résultats « incertains », source de « fraude » et à l'origine d'une « surestimation » sensible d'économie d'énergie. C'est donc toute la sincérité du mécanisme qui est remise en cause.

Alors que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'objectif de neutralité carbone constituent le cœur de la politique énergétique et climatique de la France, le dispositif des CEE, tout comme celui des DPE, ambitionne d'accompagner la réduction de la consommation d'énergie (isolation, installation de pompe à chaleur, information des usagers, formation de professionnels...).

Dans son rapport, la juridiction financière estime qu'en 2023, chaque ménage, en s'acquittant de ses factures d'énergies et en payant son carburant, a financé à hauteur de 164 € le dispositif pour un total allant de 4 à 6 milliards d'euros annuels.

Si le coût de cette « parataxe » représentant environ 4% de ces factures est élevé, ce sont les doutes en termes d'efficacité et d'effectivité des travaux qui doivent nous interpeller.

En effet, le document révèle que les résultats affichés sont issus de calculs théoriques et ne sont pas vérifiés par une mesure des consommations d'énergie réelles, après la réalisation des opérations. Plus grave encore, l'ADEME ou encore l'observatoire de la rénovation énergétique mettent en évidence une large surévaluation des économies d'énergie, que la Cour a estimée à 30 % au moins pour 2022 et 2023. Pire encore, environ un tiers des opérations contrôlées sur site à la demande de l'administration révèle des anomalies (comportements opportunistes, fraude...). À titre d'exemple, une opération d'isolation sur quatre se révèle techniquement non conforme lors des contrôles. Quant aux pompes à chaleur, le ratio s'élève à une opération sur trois. Enfin, un contrôle sur dix constate l'inexistence des travaux.

Ces observations inquiétantes conduisent la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes à indiquer que le « secteur de la rénovation énergétique reflète la persistance de pratiques déloyales graves relevant de la délinquance organisée. ». Dès lors, quand je songe à l'étendue du parc immobilier de la Région, et notamment les lycées dont elle a la charge, je m'interroge sur toutes les manœuvres



frauduleuses que nous avons pu subir, et sur la dilapidation de l'argent des Français qui en résulte.

Aussi, même si les collectivités territoriales ne représentent qu'une faible part des bénéficiaires des CEE, le groupe Rassemblement National souhaite savoir si le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- **y a eu recours et pour quelles réalisations concrètes,**
- **si, au regard de ces révélations de fraudes massives, il envisage de procéder à une évaluation stricte des travaux engagés,**
- **et si, en cas de manquement avéré et de détournement du dispositif, il envisage d'en poursuivre les auteurs.**



Bilan et suivi du SPASER 2022-2025

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

La loi du 31 juillet 2014 impose à nos collectivités l'adoption et la publication d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), avec des objectifs mesurés par des indicateurs de suivi. Le SPASER est aligné sur le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025. L'objectif est d'avoir 100 % de marchés avec une clause environnementale et 30 % avec des clauses sociales d'ici 2025.

C'est dans l'article "Nouvelle-Aquitaine : des achats durables, sinon rien" du magazine We Demain paru le 15 septembre dernier (1), que nous avons appris, par la voix du conseiller régional chargé des achats et de la commande publique, la mise en œuvre d'une méthodologie pour établir des conditions de cotation environnementale et l'objectif de 90 % d'achats intégrant les dimensions environnementales et sociales. Cet objectif est donc différent de l'objectif du PNAD.

En octobre 2019, l'évaluation *ex ante* du SPASER avait relevé plusieurs faiblesses. Notamment un manque de visibilité sur le portage politique et la vision territoriale, une gouvernance à repenser, des interrogations sur les synergies stratégiques entre Néo Terra et le SPASER, des ressources humaines et financières non précisées, un manque de transversalité entre les services, des actions concrètes non priorisées et non déclinées opérationnellement.

Depuis 5 ans, les blocages ont-ils été surmontés et les opportunités de changement déployées ? Quelles sont les évolutions du SPASER ? Un bilan quantitatif et qualitatif des marchés intégrant des clauses environnementales et sociales sera-t-il bientôt présenté en Commission d'évaluation des politiques publiques et en séance plénière ?

¹ <https://www.wedemain.fr/nouvelle-aquitaine/nouvelle-aquitaine-des-achats-durables-sinon-rien/>

Plan zéro pollution plastique 2023-2028 : où en est-on ?

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

La loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020, prévoit la réduction d'emballages de 20 % en 2025 et la fin des emballages plastique à usage unique d'ici 2040. Pourtant ambitieuse, cette loi n'a pas atteint ces objectifs car le contrôle n'a pas été prévu par la loi. L'incitation et la bonne volonté ont des limites. On le constate ici. Cette loi avait aussi pour objectif 5 % d'emballages réemployés en 2023, on en est à moins de 1 % !

La Région a adopté, lors de la séance plénière du 16 décembre 2022, un Plan "Zéro pollution plastique". Toutefois, le budget alloué à celui-ci nous paraissait insuffisant au regard des ambitions et des enjeux. C'est pourquoi nous vous avons proposé un amendement, que vous aviez rejeté.

Pas une plage, pas une forêt, pas un point d'eau, n'est épargné par la pollution des macro et micro-plastiques. Utilisé sans limite, le plastique étouffe les océans, contamine les sols, accélère la chute de la biodiversité. La pollution plastique porte atteinte aux écosystèmes et à la santé humaine. Aujourd'hui, nous souhaitons un bilan de ce plan.

Quels ont été exactement les moyens financiers réellement engagés ? Quelles actions ont été lancées ? Quelle réduction de la pollution plastique avons-nous atteint en Nouvelle-Aquitaine ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>